MAIRIE DE PARIS

Bulletin
Municipal
Officiel

DÉBATS DU CONSEIL DE PARIS

Séance des lundi 10 et mardi 11 décembre 2012

CONSEIL MUNICIPAL

Table des matières

Ouverture de la séance. 3

Condoléances. 3

Félicitations. 4

Adoption de comptes rendus. 4

Rappel au règlement. 4

Discussion budgétaire commune Ville et Département. - Allocution de M. le Maire de Paris. 6

Audition des orateurs. 9

Suspension et reprise de la séance. 59

Audition des orateurs (suite). 59

2012 PP 93 - Budget spécial de la Préfecture de police pour 2013. 92

Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif au plan 1000 caméras. 92

Suspension et reprise de la séance. 122

Discussion budgétaire commune Ville et Département (suite). Explications de vote. 122

2012 DF 99 - Budget primitif d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2013. Rapport de présentation de M. Bertrand DELANOË, Maire de Paris, du budget primitif de la ville de Paris pour 2013. Communication sur l'effort des collectivités parisiennes en matière de logement - bilan 2011 - perspectives 2012-2013. Communication sur l'effort de la collectivité parisienne en faveur de l'intégration des parisiens immigrés ou issus de l'immigration 2012-2013. Communication sur l'effort de la collectivité parisienne en matière de politique de la ville en 2012 et les perspectives 2013. Communication sur la politique de la collectivité parisienne en direction des personnes en situation de handicap. Communication sur l'effort de la collectivité parisienne en matière d'insertion et de lutte contre l'exclusion - bilan 2008-2012 - perspectives 2013. - Rapport et document budgétaire - sections d'investissement et de fonctionnement. Etat de la dette, des instruments de couverture du risque financier et des garanties d'emprunts - Investissements localisés. - Rapport sur les contrats d'objectifs et de performance. 3 délibérations mises aux voix : 2012 DF 99-1° Budget d'investissement de la Ville de Paris pour 2013. 2012 DF 99-2° Budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2013. 2012 DF 99-3° Autorisation de relèvement des tarifs. 129

Vœu n° 23 déposé par le groupe EELVA relatif aux engagements budgétaires de l'Etat. 129

Vœu n° 24 déposé par le groupe EELVA relatif à la majoration de la cotisation foncière des entreprises. 129

Vœu n° 25 déposé par le groupe PCF/PG relatif au remboursement de la dette de l'Etat à Paris. 129

Vœu n° 25 bis de l'Exécutif. 129

Vœu n° 26 déposé par le groupe PCF/PG relatif à la création d'une taxe foncière additionnelle sur les propriétés bâties. 129

Vœu n° 27 déposé par le groupe PCF/PG relatif à la création d'un pôle public bancaire. 129

Vœu n° 28 déposé par le groupe PCF/PG relatif à l'application de la journée de carence pour les personnels. 129

Vœu n° 29 déposé par le groupe PCF/PG relatif à la révision des valeurs locatives parisiennes. 129

Vœu n° 29 bis de l'Exécutif. 129

Vœu n° 30 déposé par le groupe UMPPA relatif au dispositif "louez solidaire et sans risque". 129

Vœu n° 31 déposé par le groupe UMPPA relatif à la subvention au Paris Saint-Germain Football. 129

Vœu n° 32 déposé par le groupe UMPPA relatif à la réforme des tarifs des centres d'animation. 129

Vœu n° 33 déposé par le groupe UMPPA relatif à la rénovation du parc social. 130

Vœu n° 34 déposé par le groupe UMPPA relatif à la diminution de la taxe foncière au propriétaire réalisant des travaux d'économie d'énergie. 130

Vœu n° 35 déposé par le groupe UMPPA relatif à la réorientation budgétaire en faveur de l'éducation. 130

Vœu n° 36 déposé par le groupe UMPPA relatif au taux de la contribution foncière des entreprises. 130

Vœu n° 37 déposé par le groupe UMPPA relatif à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. 130

Vœu n° 38 déposé par le groupe UMPPA relatif à l'allocation "Paris Logement". 130

Vœu n° 39 déposé par le groupe U.D.I. relatif à la cotisation minimum foncière des entreprises. 130

Vœu n° 40 déposé par le groupe U.D.I. relatif à l'élaboration d'un rapport de synthèse concernant les subventions aux associations. 130

Vœu n° 41 déposé par le groupe U.D.I. relatif aux prêts Paris Logement et prêts parcours résidentiel. 130

2012 DF 99-1° - Budget d'investissement de la Ville de Paris pour 2013. 136

2012 DF 99-2° - Budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2013. 142

2012 DF 99-3° - Autorisation de relèvement des tarifs. 144

2012 DF 100 - Individualisation des autorisations de programme votées au budget primitif de la Ville de Paris pour 2013. 144

2012 DF 101 - Budget primitif des états spéciaux des arrondissements pour 2013. 144

2012 DF-DRH 102 - Créations, suppressions et transformations d'emplois dans les services municipaux pour 2013. 145

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche sur le gel des salaires dans la fonction publique. 145

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux agents vacataires de la collectivité. 145

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux missions et nettoyage des locaux de la collectivité parisienne. 145

2012 CAS 9 - Communication relative au budget primitif du Centre d'action sociale de la Ville de Paris pour 2013. 146

2012 DILT 21 - DF 105 - Budget primitif du Service technique des transports automobiles municipaux pour 2013. 146

2012 DPE 96 - DF 103 - Budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris - Budget primitif pour 2013. 146

2012 DPE 99 - DF 108 Budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris - Fixation du taux et des modalités de calcul de la redevance d'assainissement (part collecte) à compter du 1er janvier 2013. 146

2012 DPE 100 - DF 109 Budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris - Fixation du mode de calcul des tarifs des recettes à compter du 1er janvier 2013. 147

2012 DPE 97 - DF 104 Budget annexe de l'eau de la Ville de Paris - Budget primitif pour 2013. 147

2012 DPE 98 - DF 107 Budget annexe de l'eau de la Ville de Paris - Fixation du taux de la part communale à compter du 1er janvier 2013. 147

2012 DEVE 40 - DF 115 Budget annexe du fossoyage. Budget primitif pour 2013. 147

2012 PP 93 Budget spécial de la Préfecture de police pour 2013. 147

Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif au plan 1000 caméras (suite). 147

Suspension et reprise de la séance. 148

2012 DDEEES 236 - Subvention (18.500 euros) et convention avec l'association des commerçants Activ'Flandres (19e) pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2011. 148

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif au respect de la réglementation par la majorité des commerces. 150

Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif à l'événement "Paris village de Noël". 151

2012 DAJ 32 - Approbation du projet de protocole transactionnel relatif à l'accord de coexistence entre les marques Autolib' et Autoliberté. 153

Vœu déposé par l'Exécutif. 153

2012 DRH 32 - Modification du statut particulier du corps des éducatrices et éducateurs de jeunes enfants de la Commune de Paris. 157

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au statut des EJE et des ASE. 157

Vœu déposé par l'Exécutif. 157

2012 DRH 66 - Subvention au titre de l'année 2013 et convention pluriannuelle avec l'A.S.P.P. 159

2012 DRH 88 - Modification de délibération fixant l'échelonnement indiciaire des professeurs de la Ville de Paris. 160

2012 DRH 113 - Fixation des ratios promus promouvables pour les années 2013, 2014 et 2015. 162

2012 DRH 114 - Prolongation de la prestation environnementale en faveur de l'achat de vélos à assistance électrique par les agents de la Ville de Paris résidant hors de la capitale. 165

Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif à la loi sur le mariage pour tous. 166

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif au projet de mariage pour tous. 166

Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif au débat sur la réforme du mariage. 166

Vœu déposé par l'Exécutif. 166

Vœu déposé par le groupe EELVA relatif à l'utilisation des logiciels libres par la collectivité. 168

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à la mise en place d'une prime d'intéressement à la performance collective des services. 170

2012 DVD 78 - Approbation du Schéma de principe pour le projet d'extension du tramway T3 de la Porte de La Chapelle à la Porte d'Asnières (17e et 18e). 171

2012 DVD 213 - Communication du bilan annuel d'avancement du projet d'extension du tramway T3 à Paris et principaux enseignements du bilan réalisé sur le tramway T3 sud. 173

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la desserte de la foire du Trône. 177

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à l'augmentation de la TVA sur les transports. 178

Vœu déposé par le groupe EELVA relatif à l'installation de Veligo au terminus des lignes de métro et auprès des gares. 179

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif au bilan annuel des déplacements. 180

Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif aux taxis parisiens. 180

Vœu déposé par l'Exécutif. 180

Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif à une amélioration de la signalétique des ponts. 182

Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif au bilan officiel d'Autolib' après un an d'exploitation. 183

2012 SGCP 15 - Création d'une Mission d'Information et d'Evaluation sur le thème "Circulation à Paris : bilan et perspectives". 184

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à la reconnaissance d'intérêt général de l'Institut Civitas. 186

Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif à l'installation d'un dispositif de vidéoprotection dans l'ensemble des Périchaux. 187

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à la sécurité du secteur des Périchaux. 187

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la mendicité agressive. 190

Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif aux mineurs délinquants dans le métro. 192

Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif aux campements de Roms du quartier Bastille. 194

Suspension et reprise de la séance. 195

2012 DEVE 186 - Actualisation du Plan Climat Energie de Paris. 195

Vœu n° 50 déposé par le groupe EELVA relatif au renouvellement de la flotte de véhicules de la Ville. 195

Vœu n° 52 déposé par le groupe EELVA relatif au suivi des diagnostics de performance énergétique. 195

Vœu n° 67 déposé par le groupe PCF/PG relatif à l'actualisation du Plan Climat Energie. 195

Vœu n° 68 déposé par M. COUMET relatif à l'ajout de 3 orientations nouvelles. 195

Vœu n° 69 déposé par le groupe EELVA relatif à la création d'un programme participatif de végétalisation des murs (2e). 195

Vœu n° 70 déposé par le groupe EELVA relatif à la création d'un programme participatif de végétalisation des murs (4e). 195

Vœu n° 71 déposé par le groupe EELVA relatif à la création d'un programme participatif de végétalisation des murs (14e). 196

Vœu n° 72 déposé par le groupe EELVA relatif à la création d'un programme participatif de végétalisation des murs (18e). 196

Vœu n° 73 déposé par le groupe EELVA relatif à la création d'un programme participatif de végétalisation de murs (20e). 196

Vœu n° 74 déposé par le groupe EELVA relatif à la plantation d'arbres dans le 20e arrondissement. 196

Vœu n° 75 déposé par le groupe EELVA relatif aux matériaux biosourcés. 196

Vœu n° 76 déposé par le groupe EELVA relatif au lancement d'un projet de bâtiment exemplaire en matière environnementale. 196

Vœu n° 77 déposé par le groupe EELVA relatif au bâtiment exemplaire. 196

Vœu n° 78 déposé par le groupe EELVA relatif à la réalisation de projets d'agriculture urbaine (12e). 196

Vœu n° 79 déposé par le groupe EELVA relatif au développement de l'agriculture urbaine (14e). 196

Vœu n° 80 déposé par le groupe EELVA relatif à l'agriculture urbaine (20e). 196

Vœu n° 81 déposé par le groupe EELVA relatif à l'écoquartier Saint-Vincent de Paul. 196

Vœu n° 82 déposé par le groupe EELVA relatif à la réalisation d'une canopée solaire en surplomb du boulevard périphérique (12e). 196

Vœu n° 83 déposé par le groupe EELVA relatif à l'installation d'une canopée solaire sur le périphérique (14e). 196

Vœu n° 84 déposé par le groupe EELVA relatif au Tram Fret. 196

Vœu n° 85 déposé par le groupe EELVA relatif à une expérimentation de compostage collectif à l'échelle d'un quartier du 12e. 196

Vœu n° 86 déposé par le groupe EELVA relatif à l'interdiction du stationnement des autocars au centre de Paris. 196

Vœu n° 87 déposé par le groupe EELVA relatif à la valorisation des déchets des restaurants scolaires du 2e. 196

Vœu n° 88 déposé par le groupe EELVA relatif à la création d'une piste cyclable à contre-sens sur l'axe Réaumur-Quatre Septembre. 196

Vœu n° 89 déposé par le groupe EELVA relatif à la création d'un jardin urbain sur le toit du gymnase Léopold Bellan. 196

Vœu n° 90 déposé par le groupe EELVA relatif à la mise en place d'une éco-labellisation des commerces du 2e. 196

Vœu n° 91 déposé par le groupe EELVA relatif à la modification du point de vue des ABF en matière de panneaux photovoltaïques. 196

Vœu n° 92 déposé par le groupe EELVA relatif à la modification du point de vue des ABF en matière de plantation d'arbres dans le centre de Paris..... 196

Vœu n° 93 déposé par le groupe EELVA relatif à la réduction de la vitesse à 30 km/h au centre de Paris. 197

Vœu n° 94 déposé par le groupe EELVA relatif aux projets d'immeubles de grande hauteur. 197

Vœu n° 95 déposé par le groupe EELVA relatif à l'éclairage public. 197

Vœu n° 96 déposé par le groupe EELVA relatif à l'évolution de la réglementation du pouvoir d'injonction de ravalement. 197

Vœu n° 97 déposé par le groupe EELVA relatif au bilan des conventions avec la FFB et la CAPEB. 197

Vœu n° 98 déposé par le groupe EELVA relatif au financement des réhabilitations thermiques des logements sociaux. 197

Vœu n° 99 déposé par le groupe EELVA relatif aux systèmes de climatisation. 197

Vœu n° 100 déposé par le groupe EELVA relatif aux repas servis dans le cadre de la restauration scolaire. 197

Vœu n° 101 déposé par le groupe EELVA relatif au chauffage électrique. 197

Vœu n° 102 déposé par le groupe EELVA relatif à un pôle de fret ferroviaire sur le site des Halles. 197

Vœu n° 103 déposé par le groupe EELVA relatif à de la réglementation sur la copropriété en matière de travaux d'amélioration énergétique. 197

Vœu n° 104 déposé par le groupe EELVA relatif aux contrats de fourniture d'électricité. 197

Vœu n° 105 déposé par le groupe EELVA relatif à la rénovation des logements sociaux. 197

Vœu n° 106 déposé par le groupe EELVA relatif à la création d'un livret d'épargne Paris Climat. 197

Vœu n° 107 déposé par le groupe PCF/PG relatif aux Partenariats Publics Privés. 197

Vœu n° 108 déposé par le groupe UMPPA relatif à la mise en place d'une OPATB dans le 15e. 197

Vœu n° 109 déposé par le groupe UMPPA relatif au Contrat de Partenariat et de Performance Energétique (CPPE) dans les écoles du 15e. 197

Vœu n° 110 déposé par le groupe UMPPA relatif aux investissements à réaliser dans le domaine des panneaux solaires photovoltaïques. 197

Vœu n° 111 déposé par le groupe UMPPA relatif à la présentation d'un programme des investissements des énergies renouvelables. 197

Vœu n° 112 déposé par le groupe UMPPA relatif à la Charte d'Engagement Partenariale pour le Climat. 197

Vœu n° 113 déposé par le groupe UMPPA relatif à la réalisation de bâtiments exemplaires. 197

Vœu n° 114 déposé par le groupe UMPPA relatif à la présentation d'un "bleu" budgétaire transition énergétique. 197

Vœu n° 115 déposé par le groupe UMPPA relatif au développement de l'agriculture urbaine. 198

Vœu n° 116 déposé par le groupe UMPPA relatif aux modes de chauffage. 198

Vœu n° 117 déposé par le groupe UMPPA relatif à un dispositif d'incitation au recyclage des déchets. 198

Vœu n° 118 déposé par le groupe UMPPA relatif à la réalisation d'une carte sanitaire des arbres par arrondissement. 198

Vœu n° 119 déposé par le groupe UMPPA relatif à la végétalisation de la façade de la mairie du 17e. 198

Vœu n° 120 déposé par le groupe U.D.I. relatif au renforcement de l'action d'information de l'Agence Parisienne du Climat. 198

Vœu n° 121 déposé par le groupe U.D.I. relatif à la flotte de bennes à ordures au GNV. 198

Vœu n° 122 déposé par le groupe U.D.I. concernant un plan de financement pluriannuel 2020. 198

Vœu n° 123 déposé par M. MARTINS relatif à l'organisation d'une collecte publique des déchets végétaux. 198

Vœu n° 124 déposé par M. MARTINS relatif au respect des objectifs et normes énergétiques. 198

Vœu n° 125 déposé par M. MARTINS relatif à la création d'un mécanisme d'appels à projet et de financements des recherches innovantes. 198

Vœu déposé par l'Exécutif. 198

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à l'Orchestre des jeunes DEMOS. 227

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au droit de vote des résidents étrangers extracommunautaires aux élections locales. ... 227

Vœu déposé par l'Exécutif. 227

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux associations confessionnelles gérant des crèches subventionnées. 229

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche pour le renouvellement de l'agrément à SOS Homophobie. 230

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la lutte contre les stéréotypes de genre. 231

Observations sur le déroulement de la séance. 232

Vœu déposé par le groupe EELVA relatif à l'huile de palme. 232

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à la situation de la maternité de l'Hôpital Trousseau. 233

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif au sans abri de la rue Cunin-Gridaine. 234

Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif à l'apport de l'église catholique à l'action sociale. 236

2012 DASCO 162 - Réévaluation des contributions municipales versées à l'enseignement privé sous contrat simple et sous contrat d'association avec l'Etat. 238

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à la réforme des rythmes scolaires. 239

2012 DJS 434 Autorisation à M. le Maire de Paris de poursuivre la mise en oeuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances. 241

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à Paris Jeunes Vacances. 241

2012 DFPE 146 - Subvention (80.653 euros) et avenant avec l'association Ozar Hatorah (13e) pour la crèche collective (11e). 243

2012 DFPE 147 - Subvention (152.449 euros) et avenant n° 1 avec l'association Ozar Hatorah (13e) pour la crèche collective (13e). 243

2012 DFPE 324 - Subvention (41.904 euros) et convention avec l'association Ozar Hatorah (13e) pour sa crèche collective. 243

2012 DFPE 148 - Subvention (93.857 euros) et avenant n°3 avec l'association Institutions Ganone Yad (4e) pour la crèche collective (11e). 243

2012 DFPE 174 - Subvention (121.128 euros) et avenant n°1 avec l'association Crèche Avenir (19e) pour la crèche collective. 243

2012 DFPE 175 - Subvention (86.348 euros) et avenant n° 1 avec l'association Crèche Gan Esther (19e) pour la crèche collective (19e). 243

2012 DFPE 176 - Subvention (35.027 euros) et avenant avec l'association Jeunesse Loubavitch (9e) pour la crèche collective (19e). 243

2012 DFPE 177 - Subvention (46.656 euros) et avenant avec l'association Jeunesse Loubavitch (9e) pour la crèche collective Haya Mouchka (19e). 243

2012 DFPE 178 - Subvention (57.121 euros) et avenant avec l'association Ohel Esther (19e) pour la halte-garderie Ohel Léa (19e). 243

2012 DFPE 209 - Subvention (118.163 euros) et avenant n° 3 avec l'association Centre Israélite de Montmartre (18e) pour la crèche collective Marcel Bleustein Blanchet (18e). 243

2012 DFPE 210 - Subvention (303.070 euros) et avenant n° 3 avec l'association Centre Israélite de Montmartre (18e) pour la crèche collective Lamarck (18e). 243

2012 DFPE 211 - Subvention (65.783 euros) et avenant n° 3 à convention avec l'association Centre Israélite de Montmartre (18e) pour le jardin maternel (18e). 243

2012 DFPE 256 - Subvention (302.648 euros) et avenant n°1 avec l'association Gan Yael Crèche et Jardin d'Enfants (19e) pour la crèche familiale. 243

2012 DFPE 257 - Subvention (88.742 euros) et avenant n°1 avec l'association Gan Yael Crèche et Jardin d'Enfants (19e) pour la halte garderie. 243

2012 DFPE 258 - Subvention (99.771 euros) et avenant n°1 avec l'association Gan Yael Crèche et Jardin d'Enfants (19e) pour le jardin d'enfants. 244

2012 DFPE 259 - Subvention (161.500 euros) et avenant n°1 avec l'association Gan Yael Crèche et Jardin d'Enfants (19e) pour la crèche collective. 244

2012 DFPE 275 - Subvention (196.003 euros) et avenant n°1 avec l'association Gan Ménahem (18e) pour sa crèche collective Gan Kitov (17e). 244

2012 DFPE 276 - Subvention (285.754 euros) et avenant n° 1 à convention avec l'association Gan Ménahem (18e) pour le jardin d'enfants Sinaï (18e). 244

2012 DFPE 277 - Subvention (188.220 euros) et avenant n° 1 à convention avec l'association Gan Ménahem (18e) pour sa crèche collective Léa Frankforter (18e). 244

2012 DFPE 278 - Subvention (191.929 euros) et avenant n°1 avec l'association Gan Ménahem (18e) pour sa crèche collective Heikal Ménahem (20e). 244

2012 DFPE 283 - Subvention (280.688 euros) et avenant n° 3 avec la Fondation Casip Cojasor (20e) pour sa halte garderie Suzanne et David Levy (20e). 244

2012 DFPE 284 - Subvention (133.174 euros) et avenant n°3 avec l'association Gan Yossef Crèche et Jardin d'Enfants (20e) pour la crèche collective Gan Yossef (20e). 244

2012 DFPE 285 - Subvention (414.512 euros) et avenant n°3 avec l'association Gan Yossef Crèche et Jardin d'Enfants (20e) pour la crèche familiale Gan Yossef (20e). 244

2012 DFPE 58 - Subvention (22.409 euros) et avenant n° 3 à convention à l'Association Familiale Notre Dame de Nazareth (15e) pour sa halte garderie Les Gémeaux (15e). 244

2012 DFPE 241 - Subvention (59.858 euros) et avenant n° 3 avec l'Association Familiale Catholique Saint Pierre - Saint Dominique pour la halte-garderie (14e). 244

2012 DFPE 346 - Subvention (121.592 euros) et avenant n° 3 avec l'association Sainte Agnès pour la halte-garderie (7e). 244

2012 DFPE 421 - Lancement d'un marché article 30 relatif à la gestion et à l'exploitation de quatre établissements de petite enfance situés dans les 13e et 15e arrondissements. 252

2012 DJS 421 - Convention de délégation de service public entre la Ville de Paris et la SPL du Carreau du Temple pour l'exploitation du Carreau du Temple (3e). 252

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à l'exploitation du nouveau stade Jean Bouin. 254

2012 DU 36 - Cession d'un terrain destiné à l'extension du collège Georges Leven au 45 à 51, boulevard Carnot (12e). 255

2012 DU 63 - Cession d'un terrain 18, avenue de la Porte d'Italie (13e). 256

Vœu déposé par le groupe EELVA relatif à la conclusion de baux emphytéotiques sur la parcelle. 256

2012 DU 191 - Cession du local commercial Darty situé sous la place de la Madeleine (8e)..... 257

2012 DU 193 - Protocole d'accord avec la société Bouygues Immobilier relatif à la régularisation d'une occupation temporaire et modalités de la vente éventuelle d'un terrain 8 à 12 rue Louis Armand (15e). 258

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au recensement du foncier non utilisé des congrégations confessionnelles. 262

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la réunion du Comité permanent de Concertation du réaménagement des Halles. 263

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'héliport. 265

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à la dénomination d'une voie ou d'un lieu en hommage à José Aboulker. 266

2012 SG 202 - Aménagement des berges de Seine (7e). Avenant à la superposition d'affectation avec Ports de Paris, portant sur le procès-verbal de remise des terrains nécessaires à la construction d'une voie publique sur la basse berge de la Seine, rive gauche, entre le pont Royal et le pont de l'Alma. 268

2012 SG 203 - Convention avec Port Autonome de Paris pour l'occupation temporaire du domaine public fluvial et portuaire dans le cadre de l'aménagement des berges de Seine (7e). 268

2012 SG 204 - Convention avec le Port Autonome de Paris pour l'organisation de la maîtrise d'ouvrage des études et travaux de réaménagement des berges en rive gauche (7e). 268

2012 DLH 113 - Signature d'une convention d'OPAH avec l'Anah et l'État relative à l'opération programmée d'amélioration de l'habitat, secteur République (3e, 10e, 11e), modification du règlement d'attribution des subventions de la Ville de Paris (amélioration habitat), modification du règlement d'attribution d'une aide de la Ville de Paris (amélioration thermique). 270

2012 DLH 151 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de construction neuve comportant 75 logements PLUS, 2 logements PLUS CD, 36 logements PLAI et 37 logements PLS, 25-27, avenue Bartolomé, 5-7, avenue de la Porte de Plaisance, 4-10, rue Theuriet (15e). 273

2012 DLH 210 - Location par bail emphytéotique, au profit de la SIEMP, de l'immeuble communal 83bis/85, rue Philippe-de-Girard (18e). 276

2012 DLH 259 - Réalisation par la RIVP d'un programme de construction comportant 6 logements PLA-I, 17 logements PLUS et 6 logements PLS, 3-5, rue Oscar-Roty (15e). 278

2012 DLH 288 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme comportant 21 logements étudiants PLUS, 9 rue de la Tombe-Issoire (14e)..... 280

2012 DLH 298 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 3 logements PLUS, 10, rue des Rosiers (4e). 281

2012 DLH 326 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition conventionnement comportant 69 logements PLUS, 29 logements PLAI et 98 logements PLS, 25/33, rue Pradier - 57/65, rue Fessart (19e). 282

2012 DU 244 - Cession d'un appartement situé 11 rue Tronchet (8e). 284

Vœu déposé par le groupe EELVA relatif à un logement passerelle d'insertion rue Tronchet. 284

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à un taux réduit de TVA sur la production de logements sociaux. 284

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à l'objectif de production de logements sociaux. 286

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif au programme de construction 5 rue Berzélius (17e). 287

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à l'avancée des négociations avec les professionnels de la location meublée. 288

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la réservation d'un quota de logements sociaux pour les policiers exerçant dans la Capitale. 289

Vœu déposé par M. Jean-François MARTINS relatif à la mesure de l'impact des productions de logement social en matière de mixité sociale. 290

2012 SG 196 - Communication sur le développement de l'Axe Seine pour l'avenir de la métropole parisienne, la Confluence Seine-Oise et Paris. 291

2012 DAC 524 - Convention de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de l'établissement culturel "Les Trois Baudets" avec la société "3 Anes Prod". 293

2012 DAC 797 - Subvention (80.000 euros) et convention avec l'association Théâtre Silvia Monfort (15e). 295

2012 SG 179 - Convention de délégation de service public pour l'exploitation du cinéma Le Louxor (10e). 298

Vœu déposé par le groupe EELVA relatif au projet de nouvelle implantation de la Maison d'Europe et d'Orient. 299

Vœu déposé par l'Exécutif. 299

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à la pérennité du Théâtre de création Paris-Villette. 300

Vœu déposé par l'Exécutif. 300

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à l'évaluation du budget de la Culture. 301

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à la carte Pass Culture 17. 302

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif au devenir du musée national des Arts et Traditions populaires. 303

Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif à l'emprisonnement du poète qatari Mohamed Al-Ajami. ... 305

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux populations réfugiées de la République Démocratique du Congo. 306

2012 DAC 486 - Convention d'occupation du domaine public avec l'association La Koumia au titre de l'installation d'une stèle en hommage aux goumiers morts pour la France Place Denys Cochin (7e). 307

Vœu déposé par les groupes U.M.P.P.A. et U.D.I. relatif à l'aménagement paysager de la place Denys Cochin. 307

2012 DAC 600 - Subvention (50.000 euros) et convention avec l'association Arts Découvertes et Citoyennetés (5e). 309

Vœu déposé par les groupes U.M.P.P.A. et U.D.I. relatif au futur monument OPEX. 310

2012 DAC 794 - Appositions de plaques commémoratives relatives à la reconnaissance et la dénonciation des "zoos humains" qui se sont tenus à Paris à l'époque coloniale. 311

2012 DAJ 26 - Marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres les 6, 20 et 27 novembre 2012. 313

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux nuisances aux abords du bar "l'Authentici-thé". 314

Désignation d'une représentante du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans un organisme. 315

Modification de la composition de la 3e Commission. 315

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription. 315

Clôture de la séance. 316

Votes spécifiques. 316

Votes spécifiés 319

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée. 320

Liste des membres présents. 339

Liste des membres présents en Commission. 340

Annexe n° 1 - Questions écrites posées à M. le Maire de Paris. 341

QE 2012-26 Question de M. Jérôme DUBUS et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à une demande de bilan en matière de consommation énergétique des programmes neufs et des réhabilitations engagés par la Ville de Paris et par les bailleurs sociaux depuis 2007. 341

QE 2012-27 Question de M. Michel DUMONT et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur le calendrier et le contenu du processus d'informatisation de demandes de logements. 343

Annexe n° 2 - Budget d'investissement de la Ville de Paris pour 2013. 345

Annexe n° 3 - Budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2013. 349

Annexe n° 4 - Tableau des vœux et amendements déposés en Commission. 352

Annexe n° 5 - Tableau des votes des groupes politiques. 356

La séance est ouverte à neuf heures sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Maire de Paris, assisté de Mme Emmanuelle BECKER, M. Gauthier CARON-THIBAULT et Mme Marie-Laure HAREL, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est ouverte.

Condoléances.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Le Conseil de Paris a appris avec tristesse la disparition, le 21 novembre dernier, de Mme Andrée Delbos, ancienne conseillère de Paris.

Née en 1928 dans le Doubs, Mme Andrée Delbos était secrétaire sténodactylo.

Membre du Parti Communiste, elle a été élue au Conseil municipal de Paris dans le 13e arrondissement en 1965, en 1971 et en 1977.

Elle s'est toujours employée, au sein de notre Assemblée, à défendre les Parisiens les plus démunis. Spécialiste des affaires sociales, elle a siégé dans plusieurs Commissions, notamment celle de l'Aide à l'enfance et celle du travail afin de pouvoir mettre en œuvre son idéal de solidarité.

Son engagement au service de la démocratie parisienne s'est ensuite exprimé au sein de l'Amicale des anciens conseillers de Paris, dont elle a été une vice-présidente enthousiaste.

Mme Andrée Delbos laisse le souvenir d'une femme chaleureuse, animée d'un grand sens de la justice sociale.

Ses obsèques ont été célébrées le 27 novembre au cimetière du Père-Lachaise.

A ses proches et à sa fille, présente parmi nous ce matin, je veux adresser au nom de notre Assemblée comme en mon nom personnel, nos condoléances les plus sincères.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

C'est Mme BECKER qui veut ajouter un mot. Je vous donne la parole.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues quand j'ai commencé à militer dans le 13e arrondissement, un nom parmi quelques-uns revenait sans cesse, celui d'Andrée Delbos, le nom d'une femme qui avait incarné pendant plusieurs décennies les luttes et revendications de ces quartiers populaires parisiens et qui continue à les incarner.

Une femme que j'ai appris à connaître, une véritable élue de Paris qui s'est spontanément investie quand notre parti m'a désignée candidate dans son arrondissement, sur son ancienne circonscription. Déjà âgée, elle n'a pas ménagé sa peine et son enthousiasme pour me faciliter la tâche.

Après 50 ans de vie publique, elle était toujours proche des habitants, proche de leurs préoccupations, combattant avec la même abnégation pour plus d'égalité et de justice.

Née dans le Doubs, à Morteau, le 14 décembre 1928, membre du Parti Communiste français, elle est pour la première fois élue conseillère municipale dans le 13e en 1965. Réélue en 1971 et en 1977, elle voit la transformation des quartiers populaires parisiens, les grands bouleversements de la ville des années 70 et 80.

Fidèle à ses convictions, Andrée Delbos travailla notamment dans les commissions dédiées au travail et à la question alors nouvelle du chômage, mais aussi dans les commissions dédiées à la famille ou à l'Assistance publique.

Élue de terrain, elle connaissait le mélange complexe et vivant qui fait l'identité d'une rue ou d'un quartier.

Deux fois suppléantes aux législatives, en 1967 et 1968, elle fut également candidate en 1981. Sans jamais s'éloigner des luttes, elle laissa alors progressivement la place à une nouvelle génération d'hommes et de femmes

politiques. Vice-présidente déléguée de l'Amicale des anciens conseillers, elle continua à militer pour le peuple de Paris, dans le 13e arrondissement, pour le Parti Communiste français.

Femme politique à une époque qui n'en comptait pas tant, élue de terrain convaincue, Andrée Delbos vient de nous quitter. Femme de cœur et de convictions, elle manque déjà à ses camarades, aux habitants du quartier et à tous.

Je veux lui témoigner encore une fois mes pensées les plus fraternelles, lui redire nos engagements communs d'hier et de demain.

Une fois encore, merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous remercie. C'est mérité, ce que vous venez de dire de Mme Delbos.

Félicitations.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous avons un nouveau collègue. A la suite de la démission de Seybah DAGOMA, nous avons un nouveau collègue : Loïg RAOUL.

Je voudrais aussi adresser nos très chaleureuses félicitations à François DAGNAUD, qui vient d'être nommé Chevalier dans l'Ordre national du Mérite.

Adoption de comptes rendus.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, le compte rendu sommaire de la séance des lundi 12 et mardi 13 novembre 2012 a été affiché.

Le compte rendu intégral de cette même séance a été publié au Bulletin municipal officiel.

Avez-vous des observations sur ces comptes rendus ?

Vous n'en avez pas.

Ils sont donc adoptés.

Nous pouvons passer à l'ordre du jour.

Rappel au règlement.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur LEGARET ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement.- Monsieur le Maire, je vous demande la parole pour un rappel au règlement en me fondant sur les articles 5 et 24.

Vous savez que l'article 24 concerne la création des Missions d'information et d'évaluation. Je voudrais rappeler que je vous ai écrit le 22 octobre, conjointement avec Yves POZZO di BORGO, président du groupe U.D.I., pour vous demander la création d'une M.I.E. sur la politique des déplacements, M.I.E. que conduirait Laurence DOUVIN et sujet, faut-il le préciser, ô combien prioritaire pour les Parisiens.

Vous m'avez répondu le 31 octobre que vous émettiez des réserves sur cette proposition, arguant du fait qu'aucune mission ne peut être créée à partir du 1er janvier de l'année civile qui précède l'année de renouvellement des conseils municipaux.

Je vous ai répondu pour vous dire que rien ne vous empêchait, d'abord de répondre à mon courrier du 22 octobre plus rapidement et d'inscrire la création de cette M.I.E., non pas à la séance d'aujourd'hui, mais à la séance des 12 et 13 novembre.

Vous avez donc proposé cette délibération qui est inscrite à l'ordre du jour de notre séance. Mais, cette délibération, en apparence anodine, rien ne s'oppose à son adoption. Hélas, des messages sans équivoque nous sont parvenus pour nous signifier votre intention de donner instruction aux élus de votre majorité de voter, fait d'ailleurs inédit, contre votre propre délibération.

Alors vous nous avez toujours affirmé que vous feriez tout pour faciliter, soutenir la mise en place des M.I.E. Je vous demande donc solennellement de permettre aux élus de faire leur travail, de faire vivre au sein de notre Conseil toutes les procédures démocratiques. Vous voyez bien que l'argument de non-création après le 1er janvier ne peut

pas s'appliquer aujourd'hui puisque sauf erreur de ma part, nous sommes toujours dans l'année 2012. Il en va de votre autorité et de votre sens de l'équité.

Je vous renouvelle donc ma demande : au nom de la transparence et de l'équité, ne faites pas rejeter cette proposition.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Bien.

Est-ce sur le même sujet, Monsieur POZZO di BORGO ?

M. Yves POZZO di BORGO. - Monsieur le Maire, vous avez été élu Maire en 2001 et c'est vrai que la marque de votre arrivée a été un bouleversement sur la circulation. C'est vrai que 10 ans après, 12 ans après, il y a beaucoup d'interrogations, beaucoup de choses ont été faites, qui pourraient être positives et négatives… J'ai tendance à penser avec mon groupe et avec le groupe U.M.P. qu'il serait nécessaire, comme vous avez souvent accepté des M.I.E. qui étaient difficiles, comme celle sur le logement, il serait important, puisque vous avez vous-même décidé de partir dans un an et demi, que l'ensemble du Conseil de Paris puisse faire une évaluation du travail réalisé sur la question de la circulation.

Je le dis parce que cela a été l'acte symbolique de votre présence dans cette mairie. Il y a eu d'autres choses, mais c'était l'acte, la décision la plus marquante sur la Ville de Paris.

Deuxièmement, je dis cela parce que nous sommes dans l'opposition, nous manquons d'informations. Il faut vraiment que l'on cherche… alors, les adjoints nous fournissent des informations quand on les demande mais la procédure est toujours lourde.

Rien ne vaut de voir les principaux responsables. Dans le cadre d'une M.I.E., on peut rencontrer les autorités, les responsables du terrain et les responsables de la Préfecture. Ce n'est pas que ces gens-là ne veulent pas nous voir, mais cela permet au moins d'avoir une réflexion en profondeur.

Je pense, Monsieur le Maire, que vous serez plus élégant - et je crois que c'est un peu votre tonalité, cette élégance - d'accepter...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous crois !

M. Yves POZZO di BORGO. - … d'accepter intellectuellement cette M.I.E. même si l'argument juridique, franchement, du 1er janvier, n'est quand même pas un argument juridique.

Je crois que c'est important, c'est important pour la Mairie de Paris, c'est important pour les Parisiens et c'est important aussi pour tous les habitants du Grand Paris.

Cette affaire de circulation est un problème qui concerne l'ensemble de Ile-de-France.

C'est la raison pour laquelle, Monsieur le Maire, je souhaiterais que vous reveniez sur votre décision et que vous acceptiez cette M.I.E.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Messieurs.

Le moment n'est pas venu de voir quelles sont les marques de ces deux mandatures, d'autant que je ne pars pas, je respecte les rythmes démocratiques. On est élu pour une durée et, après, on n'est pas obligé d'y rester toute sa vie. Cela s'appelle tout simplement la respiration démocratique.

Merci quand même, Monsieur POZZO di BORGO, de quelques qualificatifs aimables et sincères, dont je ne doute pas que vous saurez les murmurer à mon oreille pendant les 15 mois qui viennent.

Parmi les innovations, effectivement en rupture avec le passé, il y a la création des M.I.E. qui n'existaient pas avant. Il y en a même une qui est en cours, que votre groupe préside.

Veillons quand même à ce que cela ne soit pas toujours un groupe de l'opposition qui monopolise les M.I.E. Avant, il n'y en avait pas du tout ; maintenant qu'il y en a, il faudrait qu'elles soient toutes présidées par l'U.M.P. !

Calmons-nous !

C'est bien que l'on commence avec le sourire ! Je ne sais pas si cela va durer pendant les deux jours.

Quant au fait qu'il y a effectivement des règles à respecter, faisons aboutir la M.I.E. en cours et, après, respectons les règles. Vous en ferez d'autres après mars 2014, je n'en doute pas.

François DAGNAUD, voudriez-vous, en tant que grand organisateur de nos travaux, nous donner votre sentiment ?

M. François DAGNAUD, adjoint. - Avec plaisir, Monsieur le Maire.

Messieurs les présidents des groupes U.M.P. et U.D.I., d'abord, il y a un point qui fera consensus entre nous, c'est le succès incontestable des M.I.E., innovation démocratique de cette mandature, dont les différents groupes de l'Assemblée (le Maire le rappelait à l'instant très justement) ont su s'emparer et je crois que c'est un vrai progrès. Nous le partageons et nous pouvons nous en réjouir tous ensemble.

Au-delà, je crois que, dans vos propos de ce matin, il y a deux types de confusion.

Première confusion sur les prérogatives des uns et des autres ici : le Maire a souhaité inscrire à l'ordre du jour de la séance la proposition de création de M.I.E., c'est sa responsabilité et, en l'occurrence, donnons lui acte qu'il a fait suite à votre demande.

Il reviendra, à l'issue d'un débat que nous aurons le moment venu, au Conseil de Paris de délibérer sur la suite à donner à cette demande de création.

Il est vrai, ne nous cachons pas derrière notre petit doigt, que l'Exécutif a un avis très réservé, compte tenu de la deuxième confusion que je voulais relever, entre la lettre et l'esprit de la loi.

Effectivement, la lettre stipule bien qu'aucune M.I.E. ne peut être créée l'année précédant une échéance électorale, on est à quelques jours près de la limite, mais l'esprit du législateur - et vous le savez tout aussi bien que nous - a été très clairement de considérer qu'aucune M.I.E. ne pouvait être conduite l'année précédant une échéance électorale, sous peine de voir évidemment cette M.I.E. se transformer en ce qu'elle n'a pas vocation à être.

Elle a vocation à être un instrument d'évaluation des politiques municipales, un instrument d'analyse et de meilleure connaissance des sujets traités, pas un outil au service d'une polémique, dans un contexte qui ne permet pas la sérénité des travaux, qui a aussi toujours caractérisé les M.I.E. qui ont été menées jusqu'à présent.

Faut-il en lancer une nouvelle, maintenant, qui se poursuivrait de fait jusqu'à l'été 2013 ? La majorité du Conseil de Paris en décidera mais sans attendre, l'Exécutif fait part de sa grande circonspection.

Voilà, chers collègues, ce que je pouvais vous indiquer ce matin.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

D'autant que j'ai accepté ces deux…

S'il vous plaît, soyez élégant, Monsieur POZZO di BORGO.

J'ai accepté ces deux rappels au règlement, mais, en même temps, il y a une délibération. Vous aurez le débat tout à l'heure à l'occasion de la délibération.

Discussion budgétaire commune Ville et Département. - Allocution de M. le Maire de Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous allons donc passer à l'examen du budget pour l'année 2013.

Mes chers collègues, ce budget 2013 est l'occasion pour Paris de répondre plus que jamais avec ses valeurs, ses idées et ses moyens à la crise qui altère notre économie et fragilise notre société.

Il est incontestable que la grande majorité de nos concitoyens fait face aujourd'hui à des conditions de travail et de vie de plus en plus précaires.

Des sans domicile fixe aux personnes âgées isolées en passant par les chômeurs, mais également les familles monoparentales et même les classes moyennes, nombreux sont les Parisiens qui comptent sur nous pour les aider à avancer, malgré les difficultés.

Chacun, dès lors, peut comprendre le sens de ce budget 2013 qui est avant tout un budget face à la crise, conçu pour nous permettre d'agir plutôt que de subir.

Notre combat pour que les Parisiens dépassent ensemble ce cap difficile commence par la solidarité à laquelle, sans transiger, nous consacrerons l'an prochain toute notre énergie.

Il se poursuit avec l'investissement qui crée les conditions d'un avenir meilleur, en nourrissant la croissance et la confiance.

La poursuite de ces deux objectifs est rendue possible par une gestion sérieuse, à défaut de laquelle nous serions réduits à l'impuissance.

Notre premier devoir sera en 2013 de continuer à protéger chacun face aux risques de précarité et d'exclusion.

Nous nous y attacherons en consacrant 2.200 millions, en hausse de 3 %, à l'effort social. En sanctuarisant les budgets d'aide sociale pour garantir aux plus vulnérables un revenu minimum, nous consolidons une cohésion mise à mal par le chômage.

Ainsi, nous encourageons systématiquement le retour à l'emploi, les 61 millions mobilisés pour l'insertion des bénéficiaires du R.S.A. devraient permettre à au moins un allocataire sur cinq de retrouver du travail.

Dans le même temps, notre collectivité s'attache à donner à chacun une place au cœur de la cité.

Ce souci d'intégration a présidé à l'affectation des 341.500.000 euros prévus pour l'Aide sociale à l'enfance, des 140 millions dédiés à l'accueil en établissement des personnes âgées ou encore des 118 millions d'euros réservés à l'hébergement des personnes en situation de handicap.

Il est également servi par une politique du logement audacieuse. Dans la droite ligne de ce que nous avons entrepris depuis 2001, nous dégagerons 394 millions de crédit de paiement pour financer au moins 6.000 nouveaux logements sociaux.

C'est grâce à ce volontarisme que nous atteindrons dès 2014, soit six ans avant la date prescrite par la loi, l'objectif de 20 % de logement social à Paris.

En dépit du conservatisme aveugle de plusieurs arrondissements, nous entendons rester en mouvement pour que Paris soit bien au rendez-vous des 25 % en 2025.

C'est l'esprit dans lequel nous avons porté le compte foncier à 100 millions d'euros, soit une hausse de 10 millions par rapport à l'année dernière et je suis attentif au débat que nous aurons aujourd'hui. Si nous trouvons les moyens de faire encore mieux, je le ferai de bon cœur.

En acquérant des terrains et en investissant massivement pour construire, nous conservons aux classes populaires et aux classes moyennes toute la place historique qu'elles occupent dans notre ville. Cet effort global est appelé à bénéficier à tous, en s'adaptant aux spécificités de chacun.

Les 11 millions d'euros destinés à soutenir l'accès à la propriété des classes moyennes ou encore les 15 millions d'euros investis dans la lutte contre l'insalubrité sont donc les multiples dimensions d’une action cohérente et équilibrée.

Cette politique s'accompagne, bien sûr, de la mise en place de services publics de proximité. L'ouverture l'an prochain de 1.500 places en crèche, de deux écoles, d'un collège et de quatre espaces jeunes - je pourrais ajouter les deux conservatoires et les deux bibliothèques - viendra donner à l'enfance, à la jeunesse parisienne et, au-delà, à la société parisienne, les conditions d'épanouissement qu'elles méritent.

Dans le même temps, en choisissant d'investir 1,7 milliard d’euros en 2013, Paris reste offensif face à la crise. Dans un contexte de panne de l'investissement privé, les grands travaux que nous entreprenons pour réaliser le programme de mandature participent clairement à la relance de l'économie et au redressement de notre pays. Ils représentent, en effet, pas moins de 17 % de l'investissement civil de l'Etat. Aux Halles, à Clichy-Batignolles, à Paris Rive gauche, à Paris Nord-est, à Pajol, place de la République ou sur les berges de la Seine, nous verrons Paris évoluer, grandir et s'ouvrir.

Les 244 millions d'euros affectés à la voirie et aux déplacements, comme la contribution de 367 millions d’euros au budget du S.T.I.F., ce qui fait plus de 600 millions d'euros consacrés aux déplacements, aux transports - plus de 600 millions d'euros en un an ! -, tout cela nourrit, dans cet espace rénové, le mouvement de l'ensemble de l'agglomération parisienne.

Alors que se prépare l'acte III de la décentralisation, cette dynamique métropolitaine doit aujourd'hui être appréhendée dans le cadre d'une gouvernance renforcée et rénovée. Nous continuerons donc à proposer que les domaines du logement et de l'urgence sociale soient traités à cette échelle.

C'est également pour préparer l'avenir que nous intensifions notre soutien à l'innovation et à la recherche. L'accueil de l'Institut d'études avancées à l'Hôtel de Lauzun, l'achèvement des travaux de l'Institut Pierre-Gilles de Gennes ou encore les 2,5 millions d'euros attribués au financement de nouveaux logements pour les chercheurs de la Cité internationale sont des éléments, parmi d'autres, de ce beau pari sur demain.

Avec nos dispositifs d'aide à la création d'entreprises et de soutien au développement, ces investissements doivent stimuler la vitalité économique de Paris. C'est ce volontarisme politique qui vaut à notre ville l'installation de 25.000 nouvelles entreprises chaque année et un taux de chômage inférieur à la moyenne nationale.

Nous continuerons donc à appliquer des méthodes qui ont fait leurs preuves pour que la Capitale conserve toute son attractivité.

Enfin, dans un contexte de crise, ces progrès sont rendus possibles par une gestion budgétaire maîtrisée.

Aujourd'hui, notre exigence nous place en situation de maintenir l'emploi public à son niveau d'avant la crise. Notre sérieux nous autorise à proposer un avancement accéléré d'échelon à plus de 47.000 agents de la collectivité.

Les marges de manœuvre que nous avons su conserver nous permettent de démultiplier nos efforts en matière de logement et d'innovation.

En autofinançant nos investissements à hauteur de 1,1 milliard d’euros, nous continuons, malgré la crise, à réaliser notre programme de mandature, tout en conservant un taux d'endettement qui n'obère pas l'avenir et, je le dis au passage, en évitant de verser des intérêts colossaux aux banques ! Je pense que c'est l'intérêt des Parisiens. Je préfère dépenser l'argent pour faire des crèches plutôt que pour payer des taux d'intérêts.

Nous parvenons à relever ce défi en réalisant des économies ciblées et assumées dans de nombreux domaines.

Après avoir divisé par trois en dix ans, le budget de l'événementiel, nous le soumettons à une nouvelle baisse de 22 %. Les crédits de la Direction de la Communication, en diminution de plus de 8 % l'an prochain, auront baissé de près de 50 % depuis 2001.

Dans des domaines aussi variés que les frais de mission ou le parc automobile de la Ville, nous gagnons, jour après jour, les marges de manœuvre qui nous permettent de mieux répondre aux attentes des Parisiens.

La généralisation des contrats de performance entre les Directions et l'Exécutif parisien contribue, enfin, à la modernisation concertée et transparente de nos services, en nous conduisant à dégager de nouvelles ressources au bénéfice des Parisiens.

Ce sérieux que nous nous imposons, nous l'exigerons également de nos partenaires et notamment de l'Etat.

En matière d'aide à la pierre, pour construire des logements sociaux, mais concernant également la prise en charge des mineurs isolés, nous attendons clairement du Gouvernement qu'il se montre à la hauteur des efforts que nous sommes en train d'accomplir.

Avec une contribution à la solidarité nationale et régionale, qui devrait dépasser 320 millions d'euros l'an prochain dans le cadre des péréquations, nous sommes totalement engagés au service du redressement dans la justice de notre pays. Parce que nous sommes au rendez-vous de l'égalité entre les territoires, nous veillerons à ce que le gouvernement entende nos requêtes et y réponde équitablement.

Mes chers collègues, en 2013, face à la crise, nous ne renoncerons pas. Bien au contraire, nous prendrons l'initiative dans tous les domaines qui dépendent de nous et touchent à la vie de nos concitoyens. Le travail remarquable conduit par Bernard GAUDILLÈRE avec compétence et ténacité, la créativité de l'ensemble de mes adjoints vont permettre à notre ville d’avancer sans rien hypothéquer de ses valeurs ni de son avenir.

Je veux adresser aussi mes remerciements à tout le personnel de la Ville, au Secrétariat général, aux directions de la Ville et en particulier à la Direction des finances qui nous a aidés à préparer ce budget sérieux et ambitieux.

C'est donc un budget à la hauteur des responsabilités de Paris et des enjeux de la crise qui vous est soumis ce matin. Je ne doute pas un seul instant qu'il permette aux Parisiens d'aborder, unis et confiants, la difficile année qui s'annonce. Je vous remercie.

Mes chers collègues, la conférence d'organisation a fait en sorte que, dans une première partie, nous écoutions un orateur par groupe, qui s'exprimera 10 minutes, puis nous entendrons une première réponse de M.

GAUDILLÈRE. Le débat général concernant le budget se poursuivra avec les orateurs inscrits, puis une nouvelle réponse de l'Exécutif.

Je vous rappelle que, lors du vote demain matin, il n'y aura ni débat ni commentaires mais une explication de vote préalable de 5 minutes par groupe. Les amendements et les vœux doivent donc être présentés pendant la discussion générale.

Audition des orateurs.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je donne donc la parole aux cinq orateurs des cinq groupes du Conseil de Paris, en commençant par le président Jean-Pierre CAFFET.

M. Jean-Pierre CAFFET. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, cette discussion budgétaire se déroule, chacun en conviendra, dans un contexte de crise.

Crise économique à l'échelle européenne, avec une faible croissance cette année et l'année prochaine encore.

Crise sociale, avec la montée du chômage, de la précarité et de la pauvreté.

Crise financière, avec un Etat laissé exsangue par dix années de gestion budgétaire calamiteuse, qui se sont traduites par une accumulation de 900 milliards d'euros de dette, soit le doublement de la dette existante en 2002.

Nous sommes donc dans une situation inédite de conjugaison de trois crises, où les collectivités locales sont légitimement appelées à participer à l'effort national de redressement des comptes publics, mais aussi à amplifier les mécanismes de solidarités entre elles.

Pour l'an prochain, les dotations de l'Etat resteront stables en valeur. Mais nous le savons, elles diminueront de 750 millions d'euros les deux années suivantes en 2014 et 2015.

D'aucuns pourront ici estimer qu'il s'agit là d'une baisse importante des concours de l'Etat. En réalité, elle est faible en comparaison de l'engagement qu'avait pris Nicolas SARKOZY dans sa campagne, à savoir une diminution de 1 milliard d'euros chaque année du quinquennat qui s'est ouvert au mois de mai.

C'est donc à l'aune de ce contexte, fait avant tout de contraintes et de difficultés de vie des Parisiens, qu'il faut apprécier ce budget. Autant le dire tout de suite, il nous satisfait et ce, pour au moins trois raisons :

- La première, c'est qu'il amplifie les moyens de la solidarité à l'égard des Parisiens les plus fragiles, ainsi que l'efficacité des services publics.

- La deuxième, c'est qu'il prépare le rebond de la Capitale et la sortie de crise grâce à un investissement soutenu.

- La troisième, c'est que ce budget reste prudent dans la gestion des deniers des contribuables parisiens et n'obère pas l'avenir financier de Paris.

En d'autres termes, malgré les difficultés, la gestion financière de notre collectivité reste caractérisée par des marqueurs de gauche, au premier rang desquels, je le répète, figure la solidarité.

Impératif de solidarité vis-à-vis de nos concitoyens les plus défavorisés, disais-je à l'instant. Les moyens de ce budget sont au rendez-vous, avec 2,2 milliards qui y sont consacrés, soit 250 millions de plus qu'en 2008. Ces 2,2 milliards permettront de renforcer les politiques sociales de notre collectivité, à commencer par les 310 millions affectés au R.S.A. car vivre à Paris c'est, hélas, d'abord survivre pour plus de 60.000 Parisiens, en poursuivant par les crédits pour l'aide sociale à l'enfance à hauteur de 340 millions et en augmentation significative en raison du nombre sans cesse croissant de mineurs étrangers isolés, dont Paris accueille désormais le tiers de ceux qui entrent sur le territoire national.

Cette situation inéquitable, au plan de la répartition des charges qui en résultent, devrait pouvoir évoluer. La constitution d'une plateforme d'orientation nationale pourrait d'ailleurs être le premier pas dans cette direction.

Et en finissant dans cette énumération non exhaustive, par les moyens consacrés aux personnes âgées (140 millions), à ceux de nos concitoyens qui sont en situation de handicap (120 millions) ou encore au renforcement d'une offre de soins accessible et adaptée à tous, comme en témoigne la poursuite des programmes Paris santé nutrition, Paris santé réussite et la mise en œuvre du schéma directeur de la P.M.I.

Mais vivre à Paris, ce n'est pas seulement pouvoir bénéficier de prestations de notre collectivité, c'est aussi se loger. Parce que le logement est une, sinon la préoccupation majeure des Parisiens, notre budget doit être à la hauteur de la situation. C'est le cas dans les mesures qu'il comporte.

Conformément au Plan local de l'habitat, 6.000 nouveaux logements sociaux seront financés cette année encore. Toutefois, le financement de logements sociaux ne saurait être la réponse unique au problème.

L'accès à la propriété de toutes les catégories sociales est fondamental pour maintenir la diversité des profils sur notre territoire. C'est pourquoi nous nous réjouissons que 11 millions d'euros soient consacrés auprès de Paris logement pour aider les classes moyennes dans leurs démarches légitimes d'accession à la propriété.

Dans le même temps, afin d'épauler les Parisiens les plus fragiles et de faciliter leur maintien dans leur logement malgré les difficultés, nous approuvons le renforcement de l'effort du C.A.S.-V.P au moyen notamment de l'allocation Paris logement familles monoparentales.

Vivre à Paris, enfin, c'est pouvoir disposer de services publics de qualité. A ce titre, ce projet de budget indique qu'avec 66 millions en investissement et 75 en fonctionnement, la Petite enfance reste une priorité de notre collectivité. Priorité jamais démentie puisqu'à la fin de l'année prochaine, ce seront 10.000 places de crèches qui auront été ouvertes depuis 2001.

La jeunesse en outre ne sera pas oubliée, avec la poursuite d'un investissement massif en faveur des équipements qui leur sont destinés, avec la restructuration d'équipements existants ou la construction de nouveaux établissements, écoles et collèges.

Nous ne pouvons enfin, s'agissant toujours de la jeunesse, qu'approuver les crédits inscrits par précaution au titre de la réforme des rythmes éducatifs qui pourraient entrer en vigueur dès la rentrée scolaire de 2013.

Mais affronter la crise, préparer l'avenir implique aussi que la collectivité parisienne remplisse pleinement son rôle d'investisseur. Depuis maintenant plus d'une décennie, Paris est la première collectivité locale à investir en France. A telle enseigne qu'elle représente, vous l'avez dit Monsieur le Maire, près de 20 % de l'investissement national civil.

L'investissement, c'est très concrètement le prix d'un service public de qualité. Faire le choix de l'investissement, c'est faire celui de l'avenir, c'est faire en sorte que les dépenses d'aujourd'hui représentent l'efficacité économique et le lien social de demain.

C'est pourquoi nous nous félicitons que les dépenses d'investissements soient portées à 1,7 milliards d'euros, dont 1 milliard de dépenses d'équipements. 2013 constituera d'ailleurs une année charnière, puisque de nombreux projets seront achevés et livrés.

Je ne prendrai que quelques exemples :

- En matière d'aménagement urbain, la livraison des logements dans le cadre de l'opération Clichy-Batignolles se poursuivra et la halle Pajol sera inaugurée.

- En ce qui concerne les déplacements, le déploiement d'Autolib' sera amplifié et le T3 entrera en service du pont de Garigliano jusqu'à la porte de la Chapelle.

- En matière d'innovations et de recherche, le financement d'instituts, le développement du numérique, comme les livraisons de logements à destination de chercheurs résidents se poursuivront.

Mes chers collègues, c'est parce que les entreprises, notamment celles qui innovent, constituent la matière même de notre tissu économique quelles doivent être soutenues.

L'aide à la création d'entreprise continuera donc à prendre plusieurs formes. Le soutien aux incubateurs, avec l'achèvement du plan de 100.000 mètres carrés d'incubateurs, ou la garantie d'emprunts bancaires avec Paris Finance Plus, initiative fondamentale lorsqu'on sait la difficulté que connaissent les jeunes entreprises à lever des fonds.

Sur ce sujet capital pour le dynamisme et la compétitivité de la métropole parisienne nous espérons en outre que la création de la Banque publique d'investissement facilitera le développement de ces activités au travers des coopérations que pourra initier la collectivité parisienne avec elle et en partenariat avec la Région.

Maintenir un haut niveau d'investissements sans trop recourir à l'emprunt, et donc à l'endettement, nécessite de maîtriser nos dépenses de fonctionnement. C'est le cas grâce à l'effort consenti depuis plusieurs années maintenant et visant à moderniser les services de la Ville ainsi qu'à réaliser des économies.

Ce qui aboutit à ce que le niveau de nos investissements, comme la trajectoire de nos dépenses de fonctionnement, ne dégradent en rien les fondamentaux budgétaires et font de Paris l'une des collectivités les mieux gérées de France : les ratios d'endettement le démontrent aisément, les analyses des agences de notation le soulignent largement et le comportement des marchés à l'égard de nos émissions obligataires ne fait que le confirmer.

Parmi les dépenses de fonctionnement, celles ayant trait au personnel revêtent une importance capitale. Leur augmentation de 2 % à périmètre constant permet dans ce budget à la fois de stabiliser l'emploi, et de mettre en œuvre des mesures nouvelles, notamment sur l'accélération des carrières des agents de la Ville.

En ce domaine, je tiens à signaler que mon groupe présente un amendement destiné à faciliter l'accès de certains agents à une couverture santé complémentaire au travers de l'allocation Prévoyance santé. Au regard du poids toujours plus important des dépenses de santé dans les ménages, j'invite donc le Conseil de Paris à l'adopter largement.

Au total, l'endettement de notre collectivité restera modéré, en ne finançant que le tiers des dépenses d'investissements. L'épargne brute dégagée et les recettes d'investissements conduisent en effet à une capacité d'autofinancement de 65 %, résultat que peu de grandes collectivités locales françaises peuvent afficher.

Pour conclure, mes chers collègues, je dirai simplement qu'au nom de mon groupe, je souhaite remercier la Municipalité pour son action volontaire, capable de faire face à la crise et de préparer l'avenir avec détermination.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire et chers collègues, mon groupe votera sans la moindre hésitation ce budget pour l'année 2013.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - J'ai pris connaissance de la proposition de votre groupe sur la couverture maladie des personnels et je la trouve tout à fait pertinente ; c'est pourquoi j'espère convaincre… Là, je plaisante ! Je souhaite que l'Exécutif puisse répondre positivement à cette proposition.

La parole est à Mme Danielle FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Monsieur le Maire, chers collègues.

Dans un contexte de crise, et je dirai que je vois quatre crises et non trois comme l'a annoncé notre collègue Jean-Pierre CAFFET : une crise sociale, une crise financière, une crise environnementale et une crise économique, crise qui s'est aggravée au cours des derniers mois dans différents domaines, ce budget est conforme aux orientations budgétaires que vous aviez annoncées et que nous avions débattues lors du Conseil de Paris d'octobre dernier et je dirai aussi qu'il est totalement en cohérence avec la politique et les choix affirmés par notre Municipalité année après année.

Nous y retrouvons les priorités majeures de notre majorité municipale, que vous venez de présenter et que nous partageons, à quelques réserves près, que je détaillerai un peu plus tard.

C'est la raison pour laquelle nous voterons ce budget primitif 2013 et c'est la raison pour laquelle notre groupe a présenté un nombre limité et d'un montant modeste, moins de 10 millions d'euros, soit environ un millième de ce budget, d'amendements.

Propositions sur des sujets ciblés, pour faire encore davantage face aux difficultés sociales, sanitaires et énergétiques auxquelles nous sommes confrontés et qui vous seront présentées dans la suite du débat.

Parmi les motifs de satisfaction de ce budget, nous retenons l'effort continu et encore accru dans le domaine de la solidarité et des dépenses sociales. Cela nous semble absolument indispensable, dans un contexte très grave qui frappe un nombre grandissant d'habitantes et d'habitants de notre ville.

Amplifier l'effort en direction des populations les plus fragilisées, que ce soit dans le domaine de l'aide alimentaire et de l'hébergement d'urgence, où, vous l'avez rappelé, 2.000 places ont été créées, de l'aide sociale à l'enfance, et notamment les mineurs étrangers isolés, ou encore de l'insertion sociale et professionnelle, c'est une priorité incontournable et la Ville ne se dérobe pas à ses engagements.

Notre Municipalité poursuit également son effort en direction des personnes âgées dépendantes, des personnes en situation de handicap ou encore des jeunes et de l'emploi avec le réseau des missions locales.

De même, notre effort se poursuit au fil des années dans le domaine du logement social, de l'accueil de la petite enfance, des espaces verts, pour le prolongement du tramway T3, ainsi que des investissements conséquents pour les écoles et les collèges ou les équipements culturels de proximité.

A ce titre, nous notons également avec satisfaction que ce budget prévoit l'ouverture d'un quatrième centre de planification et d'éducation familiale dans le 10e. Cela est appréciable dans un secteur qui a été particulièrement maltraité et fragilisé par le précédent Gouvernement.

Nous approuvons et soutenons sans réserve, vous le savez, ces choix, mais comme nous l'avons exprimé à de nombreuses reprises lors des débats de notre Conseil, nous avons aussi des réserves.

En premier lieu, nous avons été particulièrement sensibles dans votre communication à "la recherche permanente de la meilleure allocation des moyens publics" et "la nécessaire interrogation sur la pertinence du maintien de certains financements".

Nous partageons totalement cette appréciation. Nos avis divergent cependant sur les priorités à retenir. Ainsi, une nouvelle fois, nous réaffirmons qu'à Paris, les investissements tels que la Tour Triangle, le stade Jean-Bouin, la coûteuse Canopée des Halles ou encore la Salle philharmonique à Paris ne nous semblent ni raisonnables ni prioritaires, dans la mesure où ces projets ne correspondent pas aux besoins des habitants et, de plus, arrivent en des temps où l'argent public se fait rare.

Nous avons déjà dit ici que nous pensons que la crise que nous subissons doit être le moteur de notre réflexion, et non un frein, qu'elle doit nous permettre d'élaborer de nouveaux projets, pensés différemment.

A ce titre, cela nous semble également vrai au niveau national, comme le souligne un vœu déposé par le groupe des élus écologistes, vœu que Jacques BOUTAULT présentera dans un instant.

En second lieu, vous soulignez votre gestion budgétaire rigoureuse et exigeante. Nous saluons cet effort, mais, là encore, sur quoi cibler les efforts d'économie ?

Ainsi, lorsque la Ville réduit sensiblement ses dépenses événementielles, qui ont été divisées par trois depuis 2001, nous approuvons, ou encore, lorsque la Ville poursuit son effort pour réduire son parc automobile et diminuer le recours aux prestations de transport, cela nous semble essentiel, bien que dans ce domaine, l'effort pourrait être encore beaucoup plus conséquent. Nous avions, à ce titre, fait la proposition en 2009, et on pourrait dire dès 2009, de réduire le recours aux voitures de fonction individuelles, notamment pour les maires d'arrondissement. Cette option n'a pas été, malheureusement, retenue.

En revanche, les économies ne doivent pas se faire au détriment de la qualité du service offert aux usagers, ou encore au détriment des effectifs des agents de la Ville ou de leurs conditions de travail.

Nous aurons l'occasion d'en reparler lors de la présentation précise des amendements du groupe, et notamment celui concernant la tenue des agents de la DEVE, mais je veux une nouvelle fois vous redire nos plus grandes réserves quant à la politique de redéploiement du personnel, qui a été arrêtée depuis 2008.

Cela n'est pas tenable lorsqu'en parallèle, la Ville continue d'ouvrir, et c'est bien, et c'est bien normal, de nouveaux équipements.

En troisième lieu et pour conclure, je souhaite insister sur le volet recettes de ce budget. Chaque année, lorsque nous débattons du budget, pèsent sur nos finances différentes incertitudes qui conditionnent notre capacité d'agir : incertitude liée au montant de la fiscalité immobilière, les fameux droits de mutation, qui, en 2013, représenteront plus de la moitié du montant des investissements envisagés par la Ville, incertitude liée au niveau de la dotation de l'Etat et, depuis deux ou trois ans, au montant de l'effort grandissant et justifié demandé à notre Ville au titre de la péréquation.

Enfin, pour boucler son budget, la Ville poursuit et amplifie sa politique de cession du patrimoine immobilier qu'elle juge inutile pour un montant de 175 millions d'euros en 2013. Nous avons souligné à plusieurs reprises que cela nous semblait problématique, tant cela n'est pas une démarche qui peut être pérenne et, parfois, le patrimoine cédé est loin d'être inutile ; je rappelle notamment le bâtiment qui abritait l'école de la rue Blanche dans le 9e et qui a malheureusement été cédée pour un prix très bas en 2011.

Aussi, pour s'assurer des recettes pérennes et surtout pour davantage de justice sociale et d'équité, nous sommes convaincus que la Ville de Paris gagnerait à engager une réflexion sur sa fiscalité locale.

Différentes pistes peuvent être évoquées.

Nous avons, lors du Conseil de Paris d'octobre dernier, proposé, en vain, hélas, de mettre en place le volet départemental de la taxe d'aménagement. Dans ce Conseil, nous proposons de majorer la cotisation foncière des entreprises. Ce pourrait être un levier non négligeable pour assurer à la Ville dès 2014 des recettes supplémentaires.

Autre exemple : notre Municipalité inscrit à ce budget des recettes de stationnement pour un montant de 80 millions d'euros, notant avec satisfaction une recette en hausse, et dans ce même budget, le produit prévu des amendes pour défaut de stationnement est de 38 millions.

Cela demeure beaucoup trop modeste, il conviendrait d'interpeller une nouvelle fois le Gouvernement pour permettre à la Ville de Paris de fixer un montant d'amende bien supérieur au niveau actuel, comme le groupe des élus écologistes le demande depuis longtemps.

Pour conclure, Monsieur le Maire, je crois que dans ce domaine, comme dans d'autres, nous devons faire preuve encore et toujours d'audace et de détermination, pour "faire face à la difficile année qui s'annonce" pour reprendre vos propos.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - D'abord, je veux vous remercier de votre soutien.

Deuxièmement, je veux vous dire que oui, c'est avec un état d'esprit positif que l'on regarde les amendements que vous proposez, et je suis heureux de voir que nous sommes en train de faire des synthèses.

Sur le reste, il y a des désaccords. Bernard GAUDILLÈRE, sans doute, vous répondra sur tel ou tel point.

Simplement, vous avez contesté, c'est bien votre droit, des investissements qui ne vous paraissent pas prioritaires. Mais il y en a qui ne coûtent pas un euro à la Ville. Pour la tour Triangle, il n'y a pas de dépenses. Rien dans le budget pour financer la tour Triangle. Vous êtes donc contre la tour Triangle, mais ne dites pas que c'est un investissement de la Ville que vous contestez puisque cela ne figure pas au budget et n'y figurera pas !

La parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vote du budget 2013…

M. LE MAIRE DE PARIS. - Une seconde !

Je souhaite que tous les orateurs, et tout à l'heure ce seront les orateurs de l'opposition, que tout le monde soit écouté avec le même respect, maintenant et tout à l'heure !

Merci.

M. Ian BROSSAT. - Vous avez raison, Monsieur le Maire, d'autant que ce que je vais dire est intéressant.

Ce moment est doublement…

M. LE MAIRE DE PARIS. - Peut-être que ce que disent les autres l'est aussi !

M. Ian BROSSAT. - … doublement important.

Important, d'abord parce que c'est le premier budget que nous adoptons depuis la victoire de la gauche au niveau national.

Important aussi parce que ce budget, nous le construisons sous le signe de la crise, crise économique et sociale qui frappe notre pays, et frappe notre ville en particulier.

Ce budget, il faut le concevoir en ayant en tête ces deux éléments.

Il faut le concevoir aussi en partant de la question essentielle que se posent des milliers de Parisiens aujourd'hui. La question qu'ils se posent, au fond, c'est de savoir s'ils pourront continuer à vivre dans cette ville au train où va la spéculation immobilière.

La question qu'ils se posent, c'est de savoir si cette ville est faite pour eux.

Et au fond, au moment où nous construisons ce budget, il faudrait que nous ayons tous cette question en tête. Comment faire en sorte que cette Ville permette aux Parisiennes et aux Parisiens, dans leur diversité, de continuer à vivre ici ? Parce que, et ce budget en témoigne, l'année écoulée est la grande année de la spéculation immobilière.

Pour s'en convaincre, il suffit de constater que les droits de mutation, par exemple, atteignent un nouveau record et dépassent à nouveau le milliard d'euros.

Pour s'en convaincre, il faut regarder les prix à la vente, et constater que les prix à la vente atteignent cette année 8.840 euros contre 3.500 euros il y a 10 ans.

Il suffit pour s'en convaincre de constater les prix à la location et voir qu'aujourd'hui, on loue pour 25 euros du mètre carré, soit deux fois plus qu'il y a 15 ans.

Si l'on prend, Monsieur le Maire, cette feuille A4, par exemple. Une feuille A4 comme celle-ci rapportée au prix au mètre carré, c'est 522,66 euros. C'étaient 214 euros il y a 10 ans.

Mais comme vous le savez, on a du mal à habiter dans une feuille A4 et il faut beaucoup de feuilles A4 pour recouvrir la surface d'un appartement.

Quand on parle de ce constat-là, on se dit que l'obsession de notre majorité municipale, l'obsession de la gauche à Paris, ce doit être de lutter contre la spéculation immobilière parce que c'est la condition pour faire de Paris une ville de diversité sociale, une ville de diversité d'activités.

Bâtir un budget dans ce contexte-là, c'est tout faire pour faire reculer l'emprise de la spéculation immobilière, c'est tout faire pour que Paris demeure une ville mixte, c'est tout faire pour que la ville capitale soit autre chose que la ville du capital !

A partir de là, les élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche définissent trois priorités.

Notre première priorité, et nous faisons des propositions dans ce sens, c'est le logement. C'est de se donner tous les moyens pour sortir des griffes de la spéculation immobilière un maximum d'immeubles et de logements.

Alors que nous avons par le biais des droits de mutation plus d'argent qu'au cours des années précédentes, il nous faut faire encore plus en matière de logement social. Nous faisons d'ailleurs dans le cadre de ce débat budgétaire trois propositions :

- La première vise à ce que nous ayons bien un objectif de 6.000 nouveaux logements sociaux sans tenir compte des conventionnements auxquels nous procédons régulièrement.

- Nos propositions visent aussi à augmenter de 10 millions d'euros le compte foncier afin que l'on puisse racheter des terrains et des immeubles, notamment dans les quartiers qui ont peu de logements sociaux.

- Nous voulons enfin qu'on aille chercher de nouvelles recettes, notamment du côté des propriétaires des arrondissements les plus riches. C'est la raison pour laquelle nous faisons également une proposition de taxe foncière additionnelle.

Notre première priorité est donc le logement.

Notre deuxième priorité est le service public. Parce que le service public, l'équipement public, c'est tout ce que l'on a quand on est propriétaire de rien ! Et en particulier, cela vaut pour le service public d'éducation. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons que soit revalorisé le budget des classes de découverte après plusieurs années de coupes successives.

Il vise aussi à ce que l'on augmente la subvention aux collèges publics alors même que ce budget prévoit une augmentation de la dotation aux collèges privés.

Notre troisième priorité, notre troisième sujet de préoccupation qui a d'ailleurs été évoqué tout à l'heure par ma collègue Danielle FOURNIER est la question des personnels de la Ville de Paris, la situation des agents de notre collectivité.

Il y a au fond deux questions. La première, c'est la question du nombre d'agents et vous le savez, notre groupe a déjà émis à de nombreuses reprises un certain nombre de réserves sur les redéploiements alors même que nous sommes dans une phase où l'on inaugure de nouveaux équipements et qu'on a donc besoin de nouveaux agents pour travailler et faire vivre ces services publics.

Mais la deuxième question concernant les agents de notre collectivité, qui nous paraît absolument essentielle, c'est la nécessité de lutter vigoureusement contre la précarité qui sévit parmi les agents de notre collectivité, et c'est la raison pour laquelle nous faisons une proposition très concrète, qui vise à ce que les milliers de vacataires qui travaillent à la Ville de Paris, souvent dans des conditions difficiles, puissent être intégrés au plan de déprécarisation des agents de la Ville.

Et puis, le dernier sujet dont je voudrais parler est la question des relations entre notre collectivité et l'État.

Vous l'aurez compris à travers ce que j'ai dit depuis le début de cette intervention…

Il est pénible, M. DUBUS !

… Le dernier sujet que je voudrais aborder est la question du rapport entre l'État et les collectivités territoriales. La voie que nous proposons, Monsieur le Maire, que proposent les élus communistes et du parti de gauche, est une voie de combat. Une voie de combat contre la spéculation immobilière, de combat pour le service public dans l'intérêt des Parisiens.

Évidemment, cela n'est pas compatible avec la politique d'austérité menée à l'échelle nationale par le Gouvernement, évidemment. Et donc cela supposerait que nous soyons combatifs, à chaque fois que nécessaire, pour exiger de l'État qu'il remplisse ses responsabilités et qu'il nous permette de faire les investissements nécessaires.

Cela suppose donc que notre ville se fasse entendre du Gouvernement, hausse le ton à chaque fois que nécessaire pour obtenir de l'État qu'il tienne ses engagements.

Il y a de ce point de vue un sujet qui est très symbolique : c'est la question de la dette de l'État à l'égard de la Ville, pas uniquement symbolique d'ailleurs, lorsqu'on sait qu'elle s'élève à 1,3 milliard d'euros. C'est d'ailleurs un combat que nous avons mené ensemble… j'entends Jean-Pierre CAFFET dire : "Mais non…"

Il y a un an, c'était 1,3 milliard d'euros. Cette dette aurait donc subitement disparu parce que le Gouvernement aurait changé de couleur ! Voyez donc la situation absurde dans laquelle nous nous trouvons.

Voilà les élus de droite qui nous expliquaient il y a encore un an que cette dette n'existait pas, et qui nous expliquent maintenant qu'elle existe ! Et voilà nos partenaires socialistes qui expliquaient il y a un an que cette dette existait et qui nous expliquent aujourd'hui qu'elle aurait subitement disparu !

Je veux vous le dire : il y a un groupe qui est cohérent dans cette assemblée, c'est le nôtre ! Il y a un groupe qui est cohérent parce que nous, nous disions qu'il y avait une dette de l'État, que cette dette n'a pas été remboursée et que donc, il convient que cette dette le soit.

Nous poursuivons ce combat car c'est un combat de justice.

Alors, quand on évoque cette question, j'entends de drôles d'arguments. J'ai même entendu, avant le débat en séance, des élus d'un autre groupe de la majorité nous dire que c'était indécent que la Ville demande à l'État de rembourser sa dette parce que Paris est une ville riche.

Mais enfin ! Il y a un an, Paris n'était pas une ville pauvre !

Par ailleurs, quand on voit les besoins sociaux dans cette capitale, quand on voit le nombre de besoins sociaux auxquels il faut répondre…

Vous n'êtes pas crédibles, à droite, pour répondre à ce sujet, parce qu'il y a un an, vous disiez que cette dette n'existait pas !

Les seuls qui sont cohérents sur cette affaire, les seuls qui ont quelque chose de crédible à dire sur cette affaire, c'est nous ! Et je suis désolé de vous le rappeler.

Nous le disons, ce combat a vocation à être mené, a fortiori quand on voit que l'État n'a versé que 20 millions d'euros sur les 90 millions qu'il nous doit au titre des conventions d'aide à la pierre et qu'on a besoin de logements sociaux.

Vous l'aurez compris, sur toutes ces questions, vous pourrez compter, Monsieur le Maire, sur la combativité des élus communistes et du parti de gauche pour faire en sorte que les intérêts des Parisiennes et des Parisiens soient entendus.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - D'abord, je veux remercier votre groupe de son soutien à la politique que je mène, même si vous l'avez assez peu exprimé ce matin, je tiens à remercier les adjoints qui émanent de votre groupe et qui tiennent une place essentielle dans mon équipe, comme je remercie l'ensemble de la majorité.

Pour le reste, vous avez une combativité que j'essaie de comprendre et, d'ailleurs, il y aura des amendements, des enrichissements de ce budget.

J'ai aussi vu des applaudissements à droite. Personnellement, je ne ferai pas de commentaire là-dessus et je donne justement la parole à M. LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Eh oui, Monsieur le Maire, eh oui, mes chers collègues, la fin est proche !

La nouvelle ère dont vous aviez proclamé l'avènement en 2001 s'achève…

M. LE MAIRE DE PARIS. - Laissez parler M. LEGARET tranquillement.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - … en fanfare, comme nous pouvons l'entendre…

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur LEGARET, ne parlez pas de ma santé.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - … mais aussi en rengaines sirupeuses que nous connaissons par cœur : "sérieux de la gestion, effort d'investissement, maîtrise des dépenses et de la dette" et, surtout, pour le refrain, à reprendre tous en cœur : "la solidarité !"

Mais, bien sûr, une solidarité à votre manière : tapageuse, factice, cynique. A ce sujet, Monsieur le Maire, avez-vous lu ce que vous avez écrit ? Je parle de l'éditorial du dernier numéro du journal "A Paris". Cela s'intitule "Partage".

Je vous cite. Vous parlez de l'hiver, du froid, de l'obscurité et vous écrivez : "Entre l'appartement où il fait bon vivre et la rue où il ne fait pas bon survivre, le contraste est rendu saisissant par la rigueur du climat. C'est pourtant une seule et même humanité qu'éclairent sur nos avenues les illuminations de Noël. Cette mise en lumière de Paris offre à chacun, quelle que soit sa situation, une petite part d'enchantement et d'espérance".

Un peu plus loin, vous expliquez aux mal logés que, pour oublier leur condition, ils n'ont qu'à prendre le tramway ou aller à la Philharmonie. Vous concluez en formant le vœu que, "à Paris, une solidarité lumineuse ait raison de l'obscurité et de l'indifférence".

Evidemment, vu comme cela, la solidarité ne coûte pas très cher. C'est sans doute pourquoi, au-delà des propos incantatoires, ce budget, dernier budget en année pleine de votre mandature est un budget en creux, essoufflé, à court d'idées, qui donne d'ailleurs lieu, si l'on en croit certaines rumeurs, à des négociations tendues, au sein de votre majorité.

D'abord, sur le point qui vient d'être abordé par le président BROSSAT, la dette de l'Etat. L'année dernière, vous avez eu des mots incroyablement forts, un véritable cri : 1,3 milliard, l'Etat devait rendre gorge, rembourser cette fameuse dette !

Ou bien cette dette existait l'année dernière et il faut naturellement la réclamer cette année ou bien elle n'existait pas. Dans une hypothèse comme dans l'autre, vous avez menti.

Cette fois-ci, miracle de Noël, cette dette s'est envolée !

Je repose d'ailleurs la question que j'ai posée sans obtenir de réponse en 1ère Commission : "avez-vous, Monsieur le Maire, le pouvoir d'effacer une dette de 1,3 milliard ? Est-ce dans vos prérogatives ?" C'est tout de même une somme importante.

Vous avez dit : "Depuis que l'on a changé de Gouvernement, je ne la réclame plus". C'est tout de même, de mon point de vue, un véritable excès de pouvoir.

Vous nous parliez aussi du désengagement de l'Etat. Rappelons que, pendant les cinq années du précédent Gouvernement, la Ville a bénéficié de 260 millions d'euros de plus, plus la prime à l'investissement que constituait le F.C.T.V.A.

Aujourd'hui, les chiffres sont sans équivoque : moins 43 millions sur l'ensemble des dotations de l'Etat, par rapport à l'année dernière.

Quant à la péréquation, au regard des recettes record, une nouvelle fois, des droits de mutation en 2012, ce n'est pas choquant que la Ville de Paris fasse preuve de solidarité territoriale. On connaît votre réponse, vous nous dites que la péréquation, c'est très bien, sauf quand cela s'applique à vous-mêmes.

Autre zone d'ombre, la hausse continue incontrôlée des dépenses de fonctionnement. Vous ne maîtrisez pas le dérapage incessant du train de vie de la Ville : des subventions de fonctionnement, des charges de personnel, des charges à caractère général.

Tout ce que vous avez semé depuis maintenant plus de 11 ans, le contribuable parisien va le payer pendant des décennies.

Première folie de cette gestion irresponsable, le recrutement de 10.000 agents, dont il faudra payer très longtemps la note, sans répondre efficacement aux attentes des Parisiens.

Contrevérité infirmée d'ailleurs quand vous prétendez que c'est pour équiper des équipements de proximité, puisque les personnels de la Ville sont beaucoup moins présents dans les structures collectives, avec la multiplication des D.S.P. et des articles 30.

En revanche, l'absentéisme explose, c'est un véritable fléau qui touche 12 % de nos personnels. Cet absentéisme, Monsieur le Maire, est inacceptable. Vous restez inerte alors qu'il faut appliquer un traitement d'urgence.

C'est l'esprit de l'amendement budgétaire qu'avec nos collègues U.D.I. nous déposons et nous proposons la mise en œuvre d'un vaste plan de stratégie sociale, en concertation avec les organisations syndicales dès le premier trimestre 2013.

Notre amendement propose une réduction de 50 % du coût de l'absentéisme pour la collectivité, soit 100 millions en cinq ans, 20 millions par an permettront de répondre aux attentes des agents : formation, locaux, accompagnement social dans le logement.

C'est cela, Monsieur le Maire, une politique ambitieuse, responsable, motivante pour des agents qui pourront ainsi retrouver l'envie de servir au mieux les Parisiens dans leurs missions de service public.

Nous proposons aussi de relever l'inscription des droits de mutation et de diminuer l'enveloppe très élastique des subventions.

Enfin, Monsieur le Maire, quand comprendrez-vous qu'il ne suffit pas de dépenser de l'argent public pour investir ? Vous n'avez au contraire pas cessé d'approfondir votre stratégie anti-économique avec la chasse aux recettes, la baisse des investissements, la hausse de l'endettement.

Prenez exemple sur le maire d'Issy-les-Moulineaux qui a baissé la pression fiscale au rythme de l'accroissement de ses recettes de droit de mutation. Hélas, Monsieur le Maire, vous en êtes bien loin. Vous vous comportez comme un infatigable maire matraqueur fiscal, qui gaspille des recettes exceptionnelles dans des dépenses de fonctionnement inutiles, sans investir efficacement pour les Parisiens.

Vos seuls investissements sont des gouffres qui entreront tristement dans les records de la gabegie des dépenses en France : le milliard des Halles, les jeux du cirque les plus budgétivores avec le stade Jean Bouin, les voies sur berges, pour ne citer que cela.

Et surtout, ces investissements, contrairement à toutes vos déclarations, ne cessent de diminuer. Prenez le ratio 10 dans vos documents budgétaires, dépenses réelles d'équipement sur recettes de fonctionnement, il est encore en baisse à 26,05, par rapport à ce qu'il était en 2012 et en 2011.

On le voit bien, toutes ces opérations de prestige ont absorbé les hausses des impôts des Parisiens. Le reste a été englouti dans le fonctionnement de la Ville qui ne parvient plus à répondre aux légitimes attentes des Parisiens.

Monsieur le Maire, en plus de 11 ans, vous avez maintenu un cap dépensier, sans vision, malgré nos avertissements, nos propositions, en dépit des mises en garde formulées par la Chambre régionale des comptes.

Vous avez laissé la Ville et le Département s'enfoncer dans une gestion aussi impécunieuse qu'insincère.

Impécunieuse, car l'endettement atteindra 3,8 milliards en 2014, je cite Bernard GAUDILLÈRE, ce qui vous fait entrer dans la zone rouge annoncée par la C.R.C. dès avril 2011. Comme à votre habitude, vous n'écoutez personne et vous persévérez dans l'erreur.

Insincère, car l'opacité a toujours été, depuis plus de 11 ans, le maître mot de votre gestion. Aucun audit général des finances depuis 2001, aucune création de commission indépendante d'experts afin d'établir un diagnostic régulier de l'état des finances de la Ville.

Malgré les demandes répétées de notre groupe et des maires d'arrondissement, vous avez obstinément refusé de communiquer le fameux P.I.P.P.

Monsieur le Maire, ce dernier budget en année pleine de votre mandature, on pouvait espérer qu'il serait marqué par l'innovation, des économies utiles, surtout au vu des notes de conjoncture très alarmantes pour l'année 2013, des mesures de soutien à nos entreprises, davantage pour le logement intermédiaire, une inflexion forte en faveur de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante.

Non, ce budget démontre à nouveau que vous ignorez délibérément la vraie vie des Parisiens, ceux qui se battent au quotidien pour défendre leur activité, ceux qui sont obligés de quitter la Capitale parce que les loyers sont trop chers, ceux qui n'obtiennent pas de place en crèche, ceux qui n'en peuvent plus parce que les transports sont saturés.

Les Parisiens attendent de leur Maire et de son Exécutif une autre politique, ambitieuse, visionnaire, qui renoue avec l'attractivité et l'excellence.

Oui, la fin est proche. Ce budget bâclé, insipide, qui ne fait qu'accentuer la mauvaise pente de votre gestion, en est la preuve et le flambeau que vous portez, que vous devrez bientôt transmettre, Monsieur le Maire, n'illumine plus que vos désillusions, votre inconséquence, vos erreurs et vos contrevérités.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous remercie de cette intervention nuancée ! Je voudrais simplement vous dire avec sérénité - Bernard GAUDILLÈRE vous répondra sur le fond - que, dans le mandat précédent, vous stigmatisiez mes investissements en prenant comme exemple le tramway. A telle enseigne que quand je l'ai inauguré en 2006, presque toute l'opposition, à quelques exceptions près, qui ne m'ont pas échappé, l'a boycotté.

Maintenant, j'entends votre responsable transport dire : "Il y a des choses pas mal."

Je prends un risque : dans quelques années, vous voyez, je ne serai même plus à cette place, je suis sûr que la Droite parisienne dira : "Quand même, les Halles, les voies sur berges, etc., etc.". Donc, je prends vos critiques avec le sens du temps, Monsieur LEGARET.

Je donne la parole à M. POZZO di BORGO.

Je vous en prie ! Ce n'est pas parce que c'est l'anniversaire de M. SCHAPIRA, à qui je présente mes vœux chaleureux, qu'il faut que vous en profitiez, Monsieur le Président, pour que cela trouble votre intervention.

M. Yves POZZO di BORGO. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est le budget de tous les records !

8 milliards d'euros, soit une hausse de 10 % sur les quatre derniers exercices budgétaires : cette somme colossale laisse songeur au regard de l'usage qui en est fait.

La collectivité parisienne dépasse ainsi cette année l'équivalent des investissements dans la recherche et innovation que la Commission européenne mobilise afin de créer de la croissance et des emplois. 8 milliards d'euros, c'est également ce que le Gouvernement japonais consacre à son plan de soutien économique (8,5 milliards d'euros).

La Région paraîtrait presque parcimonieuse avec ses 4,7 milliards d'euros, si ce n'étaient ses arbitrages contestables. Quant aux autres départements limitrophes, leurs budgets s'apparentent à de l'argent de poche et ne peuvent rivaliser avec le train de vie prodigue de la Municipalité.

Prenons le cas des Hauts-de-Seine, que vous citez en permanence : le budget de ce Département peine à atteindre le quart du vôtre, Monsieur le Maire, et ne parvient pas à couvrir à lui seul vos dépenses en termes de masse salariale.

Cette manne parisienne contraste avec le contexte d'atonie, voire de ralentissement de l'activité parisienne. La 37e enquête d'opinion sur la conjoncture de la C.C.I.P., la Chambre de commerce, publiée en octobre dernier, fait état ainsi d'un recul généralisé de l'activité et de perspectives au plus bas, d'une situation financière dégradée et

d'une trésorerie fragile pour la majorité des entreprises sondées. Elle fait état d'investissements se limitant à l'essentiel et d'un recul des effectifs en cours des six derniers mois, s'accompagnant de projets de recrutement en baisse.

La collectivité parisienne n'est pas épargnée et dissimule les stigmates de ses difficultés de gestion sous les oripeaux de dépenses réelles d'investissements prétendument dynamiques.

Ce budget est aussi marqué par une diminution de la capacité d'autofinancement desdits investissements. Alors qu'au compte administratif 2011, celle-ci atteignait 86 % des dépenses réelles d'investissement, elle n'est plus dans ce budget que de 65 % des dépenses d'investissement programmées.

Et vous savez très bien, Monsieur GAUDILLÈRE, on a souvent rappelé - et M. Christian SAINT-ETIENNE l'a aussi rappelé -, la faute en revient à l'érosion massive de l'épargne brute qui fond de 339 millions d'euros sur cette même période. De plus, la dégradation des principaux ratios constitue une alerte sérieuse sur les dérives de la gestion des finances parisiennes.

L'encours de dette rapporté aux recettes réelles de fonctionnement croît dans d'importantes proportions entre les deux derniers budgets primitifs : de 48,59 % au B.P. 2012, il explose à 56,91 % au présent budget.

Permettez que le poids de la dette pesant sur la population nous préoccupe !

Celle-ci a explosé de 153 % de 2001 à 2012 et les prévisions de M. GAUDILLÈRE d'une dette de 3,8 milliards d'euros fin 2013 en cas de saturation de l'autorisation d'emprunt n'ont rien de rassurant.

Dans le même temps, la solidarité semble mise à mal par les dissensions au sein de l'Exécutif sur l'équité des contributions de la collectivité au titre de la péréquation qui devraient s'élever à 342 millions d'euros en 2013.

D'un côté, des voix s'élèvent pour dénoncer une tentative de minoration des efforts parisiens par le biais d'amendements parlementaires ; de l'autre, vous vous défendez de réclamer seulement une certaine progressivité et adressez une missive au Premier Ministre, vous insurgeant contre une montée en charge trop rapide. Vous appelez de vos vœux un système plus juste mais quelle en votre définition ? N'est-il pas concevable que Paris soit, en effet, le premier contributeur au Fonds national de péréquation des droits immobiliers départementaux, alors même que 1,17 milliard d'euros de droits de mutation auront été engrangés en 2012 ?

Est-il incongru, compte tenu de son budget, que Paris participe à hauteur de 56 % à l'alimentation du Fonds de solidarité de la Région Ile-de-France ?

Alors même que les recettes fiscales prévues au budget primitif du Département pour 2013 augmentent de 5,15 % et que celles de la Ville s'accroissent de 2,93 %, est-il indécent que Paris représente 16 % des contributions au titre du Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales ?

A situation financière hors norme, efforts supplémentaires attendus !

Je m'étonne que la Ville rechigne à concéder 4 % de sa richesse, très abondante, au profit d'une nécessaire redistribution favorisant l'équilibre des territoires et de la ressource. Et ce n'est pas le Maire de Sevran qui, devant chez moi, est resté plusieurs jours sous la tente dans le froid, qui me contredira !

D'autres endettements invariants suscitent notre perplexité à l'instar des recettes réelles de fonctionnement croissantes, traduisant une pression fiscale élevée en dépit de taux prétendument modérés.

Je vous ferai grâce, Monsieur le Maire, de l'énumération de vos hausses successives d'impôts. Je ne m'appesantirai pas davantage sur la litanie de taxes dont la flambée est aussi vivace qu'un feu de la Saint-Jean. J'évoquerai simplement l'étau dans lequel vous enserrez les Parisiens, locataires malgré eux pour près de 62 % et qui voient leurs conditions de vie se détériorer, contraints de payer toujours davantage. Le produit des impositions directes ramené à la population ne cesse ainsi de croître, cumulant à 70 % au budget primitif 2013 du Département, ainsi qu'à plus 22 % au budget de la Ville. Ces chiffres n'émanent pas d'une comparaison sur la durée de votre mandature, pas plus que sur la décennie de votre gouvernance, mais sur la seule dernière année de budget primitif à budget primitif.

Vous vous félicitez notamment de la stabilité du taux global de la taxe foncière parisienne en 2012, tandis que, sur cette unique année, cet impôt a augmenté de 1,8 % en raison de la majoration de la valeur locative des biens figurant dans la loi des finances, se traduisant de la sorte par un coût supplémentaire pour les Parisiens, inique au regard de l'obsolescence des valeurs locatives cadastrales.

Pourquoi ne pas avoir procédé alors, par conséquent, à une baisse du taux que pratique la collectivité parisienne, afin de diminuer l'impact de la revalorisation des bases ? La stabilisation se traduit de facto par une facture de plus en plus difficile à digérer.

Les dérapages ne s'arrêtent pas là. Les dépenses réelles de fonctionnement demeurent, conformément à leur tendance au long terme, d'une dangereuse incurie. Alors que la masse salariale représente plus de 2 milliards d'euros, les économies budgétaires pour 2013 s'élèvent à peine à 20 malheureux millions.

Ainsi, le groupe U.D.I. réitère sa volonté de considérer le non-remplacement systématique des fonctionnaires partant à la retraite, voire d'envisager en concertation avec les syndicats une nécessaire augmentation du temps de travail qui permettrait de diminuer le nombre de postes tout en accroissant la productivité de la collectivité parisienne.

Nous rejoignons la remarque du président du groupe U.M.P. : nous voulons aussi réfléchir au taux d'absentéisme et nous sommes preneurs, peut-être pas d'une M.I.E. mais d'un travail en commun avec l'Exécutif pour réfléchir à tout cela.

Quel changement de discours ? Plus un mot sur la diminution des 43 millions des dotations de l'Etat. Ou plutôt, si, une justification en bonne et due forme, un blanc-seing accordé à celui dont la générosité se manifeste à mesure qu'il déleste Paris.

Quel changement de discours sur ce sujet. M. BROSSAT l'a bien dit. Voilà que vous vous faites compréhensifs. Pas une référence dans la présentation consolidée du budget à la compensation par l'Etat des transferts des compétences au Département, alors même qu'elle demeurait une antienne du débat budgétaire

Rien d'étonnant à ce que votre mutisme conduise la majorité municipale à s'entre-déchirer sur le sujet. Le Maire de Paris prend acte du gel des dotations de l'Etat sans s'y opposer. Il passe sous silence la dette de l'Etat envers la Ville, alors que l'année passée la communication municipale commençait à juste titre par elle. Ce ne sont pas mes paroles, ni celles de M. LEGARET, mais celles de trois de vos adjoints dans une récente tribune. Voilà une conception bien partisane de la défense des intérêts des Parisiens.

Monsieur le Maire, votre projet de budget primitif déçoit par un manque de rationalisation de la dépense, un appétit fiscal, une absence de prévisions au long terme et une variabilité de vos protestations.

Mes collègues en compléteront la démonstration en revenant notamment sur les gouffres financiers de vos travaux cyclopéens aux dépens d'un investissement au profit des équipements culturels de proximité, tout en insistant sur l'insuffisance des crédits voués au développement économique et sur les contradictions de votre politique du logement.

Comme disait M. BROSSAT, c'est votre premier budget depuis que la Gauche est au pouvoir, et j'espère avec mes collègues que ce sera votre dernier.

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Cela ne dépend pas de vous, Monsieur POZZO di BORGO. Je compte présenter le prochain budget 2014 dans un an et après, quelles que soient vos louanges à M. BROSSAT que j'ai entendues, je ne sais pas ce que les électeurs parisiens décideront.

En revanche…

A moins que vous ne fassiez une alliance, je ne sais pas.

En revanche, je voudrais vous appeler à un peu de cohérence. Car vous vous plaignez des contributions de l'Etat, vous trouvez qu'elles sont insuffisantes et en même temps vous vous réjouissez de la péréquation. C'est exactement le problème.

Moi, je me réjouis de la solidarité territoriale, et j'assume le fait que les dépenses de péréquation étaient de 252 millions d'euros l'an dernier et qu'elles seront d'au moins 320 millions d'euros en 2013. Je l'accepte. En revanche, c'est vrai que je demande à l'Etat, sur les aides à la pierre, sur les mineurs étrangers isolés - je le demande avec fermeté - des concours différents.

Vous n'êtes pas très cohérent, pardonnez-moi. Non, et même pas dans le temps, puisqu'à l'époque vous disiez qu'il n'y avait pas de dette.

Ensuite, vous faites, me semble-t-il, un petit amalgame : vous comparez le budget de Paris à celui des Hauts-de-Seine. Puis-je vous rappeler que le budget que nous discutons ce matin est à la fois celui de la Ville et du Département. Quand vous avez pris le chiffre des Hauts-de-Seine, ce n'était que le Département.

Enfin, je note que vous trouvez que les Parisiens ne payent pas assez pour la péréquation mais que pour les Hauts-de-Seine, c'est suffisant. C'est ce que vous avez semblé dire, tout en prenant comme exemple de gestion les Hauts-de-Seine.

Eh bien, cher Monsieur POZZO di BORGO, nous parlerons de tout cela devant les Parisiens le moment venu.

Maintenant, pour réagir à ces cinq premières interventions, je donne la parole à Bernard GAUDILLÈRE.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Merci Monsieur le Maire.

D'abord, je vais commencer par un remerciement. Je remercie les orateurs de la majorité, et de l'opposition d'ailleurs, d'avoir souligné que ce budget est conforme à la fois à nos engagements et aux orientations développées sur le budget dans le débat d'orientation d'octobre. Je trouve que la première qualité d'un Gouvernement, qu'il soit national ou local, doit être la continuité dans ses choix, et le budget 2013 s'inscrit parfaitement dans cette continuité.

J'évoquerai d'abord les quelques priorités qui sous-tendent notre budget, qui le structurent, puis je dirai quelques mots sur la fiscalité, sur les relations avec l'Etat et sur nos grands équilibres. Vous le voyez, je n'éluderai aucune des questions soulevées par les différents orateurs.

Première priorité : la solidarité.

Eh oui, Monsieur LEGARET, la solidarité ! Vous vous en êtes un peu moqué tout à l'heure, moi je m'en étonne, mais les crédits de solidarité augmentent de 3 %. Voyez-vous, à un moment où les Parisiens, comme tous les Français, sont confrontés à une crise économique et sociale d'une extrême gravité, le devoir de la collectivité à Paris comme ailleurs est de faire en sorte que chacun, quelle que soit sa situation, soit protégé - je dis bien protégé - et puisse compter sur la solidarité collective.

C'est l'objectif de nos services et de nos prestations sociales, constamment améliorées et réformées et, avec 1,7 milliard hors personnels, cet effort mobilise un quart de notre budget de fonctionnement.

Deuxième priorité : le logement social.

Justement pour combattre les effets de la spéculation immobilière, pour reprendre l'expression très heureuse de M. le président BROSSAT. Puisqu'il s'agit d'une politique qui est suivie avec beaucoup de détermination depuis onze ans, je vais la replacer en perspective.

De 2008 à 2013, pendant toute la mandature, nous aurons dépensé 3,2 milliards d'euros pour le logement social, c'est-à-dire que nous lui aurons consacré plus du tiers de nos investissements.

Et c'est ce qui va nous permettre, comme le Maire le rappelait tout à l'heure, d'atteindre en 2014 le taux de 20 % de logements sociaux avec six ans d'avance - je dis bien six ans d'avance - sur la loi S.R.U.

Troisième priorité : l'amélioration des services aux Parisiens.

M. LEGARET nous dit que nous ne répondons pas aux attentes des Parisiens. Monsieur LEGARET, je crois que votre légendaire objectivité vous a abandonné pendant quelques instants. Moi, je souligne que nous ouvrirons cette année, à la fois de nouveaux équipements publics de proximité, comme tous les ans, des écoles, des espaces verts, des crèches, des conservatoires, des bibliothèques. Et ce sont des équipements structurants, dont la portée s'étend à la Ville toute entière et dont les chantiers sont en voie d'achèvement : le tramway Est et Nord, le Louxor, Jean Bouin, le Carreau du Temple.

A ce propos, permettez-moi une petite remarque au passage : j'écoute toujours avec étonnement l'opposition - et d'ailleurs aussi certains élus de la majorité, convenons-en - prononcer de véritables réquisitoires contre ces équipements lourds, comme si leur poids dans notre budget était écrasant. C'est manifestement faux ! Non seulement ces équipements ont une utilité qui n'est pas contestable, mais leur poids financier représente environ 20 % du total de nos investissements sur la mandature. Ce n'est sûrement pas un élément déterminant de notre équation budgétaire.

Quatrième priorité : le maintien justement d'un haut niveau d'investissement qui s'élèvera en 2013 à 1,7 milliard d'euros.

Cet effort s'explique de manière très simple : nous souhaitons d'abord que tous les chantiers de cette mandature se terminent et nous nous réjouissons en outre que ces travaux contribuent dans une conjoncture, dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle est difficile, au maintien du dynamisme économique et de l'emploi à Paris.

Et je m'étonne toujours que l'opposition nous explique que nous n'investissons pas tant que cela. C'est une sorte de leitmotiv qui revient chaque année, qui est d'ailleurs revenue notamment dans les propos de M. LEGARET tout à l'heure. Je me suis souvent demandé pourquoi M. LEGARET s'obstinait, lui qui est généralement très soucieux de la vérité, à nier l'évidence.

Mais je pense avoir saisi le ressort profond de ces discours. Vous avez parfaitement compris, Monsieur LEGARET - vous avez parfaitement compris - que l'une des causes de votre échec de 2001 était votre refus d'investir, malgré le sous-équipement criant de nombreux quartiers de Paris, notamment dans l'Est. Et vous essayez de faire oublier ce malthusianisme conservateur et pour tout dire cette faute politique que les Parisiens ont si sévèrement condamnée. Je vais donc redire les trois chiffres clés en matière d'investissement.

Excusez-moi, je le dis à l'ensemble de l'Assemblée, ce n'est pas la première fois que je les redis, mais je les répéterai autant qu'il le faudra, vous avez investi 750 millions d'euros en moyenne chaque année durant la mandature de M. TIBERI, nous avons investi en moyenne 1.200 millions durant notre première mandature et 1.500 millions par an durant celle qui s'achève.

Ces chiffres impressionnants, Monsieur LEGARET, que je corrigerai volontiers de l'inflation pour la campagne électorale, ne vous inquiétez pas, nous les répéterons inlassablement jusqu'à mars 2014.

Cinquième priorité : limiter la croissance des dépenses. Vous avez beaucoup parlé d'économies, et M. POZZO di BORGO aussi, et je pense que vous avez raison, et moi aussi j'en parle beaucoup, je crois que c'est un de mes principaux sujets de conversation avec le Maire.

Sur ce point qui est capital, les contraintes extérieures, c'est vrai, ne nous ont pas facilité la tâche. J'évoquerai tout à l'heure les péréquations, mais il y a d'autres augmentations dans lesquelles la Ville n'est pour rien et qui alourdissent sensiblement nos dépenses.

C'est le cas de l'afflux de mineurs étrangers qui nous impose 10 millions de dépenses supplémentaires, c'est le cas des relèvements des cotisations sociales, 11 millions, c'est le cas du relèvement des taux réduits de la T.V.A.

Il a donc fallu, avec beaucoup de courage, et je remercie mes collègues adjoints de s'y être prêtés, dégager une vingtaine de millions d'économie ; j'entendais tout à l'heure M. POZZO di BORGO ironiser sur une vingtaine de millions d'économie. Voyez-vous, une vingtaine de millions d'économie, sur l'ensemble de nos charges à caractère général, c'est beaucoup, Monsieur le Président POZZO di BORGO ; c'est beaucoup ! Il a fallu le faire sur le marché de performance énergétique, sur les crédits de communication, comme chaque année, d'ailleurs, sur les affranchissements, etc.

Nous poursuivons aussi toutes sortes d'actions qui limitent la progression des dépenses, puisque maintenant, la centralisation des achats est achevée, la centralisation de la gestion comptable l'est aussi, et nous passons à la centralisation des travaux, qui est une évidente source d'économie, et c'est grâce à ce travail que ce que l'on appelle les charges à caractère général, c'est-à-dire les crédits de marche des services, progressent de 3 % seulement, et le budget de fonctionnement lui-même du même pourcentage, malgré ces lourdes contraintes.

J'en viens à la fiscalité, parce que je ne peux pas refuser ce débat ; à l'évidence, la fiscalité est un des sujets fondamentaux du débat politique, comme l'est, d'ailleurs, celui de la dette, dont je dirai un mot tout à l'heure.

J'ai entendu une proposition et une critique.

La proposition est la proposition de baisse des impôts, mais quand vous proposez une baisse des impôts - je m'adresse aux orateurs de l'opposition -, vous ne tenez aucun compte de ce que nous avons dit en début de mandature.

Voyez-vous, les choix fiscaux que nous avons faits voici quatre ans n'étaient pas des choix de hasard. Nous avons très précisément évalué, et je l'ai dit à l'époque, l'effort qui était nécessaire pour respecter nos engagements et accomplir notre contrat de mandature, et la suite a d'ailleurs prouvé que ces évaluations étaient fondées et nous nous y tiendrons.

L'opposition revient comme de coutume sur un prétendu coup de massue fiscal, mais, voyez-vous, Monsieur LEGARET, quand on étudie l'évolution des impôts parisiens, on observe que les augmentations ont été rares depuis 13 ans. En 13 ans, c'est-à-dire de 2001 à 2014, nous n'aurons augmenté la taxe d'habitation, la taxe foncière et la taxe des ordures ménagères que deux fois, en 2008 et 2009, nous n'avons modifié le barème de la taxe de balayage

qu'une fois, et c'était, vous le savez, pour mettre fin à une situation obsolète et profondément injuste, et nous n'avons changé qu'une fois le taux de la taxe de séjour. La taxe de séjour, bel exemple de matraquage fiscal que la taxe de séjour, puisque son impact écrasant est de 3 euros pour une chambre à 500 euros, matraquage, matraquage, vous dis-je, matraquage !

A contrario, la réforme de la taxe sur l'électricité, voulue par le Gouvernement de M. FILLON qui, décidément, voulait beaucoup de bien à la Ville de Paris, nous a coûté à elle seule 6 millions d'euros.

Du reste, ce budget 2013 est la meilleure illustration de notre modération fiscale, puisqu'à nouveau, nous ne changeons rien aux taux des impôts locaux tels qu'ils ont été fixés en 2009 et, voyez-vous, Monsieur LEGARET, à l'heure des bilans, qui approche, vous venez de le souligner - parce que si nous sommes près de la fin, nous sommes près de la fin de la mandature, je pense que c'était ce que vous vouliez dire -, on ne trouvera sans doute pas beaucoup de collectivités françaises, de droite comme de gauche, qui aient modifié les taux d'impôts seulement une ou deux fois en 13 ans. Quand on en prend conscience, on comprend mieux pourquoi l'enquête annuelle que j'aime tant à citer, l'enquête annuelle de la revue "Capital" classe à nouveau Paris dans les deux ou trois dernière des 100 plus grandes villes françaises pour le montant en valeur absolue de ses impôts.

Deux mots et peut-être un peu plus sur les relations avec l'Etat, d'abord sur les transferts non compensés et, ensuite, sur les péréquations, parce que contrairement à ce que croit M. POZZO di BORGO, les péréquations, c'est bien l'Etat qui en décide ; vous êtes parlementaire et quand vous votez un texte de loi, vous agissez au nom et dans le cadre de l'Etat.

Les gouvernements de droite, vous le savez, ont constamment transféré des compétences à évolution rapide, en ne transférant que des ressources à évolution lente.

Voilà ce que sont les transferts non compensés, c'est une injustice qui a frappé toutes les collectivités françaises, mais particulièrement Paris, en raison de sa dimension et, contrairement à ce que certains croient, nous n'avons pas changé d'avis sur cette injustice et, d'ailleurs, un récent communiqué du Maire, qu'aucun orateur n'a cité, je le regrette, vient de le rappeler très opportunément, et nous ne cesserons pas d'argumenter auprès du Gouvernement et du Parlement pour que ces injustices cessent.

Nous ne demandons d'ailleurs pas de situation exceptionnelle pour Paris, nous ne demandons que l'application du principe d'équité, et je ne citerai qu'un exemple, parce qu'il est, je trouve, le plus éclairant : celui des mineurs étrangers isolés.

Chacun sait que Paris et la Seine-Saint-Denis concentrent, pour des raisons que je n'ai pas besoin d'expliquer, que chacun comprendra, la quasi-totalité des mineurs étrangers isolés, et nous pensons que cette charge doit être partagée entre les différents départements, au moins ceux d'Ile-de-France, peut-être d'ailleurs d'autres, et c'est cette conviction que nous sommes en train de discuter avec le Gouvernement.

Après tout, les services sociaux des Yvelines et des Hauts-de-Seine peuvent, avec autant de compétences et de dévouement que les nôtres, loger et éduquer les mineurs étrangers isolés. Nous le demandons avec sérénité, mais croyez-moi, nous le demandons avec détermination.

Un mot sur les péréquations. Contrairement à ce que disait l'un ou l'autre des orateurs, nous sommes favorables aux péréquations. Nous l'avons dit, le Maire l'a répété, moi-même je l'ai dit quand j'ai été auditionné par le comité des finances locales, mais nous souhaitons qu'elles respectent deux principes qui nous paraissent élémentaires : la progressivité et l'équité.

La progressivité, d'abord ; il faut reconnaître que les évolutions récentes ne répondent pas tout à fait, c'est une litote, à cet impératif, puisque de 2011 à 2013, les péréquations se sont alourdies de la bagatelle de 154 millions d'euros, soit plus de 80 %, pour atteindre 342 millions d'euros ; 342 millions, c'est un peu plus de 14 % d'augmentation des taux de fiscalité locale, et lorsque nous demandons davantage de progressivité pour nous permettre de nous adapter année après année, ce qui n'est quand même pas une demande excessive, nous prouvons que c'est tout à fait possible.

Je vous rappelle que nous avons négocié l'an dernier - j'étais le négociateur - un compromis sur l'évolution progressive du fonds francilien, sur son augmentation de 50 % en quatre ans ; c'est une négociation qui a fait, je le rappelle, l'unanimité des élus franciliens, qu'ils soient de droite ou de gauche, et qui n'a d'ailleurs pas été remise en question au budget de l'Etat 2013.

Quant à l'équité, elle est tout aussi sujette à caution. Deux exemples : aujourd'hui, sauf si le Parlement corrige par ses votes ultérieurs d'ici à Noël cette disposition, Paris doit contribuer à hauteur de 20 millions au fonds sur la

C.V.A.E., alors que les Hauts-de-Seine qui, à ma connaissance, ne sont pas un des départements les plus appauvris et les plus nécessiteux de France, n'y contribueront qu'à hauteur de moins de 2 millions.

De même, je suis toujours surpris de constater que la Seine-Saint-Denis qui, elle, n'est pas un des départements les plus riches du pays, contribue à nourrir la péréquation des droits immobiliers.

Voilà deux exemples d'iniquité ; je pourrais vous en citer beaucoup d'autres, par exemple le fait que sur la dotation globale de fonctionnement, le mode de calcul très spécifique qui a été retenu pour le Département de Paris grâce à un amendement du sénateur MARINI fait perdre au Département de Paris la somme coquette de 150 millions d'euros par an.

Il y a donc encore beaucoup à faire pour que les péréquations soient améliorées.

Deux mots, si vous le permettez, Monsieur le Maire, sur les grands équilibres, parce que je crois que les grands équilibres sont importants et les Parisiens ont le droit de savoir comment nous les respectons.

Les recettes, parce que les recettes sont au cœur du sujet. La fixation des recettes n'a pas été facile, non pas pour les impôts en général, puisque nous n'augmenterons pas les taux, donc les prévisions étaient assez faciles à faire, mais pour les droits immobiliers.

Vous savez que la prévision des droits de mutation est toujours très difficile parce que le marché immobilier est très imprévisible, mais l'évolution des derniers mois est préoccupante. Je l'ai dit à la commission des finances et je le répète : la diminution des droits immobiliers sur les quatre derniers mois est environ d'un tiers. Et il est clair que si cette évolution se poursuivait sur l'ensemble de l'année 2013, elle nous imposait une prévision très prudente. C'est ce que nous avons fait à 900 millions d'euros.

Quand j'entends M. LEGARET nous dire : "Mais non ! mais non ! Dépassez les 900 millions, allez jusqu'à 1 milliard, 1,1 milliard, 1,2 milliard"… permettez-moi, Monsieur LEGARET, avec beaucoup d'amitié et de respect, de vous dire que vous êtes en l'occurrence un pousse-au-crime et que nous ne suivrons pas les conseils d'un pousse-au-crime. Nous en resterons à 900 millions d'euros, et nous espérons que la réalité dépassera ce chiffre, mais nous n'avons aujourd'hui aucune certitude.

Et je peux dire à tout le Conseil de Paris que les recettes et les dépenses de ce budget ont été évaluées avec beaucoup de prudence.

C'est dire que l'épargne légèrement supérieure à 500 millions que nous dégageons me semble en tout cas assurée.

C'est cette épargne, ajoutée à des recettes définitives d'investissement se situant d'ailleurs dans la ligne des années précédentes, qui nous permet de ne financer les investissements qu'à hauteur d'un tiers par l'emprunt.

J'insiste beaucoup sur ce point, notamment pour répondre aux discours alarmistes de MM. LEGARET et POZZO di BORGO sur l'évolution de la dette.

Ma réponse à leurs inquiétudes sera très simple. Il faut que les Parisiens sachent - tous les Parisiens, et je compte sur la presse pour le répéter - que les 9,3 milliards d'investissement de la mandature auront été financés à 80 % - je dis bien à 80 % - par l'épargne et les recettes définitives, et à hauteur de 20 % seulement par l'emprunt.

C'est un résultat exceptionnel, et il suffit de regarder les autres collectivités pour s'en convaincre. C'est la raison pour laquelle Paris, en terminant la mandature avec un taux d'endettement voisin de 50 %, se situera très en deçà des autres villes qui seront, elles, entre 85 et 90 %. C'est une réalité que, n'en doutez pas, nous répéterons, elle aussi, inlassablement en 2014, parce que les Parisiens ont droit à la vérité.

Je conclus : aucun budget, je dis bien aucun budget, ni ceux qui ont été préparés par mon prédécesseur, ni ceux que j'ai eu l'honneur de vous présenter, n'a été réalisé avec autant de contraintes. La marge très rapide des péréquations, les effets de la crise sur les Parisiens, la baisse très préoccupante des droits immobiliers et toutes sortes de pressions à la hausse sur des dépenses que j'ai citées tout à l'heure ont rendu l'exercice très difficile.

Nous avons veillé à vous présenter et à présenter aux Parisiens un budget qui respecte nos engagements, qui résiste à l'inflation des dépenses quoi que l'opposition puisse en dire, qui ne change pas les impôts, et qui conserve l'une de nos grandes forces : un endettement modéré contribuant à financer nos investissements.

Voilà ce qu'est le budget 2013, et je terminerai en disant qu'un budget, c'est un acte de confiance.

Confiance dans l'Exécutif qui le propose, confiance dans les choix qu'il exprime et au fond, confiance dans l'avenir, et je ne doute pas que cette confiance, le Conseil de Paris, aujourd'hui et demain, nous l'accorde.

Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup de cette excellente intervention qui ressemblait à l'excellent travail préparatoire.

Je me permets quand même d'avoir une différence d'appréciation avec vous ! Oui, vous avez souligné que M. LEGARET était habituellement soucieux de vérité. Est-ce que c'était de l'ironie ? Est-ce que c'était de la complicité entre adjoints ou anciens adjoints aux finances, mais je me permets, cher Bernard GAUDILLÈRE, tout en reconnaissant à M. LEGARET de grandes qualités… mais pas celles de la nuance ou de l'exactitude sur les faits.

Nous allons donc poursuivre ce débat.

Je donne maintenant la parole à Mme Anne TACHÈNE.

Mme Anne TACHÈNE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, en prenant connaissance du budget primitif 2013, je me suis demandée si une élection avait eu lieu en mai dernier. Le Gouvernement, qui faisait les poches de Paris, qui n'en finissait pas de se défausser sur la Capitale du financement de ses politiques avait-il disparu, balayé par le vent du changement radieux ?

Souvenons-nous : décembre 2011, mêmes lieux, mêmes acteurs…

Le budget de la collectivité était à vous entendre la victime immolée sur l'autel du désengagement de l'État. Le contexte économique n'était pas pour vous une explication recevable.

Un an et une élection plus tard, j'attendais donc des dotations en hausse et des cris de joie à l'unisson. Ce n'est pas le cas, et cela ne peut pas l'être.

Prenons l'exemple des crédits délégués de l'État pour le logement social. Le bleu budgétaire indique qu'il est fait l'hypothèse d'un gain de 10 millions d'euros. L'hypothèse n'est pas une garantie, convenez-en.

Mais surtout, si l'enveloppe nationale passe bien de 450 à 500 millions, elle se double d'une augmentation des objectifs annuels de production. Conséquence : la subvention unitaire baisse, et les collectivités sont donc appelées à compenser.

Le décalage que vous condamniez naguère entre les apports de la Ville et de l'État dans le financement du logement social n'est donc pas près de se réduire.

Alors, que reste-t-il au Ministre du Logement après le passage de Bercy ? Siphonner les fonds d'action logement ? Annoncer les cessions d'un foncier public qui n'existe plus ? Manier l'intimidation ?

Les derniers vilains désignés à la vindicte, ce sont l'église et les congrégations. Mauvaise pioche !

L'hébergement et l'aide aux plus démunis sont pour ces institutions, les hommes et les femmes qui s'en revendiquent, de véritables engagements et non des slogans.

Après cette mise au point, j'en viens aux remerciements.

Ils vont au président du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche - je regrette qu'il ne soit pas là pour les entendre - venu conforter ce que le groupe U.D.I. ne cesse de dire.

Oui, comptabiliser dans la production, les conventionnements d'appartements occupés à loyer libre des bailleurs sociaux, c'est de l'affichage, mais c'est surtout la disparition très dommageable de produits locatifs qui se trouvaient adaptés à la sociologie parisienne.

Mais allons au bout du raisonnement : qu'apportent, en termes d'offres nouvelles, et je parle bien ici d'offres nouvelles, les préemptions d'immeubles du secteur privé ? 10 % à 15 % des logements sont vacants lors des acquisitions. 39 % sont en fin de parcours, attribués à de nouveaux locataires. Ce modeste bilan coûts/rendement n'est même pas compensé par le rééquilibrage territorial qui justifiait à l'origine votre recours aux préemptions.

Voici ici une des raisons expliquant la totale déconnexion entre le niveau des demandeurs de logement social, en hausse constante, et celui en baisse, aussi constante, des attributions dans le parc social, à la mobilité en berne.

A cet égard, nous aimerions bénéficier d'informations sur la mise en œuvre des recommandations de la M.I.E. consacrées à ce thème et sur les moyens budgétaires alloués à la Direction du Logement et de l'Habitat pour les concrétiser.

Chers collègues, la question se résume désormais à savoir si la Capitale offre aux Parisiens d'autres perspectives que d'allonger la liste des demandeurs ou de partir.

L'enquête réalisée par le site empruntis.com, que vous avez dû lire, illustre l'exceptionnel verrouillage du marché immobilier parisien. Pour acquérir sur Paris, il faut désormais un revenu moyen par ménage de 8.000 euros et un apport minimal de 200.000 euros.

Les Parisiens sont d'ailleurs de moins en moins nombreux à pouvoir acquérir sur Paris. Ils étaient 76 % en 1996. Ils sont donc 62 % en 2012, et encore s'agit-il de secondo-accédants.

Cette évolution confirme parfaitement la dégradation des conditions d'accès ou de maintien au logement des 30-60 ans.

Après les classes populaires refoulées il y a quelques décennies, c'est au tour des catégories intermédiaires, des familles, de faire leurs valises si elles veulent accéder à la propriété ou se loger dans des conditions acceptables de surface.

Vous arrive-t-il de penser que vos politiques d'urbanisme et de logement participent à cette terrible fracture sociologique du territoire ? Nous ne le saurons sans doute jamais. Toutes nos propositions pour rendre tangible la mixité sociale et finalement, l'accès pour tous aux logements, ont été invariablement écartées.

Peut-être aurons-nous plus de réponse avec l'Autorité métropolitaine du logement pour laquelle, selon votre formule incroyablement péremptoire, un projet de loi devait être déposé, je cite : "par le syndicat Paris Métropole en juin 2012".

La dernière nouvelle que nous avons d'elle est une photo publiée sur Facebook lors d'une réunion présentée comme secrète, où le Premier Ministre aurait tenté de concilier les positions centrifuges et égoïstes des membres d'une même majorité politique, la vôtre.

En ce qui concerne les principaux intéressés, les maires d'Ile-de-France, ils viennent, via l'A.M.I.F., de faire part de leur opposition à la création d'une telle structure, d'autant plus déterminée si elle se trouvait dotée de moyens coercitifs.

De cet avis, on conclura qu'au mieux vous surestimez, qu'au pire vous abusez de l'adhésion des membres de Paris Métropole au principe d'une AOL et que le dialogue et la confiance sont encore les meilleurs leviers de la construction d'un projet essentiel à l'efficacité de notre région.

Le Maire de Lyon, lui, a su le comprendre.

Je vous remercie de votre attention.

(M. François DAGNAUD, adjoint, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Madame.

Nous poursuivons le tour de prise de parole avec l'intervention de Mme Sandrine CHARNOZ, au nom du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais tout d'abord saluer le budget primitif de 2013 dont nous débattons aujourd'hui. Il s'inscrit dans la continuité des budgets précédents avec un double objectif : protection des Parisiennes et des Parisiens dans un contexte économique et social difficile d'une part et maintien des investissements d'avenir d'autre part.

En effet, ce sont près de 2,2 milliards d'euros qui sont consacrés à la protection et à l'aide aux plus fragiles et 320 millions d'euros à la péréquation qui permettent à Paris de contribuer à plus d'égalité territoriale.

Budget conséquent pour la solidarité, je disais, car, en effet, nous traversons une période difficile sur le plan économique, faite d'incertitudes sur le plan national et international.

Notre préoccupation à nous, élus locaux, est de constituer des filets pour amortir les chocs et investir pour contribuer au dynamisme économique de notre territoire et maintenir l'emploi.

Nous menons une politique active et coordonnée en matière d'insertion sociale et professionnelle, car la première va de pair avec la seconde.

On le sait, le service public de l'emploi accompagne insuffisamment les publics les plus éloignés du marché du travail et ce sont les départements qui réalisent cette indispensable mission pour l'action sociale.

A Paris, si le chômage évolue plus faiblement qu'au niveau régional et national, 8,4 % contre un taux régional de 8,5 % et un taux national de 9,6 %, il convient néanmoins de maintenir les efforts d'accompagnement des personnes, en particulier de celles qui rencontrent le plus de difficultés.

Sur les 42.900 personnes ayant trouvé un emploi en 2011, 12.000 étaient des allocataires du R.S.A. et nous y avons largement contribué.

En 2013, nous poursuivrons nos efforts en mobilisant 61 millions d'euros pour soutenir les quelque 60.600 allocataires parisiens.

Il ne s'agit pas seulement d'argent, il s'agit aussi de tenir compte des difficultés particulières, notamment celles des femmes seules avec enfants ou des personnes de plus de 50 ans qui souffrent très souvent d'un a priori négatif de la part des employeurs.

Il existe en la matière des actions innovantes et efficaces, comme le coaching des cadres seniors, par exemple.

Autre exemple : les jeunes de 16 à 25 ans non qualifiés, non diplômés ou en difficulté, trop souvent variables d'ajustement de ce marché de l'emploi précarisé, qui sont accompagnés par la mission locale dont nous soutenons l'effort.

Nous soutenons et continuerons de soutenir les acteurs clefs de l'accompagnement individuel de demandeurs d'emploi car, comme le dit fort justement Christian SAUTTER, un chômeur accompagné est un chômeur à moitié sauvé.

Nous avons par ailleurs aussi un rôle à remplir dans le maillage territorial des réseaux et des filières d'emploi. C'est ce qu'apportent les forums d'emploi et de recrutement dont nous doublerons le nombre dès 2013.

Ils permettent de rapprocher l’offre et la demande de travail, ils contribuent à établir de la confiance entre candidats futurs salariés et employeurs de Paris et d’Ile-de-France.

Nous investissons également dans l'apprentissage et dans la formation. Ce sont d'indispensables leviers pour agir sur l'employabilité, cet affreux terme qui renvoie aux compétences attendues pour trouver sa place sur le marché du travail.

C'est bien parce que ni le marché dans son ensemble ni les entreprises dans leur totalité ne fournissent aux salariés les conditions pour se former tout au long de la vie que, là encore, il nous revient à nous, collectivités territoriales, de prendre notre part à cet effort, un effort qui se porte en particulier sur les jeunes, dans les différentes directions par l'apprentissage (450 apprentis accueillis à la Ville l'année prochaine), par des clauses introduites dans nos contrats avec nos partenaires, par le soutien réaffirmé à la mission locale avec laquelle nous promouvons les emplois d'avenir sur le territoire parisien.

Agir pour l'emploi, c'est encore consacrer 4,8 millions d'euros aux bourses et stages de formation dans le cadre du plan départemental d'accès à l'emploi, dont l'objectif est de contribuer à adapter la demande aux offres d'emploi dans les secteurs où elles sont insuffisamment pourvues.

L'enjeu est de taille, mes chers collègues, puisque ces offres non pourvues représentent un tiers des quelque 94.000 postes disponibles en 2012.

Amortir les chocs en période de chômage important, donc penser sur le long terme les actions propres à nourrir une politique de l'emploi efficace également et à soutenir le développement économique de la Capitale, un développement qui irradie bien au-delà du périphérique, si l’on pense aux deux tiers des 1,5 million de salariés qui vivent en Région Ile-de-France mais travaillent à Paris, Paris où le tissu des T.P.E. et P.M.E. est particulièrement dense et génère environ un tiers de l'emploi francilien.

7.500 entreprises de toutes tailles ont été créées en 2011, confirmant le dynamisme économique de notre territoire. Toutes les entreprises n'ont pas besoin de soutien public, loin s'en faut, mais nous pensons qu'il convient d'encourager l'esprit d'entreprendre, surtout lorsqu'il est innovant.

"Paris Pionnières", cette pépinière d'entreprises qui promeut la création d'entreprise par des femmes en fait partie. Il s'agit du premier incubateur parisien entièrement consacré au soutien des femmes créatrices d'entreprise dans le secteur des services innovants à la personne et aux entreprises et qui prend en compte la préoccupation de concilier création d'entreprise et responsabilités familiales.

Depuis le début de son activité en 2005, "Paris Pionnières" a accompagné 260 créatrices en pré-incubation et 87 sociétés en création, hébergées ou non, qui ont généré 500 emplois.

Permettez-moi également de citer un exemple dans le 12e arrondissement qui nous tient à cœur, à Michèle BLUMENTHAL, Jean-Louis MISSIKA et moi-même, autour de l'école Boulle dont 2013 sera l'année de l'inauguration, suite à la rénovation et à la modernisation de ses locaux, avec un certain nombre de festivités.

Les trois écoles d'art de la Ville de Paris, Boulle, Estienne, Duperré, se regroupent avec l'Ecole nationale des arts appliqués et métiers d'art et le Lycée professionnel des métiers de l'ameublement, pour développer un incubateur pour l'accueil d'entreprises, initié par les jeunes diplômés de ces écoles dans le domaine de la mode, du design et des métiers d'art.

Pour un an, renouvelable une fois, 21 jeunes diplômés, 21 anciens élèves de ces écoles, qui ont répondu à un appel à projets, pourront trouver des surfaces à des prix modérés et des services pour développer leurs activités au 2, rue Faidherbe.

Par ailleurs, nous distinguons également plus généralement des initiatives qui visent à soutenir le financement et/ou à regrouper des sociétés naissantes, de taille souvent très petite et donc particulièrement vulnérables. C'est en ce sens qu'agissent :

- l'Association Paris-Développement dans la prospection et l'accompagnement : 62 entreprises implantées en 2011 et plus de 3.700 emplois créés ;

- les Boutiques de gestion de Paris Ile-de-France, qui gèrent un espace de travail partagé pour les créateurs d'entreprise place de la République.

C'est encore le sens du Projet 360 qui va promouvoir la création d'un nouveau pôle d'entreprises culturelles dans le 18e arrondissement dans le quartier de la Goutte d'Or.

Les regroupements d'entreprises ont permis de préserver 1.942 emplois en 2011 et c'est une modalité d'organisation qui limite les risques de disparition des petites entreprises et des emplois associés qu'il convient de continuer à soutenir.

Du côté du financement, nous soutiendrons "Paris Entreprendre" qui accompagne et attribue des prêts d'honneur aux créateurs d'entreprise et "Paris Finance Plus" qui soutient la création d'entreprise par l'octroi de garanties d'emprunt bancaire, notamment lorsqu'il s'agit de projets liés aux éco-activités.

La création d'entreprise, c'est aussi l'économie sociale et solidaire, un domaine dans lequel il s'agit tout à la fois d'entreprenariat, d'emploi, d'insertion sociale et de nombreuses formes de solidarité.

L'Association pour le droit à l'initiative économique, par exemple, soutient des projets de création d'activité en faveur des personnes en difficulté d'insertion professionnelle. En 2011, elle a financé 219 entreprises, pour une création de 302 emplois au total.

La plate-forme parisienne de France Active du réseau Paris Initiative Entreprise est une structure de micro-crédit que nous soutenons et nous ouvrirons en 2013 un hôtel d'entreprises rue de Crimée dans le 19e arrondissement, dédié aux structures de l'économie sociale et solidaire.

Nous poursuivrons l'introduction et le suivi des clauses d'insertion dans nos marchés, par ailleurs.

Les start-up continueront à bénéficier de notre soutien ; je pense notamment à l'achèvement du plan de 100.000 mètres carrés d'incubateurs et de lieux d'expérimentation, via le laboratoire Paris Région Innovation et, au-delà, aux projets innovation des R&D développés au sein des pôles de compétitivité.

Au-delà des politiques directement liées à l'emploi, à l'insertion professionnelle et au développement économique, soulignons aussi les effets qu'ont les investissements de Paris dans d'autres secteurs de l'action publique qui rejaillissent positivement, quoique de manière indirecte, sur l'emploi local et métropolitain.

Les investissements importants concédés par ce budget 2013 en matière d'urbanisme génèrent toute une série de chantiers induisant des emplois directs et indirects chez les entreprises retenues par nos marchés publics et leurs prestataires.

Une quarantaine d'opérations significatives d'aménagement et d'urbanisme vont se déployer à Paris au cours de l'année à venir : les travaux engagés dans le secteur Nord et Nord-Est de Paris, l'achèvement de la requalification de la Z.A.C. "Paris Rive gauche", la reconversion de l'entrepôt Macdonald, ou encore la poursuite du grand chantier des Halles, ou encore les travaux d'extension des lignes de tramway, avec l'inauguration du T3 ce mois-ci.

Ces opérations ont un impact très important sur le niveau d'attractivité locale et sur l'emploi à l'échelle du bassin parisien et francilien.

Plus globalement, l'attractivité internationale de Paris est reconnue. Au mois d'octobre, une étude de l'Agence Pricewaterhouse classait Paris à la cinquième place mondiale des métropoles les plus attractives, soit trois places gagnées par rapport au précédent classement. La revue "The Economist", de son côté, a classé la Capitale française parmi les quatre métropoles les plus attractives, avec New York, Londres et ex aequo avec Singapour.

Derrière le classement paillettes, il y a un ensemble de réalités faites de l'articulation entre le dynamisme économique et la qualité des services publics, la seconde participant du premier. Il faut le faire savoir et nous entendons participer à cette reconnaissance.

C'est ce que nous faisons en soutenant la présence des sociétés publiques d'aménagement dans les grands salons internationaux de l'immobilier d'entreprise et en animant des communautés d'entreprises étrangères à Paris par l'organisation d'une quinzaine d'événements par an.

Le dynamisme du territoire parisien profite à toute l'Ile-de-France et la Ville de Paris y contribue en investissant plus de 1,7 milliard d'euros pour l'année 2013 et nous pouvons en être fiers. N'oublions pas que l'investissement parisien représente à lui seul 17 % de l'effort civil de l'Etat et que nous générons près de 30.000 emplois directs ou indirects.

Paris joue pleinement son rôle pour protéger les Parisiens, les soutenir dans leurs projets, développer les investissements de demain pour notre collectivité, pour notre métropole, et ce, en plus des sommes reversées à la péréquation.

Ce budget, mes chers collègues, promeut une ville généreuse, durable, dynamique. Je vous invite à le voter.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Nous poursuivons avec l'intervention de Jacques BOUTAULT, au nom de son groupe.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Monsieur le Maire, chers collègues, Notre-Dame-des-Landes est un symbole : c'est celui des grands projets inutiles. Cet aéroport est non seulement inutile, mais c'est aussi une aberration écologique. Il détruit la biodiversité dans de grands espaces naturels, imperméabilise les sols, détruit des terres agricoles et porte atteinte à la souveraineté alimentaire et aux producteurs locaux.

C'est donc un effort budgétaire mal orienté de l'Etat qui prévoit d'y engloutir 140 millions d'euros et qui s'engage dans un partenariat public/privé, alors même que l'on connaît le coût faramineux de ces partenariats qui sont finalement supportés par les générations futures.

L'E.P.R. de Flamanville est un autre exemple de l'argent public mal employé dans ces grands projets. Son coût final, de dérive financière en dérive financière, pourrait atteindre 8 milliards d'euros, avant même d'avoir produit le premier kilowattheure, 8 milliards d'euros, c'est-à-dire la totalité du budget de Paris.

A cela, s'ajoutent d'autres dépenses absurdes ou inutiles de l'Etat, comme la ligne ferroviaire Lyon-Turin, la L.G.V., ou encore la route littorale réunionnaise qui, pour 1,6 milliard d'euros, risque de détruire des écosystèmes irremplaçables.

De son côté, notre collectivité, Ville et Département, n'est pas en reste !

Alors même que l'Etat ne verse pas ce qu'il lui doit pour l'A.P.A. ou l'aide à la pierre, elle est elle-même engagée dans un certain nombre de projets qui ne correspondent pas à l'urgence que ressentent les Parisiens : le logement, les déplacements, la lutte contre la précarité.

Pour sa part, la Ville devrait donc aussi renoncer à ses grands projets inutiles, comme le centre commercial qu'elle construit pour Unibail aux Halles pour 1 milliard d'euros ou le stade Jean Bouin, même si le coup est parti, pour 200 millions d'euros. Ou encore elle pourrait refuser de cofinancer les projets de l'Etat sur son territoire, comme la Salle philharmonique. Tous ces projets ne correspondent en rien à l'exigence de responsabilité écologique et au nécessaire renforcement de l'effort social face à la montée du chômage et de l'exclusion.

Nos politiques publiques devraient être orientées vers la satisfaction des besoins urgents de base, nos choix d'investissement être évalués et décidés en fonction de leur utilité sociale et de leur empreinte écologique.

Alors qu'à Doha, les Etats n'ont pas été à la hauteur de la situation et au moment où la banque mondiale elle-même tire la sonnette d'alarme sur les émissions de gaz à effet de serre, il serait temps d'amorcer la bifurcation. Les grands projets inutiles de l'Etat induisent des choix budgétaires qui ont des conséquences dramatiques et notamment celle d'entraîner une baisse de ses dotations vers les collectivités territoriales, dont la nôtre.

Paris, vous l'avez dit, Monsieur le Maire, rencontre de plus en plus de difficultés pour mobiliser des moyens afin de compenser l'absence de financements accordés par l'Etat pour l'aide à la pierre, l'aide aux mineurs isolés étrangers ou pour faire face aux conséquences de la T.V.A. sociale décidée par le Gouvernement.

Vous contestez l'effort de péréquation auquel est soumise notre collectivité. Certes, elle devrait être mieux répartie, les Hauts-de-Seine et les Yvelines devraient être mis à contribution à la hauteur des efforts que l'on demande à notre Ville, mais je me permets de faire observer que réclamer une mise en commun des budgets municipaux des quelque 200 communes qui composent le Grand Paris, comme nous le souhaitons, et tergiverser sur la nécessaire solidarité avec notre voisinage relève d'une contradiction qu'il faudra expliquer.

Enfin, outre demander à l'Etat de renoncer à ses grands projets inutiles, pour mener une politique sociale à la hauteur des exigences de la crise, les écologistes souhaitent que les entreprises soient mieux mises à contribution.

Au budget primitif 2013, le produit de la cotisation financière des entreprises, qui remplace une partie de la taxe professionnelle, est de 291 millions d'euros.

D'autres villes, comme Bordeaux, Marseille, Lyon, prélèvent la cotisation financière des entreprises à des hauteurs respectives de 35 % (Bordeaux), 32 % (Marseille), 27 % (Lyon) ; la Ville de Paris, elle, applique un taux de 16,5 %. Elle dispose donc d'une importante marge de manœuvre budgétaire.

Confrontée à des difficultés budgétaires grandissantes et compte tenu de la double nécessité d'entamer notre transition écologique, tout en faisant face aux urgences sociales, il serait donc utile d'adapter notre politique fiscale.

Voilà, Monsieur le Maire, chers collègues, quelques pistes qui, en s'ajoutant à d'autres innovations environnementales que les écologistes développeront demain dans le cadre du débat sur le Plan Climat, dessinent le Paris que nous voulons pour demain, un Paris responsable vis-à-vis des générations futures et engagé dès aujourd'hui aux côtés des Parisiens et, en particulier, des familles et des personnes isolées qui souffrent de la crise que nous connaissons.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous poursuivons avec l'intervention d'Emmanuelle BECKER au nom de son groupe P.C.F.-P.G.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, les dernières élections ont permis de tourner une page de 10 années au cours desquelles des gouvernements de droite se sont succédés à la tête de ce pays, 10 années d'attaques en règles contre le service public et les fonctionnaires, avec en première ligne de mire l'Education nationale : attaques contre le droit de grève des enseignants, suppression de leur formation, destruction de 60.000 emplois.

La question de l'école, au cœur des luttes contre les inégalités, a tenu une place centrale dans les débats électoraux de 2012.

Il faut dire qu'au cours de ces dernières années, dans des mobilisations comme la Nuit des écoles ou auprès du réseau Education Sans Frontière, nous avons rencontré une communauté éducative déterminée, combative,

engagée pour la réussite de tous ses élèves, en faveur de l'accès au savoir pour tous, d'une école publique forte et ouverte aux autres - en ce sens exemplaire.

Face au Gouvernement qui voulait une école pour les riches et une école pour les pauvres, notre majorité de gauche à Paris défendait une école pour tous et des principes d'égalité.

A ce titre, la réforme de la restauration scolaire que nous avons mise en place a permis de corriger une inégalité sur notre territoire en abaissant les tarifs de cantine pour 65 % des Parisiens issus des classes moyenne et populaire. Cette harmonisation des tarifs a bénéficié au plus grand nombre. Bien sûr, les Maires des arrondissements de droite n'en voulaient pas.

La majorité parisienne est à sa place quand elle intervient dans le domaine de l'éducation et porte le développement d'un périscolaire d'excellence qui représente pour nous des moments éducatifs à part entière, adaptés aux besoins des enfants.

Cette année encore, nous continuons à promouvoir de nombreux dispositifs sur le temps scolaire comme les bibliothèques centres de documentation et les espaces premiers livres, mais aussi hors temps scolaire, comme les opérations "Coup de pouce", des dispositifs d'accompagnement à la scolarité, les Ateliers bleus et l'ensemble des activités proposées dans nos centres de loisirs.

Notre groupe est intervenu à plusieurs reprises cette année pour dire notre désaccord sur un recul, par mesure d'économie, qui touche les classes de découverte.

Leur intérêt n'est plus à démontrer et vaut pour l'ensemble des élèves. Depuis plusieurs années, la baisse du budget des classes de découverte a amené la Ville à diminuer le nombre de séjours, leur durée, et à les recentrer sur un périmètre d'écoles dites prioritaires.

La réalité, c'est qu'il y a une baisse, et c'est la raison pour laquelle notre groupe a déposé un amendement visant à ce que les crédits 2012 dédiés aux classes de découverte ne soient pas une nouvelle fois diminués, mais bel et bien maintenus.

Alors, on nous répondra que les classes de découverte sont maintenues dans les quartiers prioritaires mais nous refusons cette vision comptable et ces mesures d'économie.

Pour nous, l'école a une vocation pédagogique et émancipatrice, qui nécessite des personnels et des enseignants en nombre suffisant, des professionnels qualifiés pour remplir une mission de service public.

A ce titre, les propositions faites au budget 2013 de suppression de postes de professeurs de la Ville de Paris vont dans le mauvais sens. Depuis plusieurs années, ces personnels s'inquiètent, et à juste titre, de la disparition progressive de leur corps. Leurs interventions pour les enseignements artistiques et l'éducation physique constituent pourtant un atout et un appui indéniable aux équipes enseignantes.

Or, la délibération emploi prévoit cette année la suppression de 12 postes de professeurs de la Ville. Quand bien même un concours de recrutement de 10 professeurs est prévu en 2013, la suppression de 12 postes reste une suppression de 12 postes.

Les 10 nouveaux professeurs de la Ville recrutés viendront peut-être, sans doute, en partie compenser des départs en retraite. On nous dit qu'il s'agirait de postes vacants. Je m'en étonne d'autant plus que nous sommes déjà intervenus sur la situation des P.V.P. sur liste d'attente, qui n'ont jamais obtenu de poste et qui, les années passant, ont fini par perdre leurs droits liés à la réussite du concours.

L'Exécutif nous objectera peut-être que la situation ne sera plus la même après la réforme des rythmes éducatifs. 5 millions sont prévus pour cette réforme dont nous ne voyons, pour l'instant, pas les contours. La réforme des rythmes éducatifs est un chantier immense. Nous demandons qu'elle fasse l'objet d'une réelle concertation.

S'agissant des collèges, vous comprendrez que nous nous interrogeons sur la proposition faite au Conseil général de diminuer de près d'un million notre dotation aux équipements publics et, dans le même temps, d'augmenter de 4 %, c'est-à-dire 500.000 euros, nos dotations aux collèges privés.

Si ce résultat est le fait de la loi qui nous impose de financer à parité les établissements publics et les établissements privés, nous le disons, il faut changer la loi. Il est absolument scandaleux que la loi impose aux Parisiens de financer par l'impôt des établissements privés qui trient leur clientèle par l'argent ou qui sont liés à quelque communauté religieuse que ce soit, et je pense là en particulier au diocèse. De plus en plus de Parisiens se tournent vers le privé pour scolariser leurs enfants. Nous ne nous en satisfaisons pas. Nous sommes opposés à cette conception d'une école publique au rabais.

C'est pourquoi, si le budget du privé est augmenté de 4 %, les dotations aux collèges publics peuvent bien, au minimum, être maintenues à leur niveau de 2012.

Rogner sur les budgets des classes de découverte, des professeurs de la Ville et des collèges publics, pour moins recourir à l'emprunt ne nous paraît ni pertinent ni souhaitable. Dans le contexte de crise que nous subissons, l'école demeure un espoir pour de nombreuses familles.

Par ailleurs, vous conviendrez que les écoles parisiennes sont loin d'être surdotées en personnels.

Nous savons pourtant que l'accompagnement par des professionnels attentifs, qualifiés, est indispensable pour permettre aux enfants de s'épanouir et de profiter des activités proposées. Force est de constater cependant un malaise qui existe aujourd'hui au sein des animateurs de la Ville de Paris et plus globalement chez les agents vacataires. Certains travaillent depuis des années pour la collectivité, privés de contrats de travail, privés de temps plein, privés de statut et de droits : droit aux congés payés, aux arrêts maladie, à la retraite. Dans le plan de déprécarisation prévu pour le début de l'année 2013, il est indispensable d'inclure les agents vacataires.

La lutte contre le travail précaire doit demeurer un axe prioritaire de notre politique de gestion des personnels. Notre majorité a déployé un réel effort en matière de déprécarisation des personnels sous la précédente mandature. Il est indispensable de poursuivre cet effort. Aussi, faut-il réduire les recours à l'externalisation, aux contrats de droit privé et agir de manière exemplaire contre le travail à temps partiel contraint pour que les emplois de la collectivité tendent vers une plus large titularisation.

Dans le projet de budget qui nous est présenté, est inscrite l'ouverture de nouveaux équipements publics. Ces ouvertures nécessitent de fait la création de nouveaux postes. Nous ne pouvons pas continuer à faire des redéploiements qui mettent en péril les missions d'autres services. Ouvrir plus d'équipements à personnel constant, c'est dégrader les conditions de travail de nos agents, c'est nuire à la qualité d'accueil de nos services.

Défendre le service public n'est pas une vision passéiste ni une position de principe, mais au cœur du projet d'un Paris pour tous. L'égalité d'accès et de traitement fait des services publics un instrument irremplaçable de lutte contre la précarisation et la diffusion des inégalités qui menace de plus en plus le vivre ensemble, d'où l'attachement des citoyens à la notion d'un service public qui remplit ses missions d'égalité et de solidarité.

C'est pourquoi nous nous opposons aux délégations de service public à des entreprises privées dans des domaines comme la petite enfance, le nettoiement ou encore les services de ménages. La qualité du service public passe aussi par des personnels stables, ayant accès aux formations et en nombre suffisant.

Les personnels de la Ville travaillent dans tous les secteurs essentiels de notre quotidien : petite enfance, école, culture, sport, santé, services sociaux, sécurité des usagers, personnes âgées et en situation de handicap, mais ils travaillent aujourd'hui en sous-effectif, dans des conditions de plus en plus pénibles, pour des revenus qui permettent de moins en moins.

Ces personnels subissent des décisions de restriction de moyens au détriment de leur niveau de vie, au détriment de leurs conditions de travail.

Le gel du point d'indice, par exemple, a des effets sur les revenus, mais aussi sur les retraites des agents. Il en va de même pour la journée de carence, avec laquelle nous sommes en désaccord.

Cette mesure affecte en premier lieu et uniquement les bas salaires, contraints de renoncer aux soins pour éviter une perte de revenus quand les dépenses contraintes de logement, chauffage, transports, sont de plus en plus lourdes.

Nous n'acceptons pas que cette journée de carence puisse être vendue comme une mesure de lutte contre l'absentéisme.

Sur l'ensemble de ces sujets, Monsieur le Maire, notre groupe a déposé des vœux en ce sens. Dans le contexte de crise, ces propositions sont indispensables pour améliorer la vie de ceux qui travaillent et résident à Paris.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Nous poursuivons avec l'intervention de Pierre GABORIAU, au nom du groupe U.M.P.P.A.

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, en tant que président de la Commission des Finances, je souhaite, avant de commencer mon intervention, non pas faire un rappel au règlement mais exprimer une demande publique de modification future complémentaire de notre règlement intérieur du Conseil de Paris pour y inclure l'obligation naturelle et sérieuse, me semble-t-il, de gager les amendements budgétaires.

L'opposition municipale l'a fait en présentant ses amendements aujourd'hui. Je regrette que la majorité municipale n'ait pas cru bon de le faire, et je soumets donc cette proposition, Monsieur le Maire, à votre réflexion et à votre approbation.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, lors de mon intervention du mois dernier sur le débat des orientations budgétaires que j'avais présentées à notre Assemblée au nom de mon groupe U.M.P.P.A., j'avais déploré le manque de prospective budgétaire, c'est-à-dire l'évaluation à moyen terme des ressources de la collectivité.

Sans pour autant nous communiquer tous les ratios de l'analyse financière, je demandais des objectifs clairs et quantifiés obéissant à quatre principes fondamentaux : la bonne gestion, la transparence de présentation, la qualité de service offerte aux citoyens, et enfin le financement d'investissements d'avenir et de la qualité de vie à Paris.

Le rapport d'observation définitif des marges de manœuvres financières de la Ville de Paris, publié par la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France, après une analyse financière fort intéressante et très complète, conclut en précisant que la qualité de la prévision devient une arme indispensable.

C'est pourquoi, poursuit la Chambre, les prévisions strictement annuelles gagneraient à être transformées en une véritable programmation annuelle des investissements, formalisée et communicable, et surtout accompagnée de moyens de son financement en intégrant toutes les contraintes qui pèsent sur les coûts de fonctionnement et sur les dotations aux provisions et aux amortissements.

Dans le rapport, les documents budgétaires du projet de budget primitif de 2013 que nous examinons aujourd'hui, vous faites état de la démarche de performance de la collectivité parisienne. Etre performant, je vous cite, Monsieur le Maire, "c'est avoir la capacité d'atteindre les objectifs fixés avec les moyens dont on dispose".

La démarche de performance, mise en place par la collectivité parisienne depuis 2009, constitue un dispositif de pilotage, poursuivez-vous, "visant à améliorer l'efficacité de la dépense en garantissant un niveau haut de service public et en rien en orientant la gestion vers les résultats".

Mais comment parler de dispositif de pilotage, Monsieur le Maire, sans une véritable programmation pluriannuelle des investissements, un plan qui permettrait de connaître et de chiffrer les différents projets et leur avancement, les masses financières et leur échelonnement, l'actualisation des affectations par compétences avec une totale lisibilité sur la mise en place de la procédure des autorisations de programmes et des crédits de paiement.

Tous les élus de ce Conseil, élus de la majorité comme ceux de l'opposition, ont besoin de ces outils d'information et de prospective budgétaire pour analyser et comprendre les choix politiques de gestion de notre collectivité que vous décidez.

Ces regrets à nouveaux exprimés, tournons-nous maintenant vers le budget 2013 que vous qualifiez d'ambitieux et dynamique, bien que vous ne disposiez que de faibles moyens de manœuvres financières. Mettre en œuvre un budget sérieux basé sur des vrais efforts de gestion et une stratégie d'investissement d'avenir à la hauteur des défis à relever pour Paris, et ainsi répondre aux priorités de tous les Parisiens, telles étaient mes recommandations. Malheureusement, il n'en est rien à la lecture approfondie de ce projet de budget primitif de 2013.

Le contexte de crise économique et financière impacte depuis 2008 le fonctionnement des services parisiens et les finances de la Capitale. La situation, comme cela a été rappelé ce matin, est préoccupante. Le taux de chômage est en augmentation à Paris (+ 0,3 au premier semestre 2012), tout comme le nombre d'allocataires du R.S.A. qui s'élève à 60.000.

Comme l'a rappelé notre président de groupe, Jean-François LEGARET, ce matin, la situation de nos finances publiques sur le plan national et le désengagement de l'Etat (dotations en recul de 43 millions d'euros à Paris par rapport à 2012) rend indispensable la participation des collectivités territoriales, au premier rang desquelles la collectivité parisienne, à l'effort de désendettement du pays.

Deux axes majeurs doivent être à cet égard développés par la Ville : la maîtrise de la dépense publique et le développement de l'autofinancement de l'investissement.

La Cour des comptes, dans ses recommandations de juillet 2012 sur l'effort d'économie à réaliser pour les collectivités locales d'ici à 2014, précisait que depuis dix ans l'augmentation des dépenses publiques est

essentiellement dû à une hausse des dépenses de fonctionnement, notamment une hausse des charges de personnel.

Or, le budget primitif de 2013 que vous nous présentez, Monsieur le Maire, budget de près de 8 milliards d'euros, affiche de nouvelles hausses de dépenses de fonctionnement :

- La masse salariale croît de nouveau, comme depuis le début de cette seconde mandature, de 2,6 % ;

- Les charges à caractère général sont en augmentation de 3 % ;

- Les subventions de fonctionnement affichent une hausse de 28 %.

L'équipe municipale actuelle n'a jamais réduit ses coûts de fonctionnement depuis 2008, malgré la crise, ni cherché sérieusement à réduire les coûts d'exploitation et à optimiser le fonctionnement des services publics. Les recettes de fiscalité sont en hausse de 4,5 %.

Après avoir augmenté de 9 % le taux des quatre impôts locaux et créé une taxe foncière départementale d'un taux de 3 % en 2009, vous avez décidé d'augmenter en 2013 les impôts directs locaux de 63 millions d'euros supplémentaires, dont 26 au titre de la cotisation foncière des entreprises et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.

Cette nouvelle augmentation de la fiscalité des entreprises parisiennes décourage l'activité. C'est pourquoi, dans le contexte économique et social particulièrement dégradé que nous connaissons, nous proposons la modération de la fiscalité sur les sociétés, ainsi que l'amélioration de la création et de la transmission d'entreprises.

Au lieu de cela, Monsieur le Maire, vous procédez à un versement de fonds à des associations d'aide à la création d'entreprises, dont les résultats en matière de création d'emplois restent encore à démontrer.

Les impôts indirects locaux sont en hausse de 5,82 % avec 23,3 millions d'euros de recettes supplémentaires. L'un des principaux enjeux de sortie de crise consiste pour Paris à engager de nouvelles dépenses d'investissement qui sont en réalité des dépenses d'avenir.

Dans l'attente de la création prochaine de la Banque publique d'investissements, les dépenses d'investissements de la Capitale doivent être aujourd'hui financées essentiellement par l'autofinancement, l'excédent de recettes de la section de fonctionnement, plutôt que par l'emprunt prévu pour 600 millions d'euros cette année, car sous l'effet de la crise les conditions de recours au financement par crédit se sont durcies.

Alors que vous bénéficiez d'une formidable envolée des prix de l'immobilier et d'un nouveau retard des droits de mutation qui va permettre à la Ville d'encaisser 1,094 milliard d'euros cette année, vous décidez de n'inscrire seulement que 900 millions d'euros de prévisions de recettes immobilières dans le budget 2013. Cette somme devrait servir à augmenter davantage les investissements ou baisser la fiscalité des particuliers et des entreprises.

L'attractivité de Paris demeure toujours le parent pauvre des investissements avec seulement 12 millions d'euros consacrés à la recherche, l'innovation, l'enseignement supérieur et aux logements étudiants.

Contrairement à la conclusion de la communication qui se targue de répondre à des priorités de rigueur, d'exigence et de réponse à la crise, vous ne faites jamais allusion, Monsieur le Maire, pour ce dernier budget de la mandature en année pleine, à un plan d'économie de fonctionnement ni à un plan d'investissements utiles pour les Parisiens, et encore moins à une stratégie au service des entreprises et du rayonnement économique de la Capitale.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

Nous poursuivons et je donne la parole à Jean-François MARTINS qui dispose d'un temps de parole, en tant qu'élu non inscrit, de 5 minutes.

M. Jean-François MARTINS. - Monsieur le Maire, comme l'intervenant précédent, je fais aussi un point de règlement avant d'intervenir pour dire que, bien que non inscrit, je rappellerai ici que la liste conduite par Marielle de SARNEZ aux dernières municipales a fait près de 9 % des voix et plus de 60.000 électeurs. Et à ce titre, dans cinq heures de débat budgétaire, nous bénéficieront de 5 minutes, soit 9 % des Parisiens qui seront représentés par à peine 1 % du temps de parole, et pas de temps de parole dans le premier tour préliminaire de débat général, parce que quand on choisit de ne pas s'affilier, de s'inféoder à un groupe, tout de suite on n'a plus le droit de parler en Conseil de Paris.

J'invite les présidents de groupe, lors des conférences d'organisation à faire preuve d'un peu plus de discernement.

Concernant le budget, Monsieur le Maire, depuis le début de la crise de 2008, les Parisiens sont chaque jour confrontés à des difficultés croissantes d'emplois, de logements et de pouvoir d'achat.

Et depuis 2008, la Ville de Paris, je dois l'avouer, répond présent face à cette urgence sociale en augmentant de manière systématiques les budgets d'aide sociale pour accompagner nos concitoyens par ces temps économiques difficiles.

Une nouvelle fois, en 2013, l'investissement de la Ville en faveur des plus démunis ne fait pas défaut, et je m'en félicite.

Pour autant, une nouvelle fois, en 2013, face à l'effort budgétaire pour amortir les effets de la crise, rien n'est fait par la Ville pour sortir réellement les Parisiens de la crise et favoriser la relance de l'économie parisienne.

L'impératif de solidarité dont parlaient M. le Maire et M. GAUDILLÈRE ce matin, l'impératif de solidarité, Monsieur le Maire, c'est aussi de pouvoir œuvrer à ce que chaque Parisien puisse trouver un travail et pour ce faire, que des P.M.E. embauchent, que des T.P.E. se créent, que des structures d'économie sociale et solidaire grandissent et qu'enfin, de grandes entreprises s'installent à Paris.

Une nouvelle fois, ce budget 2013 semble bien timide sur ces aspects, sur l'innovation, sur le soutien à la création d'entreprises ou sur l'aide à l'emploi, même lorsqu'il s'agit de dispositifs d'aide à l'emploi que vous soutenez pleinement, portés par votre majorité nationale, comme les emplois d'avenir, l'investissement pour 2013 semble bien faible au regard de l'enjeu du chômage des jeunes.

Vous avez souligné, Monsieur le Maire, le sérieux de ce budget et je vous en donne acte. Je l'avais déjà salué à l'occasion du budget 2012. La maîtrise de notre endettement est réel, celui de notre masse salariale aussi et dans le même temps, la concentration des moyens se fait dans les missions qui apportent directement des réponses concrètes aux Parisiens.

Et donc, je le crois, ces indicateurs sont des indicateurs de bonne gestion de la Ville.

Pour autant, le climat qui pèse sur l'avenir de nos finances publiques a de quoi nous inquiéter. La baisse des contributions de l'Etat et l'augmentation de notre contribution, Ville de Paris, au fond de péréquation font peser sur notre capital le risque de lendemains qui chantent.

En particulier, c'est assez surprenant, en matière d'aide à la pierre et de financement de construction de logements sociaux, s'il y a eu de bonnes nouvelles annoncées par la Ministre du Logement en matière d'hébergement d'urgence, les financements prévus à ce jour pour l'aide à la pierre sont encore plus faibles que ceux qui étaient attribués par le Gouvernement précédent.

C'est aussi inattendu qu'inacceptable pour une majorité nationale qui est pourtant réputée de gauche.

J'attends donc de vous, Monsieur le Maire, et de l'ensemble de la majorité municipale, la même exigence et la même combativité à l'égard de ce Gouvernement que celle dont vous avez fait preuve avec le précédent lorsqu'il se désengageait de Paris et le faisait pourtant dans des proportions moins importantes.

L'autre menace qui pèse sur nos finances publiques n'est pas de la responsabilité, cette fois, de l'Etat, mais de la responsabilité de la Ville de Paris.

Cette menace, c'est une double dépendance qui fait peser sur notre avenir un certain nombre d'inquiétudes.

La première, notre dépendance aux droits de mutation, que nous connaissons bien, et donc à l'état du marché immobilier et à la spéculation.

C'est tout de même un comble que l'action de la Ville contre la spéculation immobilière soit en réalité financée par celle-ci.

Plus grave encore, les excédents de droits de mutations perçus chaque année grâce à des prévisions budgétaires timides ne sont en aucun cas provisionnés, mis de côté pour des temps plus difficiles où le marché ralentira, si bien que lorsque la crise immobilière viendra - et ne doutez pas qu'elle arrivera-, la Ville sera démunie de moyens pour agir vite et fort, pour maintenir son investissement en faveur du logement social.

Notre deuxième dépendance, et c'est la plus grave, est notre dépendance au systématisme des cessions foncières du patrimoine de la Ville de Paris. Pour financer son train de vie, la Ville a cédé plus de 1,5 milliard d'euros de patrimoine depuis 2008. Depuis le début de cette deuxième mandature, 1,5 milliard d'euros ont été cédés sur notre patrimoine. Dans un contexte de rareté des opportunités foncières, de risque de diminution de la dotation de l'Etat, vous faites reposer les dépenses de fonctionnement de la Ville sur la liquidation de notre patrimoine alors que celui-ci est la plus grande richesse de la Ville de Paris.

Je le disais, c'est 1,5 milliard d'euros qui ont été liquidés et près de 4 millions de mètres carrés de patrimoine qui ont été vendus. C'est une politique de l'immédiateté qui, à moyen terme, fera peser des risques non négligeables sur nos finances.

Je veux dire devant vous que cette approche est terriblement court-termiste et ne saurait constituer un moyen durable de financer l'action de la Ville.

Ainsi, Monsieur le Maire, ces efforts de solidarité et de bonne gestion que vous affichez seront tenus en 2013, je n'en doute pas, et c'est heureux, mais ils sont construits, avouez-le, sur des sables mouvants, et leur pérennité ne pourra être assurée après 2013 sans une politique budgétaire nouvelle et créative.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup, cher collègue.

La parole est maintenant à Mme Valérie SACHS.

Mme Valérie SACHS. - Merci, Monsieur le Maire.

Les années passent, et je m'obstine. A chaque nouvelle présentation du budget, je déplore la faiblesse du pourcentage consacré au développement économique.

Cette année encore, j'ai espéré le bleu budgétaire que méritent le développement économique et l'emploi. Mais votre refus entêté d'agréger les différents budgets du développement économique illustre l'inexistence d'une vision globale et coordonnée de l'ensemble des dispositifs à mettre en œuvre pour générer de la croissance et accroître l'attractivité parisienne.

Si votre présentation consolidée du budget 2013 débute par des considérations relatives au contexte de crise économique persistante, il n'est fait à aucun moment mention des mesures en faveur du développement économique, pas plus que des crédits dévolus… acte manqué révélateur du peu d'ambition de la politique parisienne en la matière.

Monsieur le Maire, votre majorité ne parviendra donc jamais à considérer l'attractivité économique de Paris comme une priorité.

Vos options sont parfois les bonnes, mais Paris souffre d'une sous valorisation économique chronique, et l'attractivité d'une ville-monde dépend autant de sa perception que de sa réalité.

Paris n'assure pas aux investisseurs une réelle sécurité juridique. Tout n'est évidemment pas votre faute, Monsieur le Maire car effectivement, le Gouvernement Ayrault n'aide pas, le fameux milliard de la mandature.

L'objectif des 100.000 mètres carrés, d'ici 2014, de surfaces dédiées aux pépinières et aux incubateurs se poursuit, lui, correctement.

70.000 mètres carrés aujourd'hui, qui hébergent environ 400 entreprises.

Désormais, à chacun sa pépinière ou son incubateur : les femmes, le design, le tourisme, l'économie sociale et solidaire. Pour quels résultats ?

Combien faudra-t-il encore de pépinières ou de P.L.I.E. pour offrir aux Parisiens les emplois et la qualité de vie qu'ils attendent d'une capitale ?

J'ai encouragé, soutenu et voté beaucoup de vos initiatives, comme pour Paris Développement ou le Lab, mais votre dernier budget me déçoit.

Ce budget, Monsieur le Maire, n'est pas responsable. Il ne mobilise pas les bons leviers car ce n'est pas par la dépense que l'on crée de la croissance mais par l'efficacité des investissements. Où sont les mesures indispensables pour capter et conserver les centres de décision des leaders économiques mondiaux ?

Paris doit garantir un environnement pro-entreprises, pro-emploi.

Pourtant, vous avez validé des mesures à l'encontre des entreprises, d'où le vœu du groupe U.D.I. présenté par mon collègue Gérard REY, demandant que Paris accorde une remise de cotisation minimum foncière des entreprises due au titre 2012, d'un montant égal à l'intégralité de la hausse constatée suite à l'adoption d'une délibération de 2011 dont nous avions critiqué les conséquences désastreuses pour le dynamisme économique du territoire.

Paris sait former et attirer le capital humain le plus qualifié mais son marché du travail est de moins en moins dynamique.

Or, le budget 2013 se concentre sur l'organisation de forums pour l'emploi - 300.000 euros supplémentaires - et les emplois d'avenir.

Est-ce une politique pour l'emploi à la hauteur d'une ville-monde ? Au vu du ralentissement de l'activité parisienne, c'est un peu court pour résoudre la problématique du chômage.

Le recours aux emplois d'avenir : le chiffre de 200 à 300 contrats a été évoqué, et j'imagine que la prochaine réunion du Comité parisien pour l'emploi en détaillera l'application.

Le groupe U.D.I. au Parlement a voté cette mesure avec réserve car il est regrettable que ces emplois soient presque essentiellement tournés vers le secteur public, et tout à fait incompréhensible que dans le cadre d'emplois qui iraient vers le secteur marchand, c'est-à-dire vers les entreprises, les aides soient limitées de 30 à 35 %, ce qui montre là encore la méfiance vis-à-vis des entreprises.

Comment aussi envisager de stabiliser la masse salariale des collectivités territoriales au travers d'une baisse de leurs effectifs qui ont crû de 260.000 postes depuis 2002 ?

Je conclurai mon propos sur le pôle de compétitivité mondial "Finance Innovation".

Les pôles sont là pour encourager les démarches conjointes des trois acteurs clés de l'innovation : entreprises, établissements de recherche et organismes de formation.

Aussi, je déplore que Paris ne finance plus de projets du fonds unique interministériel depuis le F.U.I. 11, et cela défavorise considérablement toutes les entreprises parisiennes.

"Finance Innovation", pour reprendre ses mots, est une usine à croissance avec de vrais emplois du futur à la clef. Il porte une finance éthique, stratégique au service des entreprises.

Je ne partage pas la vision de M. GAUDILLÈRE, qui dit que face à la panne de l'investissement privé, Paris doit participer par l'investissement public à une politique de la demande favorisant le retour à la croissance.

Selon moi, c'est une politique de l'offre dont Paris a besoin. Il faut changer notre façon de dépenser l'argent public.

Paris est une place économique et financière qui doit tirer l'économie française.

Mais Paris ne fait plus rêver car sans stratégie, elle ne peut créer de nouvelles synergies productrices de valeur.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Madame SACHS.

Je donne maintenant la parole à M. Philippe DUCLOUX, pour le groupe socialiste.

M. Philippe DUCLOUX. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

A la suite du Président CAFFET et de Sandrine CHARNOZ, je souhaiterais louer l'effort de notre collectivité en faveur des petites et petits Parisiens en matière d'accueil de la petite enfance dans le domaine de la scolarité dans les premier et second degrés et enfin de la jeunesse au cœur de notre Capitale.

Depuis 2001, notre collectivité relève le défi de la petite enfance car nous savons bien que non seulement, dès le plus jeune âge, peuvent être perceptibles des inégalités socio-économiques qui doivent être résorbées au nom de l'égalité des chances, mais aussi que l'absence de mode de garde en collectivité ou à domicile impacte durablement et presque exclusivement la carrière des femmes.

Alors que le nombre de familles et d'enfants à Paris est en augmentation respectivement de 18.000 enfants en plus et de 2.500 familles en plus depuis 2001, la petite enfance demeure en 2013 une des grandes priorités de la Municipalité comme ce fut le cas dans la mandature précédente.

Son budget global est de 66 millions d'euros en investissement et de 75 millions d'euros en fonctionnement, hors masse salariale, P.M.I. et planification.

L'année 2013 verra l'ouverture de près de 1.500 places supplémentaires en accueil collectif, réparties en 21 établissements et sept équipements réhabilités.

Fin 2013, nous inaugurerons la 10.000e place ouverte depuis 2001. Si le symbole est fort, la réalité de l'accueil de la petite enfance à Paris n'a plus rien à voir avec celle de 1995.

Au total, 31.439 places d'accueil de la petite enfance existent à Paris au sein de 727 équipements de petite enfance, qu'ils soient municipaux ou associatifs.

Je tiens ici à remercier et à féliciter mon collègue Christophe NAJDOVSKI pour le travail qu'il effectue, ainsi que les 7.498 agents de la Direction des Familles et de la Petite Enfance, dont 156 nouveaux, notamment des éducateurs de jeunes enfants pour faire face aux 10 nouvelles créations de crèches prévues en 2013.

Fin 2013, le programme de mandature des 4.500 places d'accueil sera réalisé à hauteur de 70 %, soit 2.760 places créées depuis le début de la mandature.

La diversité de l'offre se traduit par des places d'accueil en horaires élargis ou atypiques (603 places ouvertes avant 7 heures 30, 1.300 après 19 heures et 446 le samedi) et des places d'accueil en horaires décalés (4.026 ouvertes jusqu'à 19 heures).

En direction des parents, l'extension des Conseils des parents dans les crèches qui existent déjà dans 13 arrondissements sera poursuivie en 2013 pour que les 20 arrondissements soient couverts.

Pour le développement de l'information des familles parisiennes, 12 arrondissements disposent de Relais Info Familles, un dispositif qui touche approximativement 40 % des familles parisiennes.

Conjointement au développement de places d'accueil en collectivité, la Ville de Paris apporte toute son aide depuis 2006 aux modes de garde à domicile, sachant que seule la multiplication des choix de mode de garde répondra à la demande toujours très forte des familles parisiennes en la matière.

Dans le domaine des affaires scolaires, si la petite enfance demeure un domaine réservé aux collectivités territoriales, sans obligation légale, il n'en est rien de la scolarité à partir de trois ans.

En 2013, le budget scolaire parisien, Ville et Département confondus, s'élève à 747 millions d'euros.

On peut noter que le budget de fonctionnement scolaire a progressé de 7 % de 2009 à 2012. Cette hausse montre que les nouvelles actions menées, telles que la réforme de la tarification et du financement des caisses des écoles et l'aide exceptionnelle aux collèges fragilisés, actions sur lesquelles je vais revenir dans quelques instants, ont pu être financées par une maîtrise de la progression des dépenses.

Dans le premier degré, on compte 662 écoles publiques pour 137.274 élèves, pour une dépense globale de 275 millions d'euros par an.

Depuis 2010, ont été initiées dans le domaine de la restauration scolaire deux réformes d'ampleur qui ont permis, d'une part, d'améliorer le service et, d'autre part, de le rendre plus juste et équitable ; ce qui est, s'il fallait encore le rappeler, l'objectif de toutes les réformes menées à la Ville de Paris depuis 2001.

En 2010, une réforme de la tarification a permis d'harmoniser les tarifs de la restauration scolaire sur l'ensemble du territoire parisien et de mieux équilibrer l'effort demandé aux Parisiens, notamment en allégeant la charge supportée par les familles aux plus faibles revenus.

En 2012, une réforme du financement même de la restauration scolaire a permis à son tour de refondre entièrement les modalités de versement des subventions de la Ville de Paris aux 20 caisses des écoles.

Cette réforme a permis de sécuriser le financement des caisses des écoles, mais aussi d'encourager une démarche qualité en visant en priorité la qualité alimentaire et la formation des personnels.

Le partenariat entre la Ville et les caisses a pu ainsi être renouvelé sur de nouvelles bases en s'appuyant sur des conventions d'objectifs triennales.

Entre septembre et novembre dernier, le dialogue de gestion, initié par la DASCO dès le début de l'année 2012, a permis de présenter au Conseil de Paris 20 conventions d'objectifs qui permettront d'accompagner la démarche qualité de chaque arrondissement pour les trois années à venir.

Dans le second degré, à Paris, on compte, je vous le rappelle, 112 collèges publics, 13 lycées municipaux pour un budget global de 68 millions d'euros, auquel se rajoutent trois écoles d'art.

34.500 collégiens participent à une ou plusieurs des actions éducatives soutenues par le département, c'est 20.500 de plus qu'en 2011.

L'effort particulier du département depuis 2011, en faveur des 56 collèges les plus fragilisés, avec l'attribution annuelle d'une subvention complémentaire d'un million d'euros, vise à soutenir les projets transversaux de ces établissements ouverts sur le quartier et leur permettant de valoriser leur image.

Cette aide exceptionnelle a permis en 2012 la mise en place de 278 projets éducatifs qui ont bénéficié auprès de 18.000 élèves.

Enfin, la collectivité parisienne offre aux collégiens l'accès aux technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement, 66 % des collèges en bénéficient.

Le budget des dispositifs périscolaires qui s'élève lui à 128 millions d'euros, dont 26 millions d'euros en charges courantes hors masse salariale, témoignent de l'engagement de la collectivité parisienne en faveur des petits parisiens.

636 centres de loisirs accueillent par ailleurs 28.000 enfants en moyenne, chaque mercredi.

Près de 10.000 enfants partent chaque été dans le cadre des vacances Arc-en-Ciel et des séjours des caisses des écoles.

840 ateliers bleus scientifiques et culturels et 382 classes de découverte pour 9.000 élèves sont organisés chaque année et globalement réservés aux enfants scolarisés dans des établissements ayant des caractéristiques Z.E.P. ou R.E.P.

L'éducation et la réussite éducative, mes chers collègues, restent une priorité à travers un projet éducatif global, intégrant la citoyenneté et le développement durable ainsi que la culture.

26.000 élèves issus de plus de 260 écoles, 70 collèges et 200 centres de loisirs participent aux activités organisées en partenariat avec 60 institutions culturelles.

Les conservatoires municipaux amplifieront leur implication dans le quotidien des petits et des petites parisiennes, près de 500 élèves seront concernés par des partenariats entre leur école et ces établissements, grâce à des classes à horaires aménagés, musique ou art dramatique ou des pratiques collectives (orchestre, chorale, atelier jazz comme c'est le cas dans mon arrondissement à Belleville).

Je sais que nous mettrons tout en œuvre pour être au rendez-vous de la réforme des rythmes éducatifs engagée par le Gouvernement Ayrault.

Même si des incertitudes existent, la Municipalité préparera ainsi activement tout au long du premier semestre 2013, cette réforme d'envergure et tant attendue par la communauté éducative.

Les moyens nécessaires à cette réforme seront dégagés pour partie par redéploiement et pour partie par l'inscription de moyens nouveaux. A ce stade, le budget 2013 prévoit une enveloppe de précaution de 5 millions d'euros.

Par ailleurs, la masse salariale est également maîtrisée sur la période 2009-2012 avec plus 5,7 % pour quelque 8.000 agents, dont 85 % de personnels de terrain.

Sur cette question, mes chers collègues, deux choses sont à noter. Depuis 2011, une déconcentration des services de la DASCO est menée conjointement avec celle de la DFPE.

Au cœur de cette réforme se trouve la volonté de mutualiser les préoccupations et certains services, mais surtout de construire et partager un projet pédagogique commun et de créer des passerelles entre les deux âges.

Des visites de centres de loisirs sont organisées pour les petites et grandes sections de crèche afin d'établir un premier contact avec l'école.

Le budget de la DASCO prend également en charge le déploiement de Facil' Familles, un système de facturation unique qui intègre les activités périscolaires de la DASCO, mais également les ateliers bleus sportifs, les ateliers beaux-arts et culturels, les conservatoires, puis les crèches en 2013.

Vous l'aurez compris, l'investissement représente environ 130 millions d'euros en crédits de paiement consommés.

Vous poursuivrez votre investissement massif pour construire ou restructurer des écoles et des collègues afin de répondre à l'augmentation des effectifs scolaires et proposer les meilleures conditions d'apprentissage à chacun.

C'est ainsi que se poursuivront les travaux de restructuration, notamment dans mon arrondissement, le groupe scolaire Keller-Bullourde, et d'autres travaux que je ne vais pas citer, mais je tiens à saluer tout particulièrement le travail effectué par ma collègue Colombe BROSSEL à qui je réitère toute ma confiance et le plaisir que j'ai à travailler avec elle.

Enfin, dans le domaine de la jeunesse et des sports, en 2013 le budget de la Direction de la Jeunesse et des Sports est de 318,6 millions d'euros, dont 65 millions de fonctionnement et plus de 9 millions pour les équipements jeunesse au nombre de 45 centres d'animation et 13 antennes jeunes labellisées Points Information Jeunesse.

80.000 personnes en moyenne ont poussé la porte d'une Antenne Jeunes l'an dernier, plus du double d'investissement, soit 146,8 millions d'euros et 106,8 millions d'euros de masse salariale pour les quelques 2.260 agents, à qui je tiens à rendre hommage, au 1er janvier 2013.

En 2011, la Direction de la Jeunesse et des Sports s'est dotée d'une nouvelle mission jeunesse et, en 2012, celle-ci a travaillé notamment à la construction d'un réseau d'interlocuteurs jeunesse et d'outils statistiques afin de garantir le développement et le partage de la politique jeunesse, tant dans sa dimension locale que transversale.

En 2013, la Mission jeunesse élaborera le programme d'autonomie pour la jeunesse. Ce programme, basé sur un véritable diagnostic inter directions, proposera un grand plan d'actions pour la jeunesse autour de trois axes majeurs : les parcours individuels d'insertion, la place des jeunes dans la cité et l'accès aux droits et aux services.

La mise en place de la nouvelle mission "citoyenneté et territoires", effective en 2013, permettra, grâce aux dix référents jeunesse, de travailler à la coordination du réseau et à la rédaction d'un Contrat jeunesse d'arrondissement. Il est bon de vous rappeler qu'une enveloppe de 10.000 euros a été maintenue par mairie d'arrondissement pour les projets jeunesse portés par les référents jeunesse territoire.

En 2013, les jeunes Parisiens pourront bénéficier de l'ouverture de quatre espaces jeunes proposant des activités éducatives, culturelles et sportives pour les 10-25 ans, selon une pédagogie participative mais aussi un accueil et un accompagnement individualisés, de deux nouveaux lieux d'accueil innovants, de quatre nouveaux centres d'animation dont le centre Victor Gelez dans le 11e arrondissement, auquel je tiens particulièrement, et de la réinstallation de deux centres d'animation dans des nouveaux locaux, ce qui complète l'offre pour les 67.800 usagers inscrits. Une réforme de la tarification des centres d'animation, comme vous le savez, avait été menée en 2012, offrant des tarifs préférentiels pour les moins de 26 ans, en fonction de leur quotient familial.

Je suis ravi, par ailleurs, de constater que nous reconduirons l'opération Pass'Jeunes qui a permis, pour sa première édition en 2012, à un grand nombre de jeunes Parisiens âgés de 15 à 25 ans de bénéficier d'un accès facilité aux activités de loisirs, sportifs et culturels.

Pour sa deuxième édition, vous ciblerez davantage les jeunes dans les quartiers politique de la ville.

Mes chers collègues, le dynamisme de notre collectivité en direction des jeunes est indiscutable. La création d'un portail Internet dédié aux jeunes, ainsi que l'ouverture de comptes Facebook, avec déjà 26.000 abonnés, et Twitter, sont autant de marqueurs de l'adéquation entre notre collectivité, la jeunesse actuelle et les modes de communication moderne. L'information circule ainsi vite et bien, qu'il s'agisse de sorties, de concerts ou de dispositifs municipaux, tels que Paris Jeunes Talents, Paris Jeunes Aventures et Paris Jeunes Vacances.

Je tiens, à ce stade de mon propos, à redire tout mon soutien à notre nouvelle adjointe Isabelle GACHET.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, pour conclure, dans ce budget primitif 2013, empreint de détermination, d'audace et de sérieux, les dépenses réelles d'investissement inscrites sont de 1,7 milliard d'euros, dont 70 millions d'euros consacrés à la petite enfance, 137 millions d'euros au secteur scolaire et 147 millions d'euros au sport et à la jeunesse.

Je tiens à saluer chaleureusement le travail de votre adjoint aux Finances, Bernard GAUDILLÈRE. En ces temps de rigueur budgétaire, les engagements de notre collectivité sont tenus, les équipements vont être livrés et la jeunesse demeure au cœur de votre politique publique.

Je vous remercie, mes chers collègues.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, cher collègue, pour ce vaste tour d'horizon de la question.

Nous poursuivons avec l'intervention du Président Sylvain GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais essayer, peut-être un peu plus rapidement, de présenter quelques-uns des amendements que nous avons déposés pour ce budget.

Je vais, pour ma part, vous parler de trois de ces amendements budgétaires auxquels nous tenons particulièrement.

Le premier est celui qui concerne le remplacement…

Il y a un bruit d'enfer, c'est un peu infernal, surtout qu'il y a une musique de merde qui passe en permanence à travers la fenêtre !

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - S'il vous plaît, on écoute l'orateur !

M. GAREL a la parole, et lui seul.

M. Sylvain GAREL. - Que la C.G.T. passe de la musique, c'est bien, mais s'ils pouvaient passer de la bonne musique, ce serait bien, parce que, là, c'est vraiment de la daube totale depuis tout à l'heure ! C'est pénible.

Donc, tout d'abord, un amendement qui concerne le remplacement et l'entretien des centres thermiques des équipements publics.

Je voudrais m'étonner un peu que Bernard GAUDILLÈRE, tout à l'heure, dans sa réponse, dont je partage l'essentiel des éléments, ait pointé comme premier point d'économie les marchés de performance énergétique. Je trouve que c'est un mauvais calcul et cela entre aussi, dans ce point de vue, dans le remplacement et l'entretien des centres thermiques. Parce que, effectivement, cela coûte cher d'acheter de nouvelles chaudières, cela coûte cher de faire de la performance énergétique, mais c'est de l'investissement extrêmement rentable. Dans quelques années, cet argent, que nous aurons dépensé, nous reviendra et ce sera du bénéfice pour la Ville.

Comme nous devons investir pour les années futures et les mandats futurs, je crois qu'il est vraiment très important que notre Ville ne ralentisse pas son effort.

(M. Julien BARGETON, adjoint, remplace M. François DAGNAUD au fauteuil de la présidence).

Malheureusement, on avait voté un Plan Climat qui prévoyait un budget pérenne de 8 millions d'euros dès 2009 pour entretenir et remplacer les centres thermiques des équipements publics, et cela n'est pas fait, et je trouve...

Attendez ! S'il y a des discussions, j'arrête.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - S'il vous plaît, on écoute l'orateur et lui seul.

M. Sylvain GAREL. - Il y a toujours des gens qui parlent, c'est pénible.

Est-ce que M. CORBIÈRE pourrait arrêter de parler 2 minutes, s'il vous plaît ?

Merci.

Donc, je reprends.

Concernant le remplacement et l'entretien des centres thermiques des équipements publics, je crois qu'il est vraiment important que la Ville ne ralentisse pas son effort budgétaire qui est de 8 millions d'euros dès 2009, qui étaient prévus. Malheureusement, aujourd'hui, le compte n'y est pas et nous faisons des économies qui sont négatives parce qu'en investissant moins sur le remplacement et l'entretien de ces centres thermiques, nous allons dépenser beaucoup plus d'argent en fluide. On s'aperçoit que, dans beaucoup de délibérations qui viennent à notre Conseil, il est écrit, et c'est légitime que l'augmentation des fluides justifie l'augmentation des dépenses. On le sait

tous : le gaz, l'électricité, le fuel, tout cela augmente de façon très importante et cela ne va pas s'arrêter. Je crois que l'on est tous d'accord ici pour l'affirmer. Donc, nous devons prendre les moyens de réduire notre facture et la facture des équipements publics, en investissant dans des centres thermiques des équipements qui soient beaucoup plus performants d'un point de vue énergétique.

Deuxième amendement sur lequel je voudrais insister, c'est celui qui concerne l'aide aux taxis.

Lors du Conseil de Paris du mois de novembre, nous avons eu un long débat très intéressant sur les questions de déplacements et sur la question en particulier du diesel. Notre groupe a fait adopter un vœu qui donne des pistes pour que l'on ait une diminution assez rapidement des véhicules diesel qui circulent dans notre ville et qui sont malheureusement trop nombreux.

On sait très bien que l'on ne pourra pas interdire le diesel du jour au lendemain parce que l'équipement de la population est malheureusement trop important, mais on peut déjà réduire les flottes qui sont des flottes, je dirais, dédiées, des flottes qui se renouvellent rapidement. Nous avons parlé des loueurs de voitures et nous en reparlerons demain, au moment de la discussion autour d'Autolib' mais, aujourd'hui, je voudrais m'arrêter sur la question des taxis.

Jusqu'en 2008 et 2009, la Ville de Paris, intelligemment, avait mis en place une aide pour que les taxis abandonnent les motorisations les plus polluantes au profit de motorisations moins polluantes : électricité, ce qui est assez rare, ou les voitures hybrides, ce qui a, je crois, pas mal fonctionné.

La Ville de Paris, comme cette aide a bien fonctionné, a dépensé effectivement beaucoup d'argent, à raison de 1,2 million d'euros en deux ans. Nous souhaiterions que cette aide soit remise en place parce qu'elle a été supprimée sans d'ailleurs que, je crois, un communiqué de la Ville l'annonce. En tout cas, nous n'étions pas au courant, jusqu'à il y a quelques semaines, que cette aide avait été supprimée.

Nous souhaitons donc un retour à cette aide, avec une petite modification : c'est qu'elle soit dédiée aux taxis qui abandonnent la motorisation diesel, ce qui est le cas de l'immense majorité des taxis qui ne sont pas passés à des motorisations moins polluantes, et que cette aide soit, bien sûr, dédiée à ces taxis et qu'elle ne serve pas, bien entendu, à des gens qui ont déjà une voiture hybride, un taxi hybride, pour racheter un autre taxi hybride.

Donc, nous demandons que 600.000 euros, soit le coût en année pleine pour cette aide, soient réintroduits dans le budget, afin que l'air que respirent les Parisiens soit un peu moins pollué.

Dernière chose que nous soutenons, enfin, que je soutiens ce matin, car il y aura d'autres amendements présentés par quelques collègues dans quelques minutes, c'est celui dont ont déjà parlé nos collègues communistes, qui concerne la remise en cause des financements pour les voyages découverte.

Je pense que c'est une mauvaise politique en l'occurrence. Beaucoup de parents ne comprennent pas que l'on puisse rogner sur les dépenses concernant les classes découverte des enfants et nous souhaitons que 300.000 euros soient abondés de nouveau à cette ligne budgétaire, afin que tous les enfants qui le peuvent puissent continuer à bénéficier des voyages scolaires. Je crois qu'il est important que les petits Parisiens puissent se déplacer et qu'il est important qu'en particulier ceux qui sont dans les écoles les moins favorisées, puissent le faire et même peut-être davantage qu'ils ne le font actuellement.

Donc nous souhaitons que cet amendement soit pris en compte.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Mme SIMONNET pour PCF-PG.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues.

Je vous le dis solennellement…

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - S'il vous plaît, on écoute l'oratrice et elle seule.

Mme Danielle SIMONNET. - Je vais vous réveiller.

Je vous le dis solennellement, Alexis CORBIÈRE et moi-même, nous ne voterons ni le volet recettes ni le volet emplois de ce budget.

Sachez que nous mesurons bien la gravité de notre décision politique, mais cette année le budget ne peut être abordé uniquement par comparaison avec le précédent.

Nous avons changé de majorité nationalement. Pendant toutes les années précédentes, nous étions dans un cadre contraint, imposé par des gouvernements de droite. Et nous résistions ensemble pour en dénoncer les conséquences pour les Parisiennes et les Parisiens. Alors aujourd'hui, mes chers collègues, qu'en est-il ? Où en est-on du changement tant annoncé ?

Les années précédentes, nous commencions par dénoncer la dette cumulée de l'Etat vis-à-vis de la collectivité parisienne, du fait notamment des transferts de compétences non compensés. Cette année, vous avez décidé de ne plus la revendiquer. En décembre 2011, Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous estimiez cette dette à 1,3 milliard d'euros. Et 1,3 milliard d'euros, vis-à-vis d'un budget de 8 milliards, c'est une somme conséquente.

Vous nous avez expliqué que l'on ne pouvait demander au Président HOLLANDE de régler les dettes de SARKOZY. Mais il y a une continuité de l'Etat. S'il était légitime d'exiger hier cette somme, pourquoi ne le serait-il plus aujourd'hui ?

Les élus "Europe Ecologie - Les Verts et socialistes" nous expliquent que, vu la crise, il serait indécent de réclamer cette somme, les finances de la Ville de Paris étant plus confortables que celles d'autres collectivités.

Mais la crise était déjà là hier et d'autres départements rencontraient déjà des difficultés. Face aux inégalités de territoire, le Gouvernement aurait pu choisir d'augmenter la péréquation verticale, de donner plus de dotations de l'Etat aux collectivités qui en ont le plus besoin du fait de leurs faibles recettes et de leurs besoins sociaux conséquents.

Eh bien non ! Le Gouvernement a choisi d'organiser une péréquation horizontale. Il prend aux collectivités considérées comme riches pour les donner aux collectivités considérées comme pauvres. Mais les critères sont tellement injustes que Neuilly et Nanterre vont contribuer aux solidarités d'une manière assez équivalente. Bref, c'est une péréquation de l'austérité qui s'organise.

Pour notre ville, parce que notre ville est également capitale, nous avons les moyens de peser bien plus pour dénoncer l'impasse de ces politiques d'austérité. Quand certains dirigeants de collectivités peuvent n'avoir que le recours à la grève de la faim, nous, si nous en avons la volonté politique, nous avons le pouvoir d'exiger, pour l'ensemble des collectivités et pas simplement la nôtre, que les compétences transférées soient accompagnées des moyens correspondants.

Au moment où se prépare l'acte 3 de la décentralisation, c'est une terrible erreur politique de ne pas organiser le rapport de force pour l'augmentation des dotations d'investissement et de fonctionnement aux collectivités, et la redéfinition de critères justes quant aux modalités de la péréquation.

Aussi, n'occultons pas les grandes inégalités parisiennes : plus de 11,7 % des Parisiens vivent sous le seuil de bas revenus de 955 euros par mois, plus de 10.000 Parisiens sont S.D.F.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous avez à juste titre rappelé au Gouvernement les responsabilités de l'Etat concernant les mineurs isolés, l'aide à la pierre et l'hébergement d'urgence. Mais, dans les faits, les engagements ne sont pas à la hauteur des besoins et nous le savons, y compris pour Paris.

Le Gouvernement a décidé de poursuivre le gel des dotations aux collectivités et de les baisser de 1,5 % l'année suivante. Le budget d'austérité voté par le Parlement est deux fois plus élevé que les plans de rigueur de FILLON de 2011. En plus des coupes sombres dans les différents ministères, il impose aux collectivités d'appliquer à leur tour l'austérité.

De ce fait, ce budget de la Ville et du Département de Paris accepte de s'y soumettre, ce que nous récusons. Parce que, mes chers collègues, c'est une terrible impasse. On ne rassurera pas les marchés financiers et leurs agences de notations qui demanderont toujours plus de profits, de dépenses, de baisse de dépenses publiques.

Vous ne sortirez pas le pays de la crise en forçant les collectivités à réduire à leur tour leurs dépenses d'investissements et leurs dépenses de fonctionnement.

Nous ne pourrons, dans ces cadres budgétaires contraints, engager les investissements nécessaires aux transitions écologiques, comme l'exige notre Plan Climat dont nous parlerons demain.

Nous ne pourrons relancer l'activité et lutter contre la montée du chômage.

Nous ne pourrons assumer toutes les solidarités nouvelles et les efforts attendus en matière de développement des services publics.

Au contraire, la récession généralisée est au bout de cette impasse de l'austérité. La crise n'est pas passagère, elle est étroitement liée au système même de financiarisation galopant de notre économie. Cessons de nous y soumettre !

Mais revenons à Paris. Lors du vote du budget supplémentaire en juillet 2012, la baisse de la dotation globale de fonctionnement était déjà estimée à 21,5 millions d'euros par rapport à la prévision du budget primitif 2012. Le gel des dotations de 2013 devait se traduire par une baisse de 3 % des dotations de l'Etat, dont 40 millions d'euros de baisse de la dotation générale de fonctionnement.

A cela s'ajoute le fait que l'Etat n'a pas encore versé à la Ville le montant des crédits déjà amplement amputés au titre de la délégation de compétences des aides à la pierre.

Alors certes, cette année les recettes de la Ville - dont certaines ont un coût, comme les ventes de patrimoine et d'autres sont aléatoires comme les droits de mutation - lui permettent de maintenir un affichage d'investissements et de dépenses de fonctionnement en augmentation, légère toutefois, avec des baisses et des renoncements déjà lourds pour nous de conséquences.

Mais l'année d'après, qu'en sera-t-il l'année prochaine ?

Les listes d'attente pour le logement social ne cessent de s'allonger. Nos droits de mutation nous rappellent suffisamment que la spéculation immobilière continue de faire rage à Paris. Elle exclut chaque année des Parisiennes et des Parisiens hors de la Capitale, faute de moyens pour s'y loger.

Ces droits de mutation doivent être bien plus réinvestis dans le logement social, pour lutter justement contre la spéculation immobilière et ses effets.

Grâce à la bataille menée par le groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche, le compte foncier devrait être abondé, nous l'espérons, de 10 millions d'euros. Mais il a fallu, pour arracher cette somme, que notre groupe ait le courage de vous menacer de ne pas voter sur l'ensemble de ce budget.

Concernant le logement, alors qu'il était prévu de comptabiliser 1.600 conventionnements de logements sociaux dans les 6.000 créations, ce qui revenait à en construire 1.600 en moins, vous devriez normalement annoncer aller au-delà des 6.000 logements par an.

Sachez que nous sommes favorables au conventionnement, mais sachez également qu'il est hors de question pour notre groupe que ces reconventionnements soient comptabilisés avec les logements sociaux créés.

Qu'il s'agisse du compte foncier logement ou équipements publics, nous ne pouvons comprendre la frilosité de notre Municipalité dans le faible recours à l'emprunt pour les abonder.

La Ville de Paris, mes chers collègues, est une des villes les moins endettées de France. Pourtant il peut y avoir de bonnes dettes, celles qui préparent l'avenir.

Alors que nombre de collectivités ont de plus en plus de mal à recourir à l'emprunt, la proposition du Gouvernement de faciliter l'accès au crédit via la Banque postale ne répond, hélas, aucunement aux souhaits des associations d'élus.

François HOLLANDE avait beau avoir promis de mener le bras de fer contre la finance, c'est l'inverse qui se produit. Son principe est de permettre un financement global du besoin en investissements sur les marchés financiers privés sous forme d'obligations, ce que de fait Paris fait déjà.

Mais cela n'émancipe pas les collectivités du crédit lucratif. Nous défendons au contraire la création d'un pôle public bancaire pour aider les collectivités à emprunter sans dépendre des marchés financiers, et nous avons un vœu à ce sujet.

Vous le savez par ailleurs, les dépenses sociales du type R.S.A. et sociales à l'enfance, allocations adultes handicapés, sont obligatoires et on ne peut les réduire fort heureusement. Ces allocations auraient dû être augmentées par le Gouvernement. Le nombre d'allocataires va continuer de croître.

La Ville de Paris mène une politique ambitieuse allant au-delà de ses compétences en matière d'aide sociale. Mais certaines dépenses sociales facultatives ont d'ores et déjà été diminuées dans ce budget et nous le déplorons. Il faut y revenir.

Sur le volet scolaire, nous avons réussi normalement à empêcher la baisse prévue de 300.000 euros du budget alloué aux classes de découverte. C'est une étape importante, un bel acquis.

Mais concernant la dotation des collèges, le cap de réductions est maintenu. Mais dans le même temps, celle des collèges privés est augmentée. Et on ne peut le comprendre et encore moins l'accepter.

Nous déplorons par ailleurs que depuis 2008, les moyens alloués à la démocratie locale et au soutien associatif n'ont cessé de baisser, quasiment divisés par deux. Il en est de même des subventions aux associations. On ne peut pas d'un côté valoriser dans toutes nos interventions l'enjeu du développement associatif de la démocratie locale, pour au final en baisser les moyens et en plus ne pas organiser une seule réunion publique pour associations et citoyens à l'élaboration de ce budget.

Il a été demandé par ailleurs, nous le savons, à chaque adjoint, à chaque direction, de réduire ses dépenses.

Les nouveaux équipements qui ouvrent auront leurs personnels grâce au recours au redéploiement, mais à quel prix ? Forcément les conditions de travail des personnels se dégradent et c'est la qualité du service public rendu aux Parisiennes et aux Parisiens qui, dans la pratique, en fait les frais.

Au 280 emplois de fait supprimés par le redéploiement s'ajoute la suppression de près de 350 contrats aidés expérimentés, qui n'ont ni été transformés en C.D.I., ni n'ont fait l'objet de titularisations : ils occupaient pour la plupart des emplois permanents. Et nous allons en sentir les conséquences sur la dégradation des conditions de travail, y compris dans les mairies d'arrondissement.

Mais, mes chers collègues, le pire est à venir quand l'an prochain les baisses des dotations de l'Etat seront plus conséquentes. Les personnels de la Ville de Paris deviennent la variable d'ajustement des politiques budgétaires d'accompagnement de l'austérité. Les mobilisations des personnels des dernières semaines ont pourtant révélé des problèmes de sous-effectifs et de dégradation des conditions de travail subie par les agents titulaires et les nombreux précaires.

Monsieur le Maire, il faut en finir avec le dogme de la non-augmentation des effectifs ; eh oui, il faut augmenter les effectifs !

Nous devons également témoigner de plus d'ambition en matière de déprécarisation des personnels. La situation à la Ville, dans les caisses des écoles et dans les établissements municipaux rattachés est totalement inacceptable et nous devons être bien plus ambitieux sur cet aspect.

Alors, certes, pour conclure, ce budget n'est pas en soi un budget d'austérité, car la Ville, aujourd'hui, a les moyens de mieux résister que nombre d'autres collectivités. Par notre bataille, nous avons réussi d'ores et déjà à le modifier, mais c'est un budget qui, de fait, accompagne l'injonction gouvernementale de mener des politiques d'accompagnement de l'austérité et pèse d'ores et déjà lourd, notamment sur nos politiques en direction des personnels de la Ville.

Voilà pourquoi, pour la première fois, a minima, et nous le verrons d'ici demain matin, Alexis CORBIÈRE et moi-même, nous ne voterons ni le volet recettes ni le volet emploi de ce budget.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Laurence DOUVIN pour l'U.M.P.P.A.

Mme Laurence DOUVIN. - Mes chers collègues, pendant un certain temps, j'ai cru me tromper de séance ; nous sommes en séance budgétaire, le Maire n'est pas là et l'adjoint aux Finances n'était pas là, mais il est revenu.

Je voudrais donc, maintenant, en venir au sujet que je vais traiter, c'est-à-dire celui des déplacements. Après une dépense de près de 3 milliards d'aménagements urbains, le projet de budget pour l'année 2013 est plutôt pâle. Jugeons-en ensemble : aucun projet nouveau, aucune autorisation de programme nouvelle en matière d'investissement, une baisse de 14,4 % par rapport à 2012, un budget qui était déjà lui-même en recul de 20 % par rapport à 2011.

Les consignes de moratoire données en ce qui concerne les travaux de voirie, consignes que l'Exécutif avait niées, semblent bien avoir porté leurs fruits. Les caisses sont-elles vides ?

Pourtant, dans ce budget, le Maire de Paris préfère encore quelques opérations visibles à la sauvegarde et à l'entretien du patrimoine de voirie qui est pourtant bien le socle de toute mise en valeur et de toute utilisation de l'espace public dans de bonnes conditions.

Comment ne pas remarquer avec inquiétude qu'en matière d'entretien de ce patrimoine, les autorisations de programme baissent de plus de 8 % par rapport à 2011, mais c'est bien pire en matière de crédits de paiement, puisque la baisse est, là, de 49 % ; où s'arrêtera-t-elle ?

Ne constatez-vous pas, mes chers collègues, que l'état des chaussées, des trottoirs, des bornes sur la chaussée, de l'intérieur des souterrains, est de nature à augmenter sérieusement les risques des utilisateurs de la voirie, notamment les piétons, les cyclistes, les deux-roues motorisés.

Il n'y a, par exemple, pour le boulevard périphérique aucune inscription d'autorisation de programme.

Nous apprenons maintenant que la Direction de la Voirie est soumise, comme les autres, à un contrat d'objectif et de performance.

Je ferai donc quelques remarques au sujet du contenu de ce contrat.

Il y est fait mention de 700 kilomètres d'aménagements cyclables, ils ne sont atteints que grâce aux 200 kilomètres de contresens. Il n'y a, dans ce budget, aucune création de piste cyclable, et nous le déplorons.

Il est annoncé une diminution à venir de 2 % de la circulation due à l'extension du T3 ; jamais ne sont évoqués les reports de circulation.

Pourquoi ? Parce que les reports, pour vous et vos services, n'existent pas, ils sont purement et simplement gommés, il n'y a jamais d'étude diligentée pour les évaluer, que ce soit avant une opération ou après.

Troisième chiffre qui nous interpelle, pour Autolib', vous vous référez au nombre de 50.000 abonnés à atteindre. Je rappelle à cette Assemblée que nous en sommes à 17.500 abonnés annuels et que le chiffre de 47.500, toutes formules d'abonnement confondues, est totalement non significatif.

J'aborderai maintenant ce qui ne figure pas dans ce contrat ; ce qu'il n'y a pas, c'est l'évaluation des opérations effectuées, comme si cela gênait, par exemple la résorption des points noirs : Magenta, la gare du Nord. Il n'y a pas non plus de vraie prise de décision contre la pollution, la reprise de l'aide aux taxis propres, par exemple, plutôt qu'une mesure de diminution de vitesse sur le boulevard périphérique, dont l'Ademe affirme l'inefficacité, ou encore la limitation à 30 kilomètres/heure sur de grands axes, vitesse où les émissions polluantes sont les plus fortes dans le cadre de conduite en accordéon. Nous ne trouvons pas non plus de mesure efficace en matière de gestion du stationnement, sinon la mention remarquable d'un nouveau concept "de traitement dynamique du stationnement". Il faudra nous expliquer comment traiter la pénurie de façon dynamique.

Il en va de même pour la question de livraison des marchandises. Votre annonce de trois nouveaux espaces logistiques va dans le bon sens, mais traite de cette question avec des lunettes de l'infiniment petit par rapport à la dimension du problème.

Enfin, je terminerai par un vœu dont nous avions souhaité qu'il soit rattaché au budget pour obtenir enfin les données d'information qui nous manquent sur la circulation, puisque le dernier bilan des déplacements disponible date curieusement de 2010, il y a deux ans. On se demande bien pourquoi, mais je crois que nous aurons quelques belles occasions de le rappeler durant ce Conseil.

Je vous remercie de votre attention.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Lynda ASMANI pour le groupe U.D.I.

Mme Lynda ASMANI. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Bernard GAUDILLÈRE a parlé de solidarité ; c'est bien de cela dont il s'agit désormais.

A l'occasion de l'adoption du deuxième Schéma départemental pour l'autonomie et la citoyenneté des Parisiens en situation de handicap, le groupe U.D.I. avait déjà eu l'occasion de saluer les efforts indéniables fournis par la collectivité parisienne, tant financiers que matériels et humains.

Le bleu budgétaire 2013 ne déroge pas à cet engagement et nous nous réjouissons tandis que 297 millions d'euros lui sont consacrés, soit 21 millions supplémentaires par rapport au budget prévisionnel de 2012.

En effet, certaines augmentations ne peuvent que générer un sentiment partagé d'approbation ; c'est le cas de cette hausse de 7,6 % par rapport au budget prévisionnel de 2012 qui lui-même s'inscrivait dans une dynamique ascendante, avec 11 millions de plus qu'en 2011.

Certains chantiers voient leurs priorités réaffirmées ; c'est notamment le cas de l'accessibilité, à laquelle sont attribués 30 millions d'euros. J'émettrai cependant une réserve à ce montant qui pourrait sembler accorder le crédit nécessaire à la mise en œuvre de cette mission. Or, sur ces 30 millions d'euros, 14 sont dévolus au service de transport "Paris accompagnement mobilité", dont la légitimité n'est aucunement remise en cause par mes propos, et dont l'utilité n'est plus à démontrer, mais qui, après encaissement des subventions régionales et du S.T.I.F., ainsi que des recettes par la collectivité parisienne, ne coûte plus à cette dernière que 3,7 millions de charge nette. Au total, ce sont donc 20 millions qui sont véritablement réservés à l'accessibilité, et non pas 30 au final.

Querelle de chiffres, me direz-vous, mais la vertu des documents budgétaires, et je ne suis pas une spécialiste du débat budgétaire, consiste précisément à évaluer la dépense au plus juste, et je vous demande donc quelques précisions.

La préoccupation qualitative qui prédomine dans votre démarche de passation d'un marché de contrôle du service de "Paris accompagnement mobilité" par la société Service+ Lab correspond aussi au souci d'évaluation de la performance et du service rendu aux Parisiens qui nous anime.

Pourriez-vous, à ce titre, préciser les modalités, ainsi que l'objet et les critères du contrôle ?

Quant aux nombreux aménagements urbains effectués par la Ville de Paris, il y a encore une réelle nécessité d'entreprendre plus de redéploiements de places de stationnement réservées aux G.I.G. et aux G.I.C., parce qu'elles sont parfois assez mal réparties et qu'elles causent quelques problèmes aux personnes à mobilité réduite.

Une annonce de lancement imminente d'une étude sur le maillage et la répartition de cette offre de stationnement avait été effectuée, et je pense utile qu'il en soit plus fait mention dans le bleu budgétaire handicap, car seuls les créations ou les élargissements de place sont évoqués.

En effet, malgré un taux de 2,6 % de places de stationnement réservées, ceci est encore trop faible dans le maillage territorial et il conduit, comme je le disais précédemment, à une verbalisation parfois des automobilistes en situation de handicap, parce qu'ils n'ont pas de lieu pour se garer, en tout cas pas suffisamment.

Un deuxième grand axe majeur décliné par ce bleu budgétaire concerne la diffusion de l'information et de la communication.

Le guide "Vivre son handicap à Paris", paru en octobre 2012 et contenant toutes les informations pratiques pour mieux appréhender les dispositifs existants est remarquablement conçu.

Quant à l'événement qui tient à cœur, à juste titre, à Mme DUBARRY, je veux bien évidemment parler du Mois extraordinaire, dont le budget de communication a doublé depuis 2012, ne serait-il pas envisageable, d'ailleurs, de développer des partenariats, voire de recourir à du mécénat, en plus de la collectivité ?

En effet, 30.000 euros lui sont accordés, dont la moitié afférente à la communication et l'autre moitié récompensant les lauréats des trophées décernés.

En sus, l'engagement de la Ville recouvre le soutien financier des manifestations associatives produites grâce à des subventions prises sur la ligne de provision pour subvention aux associations intervenant dans le domaine du handicap et de la DASES.

Pourriez-vous, d'ailleurs, nous expliciter le montant que représentent ces subventions, car cela peut nuire considérablement à la lisibilité du fléchage budgétaire et à la dépense publique.

Par ailleurs, un appel aux fonds extérieurs à la collectivité permettrait peut-être d'assurer une durabilité de ce rendez-vous annuel auquel nous tenons tout particulièrement, en équilibrant le recours aux subventions.

De plus, ce mouvement hors du commun verrait son image gagner en crédibilité et en force, si son existence n'était plus liée au seul soutien de la collectivité, voire remporter un véritable plébiscite et générer une levée de fonds, peut-être de partenaires, au-delà des collectivités.

Enfin, je souhaitais dire deux mots sur les taux de recours aux aides, dont Mme DUBARRY nous a confirmé en Commission des Affaires sociales qu'ils n'étaient pas satisfaisants. Je souhaitais l'évoquer auprès de vous directement, je n'ai trouvé aucune trace d'un quelconque considérant sur les opérations de communication à mener sur les aides sociales du C.A.S.-V.P. auprès du public concerné.

Cela signifie-t-il que la collectivité parisienne ne souhaite pas conférer au budget des aides facultatives, davantage que les 36 millions d'euros qui lui sont départis et dont le montant est identique à celui de l'année dernière ?

Le même problème se pose d'ailleurs pour la plupart des aides extralégales parisiennes.

Monsieur le Maire, nous attendons aussi avec impatience évidemment la présentation du rapport de la Commission communale d'accessibilité au Conseil de Paris en février prochain, puisque ce sera aussi l'occasion de nous étendre davantage sur le sujet de l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la vie de la cité.

Pour finir, à titre personnel, je trouve que le budget sur le handicap va vraiment dans le bon sens et je crois qu'il faut aussi être honnête intellectuellement, je serai donc particulièrement attentive d'abord aux réponses de M. GAUDILLÈRE d'une part, sur les questions posées, d'autre part sur l'ensemble du débat budgétaire pour finir de me forger une conviction personnelle.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Marinette BACHE pour le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Monsieur le Maire.

J'insisterai pour ma part sur la politique du logement à Paris : c'est par ce biais que nous tentons de résoudre la fracture sociale entre l'Est et le Nord d'un côté, l'Ouest et le Centre de l'autre.

Cet enjeu est central pour permettre à toutes et tous de vivre dans la Capitale. Nous le savons, la spéculation empêche les classes moyennes d'accéder à la propriété et leur rend extrêmement difficile l'accès au parc privé. C'est même totalement impossible pour des familles dont les deux parents ne sont pas cadres, sans parler bien sûr de toutes les familles monoparentales et des problèmes de garde posés par des séparations.

A ce titre, nous souhaiterions qu'une nouvelle initiative parlementaire puisse reprendre la suggestion du Maire de Paris d'avril dernier, en matière d'encadrement des loyers.

Bref, depuis 2001, notre Municipalité a pris ce problème à bras-le-corps.

La fracture sociale et spatiale se combinait avec un système d'attribution des logements sociaux anarchique, à la limite de la légalité. Avec Bertrand DELANOË, le choix a été fait de l'objectivité et de l'équité. Avec la création d'une Commission centrale et de commissions dans les mairies d'arrondissement, un effort sans précédent pour clarifier les processus décisionnels et assainir les procédures d'attribution a été engagé. Outre les questions d'éthique, c'était une condition préalable : pour adapter réellement la création de logements sociaux à la mixité sociale, il fallait en finir avec les passe-droits.

La Droite, avec sa rengaine du "toujours plus" : plus d'écoute, plus de poids des maires d'arrondissement, plus de concentration, n'arrive pas à masquer la réalité. Pour préserver la fracture Est/Ouest, elle trouve tout prétexte pour s'opposer à la construction de logements très sociaux dans ce qu'elle considère comme ses territoires, allant jusqu'à caricaturer les populations susceptibles d'y habiter. J'ai souvenir de déclarations peu décentes sur le sujet. Non, des hordes massives de gueux ne vont pas déferler sur les 6e, 7e ou 16e arrondissements, mais un peu de mixité sociale n'y fera pas de mal.

La Ville de Paris s'est engagée auprès de l'Etat à financer 6.000 logements annuels. Finalement, ce ne sera pas 6.000, mais 6.233 logements sociaux qui l'auront été, dont trois quarts de logements PLUS et P.L.A.-I. et deux tiers de logements familiaux.

En 2012, malgré la diminution de l'enveloppe de crédit déléguée par l'Etat, l'objectif de 6.000 logements sera atteint grâce, il est vrai, au conventionnement de 1.600 logements PLUS et P.L.S. de la R.I.V.P., dont deux tiers de logements familiaux et un tiers de logement en structures collectives, conformément à l'objectif fixé par le P.L.H. de 2011.

Pour 2013, l'enveloppe déléguée pour Paris sera de 100 millions d'euros. Cela ne remettra pas en cause les 6.000 nouveaux logements sociaux qui pourront être financés grâce à une enveloppe de 407 millions d'euros.

Nous atteindrons ainsi l'objectif de 20 % de la loi S.R.U. dès 2014, soit avec six ans d'avance. Nous serons donc prêts à aborder la seconde phase pour atteindre 25 % de logements sociaux d'ici au plus tard 2025, comme nous y oblige désormais la loi relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement. Ce rythme élevé devra donc perdurer au-delà de 2013.

Ce n'est pas rien, d'autant que tout cela est fait en rééquilibrant l'Est et l'Ouest, que tout cela est fait malgré un manque d'emprise foncière évident, que tout cela est fait malgré des coûts d'achat et de construction de plus en plus élevés.

Ne serait-ce que pour cela, les élus républicaines socialistes sont totalement partie prenante de notre majorité et de l'Exécutif municipal !

Car la mixité sociale progresse.

Ainsi, en 2012, un tiers des logements financés sont situés dans des arrondissements disposant de moins de 15 % de logements sociaux et près de la moitié dans des arrondissements où le taux de logement S.R.U. est inférieur à 20 %.

Les arrondissements qui connaissent les taux les plus élevés de création de logements sociaux et très sociaux sont les 1er et 4e arrondissements. Le 13e, le 19e et le 20e arrondissement se situent à des niveaux nettement inférieurs.

Nous ne pouvons évidemment que regretter la rareté des opportunités dans les 5e, 6e, 7e, 8e et 16e arrondissements, cela y rend difficile la création d'un nombre important de logements sociaux et très sociaux.

Si j'insiste sur notre politique du logement, c'est qu'en l'accolant à notre politique sociale, 2,2 milliards d'euros en progression de 10 % depuis 2008, et au 1,7 milliard d'investissement qui génère près de 30.000 emplois, elle prouve que, contrairement à ce que j'ai pu lire de-ci de-là, notre Ville, non seulement, ne veut pas chasser les classes populaires ni les classes moyennes, mais au contraire met tout en œuvre pour améliorer leur quotidien et tenter d'amortir la crise qui les frappe.

En ce domaine comme dans d'autres, notre Municipalité ne mène pas une politique d'austérité budgétaire, elle ne mène pas une politique de gabegie financière, mais une politique audacieuse et innovante pour les Parisiennes et les Parisiens.

Oui, lorsque notre Ville rénove des logements sociaux dans le cadre du Plan Climat, elle œuvre en faveur des milieux populaires et des classes moyennes. Lorsque nous constatons que, grâce à ses efforts, la consommation énergétique de notre parc social est plus performante que dans le parc privé, ce n'est pas fait pour chasser les classes populaires et les classes moyennes.

Lorsque notre Ville permet d'en finir avec l'habitat insalubre et réhabilite des quartiers entiers, comme celui de Saint-Blaise dans le 20e, ce n'est pas pour chasser les classes populaires et les classes moyennes, mais pour leur offrir un cadre de vie plus agréable.

Lorsque notre Ville est en passe de réaliser en une mandature 32 équipements pour la jeunesse et les sports (dont deux piscines, huit gymnases et un stade), 74 réalisations pour l'action sociale dont 13 crèches et deux P.M.I., 10 établissements pour personnes âgées, six centres sociaux, 10 équipements culturels, 25 équipements d'enseignements et 21 espaces verts publics, auxquels, bien sûr, nous devons ajouter le tramway, le réaménagement des Halles et les berges de Seine, c'est pour l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens, à commencer par les plus fragiles, qu'elle travaille.

Pour finir, je tiens, comme chaque année, à attirer l'attention de mes collègues, quoiqu'en dise la Droite dont on a vu comment elle gérait les affaires, qu'il va devenir difficile de permettre à l'ensemble de ces réalisations de fonctionner de manière optimum à effectif constant et, ce, malgré l'intéressant plan de déprécarisation de la Ville, d'autant que la décentralisation - que nous approuvons ! - vis-à-vis des mairies d'arrondissement doit s'accompagner pour être effective d'emplois formés et correctement rémunérés.

Pour conclure, les élus républicaines socialistes, qui soutiennent notre Municipalité dans sa volonté d'instaurer plus de mixité sociale et plus de justice sociale pour permettre aux familles et aux classes populaires et moyennes de vivre dans notre Capitale et qui sont en même temps conscientes que ce budget va dans le droit-fil de ce que la Gauche a élaboré collectivement depuis le début de la mandature, voteront évidemment ce budget, une nouvelle fois, pour 2013.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Danielle FOURNIER pour le groupe "Europe Ecologie - Les Verts et apparentés". Je signale à ce groupe qu'il reste 13 minutes pour trois orateurs.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci, je vais centrer l'intervention autour des questions culturelles et je vais présenter l'un des amendements que nous portons lors de ce Conseil, à propos du budget.

A propos du budget consacré à la culture, lorsque l'adjoint compétent nous a présenté en Commission son budget, il a dit que la culture était "une priorité municipale majeure" et nous sommes bien d'accord avec lui. Nous avons retenu le terme et nous sommes bien satisfaits, même si plusieurs grandes villes consacrent une part beaucoup plus importante que Paris en pourcentage à la culture.

Je pense moi aussi que cela doit être une priorité majeure, et il faudrait peut-être que l'augmentation qu'il nous a annoncée comme étant "légère" en 2013, et c'est pas mal, puisse quand même se poursuivre.

D'autant que lorsqu'on parle de culture, on parle aussi d'emploi. L'année prochaine, 25 emplois supplémentaires seront créés pour préfigurer notamment des équipements nouveaux, mais 20 d'entre eux vont se faire par redéploiement, et nous regrettons vraiment cette façon de faire. Là, je pense que nous arrivons au bout de ce que l'on peut faire en termes de redéploiements, et nous souhaitons vraiment que l'on puisse évoluer radicalement dans la politique d'emploi, notamment parce que des besoins nouveaux vont être créés par la mise en œuvre de nouveaux équipements qui sont attendus dès l'année prochaine. Comment y faire face ? Si c'est simplement par redéploiement, cela ne nous semble pas être possible de faire fonctionner ces équipements et si c'est par recours à l'emploi de vacataires, cela ne nous semble pas raisonnable non plus.

L'autre élément de son annonce, l'affirmation que la culture est une priorité, a été complété par la mise en évidence des deux éléments conduisant son action : à la fois "la création" et "l'accès de tous".

Là aussi, nous sommes d'accord. Et c'est dans ce cadre que je présente l'amendement de "Nuit Blanche" avec deux considérants.

Le premier considérant est que depuis 2001 a été lancé un processus de déconcentration et de décentralisation au profit des mairies d'arrondissement dont le but est d'améliorer le service public municipal et de reconnaître le rôle des arrondissements dans des secteurs essentiels comme la culture mais aussi, bien sûr, la petite enfance, l'éducation, le sport, la vie associative.

Ce processus a été approfondi, notamment en 2005, par la création d'un amendement que l'on a appelé du nom de son auteur, l'amendement BLOCHE, permettant la création d'une enveloppe de 250.000 euros réservée aux maires d'arrondissement pour permettre de proposer le financement d'initiatives locales.

Initiative excellente, très utile, très appréciée, je crois, de tous les acteurs locaux de la culture.

C'est dans cet esprit que j'ai proposé, au nom du groupe des élus écologistes, un vœu en mars 2012 pour demander que des projets locaux et associatifs, une sorte de off de "Nuit Blanche", puisse être créé. Dans la logique de ce vœu qui a été modifié et voté en mars 2012, nous proposons un amendement budgétaire de soutien aux projets associés, locaux et associatifs dès la prochaine édition de "Nuit Blanche" en 2013.

C'est un amendement, somme toute modeste, mais qui je pense sera apprécié là aussi des acteurs locaux qui souhaitent justement plus de fluidité dans ces opérations qui peuvent apparaître comme des opérations de prestige, mais qui sont aussi des opérations d'intérêt général pour les arrondissements dans lesquels les acteurs locaux ont toute leur place.

C'est un amendement que nous portons, de 120.000 euros.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Hélène BIDARD, pour le groupe P.C.-P.G. Il lui reste 6,51 minutes.

Mme Hélène BIDARD. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Depuis des années, le logement constitue de fait le premier facteur d'exclusion à Paris. Notre ville a longtemps été une capitale populaire, accueillante et riche de sa diversité malgré des politiques publiques résistantes depuis 2001.

La spéculation immobilière aura eu néanmoins raison de cette réalité. De ce fait, Paris est une ville de laquelle les plus modestes sont contraints de partir toujours plus loin des centres pour accéder à un logement.

L'explosion du nombre de demandeurs de logement, passé de moins de 83.000 en 1996 à plus de 126.000 en 2011 est directement liée à la flambée des prix dans le parc privé, qui n'ont plus aucun rapport avec les revenus moyens et constituent une dramatique entrave au droit fondamental au logement, reconnu pourtant par la loi.

Ce phénomène d'exclusion gagne du terrain et notre collectivité doit aujourd'hui faire face à ses conséquences : non seulement les demandes de logements explosent mais les risques d'expulsion sont toujours plus nombreux, ainsi que le nombre de personnes et de familles sans-abri.

L'habitat indigne, avec son lot d'insalubrité et de sur-occupation, persiste.

Mais face à ce constat plus qu'alarmant, la Ville n'est pas désarmée. Le premier levier dont nous disposons pour lutter contre la spéculation est celui de la préemption. Notre contrat de mandature prévoit la création de 6.000 nouveaux logements sociaux par an.

Aujourd'hui, vous nous proposez de prévoir 85 millions d'euros au compte foncier au titre de la préemption pour le logement social, c'est-à-dire le niveau de 2011. Nous pensons que cela ne suffira pas.

D'une part, le budget 2012 n'a pas permis de réaliser les 6.000 logements sociaux prévus puisque la Ville a eu recours au conventionnement de 1.619 logements du parc R.I.V.P., et donc cela nous montre qu'il faut produire. Cela signifie que faute de construire, nous jouons sur les mots, quitte à ne répondre que partiellement à la crise.

D'autre part, les prix du foncier continuent d'augmenter, et nous devons extraire ces terrains du marché au plus vite pour ne pas tomber dans le piège spéculatif.

Enfin, l'Etat, qui avait déjà nettement reculé le montant de ses dotations d'aide à la pierre avec 90 millions d'euros en 2012, il y a quelques jours encore, n'avait même pas payé le quart de son dû à la Ville de Paris.

Par ailleurs, le problème de répartition se pose dans les catégories de logement que nous construisons. 93 % des demandeurs de logements inscrits ont des ressources inférieures au plafond PLUS. Pourtant, les logements conventionnés en P.L.A.-I. et PLUS ne représentent que 54 % du parc social parisien.

Inversement, 7 % seulement des demandeurs sont dans les plafonds P.L.S. et P.L.I. alors que ces logements représentent 46 % du parc des bailleurs sociaux.

Cette situation ne répond pas à la demande. Elle ne correspond pas aux besoins des Parisiennes et des Parisiens : il faut donc la changer.

La conséquence de cette mauvaise répartition est une atteinte qui signifie pour beaucoup de Parisiennes et de Parisiens la sur-occupation des logements ou encore le maintien, faute de mieux, dans des logements insalubres, voire particulièrement dangereux, souvent loués à prix d'or.

Pour certains, le maintien ou l'accès au logement restent impossible et nos efforts en matière d'hébergement d'urgence doivent être maintenus.

Par un vœu, notre groupe demande que la Ville mette à disposition tous les bâtiments vacants susceptibles de servir à l'hébergement d'urgence.

Si nous parlons d'urgence, c'est que la situation ne peut pas attendre. Lorsque la vie de femmes et d'hommes est en jeu, il est de notre devoir d'agir avec conséquence et de faire vite.

Par ailleurs, nous sommes intervenus à plusieurs reprises sur les prises en charge hôtelières au titre de l'aide sociale à l'enfance. Par un jugement rendu récemment, le Tribunal administratif de Montreuil annule la décision du Conseil général de Seine-Saint-Denis d'interrompre les aides de l'A.S.E. au motif que c'est à l'Etat de pourvoir l'hébergement de la famille.

Ce jugement stipule "que si les prestations d'aide sociale à l'enfance versées au titre de l'aide à domicile n'ont pas vocation à remédier structurellement aux éventuelles défaillances du système d'hébergement d'urgence comme à la durée de traitement des demandes de logements prioritaires, le département ne peut légalement refuser le bénéfice de ces prestations en se bornant à se référer à des obligations distinctes pesant sur l'Etat au titre de la mise en œuvre du droit à l'hébergement d'urgence reconnu par la loi à toute personne sans-abri qui se trouve en situation de détresse médicale, physique et sociale".

Les rapports sur l'activité du 115 montrent que les demandes d'hébergement à Paris émanent désormais pour les trois quarts de familles avec des enfants en rupture d'hébergement.

Nous soutenons qu'un enfant à la rue avec sa famille est un enfant en danger. Il relève donc indubitablement de la protection à l'enfance.

Du reste, il est évident que l'hébergement en hôtel ne constitue nullement une solution pérenne. Il s'agit d'une mise à l'abri temporaire que nos politiques d'insertion doivent permettre de dépasser.

À ce sujet, notre groupe a déposé un vœu demandant que les aides financières de l'A.S.E. soient maintenues quand une famille avec un enfant mineur, une femme enceinte ou encore des jeunes majeurs de moins de 21 ans sont en rupture de logement. Nous espérons vivement que ce vœu sera adopté à l'unanimité de notre Conseil, comme cela a été le cas dans le 14e arrondissement.

Les enjeux du logement sont cruciaux. Ils répondent à des besoins absolument prioritaires pour les Parisiennes et les Parisiens.

A nous d'investir et de nous montrer à la hauteur des attentes et de faire de Paris une ville pour tous.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie, ainsi que d'avoir respecté votre temps de parole.

La parole est à Mme Catherine DUMAS, pour le groupe U.M.P.P.A.

Mme Catherine DUMAS. - Merci.

Monsieur le Maire, vous nous présentez aujourd'hui le budget primitif 2013, dernier budget de votre mandature en année pleine, mais aussi 11e budget depuis votre élection en 2001.

Vous abordez la politique culturelle de Paris en quelques lignes dans un paragraphe intitulé : "Une ville où il fait bon vivre".

Sur ce point, soyons modestes, Monsieur le Maire. Les Parisiens vous diront en 2014 s'il fait bon vivre à Paris depuis 2001. Quelques lignes ne permettent pas d'avoir une vision claire, précise et prospective de la politique culturelle parisienne.

Aucune donnée chiffrée, aucune stratégie exposée.

Vous dites : "L'effort en faveur de la culture restera dynamique tout en opérant des économies".

Voilà le genre de phrase qui illustre le flou artistique qui domine d'ailleurs l'ensemble de votre communication.

Un exemple, Monsieur le Maire : vous choisissez de parler de la mise en place d'un parcours d'installations d'artistes contemporains pour accompagner les voyageurs du nouveau T3, mais vous restez muet sur le coût de cette opération et sur sa portée. Lorsqu'on analyse la réelle augmentation des subventions, on peut se dire que cela peut être une bonne nouvelle si cela sert des projets qui ont un sens, comme ceux présentés, par exemple, par votre adjointe Mme VIEU-CHARIER, sur le 70e anniversaire du Conseil National de la Résistance, ou encore sur les 850 ans de Notre-Dame.

En revanche, cette hausse de subventions impose une évaluation approfondie, surtout qu'il s'agit de fonds publics. C'est pourquoi, après 11 ans de votre gestion, il est indispensable qu'un audit de la politique culturelle soit réalisé pour l'ensemble des deux mandatures 2001-2014.

Cet audit permettra de comprendre le choix de votre Majorité en termes de subventions culturelles.

Dans le même sens, il serait judicieux et surtout plus transparent qu'un bleu budgétaire soit dédié à la Direction des affaires culturelles, alors qu'elle se situe en tête du palmarès des dotations de subvention.

Enfin, alors que, depuis 2008, aucune séance du Conseil de Paris n'a été réservée à la culture, j'ai demandé à votre adjoint M. JULLIARD qu'une communication consacrée à ce sujet soit inscrite à l'ordre du jour d'une séance du Conseil en 2013.

Ce dernier, d'ailleurs, a trouvé que c'était une très bonne idée.

Cela nous permettra de débattre de nombreux sujet, comme de la première année d'activité du nouvel établissement public Paris Musée ou encore de l'évolution du dossier de la Philharmonie - je rappelle qu'il y a juste une phrase sur ce sujet dans votre communication - ou même du nouveau conservatoire du 17e, qui me tient particulièrement à cœur, qui ouvrira à la rentrée 2013 mais qui ne saurait faire oublier le dossier de la bibliothèque fermée au public rue Jacques Bingen, qui doit évoluer rapidement.

Beaucoup de sujets concernant chacun des 20 arrondissements devront être abordés lors du débat que nous appelons de nos vœux.

Pour conclure, Monsieur le Maire, je voudrais lancer un appel au nom des Parisiens, un appel à l'audace. Paris, capitale de la France, dispose d'un patrimoine exceptionnel, d'une histoire exceptionnelle, de lieux magiques, parfois insuffisamment restaurés et valorisés. Il faut que Paris devienne le rendez-vous de la création, de l'imagination, du futur. Faisons éclore des projets, des lieux de rencontre entre mécènes, artistes, entre collectionneurs et artisans. Encourageons l'art, le design, le numérique, les métiers d'art, le cinéma et la musique.

Les industries culturelles sont des opportunités prometteuses pour l'avenir : sachons les saisir.

Faisons le pari de l'audace, Monsieur le Maire. Envisageons la culture comme une force pour notre Capitale. À ce moment-là, peut-être que les Parisiens trouveront qu'il fait bon vivre à Paris.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Geneviève BERTRAND, pour le groupe U.D.I.

Je lui signale qu'il lui reste 8 minutes, à partager avec le dernier orateur de son groupe.

Mme Geneviève BERTRAND. - Merci, Monsieur le Maire.

Mon intervention portera sur les budgets des délégations qui relèvent de la 9e Commission : culture, patrimoine, relations internationales de la Ville.

2013 sera le dernier budget de la mandature exécuté dans son ensemble. Il nous permet donc d'esquisser un bilan de celle-ci dans ces trois domaines.

Concernant d'abord l'importante délégation de la culture, je distinguerai, nos réflexions sur d'une part, les investissements et le fonctionnement des principaux établissements culturels de la Ville et, d'autre part, les équipements culturels de proximité, comme les bibliothèques et les conservatoires municipaux.

En période de restrictions budgétaires, nous devons nous interroger sur l'équilibre à trouver entre le coût très important des équipements de prestige et le nécessaire rayonnement artistique de notre Capitale Paris.

J'avoue que le coût final de la Philharmonie ou bien les budgets de fonctionnement très conséquents du Théâtre du Châtelet et du Théâtre de la Ville, sans oublier celui du Rond-Point, suscitent nos interrogations.

A contrario, j'observe que, dans le 19e arrondissement, "Le 104" se révèle de plus en plus et à la fois un lieu de rayonnement pour Paris et un réel équipement culturel de proximité.

S'agissant, deuxièmement, des équipements de proximité, sur lesquels on ne met pas assez souvent l'accent, il est heureux qu'aient été provisionnés 5 millions d'euros en prévision de la réforme annoncée des rythmes scolaires qui va accentuer la demande d'apprentissage des pratiques artistiques.

Vivement la découverte par les élèves de la beauté sublime de la musique baroque à côté des musiques numériques !

Je tiens aussi à souligner l'intérêt social des petites bibliothèques de quartier, comme celle de Vaugirard, qui sont des structures qu'il nous faut absolument préserver. De même, nous nous intéressons vivement au fonctionnement des dynamiques théâtres d'arrondissement, comme ceux du 13e, du 14e et du 15e. Leur développement est primordial pour la vie culturelle de ces grands arrondissements périphériques.

Je suis également soucieuse de ce que certaines structures associatives soient écartées des subventions municipales, alors qu'elles jouent un rôle humain indéniable, telle la troupe de théâtre amateur "13 en scène" qui, avec sa pièce policière "La perruche et le poulet", a tenu en haleine ses spectateurs au théâtre de Ménilmontant. Quel contraste avec le quant-à-soi glacé des spectateurs du Théâtre de la Ville !

Troisièmement, pour ce qui est du volet patrimoine, c'est d'abord la création au 1er janvier 2013 de l'établissement public "Paris Musées" qui suscite notre intérêt et notre soutien.

Nous serons particulièrement attentifs au renforcement de la sécurité des musées municipaux qui a été entrepris cette année pour pallier les carences révélées par de graves faits divers concernant tant la sécurité des personnels que celle des œuvres d'art.

Au cours de cette mandature, 64 millions d'euros seront consacrés à la restauration des édifices cultuels.

Après la façade de l'église Saint-Gervais, c'est :

- la tour nord de l'église Saint-Sulpice, que nous avons la chance de pouvoir admirer depuis la mairie du 6e arrondissement,

- la façade de l'église Saint-Paul-Saint-Louis, inaugurée hier, dimanche, en présence du Cardinal archevêque de Paris,

- Saint-Germain-de-Charonne, dont les travaux de sauvetage sont en cours.

Nous adhérons à cette politique patrimoniale avec enthousiasme, dans l'esprit du très beau discours prononcé hier par le Maire de Paris.

Quatrièmement, concernant enfin le volet relatif aux relations internationales et aux affaires européennes de la Ville, je regrette tout d'abord que pour des raisons d'agenda tout à fait compréhensibles, M. SCHAPIRA n'ait pu présenter le budget de sa délégation devant la 9e Commission.

Le règlement ne permettant pas son remplacement, nous avons perdu là de précieux éléments d'information.

J'en profite pour me faire l'écho du manque de visibilité des relations internationales et des partenariats européens de la Ville dont m'ont fait part de nombreux Parisiens, l'action dans ce domaine étant concentrée sur les épaules du Maire de Paris, de son adjoint et du Directeur général de la DGRI.

Tout autant que la politique culturelle, les politiques internationale et européenne doivent être montrées aux Parisiens, ne serait-ce que pour susciter leur ouverture d'esprit - souvent très grande en raison de leur mobilité internationale - et leur adhésion.

En conclusion, nous reconnaissons les efforts entrepris dans certains domaines, mais nous sommes inquiets face à des dépenses qui sont perçues par les Parisiens comme inconsidérées.

Comme le disait justement en son temps un ancien Ministre de la Culture, Jacques Duhamel : "La culture doit être sociale et libérale ou ne pas être".

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à M. Christophe GIRARD, pour le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

M. Christophe GIRARD, maire du 4e arrondissement. - Malgré le contexte difficile que connaissent les finances publiques, et c'est un euphémisme, le Maire de Paris Bertrand DELANOË a exprimé la volonté de maintenir l'effort en matière de solidarité au service des plus fragiles et de ceux que la crise actuelle frappe de plein fouet.

Le budget primitif de la Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé est le reflet de cette volonté clairement exprimée par le Maire de Paris.

Et le budget 2013 du Centre d'action sociale de la Ville de Paris, qui s'élève à 425,062 millions d'euros traduit la priorité donnée par la collectivité parisienne à la solidarité. Ce budget est essentiellement consacré à des interventions directes auprès des Parisiens.

Les charges de personnel sont inscrites à hauteur de 145 millions d'euros et le montant des prestations d'aide sociale facultatives s'établit à plus de 180 millions d'euros.

Par rapport à 2012, la hausse des dépenses de fonctionnement courant se limite à 1,6 %, soit un montant de 72,1 millions d'euros.

Quant aux recettes, la subvention de la Ville est portée à 315 millions d'euros pour 2013, en très légère baisse par rapport à 2012, mais en progression de 13 % depuis 2007.

Le Département de Paris participera à hauteur de 21,2 millions d'euros au financement :

- de l'aide légale aux personnes accueillies en résidence, 7,5 millions d'euros ;

- des services sociaux polyvalents, 6,9 millions d'euros ;

- du service d'aide et d'accompagnement à domicile et du plan départemental d'insertion.

Le cinquième de recettes supplémentaires provient notamment de la participation des hébergés et des bénéficiaires des diverses prestations du C.A.S.-V.P. (35 millions d'euros), des remboursements de l'État au titre des centres d'hébergement d'urgence et des Espaces solidarité insertion pour 6,2 millions.

Le C.A.S.V.P. a, par ailleurs, développé ces dernières années de nombreux services pour répondre aux besoins des publics les plus en difficulté.

En 2013, cette politique du C.A.S.V.P. se manifestera, par exemple, par la restructuration de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes Anselme Payen dans le 15e arrondissement ou encore par l'ouverture d'un sixième restaurant solidaire en 2013.

L'action sociale est donc une priorité pour notre collectivité, et c'est pour cela que l'action sociale parisienne, comme cela a été voulu par le Maire de Paris, peut s'appuyer sur un engagement financier réaffirmé, qui dépassera 350 millions d'euros hors allocations R.S.A. pour l'année 2012.

Le chômage concerne à présent plus de 118.000 Parisiennes et Parisiens, avec une explosion du chômage de longue durée et de celui frappant des personnes de plus de 50 ans.

Face à cette situation, l'ouverture des Espaces insertion a permis d'accroître sensiblement le suivi et l'accompagnement individuel de chaque allocataire des prestations chômage, comme en témoigne la très forte hausse du taux de signatures de contrats d'insertion de l'ensemble des allocataires à la charge du Département, de 12 % en 2001 à 45 % au 31 décembre 2011.

Par ailleurs, pour 2012, 91,5 millions d'euros sont consacrés au Programme départemental d'insertion et d'emploi, qui constitue pour la période 2011-2014 le cadre stratégique et opérationnel de référence pour l'action de la collectivité parisienne en matière d'insertion et d'aide à l'accès à l'emploi ; je salue, d'ailleurs, le travail remarquable que mène notre collègue Christian SAUTTER en matière d'insertion.

Les jeunes sont aussi au cœur des efforts de la Ville de Paris pour développer une politique sociale ambitieuse en faveur de ceux et celles qui rencontrent des difficultés.

Ainsi, en 2011, 2.210 demandes de fonds d'aide aux jeunes parisiens ont été déposées et 1.693 aides ont été accordées.

En 2011, le montant moyen de l'aide était de 351 euros, soit largement au-dessus de la moyenne nationale qui, elle, est de 204 euros en 2009.

Autre axe très important de la politique sociale de la Ville de Paris : l'attention particulière portée aux familles monoparentales, très présentes à Paris, qui représentent presque 32 % des foyers avec enfants à Paris contre presque 25 % au plan national selon l'Insee, dans un recensement qui date de 2009, et dont les conditions de vie socio-économiques sont plus fragiles que celles du reste de la population, comme vous vous en doutez. C'est le sens de l'augmentation progressive de l'allocation Paris famille monoparentale jusqu'à un montant de 150 euros en 2014.

La prestation Paris Energie Familles constitue également un volet de la politique sociale municipale dans la lutte contre l'exclusion. Les dépenses pour cette allocation sont passées de 6,5 millions en 2001 à 7,25 millions d'euros en 2011, et le nombre de bénéficiaires de la prestation est de plus de 34.000 foyers fin 2011.

Parmi les nouveaux dispositifs lancés cette année, la création du point "Solution surendettement" est particulièrement pertinente. Mis en place par le Crédit Municipal de Paris, en coopération avec la Banque de France, la DASES et le C.A.S.V.P., ce dispositif permet, depuis juin 2012, de proposer une offre d'accompagnement personnalisé à tous les foyers parisiens surendettés qui ne sont pas déjà suivis par un service social ou une association.

Enfin, nous savons tous ici que la première forme d'exclusion ou d'injustice sociale consiste à ne pas disposer d'un logement ; 407 millions d'euros seront consacrés à la construction de logements sociaux, ce qui permettra à la Ville d'atteindre avec six ans d'avance sur l'échéance prévue par la loi le taux de 20 % de logements sociaux.

Au total, les dépenses sociales sont en hausse de 2,2 %, à 2,2 milliards d'euros, tout comme la contribution de Paris aux différents mécanismes de solidarité entre les collectivités, 321 millions d'euros prévus au titre des péréquations au lieu de 257 millions d'euros en 2012.

Voilà, non pas des promesses, mais bien des actions concrètes pour permettre aux plus fragiles d'être pleinement des acteurs de la vie démocratique et sociale à Paris.

Bernard GAUDILLÈRE disait ce matin très judicieusement qu'un budget est un acte de confiance, alors ayons confiance et soyons solidaires.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Katia LOPEZ pour le groupe "Europe Ecologie - Les Verts et apparentés". Elle a 8 minutes 50 à partager avec l'orateur suivant.

Mme Katia LOPEZ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mon intervention concerne un amendement à la délibération 2012 DF 99.

Cet amendement est relatif à l'accompagnement social lié au logement. Il s'agit d'une remise à niveau de 1,5 million d'euros supplémentaires pour l'année 2013, pour permettre le relèvement à 1.900 euros de cette aide dite "classique" et de l'aide au logement dite "Louez solidaire". Ces deux aides sont gérées à la DASES.

Cet accompagnement interviendra ou intervient lorsqu'un ménage ne peut plus payer son loyer ou une partie de son loyer ou ne parvient pas à louer un appartement. Il peut alors demander une aide temporaire, de deux ans maximum, au Fonds de solidarité du logement. Sa situation fait alors l'objet d'un bilan, de visite et d'une proposition de suivi personnalisé. Ceux qui en bénéficient aujourd'hui sont des actifs pour 77 % et à 80 % logés dans le parc social.

Le montant de cette aide avait été fixé à 1.372 euros annuels par mesure en 2002 par ménage et son accompagnement était effectué par 26 structures à Paris.

Ce montant n'a jamais été revalorisé depuis 10 ans. Or, cette somme rémunère les organismes et les travailleurs sociaux. Ces organismes demandent sa revalorisation depuis presque cinq ans. Ne pas augmenter cette aide devient aberrant. En effet, la situation financière des structures qui assurent cet accompagnement est alarmante, et cela s'explique simplement. Depuis 2002, ce montant a perdu 22 % de ses capacités de financement, car en 10 ans, le salaire des travailleurs sociaux rémunérés par ces aides a été revalorisé de 25 %, auxquels il faut ajouter l'inflation.

Par ailleurs, avec la crise, le suivi de chaque ménage devient plus long, plus lourd, plus complexe, les demandes sont aussi plus nombreuses. Elles étaient de 3.557 en 2010 contre 4.500 aujourd'hui, soit 27 % de hausse. Les structures impliquées tirent la sonnette d'alarme.

Notons que ce constat et la revalorisation du financement ont d'ailleurs déjà été faits dans la plupart des départements franciliens.

Alors qu'à Paris, elle est de 1.372 euros, cette aide atteint, en moyenne, 1.900 euros dans les départements de la petite couronne. D'ailleurs, l'accompagnement "Louez Solidaire", qui s'adresse à des ménages moins défavorisés, avait été, lui aussi, revalorisé en 2010 pour atteindre les 1.650 euros.

Nous proposons donc de revaloriser cette aide, afin de permettre aux structures qui assurent cet accompagnement de ne pas se mettre en danger financièrement lorsqu'elles le font. Nous souhaitons amener cette aide au seuil d'équilibre financier pour ces structures, c'est-à-dire 1.900 euros par ménage. Aujourd'hui, cela correspond à l'ajout de 1,5 million d'euros par notre Département, et nous insistons, il s'agit bien d'une mesure de rattrapage, indispensable après 10 ans de stagnation, alors que ces structures exercent des missions cruciales en temps de crise, dans une ville où le logement des ménages démunis est extrêmement difficile.

Avec la crise, les situations d'impayés se multiplient, les expulsions aussi et les difficultés à se maintenir dans un logement de même.

Ces structures font face à des situations de plus en plus complexes, avec des ménages précaires depuis plus longtemps et pendant plus longtemps. Ces 26 structures font un travail de qualité, lourd, important, alors que la crise s'installe.

Il devient urgent de leur permettre de travailler sans qu'elles se mettent elles-mêmes en danger financier.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

Nous avions prévu de nous arrêter à 13 heures, mais comme il y a des demandes insistantes du groupe U.M.P.P.A. pour faire passer deux orateurs supplémentaires, je donne droit à cette demande.

Je leur demande d'être brefs et je leur demande aussi de comprendre, si certains doivent s'absenter pour des déjeuners, que l'on avait bien dit que l'on s'arrêterait à 13 heures.

Je donne donc la parole et à Mme DATI et à M. BOURNAZEL, auxquels je demande d'être brefs. Je les en remercie par avance.

On s'écoute jusqu'au bout et on déjeunera à 13 heures 10.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, à première vue, ce budget 2013 est celui d'une collectivité extrêmement riche, mais l'apparence est trompeuse. La politique budgétaire de Paris asphyxie les entreprises et les particuliers.

Vous devriez appliquer à notre collectivité la rigueur que vous leur imposez. Trop d'impôts tue l'impôt, à Paris trop d'impôts tue l'économie.

Dans le cadre du commerce, un certain nombre de grandes enseignes, pourtant extrêmement dynamiques il y a peu, dévissent totalement. Les raisons sont connues, le commerce subit la triple attaque de la cherté du foncier, d'une fiscalité toujours plus lourde et de la concurrence agressive, notamment d'entreprises basées dans des pays à fiscalité avantageuse.

Alors, oui, la concurrence fiscale existe et ces hausses d'impôts commencent à détruire l'économie parisienne et, avec elle, l'emploi.

Les modifications des règles fiscales sont une bonne affaire, puisque vous percevrez une hausse de 26 millions d'euros au titre de la cotisation foncière des entreprises et de la cotisation sur la valeur ajoutée, appréciable en temps de crise.

Si ce budget plombe les entreprises et l'offre, il éreinte aussi les particuliers et la demande.

Le matraquage fiscal des Parisiens se poursuit, ils supporteront encore une hausse globale de la fiscalité de près de 3 %, réduisant d'autant leur pouvoir d'achat.

Alors, Monsieur le Maire, rares sont les Parisiens dont les revenus augmenteront de 3 % l'année prochaine, mais cette hausse d'impôts ne suffit pas, puisque les tarifs municipaux augmentent également. Ceux des équipements sportifs ont été récemment multipliés par quatre alors que, entre 2001 et 2008, le produit collecté par la Ville sur cinq secteurs de services a augmenté de plus de 53 %.

Pour quel bénéfice pour les Parisiens ?

Un record avec 120.000 demandeurs de logements sociaux, 15.000 demandes de place en crèche qui aujourd'hui ne sont pas satisfaites, des piscines fermées, des stades interdits aux scolaires pour les réserver à certaines activités commerciales, des lignes de métro durablement saturées, des parents qui font la queue la nuit pour inscrire leur enfant au Conservatoire…

La Cour des comptes, dans son rapport de juillet dernier, insiste sur la responsabilité des collectivités territoriales dans la maîtrise des dépenses publiques.

Paris, ville riche, premier budget d'une collectivité de France, devrait montrer l'exemple alors que vous osez écrire que les dépenses de fonctionnement croissent automatiquement de manière très dynamique.

Les dépenses sont automatiques quand on refuse de les gérer.

Certes, rationaliser exige des efforts et, ces efforts, vous les transférez sur les Parisiens.

Paris bénéficie d'une véritable rente de situation. Tout ceci rend urgente la création d'un Grand Paris, pour mieux répartir les richesses et imposer un contrôle accru sur l'efficacité de la dépense publique, d'ailleurs comme le suggère de manière pertinente et opportune Jean-Marie LE GUEN.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à M. Pierre-Yves BOURNAZEL, auquel je demande d'être aussi bref, s'il le peut.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, mon intervention, vous le comprendrez aisément, s'adresse directement à Mme HIDALGO, puisqu'à en croire la communication qu'elle développe depuis plusieurs semaines, la succession à laquelle elle prétend ne fait plus aucun doute.

L'élection municipale serait réduite à une simple formalité administrative, tandis que la campagne, le débat, les explications, expressions superfétatoires de la démocratie, en deviendraient presque vulgaires.

D'ailleurs, les Parisiennes et les Parisiens n'auraient plus qu'à élire Mme HIDALGO rapidement, la célébrer, la fêter et la féliciter.

Pourtant, au regard du passif que laisse apparaître le droit d'inventaire, je ne peux qu'inviter les Parisiennes et les Parisiens à refuser la succession qui se trame en catimini entre les deux cogestionnaires sortants.

Oui, Madame HIDALGO, un débat budgétaire est précisément un moment de vérité au cours duquel les ressorts profonds d'une majorité finissent toujours pas apparaître.

Cette règle, largement vérifiée au sein des espaces démocratiques, s'applique pleinement à la Ville de Paris. Cachée derrière le bouclier d'une communication habile, vous avez largement démontré en deux mandats votre goût du clientélisme électoral, votre inclination dogmatique et votre dopage à la dépense publique.

La première illustration de cette faillite morale concerne la politique de subvention de fonctionnement de la Ville aux associations, aux partenaires extérieurs, dont le montant est passé de 147 millions d'euros en 2001 à plus de 204 millions d'euros en 2011, avec un pic en 2009 de 218 millions d'euros.

Chaque contribuable parisien devrait aller consulter la liste des bénéficiaires, afin de s'interroger sur le nombre des allocataires, sur les questions légitimes que pose le devenir de ces fonds publics et sur la neutralité politique des logiques à l'œuvre.

Les acteurs du monde de l'entreprise, quant à eux, constateront avec regret qu'on leur consacre à peine 5 millions d'euros de cette manne, soit 2,7 % du budget contre près de 13 millions d'euros il y a 10 ans.

A la lecture des bénéficiaires de ces allocataires, chaque élu de bonne foi en appellera donc à la moralisation du système.

Je propose dès aujourd'hui la création d'une Commission déontologique composée d'un nombre égal d'élus de droite et de gauche, présidée par un membre de l'opposition afin d'émettre un avis favorable avant la présentation de la subvention au vote du Conseil de Paris.

Afin de prévenir tout abus, il me paraîtrait raisonnable de plafonner, sur la durée d'un mandat, le montant annuel des subventions, en privilégiant les associations de quartier qui constituent les forces vives de notre Ville, plutôt que de subventionner les associations politiques amies.

Les dizaines de millions d'euros ainsi économisées chaque année pourraient être réorientées vers les priorités des Parisiens.

Prisonnière de votre dogmatisme, vous consacrez seulement, en 2012, 20 millions d'euros pour le dispositif "Prêt Paris pour le logement à 0 %".

Je constate, comme élu du 18e arrondissement, chaque jour, que la politique, déployée depuis 2001, non seulement n'a pas permis d'assouplir le marché de l'immobilier mais a conduit au contraire à une saturation sans précédent de l'offre d'appartements à louer ou à vendre.

Chacun perçoit aujourd'hui l'urgence - oui l'urgence ! - d'aider à développer l'accession à la propriété afin de permettre aux classes moyennes et aux familles d'acheter un bien à Paris.

Il est, en effet, paradoxal de parler de mixité sociale alors que vous laisserez en 2014 une ville où la juxtaposition entre les plus riches et les plus pauvres révèle d'abord l'impossibilité pour le plus grand nombre d'élever des enfants à Paris.

Etre un jeune Parisien aujourd'hui, c'est devenir un banlieusard ou un provincial lorsque la famille s'agrandit. Votre politique clientéliste démontre au quotidien son incompatibilité avec les projets de vie de la majorité de nos concitoyens.

La communication, Madame HIDALGO, de celui que vous imaginez déjà être votre prédécesseur, en octobre dernier sur les orientations budgétaires, illustre toute la fragilité de l'équilibre de notre collectivité. Notre dépendance à l'égard des droits de mutation est telle qu'un ralentissement des transactions immobilières conjugué au rythme moyen de progression des dépenses suffirait à fragiliser tout l'édifice budgétaire.

Voilà plus de onze ans que vous justifiez les hausses d'impôts, la progression des dépenses et celle de l'endettement au nom de l'effort social. Voilà pourtant onze ans que nous observons, comme élus de terrain, les inégalités se creuser dans les quartiers.

Le fossé se creuse, Madame, entre les belles déclarations qui sont les vôtres, les belles déclarations d'intention et la réalité des plus démunis à Paris, entre la lumière des beaux quartiers et les fragilités du Nord et de l'Est de Paris, entre votre habile communication et l'épreuve des faits, entre la poudre aux yeux d'une ville musée et le décrochage de Paris sur la scène internationale.

Sous votre houlette, Madame HIDALGO, la Capitale s'est mutée en onze ans en un nouveau Versailles, où un goût prononcé pour la fête et le bling-bling obère l'avenir des finances publiques en même temps qu'il masque votre échec économique et social.

Ecoutez cela, c'est la conclusion !

Selon un classement annuel des grandes métropoles mondiales, Paris se classe à la 14e place sur 27 pour la facilité des affaires, à la 16e place pour la location d'un appartement ou à la 24e place pour le coût de la vie. Voilà votre bilan !

Dans un an et demi, le premier devoir de la nouvelle majorité qui sera la nôtre sera donc de réorienter le budget de la collectivité sur les vraies priorités des Parisiens : logement, petite enfance, accessibilité des transports, sécurité et propreté, afin de favoriser l'emploi par un soutien massif à l'enseignement supérieur, à la recherche, à l'innovation et aux entreprises.

Parce que oser Paris, Madame HIDALGO, c'est d'abord savoir gérer de manière exemplaire et transparente les deniers publics.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie pour votre attention.

Nous nous retrouvons à 14 heures 30 pour la suite du débat budgétaire.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures dix minutes, est reprise à quatorze heures trente-cinq minutes, sous la présidence de M. Pierre SCHAPIRA, adjoint).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, nous allons commencer… ou plutôt continuer.

Audition des orateurs (suite).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - La parole est à Gérard REY pour le groupe U.D.I.

Vous avez 3 minutes 34.

M. Gérard REY. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'examen approfondi du budget primitif a conduit les élus U.D.I. à ne pas approuver ce budget.

Néanmoins, nous vous faisons des propositions ciblées qui ont pour but de favoriser le développement des entreprises et de l'emploi, de maintenir la diversité sociologique par l'aide à l'accession à la propriété pour les jeunes ménages, de maîtriser les dépenses de la Ville par un effort de transparence sur l'attribution des subventions et, enfin, d'améliorer financièrement les conditions de transport des personnes en situation de handicap.

Nous demandons ainsi à la collectivité parisienne d'adopter avant le 21 janvier 2013 une délibération accordant une remise de cotisations minimum foncières des entreprises dues au titre 2012 d'un montant égal à l'intégralité de la hausse constatée suite à l'adoption d'une délibération de 2011 dont nous avions alors critiqué les conséquences désastreuses pour le dynamisme économique du territoire.

Nous désirons également une révision à la baisse de cette valeur de base minimum qui servira d'assiette à la cotisation minimum au titre de 2013 pour les entreprises dont le chiffre d'affaires ou les recettes hors taxe est supérieur ou égal à 100.000 euros sur la période de référence.

En effet, cette délibération de l'Exécutif parisien adopté en 2011 s'est traduite par le relèvement de la base appliquée, ayant généré une hausse de plus de 600 % des contributions pour 25.000 entreprises.

Les deux demandes que le groupe U.D.I. formule ont été également rendues possibles par l'adoption à l'unanimité d'un amendement au Sénat lors de l'examen écourté du P.L.F. 2013. Nul doute que vous émettrez un avis favorable, par conséquent.

Par ailleurs, le soutien de la collectivité parisienne aux ménages souhaitant accéder à la propriété repose uniquement sur le "Prêt Paris Logement 0 %" décliné pour les locataires du parc social par le "Prêt Parcours Résidentiel".

Etant donné les prix affolants dans l'ancien et récemment communiqués, ainsi que l'état du marché immobilier parisien, essentiellement alimenté par les seconds accédants ou par les primo-accédants disposant d'apports personnels significatifs, nous souhaitons que le montant du "P.P.L. 0 %" soit majoré de 50 %, comme il le fut en 2010.

Un troisième amendement réclame tout simplement le rétablissement de la gratuité du pass Navigo Emeraude Améthyste, zone 1 et zone 2, pour les usagers en situation de handicap répondant aux conditions d'éligibilité à ladite carte. Je suis certain que vous saurez vous montrer sensible à cet argument de justice sociale qui pourrait générer le soutien du Conseil de Paris tout entier.

Monsieur le Maire, je n'oublie pas que le groupe Communiste et les élus du Parti de Gauche ont contribué à réintroduire la gratuité pour les bénéficiaires d'un minimum social de Paris Solidarité et j'espère vivement qu'ils soutiendront notre requête.

Enfin, le dernier vœu fait figure de piqûre de rappel. Il est fort dommage que nous ayons eu à le déposer. Il avait pourtant été adopté à l'unanimité lors de l'examen du budget primitif 2012.

En effet, vous vous étiez engagé, Monsieur le Maire, à communiquer un rapport de synthèse des subventions aux associations à l'ensemble des conseillers de Paris en préalable à l'examen du budget primitif. C'eut été bien utile.

Nous vous demandons donc la simple application de ce qui fut déjà acté.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Parfait ! Vous avez respecté le temps de parole.

La parole est à Mme GOLDGRAB.

Il reste pour votre groupe 45 minutes et 28 secondes. Alors, vous choisissez.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme l'a rappelé le Maire ce matin, pour tenir nos engagements face aux Parisiens en faveur de la justice sociale, première priorité du budget 2013, nous devons faire preuve de dynamisme et d'audace, et c'est pourquoi nous avons inscrit en priorité n° 2 le développement économique, la recherche et l'innovation qui font de Paris l'une des métropoles les plus attractives au monde : première pour le tourisme et cinquième pour l'attractivité économique et les investisseurs étrangers.

Pour maintenir ce niveau, nous devons amplifier nos efforts. C'est pourquoi ce budget 2013 traduit la politique volontariste que notre collectivité entend mener cette année encore pour assurer le rayonnement de Paris et l'emploi.

N'en déplaise à certains orateurs, le budget global pour le développement économique, l'emploi et l'enseignement supérieur s'élève pour 2013 à 63,4 millions d'euros en dépenses de fonctionnement et 49,6 millions d'euros en dépenses d'investissement, ce qui traduit la mobilisation de la Municipalité sur cet enjeu.

L'année 2013 sera placée sous le signe de la recherche, de l'innovation et de l'enseignement supérieur pour préparer l'avenir. 35 millions d'euros seront consacrés au budget de fonctionnement et 46 millions d'euros à l'investissement.

Capitale européenne d'implantation de centres de recherche et de développement, la Ville de Paris a permis d'aider près de 600 chercheurs étrangers à venir s'y installer. En 2013, comme l'a rappelé également le Maire ce matin, de nouveaux logements à destination des chercheurs seront proposés à la Cité internationale universitaire.

La Ville financera le projet d'installation des chercheurs de l'Institut d'études avancées de Paris à l'hôtel Lauzun, ainsi que l'achèvement des travaux de l'Institut Pierre Gilles de Gennes.

En 2013, l'E.I.V.P. et l'école Boulle bénéficieront de tout nouveaux locaux adaptés à leur secteur de l'enseignement, c'est-à-dire l'ingénierie et les métiers d'art. Ce sont 1,45 million d'euros consacrés à la bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne, 1 millions d'euros pour le développement du numérique dans les bibliothèques et 500.000 euros pour la Maison des initiatives étudiantes, pour permettre aux étudiants un accès facilité et amélioré à leurs outils de travail.

La collectivité, bien entendu, continue de soutenir l'enseignement supérieur et j'attire votre attention sur un budget de 5 millions d'euros qui sera consacré au projet scientifique et médical Paris PARC : ce sont 15.000 mètres carrés d'espace associant recherche de pointe et entreprenariat au cœur de Paris, 40 entreprises, 40 équipes de recherche et 2.000 chercheurs ; c'est donc un vaste projet que la Ville a le plaisir de soutenir.

L'aide à la création d'entreprise, notamment pour les entreprises innovantes qui ont besoin de soutien, sera en 2013 un objectif prioritaire de la Ville de Paris. J'ai entendu Mme SACHS déplorer ce matin une méfiance à l'égard des entreprises, or c'est tout le contraire.

Pour faire de Paris la capitale européenne des start-up, notre collectivité soutient les pôles de compétitivité ainsi qu'un vaste Plan incubateur. A la fin de l'année 2012, 98.000 mètres carrés d'incubateurs auront été engagés, de sorte qu'à l'horizon 2014 les 100.000 mètres carrés annoncés par le Maire de Paris seront atteints.

A ce jour, notre collectivité a ainsi créé 26 incubateurs regroupant 450 entreprises, soit 4.107 emplois et nous nous en félicitons. Fin 2012, environ 1.100 projets ont été accueillis en incubateur. L'objectif pour 2013 est d'en accueillir 1.300.

Ces incubateurs sont souvent généralistes, ce qui est une bonne chose, mais la mutualisation des moyens suggère parfois des regroupements par spécialités. Ainsi en est-il dans le domaine de l'art, de la culture, de la santé ou encore des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

C'est une discussion que nous avions en 2e Commission.

Notre politique volontariste nous permet d'ailleurs d'être le cluster européen le plus dense en emplois dans le domaine des technologies de l'information et de la communication.

Mais Paris, c'est aussi la plateforme incontournable des industries culturelles et celles-ci ont grand besoin de soutien. En 2013, nous soutiendrons le projet "360 degrés" qui est un pôle d'entreprise culturelle dans le 18e arrondissement.

Je souhaiterais d'ailleurs rappeler à cet égard que, de longue date, la Ville accompagne déjà d'autres types de structures d'entreprises culturelles - n'est-ce pas Monsieur SAUTTER ? - sur le M.I.L.A. (marché indépendant des labels concernant la musique), par exemple, et "Paris Mix" spécialisé dans les musiques du monde et qui sont tous les deux dans le 18e arrondissement. Ils n'ont pas le statut d'incubateur mais leur fonctionnement est très proche et ils sont en tout cas créateurs d'emploi et garants de la diversité culturelle.

D'ailleurs, dans ce registre et sous cette mandature a été créé le laboratoire de l'édition, seul incubateur au monde regroupant des éditeurs. Là aussi, nous nous en félicitons.

Ainsi notre Municipalité a saisi l'enjeu des industries culturelles pour répondre à une préoccupation qui a été évoquée ce matin dans cet hémicycle.

Dans le domaine de l'économie sociale et solidaire, la Ville poursuivra en 2013 son engagement en direction des coopératives d'activités et d'emplois, des entrepreneurs solidaires et de la promotion du commerce équitable.

L'économie sociale et solidaire concerne en France plus de 1 million de salariés et cette forme démocratique d'activité économique a vocation à s'amplifier. Paris a pris la mesure de cet enjeu en accompagnant des structures

telles que "La Ruche". Ainsi, la Ville multiplie les pistes en vue de la création d'entreprises et entend n'en oublier aucune, grâce à la vigilance des adjoints concernés et qui m'écoutent.

Les résultats sont là : Paris témoigne d'une vitalité dans le domaine économique. Alors je ne reprends pas les dispositifs qui existent, car Sandrine CHARNOZ les a passés en revue : Paris Finance Plus, les prêts d'honneur aux créateurs d'entreprise, Paris Entreprendre, l'ADI, France Active, Paris Initiative Entreprise, Oseo. Tous permettent de soutenir la création d'entreprise.

Par ailleurs, la Ville va consacrer 1.620.000 euros en 2013 à la recherche d'investissements internationaux et au maintien des entreprises dans la Capitale. L'action menée conjointement avec Paris Développement a permis l'implantation de 62 entreprises qui représentent 3.718 emplois dans la Capitale, et cette action sera poursuivie : implantation du groupe Clarins, hôtel Marriott, etc.

Classée au cinquième rang mondial en termes d'attractivité internationale pour les entreprises et investisseurs étrangers, je le rappelais tout à l'heure, la Ville entend conserver sa place et son rayonnement.

On ne peut évoquer le rayonnement de Paris sans se réjouir de nos excellents résultats dans le domaine du tourisme. Le tourisme à Paris a battu de nouveaux records en 2011. Tout porte à croire que l'année 2012 qui s'achève aura été encore meilleure avec près de 30 millions de visiteurs malgré la crise.

En 2011, le tourisme d'affaires représentait déjà 45,5 % des nuitées dans l'hôtellerie avec près de 1.000 congrès recensés. Le renouvellement de la concession du parc des Expositions de la porte de Versailles permettra de répondre aux nouveaux besoins en termes de congrès et de salons internationaux.

Il faut s'en réjouir, disais-je, car comme le Maire l'a rappelé cette industrie est essentielle à la santé socio-économique de Paris. Elle représente 320.000 emplois directs ou indirects, 39 millions d'euros de recettes fiscales, rien qu'avec la taxe de séjour, et 8 milliards d'euros de retombées économiques globales.

En 2013, notre Municipalité poursuivra ses efforts en la matière en proposant la création de nouvelles infrastructures touristiques, telles que l'auberge de jeunesse de la rue Pajol dans le 18e arrondissement, la plus grande de France, avec 330 lits qui ouvrira ses portes en février et permettra à Paris de rester une destination attractive pour les jeunes du monde entier.

En 2014, nous aurons 1.009 chambres en chantier, et d'ici 2020 Paris sera dotée de 7.000 chambres supplémentaires dans le cadre de son plan hôtelier.

Des initiatives telles que Touristes Services, spécialisé dans l'accueil de touristes handicapés, seront encouragées, ou encore "Créative Paris" ou Paris face cachée qui favorise la découverte de sites ou quartiers méconnus.

Les actions les plus attractives seront bien entendu maintenues, Nuits Blanches, Paris Plage, ainsi que le renouvellement des grandes expositions qui toutes attirent de nombreux touristes.

Toutes ces actions vont dans le sens de l'attractivité de Paris.

Paris, capitale bouillonnante, dynamique et créative de jour comme de nuit soutiendra en 2013, vous l'avez compris, ses efforts pour demeurer parmi les métropoles les plus attractives du monde et la première destination touristique.

Je tiens enfin à féliciter les adjoints de la 2e Commission qui, par leurs actions coordonnées, contribuent à la vitalité, au dynamisme et au rayonnement international de Paris sur le plan économique, touristique, de l'innovation et de la recherche.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Yves CONTASSOT. Il vous reste 4 minutes 39 pour votre groupe.

M. Yves CONTASSOT. - Pas de souci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, je voudrais présenter deux vœux concernant la Direction des Espaces verts et de l'Environnement.

Le premier concerne les plantations d'arbres. Depuis 2001, nous avions décidé d'avoir 100.000 arbres d'alignement, ce qui est une excellente chose. Simplement, pour qu'on ait des arbres d'alignement et compte tenu du stress de ces arbres, il faut absolument prévoir les budgets pour entretenir ces arbres. Le coût moyen de remplacement d'un arbre est de 2.000 euros. Nous avons souhaité évidemment que l'on puisse maintenir les plantations actuelles et c'est le sens de l'amendement qui vise à abonder de 1 million d'euros le budget, afin que tous les arbres qui devront être abattus en 2013 puissent être remplacés.

Le deuxième concerne les vêtements des personnels de la Direction des Espaces verts et de l'Environnement, car il nous semble absolument indispensable que ces personnels aient des vêtements tout à fait adaptés et de qualité. C'est d'ailleurs une obligation du Code du travail et nous avons demandé que 200.000 euros supplémentaires soient affectés également à ce budget.

Le dernier point est de nature différente. Il s'agit d'un amendement relatif au financement de deux lieux d'accueil enfants/parents. Je crois que c'est d'autant plus important que Dominique VERSINI vient de remettre un rapport au Gouvernement ; c'est un rapport qu'elle a réalisé avec le président d'ATD Quart Monde sur les familles vulnérables, "Enfance et précarité". Il donne des chiffres tout à fait inquiétants, puisque ce rapport estime qu'on n'est pas loin de 3 millions d'enfants qui vivent en dessous du seuil de pauvreté à Paris, que 1 enfant sur 5 est pauvre en France et que cela a évidemment des conséquences tout à fait terribles sur la santé, la scolarité, le risque même de placement à l'A.S.E. Parmi les propositions qui sont faites par Mme VERSINI et le président d'ATD Quart Monde, il y a précisément la création de ces lieux d'accueil enfants-parents. Je crois que la Ville s'honorerait d'abonder le budget tel que nous le demandons, de 150.000 euros, pour soutenir la création de ces lieux d'accueil enfants-parents. Voilà le sens de nos trois amendements.

Vous remarquerez que je n'ai pas fait la moitié du temps imparti.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous vous en sommes reconnaissants.

La parole est à M. Jean-Pierre LECOQ.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, cette discussion budgétaire est très importante pour plusieurs raisons.

Elle concerne tout d'abord l'exercice 2013 qui sera, on ne peut que le regretter, une année horribilis caractérisée, non seulement par une entrée en récession de notre économie mais aussi, malheureusement, par une explosion des chiffres du chômage qui n'épargnera pas Paris. 2013 sera ensuite la dernière année complète de notre mandature, 2014 étant réduite à un petit trimestre avant le rendez-vous électoral de mars.

Enfin, 2013 sera une année où vous dirigerez notre Ville en bénéficiant de la présence de vos amis politiques au Gouvernement, comme en 2001.

Mais les temps ont changé, votre maître à penser, Monsieur le Maire, n'est plus là, et si nous en jugeons par la teneur de votre communiqué de presse du 30 novembre, vous n'hésitez pas à tancer ce Gouvernement ami qui, non seulement, ne vous rend pas le milliard que vous avez réclamé à cors et à cris pendant deux ans, mais n'est même pas capable d'assumer les engagements financiers pris par l'ancien Gouvernement vis-à-vis de Paris.

Outre les domaines du logement et de la prise en charge des mineurs isolés, où il vous doit de l'argent au titre de 2012, l'État, par le biais du fonds de solidarité régional, va prélever 320 millions d'euros en 2013. Il en a prélevé 190 millions en 2011 sur les finances parisiennes.

Vous perdez donc sur tous les tableaux dans vos relations avec l'État.

Mais vous bénéficiez de la manne alimentée par cette fée noire qu'est la spéculation, qui vous aura rapporté près d'un milliard d'euros en 2012.

En 12 ans de mandat, vous n'avez aucunement stoppé la spéculation immobilière mais vous l'avez malheureusement accompagnée et de fait, encouragée.

Nous l'avons souvent dit dans cette enceinte, votre politique d'acquisition d'immeubles, couplée au découragement de la construction privée et à la poursuite des ventes du domaine privé ont eu des effets ravageurs sur les prix et sur toute la chaîne du logement à Paris et en Île-de-France.

Alors que vous vous rengorgez de votre politique du logement, y compris dans la dernière édition du journal "À Paris", jamais le chiffre des demandeurs de logement n'a été aussi haut, jamais le taux de rotation des logements sociaux aussi faible, ainsi que le nombre de logements privés construits ou réhabilités.

S'agissant des attributions, l'opacité est encore plus grande. Qui choisit les trois candidats proposés à la commission d'attribution de l'O.P.A.C. ? Vous avez tellement critérisé ces attributions que beaucoup se demandent s'il vaut mieux ne pas habiter Paris pour se voir attribuer un logement social.

Enfin, en entassant sans ou avec très peu d'accompagnement social, vous créez de véritables ghettos dont les conséquences sont le départ d'autres familles et l'évitement de certains établissements d'enseignement.

Monsieur le Maire, trop de diversité tue la diversité, ce qui n'est bon pour personne.

Le salut aurait pu venir de l'État. Malheureusement, dans ce domaine comme dans d'autres, les 500.000 logements promis par M. AYRAULT ne seront sans doute pas même 250.000 en 2012 et en 2013. La fée verte Mme DUFLOT en est à sortir la vieille arme de la réquisition pour donner le sentiment qu'elle agit.

Monsieur le Maire, l'année 2013, par la faute de vos amis politiques, va être une année exécrable - je le regrette d'ailleurs - dans le domaine économique et malheureusement, Paris et ses habitants ne seront pas épargnés.

Il convient donc de tout faire pour accompagner les forces vives de la Capitale, pour empêcher les grandes entreprises de quitter Paris pour la banlieue, voire pour la province.

Certes, vous faites du curatif en abondant les budgets sociaux, mais c'est du préventif qu'il faut faire en ayant une véritable politique d'accueil et d'accompagnement des entreprises, car chacun sait que c'est dans le seul secteur privé que se trouvent les gisements d'emploi.

Or, à la différence des municipalités précédentes, vous n'avez quasiment plus de contacts avec la Chambre de commerce et d'industrie. Vous ne vous intéressez aux associations de commerçants que pour les illuminations. Pire, avec votre politique incohérente des déplacements caractérisée par l'absence, à l'échelle parisienne, d'un véritable plan de circulation, vous créez une paralysie quotidienne dans un nombre grandissant de quartiers.

Multiplication des chantiers de toutes sortes, absence de maîtrise de ceux menés par les concessionnaires, diminutions drastiques des places de stationnement : telles sont les caractéristiques de votre politique des déplacements.

L'utilisation sans discernement des procès-verbaux électroniques par les A.S.P. se traduit par une envolée à 80 millions d'euros des droits de stationnement. Mais à quel prix ? Artisans, médecins, infirmiers, quel que soit le mode de déplacement utilisé, ne cessent d'être verbalisés, au point que certains d'entre eux refusent maintenant d'intervenir à Paris.

Devant une telle pagaille, je me dois de poser la question, mes chers collègues : la mairie de Paris peut-elle conserver le contrôle sur la voirie parisienne acquis il y a 10 ans ? Ne doit-on pas revenir au statut antérieur, où la Préfecture de police était garante de la lisibilité et de la cohérence des politiques de déplacement ?

Monsieur le Maire, vous l'avez compris, nous n'approuverons pas votre budget 2013, tourné davantage vers la grandiloquence que vers la satisfaction des Parisiens ou des agents municipaux dont le mal-être, nous l'avons vu aujourd'hui, n'a jamais été aussi grand.

Vous achevez votre double mandature avec la satisfaction du devoir accompli. Nous pensons pour notre part avec regret qu'elle s'achève dans le déni sur un grand gâchis.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole et à Patrick KLUGMAN.

M. Patrick KLUGMAN. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, on a coutume d'entendre que Paris ne serait rien sans la culture et la culture, rien sans Paris.

Ce qui pourrait être une lapalissade se traduit bien dans l'examen du budget primitif 2013, notamment dans ces aspects culturels. C'est donc un honneur, dans une conjoncture si difficile, dans un budget si tenu, d'intervenir devant vous pour la première fois pour mettre en lumière l'effort renouvelé de la Ville pour la culture.

Vous le savez bien : depuis l'arrivée de la gauche aux responsabilités municipales en 2001, le budget de la culture a doublé.

Le maintenir au même niveau dans la période de crise actuelle traduit mieux qu'un long discours l'engagement de la Ville, sous l'égide du maire de Paris, pour l'art, la création et les pratiques culturelles.

Là où certains n'ont pas manqué de le faire ce matin, là où certains pointent la dépense, nous voyons une richesse ; là où les mêmes dénoncent un gâchis, nous disons qu'il s'agit du bien commun qui doit profiter au plus grand nombre.

Qu'il s'agisse de production, d'édition, de littérature, de cinéma, de musique, l'économie culturelle est l'une des plus dynamiques de la Capitale. Et grâce aux efforts entrepris, les pratiques culturelles touchent un nombre croissant de Parisiens, année après année, quels que soient leur âge, leur statut social ou leur lieu de vie.

Le budget qui nous est présenté respecte les priorités assignées à la Direction des Affaires culturelles :

- l'entretien et la valorisation du patrimoine parisien et de la mémoire ;

- le développement de l'éducation et des pratiques artistiques ;

- le soutien à la création et à la diffusion culturelle à Paris.

Le budget culture, pour l'année qui vient, traduit notre volonté de continuer à œuvrer pour la démocratisation de l'accès à la culture et le rééquilibrage des équipements culturels sur le territoire parisien.

Sans me lancer dans l'énumération exhaustive des chiffres figurant au document budgétaire pour la culture, je souhaiterais rappeler brièvement quelques réalisations de cette année 2012 et profiter de notre débat pour en évoquer d'autres qui sont poursuivies ou inaugurées d'ici la fin de la mandature.

D'abord, les conservatoires. Portes d'entrée dans l'univers artistique, les 17 conservatoires d'arrondissement accueillent pour l'année 2012-2013 plus de 19.000 élèves.

A la rentrée 2013, deux nouveaux conservatoires verront le jour dans le 13e arrondissement et bien sûr, dans le 17e arrondissement, boulevard de Reims.

A la rentrée 2014, un troisième verra le jour dans le 12e arrondissement et à ces trois lieux s'ajoutera un nouveau conservatoire pour les arrondissements du centre situés au sein de la Canopée, probablement au début 2015.

Grâce à cette offre renouvelée, ce sont près de 1.000 nouveaux élèves qui profiteront de ces équipements dès la prochaine rentrée.

Le réseau parisien de 69 bibliothèques sera renforcé par l'arrivée de quatre nouvelles bibliothèques : Vaclav Havel, Porte Montmartre, Carré Saint-Lazare et Canopée - j'en parlais à l'instant.

En 2012, on estime que plus de 13 millions de prêts ont été effectués sur l'ensemble du réseau des bibliothèques municipales. J'ajoute que plus de 2.500 manifestations culturelles y ont été organisées.

Le développement des pratiques artistiques amateurs se poursuit avec la montée en puissance de nouveaux équipements de proximité.

J'entends que la culture ennuie devant moi le groupe des "Verts".

Je parlais donc des nouveaux équipements de proximité et des pratiques artistiques amateurs.

Après l'espace Saint-Germain et, plus récemment, l'espace Saint-Blaise dans le 20e, conformément à l'engagement du Maire dans son contrat de mandature, trois nouveaux lieux dédiés aux pratiques amateurs vont ouvrir leurs portes, dans le 14e à Broussais, dans le 11e arrondissement à Bréguet-Sabin et aux Halles.

Rappelons que, en 2012, 5.200 Parisiens étaient inscrits aux ateliers beaux-arts qui comprennent 16 sites sur Paris et que l'on dénombre près de 1.000 participants aux ateliers de la Maison des Pratiques amateurs.

Il convient aussi de mentionner les 31 livraisons d'ateliers d'artistes entre 2010 et 2012, ce qui porte le nombre total d'ateliers à Paris à 1.014. La Ville donne ainsi progressivement une réponse au manque d'espaces de travail pour les artistes. Elle s'appuie sur de nouvelles structures subventionnées comme "Le 100", atelier en commun dans le 12e.

Je salue à cet égard l'effort de la Ville depuis 2001 dans son dialogue avec les collectifs d’artistes pour stabiliser ou améliorer leur situation lorsque cela est possible, notamment en contribuant à la mise aux normes de leurs locaux.

Soulignons également la montée en puissance de l'éducation artistique dans la Ville qui concerne 38 % des écoles parisiennes, 57 % des collèges parisiens.

De plus, 30 % des centres de loisirs parisiens ont été impliqués au cours de l'année 2011-2012 dans le programme l'Art pour Grandir, qui est remarquable et qui est piloté par les adjoints Colombe BROSSEL, Bruno JULLIARD et Danièle POURTAUD.

L'Art pour Grandir permet aux enfants de découvrir le théâtre, la danse, la musique et les arts plastiques directement auprès des artistes et en lien avec les institutions culturelles locales.

L'Art pour Grandir connaissant un succès grandissant, je me réjouis donc de l'effort budgétaire renouvelé pour ce secteur.

Côté cinéma, il faut saluer l'efficacité remarquable de la Mission cinéma qui réalise un travail qui est salué par tous. Symbole de cette action, évidemment, le projet de rénovation du Louxor à Barbès qui sera inauguré au début de l'année prochaine et pour lequel nous voterons lors de ce Conseil une D.S.P. particulièrement ambitieuse.

Mais il faut également relever la sanctuarisation des dispositifs d'éducation à l'image et notamment "Mon Premier Festival" et l'ensemble des dispositifs d'éducation à l'image.

J'entends la contestation s'élever, puisse-t-elle attendre que j'aie fini de m'exprimer ? Je l'en remercie

Concernant le patrimoine, nous soulignons le rassemblement effectif, dès janvier 2013, des 14 musées municipaux au sein de l'établissement Paris Musée, l'établissement public Paris Musée pour lequel nous votons plusieurs délibérations dans cette Assemblée.

Cela permettra, je l'espère, une réussite plus grande encore pour ces établissements.

Je tiens à saluer les efforts mis en œuvre dans la poursuite de l'entretien et la rénovation des lieux de culte et monuments. Après Saint-Paul - Saint-Louis qui a été inauguré hier et l'Oratoire du Louvre, sera poursuivie toute une série de travaux de mise en sécurité de gros entretiens, notamment à Sainte-Marie, Saint-Eustache ou au Sacré-Cœur.

Le succès de l'art dans la Ville ne se dément pas non plus, après 11 nuits blanches, comme en atteste la mise en place de 19 œuvres originales le long de la ligne T3 du tramway.

Enfin, il faut saluer, à côté des institutions culturelles récentes dont nous parlons souvent ("Le 104", la Gaîté Lyrique, la Maison des Métallos, les Trois Baudets, l'espace Barbara) qui sont désormais partie intégrante du patrimoine culturel parisien, l'émergence de deux lieux majeurs, la grande salle philharmonique de la Villette et l'Institut des Cultures de l'Islam rue Stephenson dans le 18e.

Il s'agit de projets ambitieux portés par notre Municipalité et qui arrivent maintenant à maturité.

J'ajoute que je me réjouis à titre personnel qu'un pourcentage croissant des actions soutenues par la Ville concerne les cultures urbaines. Il faut à cet égard mentionner la mise en place d'un centre culturel consacré au hip-hop, qui devrait voir le jour aux Halles à l'horizon 2014.

Chers collègues, je tiens donc à souligner, à saluer l'effort de notre Municipalité en faveur du secteur culturel qui, en dépit d'un contexte difficile qui a été rappelé longuement ce matin, ne se dément pas.

Les engagements de notre majorité sont tenus, même si le travail qui nous reste à accomplir est immense.

Pour conclure, je veux bien entendu féliciter les adjoints en charge de ces dossiers : Bruno JULLIARD qui nous présente son premier budget en tant qu'adjoint chargé de la Culture ce matin, évidemment Danièle POURTAUD et Catherine VIEU-CHARIER pour l'excellent travail qu'elles réalisent.

Regarder l'avenir sereinement et avec confiance permet aussi de saluer le travail accompli depuis 2001 et d'avoir une pensée émue et amicale pour Christophe GIRARD qui a porté, dans cette même salle, les budgets de la Culture pendant les premières années de la mandature.

Je vous remercie de voter favorablement le budget primitif pour l'année 2013.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je transmettrai vos félicitations aux adjoints absents.

La parole est à Mme NAMY-CAULIER.

Mme Martine NAMY-CAULIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, eh oui, force nous est de constater que nous n'avons pas les mêmes priorités.

La priorité d'aujourd'hui est de répondre à la crise. Avez-vous une stratégie offensive ?

La réponse est claire : non. Vous êtes à ce jour un maire qui subit la crise, vous êtes, on peut le dire, un maire rentier. En effet, vous accumulez des recettes foncières colossales. En effet, vous accumulez des recettes sur le dos des entreprises.

A titre d'exemple, la C.F.E. ou cotisation foncière des entreprises, celle-ci représente 288 millions d'euros en 2012, en prévisionnel 2013 elle passe à 291 millions d'euros, près de 1 % d'augmentation.

La C.V.A.E. ou cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, celle-ci représente en 2012 420 millions d'euros, en prévisionnel 2013 elle passe à 443 millions d'euros.

La taxe sur les ordures ménagères, son produit va passer de 434 à 444 millions d'euros en 2013, soit 10 millions d'euros de plus, ce à quoi il faut ajouter le produit de l'impôt nouveau institué il y a plus d'un an, à savoir la taxe de balayage : 104 millions d'euros prévus pour 2013, soit un total pour 2013 de 1.282 millions d'euros qui ponctionnent les entreprises, petites et grandes, les commerçants et les artisans parisiens.

En cette grave période de crise, pourquoi n'appliquez-vous pas, Monsieur le Maire, un dispositif d'incitation et de réduction de la fiscalité pour ceux qui contribuent à la vitalité économique de Paris, afin de les inciter à investir et ainsi préserver et créer de l'emploi ?

Avec de telles recettes, vous pouvez le faire, vous devez le faire, plutôt que de les garder comme vous le faites pour la seule hausse du train de vie de la Ville.

Monsieur le Maire, il semble bien que vous avez oublié ce que vous disiez en 2001. Vous vous posiez alors en maire manager, ces mots ont totalement disparu de votre gouvernance. Assis sur un tas d'or, vous ressemblez davantage à un maire rentier qu'à un maire au service des forces vives de Paris.

Trois lignes dans votre communication nous informent que, je reprends vos mots, "en servant les Parisiens, notre collectivité tient toute sa place dans la bataille pour le redressement économique, puisque ces investissements génèrent près de 30.000 emplois directs et indirects".

Donnez-nous plus de détails, Monsieur le Maire, sur cette affirmation. Sur quelle réalité économique repose-t-elle ? Le maire manager n'est plus qu'un lointain souvenir, vous êtes en tout cas cohérent et constant sur la culture de la mémoire courte. Vous avez en effet oublié vos engagements de votre première mandature.

Il y a quatre ans, au lendemain de votre second mandat, votre communication sur l'innovation, la recherche et l'enseignement supérieur, à grands renforts médiatiques, annonçait un plan très ambitieux d'un milliard d'euros pour l'enseignement supérieur, milliard nommé "le milliard de M. MISSIKA".

Où est-il passé ? Qu'en avez-vous fait ?

Nous vous avons interpellé depuis à ce sujet à plusieurs reprises. Nous vous avons réclamé un plan pluriannuel d'investissement sur ce secteur, afin de constater, de vérifier les investissements ainsi annoncés.

Mais, aujourd'hui, quelle est la réalité de ces dotations ? Le budget 2013 ne nous donne, hélas, qu'un très pâle aperçu de votre politique en la matière. Vous nous informez de votre volonté de mettre en place un fonds d'investissement métropolitain.

Expliquez-vous, donnez-nous des détails sur la mise en place de ce fonds : son financement, ses actions, dans le cadre de quelle concertation ?

D'ailleurs, pas un mot sur l'élaboration d'une stratégie métropolitaine sur l'attractivité de Paris. A titre d'exemple, quid de la réalité de vos partenariats en matière d'implantation avec les communes les plus proches d'Ile-de-France ?

Les communes les plus en pointe sur ce terrain d'action et qui, elles, savent attirer, inciter, installer un tissu économique renouvelé, attractif et dynamique pour leurs entreprises.

Je constate que, non seulement, vous occultez complètement les forces vives économiques de Paris, mais vous occultez également leurs représentants ; ainsi, la C.C.I.P. n'est pas citée une seule fois. D'ailleurs, ces analyses

très fines, reflet de la réalité, sont totalement ignorées. Manifestement, Monsieur le Maire, le capital économique existant de Paris n'est pas de vos priorités, simplement quelques mesurettes. Vous prenez l'argent de nos entreprises, de nos commerçants et de nos artisans, mais après, vous les ignorez.

Ceci, en fait, alimente un budget dépensier, et même opaque.

Pour conclure, je confirme, le maire manager a bien disparu, semble-t-il, au profit du maire rentier. C'est évidemment plus confortable, mais, chers collègues, pas du tout à la hauteur des enjeux de Paris, dans une période où il faut investir, soutenir et armer nos forces vives dans ce contexte particulièrement difficile.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Les rentiers vous répondront tout à l'heure.

La parole est à Mme GUIDI.

Mme Claire GUIDI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, permettez-moi, dans cette discussion budgétaire, de mettre l'accent sur l'aménagement urbain et sur la dynamique de mutation engagée, plus particulièrement sur la politique menée pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap et pour améliorer la vie quotidienne de tous les Parisiens.

En matière d'urbanisme, une quarantaine d'opérations d'aménagement importantes se poursuivront en 2013, notamment sur le secteur Paris nord-est, Clichy-Batignolles ou encore la Z.A.C. "Paris Rive gauche". Reconversion de sites, création de nouveaux espaces, mixité des usages, rééquilibrage des fonctions, la Ville de Paris doit être un espace de diversité et sa politique urbaine, guidée par des principes de justice sociale, s'inscrit dans une dynamique de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Cela passe par des programmes actés ou en cours de réalisation de construction de logements, et notamment de logements sociaux, grâce aux terrains que l'Etat et ses organismes publics s'apprêtent à céder, construction de bureaux, de commerces, d'équipements, d'espaces verts. Rien qu'en 2013, 16 hectares d'espaces verts seront ouverts au public.

Cette solidarité et cette lutte contre les inégalités sont au cœur de la politique budgétaire de la Ville. En matière de handicap, cette solidarité passe à la fois par un effort important en matière sociale, notamment de prise en charge sociale et sanitaire adaptée à chacun, et par des réalisations concrètes en matière d'accessibilité, en considérant la multiplicité des handicaps.

Le budget consacré par Paris au handicap est en constante augmentation depuis 2001. Cette augmentation a été de 167 millions d'euros entre 2001 et 2012.

Le mois extraordinaire du handicap, impulsé par Véronique DUBARRY, qui s'est tenu courant novembre, a montré à travers un programme extrêmement riche - une centaine d'événements, si je ne dis pas de bêtise - qu'il n'y a pas un handicap, mais des handicaps, et le défi est grand.

La politique inclusive que mène la Ville de Paris est fondamentale, non seulement pour que le regard change, mais surtout pour que la réalité concrète quotidienne change.

Notre Assemblée a adopté en septembre dernier deux documents importants qui constituent des socles de cette politique : le Schéma départemental pour la citoyenneté et la participation des Parisiens en situation de handicap et le Plan d'accessibilité de la voirie parisienne.

Ces deux documents fixent des caps et constituent des référentiels fondamentaux.

Le Plan d'accessibilité a permis une réflexion globale sur la qualité d'usage de l'espace public parisien et a abouti à la définition d'un plan d'action ambitieux, avec des mesures techniques ventilées en quatre grandes familles.

Le budget dédié aux Parisiens en situation de handicap s'élèvera en 2013 à près de 300 millions d'euros ; l'engagement de Paris est donc à souligner, notamment en matière de maillage territorial. On peut citer quelques chiffres qui éclairent sur ce qui a été fait concrètement dans l'espace public : 41.500 abaissements de trottoirs, 7.300 bandes podotactiles et 639 bandes de guidage installées, 7.000 potelets mis aux normes, 9.000 feux sonores équipés, et j'en passe.

Le chantier de l'accessibilité représente près du 1/10 de ce budget lié au handicap en 2013. Environ 30 millions d'euros seront, en effet, consacrés aux enjeux d'accessibilité pour faciliter la mobilité, rendre accessibles les équipements recevant du public et rendre accessible l'espace public, notamment en réfléchissant au

désencombrement de certains lieux, cheminements, placettes. C'est un chantier en soi ; je crois que nous pouvons tous en convenir.

En termes de mobilité, la Ville participe au développement du système de transport adapté, dit "P.A.M.", 300.000 cours sont réalisés par le service P.A.M. par an, 14 véhicules supplémentaires ont été affectés au service P.A.M. en 2012. En 2013, grâce au programme de renouvellement et d'acquisition de véhicules mis en place et au budget affecté, ce seront près de 50 véhicules qui auront été renouvelés.

La Ville participe également à la mise en accessibilité du réseau de bus parisien. En 2013, près d'un million d'euros est programmé pour l'accessibilité du réseau de bus parisien. L'adaptation des points d'arrêt de 17 lignes de bus du réseau banlieue dans Paris et de 11 lignes intra muros est ainsi prévu.

Le budget 2013 met également l'accent sur le soutien aux associations qui jouent un rôle essentiel et qui sont des partenaires fondamentaux en matière de dispositif d'aide aux personnes en situation d'handicap, et ce, dans tous les champs : social, culturel, sportif, scolaire, touristique, champ de l'intégration. Nous pouvons ici saluer leur engagement et leur travail quotidien.

Je tiens également à saluer l'implication de l'ensemble des services de la Ville de Paris. Nous avons évoqué les enjeux en matière de bâti et d'espace public. Bien sûr, la réglementation impose aujourd'hui l'intégration de tous les types de handicaps en matière d'aménagement et de construction, mais la Ville a initié des actions concrètes avant que le nouveau contexte réglementaire ne le lui impose et on sait très bien que l'enjeu porte sur les espaces et bâtis déjà existants.

Face à ces défis et grâce à la dynamique portée par Véronique DUBARRY, la mobilisation de tous les services dans une démarche transversale est fondamentale. Poursuivre nos efforts de manière collective est essentielle. L'engagement de la Ville et du Département de Paris sont aujourd'hui indéniables.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à M. GIANNESINI.

M. Jean-Jacques GIANNESINI. - Monsieur le Maire, mon intervention sur le budget 2013 concernera la politique de la ville. Ces quartiers méritent un effort particulier, parce qu'ils cumulent encore trop d'inégalités par rapport aux autres quartiers, que ce soit, notamment, en matière d'habitat et de cadre de vie ou en termes d'accès à l'emploi, de développement économique, d'éducation, de formation et d'égalité des chances.

Tout d'abord, par rapport au budget national, vous n'aviez pas, Monsieur le Maire, de mots assez durs pour le budget politique de la ville de 2010 et 2011.

Bizarrement, aucune référence à l'Etat dans ce bleu budgétaire. Pourtant, M. François LAMY, Ministre en charge de la Politique de la ville, a opéré une véritable coupe dans la mission 147, politique de la ville ; les crédits ont diminué des 43,7 millions d'euros, soit une baisse de 8,7 par rapport à 2012.

Dans votre communication, vous évacuez rapidement la question des quartiers prioritaires. Elle reste pourtant fondamentale pour réduire les inégalités entre les arrondissements parisiens, promouvoir l'égalité des chances comme par l'égalité des moyens consacrés.

Ensuite, Monsieur le Maire, le bleu budgétaire se contente de présenter toutes les mesures de la Ville en matière de politique en faveur des quartiers prioritaires, sorte de liste à la Prévert.

Cependant, aucune stratégie d'ensemble n'est développée, peut-être que vous n'en avez tout simplement pas.

En ce qui concerne le renouvellement urbain, les crédits au titre du C.U.C.S. baissent de 12 % cette année, les crédits consacrés pour la rénovation urbaine en 2013 sont de 3,4 millions d'euros en investissement et de 3,7 millions d'euros en fonctionnement, soit une baisse respective de 65 et 33 %. De plus, la Direction de l'urbanisme a consacré 82 % de crédits en moins par rapport à 2011 pour le renouvellement urbain.

La situation de l'habitat dans ces quartiers ne permet pas un quelconque relâchement. Si l'achèvement prochain du premier grand programme de renouvellement urbain conduit à une baisse des crédits appelés, il faut, sans attendre, préparer un deuxième G.P.R.U. ; c'est le sens de l'amendement que le groupe U.M.P. présente aujourd'hui.

Certes, cette baisse de crédits est en partie liée à l'achèvement des opérations de G.P.R.U., mais d'autres quartiers prioritaires nécessitent de lourds investissements pour améliorer le cadre de vie des habitants, développer des actions de proximité et soutenir le développement économique.

Vous ne voulez pas mettre les moyens pour revitaliser les quartiers populaires, notamment le commerce de proximité.

De plus, les locataires du parc social se plaignent régulièrement du manque d'entretien de leur immeuble. La Ville de Paris mène une politique de réalisation de logement social sans consacrer les crédits indispensables à un entretien convenable de son parc social.

En 2013, la Ville va aggraver la ghettoïsation des quartiers politique de la ville en construisant 451 logements sociaux supplémentaires ; si, au moins, c'étaient des logements intermédiaires pour assurer une certaine mixité.

C'est pour ces raisons essentielles que notre groupe propose que la Ville de Paris ouvre avec ses partenaires, l'Etat, la Région, l'ACSE et d'autres, des discussions en vue d'élaborer un G.P.R.U. 2 et qu'elle accélère l'achèvement du G.P.R.U. en mobilisant 10 millions d'euros supplémentaires dès 2013.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. BRAVO.

M. Jacques BRAVO, maire du 9e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire. Je peux vous demander combien de temps il reste pour le groupe, s'il vous plaît ?

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - 22 minutes 18.

Vous pouvez tout prendre, mais je vous conseille de faire moins !

M. Jacques BRAVO, maire du 9e arrondissement. - Oui, mais je suis le dernier intervenant du groupe, justement.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Vous êtes le dernier, donc vous pouvez les prendre.

M. Jacques BRAVO, maire du 9e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous approchons du terme de notre débat. J'ai connu le président LEGARET plus attentif et plus présent à ce type de débat.

J'en tire la conviction que ce budget primitif est la preuve du strict respect de nos priorités de mandature, malgré les difficultés économiques et sociales que nul ne peut ignorer.

Ce budget primitif est d'autant plus satisfaisant qu'il tient compte d'un certain nombre de contraintes conjoncturelles lourdes d'impact pour notre ville ; je pense notamment à la montée en charge de la péréquation et à la tendance à la baisse des transactions immobilières.

Je souhaite analyser le socle de la stratégie financière de la Ville et du Département, le budget consolidé, pour l'année 2013. Je le ferai par le biais des grands équilibres fondamentaux de toutes finances publiques, en traitant successivement de l'investissement, des dépenses de fonctionnement, de la fiscalité, de l'emprunt et de la dette.

Premier sujet : les dépenses réelles d'investissement vont être portées à 1,7 milliard d'euros. Ce chiffre représente sans conteste l'effort principal et la stratégie de toute la mandature. Il a fallu cinq ans à l'Opposition municipale pour concéder que notre rythme annuel d'investissement était bien le double de ce qu'elle faisait elle-même avant l'an 2000. Nous avons bel et bien quitté la sombre situation de sous-investissements chroniques d'avant 2001, où Paris était riche, oui, mais pour quel dessein ? La Droite ne faisait aucune place aux projets d'avenir pour les Parisiennes et les Parisiens. Son choix fut doublement négatif, dans la mesure où nos investissements participent largement au redressement économique, puisqu'ils génèrent 30.000 emplois directs et indirects.

Nos investissements pour l'année 2013 seront en grande partie consacrés aux dépenses d'équipement, à hauteur de1,054 milliard d'euros, qui seront dédiés, entre autres, aux acquisitions d'emprises foncières, y compris le logement social, à la voirie, au transport ou encore au secteur scolaire.

Nos subventions d'équipement seront, elles, en hausse de près de 10 %, exactement 9,5 %, par rapport à l'année dernière et vont atteindre 585 millions d'euros. Plus de 72 % de ces subventions seront versées au logement et à l'habitat, qui restent une priorité pour notre Ville.

Enfin, 200 millions d'euros seront consacrés au remboursement des emprunts.

Nous sommes donc dans une dynamique tout à fait positive.

A cette étape du mandat, nous pouvons le dire, les chiffres sont probants, les comptes sont arrêtés : nous avons doublé l'effort de la Droite en termes d'investissement, que cela vous gêne ou pas !

Deuxième point : les dépenses de fonctionnement. Puisque nous avons fait le choix de faire de l'investissement une priorité, il fallait maîtriser correctement les dépenses de fonctionnement. L'Opposition municipale en doutait, tout en cédant à son usuel double langage qui consiste à demander moins de dépenses quand elle est dans l'hémicycle mais davantage de dépenses quand elle retourne sur le terrain des arrondissements. Les dépenses réelles de fonctionnement inscrites au budget primitif sont de 6,386 milliards d'euros et progressent de 2,9 %.

Intéressant, ce chiffre ! Nous le verrons par rapport aux recettes réelles de fonctionnement.

Nous pouvons être fiers d'avoir réussi à les circonscrire, compte tenu de la montée en charge de la péréquation, mais aussi de l'ASE, de l'ouverture de nouveaux équipements : ces trois dépenses à elles seules représentent quasiment 100 millions d'euros supplémentaires par rapport à 2012.

Pour contenir l'évolution des dépenses, plus de 20 millions d'euros d'économies ont été prévus dans ce budget.

Je rappelle les trois principales enveloppes budgétaires de ces dépenses de fonctionnement :

- d'abord, l'effort social, qui atteint 2,2 milliards d'euros, progresse de 3 % et prend notamment en compte les dépenses d'aide sociale ;

- les dépenses de personnel, qui atteignent 2,13 milliards d'euros, progressent de 2,56 % et prennent notamment en compte des mesures positives pour nos agents, telles que l'avancement accéléré d'échelon ;

- enfin, les charges à caractère général, qui seront de 817 millions d'euros, progressent de 3 %, ce qui s'explique notamment par l'augmentation du coût de l'énergie et le développement des services offerts aux Parisiens.

A ces dépenses, il faut ajouter celles de péréquation qui vont atteindre 276 millions d'euros, en progression de 15 %. Je cite notamment la contribution du S.T.I.F., celle du SYCTOM, celle de la Préfecture de police.

Enfin, les subventions de fonctionnement de la Ville vont évoluer à plus 1,2 %.

Nous pouvons donc tous constater que cette hausse des dépenses de fonctionnement est minime par rapport au budget précédent et qu'elle est très encadrée. Nous sommes au cœur d'un financement responsable et rigoureux.

Troisième sujet : la fiscalité. Nous nous trouvons dans une situation de progression satisfaisante des recettes de fonctionnement qui vont s'élever à 7,805 milliards d'euros, soit 2,98 % supérieures au rythme des dépenses que je citais tout à l'heure.

Je veux signaler l'inscription réaliste et prudente de la fiscalité immobilière, prévue à 900 millions d'euros pour tenir compte de la conjoncture actuelle et conformément aux avis des différents experts auditionnés par notre Commission des Finances encore la semaine dernière.

Nous respectons notre engagement de stabiliser les taux d'impôts locaux directs et je suis particulièrement satisfait, cela a été dit ce matin par l'adjoint aux Finances, de faire remarquer que, sur les deux mandatures, nous n'aurons augmenté les taux de fiscalité directe qu'à deux reprises, comme prévu : 9 % en 2009 et 8 % en 2010.Ceci représente exactement un taux de 17,7 % en 13 ans.

17,7 % en 13 ans, cela fait 1,3 % en moyenne annuelle.

1,3 % !

Chers collègues de l'Opposition municipale, tel est l'étiage réel de votre prétendu matraquage fiscal qui meuble vos nuits d'angoisse fiscale.

La revalorisation des bases des impôts locaux par le Parlement nous offre par ailleurs une progression de 95 millions d'euros, ce qui porte la fiscalité directe locale à 2,373 milliards d'euros.

Point 4 : l'emprunt. Notre choix est de favoriser l'autofinancement pour financer les 1,7 milliard d'euros d'investissement. Seuls 595 millions d'euros seront à ajouter à la dette de la Ville, ce qui veut dire que 1,1 milliard d'euros seront autofinancés : 500 millions d'euros par l'épargne brute, 580 millions d'euros par les recettes

d'investissement. Cette stratégie nous permettra de pouvoir continuer à financer les 9,3 milliards d'euros de notre programme de mandature, tout en restant loin des niveaux d'endettement des autres grandes villes françaises.

Puisque certains aiment parler management et ratios, notons que notre endettement ne devrait représenter que 48 % de nos recettes réelles de fonctionnement à la fin de l'année 2013. C'est clair, cela vous gêne peut-être mais Paris est bien gérée, Paris est mieux gérée que la quasi-totalité des villes françaises.

En comparaison, la moyenne des villes de plus de 100.000 habitants était déjà de 84 % il y a deux ans et même de 169 % pour la Ville de Marseille.

Dernier point que je vous annonçais, pour conclure : la dette consolidée de la Ville. Elle va passer à 3,8 milliards d'euros fin 2013. Elle était de 2,1 milliards d'euros en 2008. Elle n'a donc même pas doublé sur la période de mandature, alors que, dans le même temps, nous avons considérablement augmenté nos efforts en termes de solidarité et d'innovation.

Au total, soyons brefs : investissements doublés, dépenses de fonctionnement maîtrisées, taux fiscaux stabilisés, endettement raisonnable, le compte est bon, Monsieur le Maire, mes chers collègues, les grands équilibres de ce budget primitif sont clairs, ils sont sains, ils sont exigeants.

Je souhaite que notre collectivité poursuive sa cohérence, son exigence, sa détermination à oser le Paris de demain. Nous voterons pour ce budget primitif et pour sa gouvernance.

Je vous remercie de votre attention.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Il vous restait 14 minutes, mais je vous remercie d'avoir abrégé.

Madame MONTANDON, vous avez la parole.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Avant tout, je voulais préciser à M. BRAVO que, si notre président Jean-François LEGARET n'est pas présent en ce moment, c'est parce qu'il reçoit les personnels et les syndicats des inspecteurs de sécurité.

Vous êtes sourds au malaise en ce moment du personnel mais, nous, sachez que nous ne le sommes pas !

Je ne sais pas si vous avez remarqué, Monsieur le Maire, mais en ce moment, il y a une grande chaîne de magasins qui se développe de façon exponentielle à Paris : cette chaîne, elle s'appelle "bail à céder" !

Elle doit être certainement la conséquence de l'attractivité économique de notre ville.

Comme vous l'ont démontré mes collègues Rachida DATI et Martine NAMY-CAULIER, les entreprises parisiennes, surtout les T.P.E. et les P.M.E. sont de parfaites vaches à lait. Ces entreprises, qui participent à la vitalité de Paris et pleinement aux recettes fiscales, n'ont hélas pas grand-chose à attendre en retour de la Municipalité. Et une fois de plus, rien n'est visible à cet effet dans votre budget.

A Paris, les entreprises, c'est un peu comme la classe moyenne : vous les aimez bien pour les taxer beaucoup et, au final, c'est vers la proche banlieue qu'elles "exodent".

En termes d'attractivité, Paris recule. Vous citez le classement du cabinet Price Waterhouse Coopers qui vous est le plus favorable, mais vous évitez bien d'évoquer d'autres classements moins cléments en votre faveur, comme par exemple celui de KPMG qui place Paris en 6e position en précisant que son attractivité internationale s'érode.

Il en est de même ce mois-ci pour l'étude réalisée par le cabinet Mercer : Paris perd du terrain et n'arrive qu'à la 29e place en termes d'attractivité et de bien-être citadin.

En ce qui concerne le tourisme, vous affirmez poursuivre vos efforts, mais vous diminuez l'aide au tourisme de 100.000 euros. Alors que la taxe de séjour vous rapporte 38 millions d'euros, vous auriez pu investir un peu plus dans ce secteur plutôt que de vivre sur vos acquis.

Concernant le tourisme d'affaires, et plus précisément le marché des activités des foires internationales, Paris régresse, et surtout ne bénéficie pas de l'accroissement du marché mondial dont le taux de croissance de 60 % est favorable à d'autres métropoles concurrentes.

En 2000, Paris détenait 2,1 % du marché mondial des réunions internationales et occupait la première place comme ville de destination des foires et événements. Depuis 2009, Paris occupe la 3e place et sa part de marché est tombée à 1,5 %.

Alors, Monsieur le Maire, vous devez faire des efforts dans ces domaines, d'autant plus que le coût porté par le Gouvernement socialiste au Grand Paris, en n'inscrivant pas le milliard au budget national, ne va pas favoriser l'attractivité économique et internationale de Paris.

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Mme CHÉRIOUX de SOULTRAIT.

Mme Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, comment accepter de vous laisser affirmer que la solidarité reste une priorité de la collectivité parisienne, alors même que le budget du Centre d'action sociale diminue, comme diminue aussi la part des interventions directes auprès des Parisiens et la subvention de la Ville ?

Comment accepter de vous laisser faire des économies sur le dos de ceux qui ont le plus besoin de l'aide de notre collectivité ? Un exemple : l'harmonisation de l'allocation "Paris Forfait Famille", en "simplifiant", comme vous le dites, cette prestation au travers d'un montant unique de 200 euros, vous pénalisez les familles qui en ont le plus besoin, c'est-à-dire celles dont le revenu mensuel est inférieur à 3.000 euros et qui en recevaient jusqu'à maintenant 305.

C'est incompréhensible et c'est inadmissible. C'est d'ailleurs tout le sens de l'amendement que j'ai déposé au nom de mon groupe pour que soient maintenus les 5,76 millions consacrés à cette allocation, au lieu des 3,9 millions prévus.

Dans une période de crise aussi dure, alors que vivre à Paris devient de plus en plus difficile, que les Parisiens souffrent peut-être plus que les autres, votre majorité fait des économies sur leur dos, et ce sont d'ailleurs les Parisiens les plus âgés qui font les frais de votre politique.

Qu'on en juge : ce sont eux qui vont financer les 5 millions d'euros d'économie que vous faites sur la subvention de la Ville, en leur faisant payer la carte Emeraude. Ce sont encore eux qui seront touchés par les suppressions de personnels dans les restaurants Emeraude.

Mais ce n'est pas tout, en réalité vous pratiquez une politique de ségrégation, une politique en trompe-l'œil, où se multiplient les aides destinées au plus petit nombre. Votre tropisme du tout social exclut de trop nombreux Parisiens âgés qui auraient eux aussi besoin de prise en charge.

Je pense aux résidences services et aux résidences appartements, dont le recrutement aujourd'hui relève pratiquement uniquement de l'urgence sociale. En effet, 70 % des résidents de ces E.H.P.A.D. sont à l'aide sociale, les résidences services accueillent 16 % de S.D.F. et 63 % de leurs résidents sont à l'aide sociale. Ce recrutement exclut de fait les personnes aux revenus modestes et qui n'auraient d'autres recours, elles aussi, qu'à l'aide de notre collectivité.

Je pense à votre réforme du barème fiscal pour l'accès aux allocations qui va pénaliser ceux qui, avec des revenus moyens, donnent aux associations ou bénéficient du quotient familial pour avoir élevé des enfants.

Enfin, je pense à l'allocation "Paris Logement" qui garantit 80 à 100 euros mensuels lorsque le loyer représente plus de 30 % du revenu, mais dont le plafond est beaucoup trop bas : 1.100 euros, or je rappelle que le revenu médian est de 1.200. Ce plafond trop bas exclut de nombreux Parisiens de ce dispositif.

En effet, comment vivre décemment aujourd'hui à Paris avec une petite retraite, dans une ville où le mètre carré moyen en location est de 25 euros et où les bailleurs demandent un revenu trois fois supérieur au loyer et ce, avant même de se nourrir, de payer ses impôts et ses charges courantes.

C'est pourquoi j'ai déposé au nom de mon groupe un vœu budgétaire demandant à ce que le plafond du revenu mensuel du bénéficiaire de cette allocation soit relevé à 1.300 euros, ce qui me semble une mesure d'équité.

Je rappelle que l'équité est un état d'esprit qui veut aller au-delà de ce qui est juste sur le plan légal, c'est un sentiment de justice fondé sur la reconnaissance des droits de chacun. C'est à cet état d'esprit que je vous incite car Paris est devenue la ville des plus riches et des plus aidés, il faut que cela cesse.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à M. BERTHAULT.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, à l'occasion de cette discussion sur le budget primitif 2013, mon intervention portera sur des problématiques à peine évoquées dans cette communication et ne faisant l'objet d'aucun engagement budgétaire de la part de votre Exécutif.

Les actions en faveur de la propreté de l'espace public tout d'abord. Seul le remplacement de matériel est évoqué mais, sur les dix lignes consacrées à ce sujet prioritaire pour une grande majorité des Parisiens, aucune annonce budgétaire.

Et pour cause ! L'amélioration significative de la propreté de notre voirie est étroitement liée aux dépenses de personnel de la D.P.E. Si nous comparons précisément dans ce domaine les budgets 2012 et 2013, nous constatons une baisse de plus de 2,68 millions d'euros de ce poste. Et, comme j'ai l'habitude de le répéter chaque année, une exigence de résultats s'impose à notre collectivité : cela nécessite un évident renforcement des moyens humains.

Je souhaite que la lettre rectificative de l'Exécutif tienne compte de cette situation et rétablisse au minimum, au niveau de 2012, les dépenses de personnel de la D.P.E. pour ce budget 2013.

Cette dépense pourrait être gagée sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, qui devrait rapporter 10 millions de plus qu'en 2012, ou sur le produit attendu de la taxe de balayage. Cette demande s'inscrit en parfaite cohérence avec l'amendement général déposé par les groupes U.M.P.P.A. et U.D.I., soulignant notamment la nécessité d'un plan de stratégie sociale dont on connaît l'importance dans le secteur de la propreté, mais aussi l'amendement déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la modulation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Autre budget qui mérite toute notre attention : les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement. Je ne souhaite pas revenir ici trop longuement sur des débats que nous avons eus au sein du Conseil d'administration d'Eau de Paris, mais ces budgets étant largement abondés par des redevances perçues par la régie et reversées au budget annexe, il n'est pas totalement incohérent d'évoquer le problème.

Face à une consommation d'eau qui baisse chaque année dans des proportions plus grandes que toutes les prévisions pouvaient le laisser penser, face également à une baisse prévisible des subventions, la posture politique du blocage du prix de l'eau ne semble plus correspondre à la réalité économique. Les dépenses de fonctionnement et d'investissement dans ce secteur ne cessent de croître et le statu quo décidé encore en 2013 et 2014 ne peut que légitimement aboutir à une inquiétude à moyen terme quant à l'équilibre financier de ces budgets et donc de la facture d'eau des Parisiens.

En résumé, vous laissez volontairement une bombe à retardement au prochain Maire de Paris.

D'une façon plus générale, les problématiques environnementales, qui représentent à peine dix lignes de votre communication, ne sont accompagnées d'aucun engagement budgétaire.

J'aurais l'occasion de souligner demain, lors de la discussion sur l'actualisation du Plan Climat, toutes les initiatives que devraient prendre une collectivité comme la nôtre, mais là aussi quel décalage entre les déclarations et les concrétisations. Comment laisser croire demain à un Plan Climat ambitieux alors que vous nous présentez aujourd'hui un budget qui ne traduit aucune ambition financière dans ce domaine ?

Dernier point que je souhaite souligner - je ne savais pas que c'était vous qui alliez présider, Monsieur le Maire, mais puisque c'est vous, tant mieux : le rayonnement de la ville à l'international.

Votre budget 2013 s'articule autour de deux actions principales : la subvention que vous versez à la Maison de l'Europe et les projets d'accès à l'eau et à l'assainissement.

Ma collègue Geneviève BERTRAND est revenue aussi ce matin, mais je voudrais compléter quelques propos qu'elle a judicieusement tenus. En tant qu'administrateur de la Maison de l'Europe, je ne peux qu'approuver le soutien financier de la Ville à cette institution, mais force est de constater qu'il s'agit d'un accompagnement et non d'une politique volontariste de la part de la Ville. C'est aussi le cas de la coopération décentralisée dans le domaine de l'eau et de l'assainissement puisqu'il s'agit là de la mise en œuvre du 1 % de la loi Oudin.

Sur le plan international, c'est donc le service minimum que vous nous proposez et c'est une faute, dans un monde de plus en plus ouvert et dans lequel les grandes métropoles sont toutes en concurrence et se doivent d'être attractives.

Vous le voyez bien, Monsieur le Maire, que ce soit votre ami Klaus WOWEREIT à Berlin ou encore Boris JOHNSON à Londres, ils ont chacun eu une action volontariste au service du développement de leur capitale.

Nous faisons le constat, année après année, du déclassement de notre Ville sur la scène internationale et nous ne pouvons nous satisfaire de cette situation.

L'émulation entre les grandes métropoles ne prendra pas le temps d'une fin de règne, dans un monde en mutation profonde, constante et de plus en plus rapide, nous devons faire preuve d'audace et de combativité.

Vous répondez à cela par le matraquage fiscal et le repli sur nous-mêmes. Ce budget petit bras ne nous offre aucune perspective ambitieuse pour Paris. Nos voisins européens et les capitales émergentes plus lointaines peuvent poursuivre sereinement leur développement, Paris ne bousculera personne.

Et bien, Monsieur le Maire, c'est donc l'alternance qui bousculera Paris et qui lui redonnera le rang qu'elle n'aurait jamais du cessé de tenir.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Excusez moi, ce n'est pas à moi de répondre là-dessus, mais puisque vous m'interpellez sur la coopération internationale, je puis vous dire, mais c'est de notoriété publique, notamment au niveau européen ou au niveau du P.N.U.D. ou des agents de l'O.N.U., que Paris est l'une des villes qui coopère le plus à travers le monde.

C'est tout ce que je voulais vous dire, mais ce n'est pas le lieu du débat.

La parole est à M. MENGUY.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le moins que l'on puisse dire, c'est que, en matière scolaire, le Ministre Vincent PEILLON fait feu de tout bois. Je crois qu'il a un caractère de breton, à force de se faire rembarrer par son Premier Ministre, il a décidé de démultiplier les annonces de tous les côtés.

Manifestement, enfin, vous avez réalisé qu'il avait fait une annonce en juillet dernier sur la réforme des rythmes éducatifs ou scolaires que vous avez décidé, enfin, après beaucoup de temps, de prendre en considération et qui se retrouve inscrite dans ce budget.

Que de temps perdu, Monsieur le Maire, puisque depuis six mois, quasiment, mon groupe demande que la Mairie de Paris prenne les devants et se mette en ordre de marche avant que cette réforme soit en place en septembre prochain, nous le savons.

Le Ministre a dû faire marche arrière finalement, ce sera un étalement sur deux ans, mais les questions demeurent : quelle journée sera choisie entre le mercredi et le samedi ? Comment les villes et les mairies vont faire pour dégager des marges budgétaires pour assurer les charges du périscolaire qu'elles ne manqueront pas de devoir assumer.

Autant de questions et pas de réponse, dans ce budget, Monsieur le Maire et croyez bien que nous le regrettons.

La communication qui nous a été présentée fait état d'un budget de 5 millions d'euros, d'enveloppe de précaution. Je ne sais pas très bien ce qu'est une enveloppe de précaution, ni surtout comment les 5 millions d'euros ont été déterminés.

On nous parle de 5 millions d'euros en redéploiement et en moyens spécifiques. Quels moyens ? Quel redéploiement ? Est-ce que cela veut dire que, lorsque la réforme sera entrée en vigueur de façon pleine et entière, vous n'avez pas de marge de manœuvre pour assumer les quelque 20 millions d'euros que coûtera la réforme à la Ville de Paris, selon les estimations de l'Association des Maires de France ?

Est-ce que cela veut dire, compte tenu du manque d'information dont nous disposons, que vous avez fait une estimation un peu comme cela, au doigt mouillé, en vous disant : "Finalement, on verra bien sur place et sur pièce" ?

Oui, mais, voilà, c'est de l'amateurisme, Monsieur le Maire. Nous avons demandé que la concertation, que vous semblez vouloir organiser en 2013, nous avons demandé que cette concertation commence dès l'été dernier. Nous aurions pu à ce moment-là nous mettre en ordre de marche avec un budget prévisionnel bien précis, bien défini, qui, sur une période de trois à quatre mois sur 2013, était bien financé et surtout était pérennisé pour les années suivantes.

Malheureusement, nous n'avons pas dans ce budget, comme pour beaucoup d'autres informations, les éléments nécessaires pour estimer la solidité du projet scolaire et périscolaire de la Ville de Paris.

Ce n'est pas la première fois, finalement, que nous sommes confrontés à autant d'amateurisme de votre part.

Je n'ai qu'à prendre l'exemple des logements de fonction pour les directeurs d'école qui, lorsque vous allez dans les écoles, lorsque vous allez à la rencontre des directeurs, vous disent encore et toujours qu'ils n'ont toujours pas de réponse à leur besoin qui sont pourtant des besoins élémentaires, au moins d'avoir un logement, si ce n'est d'avoir des logements en bon état et des logements rénovés.

C'était une promesse du candidat DELANOË, c'était une promesse du Maire sortant DELANOË, c'est encore un oubli du Maire de Paris et de son équipe.

Le périscolaire, élément fondamental et fondateur de la politique municipale à l'égard des petits Parisiens et de leurs écoles, le périscolaire, encore une fois le parent pauvre. Doit-on vous rappeler encore une fois les problèmes de relations sociales que vous avez avec les professeurs de la Ville de Paris qui, disons le, ont vocation à disparaître si l'on garde la politique que vous menez en matière de périscolaire et en matière d'activités scolaires ?

Encore une fois, Monsieur le Maire, priorisez. Vous nous dites que c'est un budget de crise. La crise, c'est un peu à la carte, lorsque l'on est capable de débloquer 250 millions d'euros pour Jean Bouin, 40 millions pour les voies sur berges, sans parler du projet des Halles, finalement, les 5 millions d'euros pour le périscolaire font pâle mesure. Que dire encore du million que nous allons voter pour les collèges les plus défavorisés ?

Jean Bouin : 250 millions d'euros, les collèges les plus défavorisés du Département de Paris : un million d'euros !

Imaginez un peu et ne nous faites pas croire que vous êtes là dans un budget de crise avec des priorités sociales. Personne ne vous croira, Monsieur le Maire.

Pour terminer, je voudrais vous rappeler une étude sur laquelle vous n'avez pas beaucoup réagi, qui est l'étude d'Airparif sur la qualité de l'air à Paris et, en particulier, aux abords du boulevard périphérique.

128 écoles sont concernées, 128 écoles sont concernées et autant de petits Parisiens sont concernés par ces problèmes de particules à l'appui de l'étude d'Airparif.

Qu'allez-vous faire ? Que proposez-vous à la représentation de la Capitale pour améliorer la qualité de l'air, pour améliorer les conditions de vie des petits Parisiens dans ces établissements publics, comme les hôpitaux, comme les crèches et comme tout établissement qui doit accueillir du public sous la responsabilité de la Ville de Paris ?

C'est la raison pour laquelle nous demandons modestement, Monsieur le Maire, - et je terminerai par là - un moratoire sur tous ces projets à venir qui longent le boulevard périphérique pour ne pas que, dans 10 ans, on se retrouve avec une nouvelle étude d'Airparif qui dira : "On vous avait prévenus, vous n'avez rien fait, les choses se sont aggravées et les premières victimes sont les petites Parisiennes et les petits Parisiens".

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Modestement, je vais donner la parole à Vincent ROGER.

M. Vincent ROGER. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Lors de votre intervention du 19 décembre 2011 pour la présentation du budget primitif 2012, vous déclariez, Monsieur le Maire de Paris : "Dans un an, Paris aura changé."

Je laisse chacun juge de cette prophétie. J'ai cependant le sentiment qu'elle illustre parfaitement le vieil adage populaire consistant à dire que nul n'est prophète en son pays.

En effet, vous aurez les plus grandes difficultés à faire croire aux Parisiens que, depuis un an, Paris a changé. Faut-il vous rappeler que la circulation demeure "épouvantable", pour reprendre l'expression du député socialiste CAMBADELIS ?

La pollution augmente, la propreté des rues laisse toujours autant à désirer, les classes moyennes continuent à avoir les pires difficultés pour se loger et, inlassablement, deux enfants sur trois ne trouvent pas de place en garde collective.

Malgré vos prédictions, Monsieur le Maire, le quotidien des Parisiens n'a pas changé, voire il a empiré.

Le changement n'est pas pour les Parisiens, mais il est dans votre discours, et cette évolution est de taille. Cette mutation, nous en avions déjà eu les prémices dans votre intervention relative aux orientations budgétaires du 19 octobre 2012. Elle est confirmée ce matin.

En effet, à lire votre communication et à vous entendre, la dette de l'Etat a disparu !

Voilà votre vrai changement, cela doit vous faire un choc puisque, durant 10 ans, ce fut le principal refrain de chacune de vos présentations budgétaires.

Cela doit également vous contrarier, puisque cet argument vous servait d'alibi pour masquer une gestion pour le moins préoccupante avec une augmentation de la dette, malgré un matraquage fiscal et une explosion des droits de mutation dont la Ville fut, grâce à l'Etat, l'heureuse bénéficiaire.

Cette disparition par un trait de plume magique de l'adjoint aux Finances ne révèle-t-elle pas tout simplement que, de dette de l'Etat, il n'y en eut point durant la dernière décennie et que, au final, votre discours n'était qu'une argutie politicienne ?

Ne déclariez-vous pas en décembre 2008, à l'occasion d'un débat budgétaire, que "si l'Etat me donnait tout ce qu'il me doit, je n'aurais pas besoin d'augmenter les impôts" ?

L'Etat a pourtant beaucoup donné à la Ville : le concours de l'Etat n'a-t-il pas augmenté entre 2001 et 2010 de 23 %, alors que, dans la même période, l'inflation n'a cru que de 16 % ? Et cela ne vous a pas empêché d'augmenter les impôts.

Ces 10 dernières années, les Parisiens ont bénéficié largement du concours et des dotations de l'Etat, notamment par les mesures prises en matière d'investissement.

A cet égard, Monsieur le Maire, la prétendue dette de l'Etat se solde dans le budget 2012 par un gain des dotations de 8 millions d'euros, soit au total 1.330 millions d'euros.

Fort de ce constat, quelle ne fut pas ma surprise de constater une baisse sensible de 43 millions d'euros des dotations de l'État pour ce budget primitif 2013 ! Y aurait-il, Monsieur le Maire, un début de désengagement de l'État par le Gouvernement Ayrault ?

Monsieur le Maire, la relation de la Ville avec l'État doit être aussi claire que transparente. Elle doit être fondée sur la vérité. Elle doit être un partenariat de confiance et d'exigence.

Pour y parvenir, je vous propose de prendre une initiative.

Elle consisterait, en mai prochain, lors de la séance consacrée aux comptes administratifs 2012, à présenter une communication sur l'ensemble des dotations de l'État entre 2001 et 2012, dans tous les domaines, qu'ils soient sociaux, éducatifs, financiers, culturels et sanitaires.

Je vous invite à réaliser ce document pour deux raisons.

La première, pour permettre à chacun d'avoir un bilan sur le sujet.

La seconde, c'est que nous aurons ainsi un outil de comparaison avec ce que nous prépare l'actuel Gouvernement.

Cette relation entre la Ville et l'État ne peut être basée sur un pacte d'illusionniste ou un tour de passe-passe. Votre adjoint aux finances ne peut être un Garcimore budgétaire. Il ne peut, tel le magicien qui faisait disparaître les lapins de son chapeau, faire disparaître la dette ou plutôt la non-dette de l'État en fonction de circonstances politiques.

Il en va d'une certaine honnêteté aussi intellectuelle que comptable.

Il en va, Monsieur le Maire, de la vérité que vous devez à notre Assemblée et à travers elle, aux Parisiens.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - La parole est à M. Jérôme DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous examinons aujourd'hui le 12e et avant-dernier budget logement de l'ère DELANOË, car dans un an et demi, les Parisiens auront tourné la page d'une politique inefficace, injuste, coûteuse, sans ambition et opaque.

Les yeux des Parisiens s'ouvrent en matière de logement. Ils sont aujourd'hui 74 % à estimer que votre politique en matière de logement a échoué.

Car enfin, comment comprendre autrement la différence entre les intentions affichées - plus de 6.500 logements sociaux financés pour 2011 - et les résultats obtenus ?

Plus la Ville finance, plus le nombre de demandeurs de logements augmente. Plus 20 % depuis 10 ans pour atteindre 130.000 personnes, record absolu.

Plus la Ville finance, moins la Ville attribue de logements. 13.500 en 2001, 12.000 en 2010, 2011 et 2012. Une politique du logement à Paris ne peut avoir pour unique objectif d'atteindre à n'importe quel prix les 20 % de logements sociaux six ans avant l'échéance prévue.

Oui, à n'importe quel prix ! car cette politique coûte cher, non seulement aux contribuables parisiens, mais aussi à l'État, qui n'a jamais autant contribué au logement parisien. La dotation de l'État n'a jamais atteint moins de 100 millions d'euros sur les cinq années dernières, soit deux fois plus que sous le Gouvernement Jospin.

L'argent public consacré à Paris ne l'est pas ailleurs. On serait donc en droit d'attendre une efficacité exemplaire dans ces dépenses. Et malheureusement, ce n'est pas le cas.

Est-il bien sérieux, en effet, de transformer des logements existants en logements sociaux pour un coût de plus de 9.000 euros du mètre carré dans des opérations comme celle du Faubourg Poissonnière ou celle de la rue de la Banque alors que le prix du marché n'est que de 7.000 euros ?

Est-il bien sérieux de nous annoncer la transformation de 2.250 logements insalubres par an de 2008 à 2014 alors que tout devait être résolu en 2008 ?

Est-il bien sérieux d'annoncer le financement de 700 logements étudiants par an alors que seuls 250 ont été financés de 2001 à 2008 ?

Est-il bien sérieux d'afficher des chiffres farfelus en matière de remise sur le marché de logements vacants alors que les objectifs fixés par le plan de cohésion sociale n'ont été remplis qu'à 17 % ?

Est-il bien sérieux, enfin, d'avoir tant tardé à établir les plans de développement des 11 opérations de rénovation urbaine parisienne ?

S'il ne fallait retenir qu'une constatation de votre bilan, c'est que les Parisiens riches sont devenus encore plus riches et que les Parisiens pauvres sont devenus encore plus pauvres !

Oui, Monsieur le Maire, depuis que vous êtes aux responsabilités, le prix moyen du mètre carré de logement a augmenté de 100 % alors que le taux de pauvreté dépassait pour la première fois les 10 % à Paris. Voilà le résultat de votre politique : laisser les riches s'enrichir en dormant, laisser la pauvreté gagner notre Capitale.

Oui, Monsieur le Maire, depuis 2001, tant de millions d'euros consacrés au logement pour ne construire que 27.000 logements !

Dans le même temps, nous avons accueilli 100.000 habitants supplémentaires.

Vous voulez savoir pourquoi les loyers sont à un niveau élevé ? Eh bien, vous avez la réponse : vous n'avez construit en moyenne que 2.700 logements par an ; un ridicule résultat.

Mais cette année, grande nouveauté : le changement, comme l'enfant divin, est arrivé. Une nouvelle politique nationale du logement va aboutir à la production, paraît-il, de 500.000 logements par an. Les nombreux demandeurs de notre région étaient impatients. François Hollande allait résoudre la crise du logement. J'attendais moi aussi avec une grande impatience la mise en application du changement. J'attendais avec impatience l'arrivée en scène de la baguette magique et des recettes miracles dignes de la multiplication des pains.

En réalité, nous avons droit pour le moment à une multiplication des bourdes et des cafouillages.

D'abord, sur la cession des terrains publics, mais où donc est passée la liste de Cécile DUFLOT ? Jean-Yves MANO avait eu l'amabilité de me donner un avis favorable à l'un de mes vœux demandant qu'il informe le Conseil de Paris de ses projets en matière d'acquisition de terrain public et en particulier sur le nombre de logements concernés, le nombre de mètres carrés visés et le niveau de cession et de décote prévu.

Ce vœu a été adopté en septembre 2012 et depuis, toujours rien. Mais en réalité, j'ai la réponse à ma question. Pour cela, il faut jeter un œil du côté du compte foncier du budget primitif 2013.

80 millions d'euros, en hausse de 5 millions par rapport à 2012. Cela signifie en réalité que les cessions des terrains publics sont renvoyées aux calendes grecques car il n'y a aucun budget spécifique qui leur est consacré.

C'est ensuite une série de mesures qui viennent glacer le marché ou figer le marché immobilier : encadrement des loyers, sur-taxation des propriétaires, hausse de la T.V.A. sur le bâtiment, remise en cause des avantages fiscaux dans les zones urbaines sensibles… les acteurs du logement social eux-mêmes s'inquiètent et révisent déjà à la baisse leur plan de charge pour l'année prochaine.

Si le Gouvernement arrive à produire plus de 300.000 logements en 2013, ce sera, mes chers collègues, le bout du monde, et j'en prends le pari !

Déjà, M. GAUDILLÈRE s'inquiète car la rente immobilière parisienne risque de s'affaiblir. Moins 30 % sur les transactions immobilières en Île-de-France pour 2012. Combien en 2013 ? Comment combler la rente quand on refuse de réduire le train de vie de la Ville, quand on refuse de réduire la dépense publique ?

C'est la raison pour laquelle mon groupe propose deux mesures pour soutenir le marché.

La première est d'accélérer la rénovation thermique du parc social en garantissant la rénovation de 4.500 logements par an.

La seconde est de réduire la taxe foncière sous plafond de ressources des propriétaires qui y réalisent des travaux d'économie d'énergie visant à atteindre le niveau A ou B, une sorte de crédit d'impôt pour la compétitivité énergétique, un C.I.C.E. parisien.

Pour conclure, je dirai que dans ce contexte économique morose qui rend le marché du logement déprimé, ce qu'accentue une fiscalité agressive et débridée, je souhaite beaucoup de courage à Jean-Yves MANO, dont ce sera le 12e et dernier budget du logement.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - La parole est à M. David ALPHAND.

M. David ALPHAND. - Merci, Monsieur le Maire.

Après quelques heures de débat budgétaire déjà, et on arrive bientôt à la fin de cet échange, on s'aperçoit finalement des limites de notre belle et grande langue, puisqu'on s'aperçoit au bout de quelques heures que les superlatifs s'usent rapidement, et cela n'est pas M. GAUDILLÈRE qui me contredira cet après-midi, je pense

Plutôt que d'utiliser de nouveaux superlatifs ou certains qui auraient déjà pu être employés au cours des dernières heures, je voudrais en tout cas reprendre un terme qu'on a trop peu entendu depuis le début de la matinée, qui est celui de la performance.

Depuis quelques années, la Ville de Paris s'est engagée dans une véritable démarche de mesure de la performance avec des indicateurs et des contrats d'objectifs. Et de ce point de vue, nous ne pouvons que saluer cette initiative.

Néanmoins, elle reste encore très largement lacunaire. Et je voudrais cet après-midi souligner quelques-unes de ses principales lacunes.

La première, c'est presque un préambule, mais je me dois quand même de vous le dire, Monsieur GAUDILLÈRE, pour que vous puissiez faire en sorte que lors de nos prochains exercices budgétaires, le rapport de synthèse sur la performance des services contienne bien toutes les pages qu'il doit contenir.

En l'occurrence, ce rapport, en principe, fait 153 pages. Malheureusement, la version qui m'a été adressée, je ne sais pas si je suis le seul dans ce cas-là, mais je crains fort que je ne sois pas une exception, en fait 111, c'est-à-dire qu'il manque une quarantaine de pages, ce qui est une bien mauvaise introduction en matière de performance des services de la Ville.

Si M. GAUDILLÈRE pouvait faire en sorte que ses services soient encore un peu plus rigoureux l'année prochaine et mettent 40 pages de plus, nous en serions ravis.

Après ce préambule, je voudrais dire un point de surprise. Au bout de maintenant plus de 10 ans d'administration DELANOË à la tête de cette Ville, il y a encore des directions qui ne s'adonnent pas à cet exercice salutaire qu'est la mesure de la performance. 18 directions font l'objet du rapport qui nous a été transmis, mais quatre encore manquent à l'appel. Cela fait quand même près de 20 % des directions de cette Ville qui, au bout de 10 ans, ne se seront pas engagées dans cette démarche. Alors, Monsieur GAUDILLÈRE, si vous pouviez nous indiquer pourquoi ce retard et si, en 2013, il sera, finalement, comblé.

Je voudrais également souligner quelques aspects qui peuvent surprendre dans les contrats d'objectifs tels qu'ils nous sont livrés. J'en soulignerai simplement quelques-uns. Certains objectifs, certaines performances ciblées pour 2013 paraissent relativement irréalistes.

Pour la DFPE, par exemple, alors qu'aujourd'hui, il existe 13 conseils de parents dans 13 arrondissements, on imagine créer sept supplémentaires pour 2013, alors que vous n'êtes pas parvenu à en créer un seul en 2012, contrairement, d'ailleurs, à la cible qui avait été fixée.

De même, certains indicateurs manquent de précision, on pourrait citer la Direction de la propreté et de l'eau ou la DFPE à nouveau. D'autres sont dégradés et, enfin, d'autres sont même carrément mauvais. Je prendrai pour exemple la Direction des achats, avec un taux d'absence en formation de 21 % en 2010 et de 24,2 % en 2011.

Au total, la démarche doit être encouragée, mais il existe encore beaucoup de zones d'ombre et parfois même de points vraiment noirs dans l'appréciation et l'évaluation de la performance des services de la Ville de Paris.

Nous espérons pouvoir compter sur des progrès en la matière l'année prochaine.

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur.

La parole est à Mme Delphine BURKLI, qui va nous réveiller.

Mme Delphine BURKLI. - Merci, Monsieur le Maire. Je l'espère.

C'est un sujet plutôt douloureux.

Il y a un an jour pour jour, le 12 décembre 2011, vous saisissiez le Premier Ministre de l'époque "de la situation dramatique des mineurs étrangers isolés qui arrivent en nombre important dans la Capitale". Face à l'afflux de ces nouveaux enfants, isolés, venus de l'étranger, qui s'ajoutaient aux 1.700 déjà pris en charge par l'aide sociale à l'enfance, vous annonciez que Paris ne serait plus en capacité de répondre aux nouvelles demandes de prise en charge et de vous défausser une fois encore sur l'Etat, accusé de se dérober à ses responsabilités, laissant la collectivité parisienne affronter seule cette situation dramatique.

Sur des sujets aussi sensibles à traiter, qui doivent nous rassembler et non nous diviser, qui touchent à des enfants aujourd'hui exploités, maltraités, sur le sol parisien, j'ai vraiment beaucoup de mal accepter en tant qu'élue l'argument qui est de dire : ce n'est jamais de notre faute mais celle de l'autre.

Pendant cinq ans, sur cette problématique comme sur d'autres, d'ailleurs, vous avez systématiquement rejeté tous les textes, toutes les initiatives, en direction des pays d'où venaient ces enfants. Je pense, par exemple, à la coopération bilatérale avec la Roumanie, que le Gouvernement en place à l'époque avait initiée pour tenter de remédier à cette situation.

Votre opposition au nom de la nécessité de respecter les droits de l'Homme ou la libre circulation n'a pas empêché les réseaux mafieux organisés de continuer leurs agissements sordides tels que nous les déplorons encore aujourd'hui à Paris.

Des mineurs, le plus souvent de nationalité roumaine, aux mains de réseaux esclavagistes, vendus par leur famille, amenés en France, utilisés pour se prostituer, aux abords de la gare du Nord, pour piller dans les métros et les bus, pour mendier des journées entières sur nos trottoirs, dans le froid, pour voler aux distributeurs de billets ou dans les quartiers à forte affluence touristique et commerciale, tous encadrés par des adultes bien organisés, qui les tabassent s'ils ne ramènent pas le butin quotidien le soir, voilà la réalité de centaines d'enfants aujourd'hui sur le sol parisien, en ce moment même ; c'est aussi cela le visage de Paris.

Devant l'urgence d'une telle situation, ne serait-il pas temps de revoir les modes de prise en charge de ces enfants, de l'adapter, d'évaluer tous les leviers d'action, de défendre une position partagée auprès des différents acteurs de l'Etat : la D.D.A.S.S., le Parquet, le tribunal pour enfants, de rechercher des partenariats avec la Région ?

En 2011, le budget de l'Aide sociale à l'enfance consacrait 70 millions sur 287 à l'accueil de ces 1.700 mineurs étrangers isolés. En 2012, alors que le nombre de mineurs isolés était en forte hausse, les crédits n'ont pas augmenté et, aujourd'hui, dans la présentation du budget primitif pour 2013, vous renoncez à la création d'une section dédiée à l'accueil de ces mineurs isolés à Saint-Vincent-de-Paul, au motif que la commission de sécurité aurait donné un avis défavorable.

Alors quelle est, au juste, votre politique en faveur de ces mineurs isolés ? Combien de jeunes sont réellement concernés ? Dans les documents que vous avez mis à notre disposition pour cette discussion budgétaire, aucune indication sur le nombre d'enfants pris en charge ; on sait seulement que Paris accueille un tiers des mineurs isolés étrangers qui sont présents sur le sol français. Où sont les crédits pour leur venir en aide dans le budget de l'A.S.E. 2013 ; là encore, dans les documents, aucune indication sur la ventilation des crédits.

Comment réagissez-vous aujourd'hui à la décision du Gouvernement socialiste votée il y a quelques jours à l'Assemblée nationale de ne plus financer le fonds national de financement de la protection de l'enfance qui avait été instauré en 2007, et dont le but était aussi d'accompagner la prise en charge coûteuse pour les départements des mineurs isolés étrangers ?

Alors, vous l'avez dit, les personnels de l'A.S.E., malgré tout leur dévouement, ne peuvent accueillir convenablement ces enfants en situation de danger ; l'urgence absolue, et le président du Samu social l'a rappelé hier dans les colonnes du Journal du Dimanche, ce sont ces enfants à la rue que l'on doit protéger. Son cri d'alarme nous interpelle et nous oblige aujourd'hui à sortir du statu quo actuel, qui bafoue les droits et la dignité de ces enfants. Encore faut-il s'en donner les moyens.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Il reste 7 minutes pour le groupe U.M.P.P.A. et vous avez trois intervenants : Mme DREYFUSS, Mme POIRAULT-GAUVIN et Mme ONGHENA. A vous de vous débrouiller, mais rentrez dans les 7 minutes ; c'est le temps qui vous est imparti.

Mme Laurence DREYFUSS. - Merci.

Mes chers collègues, encore une fois, nous regrettons que nos débats sur le budget primitif 2013 ne soient pas suffisamment intéressants pour que le Maire de Paris nous fasse l'honneur d'écouter nos interventions, et pourtant, il ne cesse de nous répéter qu'il est un Maire à temps plein. Quel dommage, et quel dommage aussi que M. MANO ne soit pas non plus en séance, car je vais parler du logement.

Lors des vœux 2012, on avait annoncé que sa priorité serait "le logement, le logement et encore le logement". Mes chers collègues, il est vrai que dans le domaine du logement, de l'argent a été dépensé, mais tout cela n'a été qu'un odieux gaspillage. Depuis 2001, vous avez produit 55.000 logements sociaux S.R.U., mais, en fait, quand on soustrait les logements qui existaient auparavant, qui ont été préemptés, conventionnés, on se rend compte que vous n'avez construit que 27.000 logements sociaux en 10 ans. Vous vous rendez compte, tout cet argent dépensé pour ne construire que 27.000 logements en 10 ans, c'est du domaine du ridicule !

Je n'aimerais pas être à la place de M. Jean-Yves MANO qui porte ce bilan lamentable. Eh oui, un bilan lamentable, Monsieur le Maire !

En effet, 2.700 logements livrés par an.

Monsieur GAUDILLÈRE, vous nous racontez que la collectivité parisienne consacre un budget conséquent pour le logement des Parisiens, un budget conséquent, soit, mais pas pour le logement des Parisiens ; certainement pas ! A quoi sert donc un budget pour le logement s'il ne sert pas à construire. Vous nous assurez sans cesse que la collectivité parisienne investit à hauteur de 1,7 milliard d'euros. Cependant, vous voyez bien que ce n'est pas le cas pour le domaine du logement.

D'ailleurs, au cas où M. Jean-Yves MANO ne vous l'aurait pas dit, j'aimerais vous montrer la preuve de l'immense gaspillage.

Un exemple : l'histoire de l'immeuble du 19e arrondissement préempté par la Ville de Paris pour près de 2.470.000 euros et cédé à l'I.S. La Sablière pour 1,6 million. Bilan : 870.000 euros de déficit sur l'opération.

Le second exemple est le scandale des reconventionnements de la R.I.V.P., vous savez, ces logements libres que l'on conventionne en logements sociaux pour faire croire aux Parisiens que la priorité, c'est le logement. Figurez-vous que le conventionnement de 119 logements a coûté 16 millions d'euros au contribuable et près de 6,7 millions d'euros pour le contribuable parisien.

Bilan : aucun logement supplémentaire, pour la modique somme de 16 millions d'euros.

Mes chers collègues, dans le domaine du logement, les choses sont simples : face à la pénurie, il faut construire et Bertrand DELANOË ne le fait pas. Il n'est pas un maire bâtisseur mais un maire qui conventionne, un maire S.R.U. qui fait croire à ses concitoyens qu'il œuvre pour le logement de tous.

Le budget pour le logement social est en augmentation de 30 millions d'euros. Merci l'Etat ! Parce que, pour les subventions propres à la Ville et propres au Département, ces subventions sont en diminution, Monsieur le Maire, et non en augmentation.

Je dis "merci, l'Etat", mais j'ai bien l'impression que le gouvernement ne va pas vous faciliter les choses. Qu'elle soit sociale ou non, la hausse de la T.V.A. va pénaliser le secteur de la construction tout entier et les bailleurs sociaux en particulier.

D'ailleurs, j'ai le regret de constater que la politique du gouvernement en matière de logement n'a ni queue ni tête. Entre hausse de T.V.A., taxation supplémentaire des plus-values et nouvelle taxe sur les résidences secondaires, c'est l'asphyxie programmée du logement en France !

Au regard de votre budget de désengagement et de la politique farfelue du gouvernement, l'année 2013 ne sera pas celle du logement, et c'est tout à fait regrettable.

Monsieur le Maire, c'est votre dernier budget en année pleine. Je dois dire que je plains celle ou celui qui devra l'assumer lors de vos prochaines élections municipales.

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Décidément, vous avez mangé le temps de parole de vos collègues. Ce n'est pas gentil, cela !

Madame POIRAULT-GAUVIN, il ne vous reste plus de temps, avec Mme ONGHENA : 3 minutes 12 à deux !

Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN. - Vous allez être généreux, je le sens, Monsieur le Maire.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Parce que c'est vous !

Allez-y, mais pas trop !

Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, quand nous sondons les Parisiens depuis 11 ans, la réponse est toujours la même : le logement est la priorité absolue à leurs yeux. C'est vrai, effectivement, c'est dommage que M. MANO ne soit pas ici pour écouter nos interventions.

Cette constance dans la réponse démontre, s'il en était besoin, que la crise du logement n'est pas réglée et que vous avez même lamentablement échoué sur ce dossier. Quelle honte quand la recette des droits de mutation pour l'année 2012 est de 1.094 millions d'euros ! Comment les citoyens de Paris que nous rencontrons dans nos permanences peuvent-ils comprendre l'embouteillage de la liste des demandeurs de logements sociaux, les malheureux 11 millions d'euros qui seront consacrés à l'accession sociale à la propriété, votre immobilisme en matière de lutte contre l'insalubrité du parc privé, l'insuffisance des places d'hébergement d'urgence ?

D'ailleurs, sur ce point, alors que Sainte Cécile DUFLOT en appelle au patrimoine de l'église, je vous conseillerais volontiers de solliciter pour Paris votre collègue de la Région Ile-de-France, M. Jean-Paul HUCHON, qui vient d'acquérir pour 20 millions d'euros un petit Palais de la République en plein cœur de Saint-Germain-des-Prés, que nous allons rebaptiser le Palais HUCHON, pour y loger les bureaux de ses vice-présidents. Une telle manne financière consacrée au confort des élus franciliens de gauche, c'est indécent !

Cet édifice pourrait très bien accueillir de nombreuses places d'hébergement d'urgence.

Alors, avant de faire la leçon à l'église, la Gauche doit balayer devant sa porte parce que le Palais HUCHON, finalement, cela pourrait être la solution !

Sur le logement social, quelle gloire d'atteindre les 20 % de logements sociaux financés avec six ans d'avance, quand vous laissez le parc social existant dans un état catastrophique !

Vous méprisez finalement les locataires des logements sociaux : les parties communes sont mal entretenues, les ascenseurs fonctionnent mal, il n'y a pas de vidéoprotection, les interventions du G.P.I.S. sont de plus en plus restreintes. Vos réhabilitations sont des rustines indécentes et je pense, par exemple, dans le 15e arrondissement, à

la Cité des Quatre Frères Peignot où, malgré les travaux en cours de réalisation, les principaux problèmes ne sont pas réglés.

Je vais être obligée d'écourter mon intervention.

Je voulais parler de l'insalubrité…

Oui, je suis sûre que vous le regrettez !

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je regrette que vous écourtiez, mais il faut !

Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN. - Je vais juste revenir sur un point : sur les aides apportées par la Ville de Paris en matière de lutte contre l'insalubrité, en recul de 5 millions d'euros en 2012, en recul de 2 millions d'euros pour 2013 et, d'ailleurs, les subventions accordées à la S.I.E.M.P. et à la SORECA sont en diminution de 2 millions d'euros.

C'est pour cette raison, Monsieur le Maire, que nous considérons que votre communication ne fait que manipuler les chiffres et qu'en matière de logement, l'heure est au désengagement à Paris.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Bien.

Vous avez eu 95 minutes, dont 10 minutes pour le président. Il reste 12 secondes, Madame ONGHENA, mais je vous en donnerai 30, si vous voulez !

Mme Anne-Constance ONGHENA. - J'ai plusieurs options : je peux vous dire "bonjour" et éteindre le micro ou je peux essayer d'être rapide et d'épurer mon propos. Je vais en tout cas essayer d'être le plus rapide possible.

J'en ai pour une minute, j'ai juste une question à vous poser : le président LEGARET ce matin, dans son propos, parlait d'absence de vision sur le budget de la Ville. Je voulais éclairer cette absence de vision en vous parlant de la politique de traitement des déchets de la Ville de Paris parce que, effectivement, nous avons envie de partager quelques interrogations avec vous aujourd'hui.

Le SYCTOM de l'agglomération parisienne est en proie à de très grosses difficultés avec l'implantation de son site, son usine de T.M.B. à Romainville. En effet, les élus et les riverains de ce territoire s'opposent ouvertement à l'implantation de ce site et le SYCTOM persiste.

D'année en année, le coût de l'installation de ce site augmente. On a commencé à 30 millions d'euros, on est à 45 millions d'euros aujourd'hui. Pour autant, on n'en voit pas l'issue et, probablement, le SYCTOM va être obligé d'abandonner son projet après trois ans d'insistance.

Si le SYCTOM abandonne le projet de Romainville, c'est tout le plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés de la Ville de Paris et le P.R.E.D.M.A. de l'Ile-de-France qui tomberont. Nous aimerions savoir ce que la Ville de Paris compte faire parce que ce sont plusieurs dizaines de millions d'euros qui sont en jeu et le budget de cette année n'en parle absolument pas.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Avant que Bernard GAUDILLÈRE et Maïté ERRECART vous répondent, je dois vous dire que la 1ère Commission se réunira à la fin du débat en salle 5.

Monsieur le Maire Bernard GAUDILLÈRE, vous avez la parole.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne voudrais pas lasser l'auditoire parce que j'ai l'impression qu'après un aussi long débat, où tant de choses intéressantes ont été dites, nos collègues n'ont pas toujours l'attention requise.

Je vais tout de même, avant d'entrer dans la discussion des amendements et de donner les réponses de l'Exécutif, rectifier un certain nombre d'erreurs, de bonne foi, bien entendu - de bonne foi ! -, qui ont été commises.

La première, c'est le Président GAREL qui nous expliquait qu'il était choqué que nous fassions des économies sur le marché de performance énergétique.

Je le rassure, il n'en est évidemment pas question. Ce que j'ai voulu dire dans mon propos, mais j'ai sans doute été imprécis et maladroit, c'est que c'est grâce au marché de performance énergétique que nous faisons des économies.

M. le Président GABORIAU a évoqué une augmentation du chapitre des subventions de 28 %.

Il a commis une erreur. Je pensais que les documents budgétaires étaient clairs, mais je vais clarifier les choses. Les subventions ont effectivement augmenté de beaucoup, tout simplement pour une raison extrêmement claire : les musées ne sont plus financés, à partir de 2012, sur le chapitre des charges dites à caractère général, mais ils sont financés sous forme de subvention puisqu'il s'agit d'un établissement public. Quand on corrige cette rectification de périmètre, quand on fait une reconstitution à périmètre constant, les subventions augmentent de 1 %.

Pas 28 %, mais 1 % !

M. ROGER nous a expliqué tout à l'heure que les dotations de l'Etat avaient augmenté avec le Gouvernement Fillon. Je suis un petit peu étonné parce que ce ne sont pas les chiffres dont je dispose, mais peut-être les siens sont-ils plus justes que les miens : le total des dotations de l'Etat, c'est-à-dire ce que l'on appelle les dotations pour transfert de compétences, et les autres dotations de l'Etat était de 1,715 milliard d'euros en 2011 et de 1,703 milliard d'euros au budget primitif 2012, c'est-à-dire une diminution de 12 millions d'euros. Vous retrouverez le chiffre dans les documents budgétaires.

Enfin, Mme DREYFUSS nous a expliqué tout à l'heure qu'au fond, on dépensait beaucoup pour les logements sociaux mais que le ratio dépenses/logements sociaux était plutôt médiocre.

Je rappelle les chiffres que j'ai donnés ce matin : nous aurons financé, sur l'ensemble de cette mandature, le logement social à hauteur de 3,2 milliards d'euros, y compris le foncier, qui est évidemment un élément très important du logement social à Paris ; 3,2 milliards d'euros pour, en gros, 32.000 logements, c'est-à-dire un ratio de 100.000 euros par logement social.

Très franchement, je pense qu'il n'y aura personne ici, en tout cas sûrement pas les spécialistes de la construction et du logement, pour trouver que ce ratio est insatisfaisant.

J'en viens, avant d'évoquer chacun des amendements en présence, à trois sujets de fond.

M. GABORIAU a fait une suggestion que je trouve excellente, mais qui, hélas, ne me paraît pas praticable. Il a dit : "Mais pourquoi n'astreint-on pas les élus parisiens à gager leurs propositions d'amendement ?"

Alors, je rappelle que, sur le plan juridique, il n'y a qu'un seul endroit où le gage est obligatoire, c'est au Parlement français. Ce sont des règles qui sont d'ailleurs très anciennes, qui préexistaient (je parle devant un magistrat de la Cour des comptes) à 1958, mais qui ont été codifiées dans la Constitution par l'article 40 de la Constitution de 1958.

Très franchement, je l'ai d'ailleurs dit au président GABORIAU tout à l'heure, je ne suis pas sûr que l'on puisse introduire ces limitations dans le règlement, mais je m'empresse de dire que, si elles l'étaient, j'en serais ravi.

La deuxième remarque - je reviendrai tout à l'heure, Monsieur LEGARET, sur vos gages qui, parfois, sont un peu contestables - s'adresse à Mme NAMY-CAULIER qui, tout à l'heure, a entonné un magnifique hymne aux entreprises parisiennes et qui nous a reproché de négliger leurs intérêts.

Alors, c'est quand même un sujet très sérieux, les impôts locaux payés par les entreprises.

Je voudrais rappeler trois chiffres. En 2010, les entreprises parisiennes payaient 812 millions de taxe professionnelle et, en 2011, à la suite de la réforme de M. FILLON (toujours lui, excusez moi, cela devient une obsession), les entreprises parisiennes ont payé 1.442 millions de C.F.E. et de C.V.A.E. et, en 2012, 1.515 millions.

Madame NAMY-CAULIER, avant de dire que nous négligeons les intérêts des entreprises, je voudrais que vous examiniez ce dont est responsable le Gouvernement que vous souteniez, qui a augmenté les impôts locaux des entreprises parisiennes de 90 % en deux ans.

Rappelez-vous d'ailleurs que j'avais eu un débat ici même, vous vous en souvenez sans doute, avec Mme LAGARDE qui nous expliquait tous les mérites de la réforme de la taxe professionnelle et je lui avais dit : "Mais je vous fais observer que, compte tenu du fait que nous aurons un taux national moyen qui est en gros deux fois le taux de la collectivité parisienne, cela veut dire que les entreprises parisiennes vont payer beaucoup plus d'impôts". Je dois dire que, avec bonne foi, Mme LAGARDE avait bien voulu le reconnaître et la réalité a ratifié cette prévision.

Enfin, troisièmement, mais c'est un problème purement politique, si j'ai bien compris les débats de ce matin, les deux élus du Parti de Gauche ont dit qu'ils ne voteraient pas le budget, ce qui signifie qu'ils ne font pas partie de la majorité municipale et c'est un élément qui intéressera sans doute leurs électeurs, puisque je rappelle qu'ils ont été élus sous l'étiquette socialiste.

J'en viens maintenant aux vœux et amendements.

Je vais essayer d'être court, Monsieur le Président, mais, hélas, il faut tout de même que je réponde, sinon M. LEGARET me reprocherait, comme il l'a fait certaines années précédentes, de ne pas entrer suffisamment dans le détail.

Vous avez dit il y a un instant, Monsieur le Président, que vous gagiez vos amendements - et c'est vrai que vous en aviez l'intention -, mais certains de vos gages ne sont peut-être pas très solides.

Par exemple, votre amendement n° 21 propose de financer 10 millions de dépenses nouvelles, ce qui n'est pas rien, en le gageant sur le F.C.T.V.A. Mais, le F.C.T.V.A., Monsieur LEGARET, nous l'utilisons déjà puisque les 150 millions de F.C.T.V.A. font partie de nos recettes définitives d'investissement.

Ils sont utilisés et ce n'est donc pas un vrai gage que de dire : je vais augmenter les dépenses en prenant sur le F.C.T.V.A., donc je ne pourrais qu'émettre un avis défavorable à cet amendement n° 21.

D'ailleurs, c'est la même chose sur l'amendement n° 18, puisque vous gagez là aussi une dépense de 5 millions d'euros par le F.C.T.V.A.

J'ajoute d'ailleurs que, sur l'amendement n° 18, tout de même, s'il y a un chapitre, je dis bien un chapitre de nos budgets depuis 2001, c'était déjà le cas avec Christian SAUTTER, cela a continué avec Bernard GAUDILLÈRE, dont nous nous enorgueillissons, c'est le chapitre de la résorption de l'habitat insalubre qui a toujours été financé sans limite. Nous avons toujours dit que nous mettrions tout l'argent nécessaire sur la résorption de l'habitat insalubre.

J'en prends à témoin mon honorable prédécesseur. C'est une promesse qui a toujours été tenue. C'est d'ailleurs grâce à ces moyens financiers considérables, notamment sur cette mandature, de 275 millions que nous avons en très grande partie, sinon en totalité résorbé l'habitat insalubre.

Quant à l'amendement…

Vous aurez observé que, pendant toute la discussion qui a été longue, je n'ai interrompu personne, j'ai pris des notes, j'ai écouté, alors, si je pouvais répondre sans être moi-même interrompu, je pense que ce serait courtois.

C'est ce que je suis en train d'essayer de faire, Monsieur DUBUS, si vous m'en donnez le temps.

Quant à l'amendement n° 17, il s'agit des subventions de fonctionnement. Je pense qu'il aurait été plus crédible s'il avait proposé concrètement la réduction ou la suppression de telle ou telle subvention plutôt que de vouloir appliquer une réduction forfaitaire. Je donnerai un avis défavorable à cet amendement.

Il y a un certain nombre de vœux et amendements qui portent sur notre effort de solidarité. S'agissant de la prévention contre la toxicomanie auprès des jeunes, je trouve que nous développons, avec la Préfecture de police, des actions de prévention qui sont extrêmement efficaces, qui sont au plus près des lieux de vie et de sociabilité des jeunes.

Très franchement, je crois que ces efforts conviennent et sont suffisants, donc je donnerai un avis défavorable à l'amendement n° 19 du groupe U.M.P.

L'amendement n° 48 propose d'augmenter l'aide facultative Paris Forfait Familles. Je pense qu'il faut apprécier les aides, quelle que soit leur provenance, et le Gouvernement a récemment revalorisé de 75 % l'allocation de rentrée scolaire. C'est une augmentation qui a bénéficié à plus de 90.000 enfants parisiens et cela me conduira à considérer que, de notre côté, nous n'avons peut-être pas à procéder à la majoration à laquelle le groupe U.M.P. nous invitait.

Sur l'amendement n° 22 du groupe U.D.I. qui porte sur la carte Navigo, Emeraude et Améthyste pour les personnes handicapées, je n'y suis pas non plus favorable, ou plutôt nous n'y sommes pas favorables, parce que nous sommes très attachés au principe de la condition de revenu. Il ne nous semble pas qu'il faille multiplier les gratuités sans aucune condition de revenu.

Je parle sous le regard attentif et amical de ma collègue chargée des personnes en situation de handicap. J'en profite d'ailleurs pour signaler que nous travaillons - et notamment moi, puisque je suis, comme vous le savez, l'un

des administrateurs du S.T.I.F. - pour qu'à compter du premier trimestre 2013, demain, ces pass soient dézonés le week-end, ce qui serait un progrès considérable.

Nous avons déposé une lettre rectificative, en réponse notamment à l'amendement n° 11 du groupe Vert sur le financement d'un lieu d'accueil enfants/parents. Je souhaite que le groupe Vert prenne acte de ce que nous octroyons 120.000 euros sur ce sujet et qu'il veuille bien retirer son amendement n° 11.

Quant à l'amendement n° 13 du groupe P.C.F. qui demandait une inscription de 30.000 euros pour le soutien à l'association "Les amis du bus des femmes", tout le monde sait que nous sommes extrêmement favorables, depuis d'ailleurs 11 ans que nous sommes aux responsabilités, à tout ce que fait le Bus des femmes et j'y donnerai un avis favorable.

En revanche, sur l'amendement n° 12 du groupe Communiste et concernant le Paris Foot Gay, je demanderai aussi un retrait. Le groupe Communiste demandait une majoration de 30.000 euros de cette subvention, nous considérons que la subvention de 40.000 euros que nous donnons est tout à fait conforme à l'intérêt que nous portons à la fois à cette association et à l'action remarquable qu'elle mène pour la lutte contre l'homophobie, donc je demanderai au groupe Communiste de retirer son amendement n° 12.

Quant à l'amendement n° 16 s'agissant d'un tarif social Vélib', je demanderai également au groupe Communiste de retirer son amendement, parce que nous avons déposé un vœu de l'Exécutif n° 16 bis qui propose une offre d'abonnement Vélib' à tarif préférentiel aux allocataires du R.S.A. et d'un certain nombre d'allocations sociales.

Il y a quelques amendements et vœux qui concernent la politique foncière et du logement de la Ville de Paris.

Sur l'amendement n° 14 du groupe PC sur l'abondement du compte foncier logement, je ne reviendrai pas sur tout ce que j'ai dit sur le logement social, sur le fait que c'est notre priorité absolue. Je crois que je finirais par lasser l'auditoire, mais il est clair que nous sommes décidés à continuer à procéder à des acquisitions foncières, à bas prix vous le savez, puisque, je le répète une fois encore, nous préemptons à la moitié du prix du marché.

C'est la réalité, depuis 2001 nous préemptons à la moitié du prix du marché. Nous sommes décidés à continuer, nous avions majoré le compte foncier logement de 10 millions d'euros par rapport à l'an dernier et nous sommes favorables à un amendement de 10 millions supplémentaires.

En revanche, je demanderai au groupe Communiste de retirer son amendement n° 26 sur une taxe foncière différenciée selon les arrondissements, si j'ai bien compris, car sa constitutionnalité me paraît extrêmement douteuse, pour employer un terme modéré.

S'agissant de l'amendement n° 5 du groupe Vert, qui propose une augmentation de l'accompagnement social lié au logement, je lui propose également de le retirer au profit du vœu de l'Exécutif n° 5 bis qui, me semble-t-il, donne par une inscription de 350.000 euros satisfaction à cette demande.

Le groupe U.D.I. a déposé l'amendement n° 41 qui souhaite une majoration du P.P.L. et du P.P.R.

Je suis très étonné, parce que le groupe U.D.I., à ma connaissance, soutenait de ses votes le Gouvernement de M. FILLON. Or, c'est le Gouvernement de M. FILLON qui a supprimé le prêt à taux zéro dans l'ancien.

Il l'a supprimé, y compris d'ailleurs dans des zones dites tendues, comme Paris. Donc je ne vois pas très bien la logique entre l'approuver il y a un an et demander aujourd'hui le renforcement du P.P.L. Nous avons renforcé le P.P.L. l'an dernier. Nous l'avons recentré sur ceux qui en ont le plus besoin. C'était une réforme de gauche et nous maintiendrons ce cap. Donc notre avis sur l'amendement n° 41 est défavorable.

Quant au vœu n° 38, il propose un relèvement du plafond de revenus mensuels pour les bénéficiaires de l'allocation "Paris logement". Le plafond actuel n'est pas choisi au hasard, il correspond tout à fait au cœur de cible de cette allocation, qui s'adresse d'abord aux travailleurs pauvres, aux jeunes actifs parisiens qui sont confrontés à des difficultés de logement cruciales, et il ne nous semble pas qu'il faille s'évader de cette cible particulière et justifiée.

L'amendement n° 20 du groupe U.M.P.P.A. demande le rétablissement de la subvention versée au G.P.I.S., c'est-à-dire au groupement chargé de la sécurisation des immeubles sociaux. Mais, Monsieur LEGARET, on ne peut pas à la fois demander des économies et détricoter, amendement après amendement, le plan d'économie que nous avons laborieusement et difficilement mis en place.

Je rappelle que cette diminution de 1 million ne changera rien, je dis bien strictement rien, à l'action du G.P.I.S. dans les immeubles sociaux. Cela signifie simplement que les bailleurs sociaux vont prendre en charge 1 million sur

l'ensemble de la dépense. C'est bien peu de chose et ils disposent de suffisamment de fonds propres pour pouvoir le faire.

Quand au vœu n° 33 du groupe U.M.P.P.A. sur l'objectif de rénovation thermique, je lui donnerai également un avis défavorable. Parce que si le vœu avait demandé que tous les moyens financiers soient prévus, nous y aurons répondu favorablement, puisque c'est déjà le cas, nous avons prévu tous les moyens financiers susceptibles de concourir à l'objectif de rénovation thermique. Mais il n'est pas possible de garantir a priori que les bailleurs ne rencontreront aucune difficulté opérationnelle. Donc je donnerai un avis défavorable.

Et puis, il y a un certain nombre de vœux sur la fiscalité.

Sur l'amendement n° 24 du groupe Vert, qui demande une augmentation du taux de C.F.E., je donnerai un avis défavorable tout simplement parce que nous avons promis en 2009 que nous ne modifierions pas le taux des impôts directs locaux jusqu'à 2014. Et je ne répéterai jamais assez que nous nous en tiendrons à l'exécution de cette promesse.

Sur la cotisation minimum de C.F.E., où le groupe U.M.P.P.A. et le groupe U.D.I. réclament l'inverse du groupe Vert, c'est-à-dire une diminution de la C.F.E., je ne rappellerai qu'une chose : alors que le Gouvernement FILLON a augmenté considérablement la C.V.A.E. pour les entreprises - je viens de le dire, puisque je viens de donner l'augmentation de 700 ou 800 millions - nous avons, nous, en revanche, laissé le taux de la C.F.E. strictement inchangé à 16,52 %. Et vous aurez une petite idée de ce que ce taux représente quand je vous dirai que, nous, nous avons un taux de 16,52 % et que le taux moyen national est de 25,5 %, c'est-à-dire 9 points de plus.

Donc je considère que nous n'avons rien à voir avec les collectivités qui ont été récemment ciblées dans la presse et qui avaient augmenté considérablement la C.F.E.

Le vœu n°30 du groupe U.M.P.P.A. propose une diminution de la taxe foncière pour les propriétaires engagés dans le dispositif "Louez solidaire".

Je suis désolé de m'abriter derrière un argument de droit, cela ne m'est d'ailleurs pas extrêmement fréquent, en général je choisis plutôt des arguments de fond, mais il se trouve que cette exonération est impossible car elle n'est pas prévue par la loi.

Le vœu n° 37 du groupe U.M.P.P.A. propose une modulation de la taxe des ordures ménagères en fonction de toute une série de critères. Nous n'y sommes pas favorables, pas pour une raison de principe mais pour une raison technique : en l'état actuel de l'organisation du service d'enlèvement des ordures ménagères, il ne nous est pas possible d'avoir une connaissance extrêmement fine des comportements des riverains. Qui plus est, l'adoption de ce système risquerait de susciter un certain nombre d'inégalités sociales entre les quartiers d'affaires, qui sont moins producteurs de déchets, et les quartiers populaires et touristiques.

Nous ne souhaitons donc pas nous engager dans cette voie. Peut-être nous y engagerons-nous à travers la rédaction des marchés, à travers peut-être l'implantation de puces électroniques dans les conteneurs à ordures ménagères, mais pour l'instant nous ne nous y engagerons pas.

Je ne résiste pas à rappeler au passage que le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est inférieur à Paris de 30 % à ce qu'il est dans la moyenne nationale.

Le vœu n° 34 du groupe U.M.P.P.A. demande la mise en place d'une réduction de taxe foncière pour les travaux générant des économies d'énergie. Si j'étais ironique, mais je le suis rarement, je dirais malicieusement que je reconnais bien là le goût de la Droite pour les niches fiscales. Mais au-delà de cette plaisanterie, que vous voudrez bien me pardonner car je ne suis pas coutumier du fait, je dirais que nous préférons à une mesure générale des mesures très ciblées. Nous préférons, par exemple, qu'existent déjà des mesures fiscales avantageuses, notamment en matière de TVA, en matière d'impôts sur le revenu. Et surtout, une fois de plus, ce cas d'exonération, comme celui que j'ai signalé il y a quelques minutes, n'est, sauf erreur de ma part, pas prévu par la loi et donc il ne nous est pas possible de le décider.

Le groupe Communiste a demandé la révision des valeurs locatives parisiennes. Même si son vœu n'était peut-être pas rédigé exactement comme nous l'aurions souhaité, nous y sommes favorables. C'est la raison pour laquelle nous avons déposé le vœu n° 29 bis de l'Exécutif.

Enfin, les derniers amendements que j'évoquerai ont trait à toute une série de champs sectoriels. Vous avez l'amendement n° 9 sur les tenues des agents d'accueil et de surveillance de la DEVE. Je propose le retrait de cet amendement. D'ailleurs ma collègue chargée des Espaces verts sait très bien que nous avions abouti à un accord dans la Conférence budgétaire sur ce sujet, donc je pense qu'il n'y a pas lieu d'y revenir.

Par ailleurs, je demanderai le retrait de trois amendements qui concouraient à la même modification, au même abondement : c'est l'amendement n° 35 du groupe U.M.P.P.A., l'amendement n° 4 du groupe Vert et l'amendement n° 15 du groupe PC.

Nous donnons satisfaction à ces trois groupe : le groupe U.M.P.P.A., le groupe Vert et le groupe Communiste pour les classes découvertes à la faveur d'un abondement de 300.000 euros. Donc je demanderai à ces trois groupes de retirer leurs vœux ou amendements.

Le groupe PC a déposé un amendement n° 43 G au titre des dotations aux collèges. Je demanderai le retrait de cet amendement puisque nous avons déposé un vœu 43 G bis qui montre qu'il n'y a pas de problème et que s'il y en avait un, dans tel ou tel collège, bien entendu nous nous engageons à le résoudre.

Le groupe Vert avait demandé un effort sur le renouvellement des centrales thermiques, c'est l'amendement n° 10. Je rappellerai là aussi qu'il s'agissait d'un accord au sein de la Municipalité avec l'adjoint compétent, comme c'était d'ailleurs le cas avec le précédent adjoint en 2012 pour le budget 2012. Nous proposons de rehausser cet effort de 1,5 million supplémentaire mais que le groupe Vert retire son amendement.

Le groupe Vert a déposé un amendement n° 6 demandant une majoration de 1 million d'euros des crédits consacrés aux plantations d'arbres. Nous allons le suivre. C'est l'objet d'une inscription en lettre rectificative.

Avec l'amendement n° 8, le groupe Vert a demandé une subvention pour favoriser l'achat de taxis propres. L'Exécutif a déposé un amendement n° 8 bis proposant la somme de 200.000 euros qui est d'ailleurs considérable sur ce sujet qui ne l'est pas moins.

Concernant l'amendement n° 7 du groupe Vert, au sujet du soutien de projets locaux et associatifs sur l'édition 2013 de Nuits Blanches, nous y consentons à hauteur de 60.000 euros.

En revanche, nous donnons un avis défavorable à deux amendements du groupe U.M.P.P.A. : l'un est le vœu n° 32 sur les centres d'animation, l'autre est sur le vœu n° 31 sur le P.S.G. Je trouve que, dans le cadre des centres d'animation, nous avons inscrit l'ensemble des crédits vraiment nécessaires. Nous y avons beaucoup réfléchi et ce chiffre ne changera pas. Quant au P.S.G., je pense que nous avons déjà fait suffisamment d'efforts dans ce domaine puisque les moyens consacrés aux associations de sports de proximité ont été majorés de 1,6 million.

Le vœu n° 40 du groupe U.D.I. a trait à la présentation de la synthèse relative aux subventions aux associations. Je vous propose que cette présentation d'une synthèse ait lieu lors de la Commission des Finances de février prochain.

Bien entendu, c'est une synthèse qui sera ensuite adressée à l'ensemble des Commissions. Je demande donc au groupe U.D.I., auquel je donne en quelque sorte satisfaction, de retirer son vœu.

Le groupe P.C.F. demande dans son vœu n° 27 la nationalisation du secteur bancaire.

J'ai naturellement le plus grand respect pour les débats politiques nationaux. J'y participe moi-même, notamment en dehors de cet hémicycle, mais je ne considère pas, enfin l'avis de l'Exécutif ne considère pas que ce vœu soit conforme aux compétences municipales et donc, il lui donnera un avis défavorable.

Le vœu de l'Exécutif n° 25 bis nous engage à rappeler à l'Etat la nécessité de traiter Paris de manière équitable dans le calcul des dotations, dans le calcul des compensations au transfert de compétences.

Et c'est un vœu qui me semble résumer, peut-être même développer au lieu de résumer, ce que j'ai dit ce matin et ce que le Maire a dit sur nos relations avec l'Etat. Je pense que le groupe Communiste et le groupe Vert pourraient retirer dans ces conditions les vœux n° 25 et n° 23.

Excusez-moi, Monsieur le Maire, d'avoir été relativement long, mais on ne pourra pas m'accuser de ne pas avoir répondu aux orateurs, tant de la majorité que de l'opposition, et je crois que Maïté ERRECART répondra à un certain nombre de vœux et amendements concernant notre politique de ressources humaines.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Merci, Monsieur le Maire.

Il faut toujours répondre aux questions que l'on pose : c'est que ce que vous avez fait admirablement.

Madame ERRECART, vous avez la parole.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - Je vais essayer de compléter les propos de Bernard GAUDILLÈRE sur le volet emploi et masse salariale qui confirme nos engagements en matière de service public et de garanties professionnelles pour nos agents.

Je l'affirme, notre politique de ressources humaines est soucieuse d'efficience et du respect des valeurs de notre collectivité.

Elle est responsable et réformiste. Non seulement tout est fait pour que nos équipements ouvrent, fonctionnent, s'adaptent, innovent pour répondre aux attentes de nos concitoyens mais nous nous projetons aussi dans l'avenir au travers de la formation, de l'amélioration des conditions de travail et des organisations.

Dernier exemple, et cela a été cité plusieurs fois aujourd'hui : la mise en œuvre de l'établissement public des musées et les 906 emplois transférés pour son démarrage opérationnel au 1er janvier 2013.

Sur le plan de la méthode, je voudrais dire que la préparation de ce budget et de toutes les décisions qui le sous-tendent ont fait l'objet de toutes les attentions et d'un dialogue approfondi avec toutes les parties prenantes.

Attention de l'administration, bien sûr, du Secrétariat général aux directions, avec le rôle central de la DRH qui est le pilote et le juge de paix des dispositifs, mais aussi de mes collègues adjoints en charge des secteurs ou encore des partenaires sociaux.

Je le réaffirme : nous ne sommes, ni dans des logiques purement comptables, ni dans des mécanismes aveugles, comme ce que M. POZZO di BORGO a encore souhaité ce matin avec la suppression d'un départ en retraite sur deux.

Non, nous nous plaçons dans des dispositifs transparents où l'humain a toute sa place. La qualité du service n'y est jamais oubliée et la concertation, la négociation dans certains domaines, est conduite à son terme.

J'entends bien que l'U.M.P. et l'U.D.I., fortes de leur méconnaissance de ce qui se passe sans doute réellement à la Ville, nous exhortent à un plan de stratégie sociale et un plan ambitieux de lutte contre l'absentéisme.

Je voudrais leur dire que depuis 2011, chacune des directions de la Ville est mobilisée pour mettre en œuvre son plan de prévention des absences dans le dialogue avec les partenaires sociaux et les agents.

Les plans mettent l'accent sur l'amélioration des conditions et des relations au travail. Je pense en particulier aux dispositions supplémentaires qui ont été prises pour les agents de la petite enfance en matière de logement ou encore aux mesures qui ont été prises pour faciliter le stationnement pour les agents qui commencent très tôt à la propreté.

Nous nous sommes fixés un objectif de réduction de 10 % du taux d'absence sur deux ans et nous constatons une baisse de l'absence compressible à la Ville à 6,41 %, alors que sur l'ensemble des collectivités territoriales, ce taux continue à progresser.

Alors de grâce, que l'U.M.P.P.A. et l'U.D.I. nous évitent les effets de manches et les leçons qui, je pense, ne sont pas de mise.

Entrons donc maintenant plus directement dans les vœux et amendements, notamment en prenant tout ceux qui sont liés aux questions de l'emploi.

Pour la cinquième année consécutive, je vous présente un budget emploi où les effectifs de la collectivité restent stables alors que l'emploi public se contracte ailleurs. Le dernier indicateur du Ministère de la Fonction publique indique une baisse de 0,8 % pour les communes.

Nous créons ainsi 280 nouveaux emplois en 2013, dont 204 dans le secteur de l'enfance et de la jeunesse, avec l'ouverture d'établissements de la petite enfance, de groupes scolaires ou de conservatoires, comme l'a dit le Maire ce matin.

Mais nous accompagnons cela encore cette année d'une politique de redéploiement soutenable.

Notre méthode, qui revisite les fonctions, simplifie et modernise les procédures est certes exigeante mais juste. Et encore une fois, je remercie tous ceux qui y participent.

J'exprime ma reconnaissance aux agents qui, dans l'exercice quotidien de leur mission, font leurs nos valeurs pour un service public rénové.

Je suis bien placée pour apprécier le tournant de la polyvalence, par exemple, qu'ont su engager les agents des mairies d'arrondissement, et je constate ce même effort de changement dans mes fréquents déplacements à la rencontre d'autres agents de la Ville de Paris.

Alors, l'U.M.P.P.A. présente un vœu, vœu n° 35, et un amendement n° 44, tant pour l'ouverture de places supplémentaires au concours de P.V.P. que pour la création de postes d'inspecteurs de sécurité.

A l'aune des proclamations sur la nécessaire baisse des effectifs à la Ville et du procès qu'elle instruit année après année à l'égard de notre majorité, je suis stupéfaite par autant d'inconséquences.

Où prenez-vous, en effet, Mesdames, Messieurs, les redéploiements que vous appelez de vos vœux ?

Où est votre sérieux, votre sens des responsabilités, quand vous indiquez qu'il suffit de rayer d'un trait de plume l'équivalent budgétaire de 100 emplois ?

Enfin, s'agissant du vœu 47 du groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche qui attire notre attention sur la fonction ménage, je voudrais d'abord préciser que notre ambition est bien de corriger certains points problématiques dans les marchés, mais elle n'est pas de modifier le périmètre actuel et donc, je ne souscris pas à ce vœu.

Pour autant, nous continuons, pour les agents de ménage qui interviennent dans les bâtiments administratifs en régie, le passage à temps plein qui est déjà passé de 21 à 62 % en quatre années grâce à l'extension du nettoyage en journée. Et nous procédons à la titularisation, comme le groupe le souhaite.

Sur le plan des rémunérations et des conditions d'emploi, les choses sont aussi claires.

D'abord, et depuis peu, nous appliquons le jour de carence car la loi est la loi, et je ne peux donc émettre un avis favorable au vœu 28, qui exprimerait le contraire.

En lien avec les engagements de l'accord santé et sécurité au travail, ce budget renforce aussi le maillage du réseau de préventeurs et la médecine du travail.

De même, nous investissons dans la formation et nous modelons une structure d'emploi plus dynamique mettant l'accent sur l'encadrement de terrain intermédiaire.

Enfin, malgré la réduction des marges, nous poursuivons notre politique de maintien du pouvoir d'achat et d'amélioration de la carrière des agents, notamment ceux ayant les plus basses rémunérations.

Les orateurs ont signalé ce matin des mesures phares qui contribuent à cette avancée : l'avancement accéléré d'échelon, qui est souhaité et salué par toutes les organisations syndicales, qui permettra à des agents de catégorie C notamment de gagner six à huit accélérations de carrière, et la mise en œuvre de nouveaux R.P.P, dont nous reparlerons d'ailleurs demain, qui permettront dans les trois prochaines années d'augmenter le nombre de promotions de grade entre 20 et 30 % selon les catégories.

Le cumul de ces deux mesures permettra à nos agents de finir leur carrière à un indice plus élevé et aura donc un impact sur leur salaire en activité mais aussi sur leur pension de retraite, qui sera calculée sur des indices terminaux plus élevés.

Je voudrais dire aussi à cette Assemblée que s'agissant des promotions, nous avons été particulièrement attentifs à l'équité entre les agents et à l'égalité professionnelle.

Bien entendu, cet exercice ne prévoit pas, comme pour l'ensemble de la fonction publique, de progression de l'indice.

Vous n'êtes pas sans savoir que le Gouvernement travaille à faire avancer d'autres dossiers pour l'amélioration de la situation des agents publics en se basant sur la feuille de route dégagée lors de la Conférence sociale de cet été.

Je pense qu'il n'est pas utile à ce stade de lui rappeler ce dont il a pleinement conscience. Aussi je propose de retirer le vœu 45.

J'accueille a contrario avec un avis favorable l'amendement A3 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, qui entend abonder l'enveloppe financière de l'allocation de prévoyance santé de 600.000 euros.

Ceci permettra effectivement de mieux prémunir nos agents les moins défavorisés des charges afférentes à l'acquisition d'une protection complémentaire santé et prévoyance.

Au-delà, je voudrais le dire aussi, parce qu'a été évoquée la crise sociale qui existe dans notre société, notre collectivité exprime des préoccupations en termes de solidarité face à la crise de l'emploi, elle maintient son effort en matière de contrats aidés à hauteur de 30 millions d'euros, elle est aussi la première collectivité francilienne à s'être engagée dans le nouveau dispositif des emplois d'avenir, destinés plus particulièrement aux décrocheurs, ces jeunes sans qualification et, malheureusement, dits "sans perspective d'emploi".

Sous la conduite de Christian SAUTTER, c'est entre 200 et 300 emplois d'avenir qui entreront à la Ville au cours de l'année 2013. Notre pari est que leur contrat débouche sur un emploi.

Au total, notre masse salariale devait ainsi progresser de quelque 54 millions d'euros à périmètre constant, car nos prévisions de dépenses sont alourdies de la hausse des cotisations employeurs de la C.N.R.A.C.L.

J'en arrive à ma conclusion sur ce qui nous attend encore dans les mois à venir.

En complément des mesures déjà prises cette année de C.D.I.sation d'environ 1.000 agents qui étaient en C.D.D., nous aurons à adopter un plan sur quatre ans de déprécarisation des personnels de la collectivité parisienne. A priori, nous examinerons cela en mars prochain.

Comme le souhaite le vœu n° 46 du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche auquel j'apporte le soutien de l'Exécutif, celui-ci aura aussi à examiner la situation de certains vacataires, non pas parce que c'est prévu par la loi, la loi exclut de son périmètre ces agents, mais parce que nous avons de fait dans nos effectifs quelques vacataires qui participent régulièrement, et depuis quelques années, aux activités de la Ville.

Lors des discussions que nous avons eues cet été, la situation de ces agents a déjà été évoquée par tous les partenaires sociaux et nous reprendrons donc très prochainement ces discussions, mais afin de ne pas faire naître de faux espoirs ou un quelconque malentendu, je souhaite d'ores et déjà éclairer cette assemblée sur quelques points.

Les vacataires à la Ville ont très majoritairement des quotités de travail incomplètes et parfois très faibles. Cela correspond au souhait de quelques populations qui complètent ainsi leurs revenus ou poursuivent leurs études. Cela correspond aussi au besoin de la collectivité, qui, notamment dans le périscolaire, a besoin de collaboration réduite et discontinue.

Il restera donc, je l'affirme, des vacataires au sein de la Ville.

Pour ceux qui collaborent depuis longtemps à la Ville, c'est la voie de la C.D.I.sation, qui permet d'accéder au logement et au crédit dans de bien meilleures conditions, que nous allons privilégier, car on ne titularise pas des temps incomplets, et je pense que nous serons loin des chiffres que j'ai lus dans la presse récemment.

Enfin, dans les chantiers que nous avons à aborder dans les mois à venir, je ne dirai qu'un mot du chantier de l'évolution des rythmes éducatifs qui nous attend.

Quelle qu'en soit la date d'effet, le cadre fixé par le Gouvernement ou son aménagement issu grâce à la concertation avec les Parisiens et l'ensemble des acteurs, c'est un grand chantier ressources humaines qui nous attend, car cela modifiera aussi l'organisation du travail, voire les modes d'intervention des nombreux collaborateurs.

Nous y sommes prêts, car si le but final de notre action collective est d'accroître la qualité de nos services publics d'aujourd'hui et de demain, il doit se faire sans fragiliser les équipes, mais plutôt en les accompagnant dans le mouvement.

Notre budget et l'ensemble des délibérations R.H. sur lesquelles l'Assemblée représentative est consultée témoignent de cette volonté ; je vous remercie de les approuver.

(M. le Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

2012 PP 93 - Budget spécial de la Préfecture de police pour 2013.

Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif au plan 1000 caméras.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je crois que la 1ère Commission se réunit pour examiner les amendements et nous abordons le budget spécial de la Préfecture de police.

Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, depuis 2001, Paris s'engage résolument pour la sécurité des Parisiens.

En faisant concourir tous nos services à la réussite des deux zones de sécurité prioritaires créées par le Ministre de l'Intérieur, nous épaulons l'Etat dans son combat pour le retour d'un ordre républicain ferme et respectueux, partout sur le territoire.

En consacrant, hors charges sociales, près de 45 millions à l'action municipale dans les domaines de la prévention et de la sécurité, nous œuvrons très concrètement pour maintenir le calme et la sérénité dans notre ville.

En renforçant, enfin, chaque année notre contribution au budget spécial de la Préfecture de police, nous veillons à consolider les dispositifs de protection, de secours et de régulation dont bénéficient nos concitoyens.

2013 ne fait pas exception à cette montée en puissance régulière, puisque nous participerons à hauteur de 308.240.000 euros au financement de ce budget, soit une hausse de 2 % par rapport à 2012 et de plus de 50 % par rapport à 2001.

La modernisation de la Brigade des sapeurs-pompiers, la revalorisation des régimes indemnitaires mobiliseront légitimement l'an prochain ces ressources importantes mais indispensables à la tranquillité publique et à la cohésion sociale que souhaitent les Parisiens.

Alors que la crise amenuise nos ressources et nous amène à faire des choix difficiles, la progression de notre participation est assortie cette année d'une exigence renouvelée.

Nous attendons de la Préfecture de police qu'elle amplifie ses efforts pour une plus grande sincérité budgétaire, en réduisant le décalage entre les inscriptions et les dépenses.

Nous restons vigilants et mobilisés à vos côtés, Monsieur le Préfet de police, pour que la rationalisation des fourrières, qui font l'objet d'une dotation supplémentaire de 2 millions cette année, permette d'offrir à nos concitoyens un service efficace et équitablement réparti entre les arrondissements.

Enfin, en prévoyant 80 millions de recettes issues du stationnement, nous tablons sur une nette progression du taux de respect, encore très insuffisant par rapport à celui des autres grandes villes françaises.

Ensemble, nous devons remporter ce combat pour davantage de civisme et une meilleure fluidité des déplacements.

Nous comptons donc sur vous pour renforcer l'efficacité de la verbalisation, mais également la prévention et la communication en direction des Parisiens.

Monsieur le Préfet de police, je réaffirme aujourd'hui clairement l'attachement de Paris au partenariat qui l'unit à la Préfecture de police. Je remercie chaleureusement Myriam EL KHOMRI qui s'y investit totalement avec beaucoup d'énergie et d'intelligence.

En invitant notre Assemblée à voter ce budget spécial, marqué du double sceau de la confiance et de l'exigence, je tiens à saluer toutes celles et tous ceux qui, dans vos rangs, concourent à la sécurité et à la bonne administration de Paris : sapeurs-pompiers, policiers et agents de surveillance de Paris, tous méritent notre respect et nos encouragements pour le travail difficile qu'ils accomplissent.

C'est avec eux et pour les Parisiens que nous mettrons tout en œuvre en 2013 pour garantir la paix et le respect sur l'espace public.

Je vous remercie et je donne la parole à M. le Préfet de police.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, avant de vous présenter pour la première fois le budget primitif de la Préfecture de police, il m'apparaît utile de vous faire part des enseignements que je retire de six mois d'action à la tête de cette grande institution et de tracer devant vous les priorités qui guideront mon action l'année prochaine.

La mission des 45.625 personnes qui composent la Préfecture de police et auxquelles je tiens à rendre un hommage appuyé, est de protéger les citoyens et de leur permettre d'exercer leur liberté.

Pour ce faire, notre objectif premier est de garantir la sécurité des 6,4 millions d'habitants de l'agglomération parisienne.

Quel bilan peut-on tirer de son action en 2012 et quelles sont les priorités de l'année à venir ?

Dans la continuité des résultats enregistrés ces dernières années, grâce notamment au maintien dans la Capitale d'un modèle spécifique d'organisation des services de police fondé sur la proximité avec la population, et je tiens particulièrement à cette notion de proximité, que je veux encore renforcer, je souhaite dire d'entrée que l'évolution de la délinquance depuis le début de l'année 2012 est assez bien orientée à Paris.

Le Ministre de l'Intérieur ayant annoncé une réforme prochaine des méthodes statistiques pour mieux rendre compte des évolutions qualitatives de la délinquance, de l'activité et de la performance des services, je ne m'attarderai pas ici longuement sur ces chiffres, dont nous connaissons les limites en termes de mesure de la délinquance. Je souhaite cependant faire part aux élus de ce Conseil d'un certain nombre de tendances à partir des indicateurs de l'Observatoire national de la délinquance.

Premier fait notable sur les 11 premiers mois de l'année : les actes de violence sont en diminution de 0,25 %. Après plusieurs années de hausse, la baisse enclenchée en 2011 se poursuit donc cette année sur ces actes de violence.

Il en est de même en matière d'escroqueries et d'infractions économiques et financières qui diminuent de 9,3 %.

Autre satisfaction : la progression de plus de 4 % du nombre d'infractions pour trafic et revente de stupéfiants, signe de l'activité croissante des services de police en la matière.

Les résultats enregistrés en matière de lutte contre les atteintes aux biens sont, pour leur part, plus contrastés.

Parmi les satisfactions, figure la diminution significative du nombre de cambriolages, qui baisse de 5,6 % depuis le début de l'année.

Tout comme est satisfaisante aussi la progression du taux d'élucidation de ces cambriolages.

De même, la baisse du nombre de vols à main armée se poursuit et s'amplifie encore en 2012 : -17 %.

Les vols avec violence sont presque contenus. La réaction des services de police au phénomène du vol des chaînes de cou au début de l'été ayant notamment permis de juguler ce type de faits.

D'autres évolutions doivent cependant retenir et retiendront toute notre attention, comme la tendance à la hausse des vols simples sans usage de violence, y compris les vols à la tire qui en constituent la plus grande partie. C'est une part importante puisque l'augmentation de ces vols simples sans usage de violence est de 9,4 % sur les 11 premiers mois de l'année par rapport aux 11 premiers mois de l'année 2011 et une part importante de cette hausse concerne les transports en commun.

De ce constat général, je tire trois enseignements pour l'année à venir.

Le premier tient à l'organisation des services de police dans la Capitale. En procédant à mon installation le 26 juin dernier, vous savez que le Ministre de l'Intérieur a souhaité que soit réalisé un audit de la police d'agglomération. Même si les travaux ne sont pas achevés, j'ai pensé utile de vous faire part de quelques enseignements qui en ressortent.

D'abord, dans leur fonctionnement quotidien, les services de police ont, depuis la réforme de 2009, indéniablement gagné en efficacité. De manière plus structurelle, la police d'agglomération, à partir de diagnostics établis sur des bassins de délinquance, a permis de mettre en place des stratégies concertées autour de priorités, où nous avons de bons résultats, comme la lutte contre le trafic des stupéfiants, les cambriolages, les vols et les violences aux personnes, notamment celles liées aux bandes.

L'audit en cours ne remettra donc pas en cause les principes de la police d'agglomération qui fait l'unanimité, chez les élus comme chez les personnels de police.

Autour des pistes de réflexion soumises par le Ministre, notre travail suggérera cependant des améliorations de nature à faire progresser encore l'efficacité des services de police.

Deuxième enseignement : l'augmentation des vols à la tire dans les transports, alors que, encore une fois, les vols avec violence y sont en nette diminution, doit nous conduire à élaborer une réponse adaptée. En 2013, un plan d'actions spécifiques, comme nous l'avons fait pour d'autres faits avec des résultats, sera élaboré en lien étroit avec nos partenaires de la S.N.C.F. et de la R.A.T.P. Sans attendre, nous nous employons déjà à inverser la tendance.

Par exemple, au cours de l'été, nous avons mis en œuvre une stratégie ciblée contre ce que la presse a dénommé "les détrousseurs du matin" ; nous, nous parlions des "assoupis", qui étaient les victimes. Tout cela a permis de procéder à l'interpellation en quelques mois de plus de 80 d'entre eux qui opèrent aux premières heures du jour, ce qui nous a conduits d'ailleurs à revoir les horaires de travail des personnels de police.

Enfin, troisième et dernier enseignement, c'est la baisse significative du nombre de mineurs mis en cause en 2012 : -7,1 %.

C'est un encouragement à poursuivre le travail de prévention engagé, Monsieur le Maire, dans le cadre du Contrat parisien de sécurité de 2009.

2013 sera l'occasion de faire ce bilan de ce travail partenarial et d'en tirer les enseignements pour définir de nouvelles pistes d'action, notamment pour prévenir la récidive.

Depuis mon installation à la Préfecture de police, j'ai multiplié les visites de terrain et les rencontres avec les élus, et notamment les élus parisiens. Au-delà des enseignements dont je viens de vous faire part, les nombreux échanges avec les membres de ce Conseil, à commencer par les parlementaires, les membres de l'Exécutif municipal et les 20 maires d'arrondissement - je me suis déplacé et j'ai visité les 20 arrondissements -, que je remercie tous chaleureusement pour la qualité de leur accueil, m'ont permis de mieux cerner les attentes des Parisiens à l'égard des services de la Préfecture de police.

Ces attentes sont de trois types.

La première, qui sera l'une de mes priorités d'action pour 2013, a trait au souhait que la Préfecture de police soit plus présente encore dans sa mission de régulation de l'espace public, pour lutter contre sa confiscation à des fins inappropriées et à travers des activités qui sont d'ailleurs souvent illégales.

Les déclinaisons de ce principe d'action sont nombreuses :

- lutte renforcée contre les vols à la sauvette ;

- prévention par la médiation mais également par une politique de sanction juste et appropriée des nuisances que certains débits de boissons ou commerces engendrent pour le voisinage ;

- mise à l'écart des individus qui perturbent la tranquillité de certains ensembles d'habitations ;

- meilleure coordination des services de police et des associations d'aide aux sans-abri ;

- renforcement des actions de sensibilisation au respect du Code de la route ;

- poursuite de la lutte contre tous les moyens de transport clandestins, comme nous l'avons fait ces derniers jours, d'ailleurs.

Dans chacun de ces domaines, plusieurs initiatives partenariales ont récemment été prises. Elles devront être poursuivies.

L'une de ces initiatives me paraît devoir mériter quelques mots supplémentaires. Elle est liée au souhait que la Préfecture de police agisse avec plus de constance et de cohérence dans ses missions de régulation de la circulation et pour un meilleur respect des règles d'occupation de la voie publique par les véhicules.

Je le dis clairement : le taux de paiement spontané du stationnement de surface n'est pas acceptable à Paris. Plusieurs actions engagées depuis un an, associant les services de la Ville et ceux de la Préfecture, ont commencé à porter leurs fruits, notamment depuis cet été. J'ai souhaité impliquer encore plus directement les commissaires d'arrondissement dans cette politique locale de contrôle du stationnement. J'ai eu l'occasion, d'ailleurs, de le leur rappeler personnellement lors d'une réunion à la fin du mois de novembre.

Cette territorialisation de l'action sera formalisée au tout début de l'année prochaine par la réalisation de diagnostics de stationnement et l'organisation de réunions de travail avec les maires d'arrondissement.

L'action des A.S.P., auxquels je souhaite ici rendre hommage, devrait y gagner en lisibilité et en cohérence.

Deuxième attente fortement exprimée par les élus et les Parisiens qu'ils représentent : le souhait que l'action de la Préfecture de police se traduise par des résultats durables et en profondeur sur la vie de leur quartier. Pour la Préfecture de police, cela rend nécessaire la définition de plans d'action spécifiques.

J'en citerai deux exemples.

Le premier est relatif à la lutte contre les phénomènes de délinquance organisée, reposant sur l'exploitation inadmissible de la vulnérabilité des plus fragiles. Comme je m'y étais engagé en juin dernier, lors de ma première participation à ce Conseil, une stratégie en trois axes a été mise en œuvre dans la Capitale de façon rigoureuse.

Premièrement, le renforcement de la présence sur la voie publique, à travers notamment des réquisitions accordées par le procureur chaque jour, et, comme je l'avais annoncé, nous continuons de bénéficier de l'aide des policiers roumains : 25 policiers sont de retour pour nous aider à accroître encore notre présence lors des fêtes de fin d'année. Ils sont au travail aujourd'hui.

Deuxièmement, mise en œuvre d'une approche sociale permettant la prise en charge des mineurs interpellés, tout à la fois auteurs d'infractions mais aussi victimes des réseaux qui les emploient.

Troisièmement, effort sans précédent, enfin, pour le démantèlement de ces réseaux. Ainsi, depuis la rentrée, trois d'entre eux ont été démantelés, pour un total de plus de 20 adultes écroués en France, en Roumanie ou en Suisse.

Même s'il faut rester prudent, je veux vous indiquer que le nombre de ressortissants roumains mis en cause par les services de police de la Capitale a diminué de plus de 2 % depuis le début de l'année, celui des seuls mineurs baissant, pour sa part, de près de 7 %.

J'y vois, pour ma part un encouragement à amplifier encore la stratégie juste et équilibrée mise en place à Paris, en association étroite avec les autorités roumaines.

Deuxième exemple d'une doctrine fondée sur la recherche de résultats dans la durée, celle mise en œuvre dans le cadre des zones de sécurité prioritaires.

Loin de constituer un dispositif de plus, la Z.S.P. mise en place sur le 18e arrondissement consacre au contraire une nouvelle méthode de travail fondée sur l'ancrage local à partir d'un diagnostic propre au territoire, la mise en place de dispositifs d'élucidation innovants et la coordination des ressources, notamment des services de l'Etat et de la Ville, autour d'objectifs partagés.

Je tiens à ce propos, Monsieur le Maire, à souligner l'engagement des services de la mairie d'arrondissement, mais aussi des directions de la Ville de Paris et je voudrais en remercier tout particulièrement Mme Myriam EL KHOMRI pour la Z.S.P. et pour bien d'autres choses, ainsi que M. Philippe CHOTARD qui s'est beaucoup investi sur la Z.S.P.

Cette stratégie commence à donner des résultats significatifs. Au début de l'année prochaine, une seconde zone de sécurité prioritaire sera mise en place dans le 19e arrondissement autour de Stalingrad, notamment.

Plusieurs élus ont fait savoir qu'ils souhaitaient que d'autres Z.S.P. soient déployées à Paris. J'ai pris bien sûr note de leur demande, une troisième vague de Z.S.P. sera sans doute annoncée au cours de l'année, mais, sans attendre, je souhaite vous faire part de ma volonté de tirer les enseignements de cette nouvelle manière de travailler pour les mettre en œuvre ailleurs, dès maintenant.

L'action renforcée des services de police dans certains quartiers, aux Périchaux dans le 15e arrondissement ou autour de la Gare du Nord dans le 10e, témoigne de la possibilité, en coordonnant mieux l'action de l'ensemble des services de police, en mobilisant les services administratifs aussi, d'obtenir des résultats tangibles autour d'objectifs communs.

Ces approches systématiques et partenariales seront poursuivies et amplifiées en 2013, au-delà même des territoires des seules zones de sécurité prioritaire.

Sur toutes ces initiatives, d'ailleurs, je veux souligner la qualité du travail accompli avec le procureur de la République de Paris, qui est l'une des clefs de notre efficacité.

Enfin, troisième et dernière attente forte des élus, le souhait que les services de la Préfecture de police mettent les besoins de la population au cœur de leur action.

39 propositions ont été définies, de nature à améliorer la qualité de l'accueil dans les commissariats et elles sont en cours d'application, notamment la généralisation de la préplainte en ligne, etc.

Au-delà, je souhaite rappeler que la Direction administrative de la Préfecture accueille chaque année plus de 2,3 millions d'usagers. Des progrès dans la qualité de service ont récemment été réalisés, encore dernièrement avec la généralisation de l'accueil sur rendez-vous en matière de passeports et de cartes d'identité.

Plus fondamentalement, les échanges que j'ai eus avec les élus de ce Conseil m'ont convaincu de la nécessité d'une réflexion plus approfondie sur les conditions d'accueil à la Préfecture de police.

Des réunions de travail avec les maires d'arrondissements doivent notamment nous permettre, dans le début de l'année 2013, de formaliser la réflexion sur le fonctionnement des antennes de police administrative, dont je sais qu'un certain nombre posent des problèmes.

Je viens vous indiquer, Mesdames et Messieurs, les objectifs principaux qui découlent directement de mes échanges avec vous au cours de ces six mois. Ils viennent s'ajouter à ce qui fait le cœur de métier de la Préfecture de police, le secours aux personnes et la protection contre les risques urbains auxquels je sais que vous êtes collectivement très attachés.

La poursuite résolue de ces objectifs nécessitera l'affectation de moyens adaptés dans un cadre budgétaire contraint, qui nous impose de faire preuve de responsabilité.

Avant de venir précisément au projet de budget qui vous est soumis, je souhaiterais vous dire un mot des moyens que l'Etat a décidé de consacrer l'an prochain à la sécurité des Parisiens en insistant sur deux axes.

Le premier est celui des nouvelles technologies, sur lesquelles des marges de manœuvre existent encore. L'établissement d'outils cartographiques, la généralisation de la géolocalisation ou la montée en puissance des logiciels de rapprochement des affaires nous sont très précieux pour faire progresser le taux d'élucidation.

Il est désormais fréquent, en effet, maintenant, que grâce à ces logiciels de rapprochement des affaires et aux différentes empreintes A.D.N. et papillaires, l'interpellation d'un seul individu permette l'élucidation de multiples faits.

Dans un autre registre, l'intérêt à faire émerger des systèmes de gestion d'appels d'urgence plus performants s'est confirmé en 2012.

Grâce à l'entrée en service du nouveau centre opérationnel, je suis ainsi en mesure de vous annoncer que l'activité de la Brigade en matière de secours à personnes, malgré l'augmentation des appels, qui ne sont pas tous des appels sérieux, devrait se stabiliser en 2012.

C'est un point de satisfaction notable, après plusieurs années de hausse régulière.

Enfin, pour terminer sur les questions des nouvelles technologies, l'année 2012 aura démontré, s'il en était besoin, l'utilité d'un recours maîtrisé et encadré à la vidéoprotection.

Depuis le déploiement du plan de vidéoprotection pour Paris avec le soutien de votre collectivité, ce sont 3.425 interpellations ont été rendues possibles par la vidéo.

Loin de se substituer à la présence humaine, le P.V.P.P., à travers les 967 nouvelles caméras déjà déployées (1.104 sont prévues, on approche du but), a prouvé qu'il était un outil précieux d'aide à l'enquête et à l'orientation de ces patrouilles.

A côté de ces moyens techniques et sans qu'il y ait lieu de les opposer, il y a bien entendu les moyens humains. Sur chacune des deux années 2012-2013, vous le savez, seuls 500 fonctionnaires de police seront sortis des écoles pour toute la France. Des baisses d'effectifs continueront d'être enregistrées à Paris en 2013.

En 2014, ce sont en revanche 2.430 fonctionnaires contre 500 qui rejoindront les rangs de la police nationale, conformément aux engagements du Ministre de l'Intérieur.

S'il est trop tôt pour vous indiquer avec précision les clefs de répartition qui seront retenues dans la Capitale, je souhaite partager avec vous deux réflexions.

D'abord, l'affectation des nouveaux fonctionnaires de police devra tenir compte des besoins prioritaires de certains territoires, au premier rang desquels les zones de sécurité prioritaire.

Enfin, ensuite, la perspective de ces renforts ne doit pas nous empêcher de poursuivre dès maintenant dans la voie des réformes structurelles, pour dégager des marges de manœuvre, pour recentrer les effectifs sur leurs missions principales dans un cadre budgétaire contraint. Des initiatives seront prises dans ce sens dans les mois à venir.

C'est avec ce même état d'esprit de gestionnaire responsable que j'ai l'honneur de vous soumettre le projet de budget primitif de la Préfecture de police, préparé en liaison étroite avec M. Bernard GAUDILLÈRE que je remercie pour son attention à nos préoccupations.

Cette année, ce projet de budget présente deux caractéristiques principales. La première est de s'inscrire résolument dans un objectif de maîtrise des finances publiques, un objectif auquel la Préfecture de police prend toute sa part.

L'augmentation du budget spécial, pour sa partie fonctionnement, sera ainsi inférieure à l'inflation, avec une progression contenue à 1,79 %, pour atteindre 650 millions d'euros. Pour sa part, la contribution de la Ville de Paris progressera de 6,24 millions d'euros.

Cette évolution permettra de poursuivre le plan de modernisation de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris. En 2013, les crédits votés seront notamment consacrés à la quatrième tranche du plan N.R.B.C. et au renforcement des effectifs du centre de coordination des opérations.

En dehors de ce plan en faveur de la B.S.P.P., la Préfecture de police ne procédera à aucune création de poste en 2013. Je rappelle à cet égard que la masse salariale consommée avait baissé en valeur absolue entre 2010 et 2011.

Pour 2013, un nouvel effort d'optimisation me conduit à vous présenter une cartographie des emplois en diminution, comme cela avait déjà été le cas dans le budget 2012.

En investissement, les crédits de paiement se monteront à 75,88 millions d'euros. La baisse relative de ces crédits, au regard du budget 2012, moins 3 %, s'explique principalement par l'achèvement de projets lourds tels les casernements Champerret et Masséna en faveur de la B.S.P.P.

Pour la Ville de Paris, la contribution est fixée à 18 millions d'euros, soit une légère diminution par rapport à 2012.

La seconde caractéristique de ce budget est l'effort de sincérité budgétaire auquel il se soumet dans la droite ligne des remarques établies par le rapport de la Chambre régionale des Comptes de septembre dernier (j'ai eu l'occasion de m'exprimer sur ce sujet devant vous).

Attentif à la transparence du budget, j'ai également souhaité qu'un document budgétaire unique et synthétique permette d'améliorer encore l'information des élus.

Il en ressort que la mission administration générale ne mobilise que 12 % des dépenses, 88 % étant consacrés à des activités opérationnelles.

La situation de la mission circulation et stationnement focalise en général l'attention de beaucoup des élus de ce Conseil. L'an prochain, le soclage de 2 millions d'euros au bénéfice des marchés d'enlèvement permettra de réduire le déficit du compte fourrière, un déficit qui perdure, pour l'heure, mais à la réduction duquel nous travaillerons conjointement avec la Ville en 2013 - nous travaillons déjà d'ailleurs, Monsieur le Président, sur certaines mesures que nous proposons au Ministère de l'Intérieur - tant d'ailleurs sur la partie recettes que sur la partie dépenses.

Vous l'aurez constaté, le projet de budget spécial que j'ai l'honneur de soumettre pour la première fois à votre décision s'inscrit totalement dans un objectif assumé de maîtrise des finances publiques.

Grâce à un nouvel effort de mutualisation et de gestion, il privilégiera largement les activités opérationnelles et permettra d'utiliser au mieux les moyens mis à notre disposition par les contribuables parisiens au service des objectifs prioritaires que j'ai présentés lors de mon intervention et sur lesquels je suis désormais prêt à échanger avec vous.

Mesdames et Messieurs les Conseillers, je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE DE PARIS. - D'abord, Monsieur le Préfet de police, je veux vous remercier chaleureusement, non seulement pour votre professionnalisme mais pour la courtoisie des relations que vous avez établies avec l'ensemble des élus.

Deuxièmement je vais vous remercier de ce propos, car manifestement le propos que vous venez de tenir - je l'ai écouté attentivement - montre que nous nous comprenons, que vous êtes vraiment à l'écoute des élus et que ce qui se profile ressemble à ce que je souhaite depuis douze ans. C'est de la coproduction de sécurité - expression qui fera plaisir à mon ami Daniel VAILLANT.

Vraiment je vous ai écouté attentivement et j'ai l'impression que nous sommes sur la même longueur d'onde. Donc je vous en remercie très chaleureusement et j'ouvre maintenant le débat en donnant d'abord la parole à M. GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Préfet, tant mieux si vous êtes sur la même longueur d'onde parce que j'ai entendu le Préfet de police exposer son bilan sur ces six premiers mois, et je me réjouis des propos qui sont les siens et qui s'inscrivent dans une parfaite continuité avec ceux de son prédécesseur.

Nous voterons donc ce budget sans aucune difficulté.

En revanche, s'il s'avère bien ardu d'identifier la véritable ligne directrice de la politique gouvernementale en matière de sécurité, tiraillée en quelque sorte entre l'apparente fermeté du Ministre de l'Intérieur et le vrai laxisme de la Garde des Sceaux, l'exercice est plus aisé - oui, parce que c'est là que les problèmes vont commencer - s'agissant de l'approche qu'en a la Ville, tellement il est univoque. Peu d'intérêt pour la sécurité des Parisiens, Monsieur le Maire, et peu de goût pour l'autorité.

C'est parfois à se demander d'ailleurs si la version de la Gauche parisienne pour tout ce qui relève du sécuritaire ne déteint pas peu ou prou sur le Gouvernement, si l'on en juge par l'isolement au sein de la majorité du Ministre de l'Intérieur qui se déploie pourtant sur tous les théâtres de l'insécurité, parcourant ainsi le pays de long en large, tout en devant faire face au message d'impunité à tous les délinquants présents et à venir qui découle de la circulaire pénale du 19 septembre publiée par la Garde des Sceaux.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Ecoutez, M. GOUJON. C'est comme cela depuis toujours. Vous n'êtes pas habitués encore ?

Ecoutez-le en silence !

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire. J'espère que je pourrai continuer à m'exprimer…

M. LE MAIRE DE PARIS. - Oh, Monsieur GOUJON, vous êtes brimé ici !

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - … grâce à votre arbitrage bienveillant.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous êtes brimé. Allez, parlez sans crainte !

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - J'évoquais de façon très concrète et très précise la circulaire pénale du 19 septembre du Garde des Sceaux, véritable entreprise de démolition de la politique de sécurité de Nicolas SARKOZY. D'ailleurs elle l'assume parfaitement, donc je ne vois pas pourquoi vous vous plaignez.

Dernier épisode tragique en date : l'annonce ce week-end de Mme TAUBIRA de l'abrogation de la loi de rétention de sûreté, destinée pourtant à mettre hors d'état de nuire les criminels et violeurs en série. On verra la suite.

On ferait mieux de se rappeler qu'à Paris, sous l'impulsion de Nicolas SARKOZY… Eh oui, bien sûr, aussi bien Ministre de l'Intérieur…

Monsieur le Maire ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - Cela va être comme cela pendant toute son intervention, donc prenez votre mal en patience. Moi, je ne vous comprends pas parce que je suis habitué depuis longtemps, avant même que je sois maire.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - J'espère qu'on interrompt le chronomètre !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Attendez. Rien. On l'a arrêté, ne vous inquiétez pas.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci. Alors allez-y.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je suis en train de vous protéger au nom de l'ordre public ! J'épaule M. le Préfet de police au nom de la coproduction.

Mes chers collègues, M. GOUJON a toujours eu des interventions un peu…

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Qui ne plaisent pas à gauche, c'est sûr.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je ne voudrais pas lui faire de la peine. C'était comme cela il y a longtemps déjà, selon que le Gouvernement était de gauche ou de droite, mais c'était toujours tonique. Un peu excessif.

Maintenant que vous avez bien souri, je vous demande dans le silence d'entendre - n'exagérez pas - d'écouter absolument tous les orateurs tranquillement.

La parole est à M. GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci. Merci de votre protection à laquelle je suis sensible et j'espère qu'elle sera efficace, puisque je voulais juste dire que le nombre de victimes à Paris - cela me parait très important - sous l'autorité de Nicolas SARKOZY a été réduit de 100.000 par rapport aux années JOSPIN et que la délinquance a baissé du quart.

Je cite des chiffres qui sont des chiffres objectifs. Vous savez, les faits sont têtus, comme disait Lénine.

Contradiction interne entre les deux ministres régaliens ou double jeu assumé. En tout cas, les effets ne s'en sont pas fait attendre car le retour aux affaires de la gauche a malheureusement coïncidé avec déjà 30.000 victimes de violences aux personnes en plus.

J'aurais préféré citer les chiffres de la délinquance parisienne mais je suis contraint de constater, Monsieur le Préfet, que ceux-ci ne nous ont jamais été communiqués depuis votre installation, voilà près de six mois maintenant, alors que votre prédécesseur les déclinait souvent au Conseil de Paris chaque mois.

Je vous signale...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Ce n'est pas vrai. Y compris moi, je ne les avais pas, je les découvrais dans la presse. J'en ai souvent parlé avec l'ancien Préfet de police. Mais ce n'est pas de sa faute et je n'ai jamais mis en cause les hauts fonctionnaires.

Poursuivez votre intervention.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Monsieur le Maire, vous deviez me protéger et c'est vous qui m'interrompez maintenant, alors essayez de vous tenir à un seul rôle.

M. LE MAIRE DE PARIS. - C'est une manière de vous protéger quand vous dites quelque chose d'inexact.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - OK !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous rends service. C'est ma contribution à l'excellence de votre intervention.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - En tout cas, sachez qu'à New York, la police les publie chaque semaine.

C'est d'ailleurs pourquoi la modification de l'appareil statistique par le Ministre de l'Intérieur, auquel vous avez fait référence, Monsieur le Préfet, nous inquiète quelque peu, s'il s’agit effectivement de ne plus pouvoir comparer à l'avenir les chiffres en cassant le thermomètre, et de rejeter toute culture du résultat.

Les chiffres que vous nous avez donnés, d'ailleurs à l'instant, me paraissent devoir être déclinés plutôt mois par mois. Parce que le chiffre global que vous avez donné sur onze mois est évidemment totalement insuffisant, même si je voudrais féliciter les services de police pour la continuité de la baisse des violences aux personnes, puisque vous vous situez, vous l'avez dit, dans ce domaine dans une continuité avec une baisse de 0,5 %.

Une mesure phare de la gauche retient toute notre attention, puisque c'est la seule véritable innovation de ce gouvernement : les zones de sécurité prioritaires avec concentration des forces et coordination entre tous les partenaires. A Paris, cette approche, dois-je le dire, n'est pas totalement nouvelle, la Préfecture de police assurant déjà depuis plusieurs années, dans les périmètres de sécurité renforcés (les PSR), une présence plus sélective sur la voie publique aux horaires les moins sûrs en choisissant les quartiers prioritaires d'intervention.

Mais il faut aller plus loin, avec des stratégies coordonnées, c'est vrai, dynamisant l'occupation du terrain par l'usage de la géolocalisation et de la vidéoprotection - vous nous l'annoncez, tant mieux - et s'appuyant sur une cartographie opérationnelle intégrée des flux criminels. Et j'espère que les réglementations sur les fichiers continueront à nous permettre d'aller plus loin.

Je rappelle d'ailleurs que c'est grâce au système de recensement informatique des crimes, associé à la politique de tolérance zéro, consistant à faire contrôler et fouiller toute personne suspecte par une police omniprésente, puis à punir la moindre infraction qu'à New York, Harlem a vu ses vols et cambriolages s'effondrer et ses meurtres baisser de 87 % depuis 1990.

Deux Z.S.P. ont donc été décidées à Paris. Ne serait-il pas opportun, Monsieur le Préfet, d'y associer les deux Z.S.P. de Saint-Denis et de Saint-Ouen, car Paris est confronté majoritairement à une délinquance que l'on pourrait qualifier d'importée : 60 % des délinquants qui y sont interpellés n'y résidant pas.

Quels moyens engagerez-vous donc très précisément - vous nous en avez parlé il y a un moment mais je voudrais avoir plus de précisions - dans ces zones ? Alors que, vous le savez, les créations d'emploi dans le budget de la police pour 2013 font appel essentiellement à des A.D.S. et à des gendarmes adjoints volontaires et que le budget de fonctionnement de la police nationale va baisser de 3,1 % en 2013. Doit-on s'attendre à un simple déploiement de C.R.S. ou sinon d'où proviendront les renforts qui seront affectés et quelle sera leur répartition entre police de voie publique, police de renseignement et d'investigation ?

Où les prélèvera-t-on et quelle garantie a-t-on que les effectifs hors Z.S.P., c'est-à-dire dans la quasi-totalité des arrondissements parisiens ne seront pas réduits ? Quelle sera donc la répartition des 2.400 policiers recrutés sur le territoire national que vous évoquiez à l'instant ? Quid, enfin, j'allais dire surtout, de l'implication de la Justice qui s'est, d'emblée, montrée très réticente, alors que les suites judiciaires sont évidemment essentielles ?

La police d'agglomération, qui a été créée, là aussi, rappelons-le, par Nicolas SARKOZY, privilégie une vision dynamique et stratégique de la présence policière sur le territoire et du traitement de la délinquance sur le bassin de vie ; elle couvre les deux tiers de la délinquance régionale et a fait l'objet récemment d'un satisfecit du Ministre de l'Intérieur et, à l'instant, du Préfet de police.

Un audit, Monsieur le Préfet, a été engagé, et notamment de son lien avec la grande couronne, voilà plusieurs mois. Pourriez-vous nous préciser davantage quels en sont les axes stratégiques ?

La police régionale des transports, qui a précédé la police d'agglo en s'étendant sur l'ensemble de la plaque urbaine, en est une des composantes majeures. Elle a prouvé, je crois, son efficacité, grâce à la vidéoprotection, notamment, qui, avec plus de 10.000 caméras dans les réseaux de transport, en est un des facteurs essentiels.

Je crois qu'elle doit absolument être étendue à toute la zone de compétence de la police d'agglomération, en s'appuyant aussi, notamment financièrement - je parle de la vidéoprotection -, sur les collectivités locales, comme j'en ai fait d'ailleurs la proposition au Ministre de l'Intérieur, qui, je crois, y a souscrit.

Je m'inquiète donc, mais sans doute allez-vous me rassurer, d'informations selon lesquelles la Préfecture de police interromprait le déploiement du plan "1.000 caméras" lancé à Paris par François FILLON, alors qu'il a déjà prouvé son efficacité - nous en discutions il y a quelques jours encore - en permettant l'interpellation de plus de 3.500 délinquants.

Monsieur le Préfet, pouvez-vous nous faire le point de la mise en œuvre de ce plan, comme le demande d'ailleurs - je le constate - aussi la Gauche dans un vœu rattaché.

Quand on sait que Nice est dotée de 800 caméras, que Marseille en aura 1.300 dès l'an prochain, il est indispensable d'initier, me semble-t-il, dès à présent, une deuxième tranche de 1.000 caméras, et je ne cite pas les 75.000 caméras de Londres reliées directement à Scotland Yard.

A la Ville, en tout cas, et aux bailleurs sociaux revient l'initiative d'implanter à leur tour la vidéoprotection dans les parties communes des ensembles immobiliers sociaux sensibles qui le nécessitent, d'autant qu'un de mes amendements à la L.O.P.P.S.I. 2 permet la retransmission directe des images vers les commissariats.

Un vœu est déposé en ce sens et j'attends avec impatience, comme Jean-François LAMOUR, député de la circonscription, l'expérimentation prévue par Paris Habitat et souhaitée par le Ministre de l'Intérieur, d'ailleurs dans le 15e, aux Périchaux, où, hélas, trois voitures ont encore brûlé cette nuit, malgré les efforts incontestables de la police, comme à Curnonsky dans le 17e. Ce serait une aide extrêmement précieuse pour le G.P.I.S., dont les moyens, les horaires et le périmètre d'intervention ont été réduits en 2004 déjà, alors qu'il faudrait au contraire les renforcer, permettant aussi une extension des patrouilles mixtes avec la police qui donne d'excellents résultats.

Votre réponse, Monsieur le Maire, malheureusement, est à l'opposé de ce qu'attendent les locataires, puisqu'en 2013, vous diminuerez d'un million d'euros la contribution de la Ville au G.P.I.S.

Nous soutiendrons donc un vœu pour maintenir ces crédits, comme nous préconisons de faciliter les expulsions de locataires auteurs de nuisances et de trafics, en regrettant que les amendements déposés en ce sens par Jean-François LAMOUR et moi-même à la loi Duflot aient été rejetés.

Depuis cinq ans et l'adoption d'un amendement en ce sens à la loi relative à la prévention de la délinquance, à mon initiative, d'ailleurs, j'insiste pour que les inspecteurs de sécurité de la Ville de Paris participent à la surveillance des immeubles sociaux comme l'y autorise désormais la loi.

La Ville a recruté en 10 ans près de 10.000 fonctionnaires supplémentaires, mais presque aucun pour la sécurité. Les effectifs des I.S.V.P. fondent comme neige au soleil pour se situer autour de 600 agents au lieu de 750 il y a 10 ans, quand j'en avais fait doubler le nombre.

Plus préoccupant, d'ailleurs, ce corps vieillit, avec une moyenne d'âge de 47 ans et est tellement maltraité par la Ville qu'il manifeste massivement sur le parvis depuis ce matin.

D'ailleurs, je le regrette, était-ce indispensable ? 20 blessés dans leurs rangs à déplorer par gazage et matraquage depuis ce matin.

Leur inquiétude paraît pourtant légitime par rapport à la refonte de l'I.J.S. et de l'I.F.M. et à l'absence de garantie pour leur prime à l'occasion des promotions de grade à venir. Ce corps mériterait, je pense, d'être recruté en catégorie B et que la N.B.I. lui soit appliquée intégralement.

Je regrette, en outre, que ma proposition de créer 100 postes d'I.S.V.P. supplémentaires, puisqu'ils ont diminué de plus de 100, compensés par la suppression, pourquoi pas, d'autant de postes de cabinet, ait été balayée d'un revers de main ; ils auraient été sans doute plus utiles pour les Parisiens.

Au-delà des questions d'effectifs, la réponse de la DPP, où il y a de bonnes choses aussi, aurait dû être l'occasion de lui donner, en tout cas, une meilleure lisibilité.

En réalité, la montagne accouche un peu d'une souris. Cette réforme aurait pu préfigurer l'émergence d'une véritable garde urbaine, regroupant tous les personnels municipaux et dotée des nouveaux outils mis en place depuis 2002 par le Gouvernement afin d'amplifier les bons résultats parisiens en matière de sécurité.

Je crains que la réforme que vous mettez en place réduise les missions de sécurité au profit de la seule prévention verbalisation, comme en témoigne l'insuffisance des patrouilles de jour et la nuit, la réduction des unités spécialisées, l'inexistence de moyens pour les C.L.S. ou votre refus que la DPP assure le pilotage du G.P.I.S.

La réorganisation de l'accompagnement des personnes âgées, les verbalisations qui manquent de discernement et qui obèrent la moitié des missions aujourd'hui ne vont pas non plus, me semble-t-il, dans le bon sens.

Quant à la préoccupation majeure de la lutte contre la drogue, priorité n° 1 du précédent Préfet de police, la politique menée aujourd'hui me semble illisible, là aussi, écartelée entre la fermeté affichée du Ministre de l'Intérieur et du Premier Ministre et les appels à la dépénalisation de M. PEILLON, de Mme DUFLOT, relayés par une bonne partie de la majorité, avec, à sa tête, à Paris, M. VAILLANT, dont je salue la présence, et M. LE GUEN, grand promoteur des salles de shoot que vous vous apprêtez d'ailleurs à ouvrir gare du Nord en finançant une étude de faisabilité présentée dès ce Conseil.

Selon nous, vous le savez, sortir les usagers de la drogue, ce n'est pas les accompagner dans la drogue, même soi-disant proprement, encore moins leur en faciliter l'accès. Il serait plus opportun d'appliquer le plan départemental et de renforcer la lutte contre les addictions mise en place en 2010 par le Gouvernement de François FILLON, avec son action renforcée envers les usagers problématiques, ses stages d'alternative aux poursuites, ses déferrements pour injonction thérapeutique, ses opérations de police ciblées et le renforcement des 10 centres parisiens d'accueil et d'accompagnement, les C.A.A.R.U.D., dont un, d'ailleurs, dédié aux usagers de krach, et des actions de prévention dans les établissements scolaires par les Missions prévention et communication des commissariats ; il doit être absolument poursuivi.

Une question juridique vous est posée, Monsieur le Préfet, de savoir si les salles de shoot respectent bien la loi de 1970 ou si, comme le prétendait le Procureur de la République, M. MARIN, leur existence violerait l'interdiction d'incitation à l'usage posée par la loi. Nous attendons votre réponse, comme nous attendons de la Ville qu'elle en révèle aux Parisiens la localisation précise, puisque le Gouvernement a décidé la création de ces salles de shoot, franchissant, selon moi, ainsi, un premier pas fatal vers la dépénalisation, voire la légalisation.

Comment continuerez-vous à prétendre, Monsieur le Préfet, que la lutte contre le trafic et la consommation des stupéfiants, qui génère, selon un rapport confidentiel, d'ailleurs récent, du Sirasco, un chiffre d'affaires de 2 milliards, dont 1 pour les 250 tonnes de cannabis consommées annuellement, est encore une priorité de la police d'agglomération dans un contexte si complaisant ? Comment la Ville continuera-t-elle à prévenir les dangers de la drogue dans les écoles et les collèges à côté de salles de shoot où chacun viendra se droguer librement sous l'égide de l'Etat, qui dépensera, d'ailleurs, rappelons-le au passage, pour chacune d'elles, 1 million d'euros par an ? Et quel sera le rôle désormais dévolu aux éducateurs et aux parents à partir du moment où sera définitivement brisé le tabou de l'interdit ?

Le rejet des mesures de responsabilisation des parents, à commencer par la suspension des allocations familiales, est de mauvais augure, quand on sait que l'absentéisme scolaire est la matrice de toutes les dérives. Il faut craindre une brutale détérioration en cas d'abrogation des lois contre les bandes et les attroupements dans les halls d'immeuble, des convocations de mineurs par O.P.J. ou du service citoyen en E.P.I.D.E. pour mineurs délinquants.

Au moins, que le Parquet réinitie les stages de soutien à la fonction de parentalité et que la première cellule d'échanges asymétriques qui se met en place dans les arrondissements - je crois que c'est une bonne chose - ait vraiment un contenu opérationnel, ce qui nécessite aussi que la police bénéficie d'informations. C'est ce qui manque, me semble-t-il, d'ailleurs, dans le dispositif de suivi des mineurs décrocheurs qui vient d'être décidé entre le Parquet, la P.J.J., l'Académie et l'A.S.E., et dont est exclue la Préfecture de police.

La recrudescence des violences scolaires et du climat dégradé depuis la rentrée dans les établissements le justifie amplement, comme l'application de la loi prévoyant des peines aggravées en cas d'agression contre la communauté scolaire.

La Région doit aussi suivre les recommandations de l'Académie et le nombre des A.P.S. - 10 pour tout Paris - augmenter.

Les équipes mobiles académiques de sécurité, les diagnostics par établissement, la vidéoprotection et toutes les mesures décidées par le Gouvernement précédent doivent être confortées et appliquées, même si je me réjouis, Monsieur le Préfet, de la réduction de 7 % de délinquance des mineurs que vous avez annoncé, mais il est vrai qu'une partie non négligeable de la délinquance des mineurs, et vous y avez longuement insisté, à juste titre, étant aujourd'hui roumaine, même si elle est en baisse, là aussi, votre prédécesseur, vous le savez, avait fait appel à des policiers roumains, je me réjouis que vous annonciez leur retour, et émis aussi des arrêtés anti-mendicité agressive, dont l'objectif principal était de faciliter le démantèlement des réseaux mafieux et de délivrer les enfants de l'esclavage, même s'il y a évidemment d'autres moyens à mettre en œuvre.

Vous le savez, ces arrêtés ont facilité le travail des policiers, au moins dans l'identification des donneurs d'ordre, et ont fait diminuer les nuisances, selon votre prédécesseur, et vous avez cité des chiffres intéressants.

Mais rien n'ayant remplacé leur suppression, quelles solutions envisagez-vous pour venir à bout d'une telle délinquance de masse, puisque sur les quelques 8.000 Roumains interpellés à Paris, la moitié sont des mineurs, comme en témoigne d'ailleurs le démantèlement d'un réseau de 70 pickpockets mineurs dirigés par une fillette de 14 ans qui détroussaient les personnes âgées devant les D.A.B. il y a quelques jours à peine.

Cette délinquance itinérante est responsable d'un vol sur quatre commis à Paris et représente environ 10 % des mineurs déférés dans la Capitale.

Par quelle voie, Monsieur le Préfet, allez-vous décliner à Paris la politique du Ministre de l'Intérieur, qui appelle ces populations à regagner la Roumanie - et encore hier dans une émission de radio - tout en supprimant d'ailleurs l'aide au retour et en leur autorisant l'accès au travail et au logement.

Comment allez-vous pouvoir faire face à la récidive alors que le Gouvernement annonce sa volonté de recourir le moins possible à ce qui était pourtant une mesure efficace, la comparution immédiate, de faire de l'emprisonnement une exception, et où il s'apprête à supprimer les peines planchers - 30.000 ont pourtant été prononcées - quand, au contraire, il faudrait davantage réprimer la simple réitération - il me semble avoir entendu quelque chose allant dans ce sens dans votre discours - puisqu'un bon millier de réitérants a commis dans la Capitale entre 50 et 100 délits chacun ?

De façon générale, quels efforts entreprendrez-vous en liaison avec la Justice pour affronter la délinquance de masse - je crois qu'il faut l'appeler comme cela - des réitérants, la mendicité agressive, mais aussi l'usage de stupéfiants, le racolage passif, les dégradations, les ventes à la sauvette et les nuisances de toutes sortes qui gâchent la vie quotidienne de nos concitoyens ?

C'est sur tous ces sujets que la coproduction avec la Ville pourrait être plus performante si la sécurité n'était pas la grande laissée-pour-compte de la Municipalité, comme en témoigne d'ailleurs la place qui lui est accordée dans votre communication budgétaire, Monsieur le Maire, à savoir la dernière.

Sur bien des sujets, votre coopération, ou coproduction, est défaillante. Un exemple : malgré mes appels récurrents à une action forte de la Ville en faveur de la fidélisation des policiers dans la Capitale, rien, rien n'a été fait !

Le Contrat parisien de sécurité de 2000 prévoyait pourtant de les reloger prioritairement. Un vœu que nous déposons le rappellera utilement.

Je ferai la même constatation pour le budget spécial, en hausse de 2 % en 2011 mais de 1,28 % seulement en 2013, soit moins que l'inflation, et même si la section de fonctionnement progresse de 1,79 %, contre 0,73 % cette année.

Et si la contribution de la Ville est en hausse de 2,2 %, elle l'était de 2,8 en 2011. Elle ne représente aujourd'hui que 44,31 % de la section de fonctionnement, contre 48 % en 1995 - excusez-moi de rappeler cette date !

J'ajoute que les quatre derniers budgets ont déjà été construits sur un principe de très grande modération, d'économies nettes et de financement d'actions nouvelles par simple redéploiement, réduisant finalement la capacité de financement de la Préfecture de police, hors brigade, de 15 %.

Depuis de nombreuses années, j'insiste plus particulièrement sur la question des dépenses relatives aux marchés d'enlèvement de véhicules, dont le coût incombe intégralement à la Ville, afin de souligner qu'elles sont sous-évaluées dans le budget primitif.

L'examen du compte administratif me donne par la suite systématiquement raison comme d'ailleurs, l'abondement de 2 millions que vous prévoyez également cette année.

Mais cette année, je ne pourrai pas en juger car le compte d'exploitation des fourrières, qui permettait aux élus de connaître les dépenses et recettes exactes de ce service ne figure pas dans les annexes du budget spécial.

Sa présentation en mode L.O.L.F. dans les annexes ne mentionne que le montant total des dépenses de fonctionnement du service des fourrières et ne donne pas sa répartition par type de dépense. On ne peut donc pas savoir combien coûtent réellement les marchés d'enlèvement de véhicules.

La dernière fois que l'on a bien voulu nous la fournir dans un budget primitif des fourrières, la somme était de 13,5 millions d'euros.

S'agit-il d'une volonté d'informer le moins possible notre Assemblée afin de masquer le fait que la Ville de Paris n’assume pas financièrement ses responsabilités ? J'ai du mal à le croire.

Dans son rapport pourtant examiné lors de notre séance d’octobre 2012, la Chambre régionale des comptes soulignait que les dépenses relatives aux marchés d'enlèvement de véhicules n'étaient pas prises en compte à leur juste niveau par la Ville dans le budget spécial primitif, ce qui conduit la Préfecture de police à des redéploiements de crédits en cours d'exercice.

L'exposé des motifs indique seulement que sur les 11,5 millions de hausse de la section de fonctionnement, 3,5 millions sont consacrés au relèvement des crédits destinés au marché d’enlèvement de véhicules.

S'agissant d'une dépense incombant juridiquement à la Ville, on aurait pu penser qu’elle prenait à sa charge la totalité de cette somme. Or, que constate-t-on ? Sur les 3,5 millions supplémentaires, la Ville ne finance que 2 millions, les 1,5 million restants provenant de redéploiements de crédits. Cela veut donc dire que la Préfecture de police a dû renoncer à certaines dépenses de fonctionnement pour pouvoir financer ces 2,5 millions.

S'agissant maintenant des dépenses de personnel, je déplore là aussi que leur revalorisation ne prenne en compte qu’une partie de la revalorisation des régimes indemnitaires.

Là encore, la Ville ne donne pas à la P.P. tous les crédits dont elle a besoin alors qu’il s’agit de dépenses à caractère obligatoire. La seule mesure nouvelle est la poursuite du plan de modernisation n° 2 de la brigade, dont l'exécution sera néanmoins prorogée de 2013 à 2015, avec un volet personnel qui ne sera financé qu'à moitié et un volet matériel qui sera différé, lui, à 2017, dans cinq ans !

L'augmentation de la section de fonctionnement de la brigade, limitée à 1,3 %, est, permettez-moi de le remarquer, la plus faible de ces six dernières années.

Concernant la section d'investissement, alors que les A.P. nouvelles augmenteront de 45,6 millions liés au démarrage d'importantes opérations immobilières au profit de la brigade, les crédit de paiement, quant à eux, baisseront, tous services confondus, de plus de 3 %.

Les crédits de paiement consacrés aux investissements immobiliers de la Brigade des sapeurs-pompiers baisseront de près de 9 millions d'euros.

Les crédits de paiement devant servir aux investissements dans les bâtiments appartenant à la Ville de Paris et mis à la disposition de la Préfecture de police n'augmenteront que de 850.000 euros, ce qui est peu quand on connaît leur état.

Finalement, après les résultats spectaculaires obtenus ces 10 dernières années en matière de délinquance, il nous faut encore attendre car une politique de sécurité, Monsieur le Préfet, bien sûr, se juge à ses résultats.

Certes, l'action de la Ville en matière de sécurité n'est pas à la hauteur de ce que pourrait faire une grande capitale. Faut-il d'ailleurs rappeler une fois de plus que c'est l'Etat qui finance presque seul, à Paris, la vidéoprotection ?

Puissent simplement, et c'est le vœu que je formulerai en conclusion, nos gouvernants actuels ne surtout pas s'inspirer de l'expérience municipale parisienne en matière de sécurité, sous peine de renouer avec les années JOSPIN, les années de la naïveté, des années absolument terribles pour la sécurité des Parisiens.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur GOUJON, je ne vais évidemment pas répondre à votre longue intervention de 25 minutes, mais c'était votre droit. C'est le temps de votre groupe.

Simplement, vous avez fait une suggestion et je veux saisir la perche que vous me tendez.

Puisque vous avez proposé que l'on transforme des emplois de cabinet en inspecteurs de sécurité, j'attends donc vos propositions concernant les emplois du très nombreux cabinet du maire du 15e arrondissement et bien entendu, à partir de là, je veillerai bien sûr à ne pas garder ces emplois pour moi mais à en faire des inspecteurs de sécurité.

Il faudrait déjà vérifier qu'il n'y en ait pas plus dans le 15e que prévu.

M. Eric HÉLARD, et seulement M. Eric HÉLARD.

Vous n'avez pas le sens de l'humour, Monsieur GOUJON. Vous n'aimez pas être pris au dépourvu comme cela, hein ?

C'est cela...

M. Eric HÉLARD.

Voulez-vous laisser parler M. Eric HÉLARD ? Vous venez de parler 25 minutes ! Vous ne voulez pas le laisser parler quelques minutes ?!

Moi, je suis le Maire : le Code des communes prévoit que je parle quand je veux !

M. Eric HÉLARD. - Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, merci.

Pour compléter ce qu'a dit M. GOUJON, je crois qu'il y a eu également des blessés du côté des forces de l'ordre, et je voulais dire que c'était également déplorable.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Bravo, Monsieur !

M. Eric HÉLARD. - Le budget global de la Préfecture de police auquel la Ville apporte sa contribution est en légère hausse puisque les dépenses de fonctionnement atteignent globalement 655 millions d'euros, soit plus de 11 millions d'euros supplémentaires par rapport à celui de l'an dernier.

Notre Municipalité, qui supporte 44,31 % de cette section de fonctionnement, a augmenté sa participation de 2,2 %.

La section d'investissement, quant à elle, dispose d'un budget global en légère baisse, de 79 millions d'euros, avec une participation de la Ville à hauteur de 18 millions d'euros.

Au total, ce budget spécial atteint donc 734 millions d'euros.

J'interviens une nouvelle fois au nom du groupe U.D.I. pour aborder la question de la compétence municipale de la Préfecture de police qui nous conduit aujourd'hui à voter ce budget spécial.

Ma collègue Geneviève BERTRAND parlera tout à l'heure du travail remarquable de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris.

Avant toute chose, je salue le dévouement, l'efficacité et le courage de l'ensemble des personnels de la Préfecture de police, sous votre autorité, Monsieur le Préfet.

J'en viens à l'une des grandes idées historiques de l'U.D.F., et aujourd'hui de l'U.D.I., à Paris : la police municipale.

Yves POZZO di BORGO, notre président de groupe, a, comme vous le savez, à plusieurs reprises, tant au Sénat que devant le Conseil de Paris, rappelé l'actualité de cette question.

La loi du 31 décembre 1975, qui a modifié l'organisation de Paris en instituant un conseil et un maire élus, visait à aligner le statut de la Capitale sur le droit commun de l'administration communale, mais cette évolution fut partielle. Le maintien d'un régime dérogatoire, concernant les pouvoirs de police dans la Capitale, a été réaffirmé. Chacun connaît les arguments développés à l'appui de cette singularité prévue par l'arrêté du 12 Messidor an VIII.

La spécificité parisienne, le fait que notre ville soit la capitale, ne peut plus légitimer à elle seule, deux siècles plus tard, le fait que le champ des pouvoirs de police communale, dévolus au Préfet de police, reste quasi entier, et ce, même si quelques attributions ont été reconnues au Maire de Paris depuis une dizaine d'années.

Au moment où la gestion de proximité est tant vantée, il est paradoxal de priver le Maire de Paris des moyens réglementaires de police municipale visant à prémunir les Parisiens contre les risques d'origine humaine ou naturelle qui les menacent.

L'ordre public communal ne cesse d'évoluer pour mieux s'adapter à la société. Le maire, autorité de police communale partout ailleurs qu'à Paris, dispose ainsi d'une gamme de prérogatives faisant de lui un véritable protagoniste dans des domaines aussi variés que le plan de circulation et de stationnement, la protection de l'environnement, de la tranquillité et de la sécurité publique.

Qu'en est-il donc d'une gestion de proximité au plus près des attentes des administrés si l'exercice des attributions reste confié à une administration d'Etat assujettie hiérarchiquement à une autorité autre que celle du maire, même si la Préfecture de police, je veux le souligner, remplit ses missions de façon satisfaisante.

C'est pour nous une exigence de démocratie locale que de faire évoluer les choses. Nous militons en faveur d'une nouvelle forme de cohabitation entre le Maire et l'Etat au sein de la Capitale. L'abrogation d'une législation qui nous paraît archaïque fournirait non seulement au Maire de Paris les moyens réglementaires pour définir et faire respecter les choix des Parisiens mais surtout ouvrirait la faculté à ce dernier de se doter d'un corps d'agents de police municipale.

Cette idée fait son chemin. Des maires d'arrondissement y sont favorables, tel François LEBEL, et je crois qu'elle séduit même certains élus dans les rangs de la Majorité, si j'ai bien lu les récentes déclarations de M. Jean-Marie LE GUEN.

La question n'est pas tant celle des moyens disponibles que celle de leur mise en œuvre. La Ville de Paris contribue, cette année encore, à hauteur de 308 millions d'euros au budget spécial de la Préfecture de police. Cette somme sert notamment à verser les traitements des 6.000 agents de la Préfecture dont 2.000 agents de surveillance de Paris, les A.S.P., placés sous l'autorité du Préfet de police. La Ville de Paris paie donc tous ces agents mais elle ne peut contrôler leur action. Ces derniers pourraient pourtant servir d'embryon à une future police municipale.

Un récent rapport de la Chambre régionale des comptes, datant du mois d'octobre, a posé la question du rattachement des A.S.P. à la Ville. Ce serait une première avancée.

J'ajoute également que la Ville de Paris dispose de près de 1.100 emplois au sein de la Direction de la prévention et de la protection, direction qui disposera en 2013 d'un budget de 17 millions d'euros et comprend différents corps : agents d'accueil et de surveillance, inspecteurs de la ville, correspondants de nuit. Si l'on additionne ces moyens, Paris est donc une ville qui a les moyens d'avoir une forte police municipale d'au moins 3.000 agents.

La Ville paie mais elle ne dispose pas des moyens de déterminer ou même d'aménager l'usage qui est fait de ses financements. Le Maire de Paris semble très satisfait de cette situation, cela lui évite souvent d'aborder les problèmes de sécurité et… de se défausser tranquillement sur la Préfecture de police.

Mais se pose néanmoins le problème de la responsabilité de l'élu. Vis-à-vis de l'exigence démocratique, il serait quelque peu dommage qu'un maire aussi important que celui de Paris ne puisse pas s'impliquer beaucoup plus fortement dans la gestion des problèmes de police.

Nous continuerons donc à soulever cette problématique, en espérant qu'elle pourra un jour être abordée sur le fond dans cette enceinte, sans se heurter systématiquement au conservatisme.

En tout cas, le débat public en vue des élections municipales de 2014 nous permettra sûrement d'en reparler.

En attendant, le groupe U.D.I. votera, bien sûr, le budget spécial de la Préfecture de police.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci bien.

Vous avez laissé un peu plus de 4 minutes à Mme BERTRAND.

La parole est à M. Daniel VAILLANT.

M. Daniel VAILLANT, maire du 18e arrondissement. - Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, je salue la manière dont M. le Préfet de police a présenté le projet de budget : solide, sincère. Sa vision, sa conception du rôle de la police à Paris et au niveau de l'agglomération nous conduisent, je crois, d'abord, à voter le budget. Cela va de soi, mais cela va mieux en le disant.

Par ailleurs, j'ai apprécié, Monsieur le Maire, la manière dont vous-même, vous avez qualifié cette intervention : partenariale, solide, sérieuse, au profit des seuls citoyens de Paris. C'est cela ! Le rôle de la police, c'est être au service de la sécurité et de la liberté des citoyens.

J'interviendrai seulement sur la fameuse zone de sécurité prioritaire, celle mise en œuvre cet été.

Manuel VALLS a créé 15 premières zones de sécurité prioritaire. Il a annoncé, il y a quelques semaines, la création de 49 nouvelles zones, dont une supplémentaire à Paris dans le quartier Stalingrad-Cambrai, que je connais bien, et c'est mon collègue Roger MADEC, maire du 19e, qui y reviendra après moi.

La première Z.S.P. retenue dans Paris concerne donc le quartier Barbès-Château Rouge dans le 18e.

Comme maire d'arrondissement, je me suis félicité de ce choix parfaitement légitime et qui répond aux attentes des riverains et aux demandes renouvelées de la municipalité d'arrondissement depuis des années. Il s'agit d'une décision totalement justifiée, lorsque l'on connaît la situation dans ce quartier.

Si nous avons gagné, Monsieur le Maire, le pari du renouvellement urbain et sommes en passe de gagner le combat contre l'habitat insalubre - rappelez-vous, en 2001, la situation que vous avez trouvée, que nous avons trouvée dans ce quartier -, hélas, concernant l'espace public, pour les problèmes rencontrés, il faut reconnaître que la situation ne s'est pas améliorée depuis :

- vente à la sauvette,

- station de métro Château Rouge problématique, et j'espère que la R.A.T.P. tiendra ses nouveaux engagements,

- vente de cigarettes de contrefaçon,

- prostitution,

- trafic de stupéfiants,

- vols avec violence.

L'ancien Ministre de l'Intérieur et responsable des questions de sécurité au Parti Socialiste que j'ai été s'est félicité de cette décision de création des zones de sécurité prioritaire. Elle me rappelait la proposition de loi que j'avais faite le 18 janvier 1993 qui demandait la création de zones à dispositif renforcé de prévention et de sécurité. La démarche est la même : la coproduction de sécurité.

Je me souviens avoir contribué à mettre en place sur ce même quartier de la Goutte d'Or des "opérations inter-services" en 1998, puis en 2000, et puis la mise en place des contrats locaux de sécurité et de la police de proximité, qui avait permis d'intensifier ces actions.

Hélas, M. GOUJON est sorti, mais je veux le redire ici, mon successeur place Beauvau et ceux qui l'ont suivi ont stoppé cette politique au plan national. Et pourtant, le partenariat et l'action coordonnée sont indispensables. Ils sont au cœur des dispositifs de Z.S.P. Il ne s'agit pas de mettre en état de siège un quartier avec un déploiement massif de policiers qui n'aurait d'effet que le temps que durerait ce déploiement ; il s'agit surtout de faire travailler ensemble tous les services de l'Etat, de la Ville, de la police et de la Justice, et de coordonner leur action au service d'un même objectif.

C'est pourquoi, dès l'annonce de cette Z.S.P. à la Goutte d'Or, j'ai fait part à M. le Préfet de police de la volonté de la municipalité du 18e de s'associer pleinement à ce nouveau dispositif et à ce travail partenarial. J'ai participé à la réunion de lancement le 27 septembre à la Préfecture de police, avec mon adjointe chargée de la tranquillité publique, Myriam EL KHOMRI, qui est également l'adjointe au Maire de Paris sur cette même délégation.

C'est également, dès l'annonce de cette Z.S.P., que Bertrand DELANOË et moi avons convenu de mobiliser l'ensemble des directions de la Ville qui sont concernées.

Le Secrétariat général de la Ville de Paris a été chargé de coordonner l'action de ses services, Myriam EL KHOMRI et moi avons présidé d'ailleurs la première réunion dès le 9 octobre dernier, réunion d'un comité de pilotage.

Depuis le 27 septembre, le dispositif est opérationnel. Le 14 novembre dernier, le Préfet de police, le Procureur de la République sont venus en mairie d'arrondissement échanger avec des représentants des habitants, un échange d'information riche et constructif.

Le 17 novembre, c'est le Ministre lui-même Manuel VALLS qui s'est rendu dans le 18e pour vérifier la bonne mise en œuvre de ce dispositif. Cette mobilisation de toutes et de tous montre que l'objectif est commun. Il s'agit de mettre en place une action de sécurité renforcée et partenariale sur ce quartier qui nous permette la reconquête d'un espace public dégradé au service de la liberté et de la tranquillité citoyenne.

Pour cela, l'ensemble des services concernés doit travailler différemment et donc faire du neuf.

Les services de la Ville l'ont bien compris. Je l'ai dit, le Secrétariat général de la Ville est mobilisé et coordonne l'action de tous les services municipaux, notamment les personnels de la D.P.P. J'en remercie particulièrement Philippe CHOTARD. Cette mobilisation municipale est indispensable, car, je veux le dire ici, nous avons tous un devoir de réussite.

Si nous considérons qu'une Z.S.P. est uniquement un dispositif policier, relevant de la seule compétence du Ministère de l'Intérieur et donc, à Paris, de la Préfecture de police, nous échouerons.

Or, je le redis, nous devons réussir. Je veux aussi préciser que nous devons toutes et tous continuer en parallèle notre travail pour l'ensemble des autres quartiers de l'arrondissement et de Paris. La Z.S.P. Barbès - Château Rouge ne signifie pas que l'ensemble des moyens est mis uniquement sur ce quartier, mais que nous devons faire mieux et plus sur ce quartier, tout en continuant à faire ce que nous faisions sur les autres.

Je conclus en me réjouissant que nous puissions avoir cet échange au Conseil de Paris sur ce dispositif, dans le cadre du débat sur le budget primitif de la Préfecture de police.

J'y vois le signe et la traduction concrète de l'engagement total de la Ville de Paris et des maires d'arrondissement concernés pour la réussite de ces dispositifs au service de la sécurité et donc de la liberté des Parisiens.

Je remercie particulièrement M. le Préfet de police, M. le Procureur a été cité tout à l'heure, je veux le faire à mon tour, le Maire de Paris, en l'occurrence son adjointe Myriam EL KHOMRI et le Secrétariat général ainsi que tous les acteurs de cette Z.S.P.

J'espère que nous pourrons tirer un bilan encourageant dans quelques mois, mais les premiers signes sont encourageants eux-mêmes.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Préfet, depuis l'examen du dernier budget spécial de la Préfecture de police en décembre 2011, nous avons pris connaissance du rapport de la Chambre régionale des comptes sur votre budget.

Ce dernier a souligné un certain nombre de "faiblesses comptables (je cite) dues à un manque de fiabilité de certains éléments". Je ne vais pas ici les rappeler, puisque nous avons eu le débat lors d'un précédent Conseil.

Cependant, pouvez-vous nous dire aujourd'hui quels enseignements vous avez retenus des conclusions de ce rapport et quelles modifications vous a-t-il amené à introduire dans le budget, que vous soumettez à notre vote au cours de cette séance ?

Dans votre réponse à la Chambre régionale des comptes, vous vous êtes engagé sur plusieurs points pour une application de certaines des recommandations. Pouvez-vous nous dire quel est l'état des lieux, à ce jour ?

Sur le fond de ce rapport, les agents de la Chambre régionale des comptes ont décortiqué, si j'ose dire, notamment les attributions, les émoluments des A.S.P., des sapeurs-pompiers dans une moindre mesure et je voudrais revenir sur quelques-uns de ces points.

Depuis des années, vous le savez, les élus de Paris souhaitent connaître précisément l'utilisation de la dotation permettant le financement du corps des A.S.P. et plus particulièrement leur nombre exact, leur répartition géographique, leurs missions, la priorisation et le périmètre de ces dernières.

Notre Conseil s'est prononcé à plusieurs reprises pour que les A.S.P. s'occupent du mauvais stationnement et des incivilités et aussi de "Paris Respire", mais nous n'avons jamais acté qu'ils et elles puissent devenir des forces d'appoint du personnel chargé du maintien de l'ordre public, tel que l'on a pu encore le constater jusqu'aux abords du Stade de France, comme cela a été relevé par un élu du groupe socialiste en 5e commission il y a quelques jours.

Dans votre réponse à la Chambre régionale des comptes, vous aviez précisé que les missions des A.S.P. étaient, je cite, "largement concentrées sur la répression des infractions au stationnement".

Monsieur le Préfet, ce mot "largement" ne nous convient pas. Nous aimerions vous entendre nous préciser que, aujourd'hui, plus aucun ASP n'est occupé à des tâches relevant des attributions du personnel de l'Etat.

En effet, les élus de ce Conseil ont toutes et tous remarqué que divers règlements de la Ville sont régulièrement bafoués ou mal appliqués. Je ne prendrai qu'un exemple, celui des infractions au règlement des terrasses.

On a pu voir des handicapés devoir descendre sur la chaussée, plutôt que d'entamer une négociation incertaine avec les occupants de la terrasse d'un restaurant tranquille par exemple d'une rue du 6e arrondissement. L'impunité semble quelquefois valider l'incivisme.

De même, vers qui la personne en fauteuil peut-elle ou doit-elle se tourner pour éviter de rencontrer sur la chaussée des voitures à contresens roulant à 30 kilomètres/heure, voire plus ?

Que dire pour les dépôts sauvages d'encombrants issus de chantiers ou de caves, régulièrement abandonnés le long de certains axes périphériques ?

Pourquoi ne voit-on jamais les A.S.P. intervenir dans ces domaines, qui participent pourtant du vivre ensemble et de la protection des plus fragiles ?

Alors que les premières caméras de vidéosurveillance semblent devoir être installées dans des ensembles du parc social, sans même que l'accord de Paris Habitat ait été obtenu pour le cas des Périchaux (je renvoie au vœu de Mme HIDALGO et de M. ALAYRAC de ce mois), il nous semble important que l'on dispose au préalable d'informations en matière d'utilité et plus encore d'efficacité des 1.000 premières caméras de vidéosurveillance sur des territoires desquels on a par ailleurs prélevé des agents pour les redéployer en petite couronne.

Nous aimerions savoir tout particulièrement comment vous calculez l'efficacité au regard de la prévention et pas seulement au regard du taux d'élucidation, qui reste au demeurant assez faible si l'on en croit les chiffres publiés dans la presse.

S'il est utile et nécessaire d'élucider, il est encore plus utile et nécessaire de prévenir les violences aux personnes. En ce domaine, vous le savez, les caméras n'empêchent pas grand-chose si l'on compare avec l'efficacité de la police de proximité.

En ce qui concerne les sapeurs-pompiers, chacun sait dans cette Assemblée la qualité du travail et des interventions de la Brigade des sapeurs-pompiers. Nous n'insisterons pas sur leur importance, leur nécessité et leur

utilité, qui expliquent depuis fort longtemps leur popularité auprès de l'ensemble des Parisiens et, si je puis dire, petits et grands.

Nous avons déjà souligné l'an passé la nécessité de maintenir un haut niveau d'investissement pour l'entretien des casernes et la mise à niveau des matériels. Je n'y reviens pas.

S'il était possible, comme le recommande la Chambre régionale des comptes (j'ai lu votre réponse) d'avoir un budget annexe pour la B.S.P.P., nul doute que nous le voterions à l'unanimité sans hésiter.

Je souhaite également, un peu comme vous l'avez fait, intervenir par-delà les aspects strictement financiers sur la politique générale de la Préfecture de police dans certains domaines.

Parmi les 4.000 manifestations annuelles et peut-être encore plus, vous en interdisez un nombre assez faible, très faible même, je dois dire, et nous nous en félicitons, car nous sommes très attachés à cette liberté fondamentale de pouvoir protester et manifester.

Vos interdictions reposent quasi exclusivement sur le motif du trouble à l'ordre public, alors je vous pose une question, Monsieur le Préfet : quand une association, connue pour ses prises de position extrêmes, passe à tabac des journalistes ou des passants lors d'une manifestation qu'elle organise, considérez-vous que l'ordre public est respecté ?

Allez-vous prévenir cette association "Civitas", pour la nommer, qu'elle n'aura plus d'autorisation si elle continue de se comporter de la sorte ?

Dans un autre domaine, je voudrais vous demander pourquoi la Préfecture de police demande aux personnes ayant déposé une demande de régularisation de payer, dès l'obtention d'un récépissé provisoire, la totalité des frais et taxes prévus lors de la délivrance du premier titre de séjour ?

Si la somme de 110 euros est bien considérée comme un élément déterminant de la recevabilité de la demande, les textes ne prévoient aucunement qu'on demande 340 euros à ce stade. Nous aimerions, Monsieur le Préfet de police, que cette pratique soit modifiée et conforme à ce que l'on trouve d'ailleurs dans d'autres préfectures d'Ile-de-France.

En matière de contrôle d'identité, vous savez à quel point l'attitude des forces de police peut générer de l'incompréhension lorsque cette attitude n'est pas totalement conforme à l'esprit de la loi.

Comment voulez-vous, par exemple, que l'on puisse constater ou entendre qu'un jeune soit considéré, je cite : "Comme ayant un comportement bizarre, au seul motif qu'il a un casque de musique sur la tête et surtout des gants roses fluo ? J'avoue ma perplexité, lorsque cela se déroule, qui plus est dans le hall d'un immeuble sans que quiconque ne se soit plaint. Puisqu'il s'agit du mien et que cela s'est produit ce matin, je m'interroge sur ce qui se serait passé si je n'avais pas été témoin de cet incident.

L'exemplarité de la police, vous le savez, est une des conditions du respect des règles. Or comment admettre le stationnement quotidien de quelques véhicules, je le concède, quelques véhicules de la police dans un couloir de bus pendant le temps d'achat ou de consommation d'un repas, si toutefois on peut parler de repas lorsqu'il s'agit d'un McDo ?

Comment peut-on admettre qu'il est interdit de klaxonner ou de faire du bruit dans Paris quand quelques véhicules, là encore j'en conviens, de police passent tous les jours à la même heure et dans les mêmes rues, juste avant l'heure du déjeuner, toutes sirènes hurlantes.

Je sais que vos prédécesseurs, et probablement vous-même, avez à cœur de rappeler tout ceci à vos agents, mais ce qui compte est le changement que l'on peut observer sur le terrain et, de ce point de vue, il se fait attendre.

Pour toutes les raisons que j'ai évoquées, et malgré la sympathie que nous inspire la Brigade des sapeurs-pompiers, et la satisfaction que nous avons eue - je vous le dis - à vous voir ne pas reconduire les arrêtés anti-mendicité, le groupe E.E.L.V.A. ne votera pas cette année encore le budget de la Préfecture de police.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Ce n'est pas bien. Les choses vont dans le bon sens et vous ne votez même pas, ce n'est pas encourageant. Vous me faites beaucoup de peine.

M. Yves CONTASSOT. - L'année prochaine, on verra.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Ah, l'année prochaine !

La parole est à Mme Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD. - Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet de police, chers collègues, depuis 2009, le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche s'abstient au moment du vote de ce budget spécial de la Préfecture de police.

Nous étions inquiets de voir un écart toujours plus grand entre la politique sécuritaire des différents gouvernements d'une part, et notre vision de la ville et du vivre ensemble d'autre part.

Depuis 2009, nous avons vu une contradiction indépassable se développer. Nous voulions rappeler que le Conseil de Paris est la seule assemblée délibérante locale élue et démocratique à s'exprimer au sujet de ce budget. C'est une responsabilité à laquelle on ne pouvait échapper en ne regardant que d'un œil.

Puisqu'il nous est permis de débattre, nous avons quelques propositions et réflexions, avec d'autant plus de vigueur que le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche est particulièrement attaché à la sécurité des Parisiennes et des Parisiens qui est un droit, d'autant plus important pour les plus fragiles et dans les quartiers les plus populaires.

Trois raisons principales nous ont poussés à nous abstenir. En premier lieu, nous voulions dire que notre conception de la Ville, qui est à l'opposé de celles que M. GOUJON a pu développer tout à l'heure en tirant un signe à peu près égal entre locataires du logement social et délinquants, notre conception de la Ville donc est celle d'une ville où tous les habitants trouvent leur place. Elle accueille la mixité sociale comme une chance, elle va au-devant des plus faibles et secourt les plus fragiles et les exclus. C'est une ville faite de tous les habitants, quels qu'ils soient, les privilégiés comme les autres, les jeunes comme les moins jeunes, les hommes comme les femmes, ceux qui ont des papiers comme ceux qui n'en ont pas.

Notre préoccupation à l'égard de ces derniers, appelés à tort sans papier, a tout particulièrement crû ces dernières années. Nous avons déploré de voir passer beaucoup de dossiers de régularisation depuis cinq ans sans qu'aucun argument ne sembla trouver grâce aux yeux de la Préfecture de police, ni les contrats de travail, ni les enfants scolarisés, ni l'ancienneté de la présence en France, ni l'intégration, ni rien. Pour nous, il fallait le dire, il fallait prendre la défense de ces Parisiennes et de ces Parisiens comme les autres.

En second lieu, nous voulions alerter et vous demander vos intentions, Monsieur le Préfet, sur l'état des locaux et de l'accueil dans le service public dont vous avez la direction. Deux choses à ce sujet.

Premièrement, nous attendons de l'Etat une rénovation d'un certain nombre de locaux de la Préfecture, des commissariats au point d'accueil des usagers, des locaux pour les passeports, les cartes d'identité, les cartes grises aux locaux de garde à vue.

L'état d'un certain nombre de locaux n'est pas digne de la Capitale de la France. Le personnel, les fonctionnaires dans différents métiers, en lien avec les usagers, n'est de toute évidence pas en nombre suffisant. Deuxièmement, nous demandons le renforcement en nombre d'agents en contact avec les usagers et cela nous paraît nécessaire. Les temps d'attente sont trop longs, les conditions de travail des agents de la Préfecture en pâtissent.

Monsieur le Préfet, vous parliez tout à l'heure des progrès dans l'accueil et dans les antennes. Tant mieux, nous attendrons de voir. Mais je voulais attirer votre attention sur la logique du tout accueil par Internet. En effet, on voit se développer de plus en plus le lien vers Internet : on renvoie vers Internet dès qu'une question se pose. Le développement des informations, notamment par le Net pour la Préfecture est une bonne chose, mais il ne peut remplacer le contact humain. De fait, les personnes âgées, celles qui parlent mal le français, ceux qui n'ont pas accès à Internet tout simplement, les touristes sont exclus lorsque le seul moyen de contacter la Préfecture de police passe par Internet.

En troisième lieu, nous étions en désaccord avec le Gouvernement, mais aussi avec un nombre certain de nos collègues de cette assemblée, s'agissant de l'importance de la présence humaine, du besoin d'un maintien des effectifs policiers dans la Capitale et de l'installation de caméras de vidéosurveillance. Parce que ce ne sont pas ces dernières qui font le travail de prévention et de dialogue indispensable à la garantie de l'ordre public et parce que leur présence ne saurait justifier une diminution du nombre de policiers de manière générale comme dans nos quartiers.

On nous a soutenu qu'il n'en serait rien. Nous avons pourtant bien vu leur nombre diminuer. On remplace de la présence humaine dans les quartiers populaires par des caméras de vidéosurveillance. Or toutes les études montrent qu'autant les caméras peuvent avoir une efficacité dans les milieux fermés, comme les parkings, les bus, autant sur la voie publique il n'y a aucun effet dissuasif puisqu'on déplace simplement la délinquance mais on ne la règle absolument pas.

La vidéosurveillance reste un choix inutile, coûteux pour la sécurité du plus grand nombre des Parisiennes et des Parisiens. Nous attendons des bilans sincères de cet outil qui malheureusement est utilisé au détriment d'une présence humaine renforcée.

Le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche a noté du changement depuis les mois de mai et de juin. Le président de la République, la majorité parlementaire, le Gouvernement, le Ministre de l'Intérieur, et même vous, Monsieur le Préfet de police de Paris. Nous revenons donc, au moment du vote de ce budget spécial de Préfecture de police, armés des meilleures intentions.

Les Français, les Parisiennes et les Parisiens voulaient du changement, ils en ont. Un certain nombre de nouvelles orientations ont été prises et un certain nombre d'autres ne l'ont pas été, malheureusement.

Ainsi, s'agissant de la politique nationale d'immigration, nous attendons toujours un changement, car force est de constater qu'entre le droit de vote des étrangers reporté aux calendes grecques et la circulaire du Ministre de l'Intérieur concernant les sans-papiers, c'est beaucoup de bruit pour malheureusement pas-grand-chose.

En réaffirmant 30.000 régularisations comme un plafond, on s'inscrit dans la continuité des années Nicolas SARKOZY et Brice HORTEFEUX, et les conditions de régularisation suggérées par la circulaire Valls, car il ne s'agit malheureusement que d'une circulaire qui est pour le moins floue ; elle ne valide que les avancées d'une rare timidité qui précisent à la rigueur ce que la Droite laissait dans le flou. En 2012, qui n'a décidément rien à voir pour les sans papiers avec 1981 ou 1997, leur situation reste suspendue à une bienveillance dont nous nous inquiétons du caractère discrétionnaire. Les reconduites à la frontière cette année seront même probablement plus importantes qu'en 2011.

Je veux saluer ici le travail des associations de la Ligue des Droits de l'Homme, le Secours populaire, RESF - je ne vais pas citer tout le monde.

Alors, Monsieur le Préfet, nous ne vous en voulons en aucun cas, puisque vous avez un mandat pour faire votre travail, mais les orientations ministérielles ne nous ont pas rassurés à la hauteur des enjeux. S'agissant de la présence policière, la situation est plus complexe. En effet, la création des deux zones de sécurité prioritaires dans le nord de Paris, dans 18e arrondissement et celle qui doit donc venir dans le 19e arrondissement, vient répondre à un besoin et à une demande des habitants de ces quartiers populaires.

Plus de moyens, plus d'agents dans ces arrondissements, puisque c'est de ceux-là dont il s'agit, notre groupe le demandait depuis longtemps. Nous nous étions alarmés en effet de la baisse des effectifs, y compris à Paris, y compris dans ces quartiers. Cependant ces deux Z.S.P. ne sauraient cacher la forêt.

D'une part, il ne s'agit pas de déshabiller Pierre pour habiller Paul et de croire que dans les 18e et 19e arrondissements on a besoin de plus de moyens financiers et humains.

Les Z.S.P. ne règlent pas tous les problèmes de délinquance à Paris, elles ne suffisent pas à rétablir sur notre territoire une présence homogène et efficace. L'effectif policier est non seulement en baisse mais disposé dans la ville de manière extrêmement inégale. En février dernier, on notait que le premier arrondissement comptait un policier pour 61 habitants, alors qu'on en comptait 1 pour 531 habitants dans le 20e arrondissement. Il est donc évident qu'il faut plus de policiers dans les quartiers populaires où ils doivent être recentrés sur des opérations de tranquillité publique.

Le 20e arrondissement est l'arrondissement avec le plus faible nombre de fonctionnaires de police par habitant, ce qui ne saurait nous satisfaire. Nous attendons donc la troisième vague dont vous parliez, Monsieur le Préfet, tout à l'heure avec impatience.

Enfin, notre groupe voudrait également insister cette année sur un point supplémentaire : la lutte contre l'habitat indigne, qui relève aussi de la Préfecture de police. Depuis plusieurs années, on constate que les délais s'allongent entre le signalement de l'intervention - c'est une situation qui ne peut perdurer - et l'intervention elle-même. Il faut se redonner le plus rapidement possible les moyens pour enrayer ce glissement.

Nous luttons depuis 2001 contre l'insalubrité et l'indignité des logements. Ce n'est pas le moment de faiblir. Passons, au contraire, un nouveau cap avec l'objectif d'en finir avec l'habitat indigne à Paris.

Vous l'aurez deviné, le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche est dans l'expectative sur ces sujets ; nous attendons toujours un vrai changement de politique de sécurité. Cette année encore, nous nous abstiendrons sur ce budget spécial de la Préfecture de police.

Monsieur le Préfet, je voulais finir en vous alertant avec des questions primordiales pour moi comme pour d'autres dans cette Assemblée, je le sais : celles de la lutte contre les violences faites aux femmes. Dans les

commissariats, dans tous les lieux pouvant servir de refuge aux femmes battues comme sur le terrain, un personnel formé spécifiquement doit pouvoir accueillir les plaintes, recueillir la parole des femmes et rassurer les victimes. C'est un travail qui nécessite une formation spécifique de vos agents et qui nécessite, là aussi, des moyens supplémentaires pour permettre la discrétion et l'entourage nécessaire aux femmes subissant des violences. Ces violences sont inacceptables et, là aussi, je veux terminer en rendant hommage aux agents de la fonction publique et aux agents de police, permettant de participer à l'éradication de ce fléau.

Je veux aussi en profiter pour saluer l'initiative des associations et des femmes qui osent lever, comme encore récemment sur la question du viol, les tabous et qui osent porter plainte et toutes celles qui accompagnent celles qui sont victimes. Je veux encourager Nina et les courageuses femmes victimes, comme celles de Fontenay-sous-Bois, qui portent leur combat ; je pense qu'il faut que nous les encouragions ensemble.

Je pense, de même, que la lutte contre le racisme et les discriminations, particulièrement la lutte contre l'homophobie, la lesbophobie et la transphobie sont des choses qui sont très absentes des budgets et des orientations que nous portons pour les budgets de la Préfecture de police et, là aussi, des formations des personnels sont toujours nécessaires pour intervenir efficacement auprès des Parisiennes et des Parisiens.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Madame BERTRAND, vous avez la parole.

Mme Geneviève BERTRAND. - Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet de police, le projet de budget primitif pour 2013 de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris s'inscrit en hausse de 1,3 % par rapport à 2012, c'est-à-dire moins que l'inflation prévue, 1,8 %, et malgré la poursuite du plan de modernisation n° 2 de la Brigade.

Les dépenses de fonctionnement passent, elles, de 324 millions d'euros en 2012 à 328 millions pour 2013 ; un vrai souci de maîtrise de la dépense caractérise ce projet de budget si l'on se réfère aux hausses moyennes des cinq budgets précédents.

Paris prend sa part de cette augmentation, puisque la contribution de Paris augmentera de 1,53 %, quand celle de l'Etat le sera de 1,33, celle du Département des Hauts-de-Seine de 1,32, celle de la Seine Saint-Denis de 1,17 et celle du Val-de-Marne, comme celle des 123 communes de la petite couronne, de 1,12 %.

Malgré l'effort de Paris d'ajouter 1.264.000 euros supplémentaires, des doléances ont été exprimées lors de la Commission consultative de gestion de la Brigade des sapeurs-pompiers du 4 décembre 2012 par le représentant du Conseil général de Seine-Saint-Denis, qui me paraît "illustrante", à l'heure de toutes les péréquations, du mal-être qu'éprouvent certains Départements de la petite couronne et, en l'espèce, la Seine-Saint-Denis, devant le supplément de 380.000 euros à fournir au budget de la B.S.P.P. quand ce Département doit établir son propre budget en baisse de 5 %.

La section de fonctionnement du budget primitif 2013 est un budget de moyens humains à hauteur de 80 %. C'est ainsi dire que la gestion des personnels est la priorité entre toutes, lorsque l'on sait que le taux d'attrition reste très élevé, à 24,8 %. Il faut savoir que 75 % des sapeurs-pompiers de Paris sont provinciaux et regagnent leurs attaches familiales à chaque permission.

Avec 26 % des contributions au fonctionnement de la B.S.P.P., Paris assure un gros premier quart des besoins, l'Etat vient en deuxième, avec 24 %, suivi par les 123 communes pour 21 % et environ 10 % pour chaque Département.

Les dépenses d'investissement relatives aux casernements, elles, sont en nette baisse en 2013, à 28.500.000 euros contre 38 millions en 2012, après les énormes travaux de rénovation de la caserne Masséna et du centre opérationnel Champerret.

Les investissements relatifs aux matériels et équipements représentent 18 millions d'euros.

Je voudrais donner quelques chiffres sur l'activité opérationnelle de la Brigade pour l'année 2012.

En dépit des campagnes d'information visant à limiter les appels abusifs, l'année 2012 se solde par une hausse de 36 % des appels qui atteignent 1.700.000 en année pleine, et cette hausse est due presque intégralement à l'explosion des appels du 112, +93 % en un an, quand le 18 n'enregistre une hausse que de 8 % et les services publics une baisse de 1,5 %.

Pourquoi le recours au 112 explose-t-il ? Pour le général GLIN, commandant la Brigade, deux causes sont principales : l'usage des Smartphones faciles d'emploi, d'une part, et les appels de touristes étrangers, plus familiers du 112 européen que du 18 français.

Si, en dépit de cette explosion des appels, les interventions pour secours à personne sont à peu près stables, c'est que la Brigade a mis pleinement à profit le nouveau centre opérationnel de Champerret et le renforcement des équipes qu'il a entraîné, puisque pour 4,22 appels reçus, une seule intervention devient nécessaire.

La crainte est grande qu'une fermeture du service des urgences de l'Hôtel Dieu n'ait un impact fort, car il signerait la désertification du cœur de la Capitale dans les secours d'urgence aux personnes.

Les incendies restent à un chiffre apparemment incompressible de 16.772, en tout cas près de 17.000, par an. Ils sont, en partie, le fait des feux de scooters et des feux domestiques et, à cet égard, le général GLIN indique que l'isolation des appartements en fait de véritables cocottes-minute, et malgré tous les dangers encourus et un nombre de morts au feu en nette baisse, 34 en 2012 au lieu de 47 en 2011, il est heureux de constater qu'aucun sapeur-pompier n'a laissé la vie en 2012, même s'il faut déplorer encore le chiffre de 167 pompiers blessés.

Tous ces constats conduisent la Brigade à prévoir d'expérimenter du jeudi 20 décembre 2012 au lundi 7 janvier 2013, avec une vigilance spéciale pour la nuit du 31 décembre au 1er janvier, un dispositif de réception unifiée des appels urgents et non urgents des 17, 18 et 112.

L'idée est d'effectuer moins de départs dans le doute et de maîtriser les départs par une meilleure coordination et une priorisation.

J'irai très rapidement évoquer le plan d'actions 2011-2015…

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous avez épuisé depuis longtemps votre temps, chère Madame, mais c'est votre collègue qui ne vous a rien laissé.

Mme Geneviève BERTRAND. - Le groupe U.D.I. votera dans la confiance le projet de budget 2013 de la B.S.P.P., et donc de la Préfecture de police.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Pardonnez-moi, c'est à contrecœur, mais je suis bien obligé.

Monsieur Gilles ALAYRAC, vous avez la parole.

M. Gilles ALAYRAC. - Lors du débat que nous avons eu sur le rapport de la Chambre régionale des comptes, vous avez, Monsieur le Préfet, assuré les élus parisiens de "votre volonté de transparence et de partenariat" et, justement, la transparence et le partenariat s'expriment à travers ces chiffres du budget spécial.

Ce budget, c'est surtout la section de fonctionnement, avec 655 millions d'euros. La section d'investissement diminue un peu, parce que les opérations immobilières de la B.S.P.P. les plus importantes sont maintenant lancées.

Au nom de mon groupe, je redis aux sapeurs-pompiers notre gratitude pour ce qu'ils font au service des Parisiens.

Nous poursuivrons en 2013 le deuxième plan de modernisation de la B.S.P.P. qui va lui permettre de s'équiper pour faire face aux nouveaux risques comme les catastrophes technologiques.

Pour faire face à ces dépenses, mais aussi à une revalorisation des dépenses de personnel de la Préfecture de police, les crédits que nous allons voter progressent cette année de 2,2 % ; c'est 6 millions de plus et c'est plus que l'inflation.

Voilà le signe que la Municipalité parisienne entend poursuivre en confiance étroite son partenariat avec la Préfecture de police.

Les addictions, Monsieur le Préfet, sont, pour nous, un sujet de préoccupation.

La toxicomanie constitue pour les habitants de certains quartiers un problème douloureux. Je pense à la porte Saint-Denis, qui se voit transformée en véritable terrain de consommation en plein air.

Qui peut donner tort aux riverains qui sont exaspérés et qui manifestent pour demander la sécurité et la tranquillité dans leur quartier ? Les abords des gares de l'Est et du Nord posent problème, la police n'y a pas été assez présente au cours de ces dernières années.

A un degré évidemment moindre, la surconsommation d'alcool demeure aussi un vrai défi. Le phénomène du "binge drinking" est un phénomène qui nous frappe à Paris comme la plupart des grandes villes. Nous sommes ici à la lisière de la santé publique, mais aussi de la sécurité, car l'alcoolisation à outrance peut provoquer des bagarres, des agressions, mais aussi des confrontations difficiles à gérer pour la police.

Nous sommes également préoccupés de plus en plus par la question des mineurs délinquants dans le métro.

Je dois dire que l'on se sent désarmé face à l'impunité dont jouissent ces groupes de jeunes gens qui sont interpellés après des vols et très vite relâchés.

Ces jeunes sont, pour la plupart, des mineures, et ils sont victimes de réseaux qui les exploitent. Leur démantèlement doit être un objectif prioritaire pour la sécurité des voyageurs, mais aussi pour les touristes, devenus leur cible privilégiée.

Nous sommes également constamment interpellés sur la question de la tranquillité et de la sécurité des habitants dans les ensembles sociaux.

Le service rendu par le G.P.I.S. aux locataires est dans l'ensemble correctement apprécié, mais deux mesures s'avèrent pourtant nécessaires.

D'abord, que la Ville ait un droit de regard plus accentué sur l'action de ce groupement interbailleurs - je rappelle qu'elle le finance à 40 %.

J'ajoute que le signalement, cet été, par un site Internet, de certaines méthodes employées par ce service plaide en ce sens.

Il faudrait aussi intensifier les opérations conjointes du G.P.I.S. avec les services de police. En effet, la frontière entre parties communes, partie locatives des H.L.M. et la voie publique est ténue. Par exemple, lorsque le G.P.I.S. évince d'une cage d'escalier des dealers, il ne doit pas être nargué 15 minutes après par ces mêmes individus dans la rue.

Concernant les A.S.P., nos attentes sont fortes.

Nous n'avons pas attendu les conclusions de la Chambre régionale des comptes pour constater que la productivité n'est pas satisfaisante. Ce qui nous paraît souhaitable, c'est de connaître d'abord le nombre exact des A.S.P. mais aussi leur répartition, arrondissement par arrondissement, et surtout que soit précisée la doctrine d'emploi, qui est trop fluctuante.

Alors, le Contrat parisien de prévention et de sécurité peut contribuer, à travers ces avenants, à revoir l'utilisation des A.S.P. Une évaluation du contrat au niveau central et arrondissement par arrondissement est nécessaire. En effet, on constate un certain essoufflement du partenariat local de sécurité. Les conseils locaux de sécurité sont souvent devenus de grand-messes sans véritable débat.

Le plan de vidéoprotection dit des 1.000 caméras est une bonne illustration de la coopération entre Paris et l'État. L'implantation des caméras est maintenant quasiment achevée.

Au regard de la contribution financière qui a été apportée par la Ville, le moment est venu d'obtenir un premier retour d'expérience sur les effets obtenus et les moyens humains mobilisés. C'est le sens du vœu que j'ai déposé avec mon groupe.

Ce bilan, Monsieur le Préfet, est d'autant plus nécessaire qu'un débat nourri au sein de ce Conseil a précédé son vote car les élus demeurent attentifs à ce que soient respectés les principes essentiels de liberté publique, privée et la déontologie.

Nous le savons tous : pour que la police soit efficace, elle a besoin d'effectifs suffisants. Je n'oublie pas la question de leurs locaux. Il faut un nouveau commissariat dans le 13e, réhabiliter celui du 14e, Monsieur le Maire du 14e, revoir l'accueil dans certains commissariats, l'accueil du public, par exemple, dans le 15e.

Nous ignorons l'impact de la mise en place de la police d'agglomération sur les commissariats, surtout au moment où nos allons créer les zones de sécurité prioritaire.

Par exemple, l'intervention de la Brigade des réseaux ferrés au-delà du périmètre de Paris et de la petite couronne est-elle envisagée à effectifs constants ? C'est aussi ce type de question que nous nous posons.

Nous attendons donc avec intérêt l'audit que le Ministre de l'Intérieur vous a demandé.

Le Ministre de l'Intérieur, Manuel VALLS, a eu raison de dire que la Gauche peut faire mieux que la Droite en matière de sécurité. Une autre politique est nécessaire, qui ne soit plus basée sur la course effrénée au chiffre, ni sur les contrôles d'identité systématiques. La course à la performance, ce sont des conditions de travail détériorées pour les fonctionnaires de police.

Mais nous voulons leur rendre hommage parce qu'ils font un travail difficile dans une société de plus en plus conflictuelle. La police a largement déserté le terrain et dans certains quartiers, les habitants se sentent abandonnés.

Alors notre groupe est attaché au retour d'une police ancrée dans le quotidien, redéployée sur le terrain, connue des élus, des commerçants, des gardiens d'immeuble. Ce n'est pas de l'angélisme que de dire que les policiers ne sont pas que des uniformes : ils sont au service du public.

Oui, il faut reconstruire le lien de respect et de confiance réciproque entre les Parisiens et leur police après toutes ces années de bâtonnite visant à faire briller les statistiques en multipliant les affaires d'interpellation de fumeurs de haschisch ou d'étrangers en situation irrégulière, plutôt que la lutte contre les cambriolages.

Car la Droite a détourné la police des vraies priorités sur le terrain, et cette police est un échec. C'est une rupture que nous appelons pour que les Parisiens puissent continuer à aimer leur police, la police républicaine qui est celle que nous défendons.

Voilà quelques-unes des raisons qui justifient pleinement que nous adopterons demain le budget spécial de la Préfecture de police.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, en donnant la parole à M. MADEC, je l'informe, ainsi que M. BRAVO, qu'ils ont 11 minutes à eux deux. Je ne vois pas M. BRAVO.

Si, il est là !

La parole est à Roger MADEC.

M. Roger MADEC, maire du 19e arrondissement. - Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet, la sécurité est sans doute la première des libertés que nos concitoyens attendent de voir respectée. Elle est l'un des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Elle est la condition essentielle pour qu'une vie sociale puisse s'épanouir, la base du vivre-ensemble et le commencement de toute cohésion sociale.

La sécurité est un service public qui vise en premier lieu à protéger les plus faibles, c'est-à-dire les classes populaires, et nos concitoyens les plus en difficulté contre l'arbitraire, la violence et la loi du plus fort.

Durant plus d'une décennie, certains, au sommet de l'État, ont voulu instrumentaliser cette liberté au service de contingences électorales, avec le résultat que l'on connaît.

Heureusement, nous n'en sommes plus là aujourd'hui et nous pouvons désormais considérer que la sécurité n'est plus un prétexte électoral, mais bien une véritable exigence de service public pour le bien de tous.

A l'inverse de ce que nous avons connu précédemment, le traitement politique de la sécurité ne se fait plus à coups d'effets d'annonce, de démagogie affichée sur fond de faits divers montés en épingle, de lois de propagande et de circonstance sans réflexion ni effets sur le terrain.

Nous y avons perdu près de 10 ans sans qu'un effort sérieux, continu et efficace se fasse jour. Car la sécurité suppose bien un traitement global qui associe l'ensemble des acteurs de terrain concernés sans considérer la répression comme l'outil unique et définitif de cette politique.

Dans ce contexte, je me félicite, ainsi que les élus du 19e arrondissement et les habitants de cet arrondissement, que le Gouvernement, à travers son Ministre de l'Intérieur, Manuel VALLS, un grand Ministre de l'Intérieur, ait décidé de créer une zone de sécurité prioritaire dans cet arrondissement.

Il ne s'agit pas à proprement parler d'une surprise puisque des signes encourageants étaient manifestes depuis plusieurs mois, mais bien d'un engagement concrétisé, qui va nous permettre au fil des mois à venir de mener une véritable lutte contre l'insécurité dans ces quartiers du 19e.

Daniel VAILLANT a eu l'occasion de rappeler comment fonctionne une Z.S.P. au quotidien, ce que sont ces objectifs et les moyens dont il est utile de disposer pour garantir son efficacité.

Dans le 19e arrondissement, le travail préparatoire à l'installation de cette nouvelle Z.S.P. se poursuit et s'intensifie depuis quelques semaines. Notre objectif est que cette Z.S.P. soit mise en place au plus tôt, naturellement, sur un périmètre comprenant les secteurs Stalingrad-Réverdy-Orques de Flandre.

Ce périmètre est assez large pour englober les secteurs les plus fragiles, sous haute tension et suffisamment resserré pour assurer une véritable efficacité.

Deux types de délinquance gangrènent la vie quotidienne dans ces quartiers : le trafic de stupéfiants tout d'abord, qui ronge et pourrit véritablement la vie des riverains, provoque des nuisances inacceptables au quotidien et devient le support d'une économie parallèle qu'il importe de démanteler dans un État de droit, et les vols avec violence, qui rendent au quotidien la vie impossible pour les plus faibles, et surtout pour les femmes.

Je reconnais que notre ambition est importante et suppose une collaboration effective de tous les acteurs, ainsi qu'une action de longue haleine avec des effectifs revus à la hausse.

Mais il est hors de question que nous laissions les habitants du 19e arrondissement livrés à la violence et au trafic, ni la délinquance gangrener notre tissu social. Comme les autres, les habitants de ces quartiers populaires méritent le droit à la sécurité.

Le témoignage de mon ami Daniel VAILLANT sur la mise en place de la première Z.S.P. à Paris est éloquent. Il nous donne à voir les bonnes pratiques qui doivent présider à l'installation d'une Z.S.P. : détermination d'un secteur, pilotage par objectifs, partenariat resserré avec les acteurs locaux, coordination de l'ensemble des services de police et municipaux et mise en cohérence des actions de prévention et de dissuasion sur le territoire.

Monsieur le Préfet, vous pouvez compter sur moi et l'ensemble des élus du 19e arrondissement pour mener cette politique partenariale. Je voudrais saluer à l'occasion de ce débat sur le budget primitif de la P.P. la volonté des services de l'État de travailler en étroite liaison avec la Ville de Paris et leur détermination à accompagner les engagements pris par le Gouvernement sur le terrain.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci. Jacques BRAVO aura 5 minutes 30. Il faut compter quand on parle budget.

M. Jacques BRAVO, maire du 9e arrondissement. - Vous savez, Monsieur le Maire, que je tiendrai le challenge.

Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet, mes chers collègues, j'attirerai l'attention sur deux points.

Le premier concerne la gestion du budget. La Chambre régionale des comptes a mis à juste titre l'accent sur tout ce qui a été fait depuis 2001. Je me retourne vers mon collègue GOUJON : cela veut dire que des choses n'avaient pas été faites avant 2001.

Ce qui m'intéresse, c'est de regarder, c'est d'évaluer avec vos services, dans un partenariat de confiance, tout le rapport de la Chambre régionale des comptes et de regarder ce qu'il faudra faire à partir de 2012.

Je n'en dis pas plus sur le sujet. Je sais simplement que l'on a une délibération très importante dans notre présente séance sur les modalités d'attribution d'un marché pour l'acquisition et la mise en œuvre d'un nouveau système d'information comptable et financier. C'est un sujet de grande importance.

Le deuxième point que je voulais signaler seulement concerne les activités de la nuit à Paris.

Les activités nocturnes ne doivent pas être diabolisées, bien sûr, mais il est important que tous les modes de vie puissent coexister harmonieusement : ceux qui vivent des métiers de la nuit, ceux qui vont se distraire la nuit et ceux qui, tout simplement, dorment la nuit.

Voilà pourquoi, lorsque la situation ou les comportements sont excessifs et causent des nuisances, il faut veiller à les réguler.

Cette problématique a été sérieusement abordée lors des Etats généraux de la nuit organisés par Mao PENINOU, adjoint du Maire sur ces questions, en 2010. A la suite de ces états généraux, plusieurs projets ont vu le jour ; je pense aux "Pierrots de la nuit" ou encore aux commissions de médiation organisées par les maires d'arrondissement sur ces secteurs sensibles. Le but est toujours le même : concilier les usages festifs de la nuit et le

légitime droit au repos des riverains. Ces commissions réunissent des représentants d'associations, de riverains, des gérants d'établissement, des représentants de syndicats professionnels et les services de police, bien sûr. Ce dialogue tend à dessein à mener vers le mieux-vivre ensemble.

Je tiens à saluer le partenariat qui existe déjà et à mentionner sur ces deux points-là, la gestion du budget et les activités de nuit, notre sensibilité dans un climat de confiance dont je tiens encore à redire qu'il est bien nouveau et que c'était bien utile.

Merci, Monsieur le Préfet.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Parfait ! Excellent ! Vous êtes exemplaire, Monsieur BRAVO.

Maintenant, vont réagir à toutes ces interventions, dont je vous remercie, d'abord l'excellente Myriam EL KHOMRI, puis l'excellent Préfet de police.

Je ne voudrais pas que… la coproduction soit vraiment égalitaire !

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Préfet, mes chers collègues, il est compliqué, dans un temps court, de réagir à l'ensemble de vos interventions.

Cependant, en introduction, je voulais tout d'abord saluer l'ensemble des personnels de la Préfecture de police, qu'ils soient A.S.P., policiers ou agents des antennes administratives et membres de la Brigade des sapeurs-pompiers, pour la qualité de leur travail et, au nom de tous les Parisiens, pour le travail qu'ils mènent au quotidien. Nous savons les uns et les autres que ce ne sont pas des missions faciles. En ce sens-là, je pense que l'ensemble des conseillers de Paris s'associe à ces remerciements.

Je compte sur vous, Monsieur le Préfet, pour leur transmettre.

Nous avons aujourd'hui un budget qui est en augmentation et qui traduit cette volonté d'améliorer la tranquillité et les secours dans tous les arrondissements parisiens.

Le Préfet de police a pris aujourd'hui des engagements forts devant notre Assemblée et je voudrais ici revenir sur certains de ces engagements.

Monsieur le Préfet, vous avez parlé d'améliorer, de renforcer la proximité avec la population.

Je pense que c'est un élément extrêmement important. Nous sommes, les uns et les autres, dans les différents arrondissements, au contact des Parisiens. Quand vous parlez, par exemple, de la régulation de l'espace public, oui, en effet, il y a beaucoup de doléances au titre de cet espace public qui est dégradé, cet espace public où à la fois l'ensemble des services s'épuisent mais également les élus s'épuisent. Les services de police s'épuisent également parce que nous sommes sur des phénomènes qui dépassent largement un contexte parisien, des phénomènes parfois qui viennent du monde entier et sur lesquels nous sommes dans de grandes difficultés.

Je ne peux pas laisser dire dans cette instance que les résultats ont été spectaculaires durant les dix dernières années. N'ayons pas la mémoire courte !

S'agissant de ces phénomènes, moi, j'assume ma fonction depuis 20 mois, et je ne peux pas laisser dire que nous avons eu des "résultats spectaculaires".

Nous avons eu énormément de difficultés et nous avons eu une baisse d'effectifs de police, ne l'oublions pas !

Il y a un an, nous interrogions le Préfet GAUDIN justement sur cette baisse des effectifs. Cette baisse, elle a été décidée par le précédent Gouvernement.

Certes, Monsieur le Préfet, vous vous êtes engagé à une hausse dès 2014 et je tenais à vous en remercier parce que cette hausse ne pourra se faire qu'au sortir des écoles et que c'est pour rattraper cette casse du service public de la police que nous devons justement aller vers cette hausse qui va prendre du temps, malheureusement.

En tout cas, je tenais à vous en remercier.

Vous avez pris un engagement fort sur l'amélioration du taux de respect du stationnement payant et sur l'organisation de réunions entre les A.S.P. et les maires d'arrondissement, pour une politique locale du contrôle de stationnement.

Je pense que ceci répondra, bien évidemment, à la demande de M. HÉLARD et également portée par M. CONTASSOT.

Je voudrais souligner ici une contradiction dans l'intervention de M. CONTASSOT. Quand on parle de la priorité donnée aux A.S.P. sur le stationnement, je pense que, quand on veut véritablement qu'il y ait une politique en direction du stationnement, il faut que nous-mêmes, nous regardions et nous n'ayons pas dix priorités. Aujourd'hui, la Ville de Paris a clairement demandé au Préfet de police une priorité des A.S.P. sur le stationnement gênant et sur le stationnement payant. Nous l'assumons.

Cela veut dire que, par ailleurs, c'est à la Ville de Paris de travailler au respect des règlements municipaux ; je pense aux terrasses et étalages ; je pense au Règlement sanitaire départemental ; je pense également à la police des marchés et c'est en cela…

A la propreté, au règlement sanitaire départemental.

M. LE MAIRE DE PARIS. - D'abord, la propreté.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Je vais dépasser mon temps de parole !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je rajoute mon grain de sel !

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Ceci a demandé une réforme de la Direction de la Prévention et de la Protection parce que nous ne pouvions enlever la polyvalence chez les A.S.P. si personne ne faisait ces activités-là. C'est en cela que cette réforme de la D.P.P. est importante.

Certes, il y a des difficultés et je ne peux pas laisser dire non plus M. GOUJON qu'il faudrait faire passer tous les inspecteurs de la D.P.P. en catégorie B. Je vous rappelle ici que c'est nous qui avons créé le poste de contrôleur de sécurité et ce n'était pas vous quand vous étiez adjoint à la sécurité.

Je rappelle également que c'est le Maire de Paris en 2001 qui a rendu à la Préfecture de police 24 policiers qui s'occupaient de la sécurité de l'Hôtel de Ville, justement en laissant un savoir-faire aux inspecteurs de sécurité de la Ville de Paris.

Par ailleurs, je vous rappelle également, mais peut-être que vous ne les avez pas entendus dans le cadre des audiences syndicales, que nous nous sommes engagés sur 75 % de promotions en plus sur trois ans, et cela, c'est aussi quelque chose d'extrêmement important en termes de déroulement des carrières.

Donc, nous ne vous avons pas attendus et nous avons fait beaucoup mieux que vous !

Enfin, vous avez pris également un engagement, Monsieur le Préfet de police, sur la lutte contre les phénomènes de réseau et de bandes organisées. Je tenais vraiment à vous en remercier.

C'est un phénomène difficile, où l'on touche à des situations d'enfants qui sont à la fois victimes de réseaux et auteurs d'actes de délinquance, qui demandent véritablement de la dentelle. Les Parisiens, sur ce sujet, sont beaucoup plus intéressés à la mise en application qu'à la mise en scène. De ce point de vue-là, je sais que vous vous y êtes engagé et nous attendons beaucoup sur cette question-là.

Un engagement de force sur les zones de sécurité prioritaire et de nouvelles méthodes de travail qui seront expérimentées.

Daniel VAILLANT et Roger MADEC l'ont dit, la Z.S.P., ce ne sont pas que des effectifs policiers ; la zone de sécurité prioritaire, c'est également une vraie investigation judiciaire, une mobilisation de tous les services et du Parquet - nous le savons, sur Paris, le Parquet de Paris est mobilisé à nos côtés - et véritablement d'essayer de faire remonter des filières.

Je le dis sur le 18e et sur le 19e arrondissement. Sur le 19e, ce sont les phénomènes de deal. Sur le 18e arrondissement, ce sont les phénomènes, par exemple, de traite des femmes nigérianes à des fins d'exploitation sexuelle. Seules les remontées, le démantèlement de réseaux nous permettront d'améliorer la situation et, en cela, l'arrivée des 25 policiers roumains, le travail d'une magistrate roumaine également au Parquet de Paris doivent nous permettre d'améliorer la situation.

Je tenais à vous en remercier, c'est un engagement extrêmement important, Monsieur le Préfet de police.

L'amélioration de la qualité d'accueil en Préfecture, dans les antennes, et nous avons parlé également de la construction du commissariat du 13e et de la rénovation nécessaire du commissariat du 14e, la hausse des effectifs,

l'abandon de la politique du chiffre, c'est aussi pour nous quelque chose d'important, sachant également que le Ministre de l'Intérieur va refondre les outils statistiques parce que nous avons tous connu les méthodes de bidouillage et de truquage, les mois qui s'arrêtaient à 23 ou 24 jours.

De ce point de vue-là, ce sont aussi pour nous, dans le cadre de nos débats que nous avons ici, des éléments extrêmement important.

Oui, il y a 31 jours ou 30 jours mais il n'y en a pas 24, Monsieur GOUJON. En tout cas, c'est ce que l'on m'a appris à l'école !

Enfin, une meilleure coordination dans certains quartiers : le 10e arrondissement, on en a parlé, la gare du Nord, mais également les Périchaux. De tous les services, sachez que vous aurez toujours la Ville de Paris à vos côtés dans ce cadre-là.

Vous l'aurez compris, c'est dans le cadre d'un esprit constructif et d'exigence, pour agir véritablement en efficacité, pour produire aussi de la sécurité ; on a parlé de coproduction à côté, mais pour produire ensemble, avec également tous les partenaires, qu'ils soient de la protection au Ministère de la Jeunesse, tous les services de justice, le service pénitentiaire d'insertion et probation, les éducateurs de rue, les centres sociaux, tous ces secteurs-là que nous finançons par ailleurs, et nous sommes à vos côtés pour améliorer la situation des Parisiens.

Il y aurait tellement de choses à dire, je voudrais dire également que je confirme tout ce qu'a indiqué Geneviève BERTRAND au titre de la B.S.P.P. puisque nous étions au comité de gestion et que la Ville de Paris augmente plus que les autres collectivités dans le cadre de notre débat autour des péréquations. C'était important de le signaler.

En tout cas, merci beaucoup, Monsieur le Préfet de police, et merci à tous les agents qui travaillent sous votre autorité.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous avez très bien parlé et brièvement. Comme quoi, ce qui compte, c'est ce que vous faites et le vous le faites bien.

Monsieur le Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Monsieur le Maire, Madame l'adjoint au Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, je voudrais vous remercier et remercier tous les orateurs pour l'attention qu'ils portent à l'action de la Préfecture de police. Toutes les interventions, je crois, ont été marquées par cet intérêt.

Je remercie particulièrement ceux qui ont annoncé leur soutien au budget de la Préfecture de police et j'espère peut-être, par ces quelques commentaires que je peux faire en conclusion de ce débat, convaincre ceux qui n'ont pas encore franchi ce pas. C'est cela, le débat démocratique, Monsieur le Maire.

D'abord, un mot sur les statistiques. Je ne m'y étendrai pas très longtemps, simplement pour dire qu'il est normal que vous ayez exprimé une volonté de transparence qui est la mienne et il est normal que, notamment les maires d'arrondissement, mais aussi l'ensemble des élus, aient communication des chiffres.

Je ne crois pas beaucoup à la publication de chiffres mois par mois, parce que l'on sait très bien, en dehors de toute polémique, qu'il y a une grande irrégularité dans les modes de saisie.

Je pense que l'état 4001, qui est un indicateur d'activité de la police, se prête assez mal à cette mesure fine de la délinquance. Dès que je communiquerai sur les chiffres de l'année 2012, bien sûr, je demanderai aux commissaires des arrondissements de rencontrer les élus pour leur communiquer les chiffres des arrondissements.

Je précise que la délinquance par arrondissement tient compte des plaintes qui sont déposées dans ledit arrondissement. Il y a beaucoup de gens qui habitent en dehors de Paris qui viennent porter plainte dans les commissariats parisiens. Ce n'est pas forcément un indicateur très fiable sur la mesure de la délinquance dans l'arrondissement, mais il est normal, effectivement, que vous ayez ces informations et je donnerai des consignes en ce sens.

Lorsque nous aurons un nouveau système, en 2013, nous verrons à organiser des communications régulières.

En ce qui concerne l'audit d'agglomération, vous êtes nombreux à être revenus sur cette question. Le but de cet audit d'agglomération est justement de renforcer notre efficacité, de ne pas abandonner le terrain, au contraire être plus présents et plus efficaces, retrouver des marges de manœuvre pour être présents sur la voie publique.

Nous allons faire un certain nombre de propositions en termes d'organisation pour mutualiser encore plus, alléger les fonctions supports, les fonctions de soutien pour dégager ces marges de manœuvre. Nous allons

renforcer aussi les services d'investigation, je proposerai notamment la création d'une véritable sûreté départementale à Paris, mais aussi au niveau de l'agglomération. Il y a des améliorations à apporter sur le suivi de l'investigation de nuit, en particulier dans la petite couronne.

Sur l'audit d'agglomération, on va bien sûr évoquer l'avenir du P.V.P.P., du plan de vidéoprotection de Paris. Nous sommes près de l'objectif des 1.104, je l'ai dit, 967, mais il faut rappeler, si l'on veut faire des comparaisons avec d'autres grandes villes, que nous sommes interconnectés avec les 15.000 caméras de la R.A.T.P. et de la S.N.C.F., que grâce au F.I.P.D. nous allons nous interconnecter à un certain nombre d'ensembles commerciaux, à Paris et dans la petite couronne. Pour les années à venir, il pourra y avoir une nouvelle étape du plan de vidéoprotection à Paris. Mais il faut mettre l'accent aujourd'hui sur les départements de petite couronne qui sont en retard, par rapport à Paris et, encore une fois, vous le savez, la délinquance, on doit l'appréhender au niveau de l'agglomération.

Il est important que l'on ait la même finesse de suivi dans les départements de petite couronne et d'action que dans la Capitale elle-même.

En ce qui concerne les zones de sécurité prioritaire, il n'y a pas eu, effectivement, d'effectif supplémentaire, sauf que, bien sûr, nous avons utilisé la réserve des unités de force mobile que le Préfet de police a à sa disposition et, quand elle n'est pas utilisée par des opérations de maintien de l'ordre, elle est fléchée prioritairement sur les zones de sécurité prioritaire. Ainsi, il y a des unités mobiles tous les jours, des forces mobiles tous les jours dans la Z.S.P. du 18e, dans celle de Saint-Ouen et dans celle de Saint-Denis.

Ce sera le cas pour celle à venir dans le 19e arrondissement ou dans les communes de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et des Hauts-de-Seine, qui ont été retenues dans cette deuxième vague.

Mais, vraiment, je crois - et pour avoir assisté aux réunions opérationnelles hebdomadaires - que l'essentiel, c'est vraiment la coordination, c'est le fait que des services qui avaient trop souvent une logique verticale travaillent ensemble. Il faut voir l'ensemble de ces services être réunis un jour par semaine, se fixer des objectifs communs, se répartir les tâches avec des résultats qui sont là.

En trois mois, dans la Z.S.P. du 18e et sans avoir effectivement d'effectif permanent supplémentaire, mais avec la mobilisation de tous, pas seulement la D.S.P.A.P., pas seulement la D.O.P.C., mais aussi les brigades centrales de la Direction de la Police judiciaire, les districts de police judiciaire, tous les services de l'Etat qui ont une responsabilité en matière de fraude économique et sociale : cela fait énormément de monde qui s’est mobilisé sur cet arrondissement et sur cette zone.

En trois mois, plus de 2.500 personnes interpellées, 115 déférées, 92 procédures pour racolage avec effectivement la lutte contre des réseaux qu'évoquait Mme EL KHOMRI tout à l'heure, avec effectivement des interpellations et des déferrements de proxénètes, 77 procédures pour trafic de stupéfiants, 540 procès-verbaux et plusieurs tonnes de marchandises ont été saisies et détruites dans la lutte contre les ventes à la sauvette, la fermeture de sept débits de boissons, 10 restaurants, 13 épiceries, quatre boucheries, trois boulangeries et un hôtel parce que, toutes les semaines, il y a des opérations de contrôle de ces commerces dont les activités sont souvent source de nuisances, débordent sur la voie publique et occupent effectivement de façon irrégulière cet espace public, ce qui préoccupe tant nos concitoyens de Paris.

Donc, je crois que nous avons là acquis une expérience très intéressante et M. le Maire du 19e, puisque nous allons ouvrir la Z.S.P. au début de l'année prochaine, bénéficiera de cette expérience, mais enrichira aussi, avec les spécificités du 19e arrondissement, tout ce capital que nous allons accumuler pour mieux travailler ensemble autour d'objectifs communs.

Je reviens sur la Chambre régionale des comptes. J'ai eu l'occasion, effectivement, lors de la dernière session, de vous faire part des mesures qui avaient été prises par la Préfecture de police pour mettre en œuvre les conclusions de la Chambre régionale des comptes.

Vous vous êtes prononcés sur de nouvelles fusions de corps, en octobre et en novembre. Vous allez au cours de cette session vous prononcer sur un nouvel outil d'information et de gestion comptable, vous avez un marché à approuver sur ce sujet. Sachez que nous allons accorder une attention toute particulière au suivi de l'évolution de la masse salariale des A.S.P.

D'ailleurs, en réunissant le comité technique paritaire des A.S.P., j'ai bien senti qu'il y avait aussi un certain malaise dans ce corps d'agents publics et nous avons tous ensemble décidé de créer quatre groupes de travail du C.T.P. qui vont travailler pendant le premier trimestre de l'année et rendre compte à un C.T.P. extraordinaire sur un certain nombre de sujets qui concernent le statut, la rémunération, les missions et les conditions d'exercice des

missions des A.S.P. Bien sûr, pour tout ce qui concerne la compétence de la Ville de Paris, j'aurai à vous faire des propositions qui seront examinées par votre Conseil.

Evidemment, je ne peux pas vous donner aujourd'hui la répartition des A.S.P. par arrondissement, mais je m'engage à vous la communiquer, Monsieur le Maire, pour qu'elle soit communiquée à l'ensemble des conseillers et pas seulement ceux qui l'ont demandée.

La question des polices municipales a été abordée, c'est un débat politique qui est légitime, peut-être aura-t-il lieu pendant la campagne électorale, mais j'ai déjà, Monsieur le Maire, eu l'occasion de m'exprimer sur cette question.

Je pense que le commandement unique de l'ensemble des forces de sécurité, compte tenu de l'ampleur des défis qui se posent à Paris, est le meilleur système en termes d'efficacité policière et au regard de l'optimisation de la dépense publique, qui est un sujet qui vous préoccupe légitimement, et je m'associe à votre préoccupation. Je n'en dirai pas plus.

La question des manifestations est régulièrement abordée ; je rappelle qu'il y en a eu pas loin de 5.000 l'année dernière, des petites, des moyennes et des plus grandes.

C'est vrai que le régime de la manifestation est un régime de grande liberté, nous sommes dans un pays démocratique, et depuis que je suis arrivé, j'ai dû en interdire deux, après avoir pesé les choses, bien évidemment. Et dans ma carrière de préfet, je n'en avais interdit que deux jusqu'à mon arrivée ici.

Tout cela pour vous dire que la situation est particulière à Paris, compte tenu du nombre, 5.000 manifestations, mais le juge administratif contrôle de très près les motivations et je me dois de respecter sa jurisprudence, car il n'y aurait rien de pire que d'interdire une manifestation et d'avoir une décision annulée par le Tribunal administratif. En tout cas, nous veillons, sur celles qui présentent des risques, à être présents, pour que force reste à la loi.

Vous avez légitimement aussi exprimé votre attention à la déontologie de la police nationale, qui est une police républicaine, mais cette question de la déontologie doit être régulièrement revisitée, après le premier Code de déontologie, qui a été élaboré et arrêté par le Ministre de l'Intérieur, M. Pierre JOXE, il y a une vingtaine d'années, M. Manuel VALLS, le Ministre de l'Intérieur, a décidé d'actualiser ce Code de déontologie, pour l'adapter aux conditions de travail d'aujourd'hui. Le projet doit prochainement être soumis aux organisations représentatives de la police nationale.

Vous avez manifesté aussi votre intérêt, à juste titre, pour les conditions d'accueil du public ; nous sommes extrêmement vigilants sur ces questions ; d'abord, les cellules de garde à vue, je les ai toutes visitées à Paris, j'ai le sentiment qu'il y a eu de très grands efforts qui ont été faits, et là où les choses restent à faire, elles le seront très rapidement.

En ce qui concerne l'accueil des victimes et, plus généralement, l'accueil du public, pas ceux qui vont dans les salles de garde à vue, les 39 propositions que j'ai évoquées vont être mises en œuvre dans tous les commissariats de l'agglomération et il y aura des programmes de rénovation des locaux d'accueil du public.

Sur l'accueil dans les antennes administratives, c'est vrai que nous allons développer un accueil sur rendez-vous par Internet, mais je sais aussi qu'un certain nombre de personnes ne sont pas familières de cet outil, et nous allons garder quelques plages ouvertes au public pour permettre effectivement à ces personnes, de ne pas être exclues d'un libre accès au service public.

Je rappelle aussi que pour des personnes handicapées, il existe des dispositifs qui permettent à des équipes mobiles de se déplacer à domicile pour remplir les formulaires, éviter des déplacements inutiles.

La question a été posée de l'engagement de la police nationale sur les violences faites aux femmes ; je crois que vous connaissez cet engagement, mais je veux quand même le rappeler, nous avons généralisé les formations des policiers sur cette question et il existe un référent par commissariat, qui est particulièrement formé pour cet accueil spécifique.

Nous avons, ensemble, développé la présence de travailleurs sociaux et de psychologues dans les commissariats. Nous pouvons faire encore plus. Nous avons pris, par d'ailleurs, un certain nombre d'initiatives conjointes à l'occasion de la dernière journée nationale entre la Mairie de Paris, le Parquet et la Préfecture de police et, enfin, vous savez que nous sommes partenaires de l'expérience du téléphone dédié pour les femmes en très grand danger qui est financé sur le F.I.P.D.

Enfin, je voudrais vous remercier pour vos propos à l'attention de la Brigade des sapeurs-pompiers. Elle nous rassemble tous et les Parisiens lui sont très attachés. Je vous remercie de la confiance que vous lui avez témoignée, ainsi qu'à l'ensemble des personnels de la Préfecture de police. Je ne manquerai pas de leur en faire part.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet de police.

C'est bien à l'ensemble des personnels de la Brigade des sapeurs-pompiers et l'ensemble des personnels qui sont sous votre autorité que nous tenons à manifester notre respect, notre gratitude et notre confiance.

Chers collègues, nous avons eu plus de deux heures de débat sur ce sujet, tout à fait profond, intéressant.

Demain matin, ce budget sera soumis au vote comme les autres.

Je vous propose, maintenant, de passer au Conseil général.

Vous êtes libéré, Monsieur le Préfet.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le lundi 10 décembre 2012 à dix-neuf heures cinq minutes, est reprise le mardi 11 décembre 2012 à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous reprenons nos travaux.

Discussion budgétaire commune Ville et Département (suite). Explications de vote.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous allons donc conclure notre longue et riche discussion sur le budget de l'année 2013 par les cinq explications de vote des cinq groupes, après quoi nous procéderons au dispositif poétique qui consiste à voter selon les normes.

Pour donner une explication de vote, cinq minutes par orateur.

D'abord, M. BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons eu effectivement de longs débats, longs et éclairants. Ils nous auront notamment permis de percevoir un certain nombre de contradictions du côté de nos collègues de l'U.M.P., contradiction par exemple quand M. LEGARET dénonce à la fois le niveau trop élevé de notre emprunt et dans le même temps, le fait que l'on n'investisse pas assez.

Contradiction encore lorsque les élus de l'U.M.P. dénoncent la dette de l'Etat à l'égard de la Ville, dont ils niaient l'existence il y a encore quelques mois.

Contradictions, beaucoup de contradictions du côté de nos collègues de l'U.M.P. Au fond, en les écoutant - ils ont parlé longuement puisqu'ils avaient droit, je crois, à 85 minutes de temps de parole -, je me disais que si l'U.M.P. est aussi efficace pour comptabiliser les dépenses et les recettes du budget de Paris que pour comptabiliser les votes de son scrutin interne, je comprends qu'il y ait un certain nombre de problèmes dans son argumentation.

Pour ce qui nous concerne, au sein de la majorité, comme dans n'importe quelle majorité municipale, nous avons des débats et c'est très bien. J'apprécie néanmoins que dans nos débats et dans le dialogue que nous avons eu en amont de ce Conseil de Paris, nous soyons parvenus à un certain nombre d'avancées pour lesquelles les élus du Groupe communiste et du parti de gauche se sont battus, et qui nous permettent d'améliorer encore ce budget sur un certain nombre de points qui nous paraissaient absolument essentiels.

Je pense à trois questions.

Je pense à la question du logement et au fait que nous aurons dans ce budget une augmentation de 20 millions d'euros en faveur du compte foncier, ce qui nous permettra de racheter des terrains et des immeubles, notamment dans des arrondissements qui sont déficitaires en matière de logement social.

Je pense à des avancées sur la question de l'école et des classes de découverte, avec un amendement budgétaire de 300.000 euros qui permettra de maintenir le budget des classes de découverte, et c'est évidemment une question très importante à laquelle la communauté éducative est très attentive aussi.

Je pense enfin à la question des personnels. La question des personnels est un enjeu majeur parce qu'elle conditionne notre politique parce qu'on a besoin, pour mettre en œuvre notre politique, de personnels qui soient bien traités, qui soient en nombre suffisant, et nous sommes très heureux que le vœu sur la déprécarisation des personnels vacataires puisse être adopté aujourd'hui.

Bref, les élus du groupe Communiste et du Parti de Gauche sont satisfaits qu'un certain nombre d'avancées, et je le répète, des avancées significatives soient intervenues, non pas d'ailleurs pour faire plaisir à tel ou tel groupe de la Majorité municipale, ce n'est pas notre conception de la politique, mais parce que ce sont des enjeux extrêmement importants pour les Parisiennes et les Parisiens, qui sont traités à travers ces amendements et ces vœux qui seront adoptés aujourd'hui.

C'est la raison pour laquelle, avec tous les éléments que je viens d'indiquer, avec ces avancées pour lesquelles nous nous sommes battus et qui pourront être adoptées aujourd'hui, les élus du groupe Communiste et du Parti de Gauche voteront ce budget.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Bien sûr qu'il faut discuter, s'influencer et progresser ensemble. C'est ma conception de la démocratie de la vie d'une équipe.

Cela fait 12 ans que cela dure et cela va encore durer un an, Monsieur SAINT-ETIENNE ou Monsieur POZZO di BORGO ; je ne sais plus qui m'a interpellé.

Maintenant, la parole est à M. LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, hier matin, je vous citais, Monsieur le Maire, et vous parliez d'illumination. Et Ian BROSSAT vient de nous parler d'un débat éclairant.

On a pourtant le sentiment que c'est plutôt dans l'ombre et la pénombre que se sont menées des tractations difficiles au sein de votre Majorité, dans un débat démocratique, d'ailleurs tronqué, escamoté. Je ne parle pas, naturellement, du temps de parole, qui est respecté ; il y a du temps pour la parole mais il n'y a pas de temps pour le dialogue.

On nous a imposé des contraintes inéquitables. Nous avons, avec l'ensemble des élus de l'Opposition, présenté, comme c'est la règle, des amendements gagés. Tous les groupes de la Majorité ont présenté des amendements non gagés.

Le plus fort, c'est que, dans ses réponses, hier, l'adjoint chargé des Finances a rejeté deux de nos amendements parce que le gage lui paraissait contestable. Il a retenu en revanche des amendements présentés par des élus de la Majorité, pour lesquels il y avait zéro gage.

Cherchez l'erreur !

On n'est pas déçus, de toute façon, de la discussion puisque, de tous les amendements et vœux que nous avons présentés, aucun n'a eu grâce aux yeux de l'adjoint chargé des Finances. Zéro !

Alors, je sais que, quand on appartient à la majorité, on est tenté et on s'efforce de céder à la pression et de retenir des amendements et des vœux bis.

Un est très révélateur : c'est le vœu n° 25.

Le vœu n° 25 disait une chose simple : il réclamait le paiement de la dette de l'Etat. Au lieu de cela, on a un vœu n° 25 bis, dans lequel il n'est plus du tout question de la dette de l'Etat. Les mots "dette de l'Etat" ne sont même pas cités. Si les auteurs du vœu n° 25 acceptent de le retirer, je crois que ce n'est pas un renoncement, c'est un abandon complet.

Je rappelle que, le 30 novembre dernier, Monsieur le Maire, vous avez fait un communiqué sur ce sujet. Vous avez dit : "Nous attendons de l'Etat d'abord qu'il prenne en charge ce qui relève de ses compétences", ajoutant "chaque partenaire doit équitablement assumer sa part". On s'attendait donc à de la combativité.

Il faut être logique.

Je dois reconnaître, d'ailleurs, que M. LE GUEN, lui, a au moins le mérite de la cohérence. Il appelle à une nuit du 4 août pour le Grand Paris. Au moins, cela, c'est clair !

Des élus qui appartiennent à votre Majorité menacent de ne pas voter le budget, on retire à la hâte de l'ordre du jour la délibération concernant le pavillon Dauphine. C'est d'ailleurs curieux : j'avais fait la même demande en 1ère Commission, je m'étais fait insulter. Je dis bien "insulter" ! Oui, insulter ! Parce que j'avais demandé le retrait de l'ordre du jour.

C'est ce que vous avez fait et je crois que c'est une décision sage.

Sur le fond de ce budget, nous sommes en désaccord complet sur votre conception de la solidarité.

Vous le voyez bien, un malaise profond agite les personnels. Au lieu de dialogue, on envoie la troupe.

Nous proposons un plan de stratégie sociale.

Nous proposons davantage pour les personnes âgées et pour lutter contre la dépendance.

Nous proposons une maîtrise de la gestion.

Nous proposons, oui, Monsieur BROSSAT, plus d'investissements.

Et nous proposons une maîtrise de la dette.

M. GAUDILLÈRE disait hier qu'à la fin de cette mandature, le montant de la dette atteindrait seulement la moitié d'un budget annuel.

Oui, Monsieur GAUDILLÈRE, en 2001, vous le savez, la dette représentait moins du tiers d'un budget annuel.

Là aussi, cherchez l'erreur !

Voilà !

Monsieur le Maire, vous parliez d'illumination. En réalité, c'est une lueur crépusculaire qui baigne votre dernier budget, le dernier que vous exécuterez en année pleine. Sur votre gestion, comme sur votre politique, il est temps d'écrire le mot "fin".

Pour toutes ces raisons, avec l'ensemble des élus, nous voterons contre le budget de la Ville et contre le budget du Département.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Tout cela est conforme à la démocratie telle qu'elle s'est exprimée en 2008. Les Parisiens ont choisi et il y a une opposition. Elle doit être respecté pour ce qu'elle est.

Elle est contre le budget, la belle affaire !

Monsieur SAINT-ETIENNE, vous avez la parole.

M. Christian SAINT-ETIENNE. - Excusez-moi, j'ai besoin de me moucher !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Votre santé m'importe.

Maintenant, prenez la parole !

M. Christian SAINT-ETIENNE. - Comme disaient nos vieux instituteurs et nos mamans : "Mouche-toi avant de parler !"

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le projet de budget primitif pour 2013, que vous nous soumettez, n'atteint pas les objectifs ambitieux qu'il s'était fixés, pas plus qu'il n'honore les engagements pris devant les Parisiens, à l'instar de ce que vous évoquiez à l'époque : l'amélioration de leur cadre de vie ou le maintien d'un investissement élevé.

Le montant colossal dévolu aux dépenses parisiennes ne se traduit pas par un mieux-être des habitants de la Capitale, qui ont tendance à fuir cette dernière, comme le révèle une récente étude de l'INSEE démontrant qu'entre

2001 et 2006, tandis que 105.000 provinciaux s'y installaient, 178.000 Franciliens effectuaient le chemin inverse, Paris demeurant - je cite l'INSEE - "de plus en plus une étape dans le parcours des gens".

Ce solde migratoire négatif contrevient à l'image d'Epinal d'une ville où il ferait bon vivre et conduit un quotidien à titrer que "Paris n'est plus si magique".

A l'occasion de l'examen des orientations budgétaires, vous sembliez trouver, dans les classements issus de diverses études, une justification de votre politique, citant notamment "The Economist" dans son enquête de mars 2012 qui présentait la Ville comme attractive. Mais cette lecture biaisée faisait l'impasse sur d'autres résultats moins glorieux en termes de coût de la vie où Paris occupe la 24e place, ou de prix d'un appartement en centre ville où celle-ci se classe 16e, sans compter la facilité de faire des affaires où la ville peine à se distinguer, avec une timide 14e place. Ceci fait écho d'ailleurs, malheureusement, à la situation de notre pays dans les classements internationaux, où nous sommes à la 21e place en termes de compétitivité globale, quand, sur les six premiers pays de ce classement, il y a cinq pays européens, ce qui montre que ce n'est pas l'Europe qui peine à s'adapter à la mondialisation mais c'est la France qui n'arrive plus à se mettre d'accord sur une stratégie qui serait bénéficiaire pour l'ensemble de ses habitants.

L'analyse approfondie du budget et des principaux indicateurs économiques montre le dérapage de gestion des finances parisiennes.

Les masses budgétaires consolidées au budget primitif entre 2010 et 2013 font ainsi apparaître des dépenses de fonctionnement, hors contribution de la Ville au Département, emprunts et autres, qui augmentent de 10 %. En 2008, ces dépenses représentaient 5,4 milliards d'euros et aujourd'hui 6,4 milliards d'euros.

Rien ne semble pouvoir enrayer l'emballement de la planche à promesses !

Aucun véritable plan d'économie n'est mis en place et les subventions de fonctionnement, notamment aux associations, ne cessent de croître.

Le constat de l'Inspection générale, qui stipulait, dans un rapport de 2009, que la Ville de Paris attribuait chaque année environ 3.500 subventions aux associations pour un montant cumulé de 205 millions d'euros, est malheureusement aujourd'hui largement dépassé. En effet, une inscription de 237 millions d'euros figure au BP 2013 pour ces dernières, soit une augmentation de 44 % depuis 2006.

Les dépenses réelles d'investissement ne sont pas non plus adaptées à la situation et la rhétorique d'un dynamisme prétendu ne résiste pas au verdict des chiffres. Les comptes administratifs font ainsi régulièrement mentir l'inscription au budget primitif et l'investissement s'en trouve toujours minoré de quelques centaines de millions, année après année.

C'est un montant de 1,55 milliard d'euros qui a été consacré à ce poste et non pas le 1,7 milliard comme promis l'an dernier.

De plus, une large part de ce poste est dédiée aux subventions d'équipement qui une fois retranchées font apparaître une diminution des dépenses réelles nettes d'investissement.

Nul effort supplémentaire de l'Exécutif parisien, comme vous voudriez nous le laisser entendre, mais bel et bien une érosion de plus de 16 % entre les comptes administratifs 2007 et le budget primitif 2013.

Les effets d'annonces ne suffisent pas à pallier les insuffisances de gestion et la priorisation des chantiers de la collectivité demeure contestable malgré une hausse du chômage de 5 % en un an à Paris et de 13 % pour les plus de 50 ans.

En dépit d'une persistance du chômage de longue durée, seuls 19,5 millions d'euros sont attribués à la délégation au développement économique et à l'emploi.

Quant à la recherche et l'innovation, loin du milliard tant vanté et qui devait être dégagé comme priorité, ce sont seulement 46 millions d'investissements qui leur sont destinés.

L'ambition d'établir Paris comme centre mondial de la future économie semble avoir disparu, engloutie par des charges écrasantes qui laissent peu de marges de manœuvre à la collectivité, allouant plus de 2 milliards à la masse salariale en raison de l'explosion des effectifs.

Le tout pour une ville de plus en plus salle, paupérisée, dont les rues sont un parcours d'obstacles inutiles.

Ce constat d'inefficacité et ces arbitrages préoccupants le disputent aux provisions aléatoires. Ainsi, tandis que le coût budgétaire de la réforme des rythmes scolaires n'a pas été évalué malgré les demandes régulières des conseillers de Paris de l'opposition, nous avons une question : quels sont les critères d'évaluation à l'origine d'une telle estimation ?

Trop d'incertitudes et de défaillances président à l'élaboration de votre budget, Monsieur le Maire, qui sert davantage les intérêts électoraux de court terme qu'une vision de long terme.

C'est la raison pour laquelle, sans surprise, le groupe U.D.I. votera contre ce budget.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur.

Je voudrais rectifier une seule des erreurs que vous avez énoncées, le solde migratoire de la population à Paris n'est pas négatif, c'est même l'inverse.

Après plusieurs décennies, nous perdions des centaines de milliers d'habitants, dans les 10 premières années de notre mandat, il y a 110.000 Parisiens de plus, donc un solde positif, surtout des familles, et une population parisienne qui rajeunit.

Voilà les faits.

La parole est maintenant à Jean-Pierre CAFFET.

M. Jean-Pierre CAFFET. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous allons bien évidemment voter ce budget.

Je l'avais dit hier, je le redis aujourd'hui avec d'autant plus de force que le débat, le long débat que nous avons eu hier a été particulièrement éclairant et a permis de renforcer notre conviction, que ce budget était un bon budget.

C'est un bon budget parce que c'est un budget de raison, c'est un bon budget parce que c'est un budget de combat contre le la crise, et c'est un budget d'espoir.

Budget de raison dans un contexte économique et financier particulièrement difficile, je l'ai suffisamment évoqué hier pour ne pas y revenir.

Budget de raison parce qu'il génère des économies.

Budget de raison parce qu'il se caractérise par une gestion prudente, notamment dans les évaluations de recettes fiscales, et je pense en particulier aux droits de mutation.

Budget de raison parce qu'il a une volonté, celle de dégager la marge d'autofinancement la plus importante possible.

Et, budget de raison parce que contrairement aux sempiternelles accusations de la Droite, il ne procède évidemment pas à un matraquage fiscal car d'ailleurs, si on caractérise de matraquage fiscal une augmentation des taux d'imposition à deux reprises en 13 ans, comment faudrait-il qualifier, Monsieur LEGARET, celle de beaucoup d'autres collectivités territoriales ? Je pense à des termes comme assassinat, massacre.

Mais non, il n'y a pas de matraquage fiscal à Paris, vous le savez très bien, et ces accusations tombent à l'eau, les Parisiens en sont parfaitement conscients.

Budget de combat contre la crise avec un investissement encore une fois particulièrement important cette année, de 1,7 milliard.

Investissement pour le service public, investissement pour le soutien au développement économique, investissement pour le soutien à l'innovation et à la recherche, tous ces sujets ont été assez largement évoqués par mon groupe hier pour que je n'y revienne pas plus longuement ce matin.

Enfin, c'est un budget d'espoir par l'amplification des crédits qui vont aller aux politiques sociales, 2,2 milliards cette année, soit 250 millions de plus qu'en 2008.

A la fois en faveur des Parisiens les plus défavorisés, mais également des classes moyennes qui n'ont pas été oubliées dans ce budget, et je pense notamment aux mesures sur le logement.

Pour conclure, je dirais que c'est un budget qui est caractérisé par de nombreux marqueurs de gauche. Ce qui a sans doute permis qu'au-delà de certaines nuances, ou d'appréciations parfois quelque peu différentes sur les politiques publiques de la Ville et du Département de Paris, la majorité se soit retrouvée, au travers d'un débat qui a été riche, à la fois entre les groupes de la majorité, mais aussi avec ceux de l'opposition, et que la majorité se retrouve unie, pour voter ce budget, ce dont je me réjouis particulièrement.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup Jean-Pierre CAFFET de votre contribution permanente à la qualité du travail de notre équipe.

Je le dis avec beaucoup de sincérité et de force.

M. Sylvain GAREL a la parole.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme le disait ma collègue Danielle FOURNIER hier, bien sûr nous allons voter ce budget parce que c'est un bon budget. C'est un budget qui est bon dans le domaine environnemental, dans le domaine social, qui développe la solidarité sociale et c'est aussi un budget qui s'inscrit dans la lignée des budgets précédents que nous avons votés depuis 2001 avec cette majorité, et il n'y a aucune raison que notre positionnement change.

Je dois dire aussi que cette année, si nous sommes un peu plus enthousiastes que d'autres, c'est parce que les négociations budgétaires qui ont eu lieu au sein de la majorité se sont déroulées dans un bon climat, et contrairement à ce qu'affirmait M. LEGARET, il n'y a pas eu de déchirement, au contraire nous avons été écoutés, ce qui n'a pas toujours été le cas.

Et c'est pourquoi je le souligne.

Si vous rejoigniez la majorité, cela pourrait peut-être vous arriver.

Sur notre programme bien sûr !

Avec les scissions qui s'annoncent tout est possible !

Il faut toujours essayer de convaincre.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Oui, les électeurs.

M. Sylvain GAREL. - Derrière les élus, il y a les électeurs.

Je voudrais remercier aussi le Maire pour cette ambiance de travail que nous avons pu avoir, son cabinet, et en particulier Aurélien ROUSSEAU qui a été à la manœuvre et qui l'a fait d'une façon à la fois ferme et conviviale, ce qui est toujours très intéressant.

Pour la première fois depuis 2001, l'ensemble des propositions que nous avons faites ont été prises en compte et aucune n'a été rejetée d'un revers de la main comme cela a pu être malheureusement le cas certaines années.

Donc, je ne vais pas résister au plaisir de vous dire comment nous avons pu améliorer ce budget.

Nous avons obtenu que la Ville investisse 1 million d'euros de plus dans les arbres d'alignement, 2,5 millions d'euros de plus pour remplacer les chaudières et les systèmes de chauffage des bâtiments publics et c'est très important pour nos futures dépenses.

La Ville va consacrer 150.000 euros pour le nettoyage des vêtements de travail des salariés de la Ville, c'était une vieille revendication que nous avons enfin obtenue.

200.000 euros seront proposés aux taxis qui souhaiteront abandonner leurs véhicules diesels au profit de véhicules moins polluants, c'est une suite de ce qui c'était passé le mois dernier lors de nos discussions sur la qualité de l'air.

60.000 euros seront investis pour proposer aux institutions culturelles qui le souhaitent, de développer des projets autour de Nuit Blanche.

125.000 euros permettront de créer un lieu parents/enfants supplémentaire.

Enfin, j'insiste là-dessus parce que cela a été plus difficile à obtenir, parce que les sommes étaient conséquentes, 350.000 euros seront dégagés pour le F.S.L. dès 2013, autant en 2014 et autant en 2015, afin de

permettre aux bénéficiaires qui sont des gens particulièrement fragilisés, d'obtenir enfin la moyenne de ce que touchent les Franciliens, c'est-à-dire 1.900 euros par mois, et donc je suis tout à fait content que l'on puisse obtenir ça.

Je voudrais terminer par deux appels.

D'abord, vous dire que cette année, contrairement aux années précédentes, nous n'allons pas voter contre le budget de la Préfecture de police, mais nous allons nous abstenir pour montrer qu'il y a une inflexion dans le discours et dans l'action du Préfet de police.

Mon premier appel est au Préfet de police : donnez-nous l'occasion, Monsieur le Préfet de police, l'année prochaine, pour le dernier budget de cette mandature, de voter enfin pour ! Comme le dit mon camarade Jacques BOUTAULT, réduisez les caméras de vidéosurveillance, faites plus de prévention et moins de répression !

Donnez-nous envie de voter pour ce budget ! Il y a déjà un premier pas qui a été fait des deux côtés, donc peut-être qu'on y arrivera l'année prochaine.

Deux appels au Maire, enfin.

D'abord, il est peut-être encore temps de renoncer à nos projets inutiles, nos Notre-Dame-des-Landes locaux, nos O.P.R. locaux, comme la Tour Triangle, Jean Bouin, Roland Garros, la Canopée… Je sais que tout cela est un peu parti, mais peut-être que si on pouvait réduire… L'atterrissage, on va voir dans quelques années comment tout cela va se terminer ; on en reparlera.

Nous sommes aussi satisfaits qu'il y ait eu le retrait du projet de modification du programme "Paris Familles", parce que c'est un projet qui était néfaste parce qu'il prenait aux plus pauvres pour maintenir l'argent qu'on donnait aux classes moyennes.

Je regrette, par contre, que ce soit couplé au retrait d'une délibération concernant l'aide à la précarité énergétique. J'en appelle à vous, Monsieur le Maire, pour laisser cette délibération sur l'aide à la précarité énergétique ; c'est un sujet très important actuellement, et je pense que notre Ville doit faire cet effort pour aider à la précarité énergétique.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup ; merci de votre intervention constructive.

Je voudrais d'abord exprimer mon respect pour les cinq intervenants qui se sont exprimés ce matin au nom de leur conviction.

En guise de brève conclusion, je dirais que ce budget est d'abord fidèle aux engagements pris devant les Parisiens en mars 2008. Dans la crise sociale et la crise de confiance en la démocratie que connaît notre pays, cette fidélité est le fondement de notre vivre ensemble.

Deuxièmement, toute œuvre humaine est imparfaite, et j'entends ce qu'il faut faire encore, on essaiera de terminer ce mandat le mieux possible ; j'assume tranquillement que toute œuvre humaine est très imparfaite, mais c'est un budget de justice sociale, c'est un budget fidèle aussi à nos engagements de développement durable, et c'est un budget qui vise la dynamique pour cette Ville, qui en a besoin, au service de la croissance et de l'emploi.

Pour tout cela, il faut, évidemment, une bonne gestion et un sérieux budgétaire. Sans bonne gestion et sans sérieux budgétaire, et je parle devant celui qui a été, celui qui est, mon adjoint au budget, il n'y a pas de progrès social, il n'y a pas de dynamique, de croissance, d'emploi.

Pour le reste, je revendique d'avoir présenté un budget de gauche et je continuerai jusqu'au dernier jour. Je trouve normal que la Droite conteste mon projet de budget. C'est normal, c'est démocratique, et chacun doit être respecté pour les engagements qu'il a pris devant les citoyens.

Ce budget est, par nature imparfait, mais il est de gauche, volontariste, et il essaye, dans la situation grave que connaît notre pays, notre Ville, aujourd'hui, de rendre justice, de donner confiance, de poursuivre la mutation écologique de Paris et de donner une chance au dynamisme, à la croissance, à l'emploi.

Je voulais vous le dire, parce que je l'assume et je trouve normal que tous les élus, ici, qu'ils soient de droite ou de gauche, expriment leurs convictions et leur vote à travers le mandat qu'ils ont reçu de leurs concitoyens. Pour cela, sachez que je respecte profondément les convictions sincères de chacune et chacun d'entre vous.

Je vous remercie.

Maintenant, je vous en prie, mais comme cela va être long et un peu fastidieux, on ne reparle pas, tout le monde connaît les mécanismes, je me tourne vers les présidents de groupe pour qu'il n'y ait pas d'erreur.

Nous allons mettre successivement aux voix les budgets d'investissement et de fonctionnement de la Ville, les budgets spécifiques, le budget spécial de la Préfecture de police, puis les budgets du Département.

Les votes des budgets de la Ville et du Département s'effectueront par chapitre, puis globalement.

Je vous rappelle qu'il n'y aura pas de reprise de parole, et lorsque j'en aurai besoin, quand je ne l'aurai pas sur mes fiches, je demanderai à M. GAUDILLÈRE son avis sur les différents amendements et vœux, puis nous voterons. Mais je crois qu'il me les a déjà donnés.

2012 DF 99 - Budget primitif d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2013. Rapport de présentation de M. Bertrand DELANOË, Maire de Paris, du budget primitif de la ville de Paris pour 2013. Communication sur l'effort des collectivités parisiennes en matière de logement - bilan 2011 - perspectives 2012-2013. Communication sur l'effort de la collectivité parisienne en faveur de l'intégration des parisiens immigrés ou issus de l'immigration 2012-2013. Communication sur l'effort de la collectivité parisienne en matière de politique de la ville en 2012 et les perspectives 2013. Communication sur la politique de la collectivité parisienne en direction des personnes en situation de handicap. Communication sur l'effort de la collectivité parisienne en matière d'insertion et de lutte contre l'exclusion - bilan 2008-2012 - perspectives 2013. - Rapport et document budgétaire - sections d'investissement et de fonctionnement. Etat de la dette, des instruments de couverture du risque financier et des garanties d'emprunts - Investissements localisés. - Rapport sur les contrats d'objectifs et de performance. 3 délibérations mises aux voix : 2012 DF 99-1° Budget d'investissement de la Ville de Paris pour 2013. 2012 DF 99-2° Budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2013. 2012 DF 99-3° Autorisation de relèvement des tarifs.

Vœu n° 23 déposé par le groupe EELVA relatif aux engagements budgétaires de l'Etat.

Vœu n° 24 déposé par le groupe EELVA relatif à la majoration de la cotisation foncière des entreprises.

Vœu n° 25 déposé par le groupe PCF/PG relatif au remboursement de la dette de l'Etat à Paris.

Vœu n° 25 bis de l'Exécutif.

Vœu n° 26 déposé par le groupe PCF/PG relatif à la création d'une taxe foncière additionnelle sur les propriétés bâties.

Vœu n° 27 déposé par le groupe PCF/PG relatif à la création d'un pôle public bancaire.

Vœu n° 28 déposé par le groupe PCF/PG relatif à l'application de la journée de carence pour les personnels.

Vœu n° 29 déposé par le groupe PCF/PG relatif à la révision des valeurs locatives parisiennes.

Vœu n° 29 bis de l'Exécutif.

Vœu n° 30 déposé par le groupe UMPPA relatif au dispositif "louez solidaire et sans risque".

Vœu n° 31 déposé par le groupe UMPPA relatif à la subvention au Paris Saint-Germain Football.

Vœu n° 32 déposé par le groupe UMPPA relatif à la réforme des tarifs des centres d'animation.

Vœu n° 33 déposé par le groupe UMPPA relatif à la rénovation du parc social.

Vœu n° 34 déposé par le groupe UMPPA relatif à la diminution de la taxe foncière au propriétaire réalisant des travaux d'économie d'énergie.

Vœu n° 35 déposé par le groupe UMPPA relatif à la réorientation budgétaire en faveur de l'éducation.

Vœu n° 36 déposé par le groupe UMPPA relatif au taux de la contribution foncière des entreprises.

Vœu n° 37 déposé par le groupe UMPPA relatif à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Vœu n° 38 déposé par le groupe UMPPA relatif à l'allocation "Paris Logement".

Vœu n° 39 déposé par le groupe U.D.I. relatif à la cotisation minimum foncière des entreprises.

Vœu n° 40 déposé par le groupe U.D.I. relatif à l'élaboration d'un rapport de synthèse concernant les subventions aux associations.

Vœu n° 41 déposé par le groupe U.D.I. relatif aux prêts Paris Logement et prêts parcours résidentiel.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous commençons par le budget primitif d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2013, DF 99.

Je mets aux voix, à main levée, la lettre rectificative n° 1.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La lettre rectificative n° 1 est adoptée.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 2, dont j'imagine qu'il est proposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement technique n° 2 est adopté.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, un deuxième amendement technique, n° 2 bis.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement technique n° 2 est adopté.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, l'amendement n° 3 du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 3 est adopté.

Les amendements n^{os} 4 et 5 du groupe E.E.L.V.A. sont retirés.

Maintenant, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 5 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 244).

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 6 du groupe E.E.L.V.A., assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 6 est adopté.

Les amendements n^{os} 7 et 8 du groupe E.E.L.V.A. sont retirés.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 8 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 8 bis est adopté.

Les amendements n^{os} 9, 10 et 11 du groupe E.E.L.V.A. sont retirés.

L'amendement n° 12 du groupe PCF-PG est retiré.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, l'amendement n° 13 du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 13 est adopté.

L'amendement n° 14, en revanche, du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche est retiré, au profit du vœu n° 14 bis de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, ce voeu.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 245).

L'amendement n° 15 du groupe PCF-PG est retiré.

L'amendement n° 16 est retiré au profit du vœu n° 16 bis de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 246).

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 17 des groupes U.M.P.P.A. et "Union des démocrates et indépendants", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 17 est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 18 du groupe U.M.P.P.A., avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 18 est repoussé.

Pas de commentaire pendant les votes, s'il vous plaît !

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 19 du groupe U.M.P.P.A. avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 19 est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 20 du groupe U.M.P.P.A. avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ? Une abstention, je vois.

L'amendement n° 20 est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 21 du groupe U.M.P.P.A. avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ? Une abstention, je vois.

L'amendement n° 21 est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 22 du groupe "Union des démocrates et indépendants" avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ? Je vois une abstention.

L'amendement n° 22 est repoussé.

Le vœu n° 23 du groupe E.E.L.V.A. Il y a un avis défavorable, vous le maintenez ?

M. Sylvain GAREL. - Oui.

M. LE MAIRE DE PARIS. - C'est dommage.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

NPPV, le groupe U.M.P.P.A. et l'U.D.I. sans doute.

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 24 du groupe E.E.L.V.A. avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 25 du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - On est pour.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Comment ? Vous avez voté pour. Pardon.

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 25 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 247).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 26 du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 27 du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 28 du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Le vœu n° 29 du même groupe est retiré au profit du vœu n° 29 bis de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 248).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 30 du groupe U.M.P.P.A. avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 31 du groupe U.M.P.P.A. avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 32 du groupe U.M.P.P.A. avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 33 du groupe U.M.P.P.A. avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 34 du groupe U.M.P.P.A. avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Le vœu n° 35 du groupe U.M.P.P.A. avec un avis défavorable.

Pardon ?

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - J'ai appelé au retrait de ce vœu dans la mesure où il a tenu une large satisfaction.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Oui, mais il est maintenu, semble-t-il. C'est le droit du groupe.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 35 du groupe U.M.P.P.A. avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Vous vous abstenez le groupe U.D.I.? Je n'ai pas compris. Vous mettrez au B.M.O. que l'on y voit clair.

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 36 du groupe U.M.P.P.A. avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 37 du groupe U.M.P.P.A. avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ? Je vois une abstention.

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 38 du groupe U.M.P.P.A. avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 39 du groupe "Union des démocrates et indépendants" avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ? Une abstention.

Le vœu est rejeté.

Le vœu n° 40 du groupe "Union des démocrates et indépendants" avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Pardon, attendez…

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - J'avais demandé le retrait.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Est-il maintenu ou pas pour le groupe U.D.I.? Monsieur POZZO di BORGO, le n° 40 est-il maintenu ou pas ? Vous ne savez pas ? Mais il faut que je le mette au vote. Vous le maintenez ? Vous le retirez ?

Dans l'hémicycle. - On le retire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Bon ! Mais je vous comprends, moi aussi, parfois il faut que je demande à mes collaborateurs ce que je leur ai dit avant. Mais je le dis sans ironie.

Le vœu n° 40 est donc retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 41 du groupe "Union des démocrates et indépendants" avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, la lettre rectificative n° 2.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La lettre rectificative n° 2 est adoptée.

2012 DF 99-1° - Budget d'investissement de la Ville de Paris pour 2013.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous invite maintenant à vous prononcer, à main levée, successivement, sur la section des autorisations de programme, mission par mission, et sur la section de crédits de paiement, chapitre par chapitre, puis globalement sur le projet de délibération DF 99-1°, relatif au budget d'investissement de la Ville de Paris pour 2013, tenant compte des lettres rectificatives et amendements, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son article 44 ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment deuxième partie, le Livre III "Finances communales", Titre 1er "Budgets et comptes", chapitre II "adoption du budget", article L. 2312-2 et L. 2312-3 ;

Vu la délibération du 24 mars 1997 optant pour le vote par nature ;

Après consultation de la conférence de programmation des équipements prévue à l'article L. 2511-36 du Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 27 novembre 2012, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation le projet de budget d'investissement de la Ville de Paris pour 2013 ;

Sur le rapport présenté par M. Bernard GAUDILLÈRE, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Le budget d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2013 est arrêté comme suit :

- à la somme de 7.819.987.665,29 euros en ce qui concerne les autorisations de programme, selon l'état annexé (récapitulation générale des autorisations de programme en dépenses et en recettes) ;

- à la somme de 2.181.972.173,00 euros en recettes et en dépenses en ce qui concerne les crédits de paiement, selon l'état annexé (vue d'ensemble de la section d'investissement).

Article 2 : M. le Maire de Paris est autorisé à constituer une provision pour risques et charges en application de l'article R. 2321-2 du CGCT.

Article 3 : M. le Maire de Paris est autorisé à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget.

Article 4 : Pour assurer l'équilibre du budget d'investissement de 2013, M. le Maire de Paris reçoit la délégation du Conseil de Paris d'une part pour réaliser, en une ou plusieurs fois, sur le marché national ou sur les marchés internationaux, un emprunt d'un montant maximum de 788.426.926,00,00 euros ou d'un montant équivalent dans d'autres devises et d'autre part pour procéder aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts et notamment la possibilité de réaménager ou rembourser par anticipation partiellement ou totalement la dette existante et à venir et de passer à cet effet les actes nécessaires.

La Ville de Paris pourra choisir d'emprunter :

- soit directement auprès des banques ;

- soit via des émissions obligataires publiques ou sous forme de placements privés en dehors ou dans le cadre d'un programme d'émission de titres EMTN (Euro Médium Term Notes) ;

- soit pour une durée inférieure à un an dans le cadre d'un programme de billets de trésorerie.

M. le Maire est autorisé à effectuer les mises à jour de ce programme au fil de l'eau en tant que de besoin.

Cet emprunt pourra être réalisé sous réserve des dispositions suivantes :

- durée maximum de l'emprunt : 30 ans ;

- taux appliqué : taux fixe ou taux révisable ; en cas d'application de taux révisables, les intérêts pourront être calculés sur la base des index de référence suivants : TEC5, TEC 10, Euribor 1, 3, 6, 9 ou 12 mois, TAG 1, 3, 6, 9 ou 12 mois, TAM, T4M, EONIA, OAT, OATi, OATei, livret A, inflation française ou européenne, ou tout autre Index de référence communément utilisé par les marchés financiers. Les index révisables de référence ne pourront être majorés d'une marge supérieure à 300 points de base ;

- en cas de taux fixe, le taux effectif global sera inférieur à 8 % ;

- amortissement : l'emprunt pourra être in fine ou amortissable selon une structure définie par le contrat. L'emprunt pourra éventuellement être assorti d'un différé d'amortissement ;

- les frais et commissions bancaires pour chaque emprunt conclu auprès d'une banque ne devront pas être supérieurs à 1 % du capital restant dû chaque année de l'emprunt (dans le cas de frais et commissions applicables

chaque année sur toute la durée de l'emprunt, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés) ;

- les frais et commissions bancaires pour chaque émission obligataire conclue en dehors ou au sein d'un programme EMTN ne devront pas être supérieurs à 1 % du capital restant dû chaque année de l'émission obligataire (dans le cas de frais et commissions applicables chaque année sur toute la durée de l'émission, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés) ;

- les frais autres que frais et commissions bancaires (frais de notation, honoraires d'avocats, honoraires de conseils, frais de documentation légale, prospectus, frais d'impressions, redevances de bourses, frais de listing, frais de service financier, etc.) pour chaque émission obligataire conclue ne devront pas être supérieurs à 1% du capital restant dû chaque année de l' émission obligataire (dans le cas de frais applicables chaque année sur toute la durée de l'émission, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés).

M. le Maire de Paris est autorisé, en ce qui concerne les mises à jour du programme EMTN et du programme de billets de trésorerie, les emprunts et les émissions obligataires à réaliser en 2013 ainsi que pour tous les actes subséquents nécessaires à l'adaptation de leurs modalités ou des emprunts précédemment conclus (y compris les réaménagements et les remboursements par anticipation totaux ou partiels), à déléguer sa signature au Directeur des Finances, au Directeur adjoint des Finances, au Sous-directeur des Finances et au Chef du Bureau F7-Gestion financière."

(Voir annexe n° 2).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons au vote de la section d'autorisations de programme.

Missions organiques.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 01000 : "Cabinet du Maire".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 02000 : "Secrétariat général".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 03000 : "Inspection générale".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 04000 : "Secrétariat général du Conseil de Paris".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 05000 : "Systèmes et technologies de l'information".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 06000 : "Information et communication".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 08000 : 'Prévention et protection".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 09000 : "Affaires juridiques".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 10000 : "Ressources humaines".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 12000 : "Achats".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 13000 : "Immobilier, logistique et transports".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 14000 : "Usagers, citoyens et territoires".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 15000 : "Politique de la ville et de l'intégration".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 21000 : "Patrimoine et architecture".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 23000 : "Espaces verts et environnement".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 30000 : "Familles et petite enfance".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 34000 : "Action sociale, enfance et santé".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 40000 : "Affaires culturelles".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 50000 : "Finances (services financiers communs)".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 51000 : "Finances".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 55000 : "Développement économique, emploi et enseignement supérieur".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 60000 : "Urbanisme".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 61000 : "Voirie et déplacements".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 64000 : "Propreté et eau".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 65000 : "Logement et habitat".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 80000 : "Affaires scolaires".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 88000 : "Jeunesse et sports".

La mission est adoptée.

Missions transversales.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90000 : "Dons et legs".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90001 : "Etudes".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90002 : "Grands projets de rénovation urbaine".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90003 : "Action en faveur des personnes handicapées".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90004 : "Opérations sous mandat".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90005 : "Schéma directeur informatique".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90006 : "Compte foncier".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90007 : "Avances de trésorerie".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90010 : "Subventions d'équipement".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90011 : "Avances sur marchés".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix globalement la section des autorisations de programme.

La section est adoptée.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons maintenant à la section des crédits de paiement, dépenses de l'exercice 2013, puis aux recettes de l'exercice 2013.

Nous passons au vote des crédits de paiement, dépenses de l'exercice 2013.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 10 : "Dotations, fonds divers et réserves".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 13 : "Subventions d'investissement".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 16 : "Emprunts et dettes assimilées".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 20 : "Immobilisations incorporelles (hors programmes et 204)".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 204 : "Subventions d'équipements versées".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 21 : "Immobilisations corporelles (hors programmes)".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 23 : "Immobilisations en cours (hors programmes)".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 26 : "Participations et créances rattachées à des participations".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 27 : "Autres immobilisations financières".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 45 : "Opérations pour comptes de tiers".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 040 : "Opérations d'ordre de transfert entre sections".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 041 : "Opérations patrimoniales".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 020 : "Dépenses imprévues".

Ce chapitre est adopté.

Nous passons au vote des crédits de paiement, recettes de l'exercice 2013.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 10 : "Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 13 : "Subventions d'investissement".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 16 : "Emprunts et dettes assimilées".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 23 : "Immobilisations en cours".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 27 : "Autres immobilisations financières".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 45 : "Opérations pour compte de tiers".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 021 : "Virements de la section de fonctionnement".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 040 : "Opérations d'ordre de transferts entre sections".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 041 : "Opérations à l'intérieur de la section".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 024 : "Produits des cessions d'immobilisations".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix globalement la section des crédits de paiement.

La section est adoptée.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous propose maintenant de vous prononcer globalement, à main levée, sur le budget d'investissement de la Ville de Paris pour 2013.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le budget d'investissement de la Ville de Paris pour 2013 est adopté. (2012, DF 99-1°).

2012 DF 99-2° - Budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2013.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons à présent au vote du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2013, projet de délibération DF 99-2°. Je vous rappelle que le vote se fait par nature et suivant les chapitres, puis par vote global.

Je mets aux voix, à main levée, chapitre par chapitre, puis globalement, le budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2013, tenant compte des lettres rectificatives et amendements, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu la Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son article 44 ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment deuxième partie, le Livre III "Finances communales", Titre 1er "Budgets et comptes", chapitre II "adoption du budget", article L. 2312-2 et L. 2312-3 ;

Vu la délibération du 24 mars 1997 optant pour le vote par nature ;

Vu le projet de délibération en date du 27 novembre 2012, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation le projet de budget primitif de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2013 ;

Sur le rapport présenté par M. Bernard GAUDILLÈRE, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1: Le budget primitif de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2013 est arrêté comme suit :

- Dépenses : 5.414.240.084,00 euros.

- Recettes : 5.414.240.084,00 euros.

Les dépenses et les recettes sont réparties conformément aux états annexés (vue d'ensemble de la section de fonctionnement et présentation croisée par fonction de la section de fonctionnement).

(Voir annexe n° 3).

Article 2 : M. le Maire de Paris est autorisé à constituer une provision pour risques et charges en application de l'article R. 2321-2 du CGCT.

Article 3 : M. le Maire de Paris est autorisé à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget."

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous demande de vous prononcer sur les dépenses de l'exercice 2013.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 011 : "Charges à caractère général".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 012 : "Charges de personnel et frais assimilés".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 014 : "Atténuation de produits".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 65 : "Autres charges de gestion courante".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 656 : "Frais de fonctionnement des groupes d'élus".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 66 : "Charges financières".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 67 : "Charges exceptionnelles".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 68 : "Dotations aux amortissements et provisions".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 022 : "Dépenses imprévues".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 023 : "Virement à la section d'investissement".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 042 : "Opérations d'ordre de transfert entre sections".

Ce chapitre est adopté.

Recettes de l'exercice 2013 :

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 70 : "Produits des services, du domaine et ventes diverses".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 73 : "Impôts et taxes".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 74 : "Dotations et participations".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 75 : "Autres produits de gestion courante".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 013 : "Atténuation de charges".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 76 : "Produits financiers".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 77 : "Produits exceptionnels".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 78 : "Reprises sur amortissements et provisions".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 042 : "Opérations d'ordre de transfert entre sections".

Ce chapitre est adopté.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous propose maintenant de vous prononcer globalement, à main levée, sur le budget primitif de fonctionnement de la Ville de Paris de 2013.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le budget primitif de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2013 est adopté. (2012, DF 99-2°).

2012 DF 99-3° - Autorisation de relèvement des tarifs.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet DF 99-3° relatif à l'autorisation de relèvement des tarifs municipaux.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DF 99-3°).

2012 DF 100 - Individualisation des autorisations de programme votées au budget primitif de la Ville de Paris pour 2013.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 100 relatif à l'individualisation des autorisations de programme nouvelles votées au budget primitif d'investissement de la Ville de Paris pour 2013.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DF 100).

2012 DF 101 - Budget primitif des états spéciaux des arrondissements pour 2013.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 101 relatif au budget primitif des états spéciaux des arrondissements pour 2013.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DF 101).

2012 DF-DRH 102 - Créations, suppressions et transformations d'emplois dans les services municipaux pour 2013.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche sur le gel des salaires dans la fonction publique.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux agents vacataires de la collectivité.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux missions et nettoyage des locaux de la collectivité parisienne.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons au projet de délibération DF-DRH 102 relatif aux créations, suppressions et transformations d'emplois dans les services municipaux pour 2013.

D'abord, je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 44 du groupe U.M.P.P.A., avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 44 est rejeté.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le vœu n° 45 du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 46 du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 249).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 47 du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DF-DRH 102.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DF-DRH 102).

2012 CAS 9 - Communication relative au budget primitif du Centre d'action sociale de la Ville de Paris pour 2013.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 48 du groupe UMPPA.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement est rejeté.

S'agissant d'une communication il n'y a pas de vote sur ce projet de délibération.

2012 DILT 21 - DF 105 - Budget primitif du Service technique des transports automobiles municipaux pour 2013.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Maintenant, je mets aux voix, à main levée, le budget primitif pour 2013 du Service technique des transports automobiles municipaux.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DILT 21 - DF 105).

2012 DPE 96 - DF 103 - Budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris - Budget primitif pour 2013.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons au budget annexe de l'assainissement, avec trois projets de délibération.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 96 - DF 103 relatif au budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris, budget primitif pour 2013.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DPE 96 - DF 103).

2012 DPE 99 - DF 108 Budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris - Fixation du taux et des modalités de calcul de la redevance d'assainissement (part collecte) à compter du 1er janvier 2013.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet DPE 99 - DF 108 relatif à la fixation du taux et des modalités de calcul de la redevance d'assainissement par collecte à compter du 1er janvier 2013.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DPE 99 - DF 108).

2012 DPE 100 - DF 109 Budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris - Fixation du mode de calcul des tarifs des recettes à compter du 1er janvier 2013.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Maintenant, je mets aux voix, à main levée, le projet DPE 100 - DF 109 relatif à la fixation du mode de calcul des tarifs et des recettes à compter du 1er janvier 2013.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le budget annexe de l'assainissement de la Ville est adopté. (2012, DPE 100 - DF 109).

2012 DPE 97 - DF 104 Budget annexe de l'eau de la Ville de Paris - Budget primitif pour 2013.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons au budget annexe de l'eau avec deux projets de délibération.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 97 - DF 104 relatif au budget annexe de l'eau de la Ville de Paris, budget primitif pour 2013.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DPE 97 - DF 104).

2012 DPE 98 - DF 107 Budget annexe de l'eau de la Ville de Paris - Fixation du taux de la part communale à compter du 1er janvier 2013.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 98 - DF 107 relatif à la fixation du taux de la part communale à compter du 1er janvier 2013.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DPE 98 - DF 107).

2012 DEVE 40 - DF 115 Budget annexe du fossoyage. Budget primitif pour 2013.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 40 - DF 115 relatif au budget primitif du fossoyage pour 2013.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DEVE 40 - DF 115).

2012 PP 93 Budget spécial de la Préfecture de police pour 2013.

Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif au plan 1000 caméras (suite).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons au budget spécial de la Préfecture de police pour 2013.

D'abord, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 49 du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 250).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 93.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Merci.

Le budget spécial de la Préfecture de police pour 2013 est adopté sans opposition. Il me semble que s'est une première. (2012, PP 93).

Vous êtes libérés si j'ose dire des obligations, merci et bravo pour ce vote.

Mes chers collègues, vous avez adopté tous les budgets dans des conditions que je trouve excellentes, dans la clarté des uns et des autres. Rien ne m'a échappé et je vous en remercie.

Je vous propose simplement que l'on suspende 5 minutes pour reprendre notre souffle.

Merci beaucoup.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix heures cinq minutes, est reprise à dix heures trente minutes, sous la présidence de M. François DAGNAUD, adjoint).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Chers collègues, je crois que le moment est venu de reprendre nos travaux, nous avons encore un long chemin à parcourir ensemble jusqu'à la fin de la séance. Je vous invite à ne pas perdre de temps.

2012 DDEEES 236 - Subvention (18.500 euros) et convention avec l'association des commerçants Activ'Flandres (19e) pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2011.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous reprenons nos travaux avec l'examen des délibérations inscrites en 2e Commission et, en l'occurrence, le projet DDEEES 236 sur des subventions à l'association des commerçants de l'avenue de Flandre, sur lequel Sylvain GAREL est inscrit et Lyne COHEN-SOLAL lui répondra.

Sylvain GAREL, vous avez la parole.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Si nous sommes inscrits sur cette délibération, c'est simplement parce que c'était la première, qui concernait les illuminations ; nous n'intervenons pas directement sur cette subvention.

Nous intervenons encore une fois pour demander que soit respecté le vœu, et pas forcément par cette association, elle le fait peut-être, que nous avons fait voter il y a trois ans maintenant pour que les illuminations de Noël commencent début décembre et s'achèvent assez tôt en janvier.

C'est un vœu que nous avions adopté, il y avait un accord. Malheureusement, il y a toujours des dérapages, et le principal, parce que c'est le plus symbolique, le plus emblématique, c'est lorsque je lis dans la presse que les Champs-Elysées s'illuminent dès le 21 novembre et s'illuminent en présence du Maire de Paris. Je pense que là, il y a une contradiction.

Je pense que le Maire de Paris doit dire : "Si vous voulez que la Ville soutienne ces illuminations et, surtout, si vous voulez ma présence, il ne faut pas que ces illuminations commencent avant le 1er décembre, tel que nous

l'avons décidé ensemble", par respect, d'abord, de la parole que nous avons donnée et aussi parce que cela va dans le sens de la sobriété énergétique.

Nous allons parler du Plan Climat en début d'après-midi et nous ne pouvons pas continuer à faire du gaspillage.

Alors, nous ne sommes pas contre le fait qu'il y ait des illuminations, nous ne sommes pas contre le fait de marquer qu'il y a une fête à Noël, mais ce n'est pas la peine que cela dure deux mois - deux mois et demi comme dans certains endroits.

Il y a eu des améliorations, mais cela doit être plus rigoureux et, en particulier, j'en appelle à la question des Champs-Elysées, parce que tout le monde sait très bien que c'est fortement médiatisé et qu'à partir du moment où les Champs-Elysées s'illuminent 10 jours avant la date que nous avons fixée, les autres associations de commerçants, plus petites, se disent : "Pourquoi respecter cette demande de la Ville, puisque les Champs-Elysées ne le font pas ?"

Voilà le sens de mon intervention, et j'aimerais vraiment que nous ayons enfin une intervention auprès des associations de commerçants pour que cela soit respecté.

Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Lyne COHEN-SOLAL pour vous répondre.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais répondre à cette question de M. GAREL. C'est vrai qu'elle revient de manière rituelle, comme Noël et les illuminations, d'ailleurs.

Il est vrai que quand nous soutenons des illuminations par le biais de subventions, nous demandons aux commerçants de commencer à éclairer à partir du 1er décembre et d'éteindre avant la mi-janvier, mais ce n'est pas nous qui appuyons sur les boutons ; toutes les lettres sont rédigées ainsi, les maires d'arrondissement interviennent aussi, enfin j'espère, dans le même sens, mais c'est vrai que comme l'implantation des illuminations se fait, en général, mi-novembre, parce qu'il faut bien intervenir avant, une fois que les illuminations sont mises en place, c'est très difficile de leur demander de ne pas appuyer sur le bouton.

Par ailleurs, ceux qui donnent le "top départ", ce ne sont pas les Champs-Elysées, ce sont les grands magasins et les grands magasins n'ont aucune subvention de la Ville de Paris, évidemment, et quand tout le boulevard Haussmann est illuminé, il est très difficile aux Champs-Elysées de ne pas illuminer et, ensuite, c'est vrai pour les autres. Or, sur le boulevard Haussmann, nous n'avons aucun poids ; ils illuminent à peu près le 1er novembre.

Je dois reconnaître aussi que la nuit commence de plus en plus tôt à partir de cette période. Il fait noir…

Je retiens tout à fait ce que vous avez dit et nous sommes d'accord sur le principe, évidemment, mais reconnaissez aussi que nous avons fait des gros efforts pour que ces illuminations soient de moins en moins énergivores, même 700 fois moins, pour certaines d'entre elles, quand ce sont des diodes… C'est vrai que ce n'est pas le budget énergie qui est le plus lourd dans la facture qu'ils reçoivent, c'est le budget installation.

C'est très difficile de leur dire de manière impérative et d'être entendus ; nous allons recommencer à le dire, comme on le fait tout le temps, et j'espère qu'on arrivera à un bon résultat.

En tout cas, pour ces commerçants d'Activ'Flandres, je vous demande de bien vouloir voter cette subvention de 18.500 euros qui les aidera pour leurs illuminations.

Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci de ces explications.

Sylvain GAREL, rapidement ?

M. Sylvain GAREL. - On va, bien sûr, voter cette subvention et je remercie Lyne COHEN-SOLAL d'avoir réaffirmé cette position.

Simplement, il y a peut-être un autre moyen de pression sur les Champs-Elysées qui est que le Maire de Paris, qui est garant de notre parole, dise : "Si c'est avant le 1er décembre, ne comptez pas sur ma présence".

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - C'est noté.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 236.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DDEEES 236).

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif au respect de la réglementation par la majorité des commerces.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Le vœu n° 126 a été déposé par Alain LHOSTIS et ses collègues de groupe ; il est relatif au respect de la réglementation par les commerces. Je lui donne une minute pour le présenter ; Lyne COHEN-SOLAL lui répondra.

M. Alain LHOSTIS. - Il s'agit d'un vœu relatif au manque d'application réglementaire dans la majorité des commerces ; c'est le secteur faubourg Saint-Denis - La Chapelle qui est en pointe malheureusement sur cette question dans notre arrondissement.

Le conseil de quartier a rappelé qu'il y avait énormément de manquements aux réglementations, non-respect des règlements d'urbanisme, non-respect du Code de l'environnement et du Règlement local de publicité, appropriation sans autorisation de l'espace public.

Le Conseil d'arrondissement qui en a débattu a constaté que, malheureusement, cette situation n'était pas réservée à ce quartier, mais qu'on la retrouvait dans tout l'arrondissement, et plus largement dans les arrondissements parisiens.

Le nouveau Règlement de publicité, le nouveau Règlement pour les terrasses ont bien été adoptés après de longues discussions, mais nous constatons que la situation empire.

Aussi, toutes les démarches n'ayant pas abouti, nous proposons que le Maire de Paris s'adresse au Gouvernement - je rappelle qu'une députée parisienne avait déposé une proposition de loi ayant pour objectif de permettre aux collectivités de faire respecter les réglementations qu'elles édictent - pour qu'un projet de loi soit à nouveau présenté à l'Assemblée nationale et que, d'autre part, on renforce la mobilisation des services de la Ville en demandant aux administrations concernées qu'une action résolue soit menée pour éradiquer cette situation de non-droit.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Lyne COHEN-SOLAL ?

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais donner un avis favorable à votre vœu, Monsieur LHOSTIS, mais je voudrais juste vous rappeler deux ou trois choses.

D'abord, vous l'avez dit vous-même, il n'y a pas que dans le quartier Louis-Blanc que les choses débordent, que des incivilités peuvent être constatées. Il faut, effectivement, élargir un peu votre lieu d'observation.

D'autre part, le pouvoir de sanction, qui était renforcé par la proposition de loi de Mme Sandrine MAZETIER, ne mélange pas tout, parce que tous les manquements au règlement, toutes les infractions et tous les actes d'incivilité ne peuvent pas avoir comme seule réponse un pouvoir accru des maires. Il ne faut pas faire un inventaire à la Prévert en disant que le Maire va tout résoudre ; c'est un peu plus compliqué que cela. Chaque type de manquement aux règles en vigueur appelle une réponse appropriée et ne relève pas de la seule compétence des municipalités.

Le projet de loi que Sandrine MAZETIER avait présenté devant l'Assemblée nationale en 2011 renforçait le pouvoir de sanction dévolu au Maire dans le cas spécifique des infractions aux autorisations d'occupation de l'espace public municipal à des fins commerciales, c'est-à-dire les étalages et les terrasses de café en particulier.

Si déjà, sur ce problème-là, nous parvenions à obtenir l'octroi au Maire de Paris de pouvoir de sanction accru - c'est ce que demande le projet de loi -, c'est vrai que nous aurons fait un grand pas, ce que nous n'avons pas obtenu avec le précédent Gouvernement.

D'autre part, et dernière remarque avant qu'on vote ce vœu, je ne peux pas laisser dire que le renforcement de la mobilisation des services de la Ville est à faire : les services de la Ville travaillent !

Mais c'est vrai que nous n'avons pas en nombre des services de la Ville qui permettent d'être derrière chaque étalage et derrière chaque incivilité ! Je veux donc rendre hommage aux services de la Ville, qui travaillent beaucoup et qui ne peuvent pas tout voir et tout sanctionner parce que ce n'est pas possible. Évidemment, il y a des incivilités qui sont intentionnelles, il suffit que l'inspecteur de la Ville ait le dos tourné pour que l'on recommence.

Les services de la Ville travaillent déjà beaucoup mais évidemment, on peut encore mieux faire, et nous allons faire en sorte que les efforts ne se relâchent pas.

Voilà dans quelles conditions je donnerai un avis favorable à votre vœu.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Parfait.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2012, V. 265).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif à l'événement "Paris village de Noël".

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Le vœu 127 a été déposé par Mme Anne TACHÈNE et son groupe U.D.I. Il porte sur l'événement "Paris village de Noël".

Vous avez, chère collègue, une minute pour le présenter, et Lyne COHEN-SOLAL vous répondra.

Mme Anne TACHÈNE. - Mes chers collègues, c'est également avec enthousiasme que je défends ce vœu, en espérant que lui aussi fera l'objet d'un vote à l'unanimité sur tous les bancs de cette Assemblée.

Cette année encore, le marché de Noël des Champs-Élysées s'est installé sur la plus belle avenue du monde : plus de chalets, plus d'animation, plus de restaurants, tous les superlatifs peuvent aujourd'hui s'employer pour le marché de Noël.

Mais il est vrai aussi que c'est sur les Champs-Élysées que l'on accueille le plus grand nombre de touristes et le plus grand nombre de visiteurs de tous les horizons. Aussi, peut-on considérer que cet événement constitue une formidable vitrine de la culture et du savoir-faire français.

Je sais que vous êtes tous ici attentifs à nos traditions et à notre artisanat.

Le "Made in France", et maintenant le "Made in Paris" sont devenus à la mode. Un site, tout récemment, Madame COHEN-SOLAL, a salué cette richesse créatrice. Paris fourmille de jeunes talents qui innovent tout en intégrant les traditions et savoir-faire artisanaux.

C'est donc dans cet esprit et en associant le maire du 8e François LEBEL que je souhaite par ce vœu qu'à l'occasion du renouvellement du marché en 2013, le cahier des charges intègre la promotion des produits fabriqués en France.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Lyne COHEN-SOLAL.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Merci, Madame, de ce vœu.

Mais je dois dire que la façon dont vous le présentez n'est pas tout à fait appropriée.

Le village de Noël, vous le savez, tient cette année sa cinquième édition et rencontre un vrai engouement populaire : il y a beaucoup de monde, c'est évident.

Nous avons travaillé chaque année à faire mieux et à l'amélioration de la qualité des produits vendus sur ce site. En 2010, on a décidé de ne plus passer par une simple convention d'occupation du domaine public mais par une mise en concurrence dans le cadre d'un marché à procédure adaptée afin de pouvoir être plus exigeants dans notre cahier des charges et de mieux contrôler tous les aspects liés à l'occupation du site.

En 2011, on a modifié encore ce cahier des charges et nous sommes passés de un an ferme à deux ans reconductibles une fois pour la même période.

Pour répondre à votre préoccupation tout à fait légitime pour la promotion du "Made in France", il paraît difficile de passer dans le cadre des procédures dont dépendent les collectivités publiques pour imposer une clause qui s'appellerait "Made in France". Ce n'est pas tout à fait approprié mais pour vous rassurer, je tiens à vous préciser que nous avons intégré dans notre cahier des charges des clauses particulières qui nous permettent de regarder de très près les commerces autorisés à vendre sur ce site.

Par exemple, dans l'article 3, alinéa 2.2 du cahier des clauses particulières, il est noté évidemment que le Comité de sélection, avec des représentants des directions du développement économique et de l'emploi, le maire du 8e arrondissement et un membre du Comité des Champs-Élysées participe à une espèce de contrôle ou de sélection de la liste des produits vendus.

La Ville de Paris peut d'autre part s'opposer à la présence d'exploitants dont les produits ne seraient pas de qualité ou trop éloignés du thème de la fête de Noël, etc.

On a pu ainsi faire diminuer le nombre de commerces de bouche et remonter celui des artisans présents sur le site, qui sont passés de 10 à 20, c'est-à-dire qu'on a doublé leur nombre. Ce n'est pas encore suffisant, je vous l'accorde.

Ces artisans, d'abord, payent un tarif inférieur à celui des autres exposants : on doit garder un certain équilibre.

Nous allons dresser un bilan à l'issue de cette édition pour regarder quels sont les points à améliorer. Comme vous avez lu une de mes interviews, je suis tout à fait favorable comme vous à ce que le "Made in France", voire le "Made in Paris" soit mis en valeur.

Votre demande sera suivie, et je pense que M. le Maire du 8e arrondissement, qui siège à la Commission de sélection, pourra lui aussi peser là-dessus.

Je pense que je vous ai donné des gages de notre volonté commune pour augmenter la présence des artisans et du "Made in France".

Je pense donc qu'il vaudrait mieux retirer votre vœu, qui n'est pas tout à fait approprié dans la façon dont il s'exprime et voir avec nous comment on peut améliorer les choses sur le terrain.

Voilà, Madame, ce que je vous propose.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Chère collègue, répondez-vous à l'invitation de Mme COHEN-SOLAL ?

Vous le maintenez ou vous le retirez ?

Mme Anne TACHÈNE. - Je le maintiens parce que votre réponse est intéressante, mais pas suffisante.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci de votre concision.

Madame COHEN-SOLAL ?

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Je donne un avis défavorable, ce qui est dommage !

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Monsieur POZZO di BORGO, je vous donne la parole avec plaisir, mais si vous voulez que l'on reste là trois jours.

Président, allez-y.

M. Yves POZZO di BORGO. - Je comprends votre problème.

C'est vrai que s'agissant de ces affaires de foires, pratiquement depuis 30 ans, c'est la même personne qui dirige tout cela. Je sais bien qu'il y a des appels d'offres, très bien, mais j'aimerais bien savoir si on peut avoir accès à l'ensemble de la comptabilité de cette structure.

Par exemple, comment sont attribués les stands ? Est-ce vraiment la personne qui attribue les stands qui les gère ?

Il y a quand même une interrogation : c'est toujours la même personne… que je respecte parce que c'est un animateur important, mais c'est toujours la même personne depuis 30 ans. Donc il y a quand même une interrogation sur la façon dont sont gérées ces foires.

En même temps, ce n'est pas une marque de défiance à l'égard de M. CAMPION, qui fait bien son travail, mais il est vrai que l'on a l'impression qu'il n'y a pas un marché qui soit ouvert.

C'est la réflexion que je veux faire dessus.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je vous inviterai peut-être à poursuivre cet échange en Commission.

Honnêtement, c'est passionnant, mais...

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Nous parlons de la place du "Made in France" sur le marché de Noël, et ce qui vous intéresse, c'est de regarder les comptes de la société. Soyez assuré que la Direction du Développement économique regarde de très près les choses. Il y a des contrôles de la Ville de Paris à tout moment.

Si vous voulez aller regarder les comptes vous même, vous pouvez leur demander. Nous, nous essayons de faire que ce marché existe au mieux. Nous avons fait un appel d'offres, il n'y avait pas beaucoup de candidats. On ne va pas les inventer.

On a donc pris le seul candidat qui était là. On essaie d'imposer le maximum de ce qui est possible de faire et d'imposer pour une collectivité dans ce genre de procédure. Je ne veux pas écrire que l'on doit avoir 10 ou 12 ou 15 stands de "Made in France" : c'est impossible.

Présentez-lui, faites venir des artisans qui font du "Made in France" ou "Made in Paris", qu'ils soient très nombreux à être candidats pour s'installer sur le marché de Noël. Il aura plus de facilités à en mettre. Les artisans, c'est souvent la Ville de Paris qui les envoie et donc il a du mal à dire qu'il ne connaît pas d'artisans. Si vous rencontrez des représentants intéressants de "Made in France", proposez-leur d'y aller, je suis tout à fait d'accord pour les soutenir moi aussi.

Voilà pourquoi je pense que c'est un peu inapproprié de mettre cela dans un vœu. Il vaut mieux travailler sur le terrain et renforcer la présence de stands de qualité.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - La 2e Commission est sans doute le cadre le plus approprié pour mener plus avant cette réflexion tout à fait passionnante.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 127 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

2012 DAJ 32 - Approbation du projet de protocole transactionnel relatif à l'accord de coexistence entre les marques Autolib' et Autoliberté.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAJ 32 sur lequel les amendements n^{os} 128, 129 et 129 bis ont été déposés.

Ce projet porte sur le protocole transactionnel entre les marques Autolib' et Autoliberté.

Sont inscrits Sylvain GAREL, Edith GALLOIS et Laurence DOUVIN.

Maïté ERRECART répondra, et nous aurons une explication de vote de Jean-François MARTINS.

Sylvain GAREL a la parole.

M. Sylvain GAREL. - Monsieur le Maire, un accord a été effectivement passé, trouvé entre Europcar et Autolib' suite à la défaite juridique de la Ville dans une question de propriété de nom.

Ce qui m'importe, et ce qui nous importe, c'est qu'à l'occasion de cette délibération qui va mettre en lien la Ville, indirectement, avec une des principales sociétés de location de voiture, Europcar, pour ne pas la citer, nous en profitions pour demander à cette société, ainsi qu'à toutes les autres sociétés de location de voitures, d'appliquer le vœu que nous avons fait voter le mois dernier sur le fait que les loueurs de voiture sortent assez rapidement du diesel à Paris.

J'ai donc proposé dans ce vœu que l'on mette en place un système de label qui permettrait à ce que les loueurs de voiture soient incités, et fortement incités, puisqu'ils renouvellent leur flotte tous les six mois environ, à ne plus louer de véhicules diesel à Paris, ce qui serait un moyen de faire diminuer la pollution dans notre ville.

Je pense que les loueurs de voitures sont prêts à faire cet effort et donc, notre intervention vise simplement à profiter de cet accord entre Europcar et la Ville de Paris pour faire avancer cette cause de la lutte pour un air moins pollué, et en particulier en particules fines émises par les moteurs diesel.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Nous poursuivons avec l'intervention de Mme Edith GALLOIS.

Mme Edith GALLOIS. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour fêter les un an d'Autolib', la Ville a fait un beau cadeau, non pas à son dernier bébé dont elle partage la paternité avec Bolloré, mais à Europcar.

C'est bien ce que l'on comprend dans le protocole transactionnel que vous avez signé, de peur de voir le nom d'Autolib' vous échapper.

Désormais, c'est donc la Ville qui devra faire la publicité pour le service d'Autoliberté que propose Europcar. Mais cet accord appelle en réalité une question plus fondamentale : avait-on besoin d'Autolib' ? Puisque vous allez désormais faire la promotion d'un service d'une entreprise privée, dont la finalité est bien la même : la location de courte durée à la carte dans une forme d'autopartage.

C'est même d'ailleurs un service qui permet une plus grande souplesse et dont la cible aurait pu être beaucoup plus large. Un service qui n'aurait rien coûté à la Ville (50 millions d'euros tout de même, il faut le rappeler), un service qui n'aurait pas supprimé plus de 3.000 places de stationnement, un service qui aurait pu s'adresser aux familles ou aux personnes à mobilité réduite.

Cet accord pose bien un problème : pourquoi avoir fait reposer sur la Ville une charge qu'une entreprise privée pouvait très bien assumer. Nous avions pourtant indiqué qu'une formule aurait pu être développée avec les loueurs professionnels.

Aujourd'hui, nous attendons toujours le bilan du premier exercice d'Autolib'. J'ai d'ailleurs déposé un vœu sur ce sujet. Il est tout de même regrettable que la Ville organise une grande conférence de presse pour les médias, pour vanter son succès, alors même que les élus n'ont eu accès à aucune donnée statistique ou financière depuis le début.

C'est d'autant plus regrettable que l'enquête menée par CSCV auprès des usagers d'Autolib' apporte un éclairage un peu différent. C'est-à-dire que Autolib' aurait manqué sa cible, selon cette enquête, sur plus de 150 personnes.

A savoir que si Autolib' a été voulu par le Maire de Paris, c'était au motif de supprimer le véhicule personnel dans la Capitale. Or, il apparaît que les utilisateurs eux-mêmes déclarent très majoritairement utiliser ce service d'Autolib' au lieu des transports en commun.

L'opérateur le conteste naturellement, mais quoi de plus normal alors qu'il est aussi le fabricant des véhicules pour qui la Capitale sert de terrain d'essai et de vitrine internationale.

Nous souhaitons donc qu'un bilan officiel soit présenté rapidement au Conseil de Paris.

Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, chers collègues.

Nous poursuivons et nous terminons avec l'intervention de Mme Laurence DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci Monsieur le Maire.

Après plusieurs mois de bataille judiciaire, il nous est proposé un accord avec la société Europcar qui avait porté plainte pour contrefaçon de sa propre marque d'autopartage Autoliberté qui était elle-même en fonctionnement depuis quelques années.

En contrepartie du préjudice qui a été reconnu, la mairie s'engage à contribuer à la promotion de la société de location privée. Nous n'en savons pas beaucoup plus sur les conditions dans lesquelles la Ville satisfera à ses obligations.

Par exemple, quelles mentions en faveur d'Europcar figureront sur les espaces médias dont dispose la Ville ? Nous avons vu des projets d'affichettes dans lesquelles Autolib', en gros, apparaît comme réservé à l'usage urbain et Europcar, en tout petit, apparaît comme réservé aux trajets plus lointains. Cette répartition ne paraît pas viable et ne correspond pas non plus à l'utilisation actuelle des véhicules qui sont loués.

Il y a aussi une autre question tout à fait sensible : même si la société Europcar fait attention à la réduction du CO2, ses voitures sont des véhicules thermiques, qui fonctionnent la plupart du temps au diesel. La Ville de Paris en viendrait donc à faire de la publicité pour l'utilisation de voitures polluantes ! Mes chers collègues, il y a là une certaine contradiction qui pose problème. Déjà, le Maire de Paris, là aussi en contradiction avec sa politique de lutte contre la voiture particulière et de restriction de l'espace public, introduit à terme 3.000 véhicules supplémentaires dans Paris, véhicules qui, s'ils sont électriques, n'en renforcent pas moins les embouteillages. Mais aujourd'hui on en viendrait donc par ce contrat à parrainer des véhicules thermiques.

Alors j'ai bien vu le vœu de l'Exécutif à l'égard d'Europcar qui va dans le bon sens, mais la société Europcar est une société privée et elle est donc parfaitement libre de faire ce qu'elle souhaite faire.

Au sujet d'Autolib' maintenant, le premier anniversaire du fonctionnement du système vient d'être célébré. Enfin, il a été célébré pour certains et pas pour tout le monde. Je m'explique. Il y a bien eu une conférence de presse du Maire de Paris, de M. BOLLORÉ, des annonces à la presse avec des chiffres de résultats extrêmement favorables.

Alors, nous, les Conseillers de Paris, membres de la 3e Commission, préparant modestement avec les moyens dont nous déposons, c'est-à-dire pas-grand-chose, les délibérations du Conseil de Paris en matière de déplacement, nous avons eu l'audace de demander par un vœu, qui a d'ailleurs été voté dans ce Conseil, la présentation d'un bilan d'Autolib'. Devant simplement notre Commission, pour commencer. Quoi de plus naturel ? Quoi de plus logique qu'une présentation de ce type devant la commission compétente ? Eh bien, non, à notre demande réitérée à la dernière 3e Commission, nous avons eu la réponse suivante de M. BARGETON : cela peut attendre février 2013. Je crois que cette réponse se passe de commentaires.

Et comme nous n'avons pas eu l'occasion de le faire en commission, je m'étonnerai ici devant les chiffres qui sont présentés en matière de résultats. Et je rappellerai que ce sont là les résultats officiels de la société Autolib' au 31 août 2012 : 70 % des utilisateurs d'Autolib' ne possèdent pas de voitures. L'objectif de remplacement de voiture par Autolib' n'est donc pas atteint.

Je terminerai en disant que la proposition du Maire de Paris d'offrir six mois d'abonnement d'Autolib' à tout Parisien vendeur d'une voiture particulière de plus de six ans d'âge me paraît totalement hors de propos avec le besoin à couvrir.

Nous préférerions de beaucoup une politique plus efficace en matière de promotion et d'utilisation du véhicule électrique. D'abord par une exemplarité de la flotte municipale et ensuite par la reprise de l'aide aux taxis en matière d'équipements propres. Je me félicite d'ailleurs du vœu en ce sens.

Nous allons discuter cette après-midi du Plan Climat à cette séance. Je regrette que ce contrat n'aille pas dans le sens d'une plus grande ambition en matière de véhicules électriques. Et c'est vraiment pour ne pas bloquer la situation par rapport à Autolib' que nous voterons ce protocole transactionnel.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre aux trois intervenants, je donne la parole à Mme Maïté ERRECART.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - Je ne vais pas reprendre le débat général sur Autolib', le véhicule électrique, vous avez bien sûr vous-mêmes dit qu'il y avait d'autres moments pendant ce Conseil pour en débattre : la discussion sur le Plan Climat, la 3e Commission et un certain nombre de lieux où cette question peut être abordée. Je me concentrerai simplement sur la délibération qui vous est proposée à savoir la validation d'un accord transactionnel.

Vous l'avez rappelé, nous étions dans une situation où la Cour d'appel de Paris a interdit à la Ville l'utilisation du terme Autolib' et ce sous astreinte. Nous nous sommes rapprochés d'Europcar pour discuter d'une transaction afin d'obtenir une reconnaissance réciproque des marques Autolib' et Autoliberté.

La Ville de Paris a mené cette négociation et nous sommes arrivés à un accord entre Europcar et la Ville de Paris. Cet accord parvient, très clairement, à un équilibre comme toujours entre des positions des uns et des autres. Pour ce motif, je vous propose de l'approuver en l'état sans amendement. Pour autant, j'approuve les remarques de M. GAREL sur la nécessité de réduire l'utilisation du véhicule diesel. C'est pour cette raison que je lui propose de remplacer sa proposition d'amendement par un vœu qui reprend l'intégralité de ses préoccupations.

Ce vœu demande que la Ville continue à sensibiliser la société Europcar sur la nécessité de promouvoir et de soutenir le développement de véhicules non polluants, en initiant un renouvellement progressif de son parc de véhicules à moteur diesel par des véhicules non diesel, et ceci conformément à la charte que la Ville de Paris proposera prochainement à l'ensemble des sociétés parisiennes de location des voitures.

Vous l'avez rappelé tout à l'heure, c'est l'un des projets que la Ville de Paris va conduire dans les mois à venir.

Je vous invite à accepter cette délibération qui présente de nombreux avantages pour la Ville de Paris, notamment de pouvoir conserver la propriété du sigle Autolib'.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Avant de passer aux opérations de vote, quelques mots d'explications de vote de Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS. - Merci, Monsieur le Maire.

Malgré les explications de Mme la Maire, je ne voterai pas cette délibération, à la fois parce qu'il y a quelque chose d'inquiétant dans le fait que la Ville ne fasse pas les vérifications de noms de marque et de propriété intellectuelle avant de lancer ce genre de programmes.

Deuxièmement, je suis surpris de ne pas entendre protester sur certains bancs de l'Assemblée, qui pourtant avaient été vindicatifs sur l'échange de prestations de services contre de la publicité - il me semble que M. GAREL avait été assez pugnace sur le sujet - de voir une fois de plus que la Ville traite ses relations avec les entreprises privées en disant : vous me foutez la paix et, en échange, je vous fais de la publicité ; cela me paraît une modalité que l'on ne peut pas accepter de manière durable.

Enfin, il y a une dernière question qui est : est-ce vraiment à la Ville de Paris de payer cet accord transactionnel et pas à BOLLORÉ qui est le principal exploitant d'Autolib' et donc celui qui en tire les principaux fruits et la principale rentabilité ? Probablement, ce serait à lui de payer.

Voilà pourquoi je ne voterai pas cette délibération.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

D'abord, je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 128 présenté par l'Exécutif, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Pas d'avis contraire ? Si ?

Abstention de l'U.M.P. et avis contraire de M. MARTINS.

L'amendement n° 128 est donc adopté.

Le n° 129 est retiré ? Sylvain GAREL ?

M. Sylvain GAREL. - Nous allons effectivement retirer l'amendement n° 129 au profit du vœu de l'Exécutif.

Cela dit, je voudrais dire que je m'associe à ce qu'ont dit mes trois collègues, pourtant de trois bancs différents, Madame GALLOIS, Madame DOUVIN et Monsieur MARTINS, concernant Autolib' ; il nous faut absolument un bilan très rapidement de cette expérimentation d'automobiles électriques, qui semble quand même poser de gros problèmes quant à son utilité pour la Ville, et pour les Parisiens surtout.

On voit bien le contraste entre Vélib' et Autolib'.

Vélib' a été un succès évident ; Autolib' est un succès contesté et peut-être contestable.

Donc, il nous faut des chiffres, il nous faut un bilan. Il faut qu'on tire les conclusions, au bout d'un an maintenant du lancement de cette opération.

Pour cette raison, nous acceptons la transformation mais nous nous abstiendrons sur le projet de délibération.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

L'amendement n° 129 est donc retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 129 bis de l'Exécutif qui vient en substitution.

Qui est favorable à son adoption ?

Y a-t-il des oppositions ? Il n'y en a pas.

Pas d'abstentions ?

Le vœu est donc adopté à l'unanimité. (2012, V. 266).

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DAJ 32 amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est donc adopté. Je vous remercie. (2012, DAJ 32).

2012 DRH 32 - Modification du statut particulier du corps des éducatrices et éducateurs de jeunes enfants de la Commune de Paris.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au statut des EJE et des ASE.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons maintenant les projets de délibération DRH 32 et DRH 19-G et les vœux n° 130 et n° 130 bis qui y sont liés. Tout cela concerne le statut particulier des E.J.E. de la Commune de Paris et du Département.

Danielle SIMONNET est inscrite.

Maïté ERRECART lui répondra.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci.

Mes chers collègues, je pense que nous sommes tous conscients que les éducatrices et éducateurs de jeunes enfants de la Commune de Paris, comme les assistants socioéducatifs du Département de Paris et d'ailleurs, sont

des professionnels qui exercent des missions extrêmement importantes qui nécessitent un haut niveau de qualification. Ces professionnels, de fait, ont un niveau d'études à Bac+3 et ils revendiquent, depuis longtemps justement, leur reclassement en catégorie A.

Sous le gouvernement précédent, dans le cadre de la réforme de la catégorie B de la Fonction publique territoriale, qui avait été mise en place, les organisations syndicales représentatives de ces professions avaient interpellé les ministres de l'époque pour l'ouverture de négociations sur le niveau de reconnaissance des qualifications des agents qui relèvent des cadres d'emploi des assistants socioéducatifs (A.S.E.) et des éducateurs de jeunes enfants (E.J.E.).

Le gouvernement de l'époque avait rejeté leurs revendications pour le passage à la catégorie A.

Comme nous avons maintenant changé de gouvernement, il nous semblait important, à travers ce vœu, que notre Municipalité se retourne en direction du nouveau gouvernement pour relayer ces revendications.

Je sais qu'au niveau de la Ville, nous sommes très attachés à ces corps, nous en prenons grand soin car nous savons exactement l'importance de leur qualification et de leur mission. Donc, il me semble qu'il était important, justement, que nous donnions un signe et que nous les soutenions dans cette revendication.

Comme, par le biais des services des Ressources humaines, à plusieurs reprises, il a été exprimé auprès de ces professionnels concernés, et cela a été apprécié, qu'il serait légitime, compte tenu de leur qualification, qu'ils puissent accéder à la catégorie A, mais bien évidemment cette accession à la catégorie A ne dépend pas du pouvoir de cette Assemblée, mais bien d'une décision du gouvernement, nous souhaitons profiter de cette délibération pour que notre Assemblée émette le vœu que le Maire de Paris interpelle le gouvernement pour que des négociations reprennent au niveau national afin de permettre aux assistants socioéducatifs et aux éducateurs de jeunes enfants d'avoir accès à la catégorie A.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - En réponse, la parole est à Mme Maïté ERRECART, qui présentera le vœu n° 130 bis de l'Exécutif.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - Je remercie Danielle SIMONNET d'attirer notre attention sur ce corps professionnel qui est tout à fait important pour la Ville de Paris et pour les Parisiens, et dont nous reconnaissons tout à fait les qualités professionnelles et l'utilité, je dirais, l'efficacité même, de leur action.

Je connais aussi parfaitement les revendications de ces personnels et, comme vous l'avez dit, la DRH et moi-même avons eu l'occasion d'exprimer l'attention que nous portons à ce reclassement professionnel.

Toutefois, je voudrais rappeler que la Ville n'est pas seule dans cette histoire. Il s'agit de se prononcer sur des enjeux statutaires pour l'ensemble de la Fonction publique territoriale et je vous dis, par exemple, que l'Association des Départements de France a chiffré le passage en A des A.S.E. et des E.J.E. à 45 millions d'euros en masse salariale, rien que pour le Département, sans parler des effets indirects de ce type de mesure statutaire.

C'est clair, et j'en parlais encore avec Gisèle STIEVENARD, ce sont des débats qui sont conduits également au sein de l'Assemblée des Départements de France et ces débats vont se poursuivre.

Pour autant, je voulais attirer votre attention sur cette délibération qui prévoit déjà, dans le cadre de la réforme de la catégorie B, des mesures très fortes pour ces agents. Je vous rappelle que 963 E.J.E. et 951 A.S.E. vont bénéficier d'une amélioration statutaire significative, qui représente plus de 2,5 millions d'euros.

En conséquence, je vous propose effectivement un vœu de l'Exécutif qui acte que cette réforme statutaire est une première étape. Nous ne disons pas que les choses sont bloquées et nous demandons au Gouvernement d'étudier les demandes des personnels, en liaison avec l'Association des Départements de France et l'Association des Maires de France, principaux employeurs de ces catégories de personnels.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Très bien. Merci de ces explications.

Si j'ai bien compris, je vais soumettre le vœu n° 130, avec un avis défavorable de l'Exécutif, puis le n° 130 bis présenté par l'Exécutif, avant de voter la délibération.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 130, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est donc rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Avis contraires?

Abstentions ? Abstention de l'U.M.P.P.A. Merci.

Le vœu est adopté. (2012, V. 267).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 32.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. Je vous remercie. (2012, DRH 32).

2012 DRH 66 - Subvention au titre de l'année 2013 et convention pluriannuelle avec l'A.S.P.P.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons maintenant les projets de délibération DRH 66 et DRH 22-G qui portent subvention et convention avec l'A.S.P.P.

Jacques BOUTAULT est inscrit et Maïté ERRECART lui répondra.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Monsieur le Maire, merci de me rappeler à mes obligations parce que je voudrais effectivement me réjouir de cette délibération qui nous propose d'approuver la nouvelle convention avec l'A.S.P.P., association qui gère les restaurants du personnel de la Ville de Paris, restaurants dans lesquels 9.000 salariés de la Ville prennent leur repas chaque jour.

Cette convention a une durée de trois ans et je souhaitais m'arrêter un instant sur la question de la santé publique et de la protection de l'environnement.

Car on lit dans cette convention que la qualité de l'alimentation constitue l'un des facteurs de prévention de certaines pathologies. De plus, parce que le secteur de la restauration a un impact écologique important, la protection de l'environnement doit aussi être un des axes guidant l'activité de l'A.S.P.P. Aussi, sera privilégié tout moyen permettant aux usagers de protéger et améliorer leur santé. Des actions, comme la lutte contre l'obésité, l'alcoolisme et les carences alimentaires, seront menées.

En outre, comme le souhaitent de longue date les écologistes, il sera désormais proposé quotidiennement dans les menus une alternative végétarienne équilibrée et des aliments issus de l'agriculture biologique produits localement, de saison ou issus du commerce équitable.

Avec cette nouvelle convention, l'A.S.P.P. s'engage à ce qu'une offre suffisante soit proposée au consommateur pour qu'il puisse avoir quotidiennement le choix entre une composante conventionnelle et une composante issue de la filière durable.

Aussi, l'A.S.P.P. devra répondre à l'exigence de 30 % en volumes issus de l'alimentation durable, en développant prioritairement l'action sur le pain, les légumes, les féculents et les desserts. Cette offre prendra la forme d'alternatives biologiques, locales, de saison, labellisées, durables, végétariennes ou encore issues du commerce équitable.

À plus long terme, l'A.S.P.P. devra développer son offre en matière de produits carnés issus de la pêche et les ovoproduits seront reconnus par des labels.

Les recommandations en matière de bien-être des animaux et des produits animaliers destinés à la consommation seront également promues.

De plus, au-delà de la seule restauration, l'association participera à des campagnes d'information en matière de protection de la santé et de défense de l'environnement, les élus écologistes saluent ces progrès même si beaucoup reste à faire en matière d'agriculture biologique et de repas végétariens qui devraient être proposés sans majoration de prix aux consommateurs.

Avec cette nouvelle convention toutefois, nous sommes sur le bon chemin pour lutter contre les méfaits de l'industrie agroalimentaire, tant sur le plan de la santé que sur celui d'une alternative à notre modèle agricole à bout de souffle.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Maïté ERRECART.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - Après cette longue lecture par M. BOUTAULT de notre article de la convention qui renforce toute une série d'engagements de l'association en faveur de l'alimentation durable, je ne vais pas le reprendre dans le détail. Je dirai simplement que M. BOUTAULT a oublié un point de la convention : nous rajoutons au budget de l'A.S.P.P. 100.000 euros pour prendre en charge le surcoût, que l'on peut tous espérer temporaire, de l'agriculture biologique. La convention prévoit que nous prenons effectivement en charge à hauteur de 100.000 euros ce surcoût, car il s'agit de ne pas décourager aujourd'hui les usagers de nos restaurants, de cette alimentation durable et saine.

Je voulais simplement ajouter cela, et évidemment, vous inviter à adopter cette délibération. À charge effectivement à l'association, où sont représentés la Ville mais aussi les partenaires sociaux, de la mettre en place.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 66.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DRH 66).

2012 DRH 88 - Modification de délibération fixant l'échelonnement indiciaire des professeurs de la Ville de Paris.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Le projet de délibération DRH 88 porte modification de l'échelonnement indiciaire des P.V.P.

MM. Sylvain GAREL et Alexis CORBIÈRE sont inscrits, Mme Maïté ERRECART leur répondra.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire, je vais faire court parce que nos travaux risquent de durer fort longtemps. Simplement, notre groupe veut s'inscrire sur cette délibération pour rappeler l'inquiétude des P.V.P. sur le nombre de postes prévus au concours : il y a eu des avancées puisqu'à un moment il n'y avait plus de postes du tout, maintenant il y en aurait une dizaine, mais on est bien au-dessous de ce qu'il serait nécessaire de créer pour compenser les départs à la retraite.

Nous appelons donc l'Exécutif à revoir à la hausse le nombre de postes. Par ailleurs, beaucoup de P.V.P. s'interrogent pour savoir à quelle sauce ils vont être mangés lors de la réforme des rythmes solaires.

Il est clair que cette réforme va impacter leur travail, ce qui est légitime, mais pour l'instant, on n'en sait pas plus. Je sais bien que les solutions sont difficiles, coûteuses, compliquées. Mais, je pense que plus tôt on pourra rassurer ces personnels, mieux cela vaudra. C'est le sens de mon intervention.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. CORBIÈRE.

M. Alexis CORBIÈRE. - Dans l'esprit du Président GAREL, que vont devenir les P.V.P. Vous le savez, il y a là-dessus un désaccord entre nos groupes et l'Exécutif. Nous avons à plusieurs reprises soutenu les revendications des P.V.P., demandé des créations de postes, afin qu'ils continuent leur excellent travail, et ils considèrent qu'il manque 50 postes pour faire leur travail dans de bonnes conditions.

Lorsqu'ils s'étaient mobilisés, Colombe BROSSEL, même si ce n'est pas elle qui répondra, au nom de l'Exécutif, avait dit face à la mobilisation des P.V.P. que nous devions réfléchir à la place de ces personnels dans le cadre du futur aménagement du temps scolaire. Précisément, je reprends les mots du président Sylvain GAREL, où en sommes-nous dans cette réflexion, car il y a une grande inquiétude à ce jour sur la place qu'ils occuperont, et je crois que c'est un sujet sur lequel la Ville doit faire preuve d'imagination, afin que la qualité du service public soit maintenue. Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme ERRECART.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - Colombe BROSSEL pourra compléter éventuellement ma réponse, nous sommes ensemble sur ce dossier. Je voudrais simplement rappeler qu'en ce qui concerne le nombre d'emplois, nous avons eu des contacts et des discussions avec les représentants des P.V.P. et que nous sommes arrivés à la décision d'ouvrir un concours pour la rentrée 2013 pour 5 postes en musique et 5 postes en arts plastiques.

Ce niveau de recrutement est une position d'équilibre qui permet de répondre au niveau attendu des départs en retraite, aux prévisions scolaires de la prochaine rentrée et aux flux de détachements.

C'est une position qui n'obère pas l'avenir en fonction de l'aménagement des rythmes éducatifs. C'est vrai que cette question est encore devant nous. Colombe BROSSEL a eu l'occasion de le dire devant cette Assemblée.

Je voudrais néanmoins rappeler que les P.V.P. font totalement partie des corps professionnels auxquels nous accordons la plus grande attention puisque ces toutes dernières années, le statut et la carrière des P.V.P. ont été régulièrement revalorisés avec un niveau de recrutement au niveau master, une bonification de l'ancienneté en contrepartie de la réduction du temps de mise en stage, une revalorisation indiciaire en conséquence. C'est l'objet de notre délibération.

Enfin, je ferai la remarque aussi que la nouvelle période triennale de R.P.P doit être saluée puisque le nombre de promotions pour ce corps passera de 87 à 106. Voilà ce que je pouvais dire sur ces interrogations. Si Colombe BROSSEL veut rajouter quelque chose.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - En complément, quelques explications de Colombe BROSSEL.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - Je vous invite à voter le projet de délibération.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Un mot, non pas sur la revalorisation indiciaire dont je me félicite, mais sur les interrogations qui ont été soulevées par Sylvain GAREL et Alexis CORBIÈRE.

Je l'ai dit et répété, l'aménagement des rythmes éducatifs - j'espère que je n'ai pas dit scolaires, Monsieur CORBIÈRE me citait, j'espère que je ne me suis pas laissée aller à dire cela, mais si c'est le cas je mettrai 1 euro dans la cagnotte - l'aménagement des rythmes éducatifs est un formidable défi devant nous.

J'ai dit à chacune des occasions qui m'étaient données, que l'aménagement aurait un impact extrêmement important sur l'organisation du travail et de la vie de centaines de milliers de Parisiens, et c'est la raison pour laquelle nous ne pourrions pas, nous ne le souhaitons pas, mais quand bien même nous ne le pourrions pas, mener ce chantier sans échanger, sans discuter, sans dialoguer, sans consulter, sans concerter les Parisiens.

Il est un peu paradoxal de nous demander des réponses alors que nous allons les construire dans le dialogue, dans l'échange, dans la consultation et dans la concertation. C'est évidemment le chantier qui est devant nous, en même temps un chantier absolument passionnant, mais il est bien entendu totalement impossible de répondre avec certitude sur telle ou telle catégorie de personnel, ou telle ou telle catégorie de Parisiens, je le redis, ce sont des centaines de milliers de Parisiens qui vont voir leur vie modifiée par cet aménagement au profit des rythmes des enfants et de l'articulation des rythmes des enfants, et nous allons construire ces réponses avec les Parisiens au cours des semaines qui vont venir.

C'est la raison pour laquelle évidemment, nous aurons un débat en Conseil de Paris, qui conclura l'ensemble de ces discussions pour échanger sur ces sujets. Je ne doute pas que vous serez présents à chacune des étapes de cette discussion, Monsieur GAREL, Monsieur CORBIÈRE, et je vous en remercie par avance.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 88.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DRH 88).

2012 DRH 113 - Fixation des ratios promus promouvables pour les années 2013, 2014 et 2015.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DRH 113 qui concerne les ratios promus/promouvables pour les années 2013, 2014 et 2015.

Mmes Emmanuelle BECKER et Olivia POLSKI sont inscrites, Mme Maïté ERRECART vous répondra**.**

Je crois que Mme la Secrétaire générale administrative du groupe U.M.P. distrait ses élus merci !

Ne pas vous laisser distraire pas vos élus...

Mme Emmanuelle BECKER. - Le projet de délibération qui nous est soumis aujourd'hui nous propose d'adopter les taux de promotion pour certains corps de fonctionnaires de la collectivité au titre des années 2013, 2014 et 2015.

En effet, les taux d'agents promouvables sont décidés par les collectivités depuis maintenant plusieurs années. Ils déterminent à la fois les évolutions de carrières, de revenus, et donc les montants de pension de retraite des agents concernés.

Il y a quelques mois, notre groupe a déposé un vœu afin que la collectivité porte son taux de promotions à 100 % des ayants droit, afin de garantir des déroulements de carrière linéaires et de faire bénéficier l'ensemble des agents aux droits à la promotion.

Les taux qu'il nous est proposé d'adopter aujourd'hui sont très loin de ces 100 % et l'augmentation globale du nombre d'agents concernés sera très faible.

Par ailleurs, vous proposez de concentrer les hausses de taux de promotions sur les premiers échelons, et donc sur les débuts de carrière. Tout en restant, une nouvelle fois, loin des 100 %, cette mesure implique de fait le blocage des évolutions de carrière pour les agents des échelons supérieurs qui, pour autant, ne disposent pas de revenus mirobolants.

Dans un contexte où la part des dépenses contraintes augmente fortement et pèse spécifiquement sur les bas salaires, avec le gel du point d'indice, l'application d'une journée de carence et une hausse prévue de la T.V.A., nous pensons que le pouvoir d'achat des agents est fortement impacté.

Nous continuons de porter la demande d'un ratio promus/promouvables à 100 %, qui exclut toute forme de discrimination à la promotion, et c'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Olivia POLSKI, pour le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

Mme Olivia POLSKI. - Mes chers collègues, cette délibération dite des "ratios promus/promouvables" marque une nouvelle étape dans la définition de véritables perspectives de carrière pour tous les corps professionnels de la collectivité parisienne. Derrière cette expression barbare de "ratio promus/promouvables" se tient une avancée majeure pour les agents parisiens.

Autrefois, l'avancement de la carrière dépendait de variables démographiques, c'est-à-dire, en clair, qu'il fallait attendre qu'une place se libère pour pouvoir être promu à son tour. Ce fonctionnement ne favorisait pas la reconnaissance du travail des agents et il avait pour inconvénient majeur de ralentir considérablement les carrières, surtout pour les catégories C.

Depuis 2007, la Ville doit fixer des ratios de promotions pour une période triennale. Ce qui change cette année, avec l'adoption du nouveau plan triennal qui vous est proposé, c'est, d'un côté, la volonté de l'Exécutif de définir des lignes directrices et, de l'autre, de discuter de ces ratios dans le cadre d'une négociation collective et non plus corps par corps.

Quatre directions ont été affirmées : améliorer le déroulement des carrières, améliorer l'égalité professionnelle en agissant sur l'équité envers les corps principalement féminins, dont la défense est historiquement moins organisée que celle des corps à dominance masculine, accélérer le rythme de passage entre les premiers échelons des catégories les moins rémunérées et tenir compte des métiers affectés par une tension sur le marché du travail ou par la pénibilité des tâches.

Les deux plans triennaux qui se sont succédés depuis 2007 ont déjà permis de rectifier un certain nombre de situations, mais il fallait aller beaucoup plus loin et certains agents des corps très féminisés de la catégorie C restaient, en effet, depuis plus de 20 ans au premier grade.

Avec ce troisième plan, pour la période de 2013 à 2015, nous améliorons sensiblement le rééquilibrage collectif des situations individuelles.

La proposition de ratio qui nous est proposée ici représente au moins 1.850 promotions supplémentaires et, à terme, la projection actuelle fait état d'au moins 9.610 promotions pour l'ensemble de la période.

Sur ces 1.850 promotions, 1.600 au moins concernent des agents de catégorie C, dont la rémunération progressera plus vite, ce qui améliorera mécaniquement les conditions dans lesquelles ils prendront leur retraite.

Globalement, 40 % des agents promouvables seront promus d'ici à 2015, soit plus de 30 % pour les agents de catégorie A, et nettement plus de 40 % pour ceux des catégories B et C.

Au sein des catégories B et C, les taux proposés permettront de progresser plus rapidement d'une échelle de rémunération à l'autre et d'accélérer les débuts de carrière. Pour réduire les écarts de traitement entre les corps de catégorie C, les ratios de promotions ont donc été rapprochés autour de 40 % pour le passage du premier au deuxième grade, de 15 à 20 % pour le passage du deuxième au troisième grade et de 12 % pour le passage au quatrième grade.

Une attention particulière a été portée aux corps majoritairement féminins, je l'ai déjà dit précédemment, au sein desquels les besoins de rattrapage étaient particulièrement criants. Elle se traduira notamment par plus de 700 promotions supplémentaires pour les agents spécialisés des écoles maternelles, les agents techniques des écoles, de la petite enfance et les auxiliaires de puériculture.

Les agents techniques de la petite enfance, par exemple, pourront passer à l'échelle 4 au bout de moins de 10 ans contre environ 19 ans en 2010.

Alors, 40 % de promus/promouvables, c'est évidemment moins que 100 % demandés par les organisations syndicales et l'intervenante précédente.

Pourtant, quatre d'entre elles ont accueilli favorablement la réforme. Ainsi, dans un tract commun, la C.F.D.T., la C.F.T.C., l'U.C.P. et l'U.N.S.A. écrivent que "les avancées obtenues sont significatives et que ces avancées expriment nos priorités : équité et harmonisation entre les corps professionnels en tenant compte en particulier des métiers les moins bien payés et souvent les plus féminisés".

Il faut rappeler que cette mesure prise sur le grade vient s'ajouter à celle qui vient s'appliquer dès le 1er janvier 2013 sur l'avancement accéléré d'échelon à l'ancienneté minimale.

Au sein de chaque grade, cela se traduira par des gains de plusieurs années sur la progression de la rémunération, 6 à 8 ans pour les adjoints administratifs.

Cette avancée, demandée de longue date, va donc concerner 47.000 agents.

Je souhaite saluer à cette occasion le travail, l'engagement et l'ambition de justice de l'adjointe au Maire de Paris, Maïté ERRECART, et de la Direction des Ressources humaines.

Ces deux mesures, l'avancement des ratios de promotion et l'avancement accéléré d'échelon, amélioreront sensiblement l'indice de fin de carrière, et donc les montants des pensions de retraite. Ces évolutions relèvent de la justice sociale et nous pouvons nous féliciter que Paris ait fait ce choix.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour répondre aux deux intervenants, la parole est à Mme Maïté ERRECART.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - D'abord, je voudrais remercier les élus qui sont intervenus sur cette délibération, qui est extrêmement importante pour les agents de la Ville de Paris.

Nous négocions et nous fixons des ratios de promotions pour les différents corps de la Ville de Paris tous les trois ans. Cette délibération clôt cette séquence.

Mme POLSKI a, bien sûr, souligné dans son introduction les lignes directrices qui nous ont guidés pour cette nouvelle campagne, ainsi que les résultats auxquels nous sommes parvenus. Ces résultats, issus des négociations, je le répète, avec les partenaires sociaux, s'ajoutent à l'avancée majeure que constitue la mise en place au 1er janvier de l'avancement accéléré d'échelon.

R.P.P. amélioré et avancement accéléré constituent deux leviers qui permettent, effectivement, et vous l'avez souligné, Madame BECKER, de garantir aux agents de la Ville de terminer leur carrière avec un indice plus élevé, et donc de meilleures pensions de retraite. Nous avons donc ce double système, et je voudrais dire pourquoi, en conséquence, je maintiens que - je l'ai dit déjà précédemment quand vous aviez présenté un vœu -, nous devons garder un avancement au grade qui ne soit pas nécessairement à 100 %, car celui-ci est lié à l'engagement professionnel et aux qualités individuelles des agents, contrairement à l'avancement d'échelon qui est entièrement à l'ancienneté de l'agent. Ne mélangeons pas tout, si l'avancement d'échelon doit être rapide et garanti à tous, l'avancement de grade doit nécessairement être plus mesuré et ne doit pas être automatique.

Au total, je regrette, évidemment, que vous vous absteniez sur cette délibération, car il y a des efforts conséquents qui ont été effectués par la Municipalité, et comme l'a souligné fort justement Mme POLSKI, quatre organisations syndicales sur sept parlent d'avancées significatives.

Nous proposons une progression supérieure à 20 % des promotions par rapport à la période précédente, beaucoup plus pour certaines catégories. Nous développons des mesures de rattrapage significatif en faveur des corps à majorité féminine, car il ne s'agit pas d'être seulement pour l'égalité professionnelle en parole, mais il s'agit bien de la mettre réellement en pratique.

Enfin, avec les taux que nous proposons, cumulés avec la mise en place de l'avancement accéléré, un agent de catégorie C, recruté aujourd'hui à une échelle 3, soit l'échelle de rémunération la plus basse, pourra atteindre l'indice terminal du dernier grade de la catégorie C, l'échelle 6, à l'issue de ses 40 ans de carrière à la Ville. C'est ce que, d'ailleurs, les partenaires nous demandent, et non pas que les agents plafonnent dès le milieu de leur carrière et soient frustrés par la suite de ne plus pouvoir évoluer.

Etre en responsabilité, c'est faire des choix pour aujourd'hui, mais aussi à long terme, car les carrières des agents ne se mesurent pas seulement sur trois ans mais sur près de 40 ans ; ces choix, je les assume avec vigueur et conviction, ce sont ceux de l'équité entre les corps, de l'égalité professionnelle et de la priorité en faveur de ceux qui ont les grilles indiciaires les plus basses.

Ces choix volontaristes constituent un effort important, mais soutenable pour la collectivité, et permettent d'améliorer sensiblement les carrières des agents. Je vous demande donc d'adopter la délibération sur les nouveaux ratios promus/promouvables.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci de cet appel.

Nous allons y répondre.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 113.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à une très large majorité. (2012, DRH 113).

Je vous remercie.

2012 DRH 114 - Prolongation de la prestation environnementale en faveur de l'achat de vélos à assistance électrique par les agents de la Ville de Paris résidant hors de la capitale.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Le projet de délibération DRH 114 porte sur la prolongation de l'aide à l'achat de vélos à assistance électrique par les agents de la Ville et du Département qui n'habitent pas dans Paris.

Sylvain GAREL est inscrit et Maïté ERRECART répondra.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est sans surprise, c'est pour nous féliciter de cette délibération puisqu'elle va permettre aux agents de la Ville, qui ont fait le choix courageux de se déplacer en vélo, de pouvoir acquérir des vélos électriques, et donc de pouvoir le faire à moindre fatigue.

C'est aussi un avantage, surtout l'été, d'arriver au travail sans être obligé de prendre une douche car parfois se déplacer en vélo est un peu compliqué pour travailler par la suite. Pour nous, le vélo ne doit pas être simplement un moyen de loisirs, ce qui est très bien, mais cela doit être aussi un mode privilégié de transports pour le travail.

Alors, nous en profitons aussi pour dire qu'il est pour nous très important de continuer et d'amplifier le travail sur les liaisons cyclables entre Paris et la proche banlieue. Malheureusement, pour des raisons financières assez évidentes, beaucoup des agents de la Ville de Paris n'habitent pas à Paris intra-muros et donc sont obligés de se rendre en banlieue, souvent en proche et parfois en plus lointaine banlieue, mais pour cela le vélo devient un mode de transports un peu difficile à utiliser.

Comme nous l'avons déjà souligné à plusieurs reprises, beaucoup des portes de Paris sont quasiment infranchissables à vélo. Il y a vraiment un gros travail à faire pour faire en sorte que l'on puisse traverser le périphérique, traverser les boulevards des Maréchaux sans risquer sa vie pour pouvoir se rendre en banlieue.

A partir du moment où l'on aide les personnels de la Ville à utiliser un vélo, et en particulier un vélo électrique, il faut aussi s'assurer qu'ils ne risquent pas de rencontrer une voiture ou un camion en traversant le périphérique pour se rendre chez eux ou pour venir au travail le matin.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Mme Maïté ERRECART a la parole.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - Là encore je ne vais pas répondre sur la question de l'accès en vélo aux portes de Paris, je laisserai cela à M. BARGETON à d'autres moments.

Je me réjouis comme vous que cette délibération favorise l'accès au vélo électrique pour les agents qui ne résident pas à Paris. Je rappellerai simplement qu'au titre de l'année 2012, 32 agents de la Ville et 2 agents départementaux ont bénéficié de ce dispositif d'aide.

Donc nous prolongeons ce dispositif pour un an et je pense que c'est une bonne mesure que je vous invite à approuver.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - C'est ce que nous allons faire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 114.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DRH 114).

Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif à la loi sur le mariage pour tous.

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif au projet de mariage pour tous.

Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif au débat sur la réforme du mariage.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, le groupe Communiste et les élus du Parti de Gauche et le groupe U.D.I. ont déposé chacun un vœu qui se réfèrent au "mariage pour tous".

Je vais inviter dans l'ordre Claudine BOUYGUES, Ian BROSSAT et Yves POZZO di BORGO à nous présenter en une minute les vœux n° 131, n° 132 et n° 133. Maïté ERRECART leur répondra en présentant le n° 132 bis de l'Exécutif.

Madame Claudine BOUYGUES, vous avez la parole.

Mme Claudine BOUYGUES, adjointe. - Monsieur le Maire, je vous remercie.

Un petit peu d'histoire sur ce vœu - qui est présenté par Daniel VAILLANT et les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés - sur l'application de la prochaine loi sur le "mariage pour tous".

En 1999, le Gouvernement de la gauche plurielle de Lionel JOSPIN créait le PACS, première avancée importante dans la reconnaissance des droits aux couples de même sexe. A Paris, depuis 2001, toutes les mairies d'arrondissement de gauche et écologistes proposent aux couples pacsés une cérémonie dans la salle des mariages.

François HOLLANDE, notre candidat à l'élection présidentielle, Président de la République aujourd'hui, avait annoncé dans sa proposition n° 31 l'ouverture aux droits au mariage et à l'adoption aux couples homosexuels. Cet engagement sera tenu au début de l'année prochaine et le Conseil du 18e arrondissement soutient le droit au "mariage pour tous".

Dès son application, les élus, adjoints de plein droit et compétents pour célébrer les mariages, continueront à célébrer tous les mariages, comme ils l'ont toujours fait.

Je voudrais faire allusion à un certain nombre de déclarations d'élus parisiens, dont un maire d'arrondissement, M. LEBEL pour ne pas le citer, qui ont déclaré publiquement qu'ils n'appliqueraient pas la loi et ne célébreraient pas de mariages de couples de même sexe. Nous pensons, nous, que la loi doit s'appliquer partout et pour tous.

C'est pourquoi le Conseil de Paris demande au Maire de Paris de s'assurer que l'ensemble des élus parisiens, de plein droit et compétents pour célébrer les mariages ou ayant reçu une délégation, respectera la loi et célébrera tous les mariages.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Second vœu présenté par Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu porte lui aussi sur le "mariage pour tous". Il existe enfin un espoir que cette mesure puisse être adoptée dans les semaines qui viennent par l'Assemblée nationale et le Sénat et mette ainsi un terme à une discrimination qui existe aujourd'hui dans notre législation, puisque des couples qui existent aujourd'hui n'ont pas la possibilité de se marier.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que, depuis que le débat a été lancé, on a beaucoup entendu la voix de ceux qui s'opposent au "mariage pour tous". C'est parfois de manière véhémente, souvent de manière caricaturale et même scandaleuse - Claudine BOUYGUES a fait allusion aux propos du maire du 8e arrondissement.

Eh bien, il s'agit par ce vœu de faire en sorte que la voix de ceux qui veulent le "mariage pour tous", de ceux qui considèrent que c'est une mesure juste, une mesure qui doit enfin être mise en œuvre, il s'agit de faire en sorte que cette voix-là puisse s'exprimer aussi par le biais de notre réunion en Conseil de Paris. Puis il y aura aussi la mobilisation de dimanche prochain.

Il s'agit donc de faire deux choses par ce vœu : premièrement d'apporter notre soutien au "mariage pour tous" et deuxièmement de faire en sorte qu'effectivement cette loi puisse, lorsqu'elle sera adoptée, être appliquée partout, sans exception. Cela pour réagir évidemment aux propos qu'on a entendus, notamment de la part du maire du 8e arrondissement.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

C'est Mme BERTRAND qui présente le vœu de son groupe.

Mme Geneviève BERTRAND. - Merci, Monsieur le Maire.

Je présente un vœu qui est un peu à la marge, et en tout cas très civique et citoyen, puisqu'il s'agit du rôle des mairies d'arrondissement à l'occasion des débats relatifs au mariage de couples de même sexe, comme dit le projet de loi lui-même. C'est une formule que je préfère à celle de "mariage pour tous" qui me paraît plus une formule marketing qu'une formulation juridique.

Des débats se tiennent dans des mairies à Paris, et notamment dans la mairie du 4e arrondissement, à l'initiative de son maire Christophe GIRARD, et je n'entends pour ma part que des échos positifs sur la qualité et la tolérance des débats qui s'y déroulent. De même, il existe des débats de ce type à Neuilly-sur-Seine, au Chesnay et sans doute dans bien d'autres mairies de France.

Le débat doit exister et c'est la raison pour laquelle nous avons été particulièrement choqués qu'à l'occasion d'une émission de France Télévisions, de France 2 précisément avec Benoît DUQUESNE, émission qui se déroulait symboliquement dans la mairie du 19e arrondissement, tout aussi symboliquement mais parfaitement violente ait été l'attitude du maire du 19e arrondissement qui a coupé l'électricité au moment de l'entretien sur ce projet de loi. Je pense que cela n'a rien de républicain.

C'est la raison pour laquelle, au nom du groupe U.D.I., Yves POZZO di BORGO et moi-même demandons que le Conseil de Paris réaffirme son attachement à la liberté de la presse et de l'information, et invite les maires d'arrondissement à laisser s'exprimer l'ensemble des opinions sur le sujet, à condition bien entendu qu'elles s'inscrivent dans le cadre du respect dû à toute personne humaine en vigueur dans notre pays.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Madame.

En l'absence de M. MADEC, juste un mot, parce que vous avez évoquez un incident qui s'est produit en mairie du 19e arrondissement, il y a deux semaines de cela.

D'après ce que j'ai compris de l'événement, il semble que la production de l'émission a volontairement et sciemment dissimulé la réalité de la demande de mise à disposition d'une salle qu'elle avait formulée. Il y a eu l'incident que vous connaissez, regrettable, mais n'oublions pas que le point de départ a été une dissimulation manifeste de la part de la production de l'émission. Le président de France Télévisions s'est d'ailleurs à sa façon excusé auprès du maire de l'arrondissement, tout en regrettant évidemment l'incident technique qui a émaillé la fin de l'émission.

Ceci n'a rien à voir, vous l'entendrez, avec la liberté d'expression ou de propos, mais je crois que les élus ont aussi le droit d'être respectés, même par des journalistes.

Je propose à Maïté ERRECART de prendre la parole.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - Je vais répondre peut-être en complément de ce que François DAGNAUD vient de dire sur les événements dans le 19e arrondissement.

Bien entendu, je vais vous répondre directement sur le vœu que vous proposez. Je ne peux émettre qu'un avis défavorable sur ce vœu, puisqu'en fait on est bien sûr tous très attachés à la liberté de la presse, il n'est pas question de mettre ce point en débat, pas plus dans les mairies d'arrondissement que dans cet hémicycle d'ailleurs.

Par contre, vous mettez en cause la mairie du 19e sur son comportement. Je crois que ce n'est pas acceptable. Comme vous l'a dit François DAGNAUD à l'instant, il y a eu dissimulation d'une information. Cela a donné lieu à un incident regrettable mais je crois qu'il faut en rester là.

Pour ce qui est du mariage pour tous, je voudrais évidemment remercier les élus qui ont souligné dans leurs vœux respectifs toute l'importance de la réforme à venir.

C'est une avancée majeure pour l'égalité des droits. C'est également un projet qui, devenu loi, aura des répercussions en mairie d'arrondissement du fait de la qualité d'officier d'état-civil que la loi confère aux maires d'arrondissement et à leurs adjoints, de plein droit compétents, ainsi qu'aux conseillers de Paris et conseillers d'arrondissement ayant reçu une délégation du Maire.

C'est pourquoi, répondant aux préoccupations des uns et des autres, je vous propose en fait un vœu de l'Exécutif dans lequel le Conseil de Paris exprime son soutien au mariage pour tous, rappelle que la loi doit s'appliquer partout et pour tous et que les élus ne peuvent en aucun cas s'y soustraire, demande au Maire de Paris de s'assurer que tous les mariages, sans exception, y compris ceux contractés entre deux personnes du même sexe, seront célébrés dans toutes les mairies d'arrondissement.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci. Je prends acte du fait que les vœux 131 et 132 sont retirés au profit du vœu de l'Exécutif.

J'ai noté l'avis défavorable sur le vœu n° 133, du groupe U.D.I.

Je propose d'abord de voter le 132 bis, avec un avis favorable…

Oui ? Président GAREL ?

M. Sylvain GAREL. - Nous allons bien sûr voter le vœu de l'Exécutif comme nous soutenons toutes les démarches en faveur du mariage et de la procréation pour tous. D'ailleurs, nous appelons nous aussi à la manifestation de dimanche prochain.

Seulement, j'attire votre attention sur deux choses.

Premièrement, sur le fait qu'il faut s'assurer que toutes les mairies soient dans la capacité de procéder à des mariages, c'est une évidence. Sur le fait que des individus puissent faire droit à leur objection de conscience pour faire des mariages homosexuels ou pas, est quand même un droit fondamental qu'il faut reconnaître.

Deuxièmement sur le vœu de l'U.D.I., nous allons nous abstenir, parce que j'entends bien qu'il y a peut-être eu une dissimulation, mais la pratique qui consiste à couper l'électricité pour mettre fin aux débats n'est pas une pratique qui honore la démocratie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Y a-t-il des avis contraires ?

N.P.P.V. du groupe U.M.P. et abstention du groupe U.D.I.

Le vœu est adopté. (2012, V. 268).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 133 de l'U.D.I. avec un avis défavorable de l'Exécutif, considérant en effet qu'il n'y a pas matière à une liberté de conscience pour appliquer la loi. C'est une conception étonnante !

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe EELVA relatif à l'utilisation des logiciels libres par la collectivité.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous poursuivons avec l'examen du vœu n° 134 relatif à l'utilisation des logiciels libres par la collectivité.

Jacques BOUTAULT a une minute, et Maïté ERRECART lui répondra.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - L'utilisation des logiciels libres et des standards ouverts sont une condition du développement harmonieux de la société de l'information et nécessaire au partage des connaissances.

La Ville entretient des liens anciens avec l'"Open World Forum" et a notamment accueilli sa dernière assemblée, qui a regroupé 1.500 personnes en provenance de 40 pays. C'est un des événements mondiaux les plus importants dans le domaine du logiciel libre.

Or, les logiciels libres de bureautique qui sont mis à la disposition des agents de la Ville de Paris ne sont pas suffisamment utilisés, notamment parce que les agents ne les connaissent pas suffisamment.

Or, il existe de nombreux développements possibles, notamment sur les logiciels métiers qui, au lieu d'être des logiciels propriétaires, pourraient être des logiciels libres, quel que soit le métier d'ailleurs, que ce soient des équivalents de type SIMA, d'EPM, de GESTI et autres STAR utilisés par les agents de notre collectivité, qui les connaissent très bien.

C'est pour cette raison que le vœu a été déposé, pour qu'à l'occasion du dixième anniversaire du projet "Lutèce", qui est le logiciel libre de la Ville de Paris, une nouvelle étape soit franchie afin de mieux promouvoir les logiciels libres par des actions d'information et de promotion auprès du personnel, de monter un groupe de travail qui permettra d'identifier les besoins, notamment métiers, en logiciels libres, et de mener ces actions en partenariat avec tous ceux qui travaillent sur ce type d'outils.

Je vous remercie, Monsieur le Maire, pour votre attention.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Absolument : j'ai deux oreilles et je sais m'en servir !

La parole est à Maïté ERRECART.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - Merci, Monsieur BOUTAULT, d'attirer notre attention sur les systèmes d'information.

Le recours aux logiciels libres est l'une des orientations fortes de la politique informatique mise en œuvre depuis le début de la précédente mandature et lors des deux schémas directeurs informatiques, le dernier se terminant en 2014.

Cette orientation s'est concrétisée par des choix en terme d'équipements, de développements applicatifs, de partenariats et de promotion du libre.

S'agissant des équipements, plus de 50 % des 1.518 serveurs informatiques de la Ville sont équipés du système d'exploitation libre Linux.

42 % de nos bases de données utilisent à ce jour un système de gestion libre.

S'agissant des logiciels de la collectivité, la politique suivie implique de rechercher systématiquement s'il existe des solutions libres permettant de satisfaire le besoin de la Ville et dans de nombreux domaines métiers, la Ville a même fait le choix de développer ou de faire développer des solutions à base de technologie libre.

La réalisation la plus remarquable liée à la politique volontariste de la Ville reste "Lutèce", qui est une plate-forme web. Cet outil développé en interne sert de socle à de nombreuses applications actuellement utilisées par les services municipaux et départementaux.

Plusieurs applications majeures développées à partir de "Lutèce" ont d'ailleurs été versées dans la communauté du libre, comme ODS. "Lutèce", qui a d'ailleurs récemment fêté ses 10 ans d'existence, figure désormais dans les standards de développement de la Ville mais a également été adopté par de nombreuses autres organisations dont les plus emblématiques sont Météo France, l'I.G.N. et la Ville de Marseille. Elle est ainsi devenue une référence reconnue qui évolue au fil des contributions de ses utilisateurs.

Autre exemple : le logiciel d'élaboration et de passation des marchés, EPM, est aussi emblématique. Réalisé par la Ville, il est utilisé par plus de 10 collectivités. Récemment retenu par l'État, il devient le logiciel de marché public de référence en France.

Donc c'est clair que cet attachement de la Ville à l'utilisation et à la promotion des outils du libre est donc réel et est auréolé de résultats reconnus.

Pour autant, Monsieur BOUTAULT, vous avez sûrement raison d'attirer notre attention sur le fait que nous n'informons pas nécessairement suffisamment nos agents et nos élus sur notre pratique de logiciels libres mais comme d'ailleurs, plus largement peut-être, sur les avancées que nous faisons en matière de système d'information.

Et c'est la raison pour laquelle nous devons associer davantage les élus à l'élaboration des choix, notamment dans le cadre de la préparation du prochain schéma directeur.

C'est pourquoi je retiendrai aussi votre proposition de groupe de travail où tous les groupes du Conseil de Paris seront représentés, ce qui nous permettra d'approfondir cette question.

Je vous invite donc pour toutes ces raisons à adopter ce vœu.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

A son tour, Jacques BOUTAULT a écouté attentivement la réponse de l'adjointe. Il a réussi !

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Pas d'oppositions ni d'abstentions ?

Abstention du groupe U.M.P.

Le vœu est adopté. (2012, V. 269).

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à la mise en place d'une prime d'intéressement à la performance collective des services.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous terminons la 2e Commission avec l'examen du vœu n° 135 relatif à la mise en place d'une prime d'intéressement à la performance collective des services.

Mme TISSOT le présente en une minute, et Maïté ERRECART lui répondra.

Mme Claude-Annick TISSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est effectivement un vœu qui porte sur l'introduction de la prime d'intéressement à la performance collective des services.

J'ai bien entendu hier, lors du débat budgétaire, le Maire de Paris rappeler la mise en place de contrats de performance au sein de l'administration parisienne.

Or il se trouve qu'une circulaire tout à fait récente du 22 octobre est venue expliciter les conditions d'application de la loi du 5 juillet 2010, et plus spécifiquement les critères de mise en œuvre de cette prime d'intéressement à la performance collective des services.

Elle détermine notamment le montant de la prime qui est susceptible d'être attribuée aux agents. Par contre, elle laisse toute latitude à la collectivité pour fixer les objectifs à atteindre et les services concernés.

Voilà pourquoi nous aurions aimé savoir si la Ville de Paris a mis en place ce dispositif qui est, bien sûr, tout à fait intéressant pour les agents. Nous aurions aimé aussi que la liste des services concernés soit présentée en Conseil de Paris, comme le veut la loi.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Madame.

Maïté ERRECART ?

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - Le Gouvernement sortant a fait paraître, le 3 mai dernier, un décret instaurant une prime à la performance collective dans la fonction publique. Je ne voudrais pas répondre en des termes idéologiques.

En effet, vous l'avez souligné vous-même, la performance n'est pas, à nos yeux, un mot tabou et les directions de la Ville signent chaque année des contrats de performance. Nous vous proposons d'ailleurs dans ce Conseil même, d'adopter une disposition pour la mise en place d'une prime de fonction et de résultat pour les administrateurs et les sous-directeurs de la Ville.

Par ailleurs, nous avons effectivement des primes d'objectifs qui existent déjà dans certains ateliers (les ateliers de la DPA, les agents des C.S.P. comptables) qui sont versées par l'intermédiaire des primes d'IAT de niveau 3, qui prévoient des primes au service fait.

Pour autant, je voudrais vous dire que nous n'avons pas, à ce jour, de projet de transposer ce décret à la Ville. Nous pensons que nos outils indemnitaires existants nous permettent d'ores et déjà de valoriser la performance, s'ils sont bien utilisés.

En conséquence, je ne vois pas comment je pourrais vous lister les services qui répondent à cette prime de performance, tant que le décret correspondant n'est pas transposé à la Ville. Donc, je vous demanderai de retirer votre vœu ou, à défaut, évidemment, j'en appellerai à un vote défavorable.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Nous en avons terminé avec la 2e Commission.

2012 DVD 78 - Approbation du Schéma de principe pour le projet d'extension du tramway T3 de la Porte de La Chapelle à la Porte d'Asnières (17e et 18e).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous démarrons l'examen des projets inscrits en 3e Commission et d'abord avec le projet de délibération DVD 78 qui concerne l'extension du T3 jusqu'à la porte d'Asnières.

Patrick KLUGMAN puis Brigitte KUSTER sont inscrits.

Julien BARGETON leur répondra.

M. Patrick KLUGMAN. - Merci, Monsieur le Maire.

Je reviens vers vous sur l'approbation du schéma de principe du projet d'extension du tramway T3 de la porte de la Chapelle à la porte d'Asnières.

Pour rappel, il s'agit d'étendre le T3 de la porte de la Chapelle à la porte d'Asnières sur 4,3 kilomètres et de créer 8 stations.

C'est un projet éminemment important parce qu'il implique une meilleure desserte des quartiers nord de Paris et notamment du quartier d'avenir Clichy-Batignolles, ainsi que du futur palais de justice qui sera implanté près de la porte de Clichy. Il devrait compter 82.000 kilomètres par jour, avec fréquence prévue en heures de pointe de 4 minutes.

Je voudrais surtout souligner le travail accompli avec force et détermination par Annick LEPETIT et qui est poursuivi aujourd'hui par Julien BARGETON, que je salue.

Je voudrais effectivement saluer le fait que, pour les habitants du Nord de Paris, mais tout spécialement pour ceux du 17e et du 18e arrondissement, cette nouvelle desserte, cette prolongation est éminemment importante. Nous nous réjouissons que la Droite aujourd'hui, emmenée par l'orateur suivant, Madame KUSTER, maire du 17e arrondissement, soutienne ce projet, de manière un peu ostentatoire et tardive, mais nous prenons tous les soutiens et nous saluons le fait qu'on soutient aujourd'hui ce que l'on n'a pas pu empêcher hier.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

(M. Mao PENINOU, adjoint, remplace M. François DAGNAUD au fauteuil de la présidence).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Brigitte KUSTER, avant Julien BARGETON.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'ai déjà eu l'occasion, lors du précédent Conseil de Paris, de vous interpeller sur le prolongement du T3, sur une délibération, somme toute, à l'époque, assez technique : c'était la procédure de délégation en matière de marchés publics.

J'avais à ce moment-là le souci d'anticiper celle qui nous est présentée aujourd'hui, qui est d'ailleurs fondamentale, puisque c'est le schéma de principe du tracé du tramway des Maréchaux jusqu'à la porte d'Asnières.

Anticiper, bien sûr, pour qu'en amont de ce schéma de principe, soient inscrites les études de prolongement de la porte d'Asnières jusqu'à la porte Maillot qui, vous le savez, me tiennent particulièrement à cœur en tant que maire du 17e arrondissement.

Une fois de plus, vous ne nous avez pas entendus sur cette demande, pourtant parfaitement justifiée puisqu'elle vise dès maintenant à préparer l'avenir. Je vous le rappelle une nouvelle fois : ce prolongement est d'ailleurs inscrit à la fois dans le S.D.R.I.F. et dans les documents du R.E.R. E qui, lui-même, va être prolongé de la gare Saint-Lazare à Mantes, en passant par la porte Maillot. On voit donc bien la logique des correspondances qui est prévue entre le T3 et le R.E.R. E.

Monsieur le Maire, vous savez combien les étapes de concertation sont longues et complexes, sans parler même de détermination des clefs de financement ou de la réalisation des travaux. Il faut donc anticiper formellement cette extension et que soient réalisées les études, afin d'être au rendez-vous des engagements que je viens d'évoquer.

Il est, de fait, pour le moins surprenant que vous refusiez systématiquement toute étude sur ce futur tracé. Je l'ai dit au S.T.I.F. et je le redis à nouveau dans cette enceinte.

Je dois dire d'ailleurs que ce refus est tout simplement incompréhensible et que je ne désespère par que vous changiez d'avis avant la fin de cette mandature, afin d'éviter de perdre du temps et d'être au rendez-vous que je viens d'évoquer.

Enfin, je voudrais revenir sur une autre problématique qui, à mon sens, n'est pas non plus anticipée ; je veux ici évoquer l'absence de plan de circulation adjacent au tracé jusqu'à la porte d'Asnières.

Vous le savez, nous connaissons déjà de lourds problèmes de circulation sur cette partie du 17e, porte d'Asnières en particulier et porte de Clichy, avec, je le rappelle, les nouveaux aménagements sur les terrains Cardinet qui voient l'arrivée de 3.500 logements et 140.000 mètres carrés de bureaux et, je l'espère évidemment, la cité judiciaire.

Par ailleurs, porte Pouchet, c'est un G.P.R.U. qui est en cours, avec des travaux là aussi très lourds.

Je réitère donc aujourd'hui ma demande d'étude pour un plan de circulation global, concernant les quartiers desservis par ce nouveau tracé jusqu'à la porte d'Asnières.

Enfin, j'ai déjà été amenée à vous faire part de mon inquiétude concernant la suppression à ce stade de près de 70 places de stationnement et je souhaite que l'on regarde si d'autres scénarios permettant un maintien plus important de ces places pourraient être étudiés.

Enfin, je voudrais répondre à M. KLUGMAN, qui a déjà quitté l'enceinte, pour lui dire qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil : au niveau du 17e, nous avons toujours voté pour le tramway. Donc, nous nous réjouissons, toute l'équipe municipale, sur ce futur tracé qui verra son prolongement jusqu'à la porte d'Asnières.

Je vous en remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Madame KUSTER.

La parole est à M. Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Ce projet de délibération est pour moi l'occasion, une nouvelle fois, de rappeler l'engagement pris par le Maire de Paris sur ce projet. Il s'agit d'atteindre le futur quartier Clichy-Batignolles qui comprendra, comme vous le savez, de très nombreux équipements publics.

Ce prolongement permettra aussi de desservir, ne l'oublions pas, les quartiers enclavés du Nord de Paris qui s'inscrivent, pour la plupart, dans de grands projets de renouvellement urbain.

Depuis le départ, notre objectif n'a pas varié et nous ne nous en détournerons pas ; ce serait le meilleur moyen de retarder le projet, car nous savons que si nous avions accepté de rejoindre la porte Maillot tout de suite, inévitablement, on nous aurait demandé d'aller encore plus loin.

Cependant, sachez que, pour préserver l'avenir, et vous l'avez rappelé vous-même, Madame KUSTER, le prolongement du T3 à la porte Maillot figure dans l'avis relatif au Schéma directeur d'Ile-de-France que la Mairie de Paris a récemment transmis à la Région. C'est donc bien à notre demande, puisque c'est l'avis que nous avons rendu sur le S.D.R.I.F. Cet avis a été remis en amont du vote du projet de S.D.R.I.F. par le Conseil régional le 25 octobre dernier.

Notre objectif est donc réaliste et cohérent, car il accompagne une nouvelle étape du développement de notre ville.

Je sais que vous n'aimez pas tellement qu'on le rappelle, mais il faut quand même le souligner, et Monsieur KLUGMAN l'a fait : vous vous rangez maintenant parmi ceux qui demandaient des prolongements de tramway. Si on vous écoutait, il faudrait qu'il fasse deux fois le tour de Paris, voire trois fois le tour de la terre. Bon ! Dont acte. Je suis content de constater qu'après avoir refusé d'inaugurer le précédent tronçon, le consensus se fait sur ce beau mode de transport.

Les études de circulation dont vous parlez sont en cours, elles font partie des études habituelles lorsqu'on met en place un tramway, donc nous les rendrons au moment où ce sera utile.

Sur le stationnement, je ne vais pas y revenir, nous avons là une divergence d'appréciation, que je crois il faut assumer puisque nous considérons que, lorsque nous remplaçons du stationnement par plus de place pour les piétons en élargissant les trottoirs, plus de place pour les cyclistes en faisant des pistes cyclables, du Vélib' ou des stations Autolib', qui sont d'autres modes de transport, eh bien, on partage de façon différente l'espace public en faveur d'autres types de mobilité.

Voilà, c'est une différence que nous assumons.

En tout cas, les deux orateurs précédents ont raison d'insister sur l'importance de ce projet de délibération qui nous permet vraiment d'engager ce prolongement du tramway à la Porte d'Asnières.

Merci beaucoup.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 78.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DVD 78).

Je vous remercie.

2012 DVD 213 - Communication du bilan annuel d'avancement du projet d'extension du tramway T3 à Paris et principaux enseignements du bilan réalisé sur le tramway T3 sud.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DVD 213 relatif à la communication du bilan annuel d'avancement du projet d'extension du tramway T3 à Paris et principaux enseignements du bilan réalisé sur le T3 sud.

La parole est à Mme FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE. - Merci, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, comme vous le savez, le T3 sera inauguré à la porte de Pantin le 15 décembre prochain, l'heure est donc au bilan de ce vaste chantier initié en 2009, mais également l'occasion d'observer les premiers résultats de la mise en œuvre de la première portion dite portion sud du T3, afin d'anticiper son exploitation future dans nos arrondissements.

La première portion a été mise en service il y a 6 ans déjà. Cette infrastructure est désormais inscrite dans le quotidien de près de 150.000 voyageurs.

Au-delà d'une offre nouvelle de mobilité largement plébiscitée sur laquelle je ne reviens pas, ce projet porté lors de la première mandature de notre majorité a le mérite d'avoir radicalement transformé l'ambiance urbaine des franges sud de notre Ville et amorcé la connexion, et c'est très important, avec les villes voisines.

Si tous dans cette assemblée, nous sommes aujourd'hui convaincus de la réussite de ce projet, quelques exemples chiffrés illustrent les trois aspects de ce succès : mobilité, urbanité, et avancées de la métropole.

Le T3, c'est avant tout le succès d'un mode de transport en commun et le recul de l'usage des véhicules motorisés, objectif politique majeur dans le cadre du Plan Climat dont nous parlerons cet après-midi.

Le bilan fait apparaître un report modal de la voiture au tramway non négligeable, et ce sont 60 % des usagers interrogés qui disent se déplacer plus souvent en transport en commun depuis l'arrivée du T3.

Avec une vitesse commerciale moyenne de 18 kilomètres/heure, une régularité et une accessibilité de haut niveau, ainsi qu'une amélioration de l'intermodalité conséquente, le T3 remplit sa mission principale : offrir au plus grand nombre une mobilité non polluante.

Le T3, c'est aussi la requalification du boulevard des Maréchaux. Plus qu'un simple mode de déplacement, le T3, grâce à des aménagements ambitieux, redonne une qualité de vie à ces quartiers mal desservis et les revalorise.

Ainsi, après 6 ans de service, on constate une baisse notable de la vitesse de circulation et une heureuse réduction de 50 % des accidents ainsi qu'une réduction des pollutions atmosphériques et sonores.

La ville telle que nous la défendons a repris ses droits là où le T3 circule : pacification de la voirie, développement des modes doux, nouveaux espaces publics, regain et diversification de l'activité commerciale

Le T3, c'est enfin et c'est surtout un lien avec des quartiers de Paris hier délaissés avec la proche banlieue au bénéfice de tous.

La Région, partenaire majeur, ne s'y est pas trompée, la dimension métropolitaine du service est limpide puisque le tiers des usagers sont des résidents des communes limitrophes, et que plus de la moitié des déplacements qui empruntent le T3 concernent des échanges entre Paris et l'extérieur. Voilà donc un projet qui fait concrètement avancer la métropole.

Nous pouvons être collectivement fiers du lancement du prolongement entre la porte d'Ivry et la porte de la Chapelle. Le premier tronçon faisait moins de 8 kilomètres, le second en fera plus de 14.

Après le débat public en 2006, le lancement des études et la concertation avec des maires d'arrondissement en 2007, les enquêtes publiques en 2008, et la signature de la convention de financement en 2009, le chantier s'est bien déroulé et, malgré les nombreux ouvrages d'art qu'il a fallu réaliser, aucun retard n'est à déplorer.

Ce prolongement s'inscrit dans les mêmes objectifs que ceux qui ont prévalu pour le tronçon sud : développement de l'offre de transport en commun, réhabilitation et redynamisation des quartiers parmi les plus délaissés de Paris et mise en relation avec les communes limitrophes dont 11 qui sont très directement concernées.

Cette infrastructure de transport vient surtout mettre en synergie de vastes projets urbains qui sont menés sur les franges parisiennes des 5 arrondissements traversés par ce prolongement : la porte des Lilas, les grands moulins de Pantin, Paris Nord-Est, pour ne citer que ces projets concernant l'arrondissement que je préfère, le 19e.

Ce chantier dont le coût a été maîtrisé, 800 millions d'euros, a par ailleurs permis de mettre en œuvre des pratiques vertueuses, je pense aux clauses sociales, 258.000 heures réalisées à la fin de l'été 2012 et au recyclage et réutilisation des matériaux sur site.

Ainsi, plus des deux tiers des bordures et pavés déposés ont été recyclés réduisant d'autant l'extraction en carrière et le transport de matériaux. Les travaux d'éclairage public ont été conduits selon la même logique de recyclage et d'utilisation raisonnée des ressources. Le chantier a aussi été l'occasion de développer le réseau de chauffage urbain dans tout l'est parisien.

Concrètement ce sont 26 nouvelles stations de tramway dont 9, et c'est important pour moi à souligner ici, porteront le nom de femmes d'exception, qui attendent les Parisiens, les Parisiennes et les usagers des communes limitrophes. Elles leur permettront d'accéder à un nouvel axe de transport en commun en rocade fortement connecté au réseau francilien, 11 lignes de métro et 2 R.E.R. C'est là un grand progrès pour la mobilité des habitants et le devenir des quartiers nouvellement desservis.

Ne gâchons pas notre plaisir en rappelant que ce chantier s'est accompagné sur tout le linéaire de réalisations artistiques. L'histoire ne s'arrête pas là puisque la Ville s'est engagée, nous venons de le voir, dans une nouvelle extension à échéance 2017 pour atteindre la porte d'Asnières et desservira ainsi notamment la future cité judiciaire et le secteur des Batignolles.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à Mme Laurence DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Mes chers collègues, nous avons pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du bilan du premier tronçon du T3, bilan prévu par la Loti, puisque c'est cette loi qui impose une telle étude pour le maître d'ouvrage entre 3 ans et 5 ans après la mise en service. Nous en sommes à la sixième année, il y a un peu de retard.

Le T3 remplit ses objectifs, puisqu'avec près de 150.000 voyageurs, il remplace avantageusement le bus PC saturé et que les aménagements urbains sur le boulevard des Maréchaux ont recueilli un indice de satisfaction important.

On ne peut donc que se réjouir des changements obtenus en matière d'environnement. Comme j'ai entendu lundi matin dans la bouche du maire que mes propos l'étonnaient pour ne pas dire lui déplaisaient, je les répète au nom de mon groupe, afin qu'ils soient bien enregistrés.

Le bilan présenté permet d'avoir connaissance de certains éléments qui ont toute leur importance dans le contexte de poursuite du trajet du tramway, puisque c'est samedi que nous allons inaugurer 22 kilomètres de lignes supplémentaires, et que mon groupe réclame, comme vient de le faire avec insistance Mme KUSTER, à chaque Conseil de Paris depuis 2009, son prolongement jusqu'à la Porte Maillot.

Quelques remarques sur ce bilan, tout d'abord sur l'évolution des coûts, puisque nous sommes partis au stade de l'enquête publique de 299 millions, passés à 341 à celui de l'avant-projet, et nous avons fini à 349 sans les aménagements qualitatifs. C'est un coût final de 16,6 % plus élevé, que lors de la première estimation. Je n'insisterai par sur ce point, le coût du tramway parisien étant déjà tellement décrié par comparaison avec ceux de province.

En ce qui concerne son utilisation, contrairement à ce que nous entendons souvent de la part des représentants de la Ville, le T3 est un moyen de transport majoritairement utilisé par des Parisiens, puisque leur pourcentage se monte à 59 %. Que leur destination soit la banlieue ne change rien à l'affaire. Son usage est donc mixte mais en majorité parisien.

Qu'en est-il maintenant du report modal ?

Estimé en 2009, il atteint 3 %, contre 6 % attendus. La prévision était malheureusement trop optimiste et l'impact sur la mobilité douce plus faible que ce que l'on pouvait espérer.

Il y a eu une forte réduction de la capacité routière, qui est bien mesurée par le chiffre de moins 45 % du trafic motorisé. Moins 45 % ce n'est pas rien, et l'importance de ce chiffre induit l'existence indubitable d'un report de trafic routier plus que significatif malgré la diminution de la circulation estimée pendant ce temps à 17 %.

Les informations sur les modalités de ce report restent malheureusement très faibles, il est seulement indiqué que le report sur le boulevard périphérique a été bien absorbé sans qu'on ait d'indication sur la vitesse sur le tronçon en cause.

Les taxis, eux, constatent les difficultés de circulation sur le site, et déplorent aussi que les installations du tramway aient entraîné, avec la suppression du couloir de bus, celle de leur possibilité d'utiliser une voie réservée.

La vitesse moyenne de circulation sur le site témoigne d'une congestion importante, puisqu'elle est passée de 20,6 kilomètres/heure à 14,9, soit une diminution de 38 %. Je rappelle qu'en moyenne dans Paris elle est à 15,7 kilomètres/heure.

Si la vitesse du tramway n'atteint pas celle qui était prévue au départ, soit 20 kilomètre/heure, c'est à cause des encombrements aux carrefours malgré l'existence de la priorité bus.

Je remarquerai que si le tramway représente un nouveau mode de déplacements collectifs de surface confortable et de grande capacité, son existence participe bien sûr à la réduction générale de l'espace public destiné à d'autres trafics.

On a fait ce calcul pendant longtemps et à force de le faire, le temps va arriver où le report ne pourra plus être absorbé, ce qui aura pour conséquence immédiate un accroissement important de la pollution du à des encombrements supplémentaires.

Il est inutile d'évoquer continuellement la baisse mécanique de la circulation. À un moment donné, elle ne suffira pas.

Je regrette de ne pas avoir trouvé dans ce bilan de données sur l'évolution de la pollution, car ni les périodes comparées, ni le périmètre ne sont précisés.

Mais je terminerai sur une note positive concernant l'existence de ce bilan et les informations qu'il apporte, en ajoutant le souhait que cette pratique de l'évaluation s'étende aux autres réalisations de la Ville, sans qu'il soit obligatoire d'avoir recours à une loi pour l'obtenir.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Sylvain GAREL.

M. Sylvain GAREL. - L'Exécutif faisait une pression terrible sur moi.

Je vais faire très court puisque l'essentiel de ce que je voulais dire l'a été par les autres intervenants. Je m'aperçois aujourd'hui que tout le monde soutient le tramway, et ce n'était pas vraiment le cas il y a 11 ans, donc j'en suis très heureux.

Nous aussi, nous avons fait les mêmes remarques sur les conditions environnementales du chantier, mais je ne vais pas vous rappeler tout cela. Simplement, je pense qu'il faut aller très vite jusqu'à la porte Maillot et il va falloir rapidement, dans la prochaine mandature, se pencher sur d'autres lignes de tramway, dans Paris.

Je pense que la question se pose maintenant ; c'est bien, on a fait les aménagements sur le périphérique, cela a beaucoup amélioré la qualité de vie, en particulier de ces quartiers, qui étaient souvent des quartiers un peu en déshérence ; maintenant, il va falloir s'attaquer au centre des villes, comme cela a été fait, d'ailleurs, dans la plupart des grandes villes françaises. Les tramways à Nantes, à Bordeaux, à Montpellier passent dans les centres-villes, et donc je pense que c'est le prochain chantier ; en particulier, nous avons un projet visant à relier les principales gares parisiennes entre elles et je pense que c'est un sujet auquel nous devrions nous intéresser, qui sera sans doute en débat en 2014.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Julien BARGETON pour la réponse.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Je voudrais remercier les trois orateurs pour le bien qu'ils ont dit du tramway. Le bilan est extrêmement favorable, et cela montre que nous avons eu raison de vouloir développer ce mode de transport.

L'opération a eu un impact très favorable pour l'espace public, puisque les riverains considèrent que leur environnement s'est considérablement amélioré ; ils sortent plus, ils disent profiter plus des quartiers traversés.

On a noté également que 52 % des déplacements trouvent leur origine ou leur destination en dehors de Paris ; je crois que c'est très important de souligner ce chiffre. Sur la circulation automobile et le cadre de vie, je voudrais rappeler que 60 % des riverains jugent que leur qualité de vie s'est améliorée ; il y a donc eu un impact sur l'aménagement urbain très favorable.

En matière de mobilité, c'est également un des objectifs du tramway, Mme DOUVIN a souligné que la fréquentation de la ligne était bien supérieure à celle qui était possible avec le bus P.C. : 150.000 voyageurs/jour, c'est une réussite. Vous n'indiquez pas, Madame DOUVIN, que le projet a induit 12 % de nouveaux déplacements à pied contre 4 % escomptés.

Il y a bien eu aussi un accroissement des mobilités douces et 60 % des usagers disent se déplacer plus souvent en transports collectifs depuis l'arrivée du T3. On voit bien, 60 % d'un côté, plus de mobilité douce via le piéton, il y a bien eu des reports.

Effectivement, il y a eu du trafic motorisé qui, comme vous l'avez souligné, a diminué le long du tracé, mais également sur les radiales et les parallèles.

Enfin, en matière d'environnement, cela a été dit, mais je voudrais insister, nous avons constaté une diminution de 50 % du nombre d'accidents et de victimes et de la gravité des accidents ; je crois que c'est très important.

On ne l'a pas indiqué, mais il y a eu aussi une diminution importante des nuisances sonores ainsi que des émissions de gaz à effet de serre.

Quand on parle de coût, il y a des dépenses, mais aussi le gain en termes de service public, en termes de rayonnement, en termes de développement économique, également pour les commerçants ; c'est important de le signaler et, en même temps, en tenant compte des spécificités parisiennes, le contexte urbain est quand même particulier et n'est pas tout à fait comparable avec celui des tramways qui sont mis en place dans d'autres villes.

Madame DOUVIN, je voudrais quand même vous remercier pour toutes les bonnes choses que vous avez dites sur ce tramway. Il faut que nous adoptions ensemble un mode de raisonnement dynamique et pas toujours statique. Oui, il y a des substitutions, oui, le fait qu'on mette en place un tramway entraîne des changements de comportement, et donc on ne peut pas raisonner uniquement en termes constants, en termes de nombre identique de voitures, etc. Il y a bien des phénomènes de substitution, il y a bien d'es phénomènes d'évolutions qui sont induits par la mise en place de nouveaux systèmes de transports collectifs.

Sur le sujet qu'évoque M. GAREL, je n'en dirai pas plus à ce stade ; je crois que c'est un débat qui nous occupera. Je voudrais juste lui rappeler que, d'ailleurs, ce débat s'inscrit aussi dans le cadre du Grand Paris, de la métropole, parce qu'il y a beaucoup de projets de tramway, pas seulement dans Paris intra muros, mais aussi dans des villes de banlieue, qu'il est, je crois, très important de soutenir, afin d'améliorer les possibilités de déplacement pour les habitants de la petite et de la grande couronne.

Merci beaucoup.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Il s'agissait d'une communication ; il n'y a donc pas de vote.

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la desserte de la foire du Trône.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous pouvons passer à l'examen des vœux non rattachés.

Nous commençons par le vœu n° 136 relatif à la desserte de la Foire du Trône.

La parole est à Christophe NAJDOVSKI pour une minute ; Julien BARGETON répondra.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chaque année, la Ville de Paris met en place un dispositif de desserte de la Foire du Trône qui se déroule sur la pelouse de Reuilly, dans le Bois de Vincennes. Vous savez que nous tenons à ce que le Bois soit préservé et que nous voulons favoriser l'accès à cette manifestation par les transports en commun.

Pour l'édition 2013 de la Foire du Trône, la desserte en transports en commun sera renforcée par la mise en service à partir du 15 décembre du tramway T3 prolongé, dont nous venons de débattre à l'instant.

Nous souhaitons donc que la Ville de Paris cesse d'ouvrir à la circulation et au stationnement les voies piétonnes du Bois, ce qui constitue une incitation à l'usage de la voiture individuelle, et qu'elle mette en place un dispositif cohérent avec la charte d'aménagement durable du Bois de Vincennes et avec les orientations du Plan climat que nous allons à nouveau confirmer lors de ce Conseil.

Ce vœu a été adopté au Conseil du 12e arrondissement par l'ensemble des élus de la majorité municipale, et nous souhaitons que la Mairie de Paris s'inscrive dans cette orientation, afin qu'elle travaille à la mise en place d'un dispositif de desserte qui permette de maintenir le statut piétonnier des voies du bois de Vincennes pendant toute l'année.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Une minute pile !

Merci.

Julien BARGETON ?

M. Julien BARGETON, adjoint. - J'émets un avis favorable à ce vœu. La bonne desserte de la Foire du Trône reste, pour nous, une préoccupation, dans le respect de la charte d'aménagement du Bois de Vincennes qui prévoit d'y limiter la circulation automobile de manière générale.

Cela passe nécessairement par une meilleure offre de transports en commun. Nous resterons attentifs, mais la mise en service du prolongement du tramway T3 dès samedi prochain devrait très certainement participer de manière importante à la réalisation de cet objectif et, de manière générale, il faut préserver le Bois de Vincennes et respecter sa charte.

Je ne peux qu'émettre un avis favorable à votre vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 136 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2012, V. 270).

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à l'augmentation de la TVA sur les transports.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 137 relatif à l'augmentation de la T.V.A. sur les transports.

La parole est à nouveau à M. Christophe NAJDOVSKI, pour la même minute.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

J'essaierai d'être aussi précis au niveau du temps qui m'est donné.

L'annonce faite par le Premier Ministre le 6 novembre dernier d'opérer une modification des taux de T.V.A. pour l'année 2014 a concerné le secteur des transports, avec la proposition d'augmenter le taux de 7 à 10 %, et cette décision intervient après le passage de la T.V.A. en novembre 2011 de 5,5 à 7 %.

L'annonce faite par le Premier Ministre le mois dernier traduirait un quasi-doublement de la T.V.A. en trois ans.

Or, vous le savez, un grand nombre d'usagers des transports publics sont des personnes à revenus modestes, qui verraient leur pouvoir d'achat directement impacté par une nouvelle hausse de la T.V.A., et à l'heure où toutes les politiques convergent vers la nécessité d'un transfert massif des déplacements de la voiture individuelle vers les transports collectifs, au moment où la transition énergétique est une nécessité, cette nouvelle augmentation constituerait, au contraire, un signal regrettable et incohérent.

C'est pour cela que nous proposons que le Maire de Paris intervienne auprès du Gouvernement pour lui demander de renoncer à augmenter le taux de la T.V.A. sur les transports publics et de ramener celui-ci à 5 %.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Julien BARGETON ?

M. Julien BARGETON, adjoint. - J'émets un avis favorable sur ce vœu, et ce, d'autant plus que nous avions, lors de la séance précédente de notre Conseil, en novembre, déjà voté un vœu en ce sens, à l'initiative du groupe P.C.F.-P.G., d'ailleurs.

Je rappelle simplement que le président du groupement des autorités responsables de transport, Roland RIES, qui est le maire socialiste de Strasbourg, s'est exprimé le 7 novembre pour demander au Gouvernement de revenir sur le taux de la T.V.A. appliquée aux transports publics, qui a évolué de 1,5 point début 2012 sous l'action du Gouvernement Fillon ; on s'est pris cette hausse de T.V.A.

Effectivement, afin de ne pas obérer les capacités de financement pour le développement du système de transport francilien, je soutiens la proposition de revenir à un taux de T.V.A. de 5 % sur les transports publics.

J'ai cru comprendre d'une récente intervention de M. Frédéric CUVILLIER, le Ministre des Transports, qu'il partageait ce sentiment, cet avis ; en tout cas, il s'est plutôt prononcé en ce sens. On verra ce qu'il en est, mais, à mon avis, il est important que nous revotions un deuxième vœu sur ce sujet.

Merci beaucoup.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Sylvain GAREL pour une explication de vote.

M. Sylvain GAREL. - Nous allons voter ce vœu que nous avons déposé, mais c'est un peu comme sur le logement, il y a une question que je me pose : alors que toutes les groupes de la majorité, dans cette enceinte, sont opposés à l'augmentation de la T.V.A. sur le transport, sur le logement social, pourquoi, manifestement, cela ne passe pas jusqu'au Parlement et, surtout, jusqu'au Gouvernement ?

Je m'interroge simplement. C'est un peu incompréhensible, alors qu'on est tous d'accord pour penser que c'est une erreur, je crois que même l'opposition est aussi d'accord pour penser que c'est une erreur et, malheureusement, j'ai l'impression que certaines mauvaises choses vont se faire.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 137 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 271).

Vœu déposé par le groupe EELVA relatif à l'installation de Veligo au terminus des lignes de métro et auprès des gares.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 138 est relatif à l'installation de Veligo au terminus des lignes de métro et auprès des gares.

La parole est à Danielle FOURNIER pour une minute.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci.

C'est un vœu qui vise à faciliter le choix d'un mode de transport alternatif à la voiture, le choix du vélo, notamment pour rejoindre les terminus de lignes de métro ou les gares qui permettent ensuite d'effectuer la suite du transport en transports en commun.

Il s'agit par ce vœu aussi de rassurer les cyclistes en offrant des lieux où ils peuvent laisser les vélos de manière sécurisée et on sait qu'agir pour les cyclistes, c'est aussi agir pour la planète.

Voilà, c'est une demande pour que la Ville de Paris étudie avec le S.T.I.F. la possibilité d'implanter le service Veligo au terminus des lignes de métro et à proximité des gares S.N.C.F.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à M. BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - J'émets un avis favorable sur ce vœu.

Le dispositif Veligo proposé et financé par le S.T.I.F. permet aux cyclistes de stationner leur vélo dans des emplacements sécurisés et accessibles 24 heures sur 24, et de se diriger vers une offre de transports élargie, les lignes de métro ou les gares S.N.C.F. Effectivement, la crainte de voir son vélo volé est l'un des freins à la pratique du vélo, c'est sûr.

Il renforce ainsi l'intermodalité et encourage l'usage du vélo. Le Plan Vélo prévoit le développement du stationnement sécurisé des vélos. Le dispositif Veligo est une opportunité tout à fait intéressante. J'ai d'ores et déjà d'ailleurs demandé au service de travailler avec le S.T.I.F. à des implantations.

Je précise que nous travaillons également avec la S.N.C.F. à la création de Vélostation dans les gares parisiennes. Et je précise, par rapport au vœu, que l'engagement de la Ville de Paris porte sur l'implantation de ce service sur son territoire. Vous mentionnez les terminus des lignes de métro et beaucoup sont situés en dehors de Paris. C'est une précision que je voulais vous faire mais évidemment j'émets un avis favorable à votre vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu référencé n° 138 dans le fascicule avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 272).

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif au bilan annuel des déplacements.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 139 est relatif au bilan annuel des déplacements.

La parole est à Laurence DOUVIN pour une minute.

Mme Laurence DOUVIN. - Mes chers collègues, l'Observatoire des déplacements établit un bilan annuel qui nous donne une synthèse de données statistiques précieuses concernant les déplacements à Paris. Le dernier bilan publié est celui de l'année 2010.

Nous demandons donc par ce vœu qu'il y ait maintenant la présentation du bilan 2011. Nous sommes à la fin de l'année 2012. Nous demandons également que les bulletins trimestriels soient publiés dans le trimestre qui suit. Je rappelle que le dernier bulletin date du premier trimestre 2012. Que ce retard soit maintenant aboli.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - M. Julien BARGETON a la parole.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Madame DOUVIN, comme je vous l'ai indiqué en 3e Commission, le bilan des déplacements est en cours de finalisation. Il paraîtra d'ici la fin de l'année, très probablement la semaine prochaine. Vous voyez qu'il est vraiment imminent.

Il en va de même pour les bulletins trimestriels des deuxième et troisième trimestres. Je vous adresserai le bilan dès qu'il sera publié, ainsi qu'à tous les groupes du Conseil de Paris.

Compte tenu de ces éléments, je vous propose de retirer votre vœu. S'il est maintenu, je devrais émettre un avis défavorable, mais franchement nous faisons tout pour sortir ces bilans avant la fin de l'année. C'est long à établir, mais c'est 2011 en 2012 et on le sortira avant la fin de l'année 2012.

Je vous demande vraiment de pouvoir retirer ce vœu. Sinon, je ne pourrais pas émettre un avis favorable à un vœu qu'on est vraiment en train de mettre en œuvre de fait.

Mme Laurence DOUVIN. - Monsieur le Maire, je ne peux pas retirer ce vœu qui ne devrait avoir qu'un avis qui serait "oui" suivi d'effets. Je trouve impensable que l'on me demande de le retirer.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 139 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif aux taxis parisiens.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je passe à l'examen des vœux n° 140 et n° 140 bis relatifs aux taxis parisiens.

La parole est à Mme Edith GALLOIS pour l'U.D.I.

Mme Edith GALLOIS. - Monsieur le Maire, les taxis offrent un service public de transports aux particuliers. C'est un élément important pour l'attractivité économique et touristique de Paris. Or, il se trouve qu'ils rencontrent des difficultés dans l'exercice de leurs missions. Ils ont manifesté d'ailleurs le 3 décembre pour faire part de leurs soucis.

On en détecte deux en particulier et essentiels :

- Le premier concerne les alentours des gares où ils ont du mal à stationner et où ils se prennent très souvent des amendes, qui sont nombreuses et coûteuses.

- La seconde préoccupation essentielle, c'est une circulation rendue de plus en plus difficile sur les quais rive gauche du fait des aménagements des berges.

Nous souhaiterions que soient prises en compte leurs préoccupations, que la Préfecture de police réexamine sa politique de verbalisation des taxis à proximité des gares et que des solutions urgentes soient trouvées pour qu'ils puissent circuler plus facilement sur les quais.

Nous souhaiterions aussi que des états généraux des taxis parisiens puissent se tenir pour améliorer l'offre existante des taxis dans la Capitale.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

M. Julien BARGETON a la parole.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous proposez un vœu relatif aux taxis parisiens demandant que la verbalisation diminue, que des états généraux du taxi parisien soient organisés et que des solutions soient trouvées aux questions de circulation et de stationnement.

Les problématiques portées dans ce vœu reprennent en fait les revendications médiatisées par les syndicats de taxis qui ont été reçus la semaine dernière à l'Hôtel de Ville.

Il va même au-delà, puisque les taxis n'ont pas évoqué de difficultés sur l'ensemble des gares parisiennes mais sur deux gares précisément : la gare du Nord et la gare Saint-Lazare.

Je propose néanmoins un nouveau vœu, un vœu de l'Exécutif, afin que celui-ci tienne compte des réponses qui ont déjà été apportées aux taxis, notamment sur la gare du Nord, ainsi que des instances de concertation qui existent déjà, c'est le Comité taxis, et il est prévu qu'il se réunisse très prochainement.

Donc je vous propose un vœu de l'Exécutif qui reprend un certain nombre de propositions que j'ai pu formuler à l'intention des responsables et des représentants des taxis qui ont été reçus à l'Hôtel de Ville.

Merci beaucoup.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - M. Nicolas LERNER pour la Préfecture de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Un tout petit mot, Monsieur le Maire, en complément puisque le vœu s'adresse également au Préfet de police.

Nous avons aussi reçu les représentants des taxis lors de la journée de mobilisation de lundi dernier. En complément des éléments donnés par M. BARGETON, ce que je veux indiquer est que l'on travaille avec la Ville à la recherche de solutions pérennes et d'aménagements autour des gares qui ont été évoquées, notamment la gare du Nord.

Dans l'attente, ce que nous avons indiqué aux chauffeurs de taxi, c'est que la politique de verbalisation serait adaptée et pratiquée avec discernement, tant que des solutions plus pérennes ne sont pas trouvées. C'est ce que nous avons rappelé également aux conducteurs de taxis aux préoccupations desquels nous sommes extrêmement attentifs.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Laurence DOUVIN pour une explication de vote.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous allons voter pour ce vœu. Je voudrais tout de même faire une réserve, parce qu'en ce qui concerne la destination des gares, nous sommes tout à fait d'accord avec ce qui est proposé et également sur la réunion du Comité taxis.

La réserve porte sur l'étude technique qui doit être entreprise pour examiner la possibilité de créer un couloir de bus sur les quais hauts rive gauche, dans le sens Est-Ouest, entre le pont de la Concorde et celui de l'Alma. C'est un endroit où pour l'instant il n'y a pas de couloirs de bus.

Il me semble important que cette étude technique soit menée une fois que les quais bas seront fermés, effectivement de manière à ce que nous puissions voir quelles sont les conséquences de cette fermeture et que l'étude technique puisse être ainsi menée en toute connaissance de cause.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Madame GALLOIS, compte tenu des éléments apportés par Julien BARGETON et du vœu n° 140 bis, maintenez-vous le vœu n° 140 ?

Mme Edith GALLOIS. - Non, je vais le retirer. Je vais accepter le vœu de l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Le vœu n° 140 est donc retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2012, V. 273).

Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif à une amélioration de la signalétique des ponts.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 141 est relatif à une amélioration de la signalétique des ponts et la parole est à nouveau à Mme GALLOIS pour une minute.

Mme Edith GALLOIS. - C'est un vœu que j'aime beaucoup. Tous ici, Parisiens, on ne peut qu'aimer nos ponts, qui sont très beaux, qui font partie de la beauté de Paris et de notre patrimoine historique et culturel.

Sauf que ce qui est dommage - j'imagine qu'ils ont tous un nom - mais pour la plupart des ponts, leurs noms ne sont pas signalés.

C'est une demande toute simple, c'est un vœu de politique au sens vie de la cité : nous souhaiterions que la signalisation des ponts soit assurée et que chaque pont puisse retrouver son nom.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - J'émets un avis favorable sur ce vœu.

La signalisation des ponts est effectivement à l'heure actuelle assez diverse. Elle est parfois faite au moyen de plaques incrustées dans le parapet des ouvrages, parfois par une signalisation piétonne, et certains ouvrages ne sont pas signalés.

Je demanderai à la DVD de procéder à un recensement de la signalétique de tous les ponts et de faire ensuite des propositions à l'architecte des Bâtiments de France pour améliorer cette signalétique en gardant à l'esprit que nombre d'ouvrages se trouvent dans des sites prestigieux, les berges étant ainsi classées patrimoine mondial de l'UNESCO.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Si je puis me permettre, je crois d'ailleurs que le problème de la signalétique est plus large que simplement celui des ponts. En effet, la DVD travaille dessus.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 141, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2012, V. 274).

Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif au bilan officiel d'Autolib' après un an d'exploitation.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 142 relatif au bilan officiel d'Autolib' après un an d'exploitation.

Je donne la parole à Mme Edith GALLOIS, et Julien BARGETON fera donc sa dernière réponse.

Mme Edith GALLOIS. - Monsieur le Maire, j'ai déjà évoqué cette question tout à l'heure dans mon intervention sur Autolib'.

En effet, il était question qu'un bilan officiel soit communiqué un an après son entrée en fonction. Or, on a assisté à une grande campagne de communication publique mais pas de bilan fait pour les élus.

Donc, nous souhaiterions qu'un bilan officiel d'exploitation d'Autolib', après un an de service, soit établi, et que le bilan carbone de l'ensemble du système Autolib' soit également communiqué aux élus en Commission, mais aussi en Conseil de Paris.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Monsieur BARGETON ?

M. Julien BARGETON, adjoint. - Je propose de voter de façon positive ce vœu proposé par l'U.D.I., sous réserve d'un amendement oral. Je demande d'ailleurs aux secrétaires de la séance de bien vouloir en tenir compte.

Je vous demanderai de retirer le quatrième considérant car il ne s'agit pas, comme vous l'écrivez, de chiffres discordants mais d'un simple manque de précision par certains relais, notamment dans les médias, concernant ce que chaque chiffre communiqué représente exactement.

Par exemple, lorsque la presse a parlé d'abonnés, parle-t-on d'abonnés actifs à l'instant t, du cumul des abonnés depuis l'ouverture du service ou de l'année en cours ? Ces abonnés sont-ils comptés pour toutes les formules d'abonnement existantes ou seulement pour un type de formule ?

En contrepartie du retrait de ce considérant, je demanderai à ce que seuls quelques indicateurs pertinents, et en nombre limité, soient sélectionnés, et que seuls ceux-ci soient régulièrement communiqués, afin d'offrir une lecture claire et plus aisée de l'évolution du service.

Parmi ces indicateurs, le nombre d'abonnés "premium" actifs me paraît être pertinent notamment, et j'en profite pour vous annoncer que le 2 décembre dernier, le service Autolib' comptait très exactement 17.231 abonnés "premium" actifs pour un objectif de 20.000 à la fin de l'année. Nous ne sommes pas tout à fait loin. Nous y serons à peu près.

Je voudrais en profiter pour souligner quelques éléments de ce que l'on m'a signalé du débat de tout à l'heure.

Évidemment, il y a un investissement de la Ville mais je vous rappelle que cela donne lieu à redevance et donc au bout de 12 ans, les bornes sont remboursées, une redevance étant versée par la société.

Effectivement, je voudrais aussi indiquer que le pic de location se situe le samedi notamment, les soirs, le week-end de manière générale. Ce n'est donc pas aux moments de circulation pendulaire domicile-travail qu'il est le plus important mais bien pour des déplacements où une substitution du véhicule personnel est réelle, notamment le samedi et en soirée.

Voici quelques éléments et comme je l'ai dit, je suis prêt à ce que l'on fasse une présentation en 3e Commission. Nous avions déjà une 3e Commission assez chargée puisque j'ai présenté le budget de la DVD et qu'on a également présenté les contrats d'objectifs et de performance, ce qui est une bonne chose.

À la plus prochaine commission, c'est-à-dire celle de février, on fera donc le bilan s'il le faut. Je ne vois aucune difficulté à cela.

Sous réserve de ces modifications, j'accepte ce vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Madame GALLOIS, acceptez-vous la modification ?

Mme Edith GALLOIS. - Dans un sens constructif, je vais l'accepter, quoiqu'il y ait quelques réserves qui me surprennent malgré tout.

Donc je vais accepter ce vœu dans un premier temps et si après, en Commission, les éléments donnés ne sont pas suffisants, je me réserve le droit d'en déposer un autre.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - De toute manière, vous l'avez.

Mme DOUVIN, pour une explication de vote.

Mme Laurence DOUVIN. - Je suis assez surprise des réserves de communication de chiffres faites par M. BARGETON. Je n'en comprends pas la raison. Quand on a affaire à un système pour lequel nous avons voté, je pense qu'on a le droit d'avoir tous les éléments d'information.

J'adopterai donc la même position que ma collègue : nous allons voter ce vœu, mais nous serons plus qu'attentifs, et si les éléments communiqués ensuite ne nous conviennent pas, nous reviendrons vers l'Assemblée.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 142 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2012, V. 275).

2012 SGCP 15 - Création d'une Mission d'Information et d'Evaluation sur le thème "Circulation à Paris : bilan et perspectives".

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération SGCP 15 relatif à la création d'une Mission d'information et d'évaluation sur le thème "Circulation à Paris : bilan et perspectives".

La parole est à Sylvain GAREL, pour cinq minutes.

Ensuite, Laurence DOUVIN.

François DAGNAUD répondra.

M. Sylvain GAREL. - Je ne savais pas que j'avais été inscrit sur ce sujet. Simplement, nous sommes opposés à cette mission, mais je n'ai pas demandé une inscription là-dessus.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Laurence DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Mes chers collègues, la Mission introduite sur ce thème, "Circulation à Paris : bilan et perspectives", a été déposée par les deux groupes de l'opposition de notre Assemblée. Cette demande a été faite au Maire dans les formes requises le 22 octobre dernier, et j'insiste sur cette date car elle laissait parfaitement au Maire le temps d'honorer la demande en l'inscrivant à la séance des 12 et 13 novembre dernier.

Le Maire de Paris a fait à Jean-François LEGARET une réponse qui émettait des réserves en fonction du Code général des collectivités publiques. Nous sommes bien conscients de l'existence des dispositions de l'article 2121-22-1 en question, et c'est la raison pour laquelle nous avons déposé en temps et en heure la demande de cette mission de manière à être dans les délais requis, c'est-à-dire acter de façon incontestable la création de cette mission en 2012.

C'est donc du fait du Maire de Paris, et du fait du Maire seul, que cette mission n'a été introduite que maintenant, à la séance de décembre, et non à celle de novembre, comme il aurait pu le faire sans peine.

De toute manière, cela laisse son introduction aujourd'hui encore tout à fait valide, puisque située en 2012.

Nous maintenons donc la demande de création de cette mission puisqu'elle est dans les règles que je viens de rappeler.

Le Maire de Paris a affirmé à de nombreuses reprises sa volonté de faire vivre au sein de notre Conseil toutes les procédures démocratiques. Par l'introduction des missions d'évaluation et d'information, il a permis d'introduire des dispositions nouvelles qui ont fait la preuve, par leur existence, de leur grand intérêt. Cela a été le cas pour les huit missions qui ont été traitées jusqu'ici.

Les missions permettent en effet une analyse fine des besoins et la présentation de propositions nouvelles. De plus, leur suivi au sein de notre Conseil permet d'en suivre les évolutions.

Le sujet de la mission que nous présentons est un sujet sensible qui suscite l'intérêt de toutes les formations, et le fait d'établir ensemble un bilan incontestable de l'état de la circulation et des déplacements, de leur origine, de leurs conséquences, qui soit un socle de connaissances qui, souvent, nous manque faute de données supplémentaires ou nécessaires, justifie à lui seul cette demande.

Un état des lieux, une série d'auditions, un rapport qui comporterait une liste de recommandations et le cas échéant, des prises de position de groupes, est plus que précieux sur un tel sujet, pour ne pas dire indispensable.

Cette demande met le Maire de Paris en face de ses responsabilités. Il ne peut pas se cacher derrière des dispositions du Code des collectivités puisqu'il n'y est pas dérogé. Nous sommes donc confiants dans la position finale du Maire.

Pour ces raisons, le Maire ne peut pas se plaindre que l'opposition demande la création d'une mission : elle est dans son rôle.

Le nombre de missions n'est pas restreint, et il n'a pas été en surnombre avec huit missions.

On ne peut pas dire non plus qu'il n'est pas dans l'esprit du législateur de tenir cette mission au premier semestre 2013 puisque de toute manière, il y en a déjà une qui est dans ce cas.

Enfin, le Maire de Paris ne peut pas critiquer une mission et dire qu'elle ne constitue pas un élément d'analyse puisque les missions comportent à égalité - je le rappelle - des représentants de la majorité et de l'opposition.

C'est une Mission d'information et d'évaluation, pas un élément politisé, regardez les précédentes missions !

J'ai moi-même participé à la Mission sur les familles monoparentales en tant que rapporteur, et je peux témoigner de l'excellent climat qui y a régné.

Alors on ne peut qu'avoir confiance dans la position finale du Maire de Paris car sinon, son refus serait la preuve d'un vrai déni de démocratie vis-à-vis de l'opposition, dont les deux groupes demandent cette mission, le témoignage d'une vraie volonté de garder un secret sur des réalités gênantes. Ou alors encore d'un sentiment de peur d'un débat transparent sur ce qui représente, il faut bien le dire, un vrai et douloureux problème de conditions de vie pour des milliers de Parisiens et de Franciliens ?

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

François DAGNAUD ?

M. François DAGNAUD, adjoint. - Merci. Le président LEGARET et le président POZZO di BORGO ont souhaité, dès l'ouverture de la séance hier matin, mettre ce sujet à l'ordre du jour, ce qui a donné l'occasion au Maire de Paris et à moi-même de commencer à répondre à cette demande issue des groupes de l'opposition de mettre en place une nouvelle M.I.E. consacrée pour celle-ci aux enjeux du déplacement.

Alors, rapidement puisqu'on s'est déjà expliqué hier matin ici même, c'est quand même l'occasion pour moi de me réjouir avec vous, chers collègues, du succès rencontré par cet outil nouveau d'innovation démocratique mis à disposition de l'ensemble des élus sur cette mandature.

C'est l'occasion aussi pour moi de saluer la façon dont sur tous les bancs de cette Assemblée, les différents groupes ont su se saisir, s'approprier cet outil nouveau et mener, je crois, un travail tout à fait intéressant sur

différents sujets qui concernent effectivement la vie des Parisiens, et Mme DOUVIN vient à l'instant d'en donner quelques exemples.

Sur cette demande, vous avez rappelé la chronologie. C'est vrai que formellement, la demande de création intervient in extremis à quelques jours de la fin de l'année. Or, vous savez, vous l'avez rappelé, que le Code général des collectivités territoriales prohibe le lancement de M.I.E. sur l'année qui précède l'année électorale. C'est une disposition légale qui s'impose à vous comme à nous.

Alors, c'est ce que j'ai appelé hier la confusion entre la lettre et l'esprit de la loi, il n'y a pas d'ambiguïté sur l'esprit qui a prévalu chez le législateur qui a souhaité préserver toutes les conditions de sérénité et considérer que ces conditions n'étaient pas forcément spontanément réunies en année préélectorale.

Il est évident que si nous décidions aujourd'hui de mettre en place cette nouvelle M.I.E., sachant que d'autres sont en cours et sous la présidence du président Jean-François LEGARET notamment, peu importe à la limite, les travaux ne pourraient démarrer qu'en janvier, vraisemblablement fin janvier compte tenu de l'encombrement de l'agenda en début d'année avec les vœux, etc. et ces travaux se déploieraient sans doute jusqu'à l'été.

Il est évident que là, on contreviendrait totalement à la réglementation telle que prévue par le Code, et c'est ce qui nous amène à ne pas envisager de donner, en tout cas ne pas proposer à l'Assemblée, mais c'est elle qui en décidera, de donner une suite favorable à votre demande.

Je dois à la vérité de rappeler que notre collègue Julien BARGETON, pour ce qui le concerne était très favorable à ce que cette M.I.E. sur ce sujet puisse exister, pour toutes les bonnes raisons que vous avez indiquées, sur des sujets où il y a d'abord de vrais enjeux pour la vie des Parisiens, de vrais choix qui sont faits, une vraie vision d'avenir.

Julien BARGETON et nous-mêmes d'ailleurs souhaitions disposer d'une opportunité, d'une fenêtre pour valoriser, mettre en perspective et en cohérence l'ensemble des décisions qui sont prises par l'Exécutif.

Voilà, il me revient, j'en suis désolé, je m'en excuse auprès de vous, Madame, et auprès de Julien BARGETON, de rappeler que la loi s'impose à nous tous, et d'inviter l'Assemblée à ne pas donner suite, avec nos regrets, à cette proposition.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SGCP 15.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est repoussé. (2012, SGCP 15).

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à la reconnaissance d'intérêt général de l'Institut Civitas.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à la 5e Commission. Nous examinons le vœu non rattaché n° 143 relatif à la reconnaissance d'intérêt général d'un institut Civitas.

La parole est à Alexis CORBIÈRE pour une minute.

M. Alexis CORBIÈRE. - Il faudrait peut-être pour tous nos collègues expliquer ce qu'est l'association nommée Civitas qui se présente comme un institut et se définit elle-même comme une œuvre de reconquête politique et sociale visant à rechristianiser la France.

Cette association assez virulente a été à l'initiative de manifestations contre le mariage pour tous, que je ne confonds pas avec d'autres manifestations, car il est tout à fait légitime de s'opposer au mariage pour tous, mais Civitas l'a fait dans des formes qui ont été particulièrement choquantes. Quand je dis légitimes, non pas Monsieur le Président que je les soutiens, mais cela fait partie de la liberté d'expression.

Nous avons été nombreux à le voir durant certains happenings organisés sur les trottoirs de la manifestation que Civitas avait organisée, cela a occasionné beaucoup de violence et le président même de Civitas, par la suite,

dans les médias, a assumé ces violences en disant qu'il était tout à fait normal que des militantes féministes comme la journaliste Caroline FOUREST se fassent littéralement casser la figure.

Je découvre que cette association peut bénéficier de déductions fiscales car elle est considérée comme étant d'intérêt général, ce qui nous choque beaucoup et nous considérons qu'elle n'a aucun but d'intérêt général et qu'elle ne doit pas disposer de cette niche fiscale. Voilà pourquoi nous demandons que le Maire de Paris intervienne auprès du Ministre des finances pour que cette aberration démocratique cesse.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous avons compris l'objet.

M. BOUAKKAZ a la parole.

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint. - Mes chers collègues, ce vœu me laisse perplexe. Évidemment, chacun ici peut comprendre toute l'aversion que l'on peut éprouver pour des actes délictueux, répréhensibles pour une posture qui à l'évidence n'est pas la nôtre.

Cependant, je ne peux pas donner un avis favorable à ce vœu, pour une raison technique. En effet, la notion d'intérêt général s'appuie sur des critères qui s'apprécient par l'administration fiscale.

Et ces critères sont des critères qui reposent sur des appréciations techniques et non politiques.

La notion d'intérêt général a une signification très précise en fiscalité et ne recoupe pas forcément ce que nous appelons l'intérêt général ou le bien commun. En fiscalité un organisme est dit d'intérêt général quand :

- Il a une gestion désintéressée,

- Pas d'activités lucratives,

- Ne fonctionne pas au profit d'un cercle restreint de personnes.

C'est donc avec beaucoup de tristesse que je ne peux pas donner un avis favorable à ce vœu, parce que tel que la loi est faite, il ne pourrait pas aller au bout. C'est pourquoi je propose que nous ne le votions pas, la mort dans l'âme.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 143 avec avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif à l'installation d'un dispositif de vidéoprotection dans l'ensemble des Périchaux.

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à la sécurité du secteur des Périchaux.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés, les vœux n^{os} 144 et 145 relatifs à la sécurité du secteur des Périchaux.

La parole est à Gilles ALAYRAC, ensuite Mme de CLERMONT-TONNERRE et Myriam EL KHOMRI pour la réponse.

M. Gilles ALAYRAC. - En fait, c'est Marinette BACHE.

Mme Marinette BACHE. - Oui, au nom de Gilles ALAYRAC, Anne HIDALGO, Claude DARGENT et Fatima LALEM, je vais vous présenter un vœu qui concerne le dispositif de vidéoprotection aux Périchaux.

Dans cet ensemble social, il y a assez souvent des problèmes de sécurité : d'ailleurs on est en but à des plaintes régulières d'habitants et d'amicales des locataires, comme il est particulièrement souligné dans le vœu.

Bien évidemment, la Municipalité parisienne essaie de lutter contre ces désagréments infligés aux habitants. Et dans ce sens, et considérant les problèmes qu'il y a eus avec les déclarations du maire du 15e arrondissement,

considérant également la nécessité comme le dit le vœu de déceler les comportements contraires à la loi, les élus du 15e arrondissement que je viens de citer vous engagent à voter le vœu que vous avez entre les mains.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Madame de CLERMONT-TONNERRE, vous avez la parole.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Chacun connaît les difficultés que rencontrent les habitant des Périchaux en matière de sécurité.

Ce vœu qui a été déposé par mes collègues Philippe GOUJON et Jean-François LAMOUR a pour objet de vous demander, Monsieur le Maire, de prendre des initiatives visant à rétablir la tranquillité dans ce quartier.

Nous vous demandons en particulier de soutenir l'action des deux députés du 15e arrondissement qui demandent au Ministre de l'Intérieur le classement du secteur des Périchaux en Z.S.P. ou la mise en place d'un dispositif équivalent comme envisagé par le Préfet de police et le député-maire du 15e arrondissement lors de leur entretien du 29 août dernier.

Nous demandons de soutenir le programme de résidentialisation du secteur des Périchaux, avec notamment l'installation expérimentale d'un dispositif de vidéoprotection dans les parties communes, qui serait conduit par Paris Habitat, dispositif par ailleurs confirmé par le Ministre de l'Intérieur dans un courrier du 13 novembre.

Nous demandons de favoriser la réimplantation d'équipes d'éducateurs de rue sur le secteur des Périchaux et de soutenir les démarches engagées conjointement par le maire du 15e, Paris Habitat, le G.P.I.S. et les services de police, pour faciliter l'éviction des familles provoquant des troubles importants et récurrents portant atteinte à la tranquillité des ensembles sociaux et à la sécurité de leurs occupants.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Myriam EL KHOMRI, pour la réponse.

Ensuite, M. LERNER au nom de la Préfecture.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Loin de moi de vouloir m'immiscer dans la vie démocratique du Conseil du 15e arrondissement, mais quand je vois que le vœu de l'U.M.P. a été rédigé à la hâte, suite au dépôt du vœu du Parti socialiste et des groupes de l'Opposition, porté par Anne HIDALGO et Gilles ALAYRAC, je voulais ici rétablir un petit peu les choses et vous dire, en premier point, que le Maire de Paris est tout à fait conscient de la situation des Périchaux puisque nous-mêmes, nous avons saisi, avec Jean-Yves MANO, Paris Habitat par rapport aux difficultés qui étaient rencontrées dans cette cité.

Nous avons fait une rencontre avec les bailleurs sociaux et nous avons demandé, justement, à un cabinet spécialisé la réalisation d'un diagnostic complet de sûreté dans l'ensemble des Périchaux et d'une étude complémentaire sur la faisabilité d'un dispositif de vidéoprotection dans les parties communes de l'immeuble.

Les conclusions de ces études seront rendues fin 2012.

Ceci doit répondre à la fois aux difficultés que peuvent rencontrer les habitants dans cette cité mais également, je tenais à le dire à M. GOUJON et à ses collègues de l'U.M.P., quand, dans son vœu, il parle de la réimplantation d'un club de prévention, cela laisserait supposer que sa présence n'est plus le cas, alors que nous avons fait tout un travail en lien avec la mairie du 15e arrondissement dans le cadre d'un déconventionnement d'un précédent club de prévention, qu'actuellement le recrutement des éducateurs est en cours.

Donc, on sait bien que la réimplantation est mise en œuvre depuis quelque temps.

Je voulais ici rappeler que nous ne pouvons pas demander des zones de sécurité prioritaire sur tout Paris. Il s'agit, et le Préfet de police l'a rappelé hier dans son intervention, qu'il y ait des dispositifs spécifiques de coordination des services de police, notamment autour de la gare du Nord et également sur la cité des Périchaux. C'était un engagement fort du Préfet de police.

Donc, pour ma part, pour l'Exécutif, nous voterons pour le vœu présenté par Marinette BACHE et contre le vœu présenté par Mme de CLERMONT-TONNERRE.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Monsieur LERNER, pour la Préfecture de police.

Ensuite, Sylvain GAREL, pour une explication de vote.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

La situation dans le quartier des Périchaux fait l'objet de toute l'attention des fonctionnaires du 15e arrondissement mais, au-delà, de l'ensemble des services de police ; je pense notamment aux services de police judiciaire et de renseignements, puisque, dès cet été, le Préfet de police a personnellement présidé une réunion consacrée à ce secteur, à l'issue de laquelle le renforcement de la coordination de l'action entre l'ensemble des services de police a été décidé, de même qu'a été décidé le renforcement de la sécurisation du secteur des Périchaux.

Depuis cet été, le secteur bénéficie donc de l'appui d'unités mutualisées de l'agglomération parisienne, avec une présence renforcée d'effectifs policiers, des contrôles hebdomadaires de halls d'immeubles, des parties communes, notamment axés contre tous les trafics et notamment le trafic de stupéfiants.

Sur la totalité de l'année 2012, avec un renforcement significatif depuis cet été, ce sont 212 opérations qui ont été conduites, plusieurs dizaines d'interpellations pour usage et trafic de stupéfiants depuis la rentrée, avec notamment une très belle affaire qui a conduit à l'incarcération d'un trafiquant qui a été condamné à 12 mois d'emprisonnement. Cela mérite quand même d'être signalé.

Ces actions, visibles de la population, je le dis clairement, seront poursuivies et, au-delà de ces actions visibles, le dispositif partenarial qu'a évoqué Myriam EL KHOMRI sera également intensifié.

Partenarial, évidemment, cela veut dire que l'ensemble des services de police seront mobilisés pour obtenir des résultats durables sur ce site.

Mais, partenarial, cela veut dire effectivement que l'on continuera notre travail avec la mairie centrale, avec la mairie d'arrondissement aussi, avec le G.P.I.S. qui fait un travail important sur le secteur.

S'agissant de la vidéoprotection, j'ai eu l'occasion, lors des deux derniers Conseils, de dire effectivement que la P.P. avait accueilli très favorablement l'initiative de Paris Habitat. Je le redis aujourd'hui et j'indique que l'utilisation, dans le cadre du P.V.P.P., des caméras qui sont situées autour des Périchaux donne aussi des résultats intéressants. Je pense notamment, très récemment, il y a quelques semaines, à la prévention d'un affrontement, en tout cas prévisible, entre deux bandes, l'une venant du 14e voisin. Vous voyez que nous utilisons à plein les moyens offerts par la vidéoprotection.

S'agissant de la demande de création d'une zone de sécurité prioritaire, le Préfet de police, effectivement, hier, s'est exprimé sur le sujet. Il a indiqué qu'il avait pris acte et note des demandes complémentaires qui lui étaient parvenues.

Sans attendre, les éléments dont je viens de vous faire part témoignent de la mobilisation des services de la P.P., en lien avec tous les partenaires que je viens d'indiquer - je rajouterai le Parquet de Paris qui est également très allant sur ce secteur -, pour tout mettre en œuvre pour aboutir à des résultats que nous ne concevons que comme durables sur le secteur des Périchaux.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Sylvain GAREL, pour une explication de vote.

M. Sylvain GAREL. - Monsieur le Maire, comme vous pouvez vous en douter, nous allons voter contre ces vœux, mais cela ne fait que confirmer ce que nous avions dit lors du grand débat sur la vidéosurveillance. C'est qu'à partir du moment où l'on met le doigt dans cet engrenage, cela ne s'arrête jamais, c'est-à-dire qu'il faut toujours mettre de plus en plus de caméras, dans de plus en plus d'endroits. Bientôt, il y aura des caméras pour surveiller les caméras !

Tout cela est totalement absurde, tout cela est extrêmement coûteux et tout cela est totalement contraire aux libertés publiques.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre ces deux vœux.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix le vœu n° 144, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Pardon ! Madame de CLERMONT-TONNERRE, pour une explication de vote ?

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Oui, juste un mot.

D'abord, pour dire à Mme EL KHOMRI que je ne vois pas ce qui l'autorise à dire que ce vœu a été rédigé à la hâte. Jusqu'à nouvel ordre, elle ne siège pas au Conseil d'arrondissement ni n'est le rapporteur de ce vœu.

Je remarque qu'aucun des élus de Gauche du 15e d'ailleurs n'est présent pour s'intéresser au sort des habitants des Périchaux et pour les défendre.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous sommes au Conseil de Paris, là, Madame.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Donc, déposer des vœux, c'est bien mais venir les défendre en séance, c'est encore mieux.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - On ne va pas compter sur les bancs, je ne suis pas sûr que vous y gagniez.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 144, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 276).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 145, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la mendicité agressive.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 146 est relatif à la mendicité agressive.

La parole est à Mme DOUVIN pour une minute.

Mme Laurence DOUVIN. - Mes chers collègues, nous constatons tous que les problèmes de la mendicité agressive se font encore plus nombreux en ce moment peut-être que de coutume.

Je voudrais remarquer que les différents arrêtés, qui avaient été pris en 2011 à ce sujet, ont été suspendus, qu'un certain nombre d'arrêtés concernant les grands magasins, les Champs-Elysées ou le Louvre, eux, ont expiré et que, donc, nous sommes là dans une période, si je peux dire, de viduité sur le plan réglementaire.

Or, nous avons bien constaté que ces arrêtés ont permis de remonter des filières, de démanteler des réseaux et que, souvent, la mendicité agressive ne sert que de prétexte pour commettre des actes délictueux. Il y a un sentiment d'exaspération grandissant des riverains et des commerçants.

Il avait été indiqué au Conseil de Paris au mois de juin dernier que la non-reconduction des arrêtés pourrait être reconsidérée en fonction de l'évolution de la situation sur le terrain.

Cette situation évolue et elle n'évolue pas dans le bon sens.

C'est pourquoi nous émettons le vœu que le Préfet de police, en concertation avec les maires d'arrondissement, réexamine les modalités de restriction de la pratique de la mendicité agressive.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Myriam EL KHOMRI.

Ensuite, à M. LERNER.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Merci, Monsieur le Président.

Comme j'avais pu l'indiquer lors du Conseil de Paris de juin 2012, j'émets un avis défavorable à votre vœu, car il renouvelle la demande d'un arrêté anti-mendicité. Nous restons convaincus que la principale conséquence de ces arrêtés a été le déplacement de ces phénomènes d'une rue à une autre, d'un arrondissement à un autre.

Le cadre légal prévoit déjà un arsenal de réponses pour les cas de mendicité agressive et de traite des êtres humains, qui sont, je vous le rappelle, des délits punis par la loi. Quand la mendicité est agressive, c'est déjà un délit puni de trois ans d'emprisonnement et de 45.000 euros. Ce délit existe.

Exploiter des personnes vulnérables, des mineurs souvent déscolarisés, des malades, des personnes en situation de handicap, des personnes âgées, des femmes enceintes, c'est aussi un délit puni de cinq ans d'emprisonnement.

Enfin, l'exploitation de la mendicité, vous en avez parlé, elle est punie de 10 ans d'emprisonnement et de 1,5 million d'euros.

Bien évidemment que nous sommes d'accord mais, quand le réseau HAMIDOVIC est tombé en 2010, il n'y avait pas encore d'arrêté anti-mendicité à Paris.

Il n'y a donc pas besoin de prendre des arrêtés pour le faire, il suffit d'appliquer la loi en vigueur et dans le respect de la dignité humaine.

J'avais déjà demandé au Préfet de police de ne pas renouveler ces arrêtés dans la Capitale, comme j'avais pu le dire, non par dogmatisme stérile ni par angélisme mal placé mais dans un souci constant d'efficacité et pour trouver une solution digne, juste et durable à ce phénomène pour les personnes qui en souffrent et aussi pour les riverains.

Je laisse la parole au Préfet de police qui vous apportera des éléments de réponse sur les moyens mis en œuvre pour démanteler ces réseaux et ces bandes organisées.

Je sais qu'il est particulièrement attentif à cette situation, comme il nous l'a indiqué hier à l'occasion du vote du budget de la Préfecture de police, avec notamment l'arrivée de 25 policiers roumains suite à la visite du Ministre de l'Intérieur en Roumanie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur LERNER, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne vais pas revenir ici longuement sur les raisons qui avaient conduit le Préfet de police, en juin dernier, à décider, non pas de l'interruption des arrêtés mendicité, mais de ne pas les reconduire ; il y en avait quatre, elles restent totalement d'actualité.

Pour autant, comme je l'avais d'ailleurs moi-même indiqué aux membres de ce Conseil en juin dernier, le Préfet de police, qui a, d'ailleurs, depuis, en septembre dernier, accompagné le Ministre de l'Intérieur en Roumanie sur ces questions et qui a, depuis, poursuivi et intensifié les rapports que nous entretenons avec les autorités de Roumanie, à la fois à Bucarest et à Paris, avait souhaité, en juin dernier, la mise en place d'une stratégie fondée sur trois piliers.

Cette stratégie a été mise en œuvre, je vais en dire un mot, elle sera évidemment poursuivie.

D'abord, il s'agissait de renforcer la présence sur la voie publique aux endroits les plus concernés par ce phénomène. Le Préfet de police a eu l'occasion de s'entretenir avec les maires d'arrondissement les plus concernés, je pense notamment au 8e et au 1er arrondissement. Dans le cadre réglementaire, et notamment sur réquisition du Procureur de la République, les opérations ont été multipliées.

Je donnerai simplement deux chiffres : dans le secteur de Louvre Tuileries, plus de 4.700 personnes ont fait l'objet d'un contrôle par les forces de police depuis le 22 juin dernier. Sur les Champs-Elysées, ce sont 6.195 personnes, dans le cadre d'opérations sur réquisition du Procureur, qui ont été contrôlées.

Myriam EL KHOMRI l'a rappelé, la coopération avec les autorités roumaines a permis à la Préfecture de police et permet à la Préfecture de police de disposer à nouveau du renfort de 25 policiers roumains, qui seront avec nous jusqu'aux fêtes de fin d'année.

Ce premier pilier, présence sur la voie publique renforcée, a été et continuera d'être mis en œuvre avec détermination.

Le deuxième pilier concerne l'approche sociale des mineurs interpellés, qui sont à la fois, on le sait bien maintenant, auteurs, mais victimes, des réseaux qui les emploient. J'indique aux élus de ce Conseil que cette action est maintenant facilitée grâce au détachement par les autorités roumaines, signe de notre bonne coopération, d'une magistrate à plein-temps auprès du Parquet de Paris.

Enfin, troisièmement, le Préfet de police l'a indiqué hier, la P.P. conduit des efforts sans précédent en vue du démantèlement des réseaux à l'œuvre ; trois réseaux ont été démantelés depuis le mois de septembre, avec un total de 20 écrous.

Bernard BOUCAULT a évoqué hier la diminution de la délinquance roumaine que nous enregistrons depuis plusieurs mois, nous y voyons à la Préfecture un encouragement fort à amplifier encore ces stratégies que nous estimons justes et équilibrées, mises en place à Paris depuis l'été dernier, en association étroite avec les autorités roumaines. Cette stratégie sera poursuivie avec détermination.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Madame DOUVIN, compte tenu des éléments qui vous ont été fournis, maintenez-vous le vœu ?

Mme Laurence DOUVIN. - J'apprécie les propos de M. LERNER, je comprends mal les propos de Mme EL KHOMRI, puisque, pour elle, tout va bien !

Je maintiens donc le vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 146 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif aux mineurs délinquants dans le métro.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons maintenant les deux derniers vœux relatifs à la 5e Commission. Ensuite, nous pourrons aller déjeuner.

Je vais donc inviter l'ensemble des interlocuteurs à être concis dans leur expression.

Le vœu n° 147 est relatif aux mineurs délinquants dans le métro.

La parole est à Mme Edith GALLOIS.

Mme Edith GALLOIS. - En effet, on assiste à un problème de délinquance des mineurs dans le métro. La Préfecture de police s'était, à juste titre, félicitée du démantèlement d'un réseau important en 2010 de mineurs qui étaient exploités par des ressortissants yougoslaves du nom d'Hamidovic.

Visiblement, ces réseaux se reconstituent et agissent quotidiennement, notamment dans le 1er arrondissement sur les lignes 1, 4, 8 et 12, entre les stations Concorde et Châtelet plus précisément.

Il semblerait que ces bandes de mineurs soient surveillées de très près par des adultes, qui sont souvent déguisés, et, évidemment, tout cela nuit, non seulement à la qualité des transports au quotidien, mais aussi à l'attraction touristique de Paris.

Nous souhaiterions que le Préfet de police intensifie ses efforts pour démanteler à nouveau cette forme de délinquance et que la 5e commission soit régulièrement informée des avancées de cette lutte de la délinquance spécifique aux stations de métro du centre de Paris.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Myriam EL KHOMRI.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Merci, Monsieur le Président.

Comme Edith GALLOIS, nous sommes également préoccupés par cette situation. Nous avons souvent eu l'occasion, avec le Maire de Paris, d'en parler avec le Préfet de police.

Au regard de ce que le Préfet de police a pris hier comme engagement fort sur cette question des transports en commun, et notamment en matière d'actions coordonnées avec la R.A.T.P., la S.N.C.F. pour lutter contre ce phénomène, au regard également de l'arrivée très récente sur Paris des 25 policiers roumains, dont certains sont mis à la disposition de la police ferroviaire, il me semble utile de proposer le retrait de ce vœu, dans l'attente de ce que va indiquer le représentant du Préfet de police, et également, s'agissant de la 5e commission, je suis tout à fait d'accord pour mettre à l'ordre du jour des sujets. On en a évoqué quelques-uns lors de la dernière 5e commission. Je crois que là, on a un plan de travail jusqu'à septembre prochain, avec tous les sujets qui seront proposés entre moi et mes différents collègues.

C'est vrai que nous souffrons, et j'en profite pour le dire, en 5e commission, d'une présence assidue des différents conseillers de Paris. En tout cas, pour ma part, je n'ai aucune objection pour faire des moments d'information, justement, sur ces réseaux qui nous préoccupent tous.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Monsieur LERNEL, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Madame la Conseillère, Monsieur le Maire, le Préfet de police hier effectivement a fait état de l'évolution de la délinquance dans les transports. Il a d'abord relevé la diminution des vols avec violence dans le réseau de transports, à la fois à Paris et dans l'ensemble de la Région. Je crois que cela mérite d'être souligné, c'est important. Il a effectivement également mentionné l'augmentation des vols simples, donc sans usage de violence, qui sont en progression depuis le début de l'année.

La lutte contre les réseaux qui opèrent en surface et dans le réseau - je l'ai dit et je ne vais pas y revenir - est effectivement une priorité pour la Préfecture de police. Depuis un an, cependant, dans le métro, le phénomène dit Hamidovic a tendance à évoluer. On se rend compte que les interpellations réalisées par les services de police se traduisent statistiquement par l'émergence d'autres ressortissants, d'autres nationalités, ce qui justifie qu'on adapte en permanence notre réponse.

La réponse, d'ores et déjà ces derniers mois, a évolué pour prendre en compte ce phénomène. Je vais essayer de la décrire très rapidement :

- la collaboration effectivement avec les officiers de liaison roumains ;

- pratique facilitée d'un déferrement systématiquement par le Parquet de Paris ;

- la réorganisation de l'antenne judiciaire des services de sécurisation des transports dans le métro ;

- des plans de sécurisation renforcée sur les principales lignes ;

- une utilisation dynamique de la vidéo-patrouille pour interpeller les auteurs en flagrant délit ;

- enfin, et je resterai discret là-dessus, un travail en profondeur effectué par les services spécialisés est en cours. Je vous le confirme et je vous rassure sur ce point-là.

Myriam EL KHOMRI a indiqué effectivement que ce travail qui a été amorcé sera poursuivi et amplifié en 2013, en lien étroit avec les opérateurs du réseau. C'est un signe de notre détermination à tout faire pour mettre fin à ces actes particulièrement scandaleux et intolérables.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Madame GALLOIS, compte tenu des éléments qui vous ont été fournis, maintenez-vous votre vœu ?

Mme Edith GALLOIS. - Je remercie Mme la Maire et M. le Préfet pour vos explications qui nous satisfont. Nous retirons notre vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Le vœu n° 147 est donc retiré.

Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif aux campements de Roms du quartier Bastille.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons donc à l'examen du dernier vœu de cette séance matinale. C'est le vœu n° 148 relatif au campement de Roms du quartier Bastille.

La parole est à Mme GALLOIS, pour une minute.

Mme Edith GALLOIS. - C'est le problème récurrent des campements des familles roms dans le 11e arrondissement, boulevard Richard Lenoir, plus précisément, à proximité de la place de la Bastille, et qui utilisent notamment des cabines téléphoniques pour se réfugier.

On sait que la police agit, ainsi que les associations et les travailleurs sociaux, pour remédier à ce problème, mais il persiste. Il y a évidemment une nuisance importante pour les riverains. Ce sont aussi des risques sanitaires encourus pour ces migrants en période hivernale. Ces campements sauvages donnent évidemment une image assez déplorable de Paris.

Aussi, on se pose la question de savoir si la solution ne serait pas que ces cabines téléphoniques squattées soient provisoirement démontées. En tout cas, nous demandons à ce que la Préfecture de police démantèle ces installations et nous donne des renseignements sur les investigations et décisions qu'ils vont prendre à l'avenir sur cette question.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à Mme Myriam EL KHOMRI.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Vous le savez, l'installation de ces familles pose des problèmes complexes, dans la mesure où cela concerne de nombreux domaines de l'intervention publique : la solidarité, bien évidemment, la tranquillité publique, la protection de l'enfance, et j'insiste là-dessus, la propreté, l'insertion et la scolarisation des enfants.

Un travail est mené par les quatre mairies d'arrondissement avec de nombreux adjoints au Maire de Paris concernés. Je pense à François DAGNAUD évidemment, Romain LÉVY, Olga TROSTIANSKY qui a beaucoup mobilisé l'association "Coup de main" et l'ensemble du Samu, et moi-même. Sans oublier la Préfecture de police, bien évidemment, les quatre commissaires, le Parquet de Paris et toutes les associations impliquées.

Nous avons tenu une réunion le 16 novembre 2012 à l'initiative de Christophe GIRARD qui a associé à la fois la Ville, l'Etat et le Samu social.

Nous avons travaillé à des situations extrêmement concrètes concernant la question de l'hébergement et celle de l'évacuation de ces campements. La question se pose également de mettre en œuvre des signalements à la cellule de recueil des informations préoccupantes pour les familles qui n'acceptaient pas l'hébergement et pour qu'il n'y ait pas d'enfants qui dorment le soir dans la rue, et un travail de démontage partiel de certaines cabines téléphoniques a déjà été engagé. C'est à ce titre que je demande le retrait de votre vœu en vous informant que le 14 décembre, sous l'égide du Secrétariat général, la question de l'ensemble des cabines téléphoniques sera examinée à l'occasion de cette réunion, en lien avec une unité d'assistance aux personnes sans-abri de la Ville de Paris, de la DPP.

La majorité des familles proviennent de la même zone géographique en Roumanie, autour de la ville de Buzău, et nous réfléchissons aussi à l'opportunité de la mise en œuvre d'une action de coopération décentralisée afin de favoriser un retour et une stabilisation de ces familles dans leur région d'origine et d'initier une action de prévention des départs migratoires.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à M. Nicolas LERNER.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci.

Effectivement, la Préfecture de police a été sensibilisée au mécontentement d'un certain nombre de riverains et commerçants du quartier de la Bastille depuis plusieurs mois. Elle organise donc des opérations de sécurisation quotidiennement afin de limiter sur le secteur l'implantation et la sédentarisation des sans domicile fixe. Des actions d'éviction sont donc réalisées. Je le dis quand même : elles se font systématiquement en lien avec la Brigade d'assistance aux personnes sans abri de la Préfecture de police, mais aussi avec les associations qui oeuvrent sur le secteur.

Je voudrais rendre hommage à l'action, à la fois de la B.A.P.S.A. et de ces associations qui font effectivement un gros travail.

Si l'objectif des services de police vise effectivement en priorité à empêcher toute installation durable sur le secteur - nous y veillons -, leur action s'accompagne systématiquement d'un contact avec les associations ou la B.A.P.S.A., je l'ai dit.

Comme vous l'aurez constaté et comme Myriam EL KHOMRI l'a indiqué, la réponse à cette problématique ne peut être uniquement policière. Elle appelle un travail partenarial étroit entre les services de l'Etat, de la Ville et des associations, notamment en matière de recherche d'hébergement et d'accompagnement sanitaire et social de ces familles.

Myriam EL KHOMRI a fait référence à la réunion qui s'est tenue en mairie du 4e arrondissement tout récemment avec les maires des arrondissements concernés, avec les adjoints au maire en charge de ces sujets.

Il a été proposé d'inscrire l'action des pouvoirs publics dans le cadre d'une démarche partenariale avec la création d'une coordination inter arrondissements de suivi de la situation place de la Bastille. Des premiers résultats ont été obtenus dans le cadre de cette coordination et de l'action de l'ensemble de ses services et des services municipaux.

Nous ferons tout pour que la situation place de la Bastille continue de s'améliorer durablement.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Madame GALLOIS, compte tenu de ces éléments ?

Mme Edith GALLOIS. - Il me semble en effet que ces explications, tant de Mme le Maire que de M. le Préfet sont satisfaisantes et prouvent qu'on peut travailler tous dans le même sens.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 148 est donc retiré.

Nous en finissons donc avec cette séance ce matin. Nous remercions les différents intervenants, en particulier M. LERNER, Mme EL KHOMRI et M. BARGETON de leur concision, qui nous a permis de gagner une heure sur l'ordre du jour.

Cela devrait nous permettre sans doute de terminer ce soir si nous gardons ce rythme.

En tout cas, nous nous retrouvons à 14 heures 30 pour le débat sur le Plan Climat.

La séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures quinze minutes, est reprise à quatorze heures trente-cinq minutes, sous la présidence de M. François DAGNAUD, adjoint).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Chers collègues, je vous propose de reprendre nos travaux.

2012 DEVE 186 - Actualisation du Plan Climat Energie de Paris.

Vœu n° 50 déposé par le groupe EELVA relatif au renouvellement de la flotte de véhicules de la Ville.

Vœu n° 52 déposé par le groupe EELVA relatif au suivi des diagnostics de performance énergétique.

Vœu n° 67 déposé par le groupe PCF/PG relatif à l'actualisation du Plan Climat Energie.

Vœu n° 68 déposé par M. COUMET relatif à l'ajout de 3 orientations nouvelles.

Vœu n° 69 déposé par le groupe EELVA relatif à la création d'un programme participatif de végétalisation des murs (2e).

Vœu n° 70 déposé par le groupe EELVA relatif à la création d'un programme participatif de végétalisation des murs (4e).

Vœu n° 71 déposé par le groupe EELVA relatif à la création d'un programme participatif de végétalisation des murs (14e).

Vœu n° 72 déposé par le groupe EELVA relatif à la création d'un programme participatif de végétalisation des murs (18e).

Vœu n° 73 déposé par le groupe EELVA relatif à la création d'un programme participatif de végétalisation de murs (20e).

Vœu n° 74 déposé par le groupe EELVA relatif à la plantation d'arbres dans le 20e arrondissement.

Vœu n° 75 déposé par le groupe EELVA relatif aux matériaux biosourcés.

Vœu n° 76 déposé par le groupe EELVA relatif au lancement d'un projet de bâtiment exemplaire en matière environnementale.

Vœu n° 77 déposé par le groupe EELVA relatif au bâtiment exemplaire.

Vœu n° 78 déposé par le groupe EELVA relatif à la réalisation de projets d'agriculture urbaine (12e).

Vœu n° 79 déposé par le groupe EELVA relatif au développement de l'agriculture urbaine (14e).

Vœu n° 80 déposé par le groupe EELVA relatif à l'agriculture urbaine (20e).

Vœu n° 81 déposé par le groupe EELVA relatif à l'écoquartier Saint-Vincent de Paul.

Vœu n° 82 déposé par le groupe EELVA relatif à la réalisation d'une canopée solaire en surplomb du boulevard périphérique (12e).

Vœu n° 83 déposé par le groupe EELVA relatif à l'installation d'une canopée solaire sur le périphérique (14e).

Vœu n° 84 déposé par le groupe EELVA relatif au Tram Fret.

Vœu n° 85 déposé par le groupe EELVA relatif à une expérimentation de compostage collectif à l'échelle d'un quartier du 12e.

Vœu n° 86 déposé par le groupe EELVA relatif à l'interdiction du stationnement des autocars au centre de Paris.

Vœu n° 87 déposé par le groupe EELVA relatif à la valorisation des déchets des restaurants scolaires du 2e.

Vœu n° 88 déposé par le groupe EELVA relatif à la création d'une piste cyclable à contre-sens sur l'axe Réaumur-Quatre Septembre.

Vœu n° 89 déposé par le groupe EELVA relatif à la création d'un jardin urbain sur le toit du gymnase Léopold Bellan.

Vœu n° 90 déposé par le groupe EELVA relatif à la mise en place d'une éco-labellisation des commerces du 2e.

Vœu n° 91 déposé par le groupe EELVA relatif à la modification du point de vue des ABF en matière de panneaux photovoltaïques.

Vœu n° 92 déposé par le groupe EELVA relatif à la modification du point de vue des ABF en matière de plantation d'arbres dans le centre de Paris.

Vœu n° 93 déposé par le groupe EELVA relatif à la réduction de la vitesse à 30 km/h au centre de Paris.

Vœu n° 94 déposé par le groupe EELVA relatif aux projets d'immeubles de grande hauteur.

Vœu n° 95 déposé par le groupe EELVA relatif à l'éclairage public.

Vœu n° 96 déposé par le groupe EELVA relatif à l'évolution de la réglementation du pouvoir d'injonction de ravalement.

Vœu n° 97 déposé par le groupe EELVA relatif au bilan des conventions avec la FFB et la CAPEB.

Vœu n° 98 déposé par le groupe EELVA relatif au financement des réhabilitations thermiques des logements sociaux.

Vœu n° 99 déposé par le groupe EELVA relatif aux systèmes de climatisation.

Vœu n° 100 déposé par le groupe EELVA relatif aux repas servis dans le cadre de la restauration scolaire.

Vœu n° 101 déposé par le groupe EELVA relatif au chauffage électrique.

Vœu n° 102 déposé par le groupe EELVA relatif à un pôle de fret ferroviaire sur le site des Halles.

Vœu n° 103 déposé par le groupe EELVA relatif à de la réglementation sur la copropriété en matière de travaux d'amélioration énergétique.

Vœu n° 104 déposé par le groupe EELVA relatif aux contrats de fourniture d'électricité.

Vœu n° 105 déposé par le groupe EELVA relatif à la rénovation des logements sociaux.

Vœu n° 106 déposé par le groupe EELVA relatif à la création d'un livret d'épargne Paris Climat.

Vœu n° 107 déposé par le groupe PCF/PG relatif aux Partenariats Publics Privés.

Vœu n° 108 déposé par le groupe UMPPA relatif à la mise en place d'une OPATB dans le 15e.

Vœu n° 109 déposé par le groupe UMPPA relatif au Contrat de Partenariat et de Performance Energétique (CPPE) dans les écoles du 15e.

Vœu n° 110 déposé par le groupe UMPPA relatif aux investissements à réaliser dans le domaine des panneaux solaires photovoltaïques.

Vœu n° 111 déposé par le groupe UMPPA relatif à la présentation d'un programme des investissements des énergies renouvelables.

Vœu n° 112 déposé par le groupe UMPPA relatif à la Charte d'Engagement Partenariale pour le Climat.

Vœu n° 113 déposé par le groupe UMPPA relatif à la réalisation de bâtiments exemplaires.

Vœu n° 114 déposé par le groupe UMPPA relatif à la présentation d'un "bleu" budgétaire transition énergétique.

Vœu n° 115 déposé par le groupe UMPPA relatif au développement de l'agriculture urbaine.

Vœu n° 116 déposé par le groupe UMPPA relatif aux modes de chauffage.

Vœu n° 117 déposé par le groupe UMPPA relatif à un dispositif d'incitation au recyclage des déchets.

Vœu n° 118 déposé par le groupe UMPPA relatif à la réalisation d'une carte sanitaire des arbres par arrondissement.

Vœu n° 119 déposé par le groupe UMPPA relatif à la végétalisation de la façade de la mairie du 17e.

Vœu n° 120 déposé par le groupe U.D.I. relatif au renforcement de l'action d'information de l'Agence Parisienne du Climat.

Vœu n° 121 déposé par le groupe U.D.I. relatif à la flotte de bennes à ordures au GNV.

Vœu n° 122 déposé par le groupe U.D.I. concernant un plan de financement pluriannuel 2020.

Vœu n° 123 déposé par M. MARTINS relatif à l'organisation d'une collecte publique des déchets végétaux.

Vœu n° 124 déposé par M. MARTINS relatif au respect des objectifs et normes énergétiques.

Vœu n° 125 déposé par M. MARTINS relatif à la création d'un mécanisme d'appels à projet et de financements des recherches innovantes.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Vous le savez, la conférence d'organisation a souhaité organiser un débat sur l'actualisation du Plan Climat Energie de Paris, ce qui a donné lieu a un certain nombre d'inscriptions et plus encore au dépôt des vœux et amendements assez nombreux.

Je vais donc donner la parole à Jacques BOUTAULT, Danielle SIMONNET, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Yves POZZO di BORGO, François VAUGLIN, et Jean-François MARTINS pour 2 minutes, Patrick TRÉMÈGE, Fabienne GASNIER, Etienne MERCIER et Jean-Didier BERTHAULT, le tout dans le respect des temps de parole dévolus au groupe.

Je serai intransigeant, compte tenu de la pression qui pèse sur nos épaules, afin que nous puissions terminer la séance dans de bonnes conditions, à un moment raisonnable. J'espère ce soir, mais cela dépend de nous, en l'occurrence beaucoup de vous, donc je compte sur votre aide générale pour nous y aider.

Nous débutons sachant que Anne HIDALGO et René DUTREY répondront successivement.

Nous démarrons avec Jacques BOUTAULT qui dispose de 10 minutes pour son groupe.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Monsieur le Maire, notre Assemblée examine la révision du Plan Climat de Paris quelques jours après la clôture de la Conférence des Nations Unies de Doha sur la lutte contre les changements climatiques.

L'enjeu de cette conférence était de taille, puisqu'il s'agissait de négocier la suite donnée aux engagements de Kyoto en 1997, qui arrivent à échéance à la fin de l'année 2012.

Chacun de nous a en mémoire les échecs des précédents sommets internationaux sur le climat, révélant à quel point les intérêts particuliers des Etats priment sur l'intérêt commun de l'humanité.

Notre maison continue de brûler et nous regardons toujours ailleurs.

Les émissions de gaz à effet de serre mondiales n'ont pas été réduites de 5 % en 2012 par rapport à 1990 comme le protocole de Kyoto le recommandait, mais ont même globalement augmenté de 50 %.

En effet, le protocole de Kyoto est en définitive essentiellement mis en œuvre par l'Union européenne et par l'Australie, après la défection de plusieurs pays.

Il ne s'applique donc qu'à 15 % des émissions globales de gaz à effet de serre.

À Doha, le fiasco a été évité et le protocole de Kyoto a été prolongé jusqu'en 2015, année où la Conférence devrait se tenir à Paris. Notre ville se doit donc d'être exemplaire à plus d'un titre.

En effet, alors que les États semblent incapables de se mettre d'accord, certains territoires saisissent la mesure de l'enjeu climatique et adoptent des politiques très volontaristes en vue de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

C'est le cas de la Ville de Paris qui en 2007 a adopté un plan Climat ambitieux. Les objectifs de ce plan Climat sont connus : réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire parisien de 75 % en 2050 par rapport à 2004.

L'objectif entre 2004 et 2020 est de réduire de 25 % les émissions de gaz à effet de serre du territoire, de 25 % les consommations énergétiques du territoire, et d'atteindre 25 % de consommation énergétique du territoire provenant des énergies renouvelables.

Les mêmes objectifs sont fixés à 30 % pour l'administration parisienne.

Aujourd'hui, en 2012, soit à mi-parcours, quel bilan pouvons-nous tirer des actions menées par la collectivité parisienne et les différents acteurs du territoire ?

Les émissions de gaz à effet de serre du territoire parisien ont baissé de 2 % entre 2004 et 2009. Le dernier bilan carbone date de 2009, il est mis à jour tous les cinq ans.

La consommation énergétique du territoire a baissé de 4,8 % entre 2004 et 2009, quant à la part des énergies renouvelables utilisées en 2009 dans la consommation d'énergie du territoire parisien, elle est de 12 %, soit une hausse de 2 points par rapport à 2004.

Le bilan n'est certes pas encourageant, au moins, n'y a-t-il pas eu de hausse des émissions.

Notons toutefois que ces résultats ne sont pas à périmètre égal puisque le nombre d'habitants à Paris s'est accru, de nouveaux immeubles sont sortis de terre et le nombre de services s'est considérablement accru dans la période.

Il n'en reste pas moins que ce bilan est tout à fait modeste.

On pourrait aussi se dire que le territoire parisien souffre d'une sorte de syndrome de Kyoto, puisque tous les acteurs ne se sont pas engagés à réduire leurs émissions dans le cadre d'un accord contraignant, les résultats ne peuvent donc pas être à la hauteur des enjeux.

Mais un rapide coup d'œil au bilan de l'administration parisienne, qui se veut exemplaire dans ses objectifs, nous détrompe et nous montre notre marge de progrès.

Les émissions de gaz à effet de serre de l'administration parisienne ont baissé de 3 % entre 2007 et 2011.

La consommation énergétique de l'administration parisienne a baissé de 1 % entre 2004 et 2011, et la part d'énergie consommée d'origine renouvelable est de 15,3 % soit une hausse de 1 point entre 2007 et 2011.

Le bilan s'avère là encore décevant, et pourtant les objectifs sont les bons. Remettre en question les orientations du plan Climat serait une impasse. Son adoption était et reste indispensable.

En revanche, il semble clair que sa mise en œuvre est insuffisante au regard des objectifs ambitieux mais réalistes que nous nous sommes donnés.

Ce bilan à mi-parcours est donc bienvenu.

En effet, c'est en portant un regard exigeant sur les actions menées jusqu'à ce jour, que nous pourrons donner une nouvelle dynamique à l'engagement de Paris en faveur du climat.

D'ailleurs, je propose de ne pas attendre 2017 pour réviser ce plan, mais bien de l'inscrire annuellement à l'agenda du Conseil de Paris.

Cela permettra de favoriser la mobilisation de tous les acteurs du territoire, y compris de l'administration parisienne, tant sur les objectifs des carnets opérationnels et stratégiques, que sur la charte d'engagement partenarial.

Si le visage de Paris a changé depuis 2007, on peut cependant souligner que les aménagements récents emblématiques du plan Climat sont encore trop rares.

Pourtant, ces dernières années, Paris est devenue le support de la créativité des meilleurs architectes et urbanistes depuis la vision du Grand Paris jusqu'aux travaux prospectivistes d'urbanistes qui imaginent Paris dans 20 ou 40 ans.

Tous envisagent une omniprésence du végétal, des éoliennes et des panneaux solaires sur les toits.

Ils imaginent l'agriculture biologique en ville sur des toits terrasses, des déplacements doux généralisés.

Si la Ville de Paris prend le chemin de cette vision d'avenir, c'est bien lentement et bien trop timidement encore et avec quelques écueils comme des projets de tours énergivores toujours d'actualité.

Comment d'un côté voter le plan Climat, et de l'autre souhaiter l'érection de tours dont la consommation énergétique est quatre fois supérieure au maximum souhaité et inscrit dans le Plan Climat.

Pour atteindre les objectifs du Plan Climat, c'est donc non seulement la ville qu'il faut changer mais aussi la vie des Parisiens. Il est grand temps de changer de braquet et de mettre en œuvre les évolutions nécessaires.

Les Ecologistes, pour ce faire, ont déposé un certain nombre de vœux et d'amendements et autant de suggestions pour enrichir ce document essentiel pour l'avenir de notre ville.

Quelques exemples.

Afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre, nous suggérons d'abaisser la vitesse de circulation à 30 km/h dans le centre de Paris. A ce sujet, une pétition citoyenne européenne est en cours. C'est la première pétition européenne à être lancée, demandant que les centres villes de toutes les grandes agglomérations européennes soient limités à 30 km/h.

Nous suggérons de créer plus de nouvelles pistes cyclables. Aucune n'est budgétée dans le budget que nous avons adopté ce matin. Il nous semble aussi important de généraliser le transport de marchandises par le tramway et par le R.E.R. Notamment, le groupe écologiste soutient la création d'une zone de fret aux Halles de longue date.

Augmenter la flotte de véhicules moins polluants et moins émetteurs de gaz à effet de serre de la Ville de Paris nous semble aussi essentiel.

Nous devons également inciter les agents de la Ville à emprunter les transports en commun et les vélos en libre-service, en remboursant l'intégralité des abonnements à ces services.

Afin de réduire les consommations énergétiques, nous suggérons :

- de mettre un terme dès à présent à tous les projets d'immeubles de grande hauteur ; j'insiste !

- de proscrire le chauffage électrique de toute nouvelle construction et de limiter le développement des systèmes de climatisation individuelle,

- de faciliter les travaux d'amélioration énergétique pour les copropriétaires

- et de rénover le parc des logements sociaux, cela constituant un autre axe de ce que nous souhaitons favoriser et pour lequel le groupe écologiste a déposé un certain nombre de vœux.

Afin d'augmenter la part d'énergie consommée d'origine renouvelable, nous vous faisons quelques suggestions, notamment :

- produire davantage d'électricité grâce à des panneaux photovoltaïques installés sur le périphérique, aussi bien que dans le centre historique de Paris, par exemple, sur le Palais Brongniart. Déjà proposée par les Ecologistes sur le faisceau ferroviaire Saint-Lazare et abandonnée pour cause d'échec de la candidature de Paris aux J.O. de 2012, une canopée de panneaux photovoltaïques pourrait être valablement installée sur le boulevard périphérique.

Paris pourrait alors produire une partie de son énergie électrique sur son territoire. Compte tenu de la surface de panneaux qu'il est possible d'installer sur le boulevard périphérique, cette énergie pourra être produite en quantité suffisante pour que l'investissement soit rentabilisé rapidement.

Autre avantage de cette canopée : elle réduit le bruit perçu par les riverains.

D'une façon générale, il est indispensable de centraliser les contrats de fournitures d'électricité de la Ville, de l'administration parisienne, afin de rendre plus lisibles nos consommations et d'augmenter la part issue des énergies renouvelables dans la fourniture d'électricité.

Je vois qu'il me reste peu de temps...

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Plus rien du tout, vous avez largement dépassé votre temps de parole.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Pas largement !

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Oui, dépassé, pardon !

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - De 3 secondes au moment où vous m'en avez fait la remarque.

Alors, je reviens à ma conclusion.

Je vous épargne les adaptations nécessaires du territoire, cela est contenu dans les vœux, notamment sur toutes les questions de végétalisation et d'agriculture urbaine.

Je voudrais conclure en disant qu'à ce vaste programme, s'ajoutent quelques-uns de nos combats écologistes anciens, comme la place de l'eau dans la ville, la réduction de l'éclairage urbain et l'extinction des publicités et des enseignes la nuit, ou encore la réduction des produits issus des animaux dans l'alimentation, sujet sur lequel nous avons déjà pu constater quelques avancées.

Pour les Ecologistes, ce bilan à mi-parcours est bien en demi-teinte. Nous ne débattrons pas pour savoir si le verre est à moitié plein ou à moitié vide, nous ajouterons simplement quelques gouttes qui ne feront rien déborder afin que les objectifs de 2020 soient atteints et réaffirmés.

Il sera cependant nécessaire, dans les prochaines années, de redoubler nos efforts. Dès à présent, la Ville de Paris doit adopter des mesures emblématiques montrant notre volonté commune d'impulser un nouveau souffle au Plan Climat.

Je vous remercie de votre attention.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

A ce stade du débat, vous me pardonnerez de rappeler que, si nous ne sommes pas en mesure de respecter les temps de parole qui ont été prévus, nous ne sommes pas près de finir la séance. Moi, je serai là jusqu'au bout, mais je crois que l'on ne sera pas si nombreux que cela, donc je demande vraiment aux élus et aux adjoints de répondre, aux élus, dans les temps de parole qui leur sont impartis et, aux adjoints, de veiller, le moment venu, à répondre succinctement. C'est une responsabilité collective et je crois que c'est mon devoir de vous le rappeler.

Danielle SIMONNET, vous avez un temps de parole maximum de 10 minutes. Je vous remercie de le respecter.

Mme Danielle SIMONNET. - Et je le respecterai.

Alors que nous débattons du Plan Climat, le Sommet climat de Doha se solde à nouveau par un nouvel échec.

Notre système capitaliste et productiviste a bien l'intention, mes chers collègues, de poursuivre sa course folle vers toujours plus d'exploitation des matières premières et des hommes et des femmes, au mépris des catastrophes écologiques qu'il engendre.

L'urgence est bien d'engager une réelle bifurcation. La survie même de notre humanité dans l'écosystème est en jeu. Nos ressources naturelles sont limitées, elles sont finies. Nous devons repenser nos modes de développement dans leur globalité et engager une planification écologique.

C'est bien dans ce contexte global que nous devons redoubler d'ambition concernant notre Plan Climat, afin de contribuer, au niveau de la Capitale et de son intervention plus large dans la Région Ile-de-France, à répondre à l'urgence écologique.

Avant toute chose, je souhaite alerter sur certaines limites de nos travaux.

Ce Plan Climat n'a pas de valeurs opposables, c'est-à-dire contraignantes pour les promoteurs privés amenés à intervenir sur le territoire parisien. Je ne parlerai pas de la tour Triangle, mais il en va ainsi de tous les projets portés par des promoteurs privés. Comment les contraindre à respecter notre charte Plan Climat ?

Aussi, avant d'aborder les mesures concrètes de ce Plan Climat, qui sont à valoriser, je tiens à souligner qu'un Plan Climat se doit de repenser l'aménagement du territoire sur le territoire adéquat. L'échelle pertinente à prendre en compte doit être celle de la Région Ile-de-France.

Comme nous le disions dans le débat organisé de cet automne sur la pollution, la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre nécessite de contribuer à réduire nos distances domicile-travail. Force est de constater qu'avec le Grand Paris, derrière l'amélioration de certains transports franciliens, se mettent en place plus discrètement des délocalisations d'emplois sur des pôles de concentration éloignés de l'habitat, ainsi qu'une consommation de terres agricoles précieuses à conserver.

Cessons, mes chers collègues, de concentrer l'emploi dans les zones ouest de Paris, avec la Défense, quand nombre de travailleurs sont contraints de résider dans le 93 ou le 77, du fait des prix des loyers à Paris. Ces délocalisations d'emplois feront perdre tout le bénéfice de certaines améliorations des transports. Tout cela, pour le profit de quelques-uns et au détriment du plus grand nombre, aggravera encore le déséquilibre à l'intérieur de l'Ile-de-France et entre l'Ile-de-France et les autres régions, au détriment de l'emploi local.

Au contraire, à l'image des écoquartiers, nous sommes très fiers dans le 20e de celui de Fréquel-Fontarabie, où non seulement le bâti répond à des règles environnementales exigeantes, à des recherches de productions d'énergies renouvelables par le photovoltaïque ou, mieux encore, selon nous, la géothermie, mais où la mixité entre emplois, logements, commerces, équipements publics et espaces verts est aussi recherchée.

Nous devons peser sur les projets franciliens en faveur de cette même mixité d'activités. Cela nécessite de rompre avec la recherche de concentration et de spécificité de zones, de rompre avec la recherche d'attractivité des territoires, qui vise de fait à leur mise en concurrence.

Relocalisons, au contraire, de l'emploi dans le 93 et le 77 et battons-nous pour mettre du logement social dans les ghettos de riches, comme à Neuilly, mais aussi dans les arrondissements de l'Ouest et du Centre de la Capitale.

Les questions écologiques et sociales sont toutes les deux étroitement liées.

Nous savons que les dépenses énergétiques pèsent d'autant plus fortement sur les foyers aux revenus les plus bas. Les conséquences de la hausse du gaz vont être terribles cet hiver pour nombre de personnes qui résident également dans des bâtiments fort peu isolés. La précarité énergétique est une dure réalité.

Notre groupe salue l'objectif du Plan Climat d'appliquer la règle pour les projets neufs, à savoir que les 6.000 logements sociaux créés par an ne consomment pas plus de 50 kilowatts par mètres carrés et par an.

Dans le parc social existant, le Plan Climat se fixe l'objectif de réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2020 et de rénover 4.500 logements par an sur la période 2008-2020.

Nous devons aller plus loin, c'est ce que nous pensons.

Et, de fait, nous voyons bien comment notre débat d'hier contre l'austérité ne peut que se réinviter dans ce débat : avoir plus d'ambition dans la réhabilitation des logements sociaux pour réduire les factures énergétiques des ménages et réduire globalement nos consommations nécessite d'y mettre les moyens appropriés, et donc d'assumer d'avoir recours à l'emprunt et exiger des dotations de l'Etat à la hauteur.

Concernant la création de nouveaux équipements, nous tenons à saluer tous les projets innovants qui visent à la réalisation d'équipements passifs, c'est-à-dire des bâtiments qui produisent au moins autant d'énergie qu'ils en consomment, comme l'école rue Binet du 18e ou encore la crèche de la rue de la Croix Nivert du 15e.

Puisque ces objectifs sont réalisables, ayons l'audace de les généraliser au maximum !

Concernant la réhabilitation des équipements d'ores et déjà existants, nous sommes plus critiques, notamment concernant la rénovation des écoles.

Les écoles élémentaires et maternelles parisiennes représentent 20 % du parc des équipements publics à Paris. Nous affichons un objectif de réhabilitation de 600 écoles pour 2017. Comme vous vous en souvenez, notre groupe Communiste et élus du Parti de Gauche s'était opposé en novembre 2011 à la signature d'un partenariat public-privé pour une durée de 20 ans entre la société Nov'Ecoles Paris et la Mairie de Paris pour la maîtrise de l'énergie et des émissions de CO2 dans 100 premières écoles parisiennes.

Par ce projet défendu et porté à l'époque par M. BAUPIN, notre collectivité avait donc été dessaisie, au profit d'une grande entreprise privée, du pilotage d'une opération de première importance pour une ville engagée dans la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre.

Nous jugions alors comme inacceptable que la Ville garantisse à l'opérateur privé un rendement de 12 % l'an au travers d'un contrat où la Ville prend en charge la quasi-totalité du risque financier et l'obligation d'inscrire les montants du marché sur 20 ans dans la dette de la Ville.

Ces arguments d'hier, mes chers collègues, sont toujours aussi valables aujourd'hui.

Depuis, l'Exécutif s'était engagé oralement à étudier d'autres voies pour assurer la réhabilitation des 500 autres écoles de la Ville, 200 autres écoles devant être rénovées avant 2014 et 300 dans la prochaine mandature, mais, et nous souhaitons avoir des réponses, Monsieur DUTREY, dans le document administratif, nous avons pu lire qu'il était toujours envisagé, dans des formulations certes floues, que l'on puisse éventuellement procéder au recours au P.P.P.

Nous souhaiterions donc savoir si le débat d'aujourd'hui va permettre d'éclaircir et de trancher, afin d'introduire de la clarté, et que la Ville prenne enfin l'engagement d'abandonner tout recours au partenariat public-privé.

La Ville doit, selon nous, au contraire, soutenir et contribuer au développement des entreprises de l'économie sociale et solidaire et des P.M.E. franciliennes, y compris dans le bâtiment.

Le Plan Climat ne doit pas être une belle occasion pour le pseudo-capitalisme vert de s'enrichir sur le dos du climat et des contribuables.

Nous déposons donc un vœu en ce sens et nous espérons qu'il sera soutenu.

Dans le temps qui m'est imparti, je ne peux développer toutes les autres facettes riches de ce Plan. J'ai occulté volontairement la partie liée aux transports, car nous avons pu largement l'évoquer lors du débat sur la pollution.

J'aurais souhaité également aborder le travail important réalisé par Anne LE STRAT sur l'eau, mais nous aurons l'occasion d'y revenir dans une prochaine séance, notamment au sujet du débat que nous avons entre nous, entre tarification sociale et gratuité des premiers mètres cubes pour toutes et tous.

J'aurais aimé intervenir également sur l'axe, pour nous essentiel, relatif au soutien à l'alimentation, non seulement bio, mais issue également de l'agriculture paysanne, privilégiant les petits producteurs en circuit court, et nous sommes ravis au niveau du groupe que nous continuions ces efforts, pas simplement auprès des cantines scolaires, mais aussi auprès des crèches et auprès de toutes les structures incluant de la restauration.

Il nous semble essentiel que la Ville continue ce soutien.

Il en va de même pour le soutien aux A.M.A.P., le soutien au commerce équitable et l'ensemble des projets innovants de jardins potagers, ouvriers, en milieu urbain.

Je souhaiterais, pour finir, valoriser les amendements présentés par notre groupe dans le 13e arrondissement, par le biais, notamment, de M. COMBROUZE. Il s'agit d'approches innovantes, au travers de trois orientations nouvelles. Celles-ci correspondent à des techniques ou pratiques à des stades différents de maturité, il faut le reconnaître.

Il s'agit, d'abord, de l'utilisation de culture d'algues dans les bâtiments pour des biocarburants, pouvant rendre un bâtiment auto-suffisant en énergie ou pour la production d'hydrogène.

Nous proposons également la récupération de chaleur issue des serveurs informatiques, méthode pouvant être génératrice d'énergies renouvelables.

Pour finir, nous défendons le recours aux animaux pour l'entretien des espaces verts. Facteur de réduction de nos pollutions atmosphériques et sonores, cette méthode a déjà été utilisée dans d'autres collectivités et de manière très positive.

Je ne détaille pas les éléments qui sont développés de manière bien plus explicite dans nos vœux, mais, je vous assure, regardez-les, c'est extrêmement sérieux, extrêmement intéressant et innovant.

Pour conclure, nous voterons ce Plan Climat, mais en espérant que ses modalités concrètes d'application seront bien à la hauteur des exigences.

Ayons conscience que les politiques d'austérité sont anti-écologiques, en ce sens qu'elles imposent la réduction de nos dépenses publiques, de nos investissements.

Or, la transition énergétique a besoin de moyens, qu'il s'agisse de la rénovation thermique des bâtiments, de la production d'énergies renouvelables, du développement des transports publics, du réaménagement du territoire, de la relocalisation de l'emploi, de la défense de l'agriculture paysanne.

Pour mener à bien ces planifications, nous avons pleinement besoin de la puissance publique, de l'Etat comme de toutes les collectivités, pour penser le temps long.

Plutôt que la règle d'or, nous aurions grand besoin d'une règle verte, ce que notre groupe et le Front de gauche continueront de défendre.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Nous poursuivons notre tour d'intervention ; avec l'accord de Mme de CLERMONT-TONNERRE, je vais passer la parole à l'U.D.I., qui dispose de 10 minutes de temps de parole à partager entre Yves POZZO di BORGO et Fabienne GASNIER.

M. Yves POZZO di BORGO. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, en 2007, notre groupe votait le Plan Climat avec enthousiasme. C'est à l'unanimité de ce Conseil qu'il a été adopté ; nous l'avons voté vraiment avec plaisir, parce qu'il s'inscrivait dans un mouvement général de bonnes intentions que chacun ne peut que partager.

Notre famille politique a démontré son attachement aux préoccupations du développement durable.

Le Grenelle de l'environnement, mené par Jean-Louis BORLOO, a, d'ailleurs, été un tournant dans la prise de conscience nationale des enjeux que représente le réchauffement climatique.

Au-delà de l'esprit de consensus et de responsabilité qui l'a animé, il a permis de sortir de nouveaux dispositifs opérationnels.

C'est donc avec un engagement sincère que je peux m'exprimer sur le sujet. Je dois dire que j'ai été surpris par la présentation de ce premier bilan du Plan Climat, surpris tant la présentation essaye de tordre la réalité pour la ramener dans votre grille de lecture.

Monsieur le Maire, vous êtes victime du syndrome du coq Chantecler, vous savez, le coq d'Edmond Rostand, qui parce qu'il chante chaque jour au petit matin, croit que c'est lui qui fait se lever le soleil. C'est exactement ce que l'on retrouve dans votre communication.

La consommation d'eau baisse à Paris, vous vous en félicitez comme si c'était grâce à vous ; tant pis s'il s'agit d'une baisse structurelle depuis 10 ans.

Paris connaît une baisse de consommation de déchets collectés, moins 5 %, c'est encore grâce à vous, sans tenir compte, bien sûr, de la baisse mécanique liée aux nouvelles normes d'éco-emballages, à la disparition des industries de la Capitale et aux effets de la baisse de la consommation induite par la crise.

Le syndrome du coq Chantecler encore lorsque vous laissez penser que le Plan Climat parisien était une initiative unique au monde.

Je sais bien qu'on vit sur le périphérique ; vous oubliez simplement qu'il s'inscrivait dans un contexte international favorable. Paris a bien participé à un mouvement global des grandes capitales du monde, mais les autres ne nous ont pas attendus, que ce soit New York ou Tokyo.

Le syndrome du coq Chantecler, enfin, parce que vous passez sous silence la grande avancée au niveau national qu'est le Grenelle de l'environnement, dont les dispositions réglementaires ont permis et vont encore offrir les moyens d'agir efficacement en termes de développement durable, car le véritable enjeu en matière d'urbanisme

et de logement réside dans la transposition des dispositifs qu'offre la loi Grenelle 2 dans le P.L.U., c'est-à-dire lors de sa révision générale, qui sera l'affaire de la prochaine mandature.

Ces grands effets de communication masquent un bilan, finalement, modeste, que mes collègues verts appellent : bouteille à moitié pleine et bouteille à moitié vide ; je ne sais pas.

2 %, c'est la baisse globale des gaz à effet de serre, et encore, la présentation en est flatteusement arrondie, puisqu'elle est précisément de 1,6.

On est très loin de l'objectif de moins 25 % d'ici 2020.

Ce bilan, qui devrait amener à une plus grande modestie, est d'ailleurs inquiétant au regard des incertitudes financières et législatives auxquelles la Ville est confrontée, car l'enjeu du développement durable ne peut pas faire l'économie de son financement.

Or, le projet de loi de finances prévoit une baisse du budget du Ministère du Développement durable de 4,5 %.

La question de la transition énergétique, quant à elle, n'est pas tranchée et demeure suspendue à une loi de programmation attendue pour 2013.

La contribution exacte des collectivités à ce processus reste floue, le Président de la République ayant indiqué lors des états généraux de la démocratie territoriale que l'Etat partagerait avec le bloc communal la responsabilité de la transition énergétique, mais c'est un peu le flou à la François HOLLANDE.

Dans ce contexte, alors que selon votre propre euphémisme, il reste un long chemin à parcourir, il n'est prévu aucun plan de financement pluriannuel pour les objectifs 2020.

Cette année, pour la première fois, d'ailleurs, la Ville n'a même pas présenté un bleu budgétaire Plan Climat pour l'année à venir, et d'ailleurs, quelle importance la Mairie accorde à ce Plan Climat, puisque le Maire n'est pas là ? Franchement, c'est quand même quelque chose de fondamental et le Maire n'est pas là. Je le regrette, parce que pour le premier Plan Climat, il était là tout le temps, on avait eu vraiment un débat intéressant.

Quelle crédibilité peut-on alors donner à toutes ces bonnes intentions, comment croire à des orientations pour 2020 quand celles-ci ne sont pas intégrées dans un plan financier jusqu'à cette échéance ? Il ne faut pas seulement se préoccuper de lutter contre l'effet de serre, Monsieur le Maire, mais il faut aussi lutter contre les effets d'annonce, et c'est la raison pour laquelle notre groupe a longtemps hésité ; on ne peut pas ne pas voter pour ce Plan Climat, parce que c'est un symbole qui existe, qui est important pour Paris, mais franchement, on s'est interrogé en disant : ce n'est pas possible, de telles contradictions ! On voulait s'abstenir, mais franchement, nous avons dit : non, ce n'est pas possible, nous voterons donc pour le Plan Climat, mais avec beaucoup de réserves que je viens d'exprimer et que ma collègue Fabienne GASNIER va exprimer tout à l'heure.

Merci, mes amis.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Président.

Nous poursuivons avec l'intervention de Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Je rappelle que le groupe U.M.P.P.A. dispose de 15 minutes et qu'il a inscrit trois intervenants. Partagez-vous au mieux les 15 minutes s'il vous plaît.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, qui, sur ces bancs, oserait s'opposer à la réduction de notre impact sur l'environnement ? Qui, sur ces bancs, oserait s'élever contre les objectifs généraux du Plan Climat que nous avons voté à l'unanimité en 2007 ?

En revanche, qui pourrait se satisfaire des résultats obtenus ? Car si le Plan Climat de 2007 avait un caractère pionnier et ambitieux, cinq ans plus tard force est de constater que son bilan reste bien mince et difficile à décrypter.

Par manque de clarté sur le rapport gains/investissements, par manque d'harmonisation des dates de référence qui fluctuent entre 2004 et 2009 pour le volet portant sur le territoire parisien, entre 2007 et 2011 pour le volet sur l'administration parisienne.

Ambitieux sur le papier, ce plan reste modeste en termes de résultats. Quelques exemples : vous nous annonciez 20 % de tout "bio" pour 2010 dans les cantines, or "bio" compris l'alimentation durable n'atteint que 14 %; vous nous annonciez 200.000 mètres carrés de panneaux solaires pour fin 2014, or aujourd'hui votre communication intensive ne suffit plus à masquer la réalité avec seulement 25.000 mètre carrés de panneaux posés.

S'agissant du logement, dont la rénovation représente un enjeu majeur dans la lutte contre le réchauffement climatique, nous sommes loin du compte pour contribuer efficacement à la transition énergétique de Paris, pour alléger le Budget Energie des Parisiens et lutter contre la précarité énergétique.

Dans le logement social, la rénovation énergétique accuse un vrai retard. Par manque d'ambition, vous faites de la demi-mesure en privilégiant les rénovations progressives du Plan Climat. Par manque d'abondement budgétaire, vous restez en deçà de vos objectifs annuels de 4.500 logements réhabilités.

S'agissant du logement privé, nous déplorons que les crédits consacrés par la Ville à l'amélioration de l'habitat privé soient en baisse constante depuis 2011.

Quant aux annonce faites pour les O.P.A.T.B. dans le 15e comme dans le 19e, qui concentrent de nombreux bâtiment énergivores construits entre 1940 et 1981, les copropriétaires, soucieux de réduire leur facture énergétique et de contribuer à la lutte contre le changement climatique, attendent qu'au-delà des annonces vous passiez en mode réalisation en vous engageant sur la programmation de ces opérations.

En résumé, en cinq ans sur le territoire parisien, les émissions de gaz à effet de serre ont baissé d'à peine 2 % et la part des énergies renouvelables n'a augmenté que de 2 points.

S'agissant de l'administration parisienne, les émissions de gaz à effet de serre n'ont diminué que de 3 %, la consommation énergétique n'a baissé que de 1 %. Quant aux ENR, elles n'augmentent que d'un point.

Force est de constater que ce bilan est loin des objectifs fixés. Les choix budgétaires opérés au cours de ces dernières années n'y sont pas étrangers, la Ville ne se donnant pas les moyens de mettre en œuvre ce qu'elle préconise.

J'en viens à la pseudo-consultation du public sur l'actualisation du Plan.

Vous affirmez que les citoyens ont été associés en octobre à la finalisation du Plan soumis au Conseil. Dans les faits, après consultation, pas une ligne du Plan n'a évolué, à l'exception de la page de couverture.

Quant à l'organisation de notre débat, pourquoi ainsi brider nos temps de parole alors que ce Plan aurait mérité des discussions plus approfondies si j'en juge par les 75 vœux déposés.

J'ajoute au passage que Mme HIDALGO, pourtant encore rapporteur du Plan Climat, était une fois de plus absente au Conseil du 15e. A croire, Monsieur le Maire, que votre première adjointe candidate semble plus préoccupée par la transition municipale parisienne que par la transition énergétique de Paris.

Au-delà de la consultation et de la sensibilisation de nos concitoyens, l'implication des mairies d'arrondissement nous semble déterminante pour contribuer à la réussite du Plan Climat, et notamment pour la réussite des chartes d'engagement partenarial qui font l'objet de l'un des deux points du délibéré sur lequel vous nous demandez de nous prononcer.

Ces chartes ont vocation à mieux impliquer les acteurs dans la lutte contre le réchauffement climatique, en particulier dans le domaine du tertiaire qui représente un énorme gisement d'économie d'énergie. Leur succès requiert un investissement local fort.

Même si le président du groupe PS du 15e a déclaré à ce propos que la consultation et l'association des mairies d'arrondissement désorganise et complique les choses, nous souhaitons que la signature de ces chartes soit élargie aux maires d'arrondissement qui sont des acteurs essentiels pour impulser et fédérer les initiatives sur leur territoire.

Monsieur le Maire, le Plan Climat voté en 2007 prévoyait un dispositif annuel de suivi, avec d'une part un bilan financier pour évaluer les investissements réalisés et les effets en termes de réduction des gaz à effet de serre, et d'autre part un bleu budgétaire.

Etrangement, cette année, le bleu budgétaire Climat est passé à la trappe. Or, comment pouvons-nous aujourd'hui parler d'actualisation d'un Plan Climat Energie, sans budget associé et sans un véritable schéma directeur d'investissement pour accompagner la transition énergétique ?

Dans cette perspective, nous avons déposé plusieurs vœux demandant un programme pluriannuel d'investissement dans le domaine des énergies renouvelables, un bleu budgétaire présentant les résultats obtenus sur l'année écoulée pour chacun des objectifs du Plan Climat, les enveloppes affectées pour l'année suivante, mais aussi un bilan détaillé par arrondissement afin d'avoir plus de lisibilité sur les avancées locales obtenues, notamment en matière de réduction des consommations énergétiques.

Je conclurai en mettant en parallèle nos débats avec ceux de la 18e conférence de l'Onu sur le changement climatique, où beaucoup étaient mécontents mais voulaient un résultat.

In fine, la conférence de Doha s'est achevée avec un accord a minima et à l'arraché, donnant naissance à l'acte II de Kyoto.

Sur nos bancs, nous attendions une actualisation du Plan Climat à la hauteur des efforts engagés pour la transition énergétique de Paris. Tel n'est pas le cas, mais nous voulons, nous aussi, avancer.

In fine, et compte tenu des quelques avancées et compte tenu du vœu bis de l'Exécutif, notre groupe pourrait s'orienter à l'arraché vers un vote positif pour la naissance de l'acte II du Plan Climat de Paris.

Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Le groupe socialiste dispose de 15 minutes de temps de parole à répartir entre ses deux intervenants.

Le premier est M. François VAUGLIN.

M. François VAUGLIN. - Chers collègues, je veux d'abord saluer le travail qui a été réalisé. Un travail considérable, réalisé tant par l'Exécutif que par l'ensemble des services, pour préparer notre débat d'aujourd'hui. Je crois qu'il est important d'en prendre acte.

Nous ne dirons jamais assez combien l'adoption du premier Plan Climat en 2007 fut un acte à la fois précurseur et fondateur. Avec plus de cinq ans d'avance, avant le Grenelle et avant que tout le monde ne parle d'environnement, il fixait des objectifs qui étaient plus ambitieux et qui vont aujourd'hui encore plus loin que ce que le Grenelle a permis au niveau national.

Évidemment, chacun à en tête la règle des trois fois 25 % portés à trois fois 30 % pour l'administration. Je vais prendre un exemple plus précis : avec ses 50 kWh par mètre carré et par an sur le bâti neuf, le Plan Climat est aujourd'hui encore 30 % mieux disant que la nouvelle réglementation, la RT2012 qui s'appliquera à compter du 1er janvier 2013.

Cette belle ambition a pu être tenue moyennant effectivement un surcoût des constructions, mais ce surcoût a, il est vrai, nettement baissé depuis 2007. C'est aussi d'ailleurs un résultat, et non des moindres, de ce Plan Climat ; il a fait progresser l'ensemble des acteurs, y compris les constructeurs, dont les techniques pour la performance énergétique ont atteint une nouvelle maturité et qui profite désormais à tous.

Voilà une belle illustration de l'importance de ce débat et de la pertinence de notre politique.

Entre 2004 et 2009, le bâtiment à Paris a ainsi vu ses émissions de gaz à effet de serre baisser de 8 %. Notre action sur le neuf se poursuivra, et j'espère que nous aurons de nouveaux instruments pour permettre d'imposer à tous ce que la Ville s'impose à elle-même, à savoir des constructions neuves avec une forte exigence de sobriété.

J'espère aussi, en ces temps de conférences environnementales, que nous aurons bientôt des instruments pour traiter l'essentiel, c'est-à-dire le stock des bâtiments existants. Il en va du confort de nos concitoyens dans leur logement mais aussi de la baisse de leurs charges à une heure où le prix de l'énergie augmente et augmentera.

C'est d'ailleurs sur cette question du bâti existant que nous innovons encore avec les deux opérations programmées de l'amélioration de l'habitat, dans le 13e et autour de la place de la République. Nous mobilisons les copropriétés pour rénover thermiquement le bâti existant, en attendant peut-être la mise en œuvre d'une véritable obligation de rénovation thermique lors des mutations.

Le bâtiment, ce sont aussi les bureaux. Et je dois dire qu'il reste encore beaucoup à faire sur ce secteur, dont les opérateurs sont plus souvent motivés par la rentabilité immédiate que par des investissements pour l'avenir. Là aussi, les temps changent et nous commençons à voir apparaître un immobilier de bureau soucieux de son empreinte environnementale.

Dans l'attente d'une réglementation nationale plus stricte, nous devrons encourager ces efforts. Pour cela, le nouveau Plan Climat Energie instaure des chartes d'engagement partenarial qui permettront de mobiliser les acteurs concernés. Avec l'appui de l'Agence parisienne du climat, multiplions ces chartes et faisons les connaître pour inciter les entreprises à s'en saisir.

Autre secteur très consommateur d'énergie et émetteur de CO2, le transport. Que serait Paris aujourd'hui sans notre politique des transports et de l'espace public ? Et j'ai envie de répondre à l'opposition qui fustige les résultats que nous connaissons.

Depuis dix ans, nous avons élargi les trottoirs, nous avons créé le tram, les voies de bus, les pistes cyclables et même Vélib'. Les espaces civilisés, comme le Maire les a joliment qualifiés, ont changé pour le mieux le visage de Paris. Ils ont aussi réduit la place de la voiture et donc les pollutions et les émissions de gaz à effet de serre.

Il reste certes encore beaucoup à faire, notamment sur le diesel, mais nos débats récents sur les zones d'action prioritaires pour l'air et le déploiement d'Autolib' témoignent de notre détermination à traiter ce sujet.

La reconduction du Plan Climat, c'est aussi l'occasion de réfléchir à notre stratégie énergétique. Ce débat, comme celui sur le Schéma régional Climat Air Energie, offre l'occasion de redire que les réseaux de chaleur, c'est une chance pour Paris. Mais cette chance, il faut la saisir et l'entraîner vers notre objectif.

Dans cette affaire, notre premier marqueur doit être la réduction de la consommation d'énergies fossiles primaires. Le deuxième doit être l'optimisation de la consommation d'énergie primaire totale. Et c'est dans cet état d'esprit que la Ville, propriétaire, concessionnaire des réseaux de distribution d'électricité, de chaleur, d'eau et de gaz doit fixer un cap stratégique.

Développer ces réseaux avec une vision métropolitaine, les optimiser en fonction des besoins, des capacités de production et de transport et travailler sur les secteurs comportant des immeubles collectifs non desservis, il y a encore des marges importantes de progrès sur ces questions à Paris même.

Parce que nous connaissons une crise sans précédent et parce que l'argent public est de plus en plus rare, nous devons l'orienter sur les secteurs qui préservent l'avenir et le préparent pour les générations futures. Je ne sais pas si notre civilisation parviendra à surmonter la crise écologique qui est devant nous mais avec la feuille de route fixée par le Plan Climat Énergie de Paris, nous aurons fait notre devoir.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Nous poursuivons avec l'intervention de Patrick TRÉMÈGE, au nom du groupe U.M.P.P., à qui il reste un peu plus de 9 minutes.

Monsieur TRÉMÈGE ?

M. Patrick TRÉMÈGE. - Mes chers collègues, à la lecture de ce Plan Climat révisé, nous constatons, et pour ma part je le regrette, l'échec du développement durable à Paris.

Après dix ans aux responsabilités, c'est probablement l'un de vos échecs les plus patents.

Les Parisiens auraient pu s'attendre à tellement mieux de la part d'une majorité, notamment composée d'élus écologistes. Malheureusement, le constat est accablant. Paris est en train de rater sa transition énergétique et environnementale.

C'est d'autant plus regrettable que vous aviez, Monsieur le Maire, tous les outils en main pour agir et réagir face à l'urgence climatique. Pour réussir la transition énergétique de Paris, il aurait fallu des investissements. Ces investissements d'avenir, vous ne les avez pas réalisés.

D'ailleurs, au regard du nombre invraisemblable de vœux et d'amendements déposés par les élus Verts, on constate que même dans votre majorité, le compte n'y est pas.

En 2014, j'imagine que vous n'hésiterez pas à proposer un programme ambitieux en matière de développement durable. Seulement, après dix ans aux responsabilités, vous ne tromperez pas les Parisiens sur la lutte contre le changement climatique. Vous êtes à mon sens décrédibilisé et ce Plan Climat version 2012 en est la preuve.

Monsieur le Maire, nous avions voté en 2007 un Plan Climat car nous partagions ses objectifs pour 2020 :

- 25 % de réduction des gaz à effet de serre ;

- 25 % de réduction des consommations énergétiques ;

- 25 % d'énergies renouvelables ou de récupération dans la consommation énergétique.

Pourtant, cinq ans après, nous avons l'impression qu'il ne s'est pas passé grand-chose. Vous avez créé une Agence parisienne du climat dont les débuts semblent pour le moins laborieux.

Vous expérimentez des techniques et des dispositifs qui ne débouchent pas sur des actions concrètes à Paris. Tout cela donne l'impression que cinq ans plus tard, nous en sommes rendus au même point.

Quand on vous interroge sur l'énergie scolaire, vous expliquez votre retard par l'évolution des tarifs de rachat !

Quand on vous dit que vous êtes en retard sur le nombre de logements rénovés, vous nous répondez que ce n'est pas le nombre qui compte !

Quand on appelle votre attention sur le pilotage du Plan Climat, notamment sur le fonctionnement de l'Agence parisienne du Climat et sur son articulation avec la SEM "Energies POSIT'IF", on nous répond que le Maire de Paris a demandé un bilan de toutes les agences créées et René DUTREY refuse que nous parlions du pilotage !

En vérité, vous avez toujours une bonne excuse pour vous justifier.

Aujourd'hui, je vous propose d'aller plus loin sur les questions de recyclage sélectif. J'espère que vous donnerez une réponse favorable à cette proposition.

Monsieur le Maire, le temps n'est plus aux grandes déclarations sur le climat ; le temps est maintenant aux actes !

Votre Plan Climat Energie version 2012 n'est pas un plan. Aucune action n'est précisée. Aucun calendrier n'est avancé et surtout, aucun budget n'est proposé. C'est dans cet esprit que Claire de CLERMONT-TONNERRE vous a demandé que tous ces vœux pieux soient accompagnés d'un plan d'investissement.

Sur la transition énergétique, il nous faut une vision et un plan stratégique. Engagez-vous en ce sens, Monsieur le Maire, et nous serons avec vous pour accompagner la transition énergétique que Paris mérite.

Vous avez qualifié le bilan du Plan Climat de 2007 d'encourageant. Je dirai plutôt qu'il est notoirement insuffisant. Prenons les chiffres du bilan carbone de 2009 :

- moins 2 % pour les émissions de gaz à effet de serre ;

- moins 4,8 % de la consommation énergétique ;

- plus 2 % d'énergies renouvelables.

En vérité, quand on retire le bénéfice du progrès technique et de la modernisation des équipements, votre action était complètement insignifiante.

Et pourtant, il suffisait d'investir dans les énergies renouvelables, dans la méthanisation, dans la géothermie, dans les réseaux de récupération de chaleur, un tas de domaine dans lesquels vous auriez pu prendre une part active. De tout cela, vous n'avez rien fait !

Vous nous présentez des résultats très intéressants sur les conséquences de votre politique de déplacement. Vous nous dites qu'elle a permis de réduire les émissions de gaz à effet de serre et la pollution de proximité. Rien n'est plus faux.

Vous partez du postulat suivant : gâcher la vie des automobilistes pour les inciter à prendre les transports en commun. Vous créez artificiellement des embouteillages et le trafic automobile génère davantage de pollution au dioxyde d'azote et aux particules fines.

Dans le même temps, la qualité des transports en commun s'est bien dégradée en dix ans. Prenez le métro, prenez le R.E.R., et vous constaterez, Monsieur le Maire, ce que les Parisiens vivent quotidiennement.

Un Plan Climat sert à lutter contre les pollutions et contre la précarité énergétique, mais aussi à préserver la santé des Parisiens.

Vous avez sans doute pris connaissance de la dernière étude qui démontre à nouveau que les établissements de la Capitale accueillant des publics dits sensibles situés à moins de 50 mètres d'un axe routier à fort trafic dépassent les valeurs limites de particules fines, de dioxyde d'azote et de benzène. La pollution de l'air est un facteur déclencheur et aggravant des maladies respiratoires chroniques.

Au regard des études et des analyses, il est urgent, Monsieur le Maire, de changer votre politique de déplacement. D'ailleurs, vos embouteillages coûtent très, très cher. C'est ce que montre une étude récente du CEBR, dont les résultats sont sans appel. Paris concentre à lui seul 40 % des embouteillages pour la France entière

et coûte en heures de travail perdues et en surconsommation de carburant 11,7 euros de l'heure contre une moyenne nationale de 9,5 !

Vous voyez bien que dans tous les cas, ce sont les Parisiens qui trinquent.

Au regard des enjeux environnementaux, il est indispensable d'engager les investissements et les actions à la hauteur des enjeux.

Monsieur le Maire, pour réussir la transition énergétique de Paris, nous avons besoin de deux éléments : les bons outils - et il faudra revoir le fonctionnement de l'Agence parisienne du climat et son articulation avec tous les autres dispositifs -, des investissements, surtout Monsieur le Maire, des investissements d'avenir.

Nous avons pris un retard considérable sur les politiques publiques qui sont des paris à long terme et c'est tout à fait regrettable pour Paris et pour les Parisiens.

En 2014, Monsieur le Maire, nous proposerons un vrai Plan Climat aux Parisiens et en attendant, c'est résignés et sans enthousiasme que nous allons voter ce Plan Climat.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Il restera 4 minutes à M. BERTHAULT tout à l'heure. Je préviens par avance.

Dans l'immédiat, je donne la parole à Mme Fabienne GASNIER, qui disposent de 5 minutes.

Mme Fabienne GASNIER. - Comme l'a exprimé le président de notre groupe, le bilan du Plan Climat est modeste : 1,6 % de baisse globale des émissions de gaz à effet de serre, et pas 2 %.

Je regrette par ailleurs la forme de cette actualisation, dont l'évaluation est censée être basée sur la période 2004-2009. La Ville utilise tantôt des données sur la période en question, tantôt des données en 2007, tantôt des références depuis 2007, tantôt sort des chiffres de 2011… enfin ! il y a une multiplication de référentiels qui conduit à une certaine confusion, ce qui ne permet pas d'avoir une vraie lisibilité et d'établir de réelles comparaisons.

Une actualisation des données en 2012 aurait certainement été bienvenue.

Je voudrais également souligner une disparition importante. Où est passée l'annonce de 2007 d'un plan de 100.000 immeubles censé rénover l'ensemble du bâti parisien à échelle 2050 ? Il n'y est fait aucune référence dans cette actualisation.

La nouveauté, c'est une charte d'engagement partenarial pour le climat, mais sans valeur contraignante puisqu'elle n'est en fait qu'incitative. Quelle peut en être l'efficacité ? C'est avant tout un moyen de communication pour la collectivité comme pour les partenaires qui adhéreront.

Pourtant, c'est la mesure phare que vous présentez. Vous faites là le choix du promotionnel plutôt que de l'opérationnel, comme il a été dit à l'instant.

J'aurais aimé que vous privilégiiez l'opérationnel, c'est-à-dire tirer les enseignements du dispositif qui ne fonctionne pas suffisamment pour en améliorer l'efficacité. C'est bien là l'objectif.

Prenons l'exemple du dispositif "Copropriété Objectif Climat". Il avait pour objectif d'encourager au minimum 300 copropriétés parisiennes dans des travaux d'amélioration énergétique.

Il a convaincu 145 copropriétés de réaliser un audit énergétique subventionné d'ailleurs à 70 % par l'A.D.E.M.E., la Région et la Ville.

Eh bien, aujourd'hui, seules 30 sont passées à la phase travaux. C'est beaucoup trop peu. On ne peut être satisfait d'un si faible taux de transformation : un objectif visé de 300 pour un résultat de 30 à l'arrivée.

Prenons alors les années les plus récentes.

En 2010, 132 diagnostics votés, 10 copropriétés ont voté des travaux.

En 2011, 183 diagnostics votés, 21 copropriétés ont voté des travaux.

Les choses ne s'améliorent donc pas.

Il est indispensable de revoir le rôle et les moyens de l'Agence parisienne du climat, comme il a été dit. Elle a pourtant mis beaucoup de temps à se créer. Malheureusement, il faut bien se rendre à l'évidence : le guichet unique tel qu'il existe à ce jour ne fonctionne pas - Jean-Yves MANO lui-même en convient d'ailleurs, il me semble.

Il faut à la fois renforcer la visibilité de l'Agence mais aussi recentrer son activité vers le conseil aux particuliers et aux professionnels. Le conseil et la formation développement durable des professionnels du bâtiment qui sont au cœur de la problématique et en contact direct avec le public s'avère également une priorité qui est nécessaire pour augmenter toutes ces performances.

C'est l'objet du vœu que nous avons déposé sur l'Agence du Climat.

Le système aussi des opérations programmées d'amélioration thermique des bâtiments n'est pas non plus la garantie de résultat comme la Ville voudrait le laisser croire.

Si l'on examine une opération qui est dans le 13e sur ce sujet pourtant très ambitieuse qu'observe-t-on ?

Prenons l'année 2012, c'est celle qui a le meilleur résultat.

Nombre d'études de diagnostic : 190.

Nombre de copropriétés ayant voté les travaux : 16 à l'arrivée. C'est vraiment très peu.

Pour mettre ce bilan en perspective, il faut rappeler un chiffre : le nombre de copropriétés à Paris : 45.000. Ce n'est pas que le chemin à parcourir, mais c'est un chemin vraiment très long.

C'est que l'on continue sur le même rythme et ce sera finalement interminable pour arriver à un niveau intéressant.

Espérons que la transposition des dispositifs qu'offre la loi du Grenelle 2 lors de la prochaine révision du PLU permettra d'accélérer ce processus.

La Ville s'est fixée symboliquement un devoir d'exemplarité en matière de développement durable, avec une baisse de 30 % des émissions de gaz à effet de serre.

Symboliquement, je voudrais évoquer un point précis qui dépend de la Municipalité. Je m'adresse à vous, Monsieur le Maire.

La Municipalité a des bennes à ordures qui circulent dans la Capitale, des privées et des publiques, en tout 486 à Paris, 241 qui dépendent de la Ville, et 245 qui dépendent du privé.

Curieusement, le secteur privé est plus vertueux que la Ville, 92 % roulent au GNV soit 225, contre 70 % pour la Ville, soit 167.

C'est symbolique dans l'immense travail qu'il reste à faire en matière de développement durable, mais puisque vous aimez les symboles je trouve que la Ville devrait y remédier rapidement, c'est un domaine dans lequel elle peut agir sans tarder.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Madame.

Nous poursuivons avec l'intervention d'Étienne MERCIER, qui dispose au nom de son groupe, et il n'est pas du tout obligé de l'atteindre, d'un maximum de 10 minutes.

M. Étienne MERCIER. - Ce ne sera pas le cas. Merci Monsieur le Maire, cette actualisation du Plan Climat Énergie est une nouvelle fois la démonstration de ce qu'est le volontarisme en politique.

Parce que contrairement à ce que j'ai pu entendre sur les bancs qui sont sur ma gauche, je pense que le bilan est extrêmement encourageant même si tous les objectifs n'ont pas été pleinement atteints, et qu'il faut considérer que le fait d'avoir d'emblée mis la barre haut, et par cette actualisation, la maintenir haut, est la marque d'une ville qui sait mettre ses ambitions à hauteur des enjeux, qui sont à la fois planétaires et concernent jusqu'à nos riverains.

Les chiffres de ce premier bilan sont, de mon point de vue, prometteurs et ils nous disent aussi là où nous devons insister, là où nous devons innover, et aussi la nécessité d'élargir notre champ d'intervention.

Pour ne pas tout dire, quatre orientations sont à signaler de notre point de vue.

La première d'entre elles concerne le nécessaire renforcement de la maîtrise des réseaux par la Ville de Paris. C'est une disposition du Plan Climat qu'il faut mettre en œuvre sans plus tarder, dès son adoption par notre assemblée, car l'évaluation de l'état du réseau des interconnexions existantes et inexistantes, de la pertinence des réseaux là où ils interviennent et de leur performance énergétique ainsi que leur rendement sera la clef d'un territoire optimisé d'un point de vue énergétique et dont les coûts seront également nettement moindres.

C'est le rôle de la Ville qui est concessionnaire et qui doit faire ce travail en tant qu'autorité concédante.

Ce schéma directeur métropolitain qui ferait en amont le diagnostic global de l'ensemble des réseaux et engagerait à terme chacun d'entre eux sur des zones prioritaires de développement à 30 ans est donc fondamental.

Pour le Plan Climat à proprement parler, pour les économies pures en termes d'engagements financiers de la collectivité et finalement pour en finir avec des rues multitranchées, fruits de longues années de politiques non réfléchies qui ont vu les réseaux s'entasser et se concurrencer, voire ensuite être priorisées sans que cela ait du sens et au-delà de tout calcul raisonnable.

De cette ambition d'un diagnostic global découlent quelques problématiques et parmi elles, celle du réseau de chauffage urbain présenté comme une alternative au tout électrique mais sur lequel notre document n'évoque pas l'état du réseau alors que son rendement n'est aujourd'hui malheureusement que de 60 % et qu'une entreprise de rénovation semble s'être engagée à ce sujet.

Cette question est fondamentale si l'on considère que pour tel secteur desservi par tel réseau, la consommation énergétique pour chauffer cette eau peut devenir extrêmement importante, et pour respecter les indications du Plan Climat et pour faire des économies d'échelle.

Des choix stratégiques énergétiques sont donc à faire avec ces questions : où rénove-t-on ? Où développe-t-on ? En combien de temps ? Avec quel mix énergétique ? Pour quel coût ?

Deuxième point qu'il faut soulever de mon point de vue, celui concernant la mobilité parisienne. D'abord pour se féliciter de tout ce qui a pu être fait jusqu'à présent et qui abonde directement les objectifs du Plan Climat ancien et actuel.

En effet, pourquoi ne pas s'attribuer ce mérite qui fait que depuis 2001, nous avons avancé sur ces questions.

Des sites propres bus à Voguéo, en passant par le T3, Vélib', la charte sur la logistique, Autolib', et l'ensemble des dispositions actées avec les acteurs économiques de la Ville comme les taxis ou les distributeurs, tout a convergé pour que le réseau de transports en commun et son maillage s'optimisent pour que notre ville change, et la qualité de son air avec.

C'est donc peu dire que nous avons changé d'air pour paraphraser un heureux slogan.

Il faudrait donc désormais insister sur le renouvellement des matériels de transport qui polluent comme les bus ou certains véhicules de notre propre flotte en ayant là aussi le souci d'être performants et de produire le moins de particules possible.

Là encore, pour certains types de déplacements, certaines énergies s'imposent plus que d'autres et sont plus adaptées à la situation.

Ce qui se fait à Lille, par exemple, avec les transports en commun au GNV, ou par La Poste avec les petits utilitaires électriques pourrait être étudié comme des pistes sérieuses tant ces choix sont confirmés en termes d'émission de particules et de grande compétitivité au niveau des coûts engagés d'investissement et de fonctionnement.

Troisième développement qui concerne l'habitat et sur lequel il faudrait sans doute aller plus loin ou à tout le moins ajouter une disposition, la possibilité, notamment lorsqu'un groupe d'immeubles et a fortiori un quartier entreprend une mise en conformité due au Plan Climat, pourrait être envisagée de la modification du type de chauffage dudit immeuble.

Parce que si l'isolation et l'étanchéité sont des facteurs avérés de la facture environnementale, la mutation d'un immeuble tout électrique vers le chauffage urbain ou le gaz peut faire descendre globalement la facture de 40 %.

Ceci ne constitue, bien sûr, pas directement une mesure climatique, mais en premier lieu économique, sauf qu'en tête de réseau, cette réduction massive de consommation s'accompagne d'une réduction des émissions équivalentes.

Une solution pourrait être d'accompagner via des encouragements financiers, le choix de modifier le mode de chauffage dans ce cadre.

Reste enfin la question du mix énergétique et des fameuses ENR. S'il est important de développer la méthode du mix énergétique pour s'adapter aux évolutions futures comme une pénurie, mais aussi comme l'avènement d'une nouvelle piste énergétique, il convient aussi de ne pas s'engager sur des objectifs biaisés.

Ainsi, après la lecture du rapport d'activité de la CPCU, il est indiqué aujourd'hui que la part des ENR est de 43 % dans son mix énergétique.

Pour atteindre 50 % de la part ENR dans le mix énergétique de sa production en tête de réseau et réaliser d'ailleurs avec le passage de la TVA des économies substantielles, il est envisagé de rajouter du charbon et du bois dans le mix énergétique pour alimenter notamment Saint-Ouen et Gennevilliers. Mais là nous touchons un effet pervers lié à un objectif certes ambitieux, mais détourné de son ambition, car le bois et le charbon émettent fortement des particules qui sont ruineuses à traiter et menacent la santé des habitants sur un très large périmètre.

Je n'évoque pas ici la question de l'acheminement de ces combustibles vers nos usines de traitement, qui poserait de toute façon un problème en zone urbaine dense, où l'action politique n'incline plus vers des solutions 100 % camions, fort heureusement.

Voilà à grands traits quelques éléments sur lesquels il y a matière à s'engager et à espérer. Ce Plan Climat est un excellent document, ambitieux et prometteur qui devrait d'ailleurs faire école dans d'autres agglomérations. Sa vocation sera bien sûr de dépasser le périphérique et gageons que sa prochaine révision se fera dans un cadre métropolitain. C'est aussi pour cette raison que l'audit des réseaux et la définition des zones prioritaires à long terme, les choix stratégiques en matière de mobilité urbaine, l'élargissement de l'assiette des transitions concernant le bâti et l'engagement d'une part réellement majoritaire des ENR dans le mix énergétique sont des pistes qu'il convient de retenir ou de poursuivre dès à présent.

Je n'ai pas dépassé mon temps de parole, mais j'avais prévu justement de prendre la minute dont je disposerai pour présenter notamment la série d'amendements n° 68 du Conseil du 13e arrondissement, mais Danielle SIMONNET l'a si bien présentée, donc juste pour vous dire tout le bien que j'en pense et pour remercier Jérôme COUMET d'avoir permis ce vote unanime au sein du Conseil du 13e arrondissement.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci infiniment.

Nous terminons avec Jean-Didier BERTHAULT, qui dispose donc d'un temps de parole maximum de 4 minutes.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, lors de la discussion budgétaire d'hier, j'ai eu l'occasion d'évoquer et de déplorer le manque d'ambition budgétaire de votre politique environnementale.

Avec la présentation de l'actualisation de ce plan climat, nous avons la preuve du décalage entre vos déclarations de principe et les réalisations concrètes de votre politique en la matière.

Lorsque le Plan Climat a été adopté à l'unanimité en octobre 2007, nous avions déjà émis des réserves sur sa réelle mise en œuvre.

Force est de constater que les résultats ne sont pas à la hauteur des espérances communes et nul ne peut s'en satisfaire aujourd'hui quel que soit le groupe auquel nous appartenons au sein de cette assemblée.

Au lendemain d'une négociation de plus sur les changements climatiques à Doha, inutile de souligner l'urgence de l'action au-delà de nos sensibilités politiques sans dogmatisme, sans préjugé, avec une seule exigence, celle de l'exemplarité d'une grande capitale internationale.

C'est dans ce contexte que j'inscris mes propos et que je souhaite compléter de façon très opérationnelle le document que vous nous proposez aujourd'hui.

Afin de tenir notre objectif commun de réduction de la consommation énergétique et augmenter la part des énergies renouvelables dans notre consommation d'énergie, nous devons prendre en compte l'ensemble du patrimoine incorporant des services assurés par les collectivités locales.

A ce titre, la filière eau est forte consommatrice d'énergie. Elle doit donc être moteur dans la dynamique de ce Plan Climat et il convient de le travailler pour rendre sa filière moins énergivore et productrice d'énergies renouvelables.

Je regrette que votre Plan Climat ne comporte pas d'étude d'opportunité ni élaboration d'un schéma directeur énergie eau, afin d'améliorer l'efficacité énergétique de la filière. L'eau doit, en effet, d'être productrice d'énergies renouvelables. Nous pouvons récupérer les calories disponibles sur les effluents d'assainissement et disposer ainsi d'une source d'énergie renouvelable à proximité des besoins au cœur de la ville. Nous pouvons encore plus utiliser le potentiel énergétique des boues d'assainissement.

J'en profite pour saluer le projet d'injection dans le réseau de gaz, qui a été décidé récemment par le S.I.A.A.P. dans son usine de Valenton et qui verra le jour dans quelques années.

En matière d'économies d'énergie, il s'agit de consommer moins et de consommer mieux :

- dans les stations de traitement, tout d'abord, en intégrant des matériels d'aération moins consommateurs,

- dans les réseaux d'eau potable en accentuant la politique de gestion patrimoniale des réseaux pour un renouvellement efficient et programmé longtemps à l'avance du patrimoine,

- dans les réseaux d'assainissement, enfin, pour diminuer les eaux parasites afin de limiter le coût énergétique de leur pompage et de leur traitement.

Toutes ces actions concrètes amèneront des gains énergétiques élevés, des gains économiques importants, des retours sur investissement courts, l'amélioration de l'empreinte carbone de l'eau et la possibilité d'intégrer le pôle eau dans un système plus large à l'échelle globale de notre collectivité, intégrant les mêmes actions dans le transport, le chauffage, les déchets, les bâtiments ou encore l'éclairage public.

En conclusion, je regrette, comme mes collègues l'ont fait précédemment, le peu de résultat à la hauteur de nos ambitions au bilan du Plan Climat 2007-2012.

C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité, de façon constructive et complémentaire, nourrir votre réflexion et, au-delà, votre action.

Cela se traduit notamment par les vœux déposés et les propositions faites lors de nos interventions.

Faites preuve, Monsieur le Maire, d'esprit constructif et tenez compte des propositions d'une opposition qui assume totalement sa volonté de faire de Paris une grande capitale en transition écologique par des actions concrètes compatibles avec le développement économique d'une métropole comme la nôtre, non pas contre les Parisiens mais avec eux et pour eux.

C'est dans cet esprit et avec ces réserves que nous voterons ce Plan Climat.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je remercie l'ensemble des intervenants.

Je me tourne maintenant vers l'Exécutif, en l'occurrence Anne HIDALGO, puis René DUTREY, pour réagir et répondre.

Anne HIDALGO ?

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais, moi aussi, remercier l'ensemble des orateurs sur ce beau dossier qu'est le Plan Climat.

Je crois aujourd'hui, que plus personne ne conteste qu'il y a une urgence environnementale, qu'il y a une réalité du changement climatique, plus personne ne le conteste et cela va nous permettre d'avancer encore plus vite.

Je crois que plus personne ne conteste, en tous les cas, je ne l'ai pas entendu dans vos interventions, que les villes sont des acteurs clés de la lutte contre les dérèglements climatiques, surtout si l'on voit la difficulté, voire l'incapacité des Etats à s'entendre. Et les uns et les autres, vous avez fait référence notamment à la Conférence de Doha qui ne peut être considérée comme un succès, tout comme d'ailleurs Copenhague n'en était pas un non plus en 2009.

Vous avez évoqué le rôle des villes et M. POZZO di BORGO nous a dit que, finalement, on s'attribuait les effets positifs de l'évolution parisienne sur la consommation d'eau et sur les déchets, alors que, finalement, nous n'avions rien à voir avec cela. Il nous dit, par ailleurs, que les autres villes du monde ne nous avaient pas attendus.

Bien sûr que les autres villes du monde n'attendent pas et, d'ailleurs, nous sommes dans un dialogue fécond avec elles. Il se trouve que je participe aux réunions du C40 qui regroupe les 40 plus grandes villes engagées pour la lutte contre le changement climatique. Ce groupe est présidé par Michael BLOOMBERG, le maire de New York, et nous travaillons beaucoup ensemble. Nous nous influençons.

Je voulais vous dire que Paris n'apparaît pas comme une ville à la traîne du point de vue de son engagement pour le climat, que beaucoup des idées que nous proposons sont reprises par ces grandes villes ; je pense à Vélib' pour New York mais je pense aussi à Autolib' qui intéresse beaucoup de grandes villes qui aujourd'hui viennent regarder, du côté de la politique des transports et des déplacements à Paris, comment elles peuvent s'en inspirer.

D'ailleurs, nous n'avons pas les mêmes réalités avec ces grandes villes. J'ai eu l'occasion de travailler notamment sur New York et c'est vrai que les facteurs d'émissions de gaz à effet de serre ne sont pas tout à fait les mêmes pour eux et pour nous. Par exemple, chez eux, à New York, ce sont les bâtiments qui sont les plus gros émetteurs de gaz à effet de serre. Chez nous, nous avons une proportion à peu près égale entre, je dirais, ce qui provient des déplacements et des voitures et ce qui provient des bâtiments.

Donc, nous travaillons beaucoup ensemble et je voulais dire à Mme de CLERMONT-TONNERRE que pas plus tard que la semaine dernière, alors qu'elle était en Conseil d'arrondissement du 15e arrondissement, j'étais à Dakar avec les maires du monde lors d'un congrès et nous parlions notamment des changements climatiques.

Vous voyez, Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE, vous avez l'air de dire que je vous manque beaucoup, mais je continue mon travail et le travail de Paris s'inscrit aussi dans le dialogue avec le monde.

En tous les cas, la question des gaz à effet de serre ne connaissant pas de frontières, il vaut mieux travailler avec les autres villes organisées au niveau de la planète.

Sur le Plan Climat, je nous rappelle qu'en octobre 2007, lorsque nous avons voté à l'unanimité ce Plan Climat, cela a été une grande première. Nous avions déjà un temps d'avance, y compris par rapport au Grenelle de l'environnement qui est arrivé après. Bon nombre des mesures que nous avons prises ont été traduites, bien après le Grenelle de l'environnement, en décrets, mais je crois qu'il y a encore quelques décrets qui se font attendre, alors que nous, nous avons pris des mesures.

La grande innovation de ce Plan Climat parisien a été de se fixer des objectifs précis et mesurables, nous avions fait un bilan carbone de la ville.

D'ailleurs, ce bilan carbone avait été fait non pas avec la méthode classique, qui est une méthode d'estimation, mais nous étions allés plus loin avec l'A.D.E.M.E. pour inventer une méthode qui nous permettait de mesurer les émissions de gaz à effet de serre et de faire le bilan carbone de la ville, là aussi, en innovant sur la méthode.

Nous avons fixé des objectifs très précis dans tous les domaines de l'action municipale et nous nous sommes donnés les moyens de vérifier ces objectifs. Bien sûr que cela prend du temps, bien sûr qu'il faut aller encore plus loin et que la mise en marche d'un tel processus ne produit pas des effets immédiats, puisque la question des gaz à effet de serre dépend de nombreux acteurs. Les objectifs que nous nous sommes fixés sont plus exigeants que ceux que nous avons fixés à l'ensemble des acteurs parisiens, mais je crois que cette méthode est, en tous les cas, la bonne méthode.

Le plan qui est proposé aujourd'hui propose de l'amplifier et d'y inscrire aussi la question de l'énergie qui était moins présente. Elle figurait dans nos propositions ; notamment le recours aux énergies renouvelables est, bien sûr, un sujet sur lequel nous nous sommes engagés dès 2007 mais, là, le fait que ce soit un Plan Climat Energie montre à quel point la question énergétique n'est pas une question qui se pose simplement au niveau national, mais c'est une question sur laquelle les villes ont des marges de manœuvre et Paris entend utiliser toutes ses marges de manœuvre dans ce domaine.

Je voudrais dire aussi que ce Plan Climat, dès 2007 jusqu'à aujourd'hui, a produit des effets importants dans la culture de la Ville, et dans la culture non seulement des élus, de l'administration, des sociétés d'économie mixte mais aussi de nos partenaires privés avec lesquels nous travaillons sur tous ces projets.

Aujourd'hui, je voudrais vraiment saluer l'ensemble de l'administration municipale, le Secrétariat général, bien sûr, et l'ensemble des directeurs de S.E.M., pour la mutation qui s'est accomplie dans la Ville.

Aujourd'hui, on ne vient plus nous voir sur un projet d'aménagement, de construction, sur une proposition liée à la construction d'un équipement public, sans avoir intégré le fait qu'il faut respecter le Plan Climat.

Quelle que soit, d'ailleurs, la nature des constructions, c'est un challenge qui a poussé la recherche, qui a poussé dans le secteur privé aussi. Vous parliez des architectes, des urbanistes et je pense à tous ceux qui

travaillent aussi sur les questions énergétiques autour de nous, cela les a poussés à inventer de nouvelles solutions pour Paris, compte tenu de l'exigence que nous avions fixée dans ce Plan Climat dès 2007.

Donc, je pense aussi, pardon, mais à la façon dont l'Ecole des ingénieurs de la Ville de Paris a complètement fait sienne cette question du développement durable et de la lutte contre le réchauffement climatique, donc nous avons maintenant, à l'intérieur des structures de la Ville, tous les éléments, tous les fondements, toutes les fondations, pour pouvoir aller plus loin et avoir, je l'espère, des résultats encore meilleurs dans les temps qui viennent.

Je laisserai, bien sûr, à René DUTREY, qui a porté cette réforme, cette évolution du Plan Climat Energie 2012-2017, le soin de le détailler, mais je voudrais dire que ce Plan, qui va être prolongé et qui va être amplifié, est quelque chose d'extrêmement important.

J'ai entendu notamment Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE et M. TRÉMÈGE nous dirent que nous ne serions pas bons, qu'ils sont déçus par le développement du photovoltaïque ! J'aurais aimé vous entendre à l'époque où il y a eu un revirement total de la politique en matière de soutien à la filière photovoltaïque par M. FILLON.

Nous étions un peu seul ici, de ce côté de l'hémicycle, à dire que ce n'était pas normal, qu'on était en train d'arrêter une filière qui, pourtant, avait toute son importance et sur laquelle il fallait miser, et vous dites : "il n'y a pas eu les investissements", mais vous ne vous souvenez pas qu'on a voté ici 10 millions d'euros supplémentaires pour pouvoir faire le photovoltaïque sur la halle Pajol qu'on était obligé d'abandonner parce que les nouvelles normes fiscales faisaient que cela devenait un projet beaucoup plus coûteux que ce qu'il était jusque-là, et c'est la Ville de Paris qui a décidé, le Conseil de Paris, ici, qui a voté les 10 millions d'euros qui ont permis justement de réaliser ce projet de photovoltaïque.

Nous allons poursuivre sur ce plan.

Dans le secteur de l'aménagement, là aussi, c'est une révolution complète, dans la façon dont on construit aujourd'hui nos Z.A.C. qui est à l'œuvre et qui s'appuie sur ce Plan Climat, mais c'est un sujet aussi à dimension métropolitaine. D'ailleurs, Pierre MANSAT l'a posé comme tel au sein de Paris Métropole, c'est un sujet sur lequel nous devons aussi avancer dans ce domaine.

Je vais conclure et remercier vraiment très précisément, d'abord, Denis BAUPIN, qui a précédé René DUTREY sur ce sujet, bien sûr René, qui a mené ce travail depuis qu'il est adjoint, mais avec beaucoup d'énergie, et je voudrais remercier les services de la Ville, j'ai dit tout à l'heure, bien sûr, le Secrétariat général, et je sais que Philippe CHOTARD, qui est là, nous aide énormément dans cette entreprise, mais aussi Régine ENGSTRÖM, Bernard VIEL et Yann FRANCOISE, qui sont vraiment les chevilles ouvrières de ce travail, travail sur lequel 76 vœux et amendements ont été déposés.

Un vœu de l'Exécutif apporte, je crois, des réponses à l'essentiel de ces vœux, mais René DUTREY va compléter et présenter plus en détail le Plan 2012-2017 et les réponses aux vœux à travers le vœu de l'Exécutif.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

C'est maintenant à René DUTREY de réagir, en se focalisant peut-être davantage sur la réponse de l'Exécutif aux différents vœux et amendements déposés, en effet.

M. René DUTREY, adjoint. - C'est à mon tour, bien sûr, de remercier l'ensemble des intervenants et de remercier aussi pour la richesse des amendements et des vœux, même si, en tant qu'adjoint, gérer 70 amendements et vœux pour un projet de délibération n'est pas un exercice très simple. En tout cas, force est de constater la richesse des propositions, même s'il y a quelques vœux et amendements un peu plus politiciens que d'autres.

Effectivement, que de chemin parcouru depuis ce vote à l'unanimité du Plan Climat. Je dirai que la Ville est un paquebot, un paquebot puissant, dont les changements de cap ne se font pas du jour au lendemain, et le vote intervenu en 2007, le vote de ce premier Plan Climat, a commencé à produire des effets en 2009. Depuis, que de projets engagés ! 15.000 nouveaux logements basse consommation, 15.000 réhabilitation Plan Climat, 100 écoles en cours de rénovation thermique, plusieurs puits de géothermie, malgré tout, 25.000 mètres carrés de panneaux solaires, le bilan est tout de même bien présent. Tout cela a, effectivement, permis de faire baisser de 2 % nos émissions de gaz à effet de serre.

Aujourd'hui, à la lecture de l'actualisation du Plan Climat, force est de constater que la Ville a opéré son virage énergétique, le paquebot a changé de cap, objectif facteur 4. Notre responsabilité, vu l'échec de Doha, en tant que collectivité est encore plus importante. Nous nous devons de relever absolument ce défi.

Alors, j'ai pu entendre, effectivement, beaucoup de critiques sur le fait qu'il n'y avait pas d'annexe budgétaire à ce Plan Climat, et là, je voudrais dire vraiment que c'est une question de logique ; nous ne sommes pas dans une logique optionnelle par rapport au climat, nous ne sommes pas dans une logique où il y aurait une annexe au budget qui concernerait la transition énergétique.

Aujourd'hui, ce Plan Climat impacte l'ensemble des Directions de la Ville de Paris.

Aujourd'hui, ce Plan Climat impacte quasiment l'ensemble du budget de la Ville de Paris, bien sûr hors Département et action sociale, mais rares sont les lignes budgétaires aujourd'hui, rares sont les actions de la Ville, qui n'ont pas une répercussion sur le Plan Climat. Ce Plan Climat irrigue réellement l'ensemble des Directions de la Ville et impacte l'ensemble de son budget ; c'est extrêmement important.

Après, j'ai pu entendre effectivement que l'évolution et ce moins 2 % est uniquement dû à la baisse des déchets, au fil de l'eau, etc. Non, on ne peut pas, je crois, se contenter d'attendre en se disant que la science va pouvoir régler tout le problème. Nous sommes bien dans une logique volontariste, une logique volontariste de transition énergétique, et c'est bien l'objectif de l'actualisation de ce Plan Climat.

Après cette actualisation, pour être très clair, pour commencer à présenter le vœu de l'Exécutif, concernant l'aménagement du territoire au service de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, ce vœu de l'Exécutif répond aux amendements n° 59 du groupe "Europe Ecologie - Les Verts et apparentés", n° 67 du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, n° 68 de Jérôme COUMET, aux vœux n^{os} 82 et 83 du EELVA et n° 125 de Jean-François MARTINS.

Sur le périmètre du Plan Climat, il y a, bien sûr, beaucoup de propositions par rapport à la métropole. Le vœu de l'Exécutif, bien sûr, affirme la nécessité d'engager une réflexion à terme avec l'ensemble des partenaires métropolitains pour aboutir à une gestion mutualisée de l'énergie en métropole.

Plus globalement, à l'image de notre Plan Local d'Urbanisme, à l'image de notre Plan Local de l'Habitat, il faudra absolument qu'à terme, ce Plan Climat comporte l'ensemble de la métropole comme son territoire d'action.

Sur le développement des énergies renouvelables, et malgré le sabordage par l'ancien Gouvernement de la filière photovoltaïque, la Ville a créé les outils nécessaires pour développer ses projets.

Quand la Ville crée Solarvip, un outil parisien de développement du photovoltaïque, c'est bien qu'elle se prépare à réaliser de nombreux projets, à accumuler du savoir-faire, pour pouvoir rentrer réellement dans cette nouvelle phase. Il y a aussi, bien sûr, la participation à la S.E.M. "Energies POSIT'IF", l'implication du SYCTOM aux projets de méthanisation et de biomasse, autant de structures qui accumulent aujourd'hui un savoir-faire et qui, demain, en espérant certaines évolutions nationales, seront tout à fait prêtes pour monter en puissance et réellement relever le défi.

Prévoir et imaginer le Paris de 2030, il y a beaucoup de vœux qui projettent sur ces nouvelles solutions, on a entendu les propositions du 13e arrondissement sur la production d'algues sur les bâtiments, sur la réintroduction du mouton pour entretenir les pelouses…

Plus globalement, un second appel à projets, et là, je reviens à l'énergie, sur l'efficacité énergétique du bâtiment, sera lancé début 2013. J'attire l'attention vraiment de notre Assemblée sur quelques chose de très intéressant : une deuxième action avec l'appel à contribution internationale auprès d'équipes de chercheurs sur le thème des ressources cachées. Tout ce qui peut aller dans le sens du travail qu'a engagé, entre autres, Anne LE STRAT, sur la récupération de la chaleur des égouts, comme à l'école Wattignies, dans le 12e arrondissement, ou sur l'expérimentation menée à la piscine de l'Aspirant Dunand devant le 14e arrondissement, de récupération de la chaleur, mais après, des choses beaucoup plus improbables. Nous ne pouvons pas réfléchir, aujourd'hui, à la transition énergétique sans imaginer les solutions de demain et, effectivement, les solutions de demain, on ne les connaît pas toutes aujourd'hui, il faut chercher, faire appel à des chercheurs ; c'est bien l'objet de cet appel à contribution. Cela peut paraître anecdotique, mais l'énergie issue du freinage du métro est récupérable, la chaleur des couloirs, des halls et des gares est peut-être récupérable, les 350 kilomètres de carrières sous Paris qui sont à 13 degrés, n'y a-t-il pas quelque chose à faire ? Autant de pistes, autant de sujets sur lesquels cet aspect des ressources cachées sera réellement exploré pour imaginer ce Paris de 2030.

Concernant l'habitat, sobre en énergie, accessible à tous, et en réponse aux amendements n^{os} 55, 56, 66 du groupe "Europe Ecologie - Les Verts et apparentés" et aux vœux n^{os} 91, 92, 96, 98, 101 et 103 du même groupe, ainsi qu'aux vœux n^{os} 113, 116 du groupe U.M.P.P.A., voilà ce que je peux dire.

Tout d'abord, une affirmation claire : nous sommes opposés, que ce soit en logement public ou en privé, au chauffage électrique, nous l'avons voté lors du S.R.C.A.E. il y a deux mois au Conseil de Paris, nous répétons dans

le Plan Climat cette affirmation. Nous sommes d'ailleurs demandeurs d'une évolution législative pour permettre de donner une base juridique à cette opposition.

Concernant la rénovation thermique et les nombreuses inquiétudes que l'on a pu voir sur le 80 kWh, nous réaffirmons avec force que le 80 kWh est l'objectif maintenu en rénovation.

Nous rajoutons un aspect qui est, dans le cas où celui-ci ne pourrait être atteint pour des raisons techniques, celles-ci devront être exposées clairement en toute transparence dans les projets de délibération. Et le plan de travaux futurs dans le cas de réhabilitations progressives permettant d'atteindre l'objectif de 80 kWh devra être inscrit noir sur blanc.

Vous m'excuserez un peu de l'aspect catalogue, mais j'essaie de répondre au maximum de sollicitations et de vœux et amendements.

Concernant l'hostilité des A.B.F. aux panneaux solaires sur les toits et aux végétalisations, même si les A.B.F. ont tout de même un peu évolué les dernières années, mais il est extrêmement important que nous continuions à défendre l'idée que l'on peut absolument concilier patrimoine et écologie.

Peut-être sommes-nous en train d'inventer le patrimoine ? J'en suis même sûr, nous sommes en train d'inventer le patrimoine de demain. Ou peut-être d'autres A.B.F. plus tard, dans vingt ans, défendront nos toitures végétalisées, défendront nos panneaux solaires parce que cela sera intégré au patrimoine de Paris. C'est bien vers cette logique que nous voulons tendre.

Concernant l'O.P.A.T.B. du 15e arrondissement, pour répondre très clairement, on ne dispose pas aujourd'hui du calendrier. Donc dès qu'un calendrier sera établi, la mairie du 15e sera associée et tenue informée.

Sur l'augmentation de la formation concernant l'Agence parisienne du climat, déjà depuis deux ou trois jours, il se trouve que l'on parle énormément de l'Agence parisienne du climat dans la presse. C'est une chose qui est vraiment importante.

Je voudrais quand même rappeler, concernant l'A.P.C., que c'est une jeune structure qui a à peine deux ans. On ne peut pas demander à une structure qui a à peine deux ans, qui a récupéré une situation d'ailleurs relativement complexe, d'avoir des résultats du jour au lendemain. L'A.P.C. aujourd'hui est prête, l'A.P.C. est structurée, l'A.P.C. est un outil de combat face au réchauffement climatique. Je peux vous assurer qu'en tant que président, je mets et je mettrai toute mon énergie pour que l'A.P.C. fonctionne et soit à la hauteur de ces enjeux.

Nous n'avons pas entendu, par contre, les propositions d'aujourd'hui pour travailler main dans la main avec l'ensemble des partenaires privés. L'A.P.C. n'est pas une énième agence repliée sur elle-même, c'est une agence ouverte vers le privé, dans laquelle de nombreux partenaires sont adhérents. Encore jeudi dernier, j'ai introduit un débat sur la transition énergétique dans lequel il y avait tous les acteurs économiques intéressés dans la salle. L'A.P.C. est absolument en phase aujourd'hui avec ces enjeux, aussi bien dans le conseil aux particuliers, aux copropriétés, que dans la prospective avec les partenaires privés pour inventer les solutions de demain.

Concernant les déplacements, et en réponse aux vœux n° 84 et n° 102 du groupe E.E.L.V.A., le vœu de l'Exécutif propose d'accélérer effectivement la signature de la charte marchandises avec les acteurs économiques et ce, dès le printemps 2013.

Là, encore une fois, on n'est pas sur une politique publique qui nécessite, en tout cas concernant la charte marchandises, énormément d'investissements mais que de rationalisations également à faire, en plus de prévoir, avec mon ami Christian SAUTTER, de nombreux espaces de logistique urbaine dans la ville, qu'il faudra penser à inscrire lors de la révision du prochain Plan local d'Urbanisme.

Le sujet de la logistique urbaine est un enjeu essentiel pour notre ville, essentiel pour le réchauffement climatique, essentiel également pour l'emploi : nous nous devons encore plus que se saisir de ce sujet à bras-le-corps.

La Ville de Paris s'engage d'ailleurs, et c'est rappelé dans le vœu de l'Exécutif, à expérimenter en conditions réelles le tramway fret sur les lignes de tramway existantes, et c'est une réelle nouveauté.

J'ai entendu M. TRÉMÈGE dire : Monsieur le Maire, prenez le métro. Je voudrais rassurer M. TRÉMÈGE, je suis obligé de prendre le métro, je n'ai pas le permis voiture, je n'ai pas le permis hélicoptère, je n'ai pas le permis avion, donc je suis dans le métro. C'est l'occasion d'inviter l'ensemble des élus, que ce soit ceux qui ont une voiture individuelle ou ceux qui profitent encore d'un chauffeur, d'essayer de limiter au maximum leurs déplacements en voiture lorsqu'il y a une alternative. C'est une attention que je porte à l'ensemble de l'Assemblée même si je sais qu'il y en a qui font beaucoup plus que d'autres.

Concernant la consommation responsable et moins génératrice des déchets, et en réponse aux vœux n° 85, n° 87 et n° 100 du groupe E.E.L.V.A. et du vœu n° 123 de M. MARTINS, la Ville s'engage à expérimenter le déploiement du compostage collectif et domestique des déchets organiques ménagers sur les pieds d'immeuble. Une grande capitale comme Paris ne peut rester à terme sans une filière de compostage.

Il est également question de formaliser le suivi de la consommation des eaux embouteillées et de l'expérimentation visant à réduire les déchets issus de la restauration collective.

C'est l'occasion de rappeler effectivement, en matière de restauration collective, qu'en partant quasiment de rien du tout en 2001, nous sommes aujourd'hui à 30 % d'alimentation durable principalement biologique dans les crèches, et nous sommes à 17 % dans l'ensemble des écoles. Quand on voit le nombre de repas servis à Paris et ce que représente comme enjeu la restauration collective pour l'ensemble de la chaîne biologique, ces chiffres sont absolument excellents. Nous pouvons en être fiers.

Concernant la stratégie d'adaptation du territoire et en réponse aux vœux n° 61, n° 69, n° 70, n° 71, n° 72, n° 73, n° 74, n° 78, n° 79, n° 80, n° 89 et n° 99 déposés par le groupe E.E.L.V.A. et les vœux n° 112, n° 115, n° 118 et n° 119 du groupe U.M.P.P.A., l'enjeu est bien d'imaginer le Paris de 2030.

Nous proposons de monter en puissance en formalisant les études sur la végétalisation participative de l'espace public, mais aussi d'appuyer l'ensemble des sites d'agriculture urbaine actuellement en projet.

Quand on imagine Paris avec + 2 °C, nous sommes également obligés de réfléchir à de nouveaux revêtements de surfaces susceptibles de contribuer à lutter contre les îlots de chaleur. Le bitume parisien, si noir, pourrait évoluer vers une couleur plus claire pour rendre la ville plus supportable en temps de canicule. C'est le bitume comme également les revêtements de toits, bien sûr.

Concernant les chartes d'engagement avec les entreprises, les maires d'arrondissement seront bien sûr informés et associés à cette démarche de charte d'engagement. Il faut également, sur un autre sujet, réfléchir à un schéma directeur du réseau de froid urbain permettant d'éviter des dizaines de climatisations individuelles et tours aéroréfrigérées quand cela est incontournable - je pense entre autres aux "data centers", par exemple.

Concernant enfin le vœu n° 118 demandant une carte de l'état de santé des arbres de la Capitale, l'ensemble des données existe déjà concernant la santé des arbres de la Capitale. C'est vrai que nous ne voyons pas l'intérêt de réaliser une cartographie alors que ces données existent déjà.

Concernant l'administration parisienne et en réponse aux amendements n^{os} 52, 64 et aux vœux n^{os} 76 et 77 du groupe E.E.L.V.A. et n^{os} 109 et 119 du groupe U.M.P.P.A., l'objectif est bien de tendre vers l'exemplarité.

Après une première tranche de rénovation thermique de 100 écoles, je peux vous dire aujourd'hui qu'une seconde tranche de 200 écoles sera lancée après un bilan présenté au mois de février 2013. Je rappelle que ce plan de rénovation thermique, qui concerne 300 écoles pendant cette mandature, est le plus grand plan de rénovation thermique de son parc d'écoles jamais lancé par une collectivité.

Je peux également, en réponse à Danielle SIMONNET qui s'interrogeait sur ce point, vous dire qu'une partie importante de cette seconde tranche sera réalisée en régie municipale. Le reste, selon le mode contractuel le plus avantageux pour la collectivité, débat que nous aurons en février 2013. Nous ferons le bilan en février et je m'engage à ce que les maires d'arrondissement soient bien sûr étroitement associés, que cela soit sur le bilan des travaux réalisés ou sur les futurs choix d'écoles.

Nos engagements également à multiplier, sur un autre sujet, les projets de végétalisation de toitures et façades équipements publics et d'intégrer la biodiversité dans l'ensemble des cahiers des charges fonctionnels émis par la Ville de Paris.

Concernant un point spécifique, qui est la végétalisation de la mairie du 17e, il nous semble important avant d'imaginer un tel projet de mettre à l'étude les travaux nécessaires de rénovation thermique, pour avoir visité récemment cette mairie, et dans un deuxième temps de pouvoir imaginer une végétalisation.

Globalement, si aujourd'hui et dans les années à venir, nous prenons ce Plan Climat et appliquons chacune de ces règles et chacune de ces actions, nous atteindrons l'objectif que nous nous sommes fixés. Il faut maintenant seulement appliquer le Plan Climat.

L'occasion pour moi également de remercier mon prédécesseur, Denis BAUPIN, qui a porté l'actualisation du Plan Climat, l'ensemble de mon cabinet, qui a énormément travaillé, l'ensemble des services de la DEVE ici présents et également l'Agence parisienne du climat et sa directrice, qui ne ménage pas ses efforts.

J'ai souvent l'habitude de dire qu'il faut faire aujourd'hui de façon organisée et sereine ce que nous serons obligés de faire demain dans l'urgence et peut-être pour la survie de l'espèce. Soyons exemplaires, et je souhaite que cette assemblée ne donne pas le spectacle que les États nations ont pu donner à la conférence de Doha.

Chers collègues, pour le climat et pour la planète, nous nous devons de voter unanimement ce Plan Climat car pour la planète, nous n'en ferons de toute façon jamais assez.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup. Je tiens à m'associer aux remerciements à l'attention de René et de son équipe, qui ont fait un travail formidable pour gérer et réguler les montagnes de vœux déposées par les différents groupes sur cette révision du Plan Climat.

On va essayer de s'y retrouver au moment de passer aux opérations de vote.

Auparavant, le groupe U.M.P., par la voix de Mme de CLERMONT-TONNERRE souhaitait faire une explication de vote…

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Le sort, Monsieur DUTREY, que vous venez de réserver à un certain nombre de nos vœux ne nous satisfait pas. Néanmoins, nous prenons acte des avancées obtenues à travers le vœu de l'Exécutif. Je vous remercie, Monsieur DUTREY, pour votre esprit d'ouverture et vos réponses précises.

Nous allons donc retirer les vœux n^{os} 113, 115, 116 et 119.

Je précise que notre groupe votera l'actualisation de ce Plan Climat dans un esprit de responsabilité et avec l'espoir que dès le budget modificatif, vous programmiez des investissements à la hauteur des enjeux et de la nécessaire transition énergétique de Paris.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je sollicite l'attention de René DUTREY pour m'aider à clarifier la position de l'Exécutif sur les différents vœux et amendements, sachant que le n° 125 bis de l'Exécutif balaie pas mal des vœux et amendements déposés.

On va essayer de s'y retrouver au moment du vote, c'est-à-dire maintenant.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 50 déposé par le groupe E.E.L.V.A., assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 251).

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 51 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 51 est donc rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 52 modifié oralement avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2012, V. 252).

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 53 du groupe E.E.L.V.A., avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 53 est rejeté.

Les amendements n^{os} 54, 55 et 56 du groupe E.E.L.V.A. sont retirés.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 57, du groupe E.E.L.V.A., avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 57 est adopté.

L'amendement n° 58 du groupe E.E.L.V.A. reçoit un avis favorable avec un amendement qui a été distribué à l'ensemble…

M. René DUTREY, adjoint. - Il faut remplacer "capacité de valorisation" par "potentiel de valorisation". La fin de la phrase, qui n'apparaît pas dans l'amendement, est bien maintenue.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Il est maintenu : ce n'est pas la peine de l'amender. Donc nous retirons l'amendement et nous appelons à voter contre.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 58 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 58 est donc rejeté.

L'amendement n° 59 est retiré.

Le n° 60, je ne l'ai pas…

M. René DUTREY, adjoint. - Sur le n° 60 ? Favorable !

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 60 assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 60 est adopté.

L'amendement n° 61 est retiré.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 62, assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 62 est donc adopté.

Les amendements n^{os} 63 et 64 sont retirés.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 65 avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 65 est adopté.

L'amendement n° 66 est retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 67 avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 253).

L'amendement n° 68 de Jérôme COUMET reçoit un avis favorable dès lors qu'il est reformulé lui aussi en vœu. Je le mets donc aux voix, à main levée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 254).

Les vœux n^{os} 69 à 74 du groupe E.E.L.V.A. ont été retirés.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 75 amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2012, V. 255).

Les vœux n^{os} 76 à 80 du groupe E.E.L.V.A. ont été retirés.

Le vœu n° 81 reçoit un avis favorable avec un amendement qui est entre vos mains ou sous vos yeux. Je le mets donc aux voix, à main levée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2012, V. 256).

Les vœux n^{os} 82 à 85 inclus du groupe E.L.V.A.A. sont retirés.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 86 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Le vœu n° 87 du groupe E.L.V.A.A. a été retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 88 assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 257).

Le vœu n° 89 du groupe E.L.V.A.A. est retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 90, toujours du groupe E.E.L.V.A., assorti d'un avis favorable avec un amendement qui est là aussi entre vos mains.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2012, V. 258).

Les vœux n^{os} 91 et 92 du groupe E.E.L.V.A. sont retirés.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 93 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui s'oppose ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 94 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui s'oppose ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 95 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui s'oppose ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Monsieur le Président, oui ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Nous sommes contre le n° 94 et pour le n° 95.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Pardonnez-moi ! J'ai voulu aller trop vite.

Vous êtes contre le n° 94 et pour le n° 95. Merci de la précision qui sera indiqué au B.M.O.

Le vœu n° 96 du groupe E.E.L.V.A. est retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 97 amendé assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstention ?

Le vœu amendé est adopté. (2012, V. 259).

Les vœux du groupe EELVA n^{os} 98 à 103 inclus sont retirés.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 104 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 105 du groupe E.E.L.V.A. avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 260).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 106 du groupe E.E.L.V.A. assorti d'un avis favorable après amendement.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ? Du groupe U.M.P.P.A.

Le vœu amendé est donc adopté. (2012, V. 261).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 107 du groupe PC/PG assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 108 du groupe U.M.P.P.A. avec un avis défavorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Les vœux n^{os} 109 et 110 du groupe U.M.P.P.A. sont retirés.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 111 du groupe U.M.P.P.A. avec un avis défavorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 112 du groupe U.M.P.P.A. avec un avis défavorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Le vœu n° 113 est retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 114 du groupe U.M.P.P.A. avec un avis défavorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Les vœux n^{os} 115 et 116 du groupe U.M.P.P.A. sont retirés.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 117 du groupe U.M.P.P.A. avec un avis défavorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 118 du groupe U.M.P.P.A. avec un avis défavorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Le vœu n° 119 a été retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 120 du groupe U.D.I. avec un avis défavorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 121 du groupe U.D.I. avec un avis défavorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 122 du groupe U.D.I. avec un avis défavorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Le vœu n° 123 de M. MARTINS est retiré.

Le vœu n° 124, René, je n'ai pas d'indication…

M. René DUTREY, adjoint. - Favorable après modification.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Monsieur MARTINS est-il d'accord pour la modification ?

M. René DUTREY, adjoint. - Oui, intégrer le mot "bâtiment".

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - A quoi cela tient !

M. René DUTREY, adjoint. - Excusez-moi : "immeuble bâti". Très clairement, c'était pour éviter qu'une concession de baraque à frite ou d'une Mme Irma soit obligée d'appliquer le Plan Climat, pour être très clair.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je vous fais confiance.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 124 amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2012, V. 262).

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 125 assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 263).

Nous arrivons au vœu n° 125 bis de l'Exécutif, avec un avis évidemment très favorable puisqu'il ramasse l'essentiel des vœux et amendements déposés par les différents groupes, dont René DUTREY a rendu compte.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu bis.

Qui est pour ?

Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2012, V. 264).

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 186 ainsi éclairé et amendé.

Qui est pour ?

Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité. (2012, DEVE 186).

Merci à tous.

Merci à Anne HIDALGO et à René DUTREY.

Et merci encore une fois à tous ceux qui nous ont aidés à sortir la tête haute de ce débat un peu compliqué.

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à l'Orchestre des jeunes DEMOS.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Le vœu déposé par le groupe PCF/PG n'étant pas défendu est considéré comme retiré.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au droit de vote des résidents étrangers extracommunautaires aux élections locales.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous poursuivons l'ordre du jour avec la 6e Commission et l'examen des vœux n° 150 déposé par le groupe PC/PG que Danielle SIMONNET va nous présenter, auquel répond le n° 150 bis de l'Exécutif que présentera Claudine BOUYGUES.

Danielle SIMONNET pour une minute.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, nous avons déjà eu à plusieurs occasions, quasiment chaque séance, l'occasion d'intervenir en faveur du droit de vote des résidents étrangers extracommunautaire aux élections locales. D'ailleurs, droit de vote et d'éligibilité, devrais-je préciser.

Nous savons que, dans notre Majorité, nous sommes tous unanimes pour souhaiter cette avancée démocratique en faveur de l'égalité républicaine qui oeuvre en faveur de la reconnaissance de la citoyenneté de résidence.

Ce qu'il y a de nouveau à travers ce vœu, c'est que nous sollicitons la Ville de Paris afin qu'elle s'engage à apposer sur son fronton une banderole en faveur de ce droit de vote, car nous savons que la mobilisation de l'ensemble des citoyens et des citoyennes est nécessaire pour que, soit par voie référendaire soit par voie parlementaire, nous mettions en place un rapport de force favorable pour qu'il y ait le changement constitutionnel permettant aux étrangers extracommunautaires d'avoir enfin le droit effectif de pouvoir participer pleinement aux prochaines élections municipales de 2014.

Je vous remercie.

(Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, remplace M. François DAGNAUD au fauteuil de la présidence).

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Madame SIMONNET.

Je donne la parole à Mme Claudine BOUYGUES pour vous répondre.

Mme Claudine BOUYGUES. - Merci, Madame la Maire.

Je remercie une nouvelle fois les élus du groupe Communiste et du Parti de Gauche de me permettre d'affirmer l'engagement concret de l'Exécutif et du Maire de Paris pour le droit de vote des étrangers aux élections locales. Notre Conseil prend position depuis longtemps et à de nombreuses reprises, y compris à votre demande, j'ai eu l'occasion de vous affirmer plusieurs fois notre position en faveur de ce changement constitutionnel, car cela nous semble primordial d'appliquer les engagements que nous avions pris à l'occasion de l'élection présidentielle.

Pourtant, comme vous l'indiquez dans votre vœu, cette bataille se gagnera avant tout dans l'opinion. Il est désormais indispensable que nous développions nos actions pour défendre cette revendication hors de notre instance et convaincre de son bien-fondé.

Toutefois, je ne peux accepter, comme vous le demandez, que des banderoles soient accrochées sur les frontons de toutes les mairies d'arrondissement. Il nous faut agir avec pédagogie, sans heurter les Parisiens mais en leur expliquant les raisons profondes de notre engagement en faveur de ce droit.

Je ne crois pas que l'apposition de banderoles sur les frontons des mairies le permettra. En tout état de cause, elle ne serait pas suffisante.

Au contraire, et de plus, cela empêcherait que le débat ne se tienne dans un climat serein, pourtant indispensable, sur cette question qui touche de nombreux Parisiens qui ne souhaitent que s'intégrer pleinement dans la vie de leur cité. A nous de trouver les moyens de convaincre la plus grande majorité des Parisiens, sans agressivité envers ceux qui ne nous rejoindraient pas.

C'est pourquoi je vous propose de retirer votre vœu et de voter celui de l'Exécutif qui réaffirme l'engagement de la Ville sur ce sujet et demande au Maire de Paris de soutenir des initiatives en faveur de la réalisation de ce droit fondamental.

Je vous remercie.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Madame BOUYGUES.

Madame SIMONNET, acceptez-vous le vœu présenté par l'Exécutif, qui vient en substitution de votre vœu ?

Mme Danielle SIMONNET. - Nous voterons le vœu de l'Exécutif, mais nous maintenons le nôtre parce que les deux ne sont pas contradictoires. Le nôtre assume simplement ce que s'engager veut dire.

Je remarque juste que, lorsque c'était la Droite qui était au pouvoir, on assumait que nos municipalités mettent sur le fronton de leur mairie des banderoles en faveur de la régularisation des enfants sans papiers scolarisés dans nos écoles. Quand c'est François HOLLANDE, la Gauche, qui est au pouvoir, là, on n'assume plus d'afficher des banderoles qui font état de notre engagement en faveur du droit de vote.

Je trouve cela bien frileux et je pense que ce n'est pas comme cela qu'on se donne tous les moyens de mener une bataille d'éducation populaire.

Donc, nous maintenons notre vœu.

Je vous remercie.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Madame SIMONNET.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 150 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le vœu bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 277).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux associations confessionnelles gérant des crèches subventionnées.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant au vœu n° 151 qui est relatif aux associations confessionnelles gérant des crèches subventionnées.

Je donne la parole à M. Alexis CORBIÈRE, pour une minute.

M. Alexis CORBIÈRE. - L'idée de ce vœu est née du constat que nous subventionnons des crèches qui sont gérées administrativement par des associations confessionnelles, mais qui pour certaines dernièrement notamment à l'occasion du débat sur le mariage pour tous se sont exprimées publiquement, notamment en prenant position contre le mariage pour tous.

Et selon moi, il y a là un problème, une difficulté, une contradiction, quelque chose qui sans doute et nous en parlerons dans quelques instants sur le plan légal ne peut pas être interdit, mais qui selon moi contrevient au principe de laïcité.

Est-il normal de subventionner des associations qui gèrent ces crèches, qui ont un contact avec les familles du fait du manque de crèches municipales et de permettre que ces mêmes associations dans leurs bulletins, dans leurs circulaires, que les parents reçoivent s'expriment dans le débat public au nom de la vérité révélée.

Voilà pourquoi nous considérons qu'il est bon que nous ayons un débat sur ces questions-là, et si c'était possible, que nous rappelions ces associations au respect de la laïcité et que le nouvel observatoire de la laïcité parisien, qui s'est mis en place et dans lequel je siège, se saisisse de ces débats sur lesquels nous reviendrons longuement tout à l'heure sur d'autres questions, afin de clarifier cette situation, qui selon moi ne pourrait être réglée que par un grand service public de la petite enfance.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Claudine BOUYGUES pour vous répondre.

Mme Claudine BOUYGUES, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le conseiller, je partage avec vous les interrogations que suscitent les prises de position sur le mariage pour tous de certaines associations gérant des crèches et que la Ville de Paris subventionne. Je partage avec vous l'analyse que le choix des familles du mode de garde au sein de ces structures n'est souvent pas dicté par la seule conviction religieuse.

Malheureusement, je ne peux pas donner un avis favorable à votre vœu et ce, pour deux raisons que je vais vous donner et que vous connaissez là aussi, même si ce sujet est vraiment compliqué.

La liberté d'expression tout d'abord : ce principe constitutionnel est un fondement de notre démocratie, nous y sommes tous attachés. C'est lui qui nous permet de défendre nos convictions et il n'est pas possible de le restreindre que ce soit par convention ou par contrat. La liberté des uns est garante de celles des autres.

C'est au fond qu'il faut combattre les propos tenus par les responsables associatifs qui gèrent ces crèches et ce n'est pas en restreignant leur liberté d'expression que nous gagnerons sur ce terrain-là.

Deuxièmement, le mode de saisine de l'Observatoire de la laïcité. Monsieur CORBIÈRE, vous en êtes membre, moi aussi j'y représente le Maire de Paris. Vous savez donc que les deux seuls modes de saisine sont soit une saisine du Maire de Paris, à son initiative, soit une auto saisine par l'Observatoire lui-même. Le recours à un vœu est donc inapproprié et il me semble, pour la qualité du travail, nécessaire de respecter le fonctionnement de cette instance.

De plus, lors de la première séance de l'Observatoire de la laïcité, le sujet des crèches confessionnelles a déjà été évoqué comme devant faire l'objet de nos travaux.

Je vous demande donc pour ces deux motifs de retirer votre vœu et nous aurons l'occasion de traiter de ces questions dans le cadre de l'Observatoire.

Je vous remercie.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Si j'ai bien compris, vous donnez un avis défavorable au vœu n° 151, qui est maintenu ?

M. Alexis CORBIÈRE. - Je retire le vœu, mais je considère que le débat doit continuer à se préciser. Je ne suis pas satisfait par la réponse.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Le vœu est retiré.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche pour le renouvellement de l'agrément à SOS Homophobie.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous passons au vœu n° 152, qui concerne le renouvellement de l'agrément à SOS homophobie.

La parole est à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, on poursuit parce que savez-vous que SOS homophobie, cette association que nous soutenons d'ailleurs et qui intervient dans les collèges et les lycées notamment à Paris, pour justement faire de l'éducation populaire, de la prévention et de la lutte contre l'homophobie, vient de perdre son agrément éducation nationale, du fait d'une démarche au Tribunal administratif intentée par la C.N.A.F.C., la Confédération nationale des associations familiales catholiques ?

Hélas, en 30 secondes je ne peux détailler les raisons d'interprétations totalement scandaleuses selon nous de la laïcité qui ont été faites par les associations catholiques et qui ont amené dans une interprétation totalement erronée de la laïcité les magistrats à remettre en cause ce conventionnement.

Nous demandons à travers ce vœu que notre majorité, la Ville de Paris, le Maire de Paris réexprime tout son soutien à l'action de SOS homophobie dans les collèges et les lycées parisiens et intervienne auprès du rectorat afin que les actions programmées avec SOS homophobie soient maintenues sachant que l'association va faire à nouveau des démarches pour renouveler auprès du Ministère de l'Éducation nationale ses agréments.

Je vous remercie.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Je donne la parole à Mme Claudine BOUYGUES.

Mme Claudine BOUYGUES, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Madame SIMONNET, au nom de l'Exécutif, je donne un avis favorable à ce vœu. En effet, nous sommes sur les mêmes positions que le Ministère de l'Éducation nationale et je voudrais citer ici des extraits de son communiqué de presse qui a été publié le 4 décembre dernier, à savoir : "Ce jugement ne remet en question ni la qualité du travail éducatif de l'association "SOS homophobie", ni la nécessité d'une information en milieu scolaire sur la lutte contre les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle et l'homophobie dont le Tribunal administratif reconnaît qu'elle poursuit un but d'intérêt général. Le Ministère de l'Éducation nationale réaffirme sa détermination à faire progresser la lutte contre l'homophobie et contre toutes les discriminations. Il souhaite pour ce faire, développer des interventions de sensibilisation en milieu scolaire dès lors que sont réunies les indispensables conditions de sérieux, de professionnalisme, et de qualité pédagogique des interventions, comme cela est le cas concernant SOS homophobie. L'Association est donc invitée à redéposer une demande d'agrément dans les meilleurs délais, après adaptation des documents à l'origine du contentieux".

Je précise que cet agrément, s'il facilite l'accès des associations aux écoles, n'en est en rien une condition obligatoire. Les principaux des collèges sont souverains pour autoriser ou non la tenue d'une intervention au sein de leur établissement, et nombreux sont ceux qui rappellent d'une année à l'autre SOS homophobie. Les chiffres d'ailleurs le montrent, en 2010, 2011, ils ont concerné 7.000 élèves en France, et l'année suivante, ils étaient 12.000.

Enfin oui, à Paris nous sommes attachés à des actions d'éducation populaire à toutes les formes de discrimination et à l'ouverture à l'autre dans toute sa complexité. Avec le Rectorat de Paris, dans le cadre d'une campagne que nous menons conjointement, nous soutenons les interventions en milieu scolaire de SOS homophobie et de 10 autres associations mobilisées sur les questions de racisme, de sexisme et d'autres sujets sur ces thématiques.

En ces temps de débat national et d'homophobie classée parmi les grandes causes de suicide chez les jeunes, nous sommes plus mobilisés que jamais pour permettre à SOS homophobie de réaliser sa mission de sensibilisation des collégiens et lycéens de Paris. Merci.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu avec avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 278).

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la lutte contre les stéréotypes de genre.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous passons au vœu n° 153 relatif à la lutte contre les stéréotypes de genre.

Je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI, pour une minute.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Certaines enseignes nationales, pour ne pas les citer notamment ce sont les magasins Système U, ont fait le choix cette année dans leur catalogue de Noël d'abandonner les sections filles et garçons au profit de pages thématisées sans distinction de sexe, voire d'une présentation prenant le partie de stéréotypes inversés.

À l'opposé de cette initiative remarquable de grandes enseignes parisiennes continuent de véhiculer des stéréotypes de genre à travers leur catalogue. Ainsi, à titre d'exemple, un grand magasin parisien présente les jouet dans son catalogue "Ici c'est réservé aux garçons, parole de soldat !", ou bien encore "Par ici les filles, j'ai trouvé jouets rien que pour nous !", "Un coup de baguette et te voilà coquette !".

Le gouvernement, de son côté, a réuni le Comité interministériel aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et hommes le 30 novembre dernier sous l'égide de Madame la Ministre des Droits des Femmes, pour promouvoir une politique d'égalité entre les femmes et les hommes.

De la même façon, notre collègue Fatima LALEM organise avec la Ville de Paris les États généraux de l'égalité filles-garçons les 12 et 13 décembre.

Nous souhaitons, conformément aux orientations qui sont déterminées à la fois au niveau gouvernemental et au niveau parisien, qu'une réflexion puisse être menée en vue de l'élaboration d'une charte qui inciterait les distributeurs de jouets présents à Paris à respecter davantage l'égalité des sexes entre filles et garçons et cesser d'encourager les stéréotypes de genre dès le plus jeune âge dans leurs outils promotionnels. Merci.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - La parole est à Mme Fatima LALEM.

Mme Fatima LALEM, adjointe. - Merci, Madame la Maire, merci cher Christophe NAJDOVSKI, je voudrais remercier l'ensemble des élus du groupe E.E.L.V.A. d'attirer l'attention du Conseil sur cette question importante de la lutte contre les stéréotypes sexistes.

Je crois que tu as développé l'essentiel de l'enjeu. L'enjeu éducatif, l'enjeu de la lutte contre les stéréotypes qui sont un véritable fléau dans notre société et qui aboutissent à des inégalités criantes et persistantes.

Je ne vais pas développer plus longtemps, puisque le temps est très court, mais je voudrais rappeler effectivement que j'organise demain et après-demain des Etats généraux d'éducation à l'égalité et à la sexualité en direction des professionnels, et notamment des professionnels qui travaillent pour notre collectivité.

Le but est de réfléchir avec eux aux modes et aux façons de déconstruire les stéréotypes sexistes, que ce soient ceux qui travaillent dans les crèches, dans les bibliothèques, dans les clubs de prévention, dans les centres de loisirs, etc.

Vous avez été invités par un courrier de ma part à participer largement à ces Etats généraux, et je donne donc un avis favorable à ce travail, en vue d'une charte en direction des enseignes et des professionnels qui sont concernés par les jouets, pour les interpeller sur un travail non sexiste dans la production des outils destinés à l'éducation de nos enfants.

Merci.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Madame LALEM.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 279).

Observations sur le déroulement de la séance.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Je donne la parole à François DAGNAUD, qui va nous faire un petit point d'information sur l'organisation de cette séance.

M. François DAGNAUD, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Quelques instants d'attention, chers collègues.

La conférence d'organisation, comme cela avait été prévu, vient de se réunir pour faire un point sur l'avancement de la séance, et il nous a semblé de façon assez unanime qu'il était peu raisonnable de prévoir de nous retrouver à nouveau demain après-midi, après avoir suspendu la séance ce soir, compte tenu de la visite d'Etat de la Présidente brésilienne demain matin.

C'est la raison pour laquelle nous fixons l'objectif de terminer ce soir. J'invite à nouveau chacun des groupes à faire le point sur les inscriptions, les intervenants maintenus à vraiment aller à l'essentiel de leur propos, les adjoints, qui ne sont pas exemptés de l'effort de concision, à être brefs, concis et précis, naturellement, dans leurs réponses, de façon à ce que nous puissions terminer nos travaux ce soir à une heure pas totalement indécente.

Nous nous réservons la possibilité, si jamais l'objectif semblait trop difficile à atteindre, de reconsidérer la chose, mais fixons-nous l'objectif de terminer ce soir à une heure qui reste raisonnable ; tout est entre nos mains. Merci à toutes et à tous de nous y aider.

Il est naturellement prévu une petite restauration légère à l'heure du dîner, en parallèle avec la séance, pour que chacun puisse tenir le coup jusqu'au bout.

Merci à toutes et à tous.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci pour toutes ces informations.

Vœu déposé par le groupe EELVA relatif à l'huile de palme.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Je donne la parole à Jacques BOUTAULT pour nous présenter le vœu n° 154 qui est relatif à l'huile de palme pour une minute.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Mauvaise pour la santé et mauvaise pour l'environnement, l'huile de palme peut être supprimée des repas servis dans la restauration collective, les écoles, les crèches, les établissements sociaux et administratifs de la Ville de Paris.

Déjà, on n'en sert plus dans les restaurants scolaires du 2e arrondissement depuis 2008. Il existe d'autres produits de substitution ayant les mêmes propriétés, comme des huiles produites sur notre territoire, huile de tournesol ou de colza, et qui évitent ce que fait l'huile de palme, c'est-à-dire qu'elle entraîne la déforestation, et notamment le saccage de la biodiversité dans les pays où l'on plante du palmier à huile, en détruisant les forêts primaires ; 80 % des émissions de gaz à effet de serre de l'Indonésie proviennent de ce déboisement et des incendies volontaires pour planter de l'huile de palme. De plus, cette huile peut entraîner des maladies cardiovasculaires, puisqu'elle présente beaucoup d'acides gras saturés.

On peut s'en passer, c'est l'objet du vœu.

Merci pour votre attention.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Fatima LALEM pour vous répondre.

Mme Fatima LALEM, adjointe. - Je réponds pour Jean-Marie LE GUEN, qui donne un avis favorable pour ce vœu. Il souhaite, cependant, rappeler deux ou trois points. Je vais essayer d'être très brève.

D'abord, que la Ville a mené un certain nombre d'actions à ce niveau-là, pour réduire au minimum l'usage de l'huile de palme ; c'est le cas, notamment, de la convention de la Ville avec l'A.S.P.P.

A cet effet, il souhaite également rappeler qu'au niveau du Plan Climat, la convention est explicite sur l'objectif de 30 % de l'offre disponible aux usagers en alimentation durable.

Il souhaite rappeler également que 100.000 euros ont été versés à cette association qui devra faire preuve d'imagination pour développer cette logique de développement durable au niveau alimentaire et, enfin, que ce soit dans les caisses des écoles, les établissements de la Petite enfance ou ceux de la DASES, il y a une réflexion menée par la Ville pour l'optimisation des livraisons alimentaires et la mise en place d'une centrale d'achat de denrées alimentaires qui devrait inclure dans ses conditions de commande tout ce qui a trait à notre politique en matière d'environnement, d'éthique et de santé publique.

Je vais m'arrêter là ; il y avait d'autres points, mais il faut, je crois, être raisonnable, donc avis favorable.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Madame LALEM pour cette réponse.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 280).

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à la situation de la maternité de l'Hôpital Trousseau.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant au vœu n° 155, qui est relatif à la situation de la maternité de l'hôpital Trousseau.

Je donne la parole à Hélène BIDARD pour Ian BROSSAT.

Mme Hélène BIDARD. - Merci.

Il s'agit d'un vœu, en effet, qui fait suite au dernier mouvement de grève des personnels de Trousseau, qui ont, de par leur mouvement, déjà obtenu quelques avancées significatives avec des créations d'emplois et des obtentions aussi de moyens nouveaux pour l'accueil en urgence.

Néanmoins, il s'agit d'un vœu que nous souhaitons maintenir, puisque la situation grave se perpétue.

En effet, suite à la fermeture de la maternité de l'hôpital Saint-Antoine et de la maternité de la clinique de Vinci, nous sommes très inquiets de voir le nombre de places pour les femmes enceintes se réduire à vue d'œil et nous sommes inquiets pour les conditions de travail des personnels de Trousseau et pour les conséquences sur les femmes enceintes, ainsi que les femmes qui font des fausses couches et des I.V.G.

C'est un vœu qui rappelle nos inquiétudes pour l'ensemble des personnels, pour leurs conditions de travail, qui demande que les moyens humains et matériels nécessaires soient mis en place, et nous souhaitons qu'une étude soit faite sur l'ensemble des besoins dans l'est parisien, afin que l'accueil de ces femmes se fasse dans de bonnes conditions.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Madame BIDARD.

Je donne la parole à Fatima LALEM pour vous répondre.

Mme Fatima LALEM, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Là aussi, l'avis de l'Exécutif est favorable.

Je voudrais rappeler que nous partageons cette vigilance quant à la santé des femmes et des mères, et notamment dans l'Est parisien, mais, vous l'avez souligné, je crois que le dialogue social qui est en cours nécessite du temps. Il y a effectivement des acquis d'ores et déjà ; je voudrais rappeler qu'il y a eu plusieurs apports complémentaires au niveau des travaux, au niveau de l'augmentation du nombre de lits et, vous l'avez dit, au niveau

de l'augmentation, effectivement, des postes de travail, puisque 90 équivalents temps-plein pour les personnels non médicaux et 15,5 "temps-plein" pour le personnel médical.

Enfin, il y a plusieurs démarches pour permettre à ce projet d'aboutir dans les meilleures conditions, puisque ce projet, comme on le sait, est un projet inscrit depuis longtemps dans le plan stratégique de l'Assistance publique.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2012, V. 281).

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif au sans abri de la rue Cunin-Gridaine.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant au vœu n° 156, qui est relatif au sans-abri de la rue Cunin-Gridaine.

Je donne la parole à Marie-Laure HAREL pour une minute.

Mme Marie-Laure HAREL. - Merci.

Je vais faire vite pour qu'on gagne tous du temps. C'est un vœu qui est assez simple.

Nous avons un sans-abri qui est installé dans le 3e arrondissement, le long de l'église Saint-Nicolas des Champs rue Cunin-Gridaine ; le trottoir est extrêmement étroit, c'est un sans-abri qui s'est installé avec des matelas et autres effets personnels qui empêchent les riverains d'emprunter le trottoir et les conduisent à marcher au milieu de la voie publique, c'est donc un souci en termes de sécurité pour les habitants et en termes de salubrité aussi, puisqu'il est installé sur un matelas qui moisit et qui prend l'eau.

Je demande à ce que M. le Préfet de police, dont les services ont déjà été alertés plusieurs fois par les riverains, prenne les dispositions nécessaires pour rétablir l'ordre public et, surtout, à ce que les services municipaux concernés prennent en charge cet homme dont la santé est visiblement en jeu, puisqu'il reste sous la pluie et dans le vent nuit et jour.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Olga TROSTIANSKY pour vous répondre.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe. - Madame HAREL, j'ai cru un instant que le vœu que vous avez déposé en 6e Commission ne m'était pas destiné mais plutôt à mon collègue François DAGNAUD puisque ce qui semble vous gêner, ce n'est pas tant qu'une personne soit à la rue mais qu'elle encombre le trottoir des affaires qu'elle ne sait malheureusement où entreposer.

Les méthodes que vous proposez, Madame HAREL, c'est-à-dire le seul recours à la force publique, ne me semblent pas la réponse appropriée.

Madame HAREL, je vous ai écouté avec attention…

Les différentes situations des personnes à la rue, je voulais vous le rappeler, sont d'une grande complexité, avec souvent cumul de plusieurs difficultés qui nécessitent d'abord un diagnostic social établi par les équipes de maraude, très nombreuses sur le terrain.

Une évacuation pure et simple ne résout rien, ni d'ailleurs une simple mise à l'abri quand les conditions météorologiques l'exigent. Il faut travailler à une sortie durable de la rue. Et je voulais que vous sachiez que nos services, que ce soit la mission S.D.F. du Secrétariat général, les services de propreté, de la voirie, des espaces verts et bien sûr l'unité d'assistance aux sans-abri de la DPP travaillent en lien étroit avec la Brigade d'assistance aux personnes sans-abri de la Préfecture de police, ainsi que les commissariats d'arrondissement, pour repérer les installations sur le domaine public et apporter de manière coordonnée, en lien bien sûr avec les maraudes associatives, la réponse adaptée.

Pour ce qui concerne la situation que vous signalez par votre vœu, sachez qu'il s'agit d'une installation très récente d'une personne inconnue des maraudes associatives qui circulent régulièrement dans les rues du 3e arrondissement.

Cette personne, visiblement en errance, a depuis abandonné le site et le trottoir a donc été rendu à la circulation des piétons. C'est la raison pour laquelle je vous propose de retirer votre vœu, faute de quoi j'émettrai un avis défavorable.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Pour compléter la réponse d'Olga TROSTIANSKY, je donne la parole à Nicolas LERNER, qui a des informations.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Effectivement, les services de police sont particulièrement sensibilisés à la situation des sans-abri et notamment à leur assistance et à l'accompagnement des personnes en état de dénuement. L'action de la Brigade d'assistance aux personnes sans-abri vient d'être mentionnée.

J'indique aux élus de ce Conseil qu'en 2012, ce sont plus de 48.000 personnes qui ont été prises en charge par la B.A.P.S.A., plus de 2.250 appels téléphoniques qui ont été gérés par cette brigade spécialisée dans l'assistance aux personnes sans-abri.

S'agissant du 3e arrondissement, les services de police organisent chaque semaine une opération spécifique d'assistance aux personnes sans-abri, à qui ils proposent systématiquement une prise en charge par un organisme social.

J'indique aussi que dans cet établissement - c'est d'ailleurs une pratique généralisée sur le territoire de la Capitale -, chaque semaine, le recensement des personnes identifiées par les services de police est transmis à la fois à la mairie d'arrondissement mais aussi à la mission S.D.F., dont je veux saluer le très grand professionnalisme et que je remercie pour la coopération avec les services de police. Ils font un boulot remarquable.

Lors de leur récent passage effectivement réalisé rue Cunin-Gridaine, les effectifs de police - c'était il y a quelques semaines - ont constaté la présence d'une femme qui, à l'époque, n'a pas pu être identifiée. Je précise qu'elle a été contactée par les policiers, qu'elle a refusé toute assistance. Je confirme ce qu'a dit Mme TROSTIANSKY : les derniers passages - mais les choses évoluent peut-être d'heure en heure et de jour en jour -, les derniers passages des services de police n'ont pas permis de retrouver cette personne.

Je confirme également que les mesures ont été prises pour libérer le passage avec l'action de la Direction de la Propreté et de l'Environnement.

Évidemment, comme je le disais, il est possible que cette personne revienne. Les services de police continueront à effectuer des passages répétés dans cette voie et demeureront attentifs à la situation de cette personne si elle revenait sur le site.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Je mets aux voix le vœu n° 156…

Monsieur MENGUY, une explication de vote ou vous voulez peut-être retirer votre vœu ?

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Nous ne le retirons pas.

Mme Marie-Laure HAREL. - La personne est toujours là. Ce n'est pas possible de ne pas pouvoir évoquer le cas des sans-abri en passant systématiquement pour des personnes sans cœur, écoutez !

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - On a compris votre explication.

Monsieur MENGUY, c'est une explication de vote.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Une explication de vote suite à ce que ma collègue Marie-Laure HAREL a dit.

Franchement, Madame la Maire, je regrette les propos que vous tenez à notre encontre, franchement, faire un raccourci aussi inacceptable en nous prêtant des intentions aussi viles, c'est vraiment de la petite politique.

Toutes et tous, nous sommes au quotidien sur le terrain, nous connaissons les difficultés de ces personnes.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Monsieur MENGUY, vous n'allez pas reprendre la parole sur le sujet. Cela a déjà été abordé pendant l'exposé du vœu. Sinon, on ne va pas pouvoir tenir l'ordre du jour.

Si chacun intervient…

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Madame la Maire, je veux bien qu'on réduise les temps de parole comme on en a convenu pour que la séance se déroule dans de bonnes conditions, mais c'est à condition également que l'Exécutif tienne des propos respectueux de l'opposition.

Et ce que Mme TROSTIANSKY vient de dire sur les élus de mon groupe est proprement inacceptable.

J'ai un temps imparti pour cette explication de vote, que j'entends utiliser pour pouvoir expliquer un certain nombre de choses, et si ce n'est pas possible, nous suspendons la séance.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Écoutez, vous vous êtes exprimés. De toute façon, il n'y a pas d'explication de vote dans la mesure où c'est votre groupe qui a présenté ce vœu.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est donc rejeté.

Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif à l'apport de l'église catholique à l'action sociale.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant au vœu n° 157 relatif à l'apport de l'église catholique à l'action sociale.

Je donne la parole à Mme Geneviève BERTRAND.

Mme Geneviève BERTRAND. - Merci, Madame la Maire.

C'est peu de dire que les déclarations hâtives de Mme DUFLOT, Ministre de l'Egalité des territoires et du Logement, en date du 3 décembre 2012, concernant l'hébergement d'urgence dans des bâtiments appartenant au clergé catholique de Paris ont choqué et même blessé. En effet, les relations entre la Municipalité parisienne, le diocèse et les congrégations catholiques implantées à Paris sont anciennes et cordiales.

Les pressions médiatiques et politiques résultant des déclarations de Mme DUFLOT s'exerçant à l'encontre de certaines congrégations parisiennes abritant des religieuses et des religieux, souvent très âgés, et dont l'action en faveur de l'éducation, de la santé et de l'aide aux plus démunis, en France comme aux quatre coins de la planète, n'est plus à démontrer.

Ces pressions sont sources d'inquiétude et d'incompréhension pour les congrégations concernées qui peuvent s'estimer à juste titre être stigmatisées alors qu'il existe bien des bâtiments vides dans bon nombre d'administrations publiques.

C'est pourquoi, sur proposition d'Yves POZZO di BORGO, de moi-même et des élus du groupe U.D.I., nous souhaitons que le Conseil de Paris réaffirme la reconnaissance des élus parisiens pour les actions de solidarité émanant quotidiennement du diocèse et des congrégations catholiques présentes à Paris.

Qu'il réaffirme le principe de séparation de l'Eglise et de l'État prévu par la loi de 1905, qui établit le principe de la liberté religieuse et de la libre administration par l'Eglise de ses biens propres dans le respect de la législation républicaine.

Et qu'enfin, une discussion ait lieu entre l'archevêché, les congrégations, l'État et la Mairie de Paris pour déterminer s'il existe ou non des immeubles vacants susceptibles d'accueillir un hébergement d'urgence cet hiver, et ce, dans le cadre d'une concertation plus large sur l'existence de bâtiments inutilisés à Paris pouvant servir d'hébergement d'urgence.

Je vous remercie.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Olga TROSTIANSKY pour vous répondre.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe. - Madame la Maire, je tiens en premier lieu à rendre un hommage appuyé aux bénévoles qui, inspirés par leurs idéaux, s'investissent particulièrement en cette période de grands froids auprès des personnes démunies.

Je suis pleinement consciente de l'importance du travail qu'ils mènent en partenariat avec les professionnels de l'action sociale et avec l'objectif de permettre l'accès de tous aux droits sociaux instaurés par la loi.

Le Gouvernement a, par la voix de la Ministre du Logement, appelé à plusieurs reprises à mobiliser les biens disponibles pour créer du logement ou de l'hébergement.

Les entreprises, administrations ou entreprises publiques ont été sollicitées comme les collectivités ou les grands bailleurs privés. Aucune de ces instances ne s'est sentie stigmatisée. Il convient donc de ne pas créer de polémique stérile. L'appel lancé à l'église catholique pour qu'elle mobilise ses biens immobiliers se place, Madame la Maire, dans un contexte bien particulier de mobilisation de tous pour trouver des locaux à usage d'habitation.

Des discussions ont débuté dès la semaine dernière entre l'archevêché et la Ville. Elles se déroulent dans un climat courtois, loin des exagérations et des tentatives de récupération.

Les membres des églises connaissent bien les répercussions de la pénurie de logements à prix modéré et nous les avons régulièrement trouvés à nos côtés pour défendre les plus démunis et pour promouvoir l'insertion.

Madame la Maire, cependant, je donne un avis défavorable à ce vœu parce qu'il laisse croire que le Gouvernement et la Municipalité parisienne pourraient méconnaître le principe de séparation des églises et de l'Etat et ne pas reconnaître les actions de solidarité menées par le Diocèse de Paris.

Je demande donc à Mme BERTRAND, compte tenu de l'ensemble des explications, de retirer son vœu.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente.- Madame BERTRAND, suivez-vous les indications de Mme Olga TROSTIANSKY ?

Mme Geneviève BERTRAND. - Nous maintenons le vœu.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Vous maintenez le vœu. Il y a une explication de vote de M. CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Madame la Maire.

Effectivement, nous allons voter contre ce vœu, et même si l'Exécutif avait donné un avis favorable, parce qu'il ne nous semble pas normal qu'une personne morale, à double titre si j'ose dire, puisse s'exonérer de ses responsabilités dès lors qu'elle a des logements vacants ou des biens immobiliers qui sont vides.

La question est celle-ci et rien d'autre. Et rien d'autre ! Alors, que certains aient voulu instrumentaliser cette demande de la Ministre, ce n'est pas très étonnant, surtout dans un contexte où il y a d'autres débats qui sont en cours au niveau gouvernemental et qui n'ont rien à voir avec la question du logement. Mais en ce qui nous concerne, les choses sont très claires.

Si vous voulez, Madame BERTRAND, je vous invite à venir voir quelques emplacements, particulièrement conséquents en termes immobiliers et particulièrement vides, et vous verrez qu'il y a matière à aller beaucoup plus loin que ce que fait l'Eglise. Nous ne nions pas, en matière d'aide, mais il y a matière à faire beaucoup mieux et il n'y a pas de raison que chacun ne prenne pas sa part dans ce domaine.

Donc, nous sommes tout à fait en phase avec la Ministre. D'ailleurs, nous avons déposé un vœu que nous verrons un peu plus tard - c'est un peu dommage d'ailleurs que les deux vœux ne soient pas examinés dans la même Commission - demandant qu'il y ait un recensement effectivement, après discussion avec les propriétaires, de manière à pouvoir donner là aussi des toits à des gens qui en ont bien besoin.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur CONTASSOT.

Après cette explication de vote, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 157 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est donc rejeté.

2012 DASCO 162 - Réévaluation des contributions municipales versées à l'enseignement privé sous contrat simple et sous contrat d'association avec l'Etat.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à la 7e Commission.

Nous examinons le projet de délibération DASCO 162. C'est la réévaluation des contributions municipales versées à l'enseignement privé.

Je donne la parole à Alexis CORBIÈRE pour 5 minutes maximum.

M. Alexis CORBIÈRE. - Je me permets d'intervenir sur ce projet de délibération qui fixe donc la contribution municipale que nous sommes obligés par la loi de verser aux enseignements privés, sous contrat simple ou sous contrat d'association avec l'Etat.

Toutefois je voudrais attirer l'attention. Au-delà du fait qu'à titre personnel je pense qu'il serait bon de revenir au principe à fonds publics pour l'école publique et fonds privés pour l'école privée. Mais au-delà de ce débat, nous sommes là tenus de leur verser une contribution équivalente à celle du public. J'aimerais savoir si nous avons les éléments pour connaître, parmi les élèves qu'accueillent ces écoles privées, la part de Parisiens et la part d'enfants qui ne sont pas domiciliés à Paris.

Car, si nous avons des obligations légales de verser ces contributions, toutefois, selon l'article 442-5-1 du Code de l'éducation, les communes de ces enfants doivent verser à Paris la contribution qu'elles seraient forcées de verser si l'enfant avait été scolarisé dans leur commune. De ce point de vue, il y a eu un débat, notamment des questions posées à l'Assemblée nationale, pour cette dimension de l'article de la loi, et notamment de la loi Carle.

Pour ceux qui s'y intéressent, le député du 19e arrondissement, Jean-Christophe CAMBADÉLIS, avait interpellé le Ministre de l'Education à l'époque pour demander des précisions sur cette question. La réponse du Gouvernement était très claire. Pour ceux qui suivent de près le parcours de ce député du 19e arrondissement, la réponse avait été claire comme quoi les communes de domicile de ces enfants devait verser clairement à la commune d'accueil, si je puis dire, la part qu'elles auraient versée si l'enfant avait été accueilli chez lui.

Vous avez compris mon propos : je ne souhaite pas que le contribuable parisien finance, avec des fonds publics, les boîtes privées, bien souvent qui s'adressent aux enfants les plus privilégiés des départements autour de Paris, alors que ces départements, eux, ne participeraient pas à cet effort.

Je ne sais pas si, à ce stade, vous saurez me répondre mais je souhaite connaître précisément la part dans les établissements privés, que nous nous sommes forcés de subventionner, des Parisiens et des non-Parisiens.

Merci.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci, Monsieur CORBIÈRE. Je ne suis absolument pas en mesure de répondre à votre question sur le nombre d'enfants non parisiens scolarisés, là maintenant, tout de suite, immédiatement ! Mais je vous ferai évidemment parvenir cette réponse le plus rapidement possible.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci.

Après cette réponse très succincte, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 162.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DASCO 162).

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à la réforme des rythmes scolaires.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu non rattaché n° 158 relatif à la réforme des rythmes scolaires. Emmanuelle BECKER va le présenter en une minute.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci.

L'école a été au centre du débat des dernières campagnes électorales et le Président HOLLANDE en a fait l'un des axes majeurs de son programme. De premières avancées significatives ont été obtenues avec la fin du non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux et l'embauche à venir de 60.000 professionnels supplémentaires dans l'éducation.

Néanmoins, il reste à refonder une école qui aujourd'hui reproduit massivement les inégalités sociales. L'une des réformes mises en débat, lors de la concertation "Refondons l'école de la République", concerne la modification des rythmes solaires.

Alors que le Président de la République a annoncé sa volonté d'étaler la mise en œuvre de cette réforme sur deux ans, la Ville prévoit dans son projet de budget 2013, 5 millions d'euros de crédits pour la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.

Des inquiétudes existent et ont été formulées par la communauté éducative parisienne, ainsi que des interrogations sur le renvoi des arts visuels, de l'EPS ou de l'éducation musicale vers le périscolaire. Du coup, la transformation des missions des P.V.P.

C'est pourquoi nous émettons le vœu que la Ville s'engage à ce qu'aucune modification de l'organisation de la semaine scolaire ne soit mise en place par la Mairie de Paris à la rentrée 2013 sans une large concertation avec l'ensemble de la communauté éducative, et qu'aussi ce bilan de cette concertation fasse l'objet d'une présentation et d'un débat organisé au sein du Conseil de Paris.

Je vous remercie.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Madame BECKER.

Je donne la parole à Colombe BROSSEL pour vous répondre.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire. Merci, Madame BECKER.

Deux mots sur votre vœu. Le premier sur les deux derniers paragraphes et le second sur des éléments qui sont contenus dans le corps du vœu.

Sur les deux propositions qui sont les vôtres, j'y souscris évidemment pleinement puisque j'ai eu l'occasion de dire, à de nombreuses reprises et à chaque fois que cela était possible, que bien évidemment l'aménagement des rythmes éducatifs - vous me permettrez d'insister sur le fait que nous parlerons bien de rythmes éducatifs et de mise en cohérence des différents temps de l'enfant et pas uniquement du temps scolaire - cette réforme, qui aura un impact d'ampleur, ne peut être imaginée, réfléchie, discutée et mise en œuvre sans avoir été mise en débat, en discussion avec l'ensemble des Parisiens, et bien entendu avec la communauté éducative. Je souscris donc pleinement aux premiers considérants de votre vœu.

Le second est évidemment la suite logique, et j'ai eu l'occasion - je crois d'ailleurs tout à l'heure en réponse à une intervention d'Alexis CORBIÈRE - de dire que bien entendu l'ensemble de ce débat se terminera au Conseil de Paris devant les élus parisiens.

De ce point de vue, votre vœu correspond tout à fait au schéma que j'ai eu l'occasion de présenter, notamment aux élus dans cette enceinte, à différentes reprises.

Sur le corps du vœu, il y a deux paragraphes qui correspondent à des inexactitudes et qui pourraient de fait, pour que nous ayons une compréhension parfaite et partagée des différentes problématiques, être supprimés. Je présente par avance toutes mes excuses à l'Assemblée car il semblerait qu'il ait été distribué aux présidents de groupe une version de ce retrait qui ne comportait qu'un seul paragraphe alors qu'il aurait dû en comporter deux.

Le premier est : "Considérant les interrogations sur une réforme qui amènerait les collectivités locales à intervenir sur les objectifs et contenus d'enseignement quand ceux-ci sont aujourd'hui de la compétence de l'Etat", qui ne paraît pas être un débat engagé aujourd'hui.

Et le dernier : "Considérant qu'une telle réforme mérite un temps de concertation avec les équipes sur les projets éducatifs et la vie de l'école supérieur aux 3 heures prévues actuellement dans la note de la Ville de Paris de l'Académie envoyée aux écoles", qui fait référence à un autre débat et sur lequel il y a manifestement eu confusion.

Si vous acceptiez de retirer ces deux paragraphes, ma foi je serais ravie que nous puissions voter ensemble ce vœu.

Je vous en remercie.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci.

Madame BECKER, acceptez-vous les amendements ?

Mme Emmanuelle BECKER. - Oui.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Il y a une demande d'explication de vote de M. MENGUY pour le groupe U.M.P.P.A.

Monsieur MENGUY, vous avez la parole.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Madame la Maire.

Mieux vaut tard que jamais. Mes chers collègues, mieux vaut tard que jamais pour voir que la Gauche se saisit enfin de cette question sur le plan parisien. Ce n'est pas comme si, depuis près de six mois, nous vous demandions un certain nombre de réponses pour cette réforme qui, disons-le, va bouleverser le quotidien, que ce soit le quotidien des agents de la Ville sur les activités périscolaire, qui devront évidemment adapter leur temps de travail, et j'imagine, Madame BROSSEL, que vous entamerez une concertation et des négociations avec les représentants des personnels qui, plus que jamais, sont maltraités par l'Exécutif de cette Ville.

Cela va bouleverser le quotidien des associations, culturelles et sportives, qui devront adapter leur quotidien. Prenons un exemple : une association de football, qui a des enfants le mercredi matin, à partir du moment où le mercredi matin sera travaillé, devra recruter de nouveaux joueurs sur d'autres moments de la semaine mais qui, faute de créneaux sportifs, ne trouveront pas de réponse positive. Il y a un vrai sujet pour les associations sportives et culturelles.

Je rappelle que les tarifs des équipements sportifs ont augmenté, en étant multipliés par quatre l'année prochaine.

Et un bouleversement évidemment pour les familles qui devront réorganiser tout leur quotidien, que ce soit en fin de journée, lundi, mardi, jeudi et vendredi, mais également le mercredi, à moins que le choix de la Ville de Paris se porte sur travailler le samedi matin.

Vous voyez, Madame BROSSEL, beaucoup de questions, peu de réponses. Ce sont des questions que nous vous avons adressées dès le mois de juillet par une question d'actualité de mon groupe.

Le groupe Communiste semble enfin se réveiller de sa torpeur en présentant un vœu assez consensuel pour l'Exécutif mais parfaitement inacceptable sur le premier considérant qui est parfaitement inutile et non avenu sur la politique du précédent Gouvernement, puisque c'est une réforme qui disposera pour l'avenir. Et j'aurais souhaité que Mme BECKER fasse preuve ici d'un peu plus d'ouverture d'esprit en ne faisant pas état de ce premier considérant.

Je l'aurais bien voté, ce vœu, malgré tout, mais je voudrais quand même, Madame BROSSEL, que nous prenions acte d'un certain nombre de choses concrètes, un calendrier de cette concertation : concertation avec les personnels, l'information des parents et des associations, et un calendrier sur le débat en Conseil de Paris parce que, si ce débat a lieu au Conseil de Paris de juin ou de juillet et que ce que vous proposez, par le plus grand des hasards, est repoussé, que faites-vous ? Renégociez-vous pendant l'été ou pas ?

En tout cas, vous ne serez pas prêts pour la rentrée de septembre 2013 et convenez que ce serait dommage pour les agents, pour les associations et pour les parents.

Compte tenu de ces éléments et puisque vous prenez le train en marche, nous nous abstiendrons sur ce vœu mal rédigé, mal ficelé, qui montre que vous êtes encore un peu endormis sur l'actualité des réformes en matière d'éducation nationale.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu avec les amendements qui ont été proposés par Mme BROSSEL.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est donc adopté. (2012, V. 282).

2012 DJS 434 Autorisation à M. le Maire de Paris de poursuivre la mise en oeuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à Paris Jeunes Vacances.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant au projet de délibération DJS 434 et au vœu n° 159.

Je commencerai par le projet DJS 434 qui est l'autorisation à M. le Maire de Paris de poursuivre la mise en œuvre du dispositif "Paris Jeunes Vacances".

Je donne tout d'abord la parole à Mme Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT. - Madame la Maire, j'ai souhaité intervenir sur ce projet de délibération, à travers d'ailleurs un vœu que nous avons déposé, pour tenter de faire obtenir l'augmentation de l'allocation qui est distribuée en particulier dans notre arrondissement, puisque cette allocation a évolué de manière différenciée dans le centre de Paris ces dernières années et qu'il y a une certaine opacité dans les modes de calcul. A telle enseigne qu'on a un arrondissement dans le centre de Paris qui a une allocation "Paris Jeunes Vacances" bien supérieure à la nôtre, alors qu'il n'utilise pas le dispositif.

Je voudrais dire que, nous, nous avons fait partie des premiers arrondissements qui ont accompagné le dispositif. On a mis en place un jury dès l'origine, dans lequel d'ailleurs siège un membre de l'Opposition. Tout simplement parce que je crois que c'est un outil de justice sociale qui est extrêmement intéressant.

Mais, aujourd'hui, l'absence de modularité des aides, puisqu'on ne peut distribuer que des aides de 100 ou 200 euros, conjuguée à des critères d'attribution sociale extrêmement drastiques font que des demandeurs objectivement modestes sont exclus de ce dispositif-là.

Et puis, dernier élément : je voudrais appeler l'attention de l'Exécutif sur la mutualisation extrêmement tardive de ces bourses qui intervenaient jusque cette année au début de l'été et qui, depuis 2013, intervient au mois de septembre, ce qui fait qu'on ne peut plus rien faire.

Conclusion : nous, au lieu de répondre de manière satisfaisante à une demande sur deux, on ne satisfait plus aujourd'hui qu'à peu près 30 % des demandeurs, alors même que, sur le plan social, ils pourraient tout à fait avoir droit à ces aides.

Notre vœu demande à ce que l'allocation soit augmentée dans une proportion équivalente, tout simplement, à celle des arrondissements du Centre de Paris pour que l'on puisse continuer à remplir notre mission.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Madame BERTHOUT.

Je donne la parole maintenant à M. Jean-François MARTINS, qui s'était inscrit sur ce projet de délibération.

M. Jean-François MARTINS. - Madame la Maire, j'avais eu l'occasion de prendre la parole sur ce projet de délibération. Je me félicite que le règlement de ce "Paris Jeunes Vacances" a été modifié, notamment pour sortir de l'infantilisation qui était faite des jeunes.

Je rappelle à notre Assemblée, pour ceux qui l'ont oublié, que, dans le dispositif précédent, les jeunes bénéficiaires de l'aide de la Ville de Paris devaient envoyer une carte postale au Maire de Paris pour leur dire qu'ils passaient de bonnes vacances et pour attester du fait que leur subvention était utilisée à bon escient.

Dieu merci, nous sommes revenus sur cette disposition qui me semblait infantilisante, notamment pour des jeunes de 16 à 25 ans.

Il y a de bonnes nouvelles dans ce règlement, notamment, on en avait parlé, l'ouverture des 16-18 ans, mais on l'a vu, et on l'a vu notamment dans notre arrondissement, le 14e, l'ensemble des subventions n'arrivent pas forcément à être distribuées parce que, aujourd'hui, les critères et les canaux de diffusion du dispositif "Paris Jeunes

Vacances" se font essentiellement sur des publics en difficulté, qui ont besoin mais qu'on sait toucher : la régie de quartier, la mission locale. On a beaucoup plus de difficultés à proposer ces aides notamment à des jeunes qui en ont aussi besoin ; je pense aux jeunes en service civil volontaire, à de jeunes étudiants, à de jeunes actifs, de jeunes travailleurs pauvres et qui mériteraient aussi. Donc, on n'a pas su aujourd'hui adapter les modalités et à la fois utiliser les réseaux pour pouvoir les toucher.

Moi, je me félicite de ce nouveau règlement, mais j'incite vraiment la Municipalité à inventer de nouveaux dispositifs pour aller toucher des jeunes qui sont en dehors des réseaux traditionnels associatifs, publics et parapublics, qui nous permettent d'être en contact avec les jeunes pour pouvoir notamment cibler étudiants, jeunes en service civil et jeunes travailleurs pauvres qui, eux aussi, ont le droit à des vacances et ont peut-être, encore plus que les autres, le sentiment d'injustice de ne pas pouvoir partir en vacances alors qu'ils étudient ou qu'ils travaillent.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur MARTINS.

Je donne la parole à Mme Isabelle GACHET pour vous répondre.

Mme Isabelle GACHET, adjointe. - Merci, Madame le Maire.

Je répondrai tout d'abord à Mme BERTHOUT, concernant le Paris Jeunes Vacances.

Je tiens à lui préciser qu'avant tout, il ne s'agit pas d'un droit de tirage mais bien d'un système de péréquation entre les arrondissements. Par ailleurs, les demandes des jeunes ne concernent pas uniquement les grandes vacances, nous avons aussi régulièrement des jurys pour les vacances de la Toussaint ou celles de Noël.

Avec le système de péréquation qui est mis en place à partir du 15 septembre, la mairie du 1er arrondissement, comme les autres mairies, auront la possibilité, s'ils en ont besoin, de pouvoir tenir de nouveaux jurys pour permettre aux jeunes de partir également aux vacances de la Toussaint ou de Noël, et pas seulement aux grandes vacances.

Maintenant, sur le mode de calcul, je tiens à préciser que le calcul des contingents, en réalité, s'inspire étroitement des principes utilisés pour le calcul de la dotation d'animation locale. Il repose depuis l'origine sur un fixe de 750 euros par arrondissement et la part variable des contingents résulte, quant à elle :

- pour 50 % de la prise en compte de la population éligible, les 16-29 ans,

- pour 40 % du nombre de foyers fiscaux relevant de la première tranche d'imposition sur le revenu

- et, pour les 10 % restants, sur les effectifs scolaires du premier degré et les collèges publics en Z.E.P. ou en R.E.P.

Donc, il s'agit bien d'un mode de calcul juste et objectif qui fait consensus auprès de l'ensemble des arrondissements.

Le 1er premier arrondissement est malheureusement l'arrondissement connaissant le plus faible taux de jeunes âgés de 16 à 30 ans, ce qui explique, entre autres, qu'il a un taux plus faible que les mairies des 2e, 3e et 4e arrondissements.

En l'occurrence, j'émets un avis négatif sur le vœu de Mme BERTHOUT.

Concernant les remarques de M. MARTINS, effectivement, l'ouverture du dispositif aux 16-25 ans a été une bonne chose, puisque, dès 2012, nous avons d'ores et déjà 7 % des bénéficiaires qui sont mineurs et 65 % d'entre eux déclarent n'être jamais partis en vacances avant. C'est donc vraiment un plus pour ces jeunes.

J'ai bien entendu vos remarques sur l'ouverture du dispositif à plus de jeunes. Nous regarderons comment il est possible de faire mais, en même temps, les jeunes qui sont dans les associations, dans les réseaux, dans les antennes jeunes, les espaces jeunes, sont des jeunes qui ont besoin d'avoir cette possibilité de pouvoir partir en vacances, de construire un projet, et ces structures les accompagnent dans la construction de leur projet.

C'est aussi important de garder ce public, et j'espère qu'avec la nouvelle péréquation qui est mise en place à partir du 15 septembre, on aura encore plus de jeunes qui pourront partir, puisque, jusqu'à présent, chaque année, il y avait des sommes non utilisées par certaines mairies d'arrondissement.

Je vous remercie.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Madame GACHET.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 159 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 434.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DJS 434).

2012 DFPE 146 - Subvention (80.653 euros) et avenant avec l'association Ozar Hatorah (13e) pour la crèche collective (11e).

2012 DFPE 147 - Subvention (152.449 euros) et avenant n° 1 avec l'association Ozar Hatorah (13e) pour la crèche collective (13e).

2012 DFPE 324 - Subvention (41.904 euros) et convention avec l'association Ozar Hatorah (13e) pour sa crèche collective.

2012 DFPE 148 - Subvention (93.857 euros) et avenant n°3 avec l'association Institutions Ganone Yad (4e) pour la crèche collective (11e).

2012 DFPE 174 - Subvention (121.128 euros) et avenant n°1 avec l'association Crèche Avenir (19e) pour la crèche collective.

2012 DFPE 175 - Subvention (86.348 euros) et avenant n° 1 avec l'association Crèche Gan Esther (19e) pour la crèche collective (19e).

2012 DFPE 176 - Subvention (35.027 euros) et avenant avec l'association Jeunesse Loubavitch (9e) pour la crèche collective (19e).

2012 DFPE 177 - Subvention (46.656 euros) et avenant avec l'association Jeunesse Loubavitch (9e) pour la crèche collective Haya Mouchka (19e).

2012 DFPE 178 - Subvention (57.121 euros) et avenant avec l'association Ohel Esther (19e) pour la halte-garderie Ohel Léa (19e).

2012 DFPE 209 - Subvention (118.163 euros) et avenant n° 3 avec l'association Centre Israélite de Montmartre (18e) pour la crèche collective Marcel Bleustein Blanchet (18e).

2012 DFPE 210 - Subvention (303.070 euros) et avenant n° 3 avec l'association Centre Israélite de Montmartre (18e) pour la crèche collective Lamarck (18e).

2012 DFPE 211 - Subvention (65.783 euros) et avenant n° 3 à convention avec l'association Centre Israélite de Montmartre (18e) pour le jardin maternel (18e).

2012 DFPE 256 - Subvention (302.648 euros) et avenant n°1 avec l'association Gan Yael Crèche et Jardin d'Enfants (19e) pour la crèche familiale.

2012 DFPE 257 - Subvention (88.742 euros) et avenant n°1 avec l'association Gan Yael Crèche et Jardin d'Enfants (19e) pour la halte garderie.

2012 DFPE 258 - Subvention (99.771 euros) et avenant n°1 avec l'association Gan Yael Crèche et Jardin d'Enfants (19e) pour le jardin d'enfants.

2012 DFPE 259 - Subvention (161.500 euros) et avenant n°1 avec l'association Gan Yael Crèche et Jardin d'Enfants (19e) pour la crèche collective.

2012 DFPE 275 - Subvention (196.003 euros) et avenant n°1 avec l'association Gan Ménahem (18e) pour sa crèche collective Gan Kitov (17e).

2012 DFPE 276 - Subvention (285.754 euros) et avenant n° 1 à convention avec l'association Gan Ménahem (18e) pour le jardin d'enfants Sinaï (18e).

2012 DFPE 277 - Subvention (188.220 euros) et avenant n° 1 à convention avec l'association Gan Ménahem (18e) pour sa crèche collective Léa Frankforter (18e).

2012 DFPE 278 - Subvention (191.929 euros) et avenant n°1 avec l'association Gan Ménahem (18e) pour sa crèche collective Heikal Ménahem (20e).

2012 DFPE 283 - Subvention (280.688 euros) et avenant n° 3 avec la Fondation Casip Cojasor (20e) pour sa halte garderie Suzanne et David Levy (20e).

2012 DFPE 284 - Subvention (133.174 euros) et avenant n°3 avec l'association Gan Yossef Crèche et Jardin d'Enfants (20e) pour la crèche collective Gan Yossef (20e).

2012 DFPE 285 - Subvention (414.512 euros) et avenant n°3 avec l'association Gan Yossef Crèche et Jardin d'Enfants (20e) pour la crèche familiale Gan Yossef (20e).

2012 DFPE 58 - Subvention (22.409 euros) et avenant n° 3 à convention à l'Association Familiale Notre Dame de Nazareth (15e) pour sa halte garderie Les Gémeaux (15e).

2012 DFPE 241 - Subvention (59.858 euros) et avenant n° 3 avec l'Association Familiale Catholique Saint Pierre - Saint Dominique pour la halte-garderie (14e).

2012 DFPE 346 - Subvention (121.592 euros) et avenant n° 3 avec l'association Sainte Agnès pour la halte-garderie (7e).

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant aux projets DFPE sur un ensemble de projets de délibération qui ont trait à des crèches.

Je donne la parole, tout d'abord, à M. Yves CONTASSOT et, ensuite, Danielle SIMONNET, et, pour vous répondre, Christophe NAJDOVSKI.

On passera ensuite à un vote groupé, si vous le voulez bien, sur ces projets de délibération, afin de pouvoir gagner du temps.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Madame le Maire.

A propos des crèches associatives, il faut dire que certaines ont une origine ou une fondation, qui peut être motivée par la philanthropie religieuse, qu'elle soit d'ailleurs d'inspiration chrétienne ou juive, mais la plupart, fort heureusement, ont un fonctionnement ouvert et laïc, conforme aux valeurs républicaines, garantissant que tout enfant peut y être accueilli.

D'autres associations présentent un caractère plus affirmé au plan religieux et communautaire ; souvent, c'est, il faut bien le dire, l'héritage de décisions qui ont été prises avant 2001, et cela se traduit par une faible participation, d'ailleurs, aux commissions d'attribution des mairies d'arrondissement et un environnement religieux à l'intérieur de ces structures qui conduit, de fait, à une fermeture pour les familles qui ne se reconnaissent pas dans ces conditions d'accueil, qu'il s'agisse de signes religieux, de recommandations concernant les tenues vestimentaires des personnels, des calendriers d'ouverture et des fêtes religieuses, de la fermeture le vendredi après-midi.

Alors, le principe qui est défendu par notre majorité est le principe d'un accueil laïc, la subvention publique doit permettre un accueil universel, ouvert à tous et toutes, sans discrimination, de droit ou de fait, qui évite le

communautarisme, et, s'agissant d'accueil d'un public vulnérable, les jeunes enfants, nécessité absolue, évidemment, de respecter la liberté de conscience des enfants.

Depuis 2008, un gros travail a été fait sous l'impulsion de Christophe NAJDOVSKI, de manière à réduire ou, si possible, supprimer, ces dysfonctionnements. Je rappelle que nous avons voté à l'unanimité en septembre 2008 un vœu, à l'issue, d'ailleurs, de débats nourris à l'occasion du passage des subventions aux associations communautaires devant notre Conseil, et ce vœu de 2008 rappelle, insiste, sur le respect de l'article 1 selon lequel les équipements accueillent des enfants domiciliés à Paris du lundi au vendredi soir.

Depuis, Christophe NAJDOVSKI a continué ce travail et, plus récemment, des contrôles ont été effectués.

L'année dernière, nous avons rappelé notre position de manière très ferme, et cela a été l'objet, d'ailleurs, d'un vœu, et nous souhaitons que nous ne "financions" ces structures que lorsque les principes que j'ai évoqués sont parfaitement respectés.

Nous savons que la Mairie de Paris a pris un certain nombre de décisions, notamment de réfaction des subventions en fonction du type de fonctionnement.

En ce qui nous concerne, nous avons voté contre un certain nombre de subventions, à chaque fois de manière extrêmement précise.

C'est pourquoi nous allons continuer à voter de façon différenciée, selon les associations et selon les situations qui ne sont pas toutes identiques.

Nous avons déjà voté pour des subventions à destination d'associations qui peuvent avoir une origine communautaire ou religieuse mais qui ont progressé vers un fonctionnement ouvert et laïc.

Dans l'attente du résultat du travail qui va être entrepris sous l'égide de l'observatoire de la laïcité et de l'Inspection générale, nous nous abstiendrons aujourd'hui sur la plupart des projets de délibération. Nous voterons en faveur de trois d'entre eux et pour les autres, nous émettrons un vote contre.

Nous voterons pour les projets de délibération suivants, qui correspondent aux subventions versées à trois associations : DFPE 209, 210, 211, 283, 284, 285, nous nous abstiendrons sur les projets de délibération qui correspondent à des subventions versées à sept associations : DFPE 148, 174, 175, 176, 177 et 178, 256 à 259, 275 à 277, et nous voterons contre les projets qui correspondent à des subventions versées à deux associations : DFPE 146 et 147, 278 et 324.

Merci.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur CONTASSOT.

Je donne la parole maintenant à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Madame la Maire, mes chers collègues, cette année encore, il nous est demandé de voter des subventions pour plus de 16 crèches confessionnelles, la plupart dépendant de la communauté loubavitch, et nous tenons à vous alerter également sur trois crèches gérées par les associations familiales catholiques.

Rappelons-le, nous n'avons rien contre quelque communauté religieuse que ce soit, mais nous estimons que la Ville n'a pas à financer des crèches confessionnelles ou communautaires.

Depuis 2008, nous votons donc contre ces subventions qui s'élèvent à plus de 2.600.000 euros. Les structures d'accueil de la petite enfance ne sont pas des "consignes à bébés", pour reprendre l'expression du collectif "Pas de bébé à la consigne". Elles contribuent à l'éveil du tout-petit, à sa socialisation, à l'accompagnement des familles dans la parentalité. La laïcité doit y être respectée.

Nos débats sur ce sujet ont conduit la Ville à adopter une convention exigeant des associations de respecter certaines conditions. Ces crèches ont l'obligation d'accueillir des enfants sans discrimination aucune, elles se doivent de participer aux commissions d'attribution organisées par les mairies d'arrondissement, elles se doivent de respecter la laïcité et de n'afficher aucun signe religieux quel qu'il soit, etc.

D'ores et déjà, il y a deux ans, nous avons obtenu une première victoire : le déconventionnement de la crèche Les Benjamins du 20e, située rue des Prairies dans le 20e.

La crèche Gan Menahem, également située dans le 20e, ne respecte également en rien cette convention. Des visites de l'adjointe au maire du 20e de la petite enfance, Mme CALVO, ont confirmé la présence de nombreux signes religieux, le mépris flagrant de la laïcité et le non-respect total de la convention.

Le Conseil du 20e arrondissement a même voté majoritairement contre sa subvention ; ce n'est qu'un exemple, mais il y en a d'autres.

Dès lors, il est incompréhensible que ce type de structure continue de bénéficier du financement de la Ville et nous exigeons son déconventionnement immédiat.

Concernant les autres crèches, on nous explique qu'elles auraient fait nombre d'efforts, se plieraient aux exigences de la convention. Néanmoins, concernant les crèches gérées, par exemple, par Gan Yossef, les établissements ne sont toujours pas ouverts le vendredi après-midi. Comment se peut-il qu'à ce manquement manifeste à la convention, la seule décision de la Ville ait été de réduire les financements au prorata des heures non ouvertes de l'établissement ? Quelles sont donc les clauses de rupture de contrat si le cahier des charges n'est pas respecté ? Comment s'effectuent le suivi et les contrôles effectués auprès de ces structures, comme de l'ensemble des crèches en D.S.P. ou marché ? Comment savoir comment est mis en place et respecté le projet pédagogique de ces crèches ? Les seuls éléments dont nous disposons dans les dossiers de ces projets de délibération sont relatifs aux éléments de gestion financière.

Aussi, nous souhaitons vous alerter sur trois structures d'accueil de la petite enfance gérées par les associations familiales catholiques, les A.F.C. Pour les situer, la Confédération des A.F.C. est à l'origine de la saisine du Tribunal administratif qui a conduit au retrait de l'agrément éducation nationale de S.O.S. Homophobie dont nous parlions tout à l'heure. Quelqu'un nous a signalé que pour mettre ses enfants dans la halte-garderie du 14e, les familles devaient adhérer à l'A.F.C. Elles sont d'ailleurs destinataires du bulletin trimestriel qui développe l'opposition de l'A.F.C. Paris au mariage pour tous et contre l'euthanasie.

Les sites des A.F.C. militent, par ailleurs, contre le remboursement de l'avortement et contre l'accès à la pilule du lendemain pour les mineurs à l'école. Bien sûr, la liberté d'expression doit être respectée pour ces A.F.C., comme pour toutes les associations, mais en finançant ces crèches gérées par les A.F.C., de fait, nous offrons une surface de visibilité et de développement des A.F.C. auprès des familles parisiennes très importante aux dépens des associations familiales laïques. Est-ce là notre choix politique ? En tous les cas, ce n'est pas le nôtre.

Une mission de service public ne devrait-elle pas imposer au sein de l'établissement géré le total respect de la laïcité et de la neutralité politique ?

Mes chers collègues, nous souhaitons qu'un rappel en ce sens soit effectué en direction de ces structures et que le nouvel observatoire de la laïcité se saisisse de cette question.

Je suis persuadée que si une association familiale musulmane avait la gestion d'une crèche financée par la Ville et y diffusait un bulletin faisant référence au port du voile, nombre de voix s'élèveraient.

En effectuant nos recherches, nous avons eu connaissance qu'en 2005, suite à la parution d'un tract par les A.F.C. intitulé : "Halte à la banalisation de l'homosexualité", les services juridiques de la Ville se seraient penchés sur la faisabilité de ne pas renouveler partiellement ou totalement les subventions accordées à ces trois crèches, mais comme la publication émanait de la Fédération des A.F.C. et non des A.F.C. gestionnaires des crèches et comme on ne pouvait démontrer que les subventions allouées aux crèches avaient pu servir à l'impression du document, aucune incidence sur les financements n'aurait été actée.

Certes, ces mêmes arguments devraient de nouveau s'appliquer aujourd'hui, mais rien, mes chers collègues, rien ne nous oblige à reconduire nos conventions si nous décidons un retour ou plutôt une municipalisation en régie publique de ces crèches.

Prenons conscience qu'une famille qui n'a pas de place en crèche municipale dans son arrondissement est orientée par les services mêmes des arrondissements soit vers des crèches confessionnelles dans les 11e, 13e, 17e, 18e, 19 et 20e arrondissements de Paris, soit vers des crèches des associations familiales catholiques, dans les 14e, 15e, 16e arrondissements. Ne trouvons-nous pas cela choquant ? Nous si.

Seul le service public de la petite enfance peut apporter des solutions universelles respectant la laïcité. Il faut donc prendre en régie directe ces crèches associatives comme celles des entreprises privées financées par la Ville, pour donner la garantie d'un traitement équitable des familles, laïque, respectueux des obligations professionnelles multiples si essentielles quand il s'agit de l'éveil des tout-petits.

HOLLANDE, dans son programme avait défendu la création d'un service public de la petite enfance. Donnons à Paris un temps d'avance et municipalisons enfin l'ensemble de ces crèches en priorité.

Mais pour l'heure, vous l'aurez compris, nous voterons contre l'ensemble de ces subventions.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais d'abord rappeler, comme l'a signalé d'ailleurs notre collègue Yves CONTASSOT, que les crèches à caractère communautaire ou confessionnel sont un héritage qui est antérieur à l'élection de Bertrand DELANOË en 2001. Ces structures existaient auparavant, et le maire de Paris s'est engagé depuis 2001 à un travail qui consiste à essayer de faire rentrer ces crèches dans le droit commun.

Je rappelle par ailleurs que depuis 2001, il n'y a pas eu de nouvelles ouvertures de crèche à caractère communautaire ou confessionnel à Paris.

Alors, comme plusieurs intervenants l'ont souligné, la Municipalité a engagé depuis cette mandature une action pour que l'ensemble des crèches subventionnées par la ville respecte les principes de laïcité et d'accueil universel.

Ces principes sont au fondement d'une logique de service public et respectueuse des enfants accueillis, de leur vulnérabilité et du droit des parents à choisir librement l'éducation de leurs enfants.

Suite au vœu voté par cette assemblée en septembre 2008, la Ville a ainsi rappelé par écrit à toutes les associations, la nécessité de respecter, sous peine de rupture de la convention, l'article 1er de la convention type qui stipule que l'association s'engage à accueillir chaque année, dans l'établissement, des enfants domiciliés à Paris, sans distinction d'origine sociale ou d'appartenance religieuse.

De même, la Ville a souligné la nécessité pour les associations de participer aux commissions d'attribution de l'arrondissement pour permettre, conformément à l'engagement pris à l'article 9 de la convention, une coordination dans l'attribution des places municipales et associatives, celles-ci pouvant faciliter la mixité des enfants accueillis au sein des crèches.

En 2009, la Ville a revu ses conventions de partenariat avec les associations, en insistant notamment sur la notion de laïcité et sur un accueil universel ouvert à toute famille parisienne dans les mêmes conditions.

C'est ainsi, par exemple, que l'article 1er a été complété et prévoit dorénavant que les structures d'accueil sont ouvertes du lundi matin au vendredi soir. Toutes ces dispositions, valables pour toutes les associations parisiennes sans distinction, ont été adoptées et mises en œuvre dans un dialogue avec les responsables associatifs, a fortiori lorsque le fonctionnement de telle ou telle association n'était pas pleinement conforme à ce qui était attendu.

Comme nous nous y étions engagés, les services de la Ville ont procédé chaque année à des vérifications de ces nouvelles dispositions. Ces vérifications au cas par cas, chaque association étant différente, comme l'a rappelé notre collègue Yves CONTASSOT, ont pu déboucher pour certaines associations sur une diminution de la subvention et même sur une suppression de la subvention lorsque la gestion et l'accueil de la crèche ont semblé trop éloignés des conditions de partenariat avec la Ville et qu'aucune évolution significative n'avait été constatée.

C'est ainsi que la Ville a cessé en 2010 de subventionner une association dans le 20e arrondissement comme l'a rappelé Mme SIMONNET.

L'an dernier, pour la deuxième année consécutive, la Ville a procédé à des diminutions de subventions proportionnelles à l'amplitude d'ouverture, certaines crèches n'étant pas ou partiellement ouvertes le vendredi après-midi.

Cette année, les mêmes critères connus de tous ont été appliqués et l'ensemble des établissements respecte désormais l'amplitude d'ouverture prévue par les conventions, à l'exception de deux établissements gérés par la même association, qui du coup voit sa subvention réduite.

Je remercie les différents orateurs qui ont salué les mesures prises par l'Exécutif pour mettre en œuvre le vœu voté en 2008 par le Conseil de Paris.

Concernant la saisine de l'Observatoire de la laïcité, comme l'a indiqué ma collègue Claudine BOUYGUES tout à l'heure, l'Observatoire vient à peine d'être installé en octobre dernier et le sujet des associations gestionnaires d'établissements d'accueil de la petite enfance pourra être abordé au début de l'année prochaine.

Par ailleurs, je signale, en complément, que l'Inspection générale a été saisie sur ce même sujet, le travail est en cours, et les résultats sont attendus au printemps.

L'Exécutif municipal reste favorable à l'évaluation des effets des actions menées. La réflexion menée sur un sujet complexe susceptible d'évolution dans un cadre qui présente des garanties de pluralisme et d'indépendance sera une contribution précieuse à la définition ou à l'actualisation de la politique municipale dans ce domaine.

En tout état de cause, l'état d'esprit de l'Exécutif parisien est de poursuivre avec la même détermination et le même souci du dialogue, le travail engagé pour veiller à l'application des conventions et au respect des principes d'égalité et de laïcité dans l'accueil des jeunes enfants.

Je vous remercie.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci. Nous allons entamer une série de 25 votes. Je vous demande d'être concentrés pour faciliter la tenue de ce Conseil. Je commence.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 146.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DFPE 146).

Au nombre de mains qui se sont levées, il est adopté. Je vous demande vraiment de lever la main, car c'est très difficile dans ce contexte de compter les personnes qui votent pour, contre, ou s'abstiennent.

Je continue.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 147.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DFPE 147).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 324.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DFPE 324).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 148.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DFPE 148).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 174.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DFPE 174).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 175.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DFPE 175).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 176.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DFPE 176).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 177.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DFPE 177).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 178.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DFPE 178).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 209.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DFPE 209).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 210.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DFPE 210).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 211.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Une abstention de M. Gilles ALAYRAC.

Le projet de délibération est adopté. (2012, DFPE 211).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 256.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

2 abstentions.

Le projet de délibération est adopté. (2012, DFPE 256).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 257.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

2 abstentions.

Le projet de délibération est adopté. (2012, DFPE 257).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 258.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

2 abstentions.

Le projet de délibération est adopté. (2012, DFPE 258).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 259.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ? Deux abstentions.

Le projet de délibération est adopté. (2012, DFPE 259).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 275.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DFPE 275).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 276.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ? Deux abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DFPE 276).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 277.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ? Deux abstentions.

Le projet de délibération est adopté. (2012, DFPE 277).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 278.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DFPE 278).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 283.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ? Une abstention.

Le projet de délibération est adopté. (2012, DFPE 283).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 284.

Qui est pour ?

Qui est contre ? Trois votes contre.

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DFPE 284).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 285.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ? Une abstention.

Le projet de délibération est adopté. (2012, DFPE 285).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 58.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ? Une abstention.

Le projet de délibération est adopté. (2012, DFPE 58).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 241.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ? Une abstention.

Le projet de délibération est adopté. (2012, DFPE 241).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 346.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ? Une abstention.

Le projet de délibération est adopté. (2012, DFPE 346).

Je vous remercie.

2012 DFPE 421 - Lancement d'un marché article 30 relatif à la gestion et à l'exploitation de quatre établissements de petite enfance situés dans les 13e et 15e arrondissements.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant au projet de délibération DFPE 421, avec l'amendement technique n° 160 qui va être présenté par Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - C'est un amendement technique qui rectifie une erreur matérielle.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Avec cette précision, je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 160.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ? Une abstention.

L'amendement technique est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 421 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2012, DFPE 421).

2012 DJS 421 - Convention de délégation de service public entre la Ville de Paris et la SPL du Carreau du Temple pour l'exploitation du Carreau du Temple (3e).

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant au projet de délibération DJS 421, qui est une convention de délégation de service public entre la Ville de Paris et la S.P.L. du Carreau du Temple pour l'exploitation du Carreau du Temple, dans le 3e arrondissement.

Je donne la parole à Mme Marie-Laure HAREL.

Mme Marie-Laure HAREL. - Je suis heureuse de pouvoir me prononcer sur le Carreau du Temple car j'ai eu la chance, de même que certains autres élus ici, d'avoir été désignée administratrice de la société publique locale en question.

Puisque nous parlons d'elle aujourd'hui, je voudrais tout d'abord dire que je soutiens totalement la rénovation de ce monument historique, mais j'ai toutefois quelques interrogations.

Avec les autres administrateurs, j'ai pu visiter le chantier actuel, qui promet d'être assez luxueux. Des fouilles archéologiques ont été menées au préalable et j'espère qu'elles seront mises en valeur comme elles le méritent.

Il y a eu aussi un bel exercice de démocratie participative autour de ce projet et je tiens à le saluer.

Je voulais aussi souligner, parce que c'est une initiative assez rare pour être relevée, les installations photovoltaïques sur le toit de l'édifice, d'autant qu'elles s'intègrent assez harmonieusement dans ces spécificités architecturales, ce qui n'est pas tout à fait le cas ailleurs.

Cela devrait donc faire à peu près 400 mètres carrés de photovoltaïque en plus pour notre ville. On est tout de même loin des 200.000 mètres carrés que vous avez promis au départ, mais c'est bon de savoir que le Carreau du Temple apportera tout de même sa petite pierre à un objectif qui ne sera jamais atteint.

Ensuite, et bien évidemment, on est obligé d'aborder le coût de ces travaux, qui a été multiplié par deux depuis l'origine. Estimé à 30 millions d'euros en 2007, cette opération affichera finalement le double, tout cela dans un contexte de crise et dans un contexte où la pression fiscale ne cesse d'augmenter pour les Parisiens puisqu'en dix ans de gestion DELANOË, la hausse des impôts directs et indirects cumulée est au total de plus de 70 %.

Vous me direz sans doute que le chantier a été décidé avant la crise, mais cela aurait dû être une raison supplémentaire pour en maîtriser minutieusement les coûts par la suite en tout cas.

Je serais intéressée d'ailleurs de savoir plus précisément ce qui a conduit à ce surcoût de 30 millions d'euros, et s'il s'agissait réellement de dépenses indispensables.

Les coûts de fonctionnement de ce grand équipement public sont encore assez flous. Les chiffres évoquent plusieurs millions d'euros annuels. Ils sont ébauchés mais on ne sait pas précisément ce qu'ils englobent et ils semblent pour l'instant reposer sur des objectifs de rentabilité qui sont tout de même très hypothétiques.

Il est important aussi d'évoquer l'impact de ce grand chantier sur les commerçants. La Municipalité dit qu'ils n'en souffrent pas mais personnellement, je n'ai pas eu le même son de cloche lorsque je me suis adressée à certains d'entre eux.

J'ajoute qu'en plus les riverains pâtissent déjà du grand bazar qui est lié à un autre chantier quelques mètres plus loin, qui est celui de la place de la République. On a donc toute une portion de l'arrondissement qui se trouve depuis un certain temps déjà prise en sandwich.

J'ai échangé il y a quelque temps avec une restauratrice installée rue de Picardie, qui me disait qu'à cause des échafaudages qui encerclent et masquent son établissement, elle pâtissait d'une baisse importante de sa fréquentation et donc de son chiffre d'affaires. Elle me confiait également que l'une de ses voisines, un institut de beauté voisin, qui souffrait de la même situation, avait carrément mis la clé sous la porte.

Visiblement, il n'y a pas eu…

Écoutez ! C'est ce qu'elle m'a dit, donc je suis ravie si je me trompe !

Visiblement, il n'y a pas eu en tout cas le moindre geste de fait par la mairie en direction des commerçants, qui subissent ces travaux depuis un certain nombre d'années…

Mais je ne demande qu'à avoir tort et surtout, j'espère que vous allez me répondre bien en détail puisque ces personnes ne sont en tout cas pas au courant que vous êtes prêts à les aider !

En tout cas, les commerçants seront peut-être les premiers à bénéficier du nouveau Carreau du Temple, mais encore faut-il qu'ils existent toujours quand il naîtra !

Pour terminer, enfin, je voudrais savoir dans quelle mesure il n'a pas été jugé utile du tout de profiter de l'exploitation du sous-sol du Carreau du Temple désormais, au moins en partie, pour créer des places de parking, ce qui serait plus que nécessaire au regard des conditions de stationnement chaotiques dans l'arrondissement.

Je voudrais rappeler que M. AIDENBAUM avait annoncé à ses électeurs la mise en place d'un grand parking résidentiel lors des dernières municipales et que cet équipement se fait toujours attendre. Nous avions là une opportunité, mais je présume que si elle n'a pas été saisie, c'est qu'il doit exister d'autres options pour réaliser cet engagement d'ici la fin du mandat.

Je me permets d'ailleurs de dire que l'on peut légitimement s'interroger sur le besoin le plus urgent entre celui d'un parking et d'un grand auditorium, sachant que l'on vient d'en créer un à la Bourse du Travail et un autre à la Gaîté Lyrique, et que l'on n'a aucune information sur la fréquentation de ces installations.

Malgré ces quelques questions qui trouveront, j'espère tout de suite, des réponses satisfaisantes, je me réjouis que cet équipement tout neuf puisse bientôt profiter aux habitants du 3e et aux Parisiens en général. J'espère surtout qu'il rencontrera suffisamment de succès pour ne pas être un puits sans fond pour le contribuable.

Merci.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je donne la parole à Jean VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Merci, Madame la Maire. Merci, Madame HAREL.

Je ne vais pas forcément répondre précisément à toutes vos questions mais je crois que l'on peut partager l'idée que c'est une très belle réalisation qui a été lancée par la majorité de gauche et qui a fait l'objet d'une longue discussion avec l'ensemble des habitants du 3e arrondissement pour trouver un projet et un programme qui s'adaptent vraiment à leurs demandes.

Pour une part, le coût important de cette réalisation tient au fait justement qu'il y a eu démocratie, qu'il y a eu discussion avec l'ensemble des habitants, et que c'est vrai que l'on a mis beaucoup de choses qui n'étaient pas forcément prévues initialement dans le projet.

Cela dit, les coûts sont maîtrisés, contrairement à ce que vous dites, puisque la valeur d'engagement était de 56.257.764 euros T.T.C. en décembre 2007 sur la délibération qui avait été soumise au Conseil de Paris. Il y a eu quelques surcoûts mais qui sont dus pour une grande part à des adaptations du chantier. Cela pour répondre un peu à votre questionnement sur le coût.

Sur le fait de savoir pourquoi on ne construit pas en sous-sol un parking, je ne suis pas sûr que ce soit efficace. Le sous-sol est très fragile et donc il est évident que l'on ne peut pas descendre très bas dans cet endroit.

Ensuite, Madame, peut-être que l'on vous apportera un peu plus de renseignements si vous venez au prochain Conseil d'administration, qui a lieu le 21 décembre, à 14 heures.

Mais je crois que tout le monde est d'accord pour dire que cet équipement est un très bel équipement et qu'il sera très utile aux Parisiennes et aux Parisiens, et notamment à ceux qui habitent le 3e arrondissement.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur VUILLERMOZ.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 421.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DJS 421).

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à l'exploitation du nouveau stade Jean Bouin.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu non rattaché n° 161 relatif à l'exploitation du nouveau stade Jean Bouin.

Je donne la parole à M. Pierre AURIACOMBE, pour une minute.

M. Pierre AURIACOMBE. - Merci, Madame la Maire.

Je vais être très rapide.

Nous savons tous que le nouveau stade Jean Bouin a vocation à accueillir le club professionnel de rugby du Stade français et nous demandons à l'unanimité des élus du 16e arrondissement qu'en aucun cas le nouveau stade Jean Bouin n'accueille l'organisation de concerts ou de spectacles.

Merci.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci.

M. VUILLERMOZ, pour vous répondre.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Avis favorable.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Très bien, Monsieur VUILLERMOZ.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2012, V. 283).

2012 DU 36 - Cession d'un terrain destiné à l'extension du collège Georges Leven au 45 à 51, boulevard Carnot (12e).

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant en 8e Commission le projet de délibération DU 36 et l'amendement technique n° 162 : il s'agit de la cession d'un terrain, destiné à l'extension du collège Georges Leven, situé au 45 à 51, boulevard Carnot, dans le 12e arrondissement.

Je donne la parole à M. Alexis CORBIÈRE.

M. Alexis CORBIÈRE. - On parle du collège Georges Leven ?

Juste pour l'essentiel, je serai rapide.

Je m'exprime pour développer une position de principe.

Je crois qu'il faut défendre l'école publique qui est la base de la République ; nous serons tous d'accord.

Pour ma part, chaque fois qu'un parent fait le choix de retirer son enfant du public pour le placer dans le privé, c'est un échec à la fois pour la République et pour la laïcité.

C'est mon opinion. Souffrez que de l'entendre !

Toutefois, il existe des écoles privées, c'est un fait, mais je ne souhaite pas, sur la base de cette position de principe, que la Ville cède un terrain pour que ces écoles puissent s'agrandir.

C'est la raison pour laquelle, dans le cas qui nous intéresse, j'ai voté dans le 12e arrondissement déjà par deux fois contre le fait que nous cédions ce bout de terrain, certes ingrat et peu noble, afin que le collège Georges Leven puisse s'agrandir encore plus.

Raison pour laquelle je voterai contre ce projet de délibération.

Merci.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur CORBIÈRE.

Pour vous répondre, je donne la parole à Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Je respecte la position d'Alexis CORBIÈRE qui a une cohérence intellectuelle et une constance. Je suis moi-même une partisane très combative sur les questions de laïcité.

Je ne pense pas qu'ici, on soit sur un sujet qui mette à mal la laïcité et, par ailleurs, il faut aussi un certain pragmatisme dans la gestion de la Ville.

Je crois que cela ne porte pas atteinte à ce fondement de la République auquel nous sommes tant attachés, l'un et l'autre, mais au-delà de nous deux, parce que je crois que beaucoup d'élus, de droite comme de gauche, sont attachés, heureusement, à ces principes républicains.

Je comprends vos arguments. Pour autant, je ne crois pas qu'il y ait là de mise à mal, d'une façon ou d'une autre, de la laïcité qui, je l'espère, sera inscrite dans l'article 1 de la Constitution prochainement.

J'avais un amendement technique. C'est juste un amendement technique que je présente sur ce projet de délibération.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Madame HIDALGO.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 162.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Pas d'abstention ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Maintenant, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 36 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2012, DU 36).

2012 DU 63 - Cession d'un terrain 18, avenue de la Porte d'Italie (13e).

Vœu déposé par le groupe EELVA relatif à la conclusion de baux emphytéotiques sur la parcelle.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant au projet de délibération DU 63 et au vœu n° 163 : il s'agit de la cession d'un terrain 18, avenue de la Porte d'Italie.

M. Yves CONTASSOT a la parole sur ce sujet, pour présenter le vœu n° 163.

M. Yves CONTASSOT. - Absolument.

Nous avons déposé un vœu parce qu'il y a déjà un moment que la question d'utiliser les principes des baux emphytéotiques est posée. On nous dit régulièrement que, oui, c'est sans doute une bonne idée, mais ce n'est jamais le bon moment pour essayer cette pratique qui éviterait de vendre du foncier et donc d'encourager indirectement la spéculation foncière et immobilière.

Or, là, on a une belle occasion, d'autant plus que c'est un terrain qui appartient à la Ville et qu'il est question de céder, en plus dans des conditions un peu curieuses, puisqu'on cède, entre autres, à une société qui, indirectement d'ailleurs, gère déjà, sous forme d'une D.S.P., le parking qui s'y trouve.

Il nous semble que la bonne pratique consisterait à mettre en place un bail emphytéotique, ce qui nous permettrait de garder la maîtrise foncière, tout en permettant une opération, que nous ne contestons pas nécessairement sur le fond, ce n'est pas l'opération et sa nature qui est en cause, ce sont les modalités.

Donc, on aimerait mieux que l'on passe par le bail emphytéotique, encore une fois.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur CONTASSOT.

Je donne la parole à Anne HIDALGO, pour vous répondre.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Je remercie M. CONTASSOT de ne pas, et je reconnais ce point comme positif, remettre en cause la totalité de l'opération.

Mais j'émettrai un avis défavorable sur son vœu parce que cette opération de cession est envisagée sur un terrain du 18, avenue de la Porte d'Italie. L'emprise est une porte d'entrée de Paris depuis Le Kremlin-Bicêtre et c'est un site important en termes de valorisation et de potentiel de paysage urbain. Ce site est aujourd'hui occupé par des constructions des années 1960. Il y a effectivement :

- un parc de stationnement public qui est surdimensionné ; principalement, en infrastructures, c'est Vinci Park qui l'exploite ;

- des locaux commerciaux Bricorama ;

- et une station-service Total.

Là, il s'agit de développer un nouveau projet à dimension économique, qui est ambitieux, sur 22.500 mètres carrés de S.H.O.N., avec notamment un hôtel, des commerces et la reconstruction d'un Bricorama et un programme de bureaux.

Cette programmation, d'ailleurs, s'inscrit dans le cadre des orientations retenues pour le projet Paul Bourget, qui ont été votées en Conseil de Paris.

Donc, ce programme est encadré par un protocole foncier. Il est établi très précisément, après un long travail d'analyse et d'expertise, après l'avis du Conseil du patrimoine et de France Domaine. La Ville maîtrise parfaitement le devenir du site dans ce contexte et la cession est la solution la plus adaptée, la plus intéressante aussi pour les finances de la Ville puisqu'elle permet d'avoir une recette de 20,6 millions d'euros.

Voilà les raisons pour lesquelles nous n'avons pas eu recours au bail emphytéotique mais à la cession du terrain.

Je vous remercie.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Madame HIDALGO.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 163, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est donc rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 63.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DU 63).

2012 DU 191 - Cession du local commercial Darty situé sous la place de la Madeleine (8e).

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant un amendement technique n° 164 qui est rattaché au projet de délibération DU 191.

Je demanderai à Mme HIDALGO de le présenter rapidement.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - C'est une rectification très formelle du projet de délibération.

Merci.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 164.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 191 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité. (2012, DU 191).

2012 DU 193 - Protocole d'accord avec la société Bouygues Immobilier relatif à la régularisation d'une occupation temporaire et modalités de la vente éventuelle d'un terrain 8 à 12 rue Louis Armand (15e).

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DU 193 : il s'agit du protocole d'accord avec la société Bouygues Immobilier relatif à la régularisation d'une occupation temporaire et modalités de la vente éventuelle d'un terrain situé 8 à 12, rue Louis-Armand dans le 15e arrondissement.

Je donne la parole à M. Gilles ALAYRAC.

M. Gilles ALAYRAC. - Mes chers collègues, il nous est demandé de nous prononcer sur ce protocole d'accord avec la société Bouygues Immobilier qui concerne un terrain, situé rue Louis-Armand, qui se trouve à proximité de la porte de Sèvres.

La Ville est propriétaire d'une parcelle de 2.500 mètres carrés, située juste devant l'hôtel Pullman qui a fermé ses portes cette année et qui jouxte Aquaboulevard.

A la place de l'hôtel Pullman, Bouygues Immobilier qui a acquis l'hôtel en début d'année, envisage un projet immobilier mixte, avec des bureaux, des commerces, ainsi qu'un nouvel hôtel, mais ce projet d'envergure n'est réalisable que par l'adjonction du terrain de 2.500 mètres carrés, dont la Ville est propriétaire, qui sera réuni au terrain d'assiette de l'hôtel.

Plusieurs observations sur ce projet de délibération.

Si je regrette la disparition d'un hôtel, bien sûr, de 630 chambres dans un quartier voisin du Parc des Expositions, je note malgré tout avec intérêt que Bouygues Immobilier envisage la construction d'un nouvel hôtel de 150 chambres. J'espère, d'ailleurs, que le futur repreneur du Parc des Expositions intègrera une offre adaptée aux besoins des exposants et des visiteurs du futur parc rénové.

Ce qui est positif, ce sont les 2.500 mètres carrés de commerce. Une bonne chose pour les habitants du quartier mais aussi pour les salariés qui travaillent dans ce secteur et qui sont nombreux.

Je signale aussi une superficie d'un peu plus de 33.000 mètres carrés de bureaux. C'est aussi une bonne nouvelle pour l'activité économique dans Paris.

Sur la parcelle voisine, Aquaboulevard va rénover ses installations sportives qui en avaient besoin (les cinémas, les bureaux) et proposer la création de commerces et de logements.

Avec le tramway, le Ministère de la Défense bientôt et les deux projets immobiliers, c'est tout un quartier, celui de la porte de Sèvres, qui poursuit sa rénovation urbaine.

Mais je ne serai pas complet si je ne disais pas que, lors de l'examen de ce projet de délibération en Conseil d'arrondissement, la droite a semblé s'émouvoir de la proposition qu'a formulée Mme HIDALGO, dans une interview au "Journal du dimanche", visant à récupérer l'héliport de Paris pour l'inclure dans les espaces verts de la Ville.

Oui, Madame HIDALGO, vous avez raison de dire que l'héliport est une anomalie urbaine, qu'il est source de nuisances sonores pour tous les gens qui habitent au sud de Paris et à Issy-les-Moulineaux, et qu'il faut faire quelque chose pour régler le problème. D'ailleurs, le trafic est important. Il l'était tellement que les deux députés U.M.P. de la circonscription du 15e arrondissement ont fait des promesses pour régler cette question, sans qu'elles puissent être tenues, en tout cas jusqu'à ce jour.

La suppression des vols commerciaux avait d'ailleurs été annoncée dans le 15e arrondissement par le Secrétaire d'Etat aux transports, M. Dominique BUSSEREAU sans résultat.

La réalité, nous la connaissons, ce sont des dizaines de vols, tous les jours, pouvant atteindre même parfois des pics qui approchent la centaine certains week-ends.

Je dirai simplement que le précédent Gouvernement n'a pas trouvé de solution pour déplacer sur un autre site moins urbanisé cet héliport. Et je dis, pour les habitants du Sud de la Capitale, que toute initiative visant à chercher ou à trouver une solution à ces nuisances ne pourra qu'être encouragée.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur ALAYRAC.

Je donne maintenant la parole à M. Philippe GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Madame la Maire, je trouve un peu curieux qu'au détour de ce projet de délibération, qui concerne l'urbanisme d'une partie de ce secteur, M. ALAYRAC évoque l'héliport. D'ailleurs, nous déposons un vœu avec Jean-François LAMOUR sur cette affaire.

C'est vrai qu'en 2009, nous avons, Jean-François LAMOUR et moi-même, demandé la fermeture de l'héliport au trafic commercial. Le Ministre des Transports de l'époque, M. BUSSEREAU, est venu pour annoncer ce projet en mairie du 15e. Ensuite, la commission de l'héliport, dans laquelle je siège, a commencé ses travaux.

Evidemment, pour fermer l'héliport de Paris Issy, en le réservant aux vols d'urgence, bien sûr, il fallait créer d'autres hélistations autour. Et la Préfecture de Région a présenté un plan aux différentes collectivités locales et à ce comité de l'héliport.

J'ai là un vœu, Monsieur ALAYRAC, donc un peu de mémoire, un vœu de Mme HIDALGO qui répondait à notre vœu de suppression du trafic commercial de l'héliport. Dans ce vœu qui date de 2010, Mme HIDALGO demandait - c'est un vœu de Mme HIDALGO, de l'Exécutif - que l'Etat renonce à son projet d'implanter de nouvelles stations héliport. Ce qui évidemment consistait à mettre un terme définitif à la fermeture du trafic commercial, parce que personne ne peut imaginer que dans une agglomération comme Paris, il n'y ait plus du tout de trafic d'hélicoptères.

Franchement, c'est un mauvais procès. Vous essayez là de vous rattraper. Je ne sais pas ce que cet héliport va devenir, mais en tout cas, nous, depuis 2009, nous sommes constants : nous demandons la fermeture de l'héliport au trafic commercial. Et s'il y a eu des avancées, elles ne sont évidemment pas suffisantes.

Maintenant, je voudrais revenir rapidement sur ce projet de délibération.

D'abord, sur la forme. Ce projet de délibération est arrivée une semaine avant le Conseil d'arrondissement : c'est un aménagement urbain très important, même considérable, et la mairie du 15e regrette que ce dossier n'ait jamais été présenté à la mairie du 15e par la mairie centrale. Jamais la Direction de l'Urbanisme, jamais Mme HIDALGO ou un autre élu n'est venu présenter ce projet. Nous l'avons appris, comme vous tous finalement, en recevant le projet de délibération, assez abscons d'ailleurs, que vous avez sur vos bureaux.

Il n'y a donc eu aucune concertation conduite, ni avec les habitants, ni dans le cadre du conseil de quartier Vaugirard-Parc des expositions, ni dans le cadre d'un CICA que nous aurions pu monter. Vous pouvez toujours dire que l'on peut le faire maintenant, mais avouez que c'est un peu dommage qu'il n'y ait eu aucune information, aucune concertation avec les élus locaux, et qu'aucune réunion de présentation de ce projet n'ait concerné la mairie centrale.

D'ailleurs, le fait d'oublier la mairie du 15e semble être la règle pour la Mairie de Paris, puisque nous avons appris que deux réunions s'étaient tenues, il y a quelques semaines, avec l'ensemble des services municipaux, et même avec des partenaires extérieurs, sur les aménagements du quartier Balard-Falguière, qui découle d'un amendement que nous avions fait voter et qui avait été adopté par la majorité. Et une autre c'est aussi sur la phase 2 de la petite ceinture ferroviaire à laquelle nous n'avons pas été conviés, bien sûr.

Je me demande ce que devient la charte des arrondissements ! Et j'en renouvelle par ailleurs du coup ma demande de création d'un comité de site pour l'aménagement de tout ce quartier assez gigantesque du 15e qui va être profondément transformé dans les années à venir.

Sur le fond, il y a des volets très positifs. Bien sûr, nous souhaitons que la SMABTP puisse s'installer avec son nouveau siège, à la place du Pullman qui est très ancien et qu'en plus on puisse conserver des chambres d'hôtel qui sont nécessaires dans ce secteur qui en manque.

L'hôtel Pullman qui était vieillot, surdimensionné, mal adapté aux contraintes actuelles, mal positionné en termes commerciaux, c'est une bonne chose, sera remplacé par un hôtel supérieur de 150 chambres. C'est vrai qu'il sera tout à fait adapté à la clientèle, je pense, qui fréquente le parc des expositions. Il y aura même des surfaces commerciales qui seront aménagées. Tout cela est très bien pour le secteur. Nous approuvons ce projet.

Ce que l'on peut regretter, c'est l'absence d'une convention d'occupation. C'est l'objet de ce mémoire, puisque la Ville a découvert qu'aucune convention ne liait la Mairie au groupe ACCOR, d'où la réclamation à titre rétroactif de sommes importantes. C'est un peu dommage de voir la Ville gérer comme cela son patrimoine.

D'ailleurs, le rapport de la Chambre régionale des comptes, que nous avons examiné le mois dernier, a épinglé la Ville sur bien d'autres sujets. Le manque à gagner s'élevait pour la Ville à près de 10 millions d'euros ! Là, cette affaire se situe tout à fait dans ce contexte. En tout cas, sur le fond, nous sommes favorables à ce projet, nous demandons simplement qu'il y ait un minimum d'information et de concertation avec la mairie du 15e.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GOUJON.

Je donne la parole à M. Jean-Baptiste MENGUY sur le même sujet.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais prendre la parole sur ce projet pour deux remarques.

D'abord, sur cette zone, j'ai eu l'occasion de l'évoquer lors du Conseil d'arrondissement lundi dernier, je crois qu'il faut, compte tenu d'un certain nombre d'annonces - nous réaborderons ce sujet lors d'un vœu présenté par le maire Philippe GOUJON -, je crois important que le réaménagement de cette zone garde une certaine cohérence pour les riverains, mais aussi pour les besoins en équipements publics.

Si les annonces de Mme HIDALGO se confirmaient, d'abord il faudrait évidemment qu'elles répondent à un certain nombre d'interrogations qui seront soulevées dans le vœu. Mais je crois important qu'après une certaine phase de concertation, notamment avec la mairie du 15e, la vocation sportive de l'espace Suzanne Lenglen, soit maintenue également sur les terrains de l'héliport.

J'avais fait la proposition et je la réitère : pourquoi ne pas mettre à l'étude la création d'un grand "skate" parc pour tous, pour tous les usagers, qu'ils soient parisiens ou franciliens. Des équipements existent déjà à Paris, mais convenez qu'ils ne sont pas à la hauteur, par exemple d'organiser des compétitions de haut niveau sur le plan national et international.

Le second point, c'est quelque chose que j'ai abordé déjà hier sur le budget sur la question des équipements accueillant du public, quels qu'ils soient, et sous la responsabilité de la Ville de Paris.

Cette zone, vous le savez, est à proximité immédiate du boulevard périphérique. Et une récente étude d'AIRPARIF a pointé du doigt un certain nombre de problèmes sur tous les équipements, en particulier les écoles, les crèches et les hôpitaux, aux abords de ces grandes voies, et en particulier du boulevard périphérique, en mettant en avant des taux anormalement élevés de particules qui peuvent potentiellement mettre la santé des personnes s'y trouvant en danger.

Je crois qu'il faut prendre cette étude avec beaucoup de sérieux. Il est de la responsabilité de la Ville de Paris de prendre les devants en la matière et de se mettre en ordre de marche sur ces questions, pour que les établissements à venir qui sont prévus, les projets quels qu'ils soient qui accueilleraient des personnes et sous la responsabilité de la Ville, avant de les confirmer, de les pérenniser, de les construire et de les terminer, prennent en compte cette étude et cette dangerosité. Vous en conviendrez, les particules ne font pas la distinction, s'il s'agit de crèches, d'hôpitaux, d'écoles, voire même pourquoi pas d'immeubles de logements. C'est la raison pour laquelle je crois important que l'on ne se retrouve pas dans 10 ans avec une nouvelle étude d'AIRPARIF qui constaterait l'aggravation des choses, alors même que l'on savait dès cette année qu'il y avait un certain nombre de dangers et que la moindre des choses était d'appliquer ici le principe de précaution.

C'est la raison pour laquelle à tout le moins je demande à la Ville de mettre en place un moratoire sur tous les projets d'équipements publics dont elle a la responsabilité aux abords de cette grande voie de circulation pour au moins apporter des réponses aux interrogations que les Parisiennes et les Parisiens peuvent se poser suite à la circulation de cette étude d'AIRPARIF.

Cela vaut pour tous les équipements sous la responsabilité de la Ville. 128 écoles étaient concernées par cette étude, mais aussi des hôpitaux, des crèches, et je le répète également des établissements avec des logements parce qu'il sera très compliqué d'expliquer à des familles, qu'elles soient usagers d'équipements publics ou locataires de logements sociaux de la Ville, que ce que l'on savait sur les particules ne vaut pas pour les projets à venir.

Voilà ce que je souhaitais dire sur ce projet de délibération.

Je souhaite que nous n'ayons pas dans 5 à 10 ans à devoir revenir sur les conclusions de cette étude en constatant que rien n'a été fait, et que les choses ne se sont pas améliorées, voire se sont aggravées et que finalement on le savait déjà et que rien n'a été fait par cette municipalité et les municipalités qui succéderont à la présente.

Je vous remercie.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur MENGUY.

Pour vous répondre, je donne la parole à Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Sur le projet de délibération, il s'agit effectivement d'un projet de délibération important, sur un quartier qui est en mutation, sur lequel il y aura un Comité de site, nous nous y sommes engagés, mais convenez que la période du Conseil lié au Budget etc., et au compte rendu de mandat n'était pas très propice à trouver une date, mais nous allons trouver cette date pour le Comité de site.

En attendant, sur ce terrain, vous l'avez dit les uns et les autres, situé devant l'hôtel Pullman, qui est une propriété de la Ville, le fait que Bouygues envisage la réalisation d'un programme à la place de cet hôtel Pullman, qui posait un certain nombre de problèmes de rentabilité, expliqués sans doute par une dimension beaucoup trop importante par rapport au nombre d'étoiles de cet hôtel.

Bref, la décision qui a été prise par Accor est de supprimer cet hôtel, et de vendre à Bouygues qui va y réaliser un programme de bureaux, nous aurons vraisemblablement la SMABTP qui viendrait reloger son siège qui est déjà dans le 15e arrondissement, c'est plutôt une piste intéressante, et il y aurait également la reconstitution d'un hôtel plus petit de 150 chambres et de commerces.

Nous savons que sur ce territoire, qui concerne également un autre terrain voisin qui lui est propriété de la Ville, l'Aquaboulevard, il y a également des perspectives d'évolution, d'aménagement, puisque ce site est vieillissant et donc, je crois qu'il est important en tous les cas d'avancer assez vite et d'approuver le protocole financier qui permet la cession du terrain qui appartient à la Ville devant l'ancien hôtel Pullman.

D'ailleurs, Bouygues a confirmé son accord pour une acquisition au prix de 26 millions d'euros, prix très significativement supérieur au prix fixé par France Domaine et le Conseil du patrimoine qui évaluaient la cession à 20 millions d'euros.

Pour toutes ces raisons, je pense qu'il est important d'approuver ce projet de délibération DU 193.

J'en profite, même si le vœu vient après, mais comme cela, on l'aura vu avant puisque les uns et les autres vous avez évoqué, je remercie Gilles ALAYRAC de l'avoir fait d'entrée de jeu, la question de l'héliport.

La question de l'héliport est une question importante.

Je considère, en effet, que c'est une anomalie urbaine, et justement comme c'est une anomalie urbaine dans le 15e arrondissement, ce ne serait pas moins une anomalie dans le 19e ou dans le 20e, ce qui était un projet présenté par les élus députés du 15e il y a quelques années, contre lequel je m'étais élevée avec d'autres élus ici.

Ces élus du 15e, considérant qu'il y avait des nuisances sur le 15e, étaient prêts, dans une grande générosité territoriale, à faire en sorte que ces nuisances soient désormais subies par les quartiers nord de Paris, en ajoutant d'ailleurs dans leur considérant, je me souviens, que c'étaient des quartiers dans lesquels il y avait une faible densité de population.

Bien évidemment, ce n'était pas acceptable.

C'est un sujet que je vous propose de réserver les uns et les autres pour la campagne municipale, puisque c'est dans ce cadre que je me suis exprimée, notamment sur ce point dans le "Journal du dimanche", je vous propose de faire vos propres propositions sur l'avenir de cet héliport.

Pour ma part, considérant que c'est une anomalie urbaine, je ferai tout pour que ce territoire redevienne un grand terrain et notamment que ce soit un grand espace vert qui puisse venir compléter l'espace magnifique du stade Suzanne-Lenglen.

Que chacun réserve ses propositions pour le débat démocratique qui viendra.

Mais ma position n'est pas la vôtre, Monsieur GOUJON, elle n'est pas de transférer cet héliport ailleurs.

Il y a d'autres solutions que d'avoir un héliport dans ce cœur de ville.

Il y a de nombreux autres villes, aussi dynamiques, aussi développées que Paris qui ont trouvé des plateformes pour les hélicoptères, notamment sur des sites de quartiers d'affaires, mais je crois savoir que la Défense n'en veut pas.

De toute façon, pour ce qui est des vols de sécurité, ceux-ci atterrissent d'ores et déjà à proximité des hôpitaux et donc, il faut étudier du point de vue de la sécurité qu'il y ait une bonne desserte de tous les hôpitaux qui peuvent être amenés à accueillir en urgence des grands blessés et pour autant, je pense que l'on peut sortir de cette idée que Paris aurait besoin d'un héliport.

Je peux vous donner, mais je retrouve juste les éléments de réponse que j'avais prévus sur le vœu lui-même, des exemples d'autres villes dans lesquelles on procède aujourd'hui différemment.

Je vous les donnerai tout à l'heure.

Voilà les réponses que je voulais apporter.

Si vous avez d'autres projets, vous les porterez devant les Parisiens, comme moi je porterai avec l'équipe dans laquelle je m'inscrirai, les projets pour après 2014.

Je vous remercie.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 193.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DU 193).

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au recensement du foncier non utilisé des congrégations confessionnelles.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant des vœux non rattachés.

Le vœu n° 165 est relatif au recensement du foncier non utilisé des congrégations confessionnelles.

Je donne la parole à Mme Danielle FOURNIER, pour une minute.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci.

Ce vœu s'appuie d'une part sur la nécessité de trouver une solution la plus immédiate d'hébergement décent aux personnes sans logement en été comme en hiver même si on y est plus sensibilisé en hiver, et s'appuie aussi sur le fait que la Ministre du Logement a interpellé l'Archevêché de Paris pour qu'il mette des locaux vides à disposition.

Il est vrai que déjà de nombreuses congrégations religieuses œuvrent dans la lutte contre le mal logement mais d'après les journaux, les diverses informations, il y aurait quantité de bâtiments, mais on ne sait lesquels, il est difficile de les identifier avec précision, des immeubles vides qui appartiennent à différentes congrégations indépendantes et multiples.

C'est pourquoi nous proposons de mobiliser les bâtis vacants sur le territoire parisien et pour cela de solliciter les congrégations confessionnelles pour engager un travail d'inventaire de l'occupation et des potentialités de ce foncier spécifique.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Madame FOURNIER.

Je donne la parole à Mme Anne HIDALGO pour vous répondre.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Merci, Madame la Maire.

J'émets un avis favorable, puisque la nécessité de recenser toutes les potentialités du foncier est importante, mais j'élargis tout de même la réponse. Vous savez, le P.L.U. tel que nous l'avons conçu, est un très bon outil.

D'abord, il nous permet de connaître quelles sont les parcelles, et quels sont les bâtiments qui s'y trouvent, à qui ils appartiennent, et d'ailleurs sur la plupart de ces parcelles, y compris celles qui concernent des congrégations religieuses, nous avons inscrit un certain nombre de réserves, dont des réserves pour le logement social.

Ce travail d'anticipation sur le foncier, y compris le foncier des congrégations religieuses qui est important à Paris, a déjà été fait.

Que l'on fasse comme pour l'A.P.-H.P., comme pour la S.N.C.F., comme pour un certain nombre d'organismes ou d'entreprises publiques, le travail de recensement pour pouvoir répondre effectivement à cet enjeu humanitaire qui est la nécessité d'avoir un hébergement décent pour les sans-abri de plus en plus nombreux, bien sûr que j'y réponds favorablement, avec les précisions que je souhaitais vous apporter oralement.

Je vous remercie.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Madame HIDALGO.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 284).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la réunion du Comité permanent de Concertation du réaménagement des Halles.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant au sujet du réaménagement du quartier des Halles, sur lequel les inscriptions ont été annulées.

Nous avons néanmoins une intervention de Mme Florence BERTHOUT qui est relative au vœu n° 166.

Je lui donne la parole.

Mme Florence BERTHOUT. - Comme chacun le sait dans cet hémicycle, quand le projet de réaménagement des Halles a été lancé, un comité permanent de concertation du réaménagement du quartier des Halles a été mis en place.

Mais force est de constater, mois après mois, j'oserai dire maintenant année après année, que ce comité, les riverains qui le composent, les associations, les élus, est mis à mal. D'ailleurs, la commission d'enquête publique, dans son rapport remis au Conseil de Paris au début de l'année 2010, résumait assez bien l'état d'esprit général, puisqu'il disait : "Si quantitativement, la concertation a atteint ses objectifs, qualitativement, le bilan est plus discutable et notamment parce que les participants ont souvent le sentiment d'être placés devant des dossiers qui sont déjà ficelés et qui laissent peu de prise à la discussion et à la contribution constructive".

Récemment, trois projets au moins ont filé sans qu'il y ait consultation de ce comité :

- Le réaménagement du futur jardin des Halles, où le comité n'a pas été consulté, ni sur les nouveaux mobiliers urbains, ni sur l'éclairage public, ni sur les points de distribution d'eau - j'en passe.

- Le réaménagement de la zone piétonne des Halles. Pas de concertation, comme cela avait été évoqué à un moment donné, sur les types de revêtement de sol, d'éclairage public, de végétalisation, de présence de fontaines ou encore de mise en place de sanisettes publiques.

- Et peut-être plus discutable, en tout cas dans la méthode, nous avons appris par un communiqué de M. le Maire de Paris, le jeudi 22 novembre dernier, que l'on allait installer un équipement sportif dans l'actuelle serre

tropicale, un équipement dédié au "Parkour". Je n'ai rien contre les activités dites de "Parkour". C'est une activité intéressante que BESSON a d'ailleurs bien mis en mouvement dans ses films : l'art du déplacement ou le "free run".

Mais pour le coup, pas de concertation. On nous dit que le projet émane d'un groupe de travail ad hoc constitué d'une douzaine de jeunes. C'est bien. Je rappelle que l'on a un office municipal sportif qui forme des gymnastes de premier plan régulièrement sélectionnés dans des compétitions nationales, et que l'on aurait pu pour l'occasion peut-être, remettre en fonctionnement le Conseil local de la Jeunesse de notre arrondissement, qui a été mis dans l'impossibilité de se prononcer faute de moyens.

En deux mots, ce qu'on demande est frappé au coin du bon sens, c'est que le Maire réunisse à nouveau le comité permanent de concertation des Halles pour présenter les éléments du projet sur lesquels la concertation n'a pas eu lieu et entendre les élus, les riverains et les associations.

Je redis qu'il s'agit peut-être moins, d'ailleurs, de discuter pied à pied que d'avoir des contributions constructives.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Madame BERTHOUT.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Je trouve un peu injuste, Madame BERTHOUT, votre propos parce que quand même, la concertation sur Les Halles, si je remonte de 2002 à 2010, a donné lieu à 52 réunions, 8 réunions publiques, 5 comités permanents de concertation, 39 groupes de travail.

Elle s'est réalisée sous l'égide d'un garant indépendant, M. LE ROY, conseiller d'Etat.

Il y a eu ensuite un dispositif de concertation qui s'est mué du projet en concertation sur le chantier. Nous en sommes à 17 réunions de comité de suivi, 11 réunions publiques. Il y a eu de multiples échanges avec les citoyens, notamment à travers le local du projet, qui est très fréquenté. Plus de 200.000 personnes y sont venues depuis fin 2010.

Bref, il y a quand même beaucoup de travail de concertation, d'information.

Pour ce qui est du vœu plus précisément, vous dites que sur les jardins, le mobilier urbain, etc., on aurait pu aller plus loin.

Le mobilier urbain du jardin, je vous le dirai mais vous le savez, le marché de travaux et de fourniture est passé.

Le réaménagement de la zone piétonne est fait.

Le programme de l'équipement pour les adolescents, le "Parkour", qui verra le jour grâce aussi au travail qu'a fait Jean VUILLERMOZ, sont des sujets qui sont venus aussi après des concertations, certes particulières, dans un cadre un peu différent des concertations avec les riverains, mais que le Conseil parisien de la Jeunesse ait pu imaginer et obtenir, comme il l'a obtenu, la réalisation d'un espace qui sera unique et sera situé aux Halles, on ne peut pas dire que cela s'est fait sans concertation.

Par ailleurs, la DEVE, et là je parle sous le contrôle bien sûr de Fabienne GIBOUDEAUX qui a porté tous ces sujets, a lancé un concours sur la réalisation, la conception sur la base d'un programme. Un jury a été réuni, auquel M. LEGARET a participé.

Donc je crois qu'il est difficile de dire qu'il n'y a pas concertation, qu'il n'y a pas participation.

En plus, tout le monde s'est réjoui puisque M. LEGARET était présent lors de l'inauguration de l'aire de jeux pour les jeunes enfants de 7 à 11 ans. Tout le monde s'est réjoui du résultat, de la beauté du lieu.

J'émettrai donc bien sûr un avis défavorable à votre vœu, et je suis un peu peinée que le travail pourtant soutenu que nous faisons ensemble ne soit pas plus apprécié par vous, Madame BERTHOUT.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Madame HIDALGO.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 166, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'héliport.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Le vœu n° 167 est relatif à l'héliport.

Je donne la parole à M. Philippe GOUJON, pour une minute.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Nous avons déjà entamé ce débat il y a un instant, donc j'ajouterai juste quelques éléments.

Depuis notre élection à la mairie du 15e, et avec Jean-François LAMOUR, nous avons souhaité que les nuisances de l'héliport cessent parce qu'il y avait une espèce de ronron, de traintrain à la commission de l'héliport. Cela n'allait pas assez loin, et nous avons demandé et obtenu de l'Etat qu'il décide de mettre un terme au trafic commercial après un certain nombre de mesures techniques de relèvement des altitudes, de révision des trajectoires, etc., mais cela n'allait pas assez loin.

Bien sûr, il a fallu que l'Etat prépare un plan d'implantation de nouvelles plate-formes héliportuaires qui a d'ailleurs été présenté il y a environ un an par le Préfet.

Et quelle ne fut pas notre surprise de voir que ce plan était totalement bloqué par la Ville de Paris à l'occasion d'un vœu, qu'avait déposé Mme HIDALGO, contrant un vœu que nous avions déposé.

Faire une demi-douzaine d'hélistations, cela n'a rien à voir avec un héliport qui reçoit 10.000 vols d'hélicoptère par an. Ce sont quelques centaines, donc les nuisances ne sont absolument pas comparables.

En plus, elles étaient prévues sur des sites comme l'échangeur de Bercy ou alors à la Défense, qui étaient tout à fait adaptés et soumis à la concertation par la Préfecture.

La Ville de Paris a tout fait pour que cette concertation ne puisse pas avoir lieu et aujourd'hui, on entend Mme HIDALGO, enfin on la lit, plutôt, dans le "J.D.D.", au détour d'une phrase, nous dire, vexée, sans doute, que nous ayons demandé et obtenu la fermeture de l'héliport au trafic commercial, qu'elle veut aller plus loin, elle fait de la surenchère, au moins par voie de presse, en disant : "Voilà, il n'y aura plus d'héliport" ; très bien, sauf que je pose simplement une question qui est de savoir par quel miracle cet héliport va, tout à coup, disparaître et qu'une agglomération de 10 millions d'habitants sera privée d'héliport, qu'il n'y aura plus de trafic héliportuaire sur toute la Région parisienne.

Maintenant, si cela peut se fait, tant mieux, encore que je voudrais savoir ce qu'on va mettre sur cet héliport ; si c'est pour étendre le parc Suzanne Lenglen avec des espaces verts et des équipements sportifs, très bien ; si c'est pour autre chose, je demande à voir.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GOUJON.

Je donne la parole à Mme HIDALGO pour vous répondre.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Je ne vais pas reprendre tous les arguments que j'ai évoqués tout à l'heure, mais je pense qu'il faut essayer de penser de façon plus prospective et peut-être plus créative que vous ne l'avez fait jusqu'à présent, mais, là encore, je ne suis pas là pour vous donner des conseils, je vous dis simplement comment je fonctionne.

Pour moi, faire en sorte que l'héliport du 15e arrondissement ferme pour en ouvrir d'autres à des endroits où la gêne sera transférée, ce n'est pas du tout dans mon projet politique, ni pour aujourd'hui ni pour demain. C'est une première chose assez claire.

Quand je vous dis qu'il faut essayer de réfléchir en prenant un peu de hauteur, puisqu'on parle d'un héliport, aujourd'hui, cet héliport occupe une superficie de 7,4 hectares, c'est plus que la moitié du parc André Citroën, quasiment la taille du parc Georges Brassens qui fait 8 hectares, le site accueille toute une activité de maintenance d'appareils, il y a 7 hangars, 17 sociétés installées sur le site, qui, du coup, entraînent beaucoup de rotations liées à l'entretien des hélicoptères et, puisque vous avez dit, Monsieur GOUJON, qu'on allait bloquer le trafic aéroportuaire d'une agglomération de 10 millions d'habitants si on touchait à l'héliport, j'espère que les 10 millions d'habitants ne passent pas par cet héliport, en tous les cas, ce serait assez grave et je pense qu'on serait dans un autre état d'esprit pour en parler.

Je pense qu'il faut réfléchir à d'autres solutions que celles qui consistent à transférer la gêne ailleurs. Je sais que cela a été une grande habitude avant 2001, tout ce qui nous gênait, on le mettait en banlieue ; depuis 2001, on a rompu avec cette politique, donc on ne va pas recommencer, et notamment avec un héliport.

Je vous donne un exemple, cela peut vous servir dans votre réflexion ; vous voyez, je suis généreuse. Bruxelles a fermé son héliport qui ne faisait que 5 hectares en 1966 et ils y arrivent, ils survivent. Un nouvel héliport existe à une quinzaine de kilomètres de la ville dense, il est exploité par une société privée, sur une superficie beaucoup plus petite.

Londres dispose d'un héliport de 4.000 mètres carrés. Nous sommes à 7,5 hectares.

Madrid a déjà plusieurs hélistations, sur des hôtels et sur des hôpitaux, mais l'héliport est couplé avec l'aéroport qui est à 8 kilomètres de la ville, donc il y a beaucoup de possibilités.

En plus, il y a des aéroports : le Bourget, Villacoublay, pour des vols qui sont utilisés par ceux qui ont besoin d'utiliser ces transports.

Je fournis ces éléments dans le débat général, mais chacun, Monsieur GOUJON, ne soyez pas fébrile, à l'occasion des échéances à venir, pourra développer sa vision de Paris, y compris sa vision de l'héliport du 15e arrondissement. En tous les cas, je ne manquerai pas de présenter la mienne d'abord aux Parisiens.

Je vous remercie.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Madame HIDALGO.

M. GAREL, pour une explication de vote.

M. Sylvain GAREL. - Madame la Maire, merci.

Bien sûr, nous allons voter contre ce vœu. J'ai du mal à comprendre que quelques heures après avoir débattu du Plan Climat, où nous avons vu que nous avons beaucoup, encore, de chemin à faire pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés. Il y a encore des personnes qui peuvent penser que l'on peut maintenir un héliport dans Paris.

Bien évidemment que, excepté, bien sûr, pour ce qui concerne les urgences…

Oui, mais c'est près des hôpitaux, les urgences, on ne fait pas atterrir…

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Il n'y a pas que les hôpitaux, il y a les pompiers.

M. Sylvain GAREL. - Il y a des casernes de pompiers, on les met près des casernes de pompiers si on peut, mais, en tout cas, on ne les met pas dans un immense terrain près des habitations.

Cela fait des années que nous demandons la fermeture de cet héliport et ce que je ne comprends pas, c'est qu'on ne débatte pas aujourd'hui de comment on a réussi à le fermer et qu'on débatte encore de : faut-il le fermer ou pas ?

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GAREL.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 167 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à la dénomination d'une voie ou d'un lieu en hommage à José Aboulker.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant au vœu n° 168, qui est relatif à la dénomination d'une voie ou d'un lieu en hommage à José Aboulker.

Je donne la parole à M. Alain LHOSTIS pour une minute pour nous présenter ce vœu.

M. Alain LHOSTIS. - José Aboulker est un homme exceptionnel, disparu en 2009. Il était né le 5 mars 1920 à Alger, dans une famille de médecins.

José Aboulker a interrompu dès 1940 ses études de médecine pour entrer dans la Résistance dont il devient l'un des chefs en Afrique du Nord, en dépit de son jeune âge. Avec 400 résistants, il prépare et aide le débarquement des Alliés le 8 novembre 1942. C'est en grande partie grâce à son action que la ville d'Alger se rend quasiment sans combattre.

Emprisonné quelques semaines dans le Sud algérien, il est libéré après la Conférence de Casablanca en janvier 1943 et il gagne Londres en mai, où il s'engage dans les Forces Françaises Libres. Délégué à l'organisation des maquis et des F.F.I., il prépara l'organisation sanitaire civile pour la Libération.

Après avoir soutenu sa thèse de médecine en juin 1944 à Alger, il dirige l'installation de commissaires de la République à Toulouse, Limoges et Clermont-Ferrand en août.

Délégué de la Résistance d'Algérie à l'Assemblée consultative provisoire de Paris, il obtint de modifier la loi électorale en Algérie afin de permettre l'élection de députés musulmans.

Après la guerre, membre du Parti Communiste Français, José Aboulker connut une brillante carrière au sein des Hôpitaux de Paris. Professeur de neurochirurgie, il s'engagea en faveur de la décolonisation et de l'indépendance de l'Algérie.

Compagnon de la Libération, Commandeur de la Légion d'honneur, José Aboulker est mort à Manosque.

Considérant ses actes exemplaires, son engagement, son combat en faveur de la liberté et de l'égalité, ce grand Parisien mérite de s'inscrire dans la mémoire de la Ville en donnant son nom à une voie ou un lieu de Paris, par exemple dans le 5e arrondissement qu'il arpenta de longues années.

Voilà pourquoi nous faisons cette proposition.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur LHOSTIS.

Pour vous répondre, je donne la parole à Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Bien sûr, c'est un avis très favorable que j'émets sur ce vœu présenté par Alain LHOSTIS.

J'ajouterai que depuis le 16 novembre, vous le savez, ce sont les villes compagnons de la Libération, Paris, Nantes, Grenoble, l'Ile de Sein et Vassieux-en-Vercors, qui sont dépositaires de l'Ordre des Compagnons de la Libération. Nous avons donc un devoir de mémoire, un devoir pour perpétuer cette mémoire, pour la faire vivre, et si ceux qui avaient créé autour du Général de Gaulle cet Ordre des Compagnons de la Libération, qui était vouée à s'éteindre, et ceux-là même qui ont pensé et créé cet ordre avaient décidé, au moment de sa création, que lorsque l'Ordre viendrait à s'éteindre et qu'il ne serait plus porté par les Compagnons eux-mêmes, ce sont les Villes compagnons qui le porteraient, et ils ont fait le choix des villes compagnons pour une raison très claire, mais très visionnaire à l'époque, puisqu'on devait être en 1946-1947 quand cette décision a été prise c'est que les villes ont, dans la proximité avec les habitants, dans leurs relations avec les écoles, justement, cette capacité à transmettre de façon très active la mémoire.

Je trouve que ce vœu est très approprié aussi au nouveau rôle que nous avons aux côtés des autres villes compagnons, et donc, nous regarderons ensemble comment faire en sorte qu'une rue de Paris porte le nom de José Aboulker.

Je vous remercie.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Madame HIDALGO.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2012, V. 285).

2012 SG 202 - Aménagement des berges de Seine (7e). Avenant à la superposition d'affectation avec Ports de Paris, portant sur le procès-verbal de remise des terrains nécessaires à la construction d'une voie publique sur la basse berge de la Seine, rive gauche, entre le pont Royal et le pont de l'Alma.

2012 SG 203 - Convention avec Port Autonome de Paris pour l'occupation temporaire du domaine public fluvial et portuaire dans le cadre de l'aménagement des berges de Seine (7e).

2012 SG 204 - Convention avec le Port Autonome de Paris pour l'organisation de la maîtrise d'ouvrage des études et travaux de réaménagement des berges en rive gauche (7e).

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Maintenant, je vous propose d'examiner conjointement les projets de délibération SG 202, SG 203 et SG 204, qui ont trait au Port autonome de Paris.

Je donne la parole à Mme Marie-Annick BARTHE.

Mme Marie-Annick BARTHE. - Mes chers collègues, le projet de transformation des voies sur berges porté par la Ville de Paris au nom d'une reconquête du fleuve voulue par Bertrand DELANOË avait été scindé en deux, rive droite et rive gauche, suite à l'opposition de François FILLON, alors Premier Ministre, à la fermeture des berges de Seine à la circulation automobile sur la rive gauche entre les ponts Royal et de l'Alma.

Cette décision démontrait deux choses.

Elle démontrait, d'une part, une conception pour le moins singulière de la démocratie, puisqu'elle ôtait aux élus parisiens, démocratiquement élus, le droit de poursuivre en toute légalité un projet qui a la faveur de ses habitants.

Et elle démontrait, d'autre part, une conception datée de l'aménagement urbain. Les voies sur berges ont été livrées aux voitures en 1967, à l'époque du tout-automobile, et transformées en autoroute urbaine, parkings ou entrepôts. Les Parisiens ont alors perdu tout contact avec la Seine. Ils ont été purement et simplement évincés de ces berges, classées pourtant par l'U.N.E.S.C.O. en 1991 au Patrimoine mondial de l'humanité, ce qui a constitué le premier déclic salvateur.

En juillet dernier, un autre pas décisif a été franchi, avec la décision du nouveau Premier Ministre, Jean-Marc AYRAULT, de mettre fin au blocage de l'Etat sur ce dossier, qui a permis la relance par la Ville du projet de piétonisation de la voie sur berges rive gauche.

Les quatre projets de délibération présentés dans ce Conseil formalisent les conséquences de cette décision avec Port de Paris et organisent les travaux de réaménagement. Ce réaménagement impose de lutter contre deux idées souvent entendues.

Paris n'est pas la seule ville à vouloir se réapproprier ses berges et ce projet n'est pas le dernier avatar d'une "boboïsation" de la Capitale au détriment de l'économique. D'autres grandes villes françaises ont compris que le fleuve est un élément identitaire de la ville et un axe central des politiques d'aménagement. Lyon, Toulouse se sont lancées dans de vastes opérations de reconversion de leurs berges, mais aussi, pourquoi ne pas la citer, Bordeaux.

Bordeaux dont le projet a reçu le grand Prix national du paysage et a vite fait l'unanimité.

Cette reconquête s'inscrit également dans la volonté plus large de réduire l'usage de la voiture au profit des piétons, avec Vélib', la baisse de la vitesse sur le périphérique, le prolongement du T3, la relance de Voguéo en 2013.

Sur le plan économique, la Seine à Paris a un fort potentiel dans les trois dimensions de ce qui fait l'attractivité d'un territoire : le patrimoine, la modernité et l'événementiel :

- le patrimoine avec la présence d'édifices monumentaux qui, faut-il le redécouvrir, sont implantés, pour la plupart, sur les rives de Seine, de Notre-Dame à la Tour Eiffel, en passant par les musées du Louvre, du quai Branly et d'Orsay.

- la modernité avec le nouveau quartier Seine Rive Gauche, les Docks, la Cité de la mode et du design, la passerelle Simone de Beauvoir.

- l'événementiel avec l'incontournable Paris Plage, la piscine Joséphine Baker, de nombreux espaces festifs et récréatifs et les nouvelles possibilités qu'offrent les berges rive gauche.

Gageons que ce réaménagement des berges saura réconcilier le paysage avec l'économique, les Parisiens avec leur fleuve.

Il est porteur d'une vraie ambition pour Paris, une ambition absente du saugrenu "mouvement des Sardines", lancé par Mme DATI pour le contester.

Car, sur ce dossier, il y a un axe FILLON-DATI : celui du conservatisme autour de l'automobile qui fige la ville, empêche son développement et tue l'innovation urbaine.

Rendez-vous, mes chers collègues, au printemps prochain pour redécouvrir notre ville à partir du cheminement piéton de 2,3 kilomètres, avec ses attractions, jardins flottants et aménagements culturels et sportifs.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Madame BARTHE.

Je donne la parole à Anne HIDALGO, pour vous répondre.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Je voudrais remercier Marinette BACHE de nous avoir rappelé…

Pardonnez-moi ! Vraiment, pardonnez-moi !

Il est tard, il est très tard !

Je voudrais quand même vous remercier d'avoir parlé des berges de Seine.

Je voudrais revenir sur les quatre projets de délibération qui sont à l'ordre…

Mais c'est mon jeune collègue qui m'a distraite pendant un moment !

J'assume aussi un peu de dissipation !

Nous sommes des êtres humains, donc un peu imparfaits. J'assume cette imperfection.

Voilà, sur les berges de Seine, ce sont quatre projets de délibération effectivement qui sont à l'ordre du jour de ce Conseil. Ils sont assez techniques, ils vont accompagner le projet, ce projet dont nous sommes nombreux à nous réjouir.

Le projet va, notamment à travers ces projets de délibération, rendre accessibles les trois ports :

- le Port de Solférino, qui est déjà accessible mais par un souterrain et une passerelle, et qui est exploité avec des bateaux stationnaires ou en escale ;

- le pont Alexandre III : il va y avoir quatre nouveaux bateaux avec des pontons, ainsi qu'une escale pour le transport de passagers ;

- le Port du Gros Caillou, avec l'Archipel et la Péniche des Berges, mais aussi un port public et deux nouvelles escales.

Donc, des espaces qui vont être extraordinaires et exceptionnels.

Je ne reviens pas sur la qualité de ce projet, mais il s'inscrit véritablement dans le Schéma d'orientations des berges et ports de Paris qui a été validé par le Port autonome le 29 juin 2011.

Vous le savez, après le blocage du projet par François FILLON, nous avons perdu du temps mais nous avons continué à travailler avec les services administratifs et nous avons obtenu l'autorisation d'avancer et de signer enfin, puisque c'était cela l'interdiction de M. FILLON : il interdisait à l'administration, et notamment à l'administration du Port, de signer avec la Ville pour que les aménagements puissent être faits.

Donc, il y a, comme proposition dans ces quatre projets de délibération, une signature avec le Port de Paris pour un avenant à la superposition d'affectations qui portent notamment sur la remise des terrains nécessaires à la construction d'une voie publique sur la berge basse de Seine rive gauche entre pont Royal et pont de l'Alma. Il y a :

- une convention qui, elle, concerne l'occupation temporaire du domaine public fluvial et portuaire dans le cadre de cet aménagement des berges ;

- une convention qui, elle, concerne l'organisation et la maîtrise d'ouvrage des études et des travaux de réaménagement des berges de la rive gauche ;

- enfin, une convention, d'ailleurs qui concerne la DEVE, avec le Port autonome de Paris pour l'occupation temporaire du domaine public fluvial, pour les travaux de réalisation de l'Archipel qui sera un jardin flottant au Port du Gros Caillou.

Voilà, nous n'avons pas perdu notre temps, même si on nous en a fait perdre et, au printemps prochain, nous pourrons profiter de cet espace magnifique qui donne à Paris, enfin, cette ouverture sur la Seine, qui permet de traiter ce corridor écologique qu'est la Seine et qui donnera des espaces de respiration. Là aussi, compte tenu du Plan Climat que l'on a voté cet après-midi, j'espère que chacun pourra se réjouir de cet apport important pour les Parisiens et les amoureux de Paris que constitueront les voies sur berges reconquises.

Merci.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Madame HIDALGO.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 202.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, SG 202).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 203.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, SG 203).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 204.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, SG 204).

2012 DLH 113 - Signature d'une convention d'OPAH avec l'Anah et l'État relative à l'opération programmée d'amélioration de l'habitat, secteur République (3e, 10e, 11e), modification du règlement d'attribution des subventions de la Ville de Paris (amélioration habitat), modification du règlement d'attribution d'une aide de la Ville de Paris (amélioration thermique).

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant au projet de délibération DLH 113 : une opération programmée d'amélioration de l'habitat, dans le secteur République, dans les 3e, 10e et 11e arrondissements.

Je donne la parole d'abord à M. Gauthier CARON-THIBAULT et, ensuite, à Mme Marie-Laure HAREL.

M. Gauthier CARON-THIBAULT. - Merci, Madame la Maire.

Je ne vais pas revenir sur tout ce qui a été dit ce matin sur le Plan Climat et l'engagement de la Ville de Paris en matière de développement durable. Je souhaite juste attirer l'attention sur le projet de délibération de création des aides aux propriétaires dans le cadre de l'OPAH Développement Durable Economie d'Energies. En effet, il prévoit de mettre sur la table 2 millions d'euros d'aide aux propriétaires des immeubles et appartements autour de la place de la République.

Ce budget de 2 millions d'euros permettra de financer des subventions traditionnelles d'aide à la rénovation thermique pour un montant de 1,4 million d'euros environ, et également de créer deux aides innovantes.

Une première aide qui sera versée au syndicat des copropriétaires des immeubles pour qu'il puisse engager des travaux sur les parties communes et justement lutter contre le dispositif de passoire énergétique qu'il peut y avoir autour de la place de la République.

Une autre aide qui permettra d'aider les propriétaires à aménager les locaux vacants dans leurs immeubles, locaux vacants pouvant servir pour les mobilités douces, les rangements de poussettes, etc., etc., et également l'installation de système d'utilisation des énergies renouvelables.

Cette OPAH s'annonce comme un défi puisque le bâti autour de la place de la République date majoritairement d'avant 1915 et les modes de chauffage sont essentiellement des chauffages individuels avec une estimation de consommation énergétique allant jusqu'à 400 Kilowatts/heure par mètre carré par an alors que quand on réhabilite avec le label Patrimoine Habitat Environnement des immeubles privés anciens, on réussit à aller jusqu'à 150 kilowatts/heure par mètre carré par an. On se rend bien compte du potentiel énergétique qu'il y a à mener des travaux dans les bâtiments autour de la place de la République.

Je voudrais également saluer la manière dont cette OPAH va être menée, puisqu'il a été choisi de le faire à la manière des écoquartiers. D'abord, sur une zone territoriale modeste, à savoir un quartier, un lieu de vie véritable, ce qui permet d'organiser la concertation avec les habitants en mettant l'accent justement sur le fait que ces habitants sont voisins, sont de la même famille, se côtoient régulièrement, se rencontrent dans les rues, peuvent discuter et faire passer des messages.

Également, une concertation qui sera menée par un véritable ensemblier du débat public pour motiver, par plusieurs biais, tous ces habitants qui se rencontrent, aux dynamiques du développement durable.

Enfin, car cette association du plus grand nombre fait que ce dispositif est mené et mis en place avec les habitants qui vont pouvoir en bénéficier. Le but est justement d'éviter un effet vitrine qui peut effrayer, mais le fait d'associer véritablement les habitants de ce quartier à cette opération programmée d'amélioration de l'habitat permet de montrer que les travaux possibles en matière de développement durable ont été réalisés par son voisin direct, et ce qui a été possible sur l'immeuble d'à côté est possible pour son même immeuble.

Les élus du 3e, 10e et 11e arrondissement qui ont demandé cette OPAH sont donc satisfaits car elle est vraiment innovante. On parle beaucoup des noms de Bruntland, Bristol, Leipzig, quand on parle de grands projets d'écoquartiers et du développement durable, peut-être qu'un jour on réussira à parler de la place de la République, on a 5 ans pour cela. En tout cas, la motivation est présente. Merci.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Je donne la parole à Marie-Laure HAREL.

Mme Marie-Laure HAREL. - Merci beaucoup. Puisque nous parlons de l'amélioration de l'habitat dans le quartier République, j'ai voulu saisir cette opportunité pour évoquer la qualité de vie des habitants de ce secteur. Je vais en parler de manière un peu plus générale bien évidemment, mais l'opportunité est trop belle, il m'est possible d'en parler en connaissance de cause ayant habité moi-même pendant plusieurs années sur cette place dont le bruit incessant des manifestations, klaxons, et l'épouvantable concentration de pollution dans cette zone m'ont conduite à déménager.

Je crains que ce cadre de vie assez désagréable ne soit pas parti pour s'améliorer surtout depuis que…

Vous savez mieux que moi où j'habite, c'est très intéressant…

Surtout depuis que les travaux ont commencé car le chantier n'est pas géré de manière optimale. Bien au-delà du caractère esthétique des palissades vertes qui jonchent la place depuis cet été, il y a surtout le danger qu'elles induisent pour les piétons qui ne savent plus vraiment où passer sans se frotter aux voitures. On leur a aménagé des petits sentiers boueux sur le terre-plein central et on les oblige à traverser tout autour de la place dans des conditions plus que critiques.

Je ne sais pas si vous avez vu à quoi ressemble le passage clouté au début de la rue du Temple, il se fait en deux fois avec des feux qui ne sont pas en synergie, on se fait avoir à chaque fois, les piétons pensent pouvoir traverser d'un coup et les voitures pilent systématiquement.

Il n'est pas question en tout cas de revenir en détail sur tout le projet de réaménagement de la place, mais puisque l'on parle de la qualité de vie des habitants du quartier, je voudrais tout de même répercuter dans notre hémicycle certaines de leurs inquiétudes.

Une fois de plus, le sport municipal de lutte contre la voiture a trouvé un beau terrain de jeu, c'est loin d'être la première fois qu'on invoque l'impact désastreux du projet République sur la circulation. Il y a tout de même de quoi se faire du souci quand on a en-tête les quelques traumatismes que vous avez créés boulevard Magenta par exemple, boulevard réaménagé trois fois en six ans avec autant de coûts pour le contribuable.

Annick LEPETIT s'était engagée en juin 2010 à fournir les études d'impact concernant ce chantier et à ce jour rien n'a été dévoilé. Il n'y a eu aucune expérimentation ou plus précisément, l'expérimentation est en train de se faire en temps réel puisque les automobilistes parisiens sont depuis quelques mois directement mis devant le fait accompli.

Quand on observe la place et pas seulement aux heures de pointe, on peut dire que ce n'est pas exactement une réussite.

Rénover la place est nécessaire, améliorer l'habitat aussi, mais on oublie un peu trop souvent de rappeler que si elle est tombée dans un tel état de délabrement avec ses pelouses galeuses, ses déchets et ses "squatters", c'est parce que la Ville n'a pas vraiment assumé ses responsabilités.

C'est en effet un assez triste spectacle qui a été imposé aux habitants de la place à travers leurs fenêtres pendant de longues années, alors c'est bien la moindre des choses de réfléchir à leur cadre de vie à présent.

Ce que je déplore surtout, c'est qu'en entretenant pas cette place on a laissé tomber des biens patrimoniaux précieux auxquels étaient attachés les riverains. Je pense aux deux fameuses fontaines des dauphins qui dataient du XIXe siècle de part et d'autre de la statue centrale entourée de jolies grilles de fer forgé de la même époque. Le tout vient d'être détruit et ira croupir dans un musée, alors quand votre site "place de la République 2013" évoque le souci de revaloriser le patrimoine historique, permettez-moi de sourire jaune.

Ensuite, qui dit qualité de vie dit espaces verts, vous avez prévu de planter beaucoup d'arbres et tant mieux, mais vous avez aussi arraché un certain nombre d'entre eux. Dans votre première version du projet, vous aviez prévu de tronçonner toute la rangée de platanes qui se trouvait du côté sud devant la statue centrale. Devant l'émotion des habitants du quartier, vous étiez revenus sur cette décision et leur aviez même transmis un petit document que j'ai vu, qu'ils ont reçu, et sur lequel vous aviez coché le nombre d'arbres malades qui devaient être les seuls amenés à disparaître. Or, force est de constater que l'intégralité de la rangée de platanes s'est aujourd'hui évaporée.

Enfin, s'agissant de la partie piétonne de la place, tant mieux si elle permet de belles balades et si elle offre quelques activités, c'est juste dommage qu'elle ait été positionnée au pied de l'immense caserne et non de l'autre côté-là où se trouvent les bars, les restaurants et l'accès au Marais.

En conclusion, excusez-moi de m'être éloignée du cœur essentiel du sujet, mais j'avais envie d'insister sur tous ces détails.

Faites et faites beaucoup pour l'amélioration de l'habitat et la qualité de vie des habitants du quartier République, car entre l'abandon de la place pendant des années, l'impact des travaux actuels, et les nuisances qui s'aggraveront à l'avenir à cause de l'engorgement de la situation, il y a tout de même pas mal à compenser.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - La parole est à M. MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Mme HAREL a saisi l'opportunité, je note son intérêt particulier nouveau pour le 3e arrondissement, ce qui annonce peut-être potentiellement des mutations d'implantation politique, je n'en sais rien. En même temps, Madame HAREL, j'ai cru à un moment donné que l'on était au conseil de quartier et pas au Conseil de Paris. C'est bien de parler des barrières et des travaux, mais ce n'est pas tout à fait le sujet.

Quelque part, votre intervention est rassurante, cela veut dire que votre groupe politique n'a toujours pas compris la relation des habitants à la Ville et son évolution. Les Parisiens souhaitent moins de voitures, vous n'avez toujours pas compris, et je trouve pour nous rassurant votre démarche, toujours plus de voitures, contester les travaux, mais je ne doute pas que lors de l'inauguration, vos amis politiques seront là pour se satisfaire de l'évolution des choses. C'est comme cela que l'U.M.P. procède dans tous les quartiers de Paris.

M. Gauthier CARON-THIBAULT a abordé le fond du sujet bien évidemment, il a parlé d'un secteur géographique auquel il est très attaché, je le comprends, nous avons effectivement innové en rassemblant au-delà de nos quartiers géographiques particuliers un environnement autour de la place de la République, quartier sans doute où il y a un certain nombre d'immeubles possédant des caractéristiques communes.

Il nous a paru intéressant de tester la réalité de la capacité que nous avions à réhabiliter ces immeubles dans l'orientation Plan Climat, et ces 589 immeubles, ce n'est pas rien, ce sont 12.000 habitants qui vivent dans le quartier

visé, où nous envisageons d'avoir une politique extrêmement positive et incitative puisque l'Anah et la Ville de Paris mettront 1,2 million d'euros dans l'aide aux travaux avec des mesures spécifiques d'aide à la copropriété pour être efficace.

La méthode et les moyens devraient être positifs et j'espère un résultat positif pour que nous puissions étendre cette expérimentation à d'autres quartiers parisiens.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur MANO.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 113.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DLH 113).

2012 DLH 151 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de construction neuve comportant 75 logements PLUS, 2 logements PLUS CD, 36 logements PLAI et 37 logements PLS, 25-27, avenue Bartolomé, 5-7, avenue de la Porte de Plaisance, 4-10, rue Theuriet (15e).

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant au projet de délibération DLH 151. Il s'agit de la réalisation par Paris Habitat d'un programme de constructions neuves dans le 15e arrondissement.

Je donne la parole tout d'abord à M. Gilles ALAYRAC, ensuite à M. Philippe GOUJON et à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE.

M. Gilles ALAYRAC. - Merci, Madame la Maire.

Je préfère dire à nos collègues ici présents que ceux qui ne connaissent pas encore ce dossier vont découvrir un projet relativement clivant qui distingue notre majorité de l'opposition.

En tout cas, ici, personne ne doit douter de la détermination de notre groupe, les élus socialistes et radicaux de gauche et au-delà, je pense, de l'ensemble de la majorité municipale, à vouloir défendre avec d'ailleurs détermination ce projet de construction dans le 15e arrondissement.

De quoi s'agit-il ? Avec le départ du laboratoire central des Ponts et chaussées, un îlot d'immeubles situé en bordure du boulevard Lefebvre, Paris Habitat qui a acquis l'immeuble auprès de l'Etat va d'abord démolir puis reconstruire un ensemble immobilier divisé en plusieurs lots.

Je rappelle que la loi aujourd'hui oblige l'Etat qui vend ses propriétés à les destiner à du logement. Il n'y a pas de choix et combattre ce projet, c'est tout simplement préconiser de ne pas appliquer la loi.

Alors la mairie du 15e arrondissement mène - c'est vrai, c'est son droit, je le dis - un combat virulent en jouant sur les peurs qu'occasionnent parfois l'arrivée du logement social, surtout quand il est caricaturé ou mal expliqué. Et ce combat me paraît indécent.

Indécent, parce que des élus responsables savent trop bien que les Parisiens ont besoin de se loger. Il est indécent aussi parce que nous manquons encore d'équipements pour la petite enfance. Il est indécent aussi parce que Paris doit maintenir de l'activité économique et des commerces au sein de quartiers qui en manquent, et là on est proche du périphérique et c'est le cas.

Et ce projet, justement mes chers collègues, répond en tous points à ces impératifs.

Du logement d'abord, il y en aura. Paris Habitat construira 150 logements avec une répartition équilibrée entre P.L.U.S, P.L.S. et P.L.A.-I. Les Parisiens, qu'ils soient issus des catégories sociales les plus modestes ou des classes moyennes, vont trouver ici à se loger.

En parallèle, le programme prévoit - notons-le, c'est tout de même notable et c'est intéressant, on le réclame parfois, et là cela va être le cas - la réalisation de 48 logements en accession à la propriété. Donc normalement, la mixité sociale devrait être préservée et on peut être rassuré. Mais ce projet est aussi exemplaire, parce que la

démarche environnementale s'inscrit pleinement dans une démarche HQE avec le respect des objectifs du Plan Climat de la Ville.

Je dois aussi noter que ce programme prévoit des commerces (825 mètres carrés) ce n'est pas rien, et nous serons vigilants d'ailleurs à ce qu'ils soient adaptés aux besoins des habitants. Enfin ce projet, c'est aussi de l'emploi, puisque l'entreprise de téléphonie "On line" va venir s'installer dans un de ces bâtiments.

Alors, qu'est-ce que nous avons pu entendre comme contrevérités, comme caricatures concernant ce projet ? Nous en avons débattu en conseil d'arrondissement, pas de façon très apaisée, je dois le dire. Voilà, Mme TACHÈNE, par exemple, indiquait que ce projet avait, je cite : "le triste privilège de regrouper tous les inconvénients", rien que cela. M. MENGUY, qui est en général nuancé dans son expression, comme nous le savons tous, lui, dénonce, je cite : "l'incompétence administrative et financière de la Ville sur ce projet". Allons donc ! Voilà une adjointe au maire du 15e qui a parlé, je cite : "d'inconscience, d'incompétence". Une autre a soulevé le risque d'afflux d'enfants dans les écoles. Mais je garde le meilleur pour la fin. Les propos de M. LAMOUR qui a évoqué, je cite : " le ghetto, l'insécurité, les incivilités" qui résulteront de ce programme d'habitat. Là, on est complètement dans le fantasme.

Voilà. Mes chers collègues, chacun est dans son rôle. Nous le constatons. La majorité parisienne, pour sa part, veut soutenir un projet mixte avec du public, du privé qui sera polyvalent, équilibré, et puis la droite qui, en dépit de ses dénégations, mène le combat qui est le sien contre les grands projets d'habitat dans la ville.

Alors, nous allons installer ce projet dans un quartier du Sud du 15e arrondissement où l'habitat social est dense, mais comme il l'est dans les quartiers périphériques de notre Capitale. Et ce n'est pas la peine d'ajouter un climat d'appréhension et de peur. C'est très grave car assimiler, Monsieur GOUJON, le logement social à de la délinquance, c'est stigmatiser les populations qui y vivent. Excusez-moi, mais c'est comme cela.

La droite au pouvoir n'a rien fait pour ces quartiers populaires. Ils étaient même classés en mini quartiers de "politique de la ville". Il a été rayé de la liste.

Voilà, nous avons, nous, l'obligation morale et l'obligation politique d'y donner une suite. Ce projet le permet. Il va falloir mener, Monsieur MANO, je vous le dis, ce projet avec détermination pour expliquer aux riverains qu'en aucune façon il ne viendra perturber leur environnement. Il faudra mener ce combat contre tous ceux qui s'opposent avec des arguments qui ne leur font pas honneur.

En tout cas, les élus de gauche ne se défileront pas et apportent tout leur soutien à ce projet.

Merci.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur ALAYRAC.

Je donne la parole à M. Philippe GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Je vais répondre à tout cela, mais nous avons ici un bien malheureux exemple avec ce projet de construction de 200 logements, sur le site du laboratoire des Ponts et chaussées, d'une version du style entassement de logements à n'importe quel prix et n'importe comment, dans un secteur, je précise, qui compte déjà 94 % de logements sociaux, selon le classement par IRIS.

Les habitants d'ailleurs nous le disent. Je pense qu'ils le disent également à M. ALAYRAC. Ce qui manque à leur quartier, saturé de centaines et même de milliers de logements sociaux en face de la porte de Vanves, ce sont des équipements publics. Vous avez parlé des écoles, oui, il manque des écoles. Ils ont d'ailleurs déjà déposé - les habitants, ce n'est pas moi - au travers de l'association "Vivre à Brancion-Brassens", un recours gracieux contre le permis de construire.

Cela rejoint d'ailleurs plusieurs problèmes et inquiétudes soulevés par ce projet :

- non respect de la mixité sociale ;

- mauvaise intégration de l'opération en milieu urbain ;

- présence de plusieurs sources de pollutions sur le terrain ;

- imprécision de calculs concernant la superficie de la parcelle concernée ;

- coefficient d'occupation des sols ainsi que SHON réalisée (je veux dire des erreurs) ;

- non respect des articles UG 8-1 et UG 10-4 du PLU concernant les règles de gabarit-enveloppe, ainsi que les règles d'implantation des constructions les unes par rapport aux autres sur un même terrain ;

- non respect des 20 % plus 10 % de surfaces minimales de pleine terre obligatoires à Paris.

Évidemment, Jean-François LAMOUR et moi-même, parce qu'il est député de la circonscription, nous soutenons la demande de recours. C'est même d'ailleurs la première fois depuis 2008, où j'ai accepté environ 95 % des projets de délibération consistant à financer des logements sociaux dans le 15e, c'est-à-dire plus de 3.000 logements, c'est la première fois que je refuse un projet de cette importance. J'ai même refusé de choisir un projet lors du jury de concours.

J'ai donné un avis défavorable au permis de construire d'un projet dont la localisation, le contenu, le volume, l'aspect, même la coloration sombre, porteront atteinte durablement au cadre de vie des habitants actuels comme des futurs locataires. Il faut comprendre la grande colère - elle est grande - des riverains qui, de surcroît, ont été totalement tenus à l'écart, informés uniquement d'ailleurs par la mairie du 15e arrondissement - je m'en serais bien passé - notamment lors d'un conseil de quartier dans lequel aucun représentant de la Direction de l'Urbanisme, ni de Paris Habitat d'ailleurs, n'a accepté de siéger. Les élus de gauche ont aussi brillé par leur absence. Ils auraient pu pourtant, comme vous l'avez fait, défendre ce "magnifique projet" devant eux…

Je regrette une fois encore, mais c'est la règle concernant la D.U., le refus de concertation avec la mairie d'arrondissement et les habitants conduisant - je n'hésite pas à employer ce terme - à une catastrophe annoncée. Aucune réflexion sérieuse, même aucune réflexion d'ailleurs, n'ayant été engagée sur le mode de vie des habitants du secteur, sur les activités sociales et économiques à favoriser dans ce quartier, les conditions de desserte et les besoins qui en résultent.

Dans n'importe quel autre arrondissement, en bordure du périphérique, dans un secteur très défavorisé comptant des milliers de logements sociaux des années 60 ou 70, une étude d'impact aurait été conduite et des équipements collectifs et des espaces verts prévus.

Ici, aucun dispositif particulier n'est prévu par la Mairie de Paris pour accompagner cette augmentation très significative de population, avec beaucoup de familles en grandes difficultés - oui, il faut le dire. Hormis une crèche a minima de 40 places, aucun autre équipement collectif n'est programmé, alors que tous sont saturés dans le quartier (équipements sportifs, jardins, écoles, etc.). De même, ni renforcement de l'accompagnement social - et ce sont les assistantes sociales qui sont les premières à s'en plaindre - ni inscription en politique de la ville ne sont envisagés.

Notre initiative de création d'une régie de quartier sur le secteur a tout bonnement été sabordée par la Ville, notamment par M. ALAYRAC, après avoir laissé naître beaucoup d'espoir. Le jardinet de 600 mètres carrés, que vous octroyez généreusement aux habitants, est totalement sous dimensionné au regard des immeubles projetés qui sont hauts de 29 à 32 mètres. La suppression des places de stationnement alentour ne gênera que les automobilistes locataires des logements sociaux. Oui, les automobilistes locataires des logements sociaux qui n'ont pas les moyens de se payer un parking, d'ailleurs extrêmement rares dans les immeubles du secteur.

J'ajouterai que le secteur est uniquement desservi par la ligne de bus 89, par une station du T3, moyens de transports qui sont saturés aux heures de pointe, Monsieur MANO. Et les locaux commerciaux, tel que proposés dans le permis de construire, sont en plus trop éloignés du boulevard Lefebvre pour créer une ouverture sur le quartier.

Enfin, l'architecture choisie, particulièrement massive, sombre et laide, extrêmement laide, ne s'intègre pas dans le paysage urbain. Dans le permis de construire, l'architecte lui-même, admet même, que, je le cite : "Ces masses ont besoin d'être perforées". Ces masses ont besoin d'être perforées ! Il faut le dire aux habitants.

Les toitures n'ont aucune symétrie, ni cohérence, ne sont pas du tout en adéquation avec celles du quartier.

Le projet, oui, va encore contribuer à dégrader les conditions de vie des riverains dans un quartier qui est déjà le plus difficile du 15e, en vis-à-vis de la porte de Vanves. D'ailleurs, mon collègue, maire du 14e, en subira les conséquences - nous en avons d'ailleurs parlé ensemble il n'y a pas longtemps.

Accumuler les logements sociaux uniquement pour faire du chiffre sans aucunement prendre en compte la vie quotidienne de ceux qui y vivent n'a pas de sens. C'est pourtant la politique que vous menez dans cette partie du 15e.

Et puisque M. ALAYRAC a cité un certain nombre de choses, je vais citer quant à moi une déclaration de Mme PIETRANICO, que vous connaissez bien, Monsieur ALAYRAC, puisque qu'elle est conseiller d'arrondissement. Elle faire partie de votre groupe : vous êtes tous les deux P.R.G.

Voilà ce qu'elle disait concernant ce quartier lors du conseil de quartier Brassens de juin 2010, je cite Mme PIETRANICO - je vous citerai après si j'ai le temps - voilà ce qu'elle disait : "Je peux vous dire également sur les jeunes. Ce sont des jeunes qui sont de plus en plus nombreux, beaucoup d'Africains. Depuis quelques années, cela augmente de plus en plus. Ils sont de plus en plus nombreux et souvent de plus en plus hargneux et souvent, ils sont extrêmement insultants. Dans le quartier, depuis qu'il y a une grande quantité de personnes qui sont arrivées de cette origine-là, cela provoque des problèmes".

Voilà ce que dit votre adjointe, Mme PIETRANICO, au conseil de quartier Brassens !

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Je donne la parole à M. MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

M. ALAYRAC a fait une présentation extrêmement détaillée de ce projet, projet harmonieux qui s'inscrit dans la volonté de la Ville de Paris de développer le logement social sur les terrains d'État.

Je pense que nous sommes tout à fait dans la logique de la nécessité de répondre aux Parisiens pour leur fournir un logement à Paris, et aux habitants de l'Île-de-France en général.

D'ailleurs, Monsieur GOUJON, en tant que maire, vous aurez, vous le savez, 37 logements dans le cadre de la répartition, qui vous reviendront à attribuer. Je pense que vous serez ravis d'attribuer ces 37 logements qui vous reviennent, aux habitants du 15e arrondissement ou à d'autres, je ne sais pas, mais qui correspondent à un vrai besoin.

Et quand vous caricaturez à ce point ce projet, à ce point… nous avons là 200 logements dont la moitié seront, soit de l'accession à la propriété, soit du P.L.S. pour les couches moyennes. C'est donc un équilibre 50 %/50 %. Je crois qu'on fait rarement mieux.

Et puis voyez-vous, à force de toujours stigmatiser le logement social, il faudrait être cohérent, Monsieur GOUJON. Vous avez un vœu déposé, aujourd'hui, où vous réclamez des logements sociaux pour les policiers, mais lesquels ? Du P.L.S. ? Du P.L.I. ? Non, Monsieur, les policiers ont droit au P.L.A.I. en fonction de leurs ressources. Si vous les logez, il faudra les loger là, et vous serez bien content de les loger aussi, alors arrêtez la stigmatisation généralisée et habituelle dans vos propos, vous et M. LAMOUR, puisque vous ne marchez jamais l'un sans l'autre dans vos interventions !

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - L'union fait la force !

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Tout cela finit par être un peu comique.

Nous irons avec détermination au bout de ce projet mixte : commerces, crèche, accession à la propriété et logement social, et nous sommes fiers de l'action que nous menons, y compris dans le 15e arrondissement, contre votre avis !

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur MANO.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 151.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DLH 151).

2012 DLH 210 - Location par bail emphytéotique, au profit de la SIEMP, de l'immeuble communal 83bis/85, rue Philippe-de-Girard (18e).

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DLH 210. Il s'agit de la location par bail emphytéotique au profit de la S.I.E.M.P. de l'immeuble communal 83 bis/85, rue Philippe-de-Girard, dans le 18e arrondissement.

Je donne la parole à M. Pierre-Yves BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Madame le Maire.

Monsieur MANO, ce n'est pas le problème du logement social ou du logement étudiant particulièrement sur ce dossier qui pose problème.

Je vote la majorité des projets de délibération au Conseil d'arrondissement et au Conseil de Paris concernant le logement social, et si nous sommes en désaccord sur les choix d'attribution, nous ne contestons pas l'idée qu'il faut que Paris ait une politique de logement sociale offensive.

En revanche, dans votre projet de délibération, il est inscrit que cette maison est "sans intérêt architectural". Je cite votre projet de délibération. Or c'est une forme de mensonge puisque je voudrais vous citer un vœu de la commission du vieux Paris sur ce dossier.

La commission du vieux Paris, à deux reprises, a émis le vœu que soit conservée la maison parfaitement représentative des constructions rurales de cet axe majeur du Nord de Paris.

Je voudrais vous citer, Monsieur MANO, l'architecte des Bâtiments de France sur ce dossier. Il écrit : "Il est dommageable d'envisager la démolition de l'immeuble concerné, dont la qualité architecturale participe à la bonne préservation du caractère pittoresque de la rue".

Alors, Monsieur MANO, soit vous faites preuve de bon sens. Vous avez le sens aussi de l'écoute, des riverains, vous avez le goût de la préservation du patrimoine, vous avez le respect des architectes des Bâtiments de France. Vous avez le respect de la Commission du Vieux Paris, et vous allez revoir votre copie.

Et vous allez faire du logement social, non pas en démolissant cette maison pittoresque qu'il faut conserver, mais en la réhabilitant.

Monsieur MANO, faites preuve de sens de l'intérêt général !

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Je donne la parole à M. MANO pour vous répondre.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Au nom de l'intérêt général, il y a nécessité de construire un projet, vous l'avez dit d'ailleurs, que vous ne contestez pas sur le fond : du logement étudiant. C'est cela aussi la mixité sociale et générationnelle que nous appliquons dans tous les quartiers depuis maintenant 12 ans.

Nous avons effectivement une divergence d'appréciation avec la commission et les personnes mentionnées car à l'évidence, moi j'ai une photo sous les yeux, et j'avoue ne pas être en extase devant le modèle représentatif de l'histoire, sans doute - je ne sais laquelle -, de Paris, mais nous avons un bâtiment en ruine avec un appentis à côté qui ne sert plus à rien.

Je ne sais pas ce qu'il faut conserver mais à l'évidence, la photo que j'ai sous les yeux ne me permet pas d'envisager de transformer et de créer un certain nombre de logements étudiants à l'adresse indiquée.

J'ai le regret de vous décevoir et je crois que nous avons arbitré en bonne connaissance de cause sur la nécessité d'avoir un projet harmonieux qui requalifiera l'urbanisme du secteur, qui en a bien besoin.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur MANO.

M. GAREL a demandé la parole pour une explication de vote.

M. Sylvain GAREL. - Surtout, je m'étais inscrit sur le projet de délibération suivant, qui portait sur le même sujet. Au lieu de faire une intervention tout à l'heure, j'interviens rapidement en explication de vote pour dire que pour une fois, je partage totalement ce que vient de dire M. BOURNAZEL.

Effectivement, cette maison est dans un quartier qui n'a pas beaucoup de monuments historiques, c'est le moins qu'on puisse dire. C'est l'une des maisons remarquables de ce quartier et je pense qu'il est important de la préserver. Il y a déjà eu beaucoup de destructions dans ces quartiers. On ne respecte pas assez le patrimoine.

Autant, nous aussi, nous sommes à fond pour construire du logement étudiant et faire du logement social, nous sommes toujours d'accord, et même très social, mais pas au détriment du patrimoine, surtout dans les quartiers populaires.

Monsieur MANO, je ne peux que m'associer à cette demande de revoir ce projet et d'essayer de faire ces logements sans détruire cet immeuble qui est, comme l'ont dit les A.B.F. et la commission du vieux Paris, remarquable.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GAREL.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 210.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DLH 210).

2012 DLH 259 - Réalisation par la RIVP d'un programme de construction comportant 6 logements PLA-I, 17 logements PLUS et 6 logements PLS, 3-5, rue Oscar-Roty (15e).

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 259 et l'amendement n° 169. Il s'agit de la réalisation par la R.I.V.P. d'un programme de construction rue Oscar-Roty, dans le 15e arrondissement.

Je donne la parole à M. Jean-Baptiste MENGUY.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Madame la Maire.

C'est un débat très intéressant que nous avons avec M. MANO et les élus de gauche sur la question du logement social qui, manifestement, campent sur des positions qui ne tiennent pas beaucoup la route.

Monsieur MANO, nous avons un certain nombre d'exemples d'établissements à la touche patrimoniale très importante dans le 15e également, et pas seulement dans le 18e, où des logements sociaux sont prévus. Lorsque nous faisons part d'un certain nombre de remarques, vous montez sur vos grands chevaux en disant que la droite est contre les logements sociaux.

Bizarrement, quand Sylvain GAREL dit à peu près la même chose sur d'autres zones géographiques, on ne vous entend pas et on ne vous voit pas faire des sauts de cabri sur votre fauteuil, comme quoi, M. GAREL doit être moins allergène que nous à vos propos.

Ensuite, Monsieur MANO, quand vous nous balancez encore une fois - cela devient une rengaine d'ailleurs, et il faudra peut-être renouveler vos arguments, cher Monsieur - sur la stigmatisation que la droite ferait des occupants des logements sociaux, je crois que Philippe GOUJON vient de vous démontrer que la stigmatisation n'était pas à droite mais finalement dans vos propres rangs dans le 15e arrondissement.

Puisqu'il n'est plus là pour en attester, je voudrais quand même citer M. ALAYRAC qui, en 2010, expliquait la chose suivante : "Il est un élément que je ne veux pas passer sous silence, qui était la question de la concentration de populations de même origine au sein de mêmes immeubles. Je suis sans doute, à ce jour, le seul élu de gauche au Conseil de Paris à avoir osé aborder cette question et je le refais ici. Oui, il y a parfois des problèmes concernant la concentration de certaines familles dans des immeubles et je pense que les choix qui sont opérés, je ne sais pas par qui, je pose la question, sont des choix irresponsables parce que je crois à l'intégration républicaine de ces familles. Elle passe par la mixité, par le mélange des cultures, par le mélange des origines et il n'est pas bon pour ces familles d'abord d'être toutes ensemble, rassemblées dans un seul immeuble. De la même façon, il n'est pas bon pour les autres familles d'accueillir de trop grandes familles venant d'une même origine."

Je vais juste vous re-citer la première phase : "Il est un élément que je ne veux pas passer sous silence, qui était la question de la concentration de populations de même origine au sein de mêmes immeubles."

Ce n'est pas la droite qui le dit, Monsieur MANO, Monsieur GAREL, chers collègues de gauche, c'est Gilles ALAYRAC qui, malheureusement, n'est plus là pour répondre.

Imaginez un peu si un élu U.M.P. avait parlé, sur ces bancs comme ailleurs, de concentration de populations de même origine au sein de mêmes immeubles.

Alors, j'espère, Monsieur MANO, que vous allez, comme chaque fois lorsque nous avons des propos et des propositions sur les logements sociaux, j'imagine que, devant de tels propos, vous allez refaire des sauts de cabri, devant des propos qui vous paraîtraient inacceptables s'ils venaient de nos bancs.

Eh bien, ils viennent de vos propres bancs, Monsieur MANO. Ils viennent de Gilles ALAYRAC, élu du 15e arrondissement et soutien de Anne HIDALGO, candidate à la Mairie de Paris pour 2014.

C'est pour vous dire un peu dans quel état psychologique, par rapport à la politique du logement social, la Ville de Paris se trouve.

L'amendement que nous proposons ici, Monsieur MANO, parce que, nous, nous considérons que les locataires des ensembles sociaux sous la responsabilité de la Ville de Paris, s'ils ne valent pas plus que les locataires du secteur privé, ils ne valent pas moins que les locataires du secteur privé et qu'il n'est aucunement justifiable de les traiter moins bien que d'autres.

Le Maire de Paris avait pris un engagement an 2008 lors de sa réélection qu'un tiers des logements sociaux seraient applicables pour les logements intermédiaires et les classes moyennes. C'est le cas dans le 15e arrondissement et l'amendement que nous proposons est en cohérence avec les engagements de M. DELANOË.

Alors, lorsqu'on fait la somme de tout cela, engagement de Bertrand DELANOË sur la répartition avec les classes moyennes, propos de Mme PIETRANICO et de M. ALAYRAC sur le peuplement des logements sociaux, je crois que, Monsieur MANO, vous devriez faire preuve d'un peu plus de réalisme sur qui dit quoi et qui pense quoi de la politique de logement social et de l'utilité des logements sociaux à Paris.

En tout cas, si vous avez besoin, nous vous proposons de vous transmettre sur papier les déclarations de vos collègues qui soutiennent cette Majorité et qui sont censés soutenir votre politique de logement sur laquelle il y a encore beaucoup à dire.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur MENGUY.

Je donne la parole à M. MANO, pour vous répondre.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Mes collègues ont raison de soutenir la politique que nous menons en matière de logement social et je ne doute pas du soutien de M. ALAYRAC sur le sujet.

Sur le débat classique que j'ai avec le 15e arrondissement sur le fait de savoir si, oui ou non, il y a assez de P.L.S., d'abord, les engagements que nous avons pris sont respectés dans le 15e arrondissement.

Cela vous surprend ? Mais à force de vous focaliser sur telle ou telle adresse, vous oubliez de voir la globalité des choses et je vous informe que, sur l'année 2012, 44 % des programmes de logement seront faits en P.L.S. sur le 15e arrondissement.

44 % !

Et, depuis 2008, nous sommes à 28 %, donc près de l'objectif.

Honnêtement, cela correspond totalement à la volonté que nous avons eue depuis le début de mixer les produits dans chaque immeuble et nous sommes la première Ville de France, je le dis, la première Ville de France à avoir, dans chaque immeuble, les trois produits : P.L.A.-I., PLUS et P.L.S., correspondant à une orientation de la définition de l'objectif du logement social, de l'utilité du logement social dans sa diversité de produits sur la totalité du territoire parisien, dans le 15e comme ailleurs.

Je rejetterai le vœu que vous avez présenté, mais il y a une cohérence totale de notre politique au nom de la mixité sociale.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur MANO.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 169, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement est rejeté.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 259.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est donc adopté. (2012, DLH 259).

2012 DLH 288 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme comportant 21 logements étudiants PLUS, 9 rue de la Tombe-Issoire (14e).

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant au projet de délibération DLH 288. Il s'agit de la réalisation par Paris Habitat d'un programme situé rue de la Tombe-Issoire, dans le 14e arrondissement.

Je donne la parole à Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS. - Madame la Maire, je regrette que, pour ce projet de délibération de logements étudiants, M. GUILLOT ne soit pas là non plus parce qu'il me semble que c'est un adjoint concerné par ces questions, et particulièrement par ce que je vais évoquer, mais je sais que, au-delà de M. MANO, il y a d'autres adjoints qui sont sensibles à la cause étudiante et qui l'ont démontré étant plus jeunes.

Evidemment, je l'ai dit, moi, je soutiens…

Oui, Monsieur JULLIARD, c'était pour vous !

Je soutiens très largement la politique de la ville en faveur de création, de production de logements étudiants. Je remarque en particulier que ce programme est intéressant dans sa localisation puisqu'il est situé rue de la Tombe-Issoire, juste à côté du boulevard Saint-Jacques où nous avons aujourd'hui un projet qui sert de projet transitoire pendant la rénovation de foyers de travailleurs migrants mais qui, ensuite, sera transformé en logements étudiants, ce qui va donner au quartier une identité un peu étudiante, ce qui est un très bon projet.

Là encore, ce projet rue de la Tombe Issoire dont nous débattons aujourd'hui va nous permettre d'atteindre les objectifs de production de logement social qu'il est souhaitable d'atteindre.

Cependant, quand on parle de logements étudiants et, à ce titre, les organisations étudiantes, les mutuelles étudiantes et même l'Observatoire de la vie étudiante l'ont noté, il ne s'agit pas que de construire des logements et que des cages à lapin. Les étudiants ont le droit de dormir…

Non, mais on est dans les standards de mètres carrés, mais…

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Attention à ce que l'on dit !

M. Jean-François MARTINS. - J'assume à peu près ce que je dis !

Je dis juste : il ne faut pas tomber là-dedans.

Et ce qui est regrettable sur ce projet, et c'est vrai pour l'ensemble des projets de logements étudiants, c'est que l'on prévoit 24 logements dans ce projet de délibération, c'est-à-dire le maximum que l'on puisse faire tenir dans le nombre de mètres carrés, sans penser que les étudiants auront probablement envie de vivre ensemble : une cuisine, une salle de vie commune, une buanderie et des services associés parce qu'il n'y a par ailleurs pas de laverie dans la rue attenante.

Je nous invite tous, collectivement, sur les programmes de logements étudiants, à penser à des lieux de vie. La solitude est un des pires mots du passage étudiant, c'est un mot psychologique mais c'est aussi un facteur d'échec universitaire et nos programmes doivent à la fois intégrer des constructions de lieux de vie dans les programmes et, par ailleurs, des projets de logements en colocation, de sorte qu'on sorte…

Il y a un projet de délibération, aujourd'hui au Conseil, de colocation, qui est un très bon projet de délibération. Cela doit devenir systématique. Nos programmes doivent avoir quelques chambres en colocation pour favoriser le vivre-ensemble. C'est un facteur de réussite universitaire et de lutte contre l'isolement des jeunes.

Je souhaite que notre objectif de volume soit maintenu, mais que nous sachions penser à la qualité de vie et pas seulement au volume de logements étudiants produits.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur MANO, vous avez la parole pour répondre à M. MARTINS.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Je suis ô combien sensible à la qualité de vie des étudiants, y compris dans les résidences que nous ouvrons.

Honnêtement, si l'on fait la comparaison avec une chambre de 9 mètres carrés sous les toits, insalubre, avec les toilettes sur le palier, quelquefois pas d'eau et pas la possibilité de faire la cuisine, je pense qu'ils sont satisfaits de ce que nous leur proposons.

Alors, on peut toujours faire mieux, c'est toujours possible, c'est toujours plus cher !

Et c'est aussi une affaire de surface.

Dans le cas précis, nous avons une petite structure, un petit bâtiment, transformé en 24 structures de logements étudiants. C'est un peu une pension de famille que nous créons. Et, honnêtement, les liens, me semble-t-il, seront tout à fait appropriés. J'imagine bien que les liens pourront se nouer et se créer.

J'écoute avec intérêt vos propos, mais je vous encourage fortement à voter le projet de délibération qui nous est proposé, tout en prenant en compte…

Vous avez raison d'interroger M. GUILLOT, le C.R.O.U.S. et les associations étudiantes sur ce que, vraiment, ils veulent dans l'avenir.

Oui, il y a besoin, dans les grands ensembles de 100 ou 120 logements, d'espaces communs. Nous essayons de le faire, chaque fois que les capacités nous le permettent. Il y a un problème de financement que nous ne saurions ignorer, que nous ne pouvons ignorer, mais, oui, il y a besoin de lien social, y compris dans ces structures.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur MANO.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 288.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Pas d'abstention ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DLH 288).

2012 DLH 298 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 3 logements PLUS, 10, rue des Rosiers (4e).

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant au projet de délibération DLH 298 et à l'amendement n° 169-A. Il s'agit de la réalisation par Paris Habitat d'un programme d'acquisition-réhabilitation rue des Rosiers.

Je donne la parole à M. Jean-Yves MANO pour nous présenter l'amendement n° 169-A.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - C'est un amendement tout à fait technique qui ne présente pas un intérêt particulier. Au-delà de l'intérêt du projet qui va permettre l'accès à un jardin, etc., revendication depuis un certain nombre d'années dans le quartier, voilà une bonne décision. Nous aboutissons aux promesses que nous avons eu du mal à remplir, disons les choses : nous avons dû acheter un immeuble à un coût relativement important, reconnaissons-le, mais, à partir du moment où la Ville de Paris s'est engagée, nous respectons ce que nous avons annoncé.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur MANO, et merci aussi pour le futur jardin et l'extension du jardin actuel de la rue des Rosiers.

Une demande d'explication de vote de l'U.M.P.P.A. ?

Monsieur MENGUY ?

Je ne vous vois pas, c'est pour cela.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Je suis là, ne vous inquiétez pas !

Oui, Madame le Maire, comme M. MANO vient de dire qu'il tiendrait les engagements de la Ville et comme il vient d'expliquer à quel point il était attaché à la qualité des logements étudiants, sur la taille et la configuration de ces logements, je lui rappelle qu'il a prévu des logements étudiants dans le 15e arrondissement rue Castagnary, qui collent aux voies S.N.C.F. de la gare Montparnasse.

Je ne peux pas croire que pour la qualité des logements étudiants et du quotidien de ces étudiants, poursuivre des études au rythme du T.G.V. et des trains de marchandise soit vraiment une bonne chose à proposer aux étudiants qui ont besoin, pour la solitude, mais aussi pour réussir leurs études, de pouvoir travailler dans des conditions de calme le plus élémentaire. Je prends acte de l'engagement de M. MANO en espérant que pour une fois il le tiendra !

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Ce n'est pas une explication de vote sur ce projet de délibération. Enfin bon !

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 169-A.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 298 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité. (2012, DLH 298).

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Vous pouvez vous restaurer avec des sandwichs mis à votre disposition à la buvette, mais vous ne partez pas tous en même temps. J'aurais du mal à continuer à présider cette séance.

Surtout si je ne peux pas manger de sandwich moi-même ! ! !

2012 DLH 326 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition conventionnement comportant 69 logements PLUS, 29 logements PLAI et 98 logements PLS, 25/33, rue Pradier - 57/65, rue Fessart (19e).

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DLH 326. Il s'agit de la réalisation par Paris Habitat d'un programme d'acquisition conventionnement 25/33, rue Pradier - 57/65, rue Fessart dans le 19e arrondissement.

Je donne la parole à M. François DAGNAUD.

M. François DAGNAUD, adjoint. - Merci. Ce projet de délibération marque l'épilogue d'une mobilisation exemplaire, celle des "Découpés du 25, rue Pradier", mobilisation qui a rassemblé les locataires et les élus de la mairie du 19e arrondissement, qui ont reçu très rapidement le soutien précieux de Jean-Yves MANO.

Je veux saluer la détermination et l'imagination des locataires engagés dans ce mouvement, qui ont su multiplier les actions à forte visibilité et mener un combat noblement politique et efficacement médiatique qui a aidé les élus à faire bouger les lignes et même à renverser des montagnes.

Ce projet de délibération est évidemment un démenti cinglant apporté aux critiques faites ici ou là à la politique du logement que mène l'Exécutif. Oui, le conventionnement permet bien d'élargir le parc social de la Ville, et en l'espèce ce sont 196 logements supplémentaires qui viennent enrichir le parc social mis au service des Parisiens.

Oui, chers collègues de l'opposition, le laisser-faire et le laisser-aller que vous prônez serait une catastrophe pour les Parisiens et nous sommes légitimes à intervenir pour ne pas laisser la loi du marché piétiner une partie hélas de plus en plus importante de nos concitoyens, au risque de les exclure du logement à Paris.

Oui, nous sommes extrêmement attachés et concrètement mobilisés pour préserver la capacité des classes moyennes de se loger dignement à Paris. D'autant que c'est une clef de "la mixité qui marche" dans un arrondissement populaire comme le 19e.

C'est ainsi que le conventionnement de ces 196 logements va se traduire pour tous les locataires qui sont en deçà des plafonds P.L.S., c'est-à-dire pour au moins la moitié de ces locataires, par une diminution nette de leur loyer et donc par un allégement bienvenu du poids du budget logement dans les budgets de ces familles.

La diversité des conventionnements proposés qui concilient P.L.A.-I., PLUS et une moitié de P.L.S. est aussi un choix très judicieux qui devra toutefois naturellement préserver la cohésion sociale de l'ensemble.

Si ce projet de délibération marque l'épilogue de la mobilisation des "Découpés du 25, rue Pradier" et des élus de la mairie du 19e arrondissement, elle ne signifie pas pour autant l'aboutissement de notre mobilisation pour lutter contre les abus des ventes à la découpe.

Des modifications législatives devront intervenir par exemple pour conditionner l'engagement d'une procédure de vente à la découpe à l'adhésion préalable d'une majorité qualifiée de résidents, mais c'est au législateur qu'il appartiendra de trouver les voies et moyens de l'encadrement de ces procédures qui aujourd'hui montrent tous les excès et les abus qu'elles peuvent donner.

Mais sans attendre cette perspective, nous pouvons nous réjouir de ce qu'il faut bien qualifier de victoire, une victoire qui en appelle d'ailleurs d'autres ! Je vous confirme que nous restons mobilisés pour que Paris reste une ville ouverte où le logement ne peut pas être un "business comme les autres".

Je vous remercie.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Je donne la parole à M. MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Merci, Monsieur DAGNAUD, de vos propos, mais je crois qu'il faut dire merci surtout aux locataires qui ont su prendre leur destin en main.

Leur mobilisation exemplaire, la façon dont ils ont su médiatiser leur combat est à l'évidence un élément fondateur des négociations que nous avons pu entreprendre avec la société foncière GECINA, qui a su comprendre que son intérêt n'était peut-être pas de faire durer, mais d'avoir une négociation globale financière qui permettait de répondre aux objectifs de son conseil d'administration.

La rapidité potentielle que nous pouvions offrir dans l'acquisition était pour eux, me semble-t-il, suffisamment importante pour avoir des négociations qui ont pu aboutir dans des délais assez raisonnables, pour une somme qui permet à la Ville et un bailleur, Paris Habitat, de faire une acquisition dans un quartier près des Buttes-Chaumont à un prix très intéressant.

Je me réjouis également, par cette opération, du maintien des populations. Et que découvrons-nous dans ces populations ? Comme nous le constatons de plus en plus, beaucoup de personnes qui logent dans ces logements des secteurs privés ou secteurs des foncières font beaucoup d'efforts pour se loger et nous constatons qu'un grand nombre d'entre elles sont sous les plafonds P.L.A.-I., et avec des taux d'efforts qui pouvaient atteindre 40 ou 50 % de leurs ressources.

Effectivement, au-delà du fait que nous les maintenons à Paris, nous allons leur permettre d'avoir un peu plus de niveau de vie en baissant leurs loyers. Je crois qu'un double objectif a été atteint, et à partir de là nous ne pouvons que nous réjouir de ce qui s'est passé à l'immeuble rue Pradier.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur MANO.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 326.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DLH 326).

2012 DU 244 - Cession d'un appartement situé 11 rue Tronchet (8e).

Vœu déposé par le groupe EELVA relatif à un logement passerelle d'insertion rue Tronchet.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant au projet de délibération DU 244 et au vœu n° 170. Il s'agit de la cession d'un appartement situé 11, rue Tronchet dans le 8e arrondissement.

Je donne la parole à Sylvain GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Madame le Maire. Je vais aller très vite, c'est un vœu que mon collègue Yves CONTASSOT a déposé pour demander qu'il y ait un engagement d'un bail emphytéotique en faveur d'un logement passerelle d'insertion. Je vous fais grâce des considérants vue l'heure tardive, et je vous lis simplement la conclusion : "Aussi, sur proposition d'Yves CONTASSOT et des élus d'Europe Ecologie - Les Verts, le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville renonce à la cession de l'appartement du 11, rue Tronchet pour préférer un accord avec un bailleur social à travers un bail emphytéotique".

Je vous remercie.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - La parole est à M. MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Dans cet immeuble, les appartements successivement sont en vente et ceci conformément à une décision prise dès 1995. Nous avons pris l'habitude de suivre les avis de la Commission du patrimoine saisie d'une part, et d'autre part, nous n'avons pas l'habitude de faire des baux emphytéotiques appartement par appartement ce qui serait absolument ingérable pour la suite.

J'ai donc le regret de refuser le vœu que vous nous présentez.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 170 avec avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 244.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DU 244).

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à un taux réduit de TVA sur la production de logements sociaux.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu n° 171 est relatif à un taux réduit de TVA sur la production de logements sociaux.

Je donne la parole à Emmanuelle BECKER pour une minute.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci. Paris est l'une des villes de France les plus touchées par la crise du logement en raison notamment de la spéculation immobilière.

L'objectif fixé par la Ville de Paris de produire 6.000 nouveaux logements sociaux chaque année pour faire face à la crise du logement et à l’exclusion de fait des Parisiennes et des Parisiens du parc privé locatif est une nécessité.

La production de logements sociaux ne bénéficie pas d'un taux de TVA réduit correspondant aux produits de première nécessité, alors que l'application de ce taux encouragerait la construction effective de logements sociaux et soutiendrait l'effort parisien dans ce domaine.

C'est pourquoi nous souhaiterions que le Maire s'adresse au Ministre délégué en charge du budget afin que la TVA s'applique sur la production de logement social au taux correspondant aux produits de première nécessité.

Je vous remercie.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci. Pour répondre…

Mais ce n'est pas une explication de vote.

Je préfère que vous répondiez, ensuite il y aura les explications de vote.

M. DUBUS aussi a demandé une explication de vote.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Sur le sujet qui est évoqué, effectivement je ne peux que souscrire au fait que le Maire de Paris saisisse le Premier Ministre sur la nécessité de veiller à ce que le taux de TVA pratiqué sur le logement social ne soit pas un frein au développement des 150.000 logements sociaux sur notre territoire. Il y a effectivement un enrichissement potentiel qui pourrait mettre en cause la constructibilité et les faisabilités financières de ces projets.

Je ne veux pas répondre à la place du Premier Ministre. Je sais que ce dernier a reçu les associations sur ce sujet, que des débats ont lieu ces jours-ci à l'Assemblée nationale, et qu'il est possible que nous nous dirigions vers une évolution par rapport à ce qui a été voté en loi de finances. Ceci sera examiné dans les mois à venir.

Je ne peux pas aller plus loin, mais je souscris totalement au vœu qui nous est présenté.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur MANO.

Monsieur DUBUS, vous souhaitez faire une explication de vote ?

M. Jérôme DUBUS. - Pour dire qu'effectivement c'est une bonne idée de présenter ce vœu, puisque je rappelle que l'engagement actuel du Gouvernement est de faire 500.000 logements par an, dont 150.000 logements sociaux, et que bien évidemment on n'y arrivera pas en 2013. On peut le dire déjà aujourd'hui. Je prends le pari ce soir que si on arrive à faire 300.000 logements en 2013, ce sera le bout du monde.

Effectivement baisser la TVA sur les logements sociaux pour la ramener à 5,5 %, c'est plutôt une bonne idée. Simplement, en matière de TVA, comme dans beaucoup d'autres domaines, c'est la brasse coulée de ce Gouvernement sur le sujet.

Pendant la campagne électorale, M. HOLLANDE nous a dit qu'il ne fallait surtout pas toucher à la TVA, que c'était un impôt extrêmement injuste et qui portait sur les classes populaires et plutôt défavorisées. Et aujourd'hui, que constate-t-on ? Que M. HOLLANDE et son gouvernement viennent d'augmenter la TVA, notamment sur le bâtiment, ce qui va avoir des conséquences importantes sur la réalisation des plans de charge des logements HLM pour l'année prochaine. Plans de charges qui sont déjà révisés à la baisse. Dans toutes les ESH - et M. MANO ne me contredira pas - les plans de charges de logements sociaux sont révisés à la baisse pour 2013 et dans toutes les opérations des offices de HLM ou les OPAC, notamment Paris Habitat, le plan de charges est également révisé à la baisse.

De deux choses l'une. Moi je veux bien qu'on vote des vœux ici pour nous faire plaisir, simplement soyez un peu cohérents sur vos politiques concernant la TVA et nous y verrons peut-être un peu plus clair.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur DUBUS.

Monsieur GAREL, vous souhaitiez faire une explication de vote.

M. Sylvain GAREL. - Nous allons bien sûr voter ce vœu.

Effectivement l'augmentation de la TVA sur le logement social, qui aurait presque doublé en un an, risque de rendre impossibles les objectifs du Gouvernement en matière de logement social, et ce serait vraiment extrêmement dommageable, surtout pour les gens qui cherchent des logements mais aussi politique pour la majorité actuelle.

Je rejoins un peu ce que dit M. DUBUS à la fin. Je l'ai déjà dit tout à l'heure, pour la baisse de la TVA sur les transports, on a tous voté, gauche et droite confondues, ce souhait. Là, on va sans doute de nouveau tous voter pour

demander la baisse, mais je ne comprends pas que les mêmes partis politiques au Parlement votent le contraire. Il y a donc un vrai problème.

Je ne parle pas des communistes, mais en tout cas je parle des socialistes puisque ce sont eux qui votent cela. Je ne comprends pas bien la schizophrénie qu'il y a à reconnaître qu'il ne faut pas augmenter la TVA sur le logement social et sur les transports en commun et de voter le contraire au Parlement.

Là, je dois dire que j'ai une interrogation logique.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GAREL.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2012, V. 286).

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à l'objectif de production de logements sociaux.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant au vœu n° 172 qui est relatif à l'objectif de production de logements sociaux.

Je donne la parole à Emmanuelle BECKER.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci.

La politique municipale en matière de logement social et ses objectifs volontaristes de production de 6.000 nouveaux logements par an lui permettront d'atteindre 40.000 logements sociaux sur la mandature 2008-2014.

Un vœu du groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche, adopté en Conseil de Paris le 7 février 2011, indiquait : "Le Conseil de Paris émet le vœu que les objectifs municipaux de production de nouveaux logements sociaux soient atteints sans y intégrer le passage sous statut social d'anciens logements I.L.M. de la R.I.V.P.

A l'occasion du débat sur ce vœu en Conseil de Paris, l'adjoint au Maire de Paris en charge du logement déclarait en séance : "Il n'a jamais été dans notre esprit de comptabiliser ces logements dans les engagements que nous avons pris en tant que municipalité de financer 40.000 logements sociaux, car c'est un conventionnement actuel de ce qui existe et donc il n'y a pas de financement adapté. Bien évidemment nous poursuivrons nos efforts pour développer les 40.000 logements".

Le bleu budgétaire consacré au logement, qui nous a été présenté cette année, précise que le financement de 6.000 logements sociaux est assuré sans augmentation de la contribution financière de la Ville, grâce au conventionnement de 1.619 logements du parc de la R.I.V.P., dont 1.545 P.L.S. à coût nul.

La crise du logement qui touche Paris nécessite la construction de nouveaux logements sociaux pour répondre aux besoins de nombreux demandeurs parisiens. C'est pourquoi nous émettons le vœu que les objectifs municipaux de production de 6.000 nouveaux logements sociaux en 2013 soient atteints sans y intégrer le conventionnement des logements du parc social de fait des bailleurs parisiens.

Je vous remercie.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Madame BECKER.

Je donne la parole à M. MANO pour vous répondre.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Monsieur DUBUS, je crois que la réalité de l'année 2012 est particulière, car nous sommes devant une situation où l'Etat…

Monsieur DUBUS, je me permets de vous répondre par rapport à votre intervention de tout à l'heure, si l'ensemble des E.S.H. et des bailleurs sociaux ont un plan de charges qui a diminué en 2013, c'est simplement la conséquence de la baisse du budget de la pierre et du prélèvement sur le potentiel financier de l'ensemble des bailleurs sociaux au cours de l'année 2012 notamment.

Je vous dis oui, évidemment, le plan de charge se fait effectivement à n-1 et n-2 par rapport à la construction réelle de l'année n. Nous sommes là aujourd'hui sur les conséquences de la décision de la baisse d'aide à la pierre et du prélèvement sur les bailleurs sociaux des années précédentes. On ne passe pas…

Pour Paris, prenons un exemple très concret : 130 millions d'euros d'aide à la pierre, nous en sommes à 90. Eh bien, je ne m'appelle pas Harry Potter, je ne suis pas un petit sorcier et je ne sais pas financer 6.000 logements sociaux avec 25 % ou 30 % de moins d'aide à la pierre de l'Etat. Ce n'est pas possible.

Pour autant, est-ce que oui ou non il y a la nécessité de conventionner un certain nombre d'immeubles ? Je vous réponds oui. Pourquoi ? Parce que la demande aujourd'hui de logement social sur le territoire parisien est telle qu'il y a des familles, y compris dans les arrondissements de l'Ouest, qui ne peuvent pas payer 11 ou 12 euros mais peuvent payer 7 euros, tel que va le permettre le conventionnement.

Et pour répondre à la demande des Parisiens, nous sommes effectivement dans l'obligation de conventionner ce parc. C'est dans l'intérêt des Parisiens que nous le faisons et que nous continuons à le faire au-delà de notre objectif de 6.000 logements financés, si nous pouvons l'atteindre.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur MANO.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 172 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

NPPV pour Mme DREYFUSS.

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif au programme de construction 5 rue Berzélius (17e).

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant au vœu n° 173 qui est relatif au programme de construction, 5, rue Berzélius dans le 17e arrondissement.

Je donne la parole à M. DUBUS pour une minute.

M. Jérôme DUBUS. - Très rapidement, c'est une demande de changement d'affectation, puisque le Président de la République a déclaré le 25 novembre dernier qu'il fallait augmenter les places d'accueil d'urgence des femmes victimes de violences conjugales.

Nous, nous proposons que, au 5, rue Berzélius dans le 17e, nous puissions accueillir précisément ce type de structure, à la place de ce que l'on appelle pudiquement une pension de famille, puisqu'en réalité c'est un accueil pour sans domicile fixe.

Nous souhaitons plutôt nous inscrire dans un programme d'accueil des femmes victimes de violences conjugales. Il semble que ce serait l'occasion de marquer un peu plus l'affirmation de la Ville de Paris sur ce sujet et de son engagement et de répondre au vœu du Président de la République évoqué le 25 novembre dernier.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur DUBUS.

Je donne la parole à M. MANO pour vous répondre.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - J'aurais répondu bien favorablement à la demande de M. DUBUS si cette adresse n'avait pas déjà fait l'objet d'une délibération et d'un financement spécifique avec une programmation précise.

Néanmoins, pour la Ville de Paris, nous avons réalisé différentes opérations pour les femmes victimes de violences, avec des structures qui ont été créées et qui sont aujourd'hui ouvertes. Donc ce n'est pas un intérêt nouveau. Je le dis très clairement, si nous avons une opportunité d'acquisition foncière sur le 17e arrondissement, je ne verrai aucun inconvénient à ce que nous puissions réaliser et développer à l'avenir ce type de produits.

C'est pourquoi je pense que je peux répondre négativement par rapport au vœu tel qu'il est spécifié, et en même temps positivement à l'intention qui est manifestée.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 173 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à l'avancée des négociations avec les professionnels de la location meublée.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous passons au vœu n° 174 qui est relatif à l'avancée des négociations avec les professionnels de l'allocation meublée.

Je donne encore la parole à M. Jérôme DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Nous avons un problème avec la location meublée de courte durée à Paris, ce n'est pas un phénomène nouveau mais il semble qu'il s'amplifie. La Ville de Paris a fait plutôt une interprétation extrêmement stricte de l'application de la législation et de l'article L. 631 alinéa 7 concernant ces locations meublées de courte durée.

Alors vous avez engagé, Monsieur MANO, une concertation avec les professionnels du secteur et vous deviez aboutir normalement à l'été 2012, c'est-à-dire que nous sommes un peu en retard visiblement. Je sais qu'il y a eu un certain nombre de réunions avec eux, mais je voudrais simplement savoir au nom de mon groupe ce qu'il en est et que vous puissiez nous présenter au sein de ce Conseil les propositions d'amélioration concrètes de la législation actuelle qui va être révisée normalement au mois de mars, ainsi que l'avancée des négociations avec les professionnels puisque c'est ce que vous avez engagé depuis un certain nombre de mois.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur DUBUS.

La parole est à M. MANO, pour vous répondre.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Oui, Madame la Maire.

Monsieur DUBUS, oui, la situation des meublés touristiques est inquiétante à Paris et ne fait que se développer.

Est-ce le moment d'adoucir notre position ?

Je ne le crois pas, dans l'intérêt des Parisiens, objectivement.

Nous recevons les professionnels. Nous constatons que l'interprétation que nous faisons des textes est validée par les décisions de justice. À partir de là, nous considérons que s'il doit y avoir évolution de la réglementation, ce n'est pas à la Ville de Paris à faire des propositions.

Dans l'analyse spécifique, et en lien direct avec des représentants professionnels de ce secteur, nous constatons qu'il y a des potentialités d'évolution et je leur ai proposé de soumettre les propositions qu'ils pouvaient faire au Gouvernement pour voir comment, dans le cadre de la réforme de l'article 631-7, ces choses peuvent être intégrées.

Mais il est hors de question dans notre esprit de pouvoir valider l'idée qu'un local pouvait être transformé sans compensation à des fins d'activité paracommerciales ou parahôtelières. Ceci n'est pas acceptable.

Il y a des besoins spécifiques qui s'expriment. Que la loi les permettent par rapport à la durée du bail de neuf mois telle qu'elle est aujourd'hui, les choses peuvent être envisagées, mais en aucun cas nous ne reviendrons sur des baux de courte durée.

L'action et la détermination de la Ville seront totales compte tenu du développement de ce type de produits, qui va à l'encontre de l'intérêt des Parisiens.

C'est pourquoi je rejetterai le vœu qui nous est proposé tout en vous ayant donné un certain nombre d'informations, ce que vous réclamiez.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur MANO.

Monsieur GAREL, pour une explication de vote ?

M. Sylvain GAREL. - Merci, Madame la Maire.

Bien sûr, nous allons voter contre ce vœu parce qu'il suffit de résider dans les quartiers où la demande est très forte, comme c'est mon cas à Montmartre, pour voir les dégâts que ces locations saisonnières peuvent faire dans les copropriétés et vraiment, l'énervement des copropriétaires lorsque certains d'entre eux louent leur logement toutes les semaines, voire parfois tous les jours, à des personnes différentes, ce qui provoque des nuisances, des dégradations extrêmement importantes.

Je pense que notre Municipalité a raison de vouloir mettre un frein à cette pratique qui peut avoir des conséquences extrêmement néfastes sur le mieux-vivre à Paris.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GAREL.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 174, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la réservation d'un quota de logements sociaux pour les policiers exerçant dans la Capitale.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Le vœu n° 175 est relatif à la réservation d'un quota de logements sociaux pour les policiers exerçant dans notre Capitale.

Je donne la parole à M. GIANNESINI.

M. Jean-Jacques GIANNESINI. - Merci, Madame la Maire.

Plusieurs points viennent appuyer le dépôt de ce vœu. Je ne vais pas tous les citer car l'heure passe, mais seulement trois.

Nous savons que les policiers peinent à se loger dans le parc privé de la Ville, comme beaucoup de catégories prioritaires.

Nous savons aussi qu'une aide à l'installation des policiers à Paris permettra de prévenir une rotation trop importante des effectifs, nuisible à leur efficacité.

Enfin, que le contrat parisien de sécurité de 2000, donc sous un Gouvernement de gauche, prévoyait le renouvellement prioritaire des fonctionnaires de police.

C'est pourquoi Philippe GOUJON et les élus du groupe U.M.P.P.A. demandent que la commission d'attribution des logements de la Ville de Paris accorde une priorité aux demandes présentées par les policiers exerçant dans la Capitale et qu'une évaluation annuelle du traitement des demandes de logement social déposées par les policiers soit présentée au Conseil de Paris.

Je vous remercie.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à M. MANO pour vous répondre.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Dans les interventions de l'U.M.P., nous ne sommes pas à quelques contradictions près, comme j'ai pu le souligner tout à l'heure.

Bien évidemment, loin de moi l'idée de dire que les policiers n'ont pas leur place à Paris, bien au contraire, et nous le faisons déjà.

Pour nous, ce sont des gens essentiels à l'animation de la ville et à la protection des Parisiens et donc ils ont tout à fait leur place dans le parc social, encore faut-il nous autoriser à construire du logement social, et donc nous le faisons.

D'autre part, je rappelle qu'il y a un accord entre la Préfecture de police et les bailleurs sociaux, avec un certain nombre de réservations de logements.

Je crois que les choses se sont améliorées au cours des années dans le suivi potentiel des attributions de logements pour la Préfecture de police.

Pendant un certain temps, il y avait une méconnaissance interne - il faut bien le reconnaître, et je crois que le Préfet de police le reconnaissait lui-même - sur le suivi des attributions par la Préfecture de police, qui n'avait peut-être pas les moyens nécessaires. Je crois que les choses se sont améliorées.

Sachez que pour nous, le fait de voir apparaître, dans la présélection des services sur laquelle, vous le savez, nous n'informons pas, la catégorie de policier, est un élément qui est pris en compte dans la détermination des objectifs qui sont les nôtres.

Néanmoins, en référence à la M.I.E. qui a été demandée sur les méthodes d'attribution et la cotation, on voit bien que les choses vont devenir potentiellement plus complexes car la fonction professionnelle ne doit pas être un critère en soi qui vaut plus que les autres.

Nous allons donc vraisemblablement vers des difficultés complémentaires - je tiens à le souligner -, et c'est pourquoi d'ailleurs je voterai contre le vœu qui nous est proposé tout en prenant en compte, bien évidemment, aujourd'hui, au quotidien, et ceci depuis 12 ans, la place des policiers dans la Ville.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur MANO.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 175, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par M. Jean-François MARTINS relatif à la mesure de l'impact des productions de logement social en matière de mixité sociale.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Le vœu n° 176 est relatif à la mesure de l'impact des productions de logement social en matière de mixité sociale.

Je donne la parole à M. Jean-François MARTINS, pour une minute.

M. Jean-François MARTINS. - Madame la Maire, en préambule, je voulais d'abord informer le Conseil que ce vœu a été voté à l'unanimité du Conseil du 14e arrondissement, et j'espère qu'il fera l'objet de la même unanimité en Conseil de Paris.

Le sujet…

Si, si ! Tout à fait, Aline, il a été voté à l'unanimité dans le 14e arrondissement.

La question que pose ce vœu, et on l'a vu lors de notre débat précédent en Conseil de Paris sur l'impact du P.L.U. en matière de production de logement social, comme on l'a vu d'ailleurs il y a un an et demi avec le rapport de la Chambre régionale des comptes sur la politique d'aide à la pierre, si on a une capacité à produire du volume et les fameux 6.000 logements par an, on a parfois une difficulté à mesurer l'impact en matière de mixité sociale de chaque programme.

Comme sur tous les bancs de cette Assemblée, tout le monde crie à la mixité sociale, parfois de bonne foi, parfois avec un peu moins de bonne foi pour justifier une opposition réelle au logement social, je pense que nous ferions mieux de délibérer sur ces sujets-là avec beaucoup de transparence et de simplicité.

C'est pourquoi ce vœu demande que les conseillers de Paris reçoivent tous l'ensemble des taux de logement social, au sens S.R.U., dans les quartiers administratifs de Paris, et qu'à chaque projet de délibération soit annexé le taux de logement social du quartier où va s'implanter le programme de logement social.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur MARTINS.

Je donne la parole à M. MANO pour vous répondre.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Je comprends bien l'analyse faite par M. MARTINS, et j'y répondrai favorablement en faisant tout de même attention aux conclusions que l'on pourrait tirer de façon hâtive des éléments que nous communiquerions.

Parce que dans le logement social, on finance du logement familial, mais également du logement en foyer de jeunes travailleurs, du logement étudiant et on voit bien que même s'il y a 25, 30 ou 35 % dans certains quartiers, amener de la mixité générationnelle par de nouveaux publics, cela fait aussi partie de la diversité de la ville. Il ne s'agirait pas de les rejeter par principe parce qu'on dépasse un certain seuil.

D'abord, la notion de 20 ou 25 % de logements sociaux par secteur, c'est potentiellement un minimum. La loi ne donne pas de maximum et en ce qui concerne la mixité sociale, je répète ce que je disais tout à l'heure. Vous le savez, sur chacun des programmes, nous mettons trois produits. Nous organisons la mixité sociale et je ne pense pas, et je le répète, que 70 % des Parisiens qui ont potentiellement accès au logement social aient un comportement atypique qui voudrait qu'on les exclue d'un certain nombre de territoires parce qu'ils ont droit à un logement social.

Néanmoins, je réponds favorablement à votre demande.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur MANO.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2012, V. 287).

Bravo, Monsieur !

2012 SG 196 - Communication sur le développement de l'Axe Seine pour l'avenir de la métropole parisienne, la Confluence Seine-Oise et Paris.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération SG 196 : la communication sur le développement de l'axe Seine pour l'avenir de la métropole parisienne, la confluence Seine-Oise et Paris.

Je donne la parole à M. DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Merci.

Monsieur MANSAT, puisque c'est vous qui allez répondre, je crois, vous profitez d'une communication sur les projets Seine-Oise pour exposer au Conseil de Paris votre conception - conception de M. DELANOË également - sur l'évolution sur la gouvernance métropolitaine.

S'agissant de l'importance du développement de l'axe Seine dans le devenir de la métropole francilienne, nous partageons sans réserve votre point de vue.

Oui, il est important de recomposer les filières logistiques et portuaires à l'échelle de la métropole.

Oui, le projet du port Seine-métropole, à Achères, constitue un enjeu majeur pour le Grand Paris.

Oui, il faut assurer un développement de l'écologie industrielle de l'eau en Seine aval et réaliser au plus tôt la ligne nouvelle Paris-Normandie.

Bien entendu, il est opportun également de valoriser les territoires de la confluence pour développer le tourisme sous ses différentes formes.

Sur l'ensemble de ces objectifs, Paris et la confluence Seine-Oise partagent à l'évidence une même communauté d'intérêts.

S'agissant, en revanche, des conclusions qui suivent sur l'évolution de la gouvernance de la métropole, permettez-nous d'exprimer quelques réserves.

Dans le droit fil des conclusions du rapport CAFFET de juillet 2011, vous préconisez la mise en place d'une organisation métropolitaine confédérale.

Concrètement, cette organisation se traduirait par la transformation de Paris Métropole, aujourd'hui syndicat mixte d'étude, en un syndicat mixte opérationnel, bâti sur le modèle du pôle métropolitain, créé par la loi du 16 décembre 2010 mais qui, pour l'heure, ne s'applique pas à l'Ile-de-France.

Cette gouvernance, dites-vous, je vous cite, "pourrait reposer sur de multiples coopérations interterritoriales, arrimant des pôles d'équilibre de 300.000 à 500.000 habitants au cœur de la métropole, en résonance avec les dynamiques et les recompositions à l'étude liées à la modernisation du réseau du transport du Grand Paris".

En langage moins alambiqué et abscons, vous faites sans doute allusion à la nécessité d'organiser de puissantes intercommunalités, constituées autour de pôles urbains offrant un solide niveau d'équipements et de services.

Traduction institutionnelle du polycentrisme francilien, ces grandes intercommunalités constitueraient les entités membres de la confédération, que vous appelez de vos vœux, cette nouvelle structure étant censée définir une stratégie commune et coordonner les actions de ses membres.

Si c'est l'idée que vous poursuivez, alors exprimez-la plus clairement et surtout formulez-la complètement ! Dites que vous souhaitez achever rapidement la carte des intercommunalités et revoir certaines d'entre elles qui n'ont pas la taille critique, et dont le seul but de la création a été parfois de faire obstacle à la constitution d'un véritable pouvoir d'agglomération. Affirmez qu'il s'agit d'une priorité et qu'avant de former une confédération, il faut d'abord que les entités confédérées existent.

En un mot, ne mettez pas la charrue avant les boeufs et, au besoin, pesez de tout votre poids pour inscrire cette priorité dans la prochaine loi de décentralisation, l'acte III de la décentralisation que nous annonce le gouvernement.

Et puis, ne vous arrêtez pas en chemin sur la route de la réforme ! Dites-nous ce que deviennent les Départements et quel rôle sera dévolu à la Région dans cette nouvelle organisation.

Pour notre part, nous disons clairement et sans ambages que la Région doit être affirmée dans son rôle de stratège, de pilote et de coordonnateur de toutes les politiques structurantes conduites sur le territoire francilien en matière d'aménagement urbain et de développement économique, en matière de transport, en matière de logement, en matière d'environnement, d'enseignement et de formation, de recherche et d'innovation.

Nous considérons, par ailleurs, dès lors que des intercommunalités puissantes auront été créées sur l'ensemble du territoire francilien, que plus rien ne s'oppose à la suppression de l'échelon départemental, dont les compétences et les moyens techniques et financiers pourront être redistribués entre la Région et ces puissantes intercommunalités. Nous serons ainsi parvenus enfin à simplifier et à rationaliser l'organisation territoriale francilienne, et à réduire quelque peu son millefeuille institutionnel, devenu, nous en sommes tous d'accord, totalement incompréhensible.

Se borner donc à doter Paris Métropole, syndicat mixte d'étude, de quelques compétences opérationnelles ne constitue pas une réponse appropriée, dès lors qu'elle ne s'intègre pas dans une réforme d'ensemble de l'organisation territoriale francilienne.

Il y a même tout lieu de craindre que cette initiative ajoute de la complexité à l'organisation actuelle, ce qui serait exactement l'inverse de l'objectif recherché.

Alors, Monsieur DELANOË et Monsieur MANSAT, un peu de courage, un peu d'ambition et plus de faux-fuyants ! Saisissez l'occasion de l'acte III de la décentralisation pour appuyer une réforme de fond, pas une réformette ou un bricolage, énième replâtrage d'une organisation territoriale dépassée.

Je vous remercie.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur DUBUS.

Je donne la parole à M. MANSAT, pour vous répondre.

M. Pierre MANSAT, adjoint. - Monsieur DUBUS, je ne sais pas si j'aurai le courage suffisant à vos yeux.

Je vous remercie d'abord de faire état de votre approbation de ce qui constitue l'essentiel de la déclaration avec la confluence Seine-Oise, c'est-à-dire la composition de filières logistiques, la redynamisation industrielle de l'Axe Seine et puis, agir pour développer le tourisme et les loisirs sur le territoire de la confluence. C'est un acte important que nous faisons, avec une association de collectivités locales qui ne sont pas voisines de Paris.

En ce qui concerne le débat sur la gouvernance, d'une part, il appartiendra au législateur, aux parlementaires et aux gouvernements, d'écrire la loi sur l'acte III de la décentralisation et d'intégrer les éléments de gouvernance concernant la métropole parisienne puisque, aujourd'hui, nous connaissons des bribes de l'avant-projet de loi et qu'il reste silencieux sur ses articles 52 et 53, si je ne me trompe pas, qui concernent le logement en Ile-de-France et la métropole parisienne, la métropole appelée Paris Ile-de-France.

Nous sommes dans cette déclaration. Nous étions, il y a quelques mois, sans doute un peu en avance sur le développement de la négociation qui se forme au sein de Paris Métropole et qui vise à essayer d'obtenir un texte commun de l'ensemble des collectivités qui sont présentes au sein de Paris Métropole. C'est à ce texte commun que nous travaillons et qui, d'une certaine façon, reprend, sans la nommer, l'idée de la confédération et qui affirme la nécessité à cette étape que la loi ouvre la porte à des dispositifs évolutifs en matière de gouvernance de l'Ile-de-France, en considérant que le millefeuille est en soi pas forcément un mal et qu'à cette étape de la négociation, à cette étape de la discussion sur la gouvernance, il convient plutôt de confédérer, c'est-à-dire de rassembler plutôt que de décider qui doit disparaître ou ne pas disparaître.

Peut-être un point qui vous donnera satisfaction : oui, il faut achever la carte de l'intercommunalité en Ile-de-France.

Vous savez que c'est un amendement du sénateur Dallier qui permettait au 92, au 93 et au 94 d'échapper à cette nécessité. Il conviendrait que la loi non seulement dise la nécessité d'achever la carte intercommunale mais qu'elle l'optimise également et que l'on soit face à des intercommunalités vraiment de projet et non pas des intercommunalités d'opportunités politiques ou des intercommunalités de convenance.

Voilà les quelques éléments que je pouvais vous communiquer, à la suite de votre intervention.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur MANSAT.

Comme il s'agit d'une communication, nous n'avons pas de vote.

2012 DAC 524 - Convention de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de l'établissement culturel "Les Trois Baudets" avec la société "3 Anes Prod".

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à la 9e Commission, avec le projet de délibération DAC 524. Il s'agit de la convention de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de l'établissement culturel "Les Trois Baudets" avec la société "3 Anes Prod".

Je donne la parole à Mme Danielle FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci.

Ces Trois Baudets sont anciens, ils ont été créés en 1947 par le producteur Jacques Canetti et son associé. Ils ont dû fermer vingt ans plus tard et le lieu a été transformé en théâtre érotique, il a été squatté. Enfin, le cabaret a été préempté par la Ville avant de rouvrir en 2009, après un chantier très coûteux.

En effet, au-dessus de la salle, se trouve un immeuble qui était habité pendant les travaux, qui ont demandé d'insonoriser la salle et de créer, en fait, une salle quasi indépendante puisqu'elle est montée sur des vérins.

Au-delà de la prouesse architecturale, reste qu'il y a là une salle qui a coûté très, très cher et qui n'est peut-être pas la plus performante des petites salles, en termes de jauge et de visibilité des places.

Mais on peut se dire que le site était contraint et que le débat est clos, même si on pouvait s'interroger sur la pertinence de refaire cette salle à cet endroit précis.

Aujourd'hui, nous devons décider d'une nouvelle D.S.P. pour gérer ce lieu, qui a pour mission de découvrir, diffuser et accompagner des artistes émergents principalement de la chanson francophone.

Je note que la Ville a assoupli le cahier des charges de la D.S.P., puisque l'exploitant est désormais tenu d'organiser 172 représentations par an, au lieu des 280 qui étaient prévues dans l'ancienne D.S.P., et la subvention versée par la Mairie a été relevée de 460 à 5 000 euros.

Je note aussi que le projet initial a été remanié puisque c'est devenu "principalement la chanson française", alors qu'auparavant c'était "uniquement la chanson francophone".

Disons que tout est fait pour faciliter la tâche des exploitants, dans un domaine qui est, somme toute, très fragile, avec un vrai pari pour mener à bien ce travail.

Mon questionnement est un peu différent et je vais redire en quelques mots ce que j'ai dit au Conseil du 18e arrondissement, qui concerne les lauréats, c'est-à-dire Olivier POUBELLE qui est gérant de la Maroquinerie et d'autres salles privées dans Paris, qui est le fondateur de la société "Astérios Spectacles", Alice VIVIER qui est directrice de la salle de spectacles La Loge et Renaud BARILLET, bien connu par La Bellevilloise mais aussi quantité de structures qu'il dirige.

Il s'agit d'une équipe de grands professionnels dont il ne saurait être question de mettre en doute, justement, le grand savoir-faire. Je dois dire que je leur souhaite plein de succès.

Mais je note que tous sont déjà engagés dans la gestion de salles à Paris et que la concentration entre les mains de quelques-uns, de l'exploitation des salles de spectacle, si elle peut paraître un gage de sérieux et de pérennité, n'est pas forcément bonne en termes de diversité.

Merci.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Madame FOURNIER.

Je donne la parole à M. Bruno JULLIARD, pour vous répondre.

M. Bruno JULLIARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire, et merci à Mme Danielle FOURNIER pour cette intervention.

D'abord, je souligne la qualité de la rénovation de cette salle, qui sera un des marqueurs importants de la politique culturelle de ces deux mandats, à la fois la réussite architecturale, mais aussi le projet qui a été accordé à cette salle, Les Trois Baudets.

Pour quelques-unes de vos remarques, il est vrai que nous avons réajusté le cahier des charges à l'occasion de la passation de cette nouvelle D.S.P. en diminuant le nombre de représentations annuelles, en élargissant aussi les attentes artistiques que nous accordons à cette salle, évidemment, en mettant en priorité tout de même l'accent sur la chanson francophone, mais également en essayant d'ouvrir à d'autres esthétiques comme l'humour, par exemple, et pourquoi pas, d'autres types de langues dans la chanson.

Concernant les lauréats, je veux d'abord valoriser l'équipe qui a été choisie tout en félicitant d'ailleurs les anciens gestionnaires, qui ont fait du bon travail.

L'équipe qui a été choisie conjugue à la fois la jeunesse d'Alice VIVIER, qui gérait la salle La Loge, dans le 11e, et qui a privilégié à cette occasion la jeune scène émergente.

Et le professionnalisme et l'expérience d'Olivier POUBELLE et de Renaud BARILLET.

Vous dites qu'ils gèrent à eux deux trop de salles.

D'abord, il faut relativiser ce que vous qualifiez de quasi monopole pour ces deux personnalités puisque sur quelques 200 salles à Paris, Olivier POUBELLE n'en gère seul qu'une, et il est en cogestion sur trois autres lieux.

Ensuite, il faut reconnaître que dans ces lieux, ils réussissent particulièrement la conjugaison de l'exigence artistique et la bonne gestion. Après tout, ils ne vont pas s'excuser d'être de très bons gestionnaires même si, nous-

mêmes, devons évidemment faire attention à ce que personne n'ait trop de lieux en gestion. Mais, honnêtement, aujourd'hui, cela me paraît tout à fait raisonnable et je suis sûr qu'ils seront d'excellents gestionnaires pour une D.S.P. tout à fait réussie des Trois Baudets dans les années à venir.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur JULLIARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 524.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DAC 524).

2012 DAC 797 - Subvention (80.000 euros) et convention avec l'association Théâtre Silvia Monfort (15e).

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 797. Il s'agit d'une subvention de 80.000 euros et une convention avec l'association du théâtre Silvia Monfort, dans le 15e arrondissement.

Je donne la parole à Mme Ghislène FONLLADOSA.

Mme Ghislène FONLLADOSA. - Merci, Madame le Maire.

Je sais pertinemment que le présent projet de délibération a été examiné en 9e Commission, et ma collègue Mme MACÉ de LÉPINAY m'en a tenu informée dans le détail des débats qui s'y sont déroulés.

Je ne souhaite pas, Monsieur le Maire, Monsieur JULLIARD, que notre débat ce soir soit la copie conforme du débat de la 9e Commission. Notamment, il me paraît inutile ce soir de remettre sur le tapis une polémique éculée.

Je souhaite, Monsieur le Maire, que nous nous concentrions sur les questions que nous nous posons à la lecture de ce projet de délibération.

Vous nous demandez de délibérer sur l'attribution au théâtre Silvia Monfort d'une subvention exceptionnelle d'équipement de 80.000 euros pour l'année 2012 pour l'acquisition et la réalisation d'une nouvelle petite salle, et vous nous demandez de vous autoriser à signer la convention annexée au projet de délibération.

L'exposé des motifs qui nous est fourni indique que la direction du théâtre souhaite disposer de cette structure supplémentaire afin de développer son projet artistique en accueillant des compagnies pour lesquelles la grande salle de 456 places n'est pas toujours adaptée. Cette petite salle de structure légère pourra aussi servir d'espace de répétition et permettra d'accueillir 100 à 150 personnes.

Je souscris totalement à cet objectif, qui est dans la droite ligne du développement attendu du théâtre Silvia Monfort.

A la lecture de ce projet de délibération toutefois, nous n'en savons guère plus sur ce projet, et c'est assez dommage puisque excepté les six lignes de l'exposé des motifs, il ne nous est pas fourni d'autres informations descriptives sur ce projet.

Ce projet de délibération est tout aussi lacunaire sur les besoins en financement qu'il l'est sur son descriptif.

Je peux faire aussi la même remarque sur le manque d'un compte d'exploitation prévisionnel.

Au récent Conseil d'administration du théâtre Silvia Monfort, le 19 octobre 2012, où je représente le maire du 15e, les directeurs du théâtre ont remis une plaquette présentant leur projet.

Je regrette que les éléments techniques et les images de ce projet en situation n'aient pas été joints au projet de délibération qui nous est soumis ce soir : ils nous auraient utilement éclairés.

Il est regrettable, me semble-t-il, que les éléments financiers prévisionnels relatifs à cet investissement et à son exploitation ne soient pas portés à notre connaissance afin d'en apprécier la viabilité et l'impact sur les comptes du théâtre.

Souhaitons que cet impact soit positif, et je le souhaite vraiment, car la situation financière du théâtre reste fragile, comme cela est rappelé dans l'annexe au projet de délibération.

Malgré la hausse des subventions annuelles de fonctionnement depuis 2009 et une subvention de 440.000 euros en 2010, le plan de redressement du théâtre doit encore être poursuivi.

Monsieur le Maire, vous nous demandez de voter une subvention d'équipement en 2012 de 80.000 euros. Le niveau de cette subvention n'est pas cohérent avec le plan de financement prévisionnel présenté au Conseil d'administration par les directeurs, qui portait sur une subvention de la Ville de 30.000 euros par ans pendant dix ans.

Je souhaiterais, Monsieur le Maire, que vous nous précisiez si un nouveau Conseil d'administration du Monfort doit être saisi pour examiner un plan de financement modifié et un nouveau compte d'exploitation bâti en cohérence avec la subvention 2012 que vous nous proposez de voter aujourd'hui.

L'implantation de cette salle est prévue sur un espace commun au théâtre Silvia Monfort et aux Parcs et Jardins du 15e.

En effet, les jardiniers du parc Georges Brassens empruntent sur cet espace, avec leurs engins de transport, un passage reliant le parc à une zone de stockage en limite de petite ceinture.

A ma connaissance, les Parcs et Jardins n'avaient pas encore été consultés sur l'implantation de cet édifice, ni sur la capacité du sous-sol à recevoir une structure de 160 mètres carrés, fût-elle en bois et sur plots en béton.

Il en est de même pour le passage des camions des pompiers, qui ne semble pas avoir été saisi lors de l'étude préalable.

En tout cas, aucun de ces deux avis n'est joint au projet de délibération.

Je ne parle pas d'un projet qui a été aussi présenté au Conseil d'administration et qui est complémentaire de la petite salle, qui concerne l'implantation de conteneurs-logements - je pense que nous aurons un projet de délibération ultérieur sur ce deuxième projet intéressant du Monfort.

Monsieur le Maire, pouvez-vous nous indiquer quel est l'avis des Parcs et Jardins et des pompiers sur ce projet ?

Le projet de délibération nous indique que la petite salle projetée serait assimilable à un "parquet de bal".

Le dossier remis au Conseil d'administration d'octobre indique que ce projet serait respectueux du patrimoine par ses couleurs, ses formes et ses matériaux et que les annexes projetées seraient en harmonie avec le site et le paysage.

En regard du projet d'une salle en structure bois et de conteneurs d'aspect industriel, une étude d'impact sur la vue du théâtre Silvia Monfort dans son environnement végétal ne nous est pas fournie aujourd'hui.

Par ailleurs, je ne pense pas que l'accord de M. PARENT, architecte du théâtre Silvia Monfort, ait été acquis de manière écrite, ce qui est tout de même important en matière de protection patrimoniale.

En conséquence, Monsieur le Maire, pouvez-vous nous dire si les constructions envisagées sont compatibles avec la réglementation de la zone urbaine verte que constitue le parc Georges Brassens.

Pouvez vous nous dire si l'architecte du théâtre Silvia Monfort a donné un accord formel à ces constructions nouvelles ?

Si nous n'avions pas de réponse assez précise sur ces questions, nous pourrions nous abstenir sur ce projet.

Merci, Monsieur le Maire.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Je donne la parole à M. JULLIARD pour vous répondre.

M. Bruno JULLIARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Chère Madame, vos questions sont tout à fait légitimes, tant sur les questions de budget que sur les questions de respect de la réglementation en vigueur, quelle qu'elle soit.

Je voudrais souligner que nous avons tout de même là une équipe qui, depuis 2009, dirige ce théâtre. Je crois que nous pouvons tous dire qu'elle réalise un travail remarquable dans des conditions budgétaires compliquées, comme tous les théâtres de cette jauge-là, et qu'ils allient à la fois création, audace et succès populaire.

Comme tous ces théâtres, en effet, il rencontre un certain nombre de difficultés pour arriver à un équilibre budgétaire. C'est un des théâtre qui propose les meilleures solutions et qui, notamment, là, nous fait une proposition pour à la fois augmenter son nombre de spectateurs, puisque le succès de leur programmation fait qu'ils peuvent tout à fait accueillir de nouveaux spectateurs, et que se conjugue à cette exigence un impact très certainement positif sur le budget du théâtre Monfort avec la création de cette cabane qui permettra d'accueillir une jauge de 100 à 150 places assises.

Avant de leur faire la longue liste des contraintes qui, je vous rassure, seront toutes respectées mais de grâce, plutôt que systématiquement faire la liste de ces contraintes, essayons d'accompagner ceux qui ont l'audace de nous faire des propositions de faire encore mieux et si possible avec pas toujours plus d'argent. Et là, nous avons la chance, vous comme nous, d'avoir une équipe qui nous fait ce type de propositions pour un très beau travail artistique, un très bon travail de fond avec tous les publics, et puis d'importants efforts de gestion.

Vous ne découvrez pas cette affaire avec ce projet de délibération, puisque nous en avons déjà débattu ensemble lors du conseil d'administration du théâtre le 26 octobre dernier. L'équipe dirigeante nous a fait des propositions, notamment de plan, que nous avons jugé très intéressantes.

Il y a eu un certain nombre d'échanges et de discussions notamment avec d'autres directions de la Ville, la DEVE ou la DU. La Direction de l'Urbanisme a donné son aval concernant le projet de cabane. Il n'y a pas de problème d'accès au local de la DEVE, l'espace étant suffisant pour le retournement des camions ou pour les accès de pompiers. D'ailleurs, la Préfecture de police, lors de réunions préparatoires, a donné son accord. Et pour la DEVE, des réunions préparatoires ont eu lieu dès le début de l'année 2012 en présence de membres de cette direction.

Ensuite, il faut préciser que le projet, qui vous est aujourd'hui présenté, n'est pas une construction en dur mais il s'agit bien d'un équipement réversible. Donc les règles, notamment en termes d'accord de l'architecte, ne sont pas les mêmes puisqu'il ne s'agit pas d'un bâtiment nouveau en dur, même si évidemment il faut être extrêmement vigilant sur l'intégration dans le paysage de cette nouvelle cabane.

Et concernant le budget, en effet c'est la raison pour laquelle je n'avais pas souhaité, au nom de la Ville de Paris, que nous votions lors du dernier CA le projet tel qu'il était présenté pour le Conseil d'administration. Comme je vous l'ai expliqué en 9e Commission, le montage financier ne nous convenait pas. Nous ne souhaitions pas en effet que la Ville fasse une succession de dix subventions de 30.000 euros pour payer la cabane.

Nous verserons donc aujourd'hui une subvention de 80.000 euros en investissements en 2012 pour un coût total de la construction de 180.000 euros. Le théâtre Silvia Monfort a déjà l'accord du Crédit Coopératif pour un emprunt, d'ailleurs à un taux très faible, sur sept ans. L'emprunt ainsi contracté serait le plus faible possible pour les années qui viennent.

Par ailleurs, j'insiste sur le fait que cette nouvelle salle, au-delà du fait qu'elle pourra accueillir des répétitions pendant que la salle principale pourra elle-même être utile et donc permettre d'engendrer de nouvelles recettes, cette même salle pourra elle aussi voir un certain nombre de petites représentations.

C'est donc, je le crois, et j'espère avoir répondu à certaines de vos interrogations, un très bon projet de délibération qui permet d'encourager un excellent travail des deux directeur et directrice du théâtre Monfort.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur JULLIARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 797.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DAC 797).

2012 SG 179 - Convention de délégation de service public pour l'exploitation du cinéma Le Louxor (10e).

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération SG 179. Il s'agit d'une convention de délégation de service public pour l'exploitation du cinéma "Le Louxor" dans le 10e arrondissement.

Je donne la parole à Danielle FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci.

Je voudrais montrer mon enthousiasme, j'espère partagé, pour ce projet de délibération. Je vais faire très vite.

Enfin pour le projet de délibération, ou plutôt pour le projet, parce que aussi bien en termes de rénovation du bâtiment qu'en termes de choix du délégataire, que de programmation à venir, que de tarifs prévus, d'animations en relation avec le quartier, de soin pris pour les publics diversifiés et spécifiques, notamment le jeune public, je pense qu'on a là un projet vraiment très abouti, un très beau projet qui donne vraiment envie de découvrir très vite le lieu.

La seule petite réserve que j'ai, c'est que ce projet de délibération est lui aussi extrêmement dense. Tous les éléments y figurent, bravo, et merci à la mission Cinéma. Simplement je n'ai pas trouvé mention des associations d'habitants qui, au départ, se sont mobilisées pour que la Ville rachète le lieu. Ensuite, c'est évidemment en concertation avec elles que la Ville a construit et bâti ce projet pas à pas.

C'est mon seul regret que les habitants aient été oubliés dans le projet de délibération alors qu'ils étaient à l'origine du projet, et même s'ils sont bien présents évidemment dans la mise en œuvre du projet. Mais c'est vraiment un excellent projet.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Madame FOURNIER.

Je donne la parole à M. Alain LHOSTIS sur le même sujet.

M. Alain LHOSTIS. - Un mot pour conforter cette démarche de reconstruction du "Louxor". Il faut quand même rappeler qu'au début il y a eu beaucoup d'oppositions, que justement elles ont été dépassées parce qu'il y a eu beaucoup d'information, beaucoup de sensibilisation, une grande réunion d'information à la mairie avec des centaines de participants.

Et également, justement ce qui vient d'être rappelé par Mme FOURNIER, c'est le fait qu'après des interventions au Conseil d'arrondissement et la mobilisation d'associations qui sont très présentes sur ce secteur, la dimension d'intégration dans un quartier qui a une identité forte, d'un tel lieu, a été prise en considération. Aujourd'hui, il est possible d'avancer tous ensemble et de faire en sorte que dans ce quartier Barbès, il puisse y avoir cette rencontre entre un lieu culturel qui se veut un lien entre les continents, et son environnement, pour que cette osmose nécessaire se passe.

Dans l'arrondissement, nous nous réjouissons de ces avancées. Ceux qui ont eu l'occasion de pouvoir y entrer, pendant la réalisation de la rénovation du bâtiment, voient toute l'attention et toute la qualité qui ont été apportées à ce projet. Je voulais m'en féliciter.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur LHOSTIS.

Je donne la parole à M. JULLIARD pour répondre.

M. Bruno JULLIARD, adjoint. - Je serai très bref, Madame la Présidente, mais je souhaite m'associer à ce concert de louanges, parce qu'en effet je crois que nous allons dans les toutes prochaines semaines inaugurer un bâtiment absolument magnifique. Je veux en remercier d'ailleurs tous ceux qui en ont été à l'origine : des associations des habitants qui se sont mobilisées pour cette rénovation, mon prédécesseur, le Maire de Paris, tous ceux qui ont permis que nous arrivions, je crois, à une triple réussite.

C'est une réussite architecturale, dans un contexte très contraint, très difficile. Pour ceux qui ont eu comme moi le bonheur de faire une visite de chantier, notamment à la 9e Commission, nous avons vu qu'ils ont fait un travail absolument extraordinaire, avec en plus - je tiens à le souligner parce que c'est encore plus rare - dans une enveloppe plus restreinte que ce qui avait été prévu à l'origine pour un budget total de rénovation de 25 millions d'euros au lieu des 29 prévus à l'origine, notamment grâce à l'architecte Philippe PUMAIN et également à la mission Cinéma que je salue.

C'est également une réussite quant au projet qui a remporté cette DSP : l'accueil du jeune public, les actions d'éducation, la dimension locale totalement intégrée dans le projet, la qualité de la programmation cinématographique, particulièrement à destination des cinémas du Sud.

Enfin, c'est aussi une réussite budgétaire, puisque la DSP permettra qu'elle fonctionne quasiment exclusivement avec des recettes propres. Le "Louxor" sera financé, en termes de subventions, à hauteur d'autres salles d'art et essai malgré un lieu absolument magnifique.

Donc je suis vraiment très heureux de vous soumettre ce projet de délibération, je l'espère pour un très beau projet dans les toutes prochaines semaines.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur JULLIARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 179.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, SG 179).

Vœu déposé par le groupe EELVA relatif au projet de nouvelle implantation de la Maison d'Europe et d'Orient.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Les vœux n° 177 et n° 177 bis ont trait au projet de nouvelle implantation de la Maison d'Europe et d'Orient.

Je donne la parole d'abord à Danielle FOURNIER pour une minute.

Mme Danielle FOURNIER. - Très vite puisque je suis intervenue et nous avons eu plusieurs fois l'occasion d'évoquer cette association implantée dans le 12e, qui a besoin d'un nouveau lieu pour aussi se développer, être à la hauteur de ses ambitions en termes d'édition, d'accueil de publics, d'extension d'un centre ressources qui existe. Ce sont toutes choses qui existent mais qui sont vraiment très à l'étroit dans le lieu actuel.

L'association nous a signalé l'existence d'une opportunité à proximité du lieu où elle est actuellement installée. C'était pour leur apporter le soutien du Conseil de Paris, et peut-être plus généralement le soutien du Conseil pour justement trouver un lieu adapté à leurs besoins.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Madame FOURNIER.

M. JULLIARD pour vous répondre.

M. Bruno JULLIARD, adjoint. - Si Mme FOURNIER en est d'accord, je proposerai un vœu de l'Exécutif. Je partage l'objectif d'accompagner et d'aider la Maison d'Europe et d'Orient à trouver des nouveaux locaux, les locaux actuels étant trop exigus.

Quant à la subvention, il y aurait quelques corrections à apporter sur la baisse de la subvention qui n'est pas à hauteur de ce que vous avez mentionnée. Cependant, et heureusement d'ailleurs, une commission totalement transparente de la CMAS attribue les voûtes du viaduc des arts et au-delà des difficultés économiques et budgétaires pour la Maison d'Europe et d'Orient à assumer ces nouveaux coûts, il y a de toute façon des règles à respecter.

Je vous propose que le Conseil de Paris accompagne l'association dans sa recherche de locaux et que cette demande, si c'est nécessaire, soit inscrite dans le cadre de la commission d'attribution des locaux associatifs, la fameuse C.A.L.A.S.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur JULLIARD.

Madame FOURNIER, vous acceptez le vœu 177 bis ?

Le vœu n° 177 est donc retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2012, V. 288).

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à la pérennité du Théâtre de création Paris-Villette.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant aux vœux n^{os} 179 et 179 bis, qui ont trait à pérennité du théâtre Paris Villette.

Je donne la parole à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci, Fabienne, merci, Madame la Maire.

Nous avons déjà à plusieurs reprises eu des échanges concernant le théâtre de création Paris Villette.

Depuis, le Tribunal de commerce de Paris a annoncé la liquidation de la SARL gérante du théâtre Paris villette consécutive à l'arrêt par la Ville de ses subventions.

Néanmoins, à travers nos différents échanges la Ville, l'Etat et la Région Ile-de-France ont réaffirmé leur attachement à la vocation du théâtre Paris Villette comme théâtre de création, première étape d'évolution de nos échanges sur ce sujet.

Il y a eu une très forte mobilisation des artistes, des techniciens, du personnel administratif et du public autour de ce théâtre.

A travers ce vœu, nous demandons, premièrement, que la Ville de Paris s'engage rapidement dans un appel à projets pour garantir la reprise des missions, notamment celle de théâtre de création.

Deuxièmement, que cet appel à projets comprenne une clause de reprise de l'ensemble du personnel et du maintien de la programmation prévue au théâtre Paris Villette et qui est très attendue.

Troisièmement, que la Ville de Paris prévoie le cas échéant une mesure transitoire permettant le bon déroulement dans le calendrier prévu de la programmation annoncée au théâtre Paris Villette.

Quatrièmement, que Paris engage un dialogue social avec les personnels techniques et administratifs, les équipes artistiques et leurs organisations professionnelles au plus vite pour réaliser cet appel à projets.

Enfin, que nous réengagions les financements fléchés vers le théâtre Paris Villette pour son futur repreneur dans le cadre de l'appel à projets.

Je vous remercie.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Madame SIMONNET.

Monsieur JULLIARD ?

M. Bruno JULLIARD, adjoint. - Madame le Maire, chère Danielle SIMONNET, en effet, nous avons l'occasion de discuter du théâtre Paris Villette à peu près à chacun des conseils de Paris, et j'en suis tout à fait heureux.

D'abord, permettez-moi tout de même signaler que contrairement à votre premier considérant, le Tribunal de commerce qui effectivement a prononcé la liquidation de la SARL gérante ne l'a pas fait consécutivement à l'arrêt par la Ville de la subvention.

Le Tribunal de commerce a constaté, la situation de défaut de paiement du théâtre Paris Villette et a prononcé la mise en liquidation.

Ce n'est pas la Ville qui a décidé d'arrêter la subvention, mais il se trouve que la SARL, je le répète peut-être pour la quatorzième fois dans cette instance, j'en suis désolé, a consommé la totalité de la subvention de la Ville dans les huit premiers mois de l'année. C'est une réalité. Il se trouve en effet que la Ville n'a pas souhaité apporter

une subvention exceptionnelle supplémentaire conformément aux engagements qu'elle avait pris ces derniers mois, mais passons là-dessus.

Je partage beaucoup des objectifs de votre vœu, mais je vous propose tout de même un vœu de l'Exécutif parce que sur certains points le vôtre n'est soit pas conforme à la réglementation, soit pas applicable.

Je vous proposerai que la Ville lance en effet dans les plus brefs délais un appel à projets pour l'occupation et l'exploitation du théâtre Paris Villette.

En effet, le fait qu'il s'agisse d'un théâtre de création n'a jamais été un débat, en tout cas pour moi, je l'ai toujours dit depuis le début, donc il doit s'agir d'un théâtre de création, Paris en a besoin.

En revanche, cet appel à projets ne peut pas contenir le maintien de la programmation déjà prévue au TPV, puisqu'il y a tout de même un certain nombre de règles à respecter pour un appel à projets, qui font que pour une programmation qui en ce moment même, on ne peut pas l'intégrer, tout simplement des délais de temps ne nous le permettraient pas.

Ensuite, la Ville de Paris engage un dialogue social avec les personnels, c'est heureusement déjà le cas, il est d'ailleurs plutôt productif et efficace avec l'ensemble des personnels. Je souhaite qu'il se poursuive et qu'en effet, si possible la plus grande partie des personnels puisse être reprise dans le nouveau projet qui sera discuté dans le cadre de l'appel à projets.

Quant au financement, nous avons toujours dit que la Ville de Paris continuerait à financer un lieu, mais laissez-nous tout de même quelques marges de négociation avec le futur gestionnaire. Cela ne sera pas forcément notamment d'un point de vue administratif… Je ne suis pas totalement convaincu par le dispositif de la SARL pour être totalement franc, donc s'il y a un autre montage, par exemple associatif ou autre, autant que ce soit possible.

Je souhaite donc que dans l'écriture de ces attendus nous soyons un peu plus ouverts, d'où la proposition du vœu de l'Exécutif, le vœu bis, mais qui je crois reprend les objectifs essentiels de votre vœu.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur JULLIARD.

Madame SIMONNET, êtes-vous d'accord pour retirer votre vœu au profit du 179 bis ?

Mme Danielle SIMONNET. - Bien sûr que non puisqu'il y a énormément d'éléments totalement différents entre les deux vœux, donc nous maintiendrons notre vœu.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 179 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 289).

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à l'évaluation du budget de la Culture.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant au vœu n° 180 relatif à l'évaluation du budget de la Culture.

Je donne la parole à Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY pour une minute.

Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY. - Merci, Madame la Maire.

Ma collègue Catherine DUMAS s'est exprimée lors du débat budgétaire et le vœu que je vous présente est la suite de son intervention, il vise à demander que la Ville fasse procéder à un audit de sa politique culturelle, et qu'une communication sur le sujet soit présentée à notre Conseil lors de l'année prochaine.

Je vous remercie.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à M. JULLIARD pour vous répondre.

M. Bruno JULLIARD, adjoint. - Madame la Maire.

Plus les heures passent, plus nous avons des propositions d'audits : sur la politique culturelle des 10 dernières années, de Mission d'information et d'évaluation, sur la politique de déplacement ou encore sur la propreté, et j'imagine que la proximité des prochaines échéances électorales fait que soit nous voulons utiliser quelques procédures d'audit ou de missions d'évaluation à des fins électoralistes, soit peut-être certains d'entre nous sont en recherche d'un projet pour les prochaines élections.

Je vous proposerai, plutôt que par un audit qui ne m'apparaît pas forcément utile, la totalité des investissements, comme des subventions, étant publique, de les transmettre sur les 10 dernières années si vous le souhaitez, mais qu'en revanche nous puissions débattre dans le cadre d'une communication relative à la culture, j'y suis très favorable et je le proposerai au Maire de Paris, s'il en est d'accord.

Mais pour le reste, tant pour le volet budgétaire qui est plutôt consacré en général à des délégations transversales, là l'essentiel du budget c'est tout de même à la Direction des Affaires culturelles et à la mission Cinéma, cela ne me paraît pas nécessaire de produire cet exercice très lourd pour les services et à cette étape de la mandature.

En revanche, l'idée qu'il y ait une communication culture est une très bonne idée.

Je vous proposerai donc de retirer ce vœu, avec l'engagement que je propose au Maire, je ne peux faire que cela à cette étape, qu'il y ait bien une communication sur la culture dans les prochains mois.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur JULLIARD.

Madame MACÉ de LÉPINAY, est-ce que vous retirez votre vœu ?

Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY. - Non.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 180, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à la carte Pass Culture 17.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant au vœu n° 181 qui est relatif à la carte Pass Culture 17.

Je donne la parole à M. DUBUS, pour une minute.

M. Jérôme DUBUS. - Nous avons lancé, sous l'autorité de Mme le Maire Brigitte KUSTER, dans le 17e, une initiative qui s'appelle le Pass 17 qui est, en fait, une carte qui permet aux habitants, aux commerçants et aux étudiants d'avoir un certain nombre de tarifs préférentiels sur de nombreuses manifestations culturelles qui se passent dans l'arrondissement. Cette offre nouvelle rencontre un succès grandissant puisque beaucoup de gens y ont adhéré, bon nombre d'associations et des milliers de membres en quelques mois.

Le 12e arrondissement a lancé un concept à peu près identique, à notre invitation, et a pleine satisfaction également du concept.

Ce que nous demandons à la Mairie de Paris, c'est d'encourager l'ensemble des mairies d'arrondissement à lancer ce concept du Pass 12 ou 17, peu importe, qui favorise l'accès à la culture sur tout le territoire parisien.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur DUBUS.

Monsieur JULLIARD ?

M. Bruno JULLIARD, adjoint. - Oui, Madame la Maire.

Le Pass Culture dans le 17e arrondissement est une belle réussite et je suis très heureux qu'il bénéficie d'une telle publicité en Conseil de Paris mais, cela dit, cela reste tout de même une initiative d'un arrondissement. Ce n'est pas le seul, d'ailleurs : le 12e arrondissement a mis en place un Pass Culture, assez analogue à celui du 17e arrondissement. Peut-être aura-t-il, lui aussi, son heure de gloire dans les prochaines séances du Conseil de Paris !

Blague à part, je suis tout à fait et naturellement prêt à accompagner les mairies d'arrondissement qui souhaiteraient mettre en œuvre un pass de ce type. Il faudrait d'ailleurs faire un bilan de l'initiative, tant dans le 12e que dans le 17e.

Cela dit, je suis trop attaché à l'autonomie et à la liberté d'initiative des arrondissements pour que nous tentions d'imposer…

Écoutez-moi ! Je vais faire une proposition constructive.

Mais plutôt que de tenter d'imposer un modèle particulier de Pass Culture, lors de la prochaine réunion des adjoints Culture que j'ai réunis la semaine dernière, que je réunirai à nouveau en janvier prochain, peut-être que les deux mairies concernées pourraient présenter leur Pass Culture et la Direction des Affaires culturelles sera tout à fait à la disposition des autres mairies d'arrondissement pour mettre en œuvre leur propre choix de politique culturelle.

De grâce, n'imposons pas un modèle aux autres.

Je vous demanderai donc, si vous en êtes d'accord, de retirer votre vœu.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Monsieur DUBUS, retirez-vous votre vœu ?

M. Jérôme DUBUS. - Nous ne demandons rien ni aucune imposition, nous demandons simplement à ce que la Mairie en fasse la promotion.

Faire la promotion n'est pas imposer : prenez votre dictionnaire, c'est très clair !

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Oui, mais il a été proposé une présentation.

M. Jérôme DUBUS. - Nous maintenons, bien évidemment.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - On ne va pas polémiquer à cette heure-ci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 181, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif au devenir du musée national des Arts et Traditions populaires.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant au vœu n° 182, relatif au devenir du musée national des Arts et Traditions populaires.

Je donne la parole à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Madame la Maire, à l'occasion de la présentation en Commission des sites de l'aménagement du parvis et des abords de la fondation LVMH, l'avenir du bâtiment voisin, construit en 1972 pour accueillir le Musée national des Arts et Traditions populaires, a été évoqué. Fermé depuis 2005, ce

bâtiment, situé à l'entrée du site classé du bois de Boulogne est aujourd'hui à l'abandon, dégradé et bourré d'amiante.

Vous comprendrez, Madame la Maire, que nous ne pouvons nous satisfaire de cette situation. Des initiatives doivent être prises afin de reconquérir le paysage à l'entrée du bois de Boulogne.

L'assiette foncière de l'ancien musée des A.T.P. appartenant à la Ville et ses murs étant propriété du Ministère de la Culture, nous souhaitons que des discussions s'engagent rapidement pour sortir de cette situation qui paraîtra encore plus choquante en décembre 2013, lors de l'ouverture de la Fondation LVMH.

Dans cette perspective, avec Claude GOASGUEN, député-maire du 16e, nous demandons au Maire de Paris de prendre l'attache du Ministre de la Culture afin de faire désamianter l'ancien musée des A.T.P. et d'étudier les possibilités de reconversion ou de démolition de ce bâtiment, dans un esprit de reconquête de cet axe majeur du bois de Boulogne.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci d'avoir respecté votre temps de parole.

Je donne la parole à Mme Catherine VIEU-CHARIER, pour vous répondre.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Madame le Maire et mes chers collègues, vous voudrez bien excuser Danièle POURTAUD.

Le maire du 16e et les élus U.M.P.P.A. nous interpellent sur le devenir du bâtiment du musée des Arts et Traditions populaires. Il me semble utile de répondre à ce vœu en apportant quelques précisions.

Tout d'abord, ce bâtiment, effectivement, a été construit par le Ministère de la Culture sur un terrain appartenant à la Ville et dans le cadre d'une convention qui a été signée en 1954 pour une durée de 30 ans. Ce bail stipulait que le bâtiment serait propriété de la Ville à l'expiration de la convention, mais, comme toute convention, il prévoyait que l'occupant avait des obligations du propriétaire concernant l'entretien du bâtiment qui doit donc être remis à la Ville en bon état.

Ce bail a expiré en 1984 et s'applique toujours par tacite reconduction, bien que le musée des Arts et Traditions populaires soit fermé au public depuis 2005.

Deuxièmement, concernant le devenir du bâtiment, comme vous le savez, les collections du musée sont transférées au musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée qui ouvrira en 2013. Le Ministère de la Culture a missionné son Inspection générale pour étudier les propositions d'utilisation compatibles avec le P.L.U. et l'état du bâtiment.

Votre vœu évoque l'éventuelle démolition, explicitement demandée par Madame de CLERMONT-TONNERRE déjà le 20 novembre 2012.

J'attire votre attention sur le fait que ce bâtiment est l'œuvre de Jean Dubuisson, considéré comme l'un des grands architectes de la période des Trente Glorieuses et que ce bâtiment bénéficie, par ailleurs, du Label Patrimoine du 20e siècle.

Enfin, dernière précision, la Ville et le Ministère de la Culture sont en contact au moins depuis 2011 pour étudier le devenir de ce bâtiment.

Ces précisions étant données, je ne peux malheureusement que rejeter votre vœu.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Madame VIEU-CHARIER.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 182, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif à l'emprisonnement du poète qatari Mohamed Al-Ajami.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant au vœu n° 183 qui est relatif à l'emprisonnement du poète qatari Mohamed AL-AJAMI.

Je donne la parole à M. Christophe GIRARD, pour une minute.

M. Christophe GIRARD, maire du 4e arrondissement. - Je suis très content d'être le premier !

La France, et Paris tout particulièrement, ne peuvent pas admettre que la liberté d'expression des artistes soit entravée de quelque manière que ce soit, où que ce soit dans le monde. Le poète qatari Mohamed AL-AJAMI, alias Ibn AL-DHIB, a été condamné le 29 novembre dernier à la prison à vie pour incitation au soulèvement contre le régime et diffamation du prince héritier du Qatar, alors qu'il ne faisait sans doute qu'exprimer l'espoir suscité par les aspirations démocratiques légitimes du Printemps arabe à travers le monde arabe.

Les audiences, qui se sont déroulées dans le secret le plus total, auraient été conduites par un juge en charge auparavant de l'instruction de cette affaire, ce qui, à l'évidence, ne correspond pas à l'idée qu'à Paris, en tout cas, nous nous faisons d'un procès juste et impartial.

Paris, et singulièrement le 4e arrondissement, a tissé des liens forts avec le Qatar, économiques et financiers. Ces liens, certes importants, ne pourront pas se développer sans ce minimum de principes communs et de valeurs partagées qu'exige toute relation entre les Nations.

Le Ministre des Affaires étrangères, Laurent FABIUS, a lui-même exprimé cette exigence ce dimanche 9 décembre.

C'est la raison pour laquelle je propose au Conseil de Paris, au Maire de Paris, à vous, mes chers collègues, et à son adjoint chargé des relations internationales de se rapprocher des autorités qataries et de l'ambassadeur en poste à Paris, afin d'obtenir des réponses aux nombreuses questions que nous nous posons sur les conditions d'emprisonnement du poète Mohamed AL-AJAMI.

Enfin, soyons fidèles à la mémoire d'un autre illustre habitant du 4e arrondissement : Charles Baudelaire, qui résida d'octobre…

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Monsieur GIRARD, il faut conclure. Vous avez dépassé la minute réglementaire.

M. Christophe GIRARD, maire du 4e arrondissement. - Mais je n'ai pas fini ! On ne peut pas couper Charles Baudelaire !

Alors, je recommence. Vous avez arrêté le compteur ?

Enfin, soyons fidèles à la mémoire d'un autre illustre habitant du 4e arrondissement : Baudelaire - j'ai enlevé Charles, c'est plus court ! -, qui résida d'octobre 1843 à septembre 1845 au 15 quai d'Anjou, et que j'aimerais paraphraser, lui qui habita l'hôtel de Lauzun, si proche de l'hôtel Lambert, en vous disant : "Homme libre, toujours tu chériras la mer, et rarement ton émir !"

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - La parole est à M. SCHAPIRA.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - J'ai bien entendu mon collègue Christophe GIRARD, dont les liens avec le Qatar sont connus puisque tu viens de nous le dire. Évidemment, nous ne pouvons que souscrire à ce vœu.

D'ailleurs, Amnisty International s'en est émue, ainsi que Human Rights Watch. En plus, ils s'en sont émus car ils ont dénoncé l'existence d'un projet de loi qui vise à criminaliser les médias qui critiqueraient l'émirat. On est donc en plein accord.

Évidemment, pour le maire de Paris et moi-même, nous ferons la démarche auprès du doyen des ambassadeurs arabes qu'est l'ambassadeur du Qatar.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2012, V. 290).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux populations réfugiées de la République Démocratique du Congo.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous passons au vœu n° 184, qui est relatif aux populations réfugiées de la République démocratique du Congo.

Je donne la parole à M. DUBUS.

M. Jérôme DUBUS.- Merci, Madame la Maire.

Il y a une catastrophe humanitaire qui est en train de se préparer vraisemblablement en République du Congo. Plusieurs centaines de milliers de personnes sont, soit sur les routes, soit concentrées dans un camp dans des conditions absolument épouvantables. Il y a vraiment urgence en matière humanitaire à venir évidemment au secours de ces populations.

Peu d'agences non gouvernementales peuvent arriver aujourd'hui sur les lieux, puisque les combats les en empêchent. Je sais que le Quai d'Orsay est extrêmement mobilisé sur cette affaire, mais il me semble que la Ville de Paris a un rôle à jouer, d'abord pour savoir comment elle pourrait aider matériellement ou financièrement ces camps de réfugiés, qui sont devenus épouvantables, et puis deuxièmement, pour lancer un appel à tous les acteurs concernés - les associations, le Gouvernement - afin de rappeler très sérieusement l'urgence de la situation, car c'est une situation dont on parle peu, mais qui malheureusement devient dramatique de jour en jour.

Je vous remercie.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur DUBUS.

Monsieur SCHAPIRA, vous avez la parole pour répondre.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Oui, c'est vrai que c'est un drame un peu oublié par rapport à ce qui se passe, mais celui-là est quand même extrêmement grave. Je suis entièrement d'accord avec notre collègue DUBUS : nous sommes concernés par la situation en R.D.C.

Si des changements se sont produits avec le retrait des troupes du M23 de la ville de Goma, il n'en reste pas moins vrai que le problème des réfugiés reste majeur, tant du point de vue humanitaire que des risques de déstabilisation supplémentaires dans la région.

La communauté internationale a réagi dont le P.A.M., le Programme alimentaire mondial, pour venir en aide aux 140.000 réfugiés supplémentaires à Goma.

Les conditions sont extrêmement difficiles, comme vous l'avez dit. Il y a eu des coupures d'électricité fréquentes, des distributions d'eau potable rendues tout à fait impossible. Le nord du Sud-Kivu, si vous voyez bien la carte de la région, reçoit également des flots de réfugiés dans ces zones très difficiles d'accès ; alors que les prix des matières premières ont flambé.

Des kits de première nécessité ont donc été distribués, plus de 88.000 personnes récemment déplacées sont réparties dans 12 sites au centre et à la périphérie de Goma. Ce sont des O.N.G. qui ont pu arriver sur place.

La Ville de Paris, via l'Association internationale des maires francophones, dont Goma est devenue membre tout à fait récemment, est très attentive.

Avant même les derniers événements, l'A.I.M.F. avait déposé auprès de l'Union européenne un programme visant à la mise en place d'une plate-forme des autorités locales des grands lacs et le renforcement de la concertation multi-acteurs autour de projets concrets en faveur du développement socio-économique et de la paix dans cette région.

Ce programme doit impliquer des villes, comme tous les programmes européens, du Burundi et du Rwanda. Nous espérons que ce programme sera soutenu dans l'intérêt et l'avenir de la région.

Côté O.N.G. françaises, plusieurs sont donc sur place ou essaient d'arriver sur place. C'est le cas de Médecins Sans Frontières, de Solidarité Première Urgence, notamment dans des actions humanitaires d'urgence, mais la Ville de Paris, pour l'instant n'a pas été sollicitée par les O.N.G., et comme vous le demandez, nous sommes prêts, évidemment, à travailler avec les O.N.G. qui le souhaitent, pour que nous puissions les aider, mais en tant que collectivité locale, nous n'avons pas la compétence pour aller sur place.

D'ailleurs, l'urgence, ce n'est pas notre compétence. Nous sommes plutôt dans la reconstruction que dans l'urgence.

Par ailleurs, sur l'autre partie de votre vœu, comme je vous l'avais indiqué, je trouvais qu'il n'y avait pas lieu de lancer un appel dans la mesure où la communauté internationale était mobilisée, et que le quai d'Orsay était mobilisé, tout le monde ayant pris conscience, tout le milieu notamment des O.N.G. et aussi des autorités locales, ont pris conscience du problème qui existait aussi gravement dans la région.

C'est pour cela que je suis d'accord avec la première partie de votre vœu mais je pense que lancer un appel n'aurait pas beaucoup de sens puisque tout le monde est mobilisé, comme je viens de le dire.

Je suis entièrement d'accord avec votre vœu.

J'appelle à le voter sans la deuxième partie, si vous en êtes d'accord.

M. Jérôme DUBUS. - J'accepte.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu ainsi amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté à l'unanimité. (2012, V. 291).

2012 DAC 486 - Convention d'occupation du domaine public avec l'association La Koumia au titre de l'installation d'une stèle en hommage aux goumiers morts pour la France Place Denys Cochin (7e).

Vœu déposé par les groupes U.M.P.P.A. et U.D.I. relatif à l'aménagement paysager de la place Denys Cochin.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 486, l'amendement technique n° 185 et le vœu n° 186 des groupes U.M.P.P.A. et U.D.I.

Il s'agit de la convention d'occupation du domaine public avec l'association "La Koumia".

Je donne la parole à Mme Laurence DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Mes chers collègues, quand nous avons été saisis du projet d'installation d'une stèle à la mémoire des goumiers morts pour la France sur la place Denys-Cochin, nous avons proposé que ce projet soit soumis à la concertation des trois conseils de quartier concernés, et nous avons également souhaité que la propriété de la stèle soit transférée à la Ville de Paris pour que la pérennité de son entretien soit bien assurée.

Aussi, nous tenons à remercier Mme VIEU-CHARIER de la collaboration que nous avons pu mener avec elle et ses équipes et en effet, la concertation a pu être conduite dans les conseils de quartier.

Le projet nous a été présenté par M. SORNAT, le président de l'association "La Koumia", qui a notamment rappelé une part d'histoire tout à fait émouvante avec l'appel du sultan Mohamed V lu dans toutes les mosquées du Maroc en 1939 pour soutenir l'effort de guerre de la France contre l'ennemi nazi.

Le projet a reçu un accueil unanime des conseils de quartier et a recueilli également un vote unanime du conseil du 7e arrondissement. Il sera un beau symbole de l'amitié franco-marocaine, d'autant plus que cette stèle sera voisine de celle du maréchal Lyautey. Ainsi, afin d'accueillir dignement cette stèle à côté de la statue du maréchal Lyautey, nous souhaiterions à travers ce vœu que la place Denys-Cochin fasse l'objet d'un aménagement paysager digne des hommes illustres qui y sont commémorés.

Je vous remercie.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Madame DOUVIN.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Catherine VIEU-CHARIER, qui présentera aussi rapidement l'amendement technique n° 185.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Je remercie Mme DOUVIN de ses paroles, vraiment cela me touche beaucoup : comme quoi on peut effectivement travailler tous ensemble.

Je vais d'abord parler de l'amendement technique et après, je crois que je vais vous décevoir, Madame DOUVIN.

Madame le maire et chers collègues, l'association "La Koumia" sollicite l'autorisation d'ériger à proximité de la statue du maréchal Lyautey, dans le 7e arrondissement, un monument dédié aux goumiers morts pour la France. Je ne reviendrai pas sur le sens puisque Mme DOUVIN nous l'a très bien expliqué.

Comme elle nous l'a dit, une concertation a eu lieu. Le projet de stèle a été présenté dans les trois conseils de quartiers et le projet de délibération a donc été adopté à l'unanimité du Conseil du 7e.

Suite à cette concertation, le projet de délibération fait l'objet d'un présent amendement technique qui modifie la convention initiale.

Considérant qu'il y a nécessité de pourvoir à l'entretien de la stèle, il est proposé que le monument revienne en propriété à la Ville une fois les travaux terminés.

Après installation du monument, l'association s'engage donc à le céder à la Ville de Paris. Le transfert de propriété et la prise en charge par la Ville se feront sous réserve de la validation d'un contrôle technique et, au nom de l'Exécutif, je demanderai le vote de cet amendement.

Dans la foulée, je parle du vœu rattaché.

J'ai bien entendu votre développement, Madame DOUVIN. Je me suis donc rapprochée des services compétents en matière de paysage et d'aménagement, parce que je ne le suis pas, et je vous donne la réponse qui m'a été faite.

La configuration de la place Denys Cochin est peu propice à l'aménagement d'un tel espace vert. De plus, il n'existe pas de point d'eau sur le site pour permettre l'arrosage. L'aménagement d'une arrivée d'eau supposerait d'importants travaux de terrassement, afin de créer une canalisation qui traverserait la chaussée, ce qui entraînerait un coût de réalisation élevé. En outre, la place Denys Cochin étant minéralisée, la création d'un jardin nécessiterait un apport important de terre modifiant la surface du site. La place étant à l'ombre, les végétaux plantés ne pourraient pas se développer.

Un aménagement végétal s'avérerait donc coûteux en création et lourd en entretien, sans que l'on puisse assurer qu'il constitue une réelle mise en valeur de la stèle érigée en hommage aux goumiers morts pour la France.

Donc, j'émets au nom de l'Exécutif un avis défavorable sur le vœu.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Madame VIEU-CHARIER.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 185.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 186 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 486 amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité. (2012, DAC 486).

2012 DAC 600 - Subvention (50.000 euros) et convention avec l'association Arts Découvertes et Citoyennetés (5e).

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 600. Il s'agit d'une subvention et une convention avec l'association "Arts Découvertes et Citoyennetés" dans le 5e arrondissement.

Je donne la parole à Mme Danielle FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Cette association a défini le synopsis d'une exposition sur les fusillés de la Grande Guerre, exposition que l'association souhaite présenter dans le cadre de la commémoration du centenaire de la Première Guerre mondiale.

Pour notre part, notre groupe se réjouit vraiment que la Ville de Paris accueille cette exposition au printemps 2014 à l'Hôtel de Ville, et que cette manifestation soit accompagnée d'un colloque organisé par la Ville, afin de faire dialoguer grand public et historiens de plusieurs pays européens.

Je voudrais rappeler que c'est le groupe des élus écologistes qui, en 2007, a déposé un vœu, et en 2008 aussi d'ailleurs à ce sujet, et je voudrais dire quelques mots du contexte historique. C'est-à-dire que tout le monde a étudié l'offensive du général Nivelle au printemps 1917, connue sous le nom de Chemin des Dames, qui a été une des pires boucheries de la guerre 14-18, avec 110.000 morts et des blessés en quelques semaines.

Devant tant de pertes pour un objectif militaire incompréhensible, quelques milliers de militaires refusèrent de monter au front ou déposèrent les armes. Ces mutins du Chemin des Dames furent traduits en cour martiale et pour certains fusillés pour l'exemple, comme il fut dit à l'époque.

A l'occasion des cérémonies du 11 novembre, nous avions suggéré qu'un hommage soit rendu à ces jeunes hommes qui osèrent dire non à la folie meurtrière, et sans doute qui évitèrent à d'autres de mourir dans une offensive qui finit par être stoppée.

Nous suggérions alors que le devoir de mémoire s'exerce, qui pourrait prendre la forme d'une exposition, ce qui est fait aujourd'hui, en replaçant leur acte dans le contexte historique de cette guerre, et de ceux qui dans cette guerre ont porté l'ambition d'une résolution des conflits par d'autres moyens que la guerre.

Aussi j'interviens pour dire vraiment notre grande satisfaction à voir se monter cette exposition et pour redire aussi notre vigilance sur le sens qui lui sera donné.

En effet, notre deuxième proposition, lors du dépôt des vœux, était de déposer une gerbe à la mémoire des mutins du Chemin des Dames, fusillées en 1917, lors de la cérémonie commémorative du 11 novembre. Je dois dire que, tous les 11 novembre, nous les élus écologistes, nous nous retrouvons au mur de la paix pour déposer une gerbe. Et nous sommes fiers d'avoir inventé cet hommage en leur honneur. Hommage auquel je vous invite d'ores et déjà à participer l'année prochaine le 11 novembre à 11 heures.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Madame FOURNIER.

Je donne la parole à Mme Catherine VIEU-CHARIER pour vous répondre.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Effectivement, Mme Danielle FOURNIER nous a rappelé que ce projet de délibération a pour origine l'adoption du vœu du groupe les Verts effectivement voté les 20 et 21 octobre 2008, et nous avons pris le temps de la réflexion, comme vous pouvez le voir. En effet, le problème des fusillés pour l'exemple est d'une très grande complexité, qui méritait que l'on réfléchisse bien à l'angle que nous prendrions.

Le commissaire scientifique de l'exposition, qui est porté par l'association dont nous parlons aujourd'hui, "Arts Découvertes et Citoyennetés", est le général Bache qui a une grande expérience de l'armée et qui a eu accès à des archives extrêmement intéressantes, et qui a fait un travail d'une très grande finesse et d'une très grande intelligence.

Bien sûr, je suis très heureuse de rendre hommage aux fusillés pour l'exemple, parce que ce sont des fusillés dès 1914, il n'y a pas eu que les mutins en 1917, c'est plus complexe. En fait, il y a eu énormément de gens, car plus de 500 ont été fusillés pour l'exemple.

Je voudrais toujours - je le répète chaque fois que je parle de cette exposition des fusillés pour l'exemple -, je voudrais rappeler que l'immense majorité, pour ne pas dire la quasi-totalité des soldats qui sont partis au front en 1914, sont partis avec une grande innocence pour défendre leur patrie et ils sont partis avec vraiment un enthousiasme quelquefois qui était un peu naïf. Ils ont rencontré effectivement, pendant toute la guerre de 1914-1918, l'horreur des tranchées, l'horreur de la mort de leurs camarades, de leur propre souffrance, et puis l'absurdité de la guerre.

Je voudrais dire que je n'oublie pas, quand on rend hommage aux fusillés pour l'exemple, je n'oublie pas non plus ceux qui sont morts tout simplement au front, parce que voilà ils étaient pris dans la machine de guerre et que c'est très compliqué.

Je tiens beaucoup à ce que l'on fasse le parallèle, parce que nous avons tous dans notre famille des grands cousins, des grands-oncles, des grands-pères qui ont été tués en 1914 et ils n'ont peut-être pas eu le courage de dire non, mais ils ont eu le courage de franchir les tranchées et d'aller se faire tuer. Il faut aussi penser à eux. Je trouve que c'est extrêmement nécessaire et je pense que le général Bache mettra tout cela en exergue dans cette très belle exposition.

Voilà ce que je voulais dire.

Je voudrais vous dire aussi que nous entamons toutes sortes de travaux pour les cérémonies du Centenaire de la Grande Guerre qui sera ouvert à partir du 11 novembre 2013. Nous aurons l'occasion de présenter beaucoup de projets parisiens dans cette année d'anniversaire, où nous pourrons justement parler de toutes les facettes de cette guerre de 1914-1918, qui a ouvert au fond le XXe siècle et qui est un tournant capital dans l'histoire des hommes et des femmes de l'Europe. Et du monde même.

Je vous remercie et je vous demande donc de voter cette subvention à l'association "Arts Découvertes et Citoyennetés" qui porte le projet effectivement de cette exposition.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Madame VIEU-CHARIER.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 600.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DAC 600).

Vœu déposé par les groupes U.M.P.P.A. et U.D.I. relatif au futur monument OPEX.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à un vœu non rattaché, le vœu n° 187 qui est relatif au futur monument Opex.

Je donne la parole à Mme Geneviève BERTRAND, pour une minute.

Mme Geneviève BERTRAND. - Merci, Madame la Maire.

Le Conseil de Paris avait voté à l'unanimité en mars 2012 un vœu dont les termes étaient similaires au présent vœu, à la différence qu'il était prévu à l'époque d'implanter le monument aux soldats morts en opérations extérieures sur la place de Fontenoy.

Il semble que l'Exécutif ait donné son accord au Ministre de la Défense pour l'installation de ce monument sur la place Vauban. Comme vous le savez, les Parisiens sont attachés à la préservation des grandes perspectives

magistrales, qui sont l'essence de l'urbanisme à la parisienne, et le futur monument ne devra donc pas obstruer celles de l'axe Breteuil-Invalides.

Les élus du 7e arrondissement appellent de leurs vœux une concertation car celle-ci est également indispensable en matière mémorielle.

André Malraux disait : "La plus belle sépulture des morts, c'est la mémoire des vivants." Et nous avons pu mesurer l'importance de cette concertation dans le cadre de l'implantation de la stèle en hommage aux goumiers. Les participants des conseils de quartiers l'ont particulièrement appréciée et ont ainsi apporté leur soutien à cette opération.

C'est le sens de ce vœu qui, nous l'espérons, sera voté avec la même unanimité que celui adopté en mars dernier.

Je vous remercie.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Madame BERTRAND.

Je donne la parole à Mme Catherine VIEU-CHARIER pour vous répondre.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Mes chers collègues, je suis un peu étonnée de ce vœu pour la bonne et simple raison que Mme DATI siège à la Commission d'appels d'offres du monument et que, évidemment, vous pensez bien que le jury de ce monument, et la Commission d'appel d'offres de ce monument, a été soigneusement pensé, que nous sommes entourés, les élus, de personnels du Ministère de la Défense, de personnels de l'armée, puisque nous avons dans cette commission, pour le nommer, M. le Gouverneur général militaire de Paris, le général CHARPENTIER. Je ne vais pas énumérer tous les gens qui sont là, mais vous imaginez bien que toutes ces personnes sont extrêmement raisonnables.

Nous avons le Ministère de la Culture aussi.

Donc, tous ces gens sont extrêmement raisonnables et, évidemment, ils sont tout à fait responsables aussi et ont l'intention de réfléchir à toutes les problématiques soulevées par le vœu présenté par Mme DATI.

Je voudrais dire une chose : nous cherchons, dans un premier temps, aussi à associer les familles des disparus en OPEX, puisque ce sont les familles qui ont demandé très fort ce monument qui, me semble-t-il, est nécessaire puisqu'il va, au fond, rendre hommage à tous ceux qui sont morts pour la France depuis 1963 en opérations extérieures.

Vous pensez bien que ce monument est chargé d'émotion, d'une très forte charge émotionnelle et que, en même temps, il n'est nulle intention de nuire au paysage parisien, notamment à la perspective des Invalides.

Donc, je vous demanderai de retirer votre vœu, car nous travaillons en très bonne intelligence et nous n'en sommes qu'à la première partie de ce projet. Évidemment, il sera présenté aussi, je pense, à la population et aux familles plus tard, mais nous débutons le travail.

Je préfèrerais que le vœu soit retiré.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Madame BERTRAND, acceptez vous la proposition de Mme Catherine VIEU-CHARIER ?

Mme Geneviève BERTRAND. - Oui, je pense que les auteurs du vœu, Mme DATI et M. POZZO di BORGO, seront d'accord pour procéder comme vous le souhaitez.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Le vœu n° 187 est donc retiré.

2012 DAC 794 - Appositions de plaques commémoratives relatives à la reconnaissance et la dénonciation des "zoos humains" qui se sont tenus à Paris à l'époque coloniale.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 794. Il s'agit de l'apposition de plaques commémoratives relatives à la reconnaissance et la dénonciation de "zoos humains" qui se sont tenus à Paris à l'époque coloniale.

Je donne la parole à Mme Danielle FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci.

Quelques mots sur l'exposition coloniale de 1931 qui est la dernière des grandes expositions, des grandes manifestations organisées à Paris entre la fin du XIXe et le milieu du XXe siècle.

Cette exposition est emblématique du colonialisme français. D'ailleurs, le Maréchal Lyautey était le commissaire général de l'exposition coloniale et il voulait exalter l'empire et affirmer, entre guillemets, "la mission civilisatrice et bienfaitrice" - on a retrouvé cela plus tard - "de la France sur ses colonies".

En dépit de l'opposition de certains, il y a une centaine de canaques qui ont été présentés comme les "derniers sauvages polygames et cannibales", et qui ont été exhibés en même temps que l'exposition au bois de Boulogne. Ces zoos humains, parce qu'il faut appeler les choses par leur nom, vraiment honteux, scandaleux sont maintenant bien connus grâce aux travaux des historiens, comme Pascal BLANCHARD, grâce à la vulgarisation, je pense, au film d'Eric DEROO sur les zoos humains, justement. Je pense aussi à l'exposition qui s'est tenue au musée du quai Branly l'année dernière avec l'aide de la fondation Lilian THURAM.

Bref, maintenant, les faits sont connus et on peut justement regarder le passé sans complaisance et voir qu'à l'époque aussi, cette exposition coloniale avait soulevé quelques marques d'opposition, notamment de la part des Surréalistes, et qu'une contre-exposition coloniale, sous le titre "La vérité sur les colonies" avait été organisée par la Ligue contre l'impérialisme et l'oppression coloniale, c'est-à-dire essentiellement la C.G.T.U. et le Parti communiste dans le 19e arrondissement.

C'est pourquoi je suis vraiment contente de voir que sont posées trois plaques commémoratives :

- l'une à la porte Dorée qui rappelle l'existence de l'exposition coloniale, avec le côté exhibition de plusieurs centaines de figurants indigènes,

- une autre qui rappelle l'histoire que j'ai brièvement évoquée, de la centaine de canaques exhibés en 1931,

- et une autre qui rappelle le courage d'un certain nombre qui ont osé, justement, faire une contre-exposition.

Je suis très contente de rappeler ici la mémoire des Surréalistes, entre autres.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Madame FOURNIER.

Monsieur Alain LHOSTIS, vous avez la parole.

M. Alain LHOSTIS. - Je suis particulièrement heureux de soutenir ce projet de délibération dont j'avais demandé le dépôt il y a maintenant près de huit mois, reprenant la proposition de Pascal BLANCHARD, commissaire de l'exposition "Exhibition, l'invention du sauvage" présentée pendant plusieurs mois, avec un immense succès, au cours de l'année 2012 au musée du quai Branly.

Je dois dire aussi que c'était une proposition qui avait été faite dès 2006 au Conseil du 12e arrondissement par Alexis CORBIÈRE et qui avait été heureusement adoptée par le Conseil d'arrondissement mais qui n'était pas remontée au Conseil de Paris. Donc, il faut rendre aussi hommage à ce travail qui avait été fait déjà à ce moment-là par Alexis CORBIÈRE.

Il sera apposé trois plaques : porte Dorée, à l'entrée du Jardin d'acclimatation, et au n° 3, avenue Mathurin-Moreau, trois lieux symboliques, cela vient d'être décrit, du passé colonial et esclavagiste de notre pays.

Je voudrais, à cette occasion, insister pour qu'un prolongement soit donné au magnifique travail de l'exposition du musée quai Branly. Actuellement, une exposition plus légère et à vocation pédagogique est présentée au Jardin d'acclimatation. Elle a été inaugurée en présence de Claudine BOUYGUES et Catherine VIEU-CHARIER, adjointes au Maire de Paris. Cette exposition mobile est visible jusqu'au 6 janvier, avec le soutien de la Ville.

A l'occasion de cette inauguration le 21novembre, Lilian THURAM, qui parraine avec sa fondation l'exposition, a eu des mots très forts pour montrer le lien entre ces faits et les problèmes actuels de la société autour de l'immigration. Il a déclaré qu'il ne faut pas s'arrêter à la condamnation du racisme, mais qu'il convient de poser les enjeux en terme d'égalité de tous les citoyens.

Il a souligné combien un regard lucide porté sur cette période permettrait d'aider à mieux nous comprendre et vivre ensemble.

Aussi, compte tenu du fait que cette exposition s'interrompt le 6 janvier, je suggère que l'adjointe au Maire de Paris en charge de la vie scolaire et de la réussite éducative propose sans attendre aux collèges, comme je l'ai fait dans mon arrondissement, avec un certain écho, de se rendre à cette exposition dans le cadre d'un travail avec les professeurs d'histoire qui le souhaiteraient.

Je soumets également l'idée aux maires d'arrondissement d'accueillir cette exposition localement, exposition itinérante, en 2013.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur LHOSTIS.

M. Alexis CORBIÈRE s'était inscrit aussi sur ce projet de délibération.

M. Alexis CORBIÈRE. - Je serai bref. C'était juste pour féliciter cette initiative que nous avions lancée dans le 12e en 2006, initiative importante pour décoloniser le regard, comme le dit notamment l'historien Pascal BLANCHARD qui en est à l'initiative.

Merci.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur CORBIÈRE.

Je donne la parole à Mme Claudine BOUYGUES, pour répondre aux interlocuteurs.

Mme Claudine BOUYGUES, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Je ne vais pas être longue, dans la mesure où mes collègues ont dit tout ce qu'il fallait, vraiment.

Je me réjouis à mon tour que, avec Catherine VIEU-CHARIER, nous portions ce projet de délibération qui, effectivement, dans la période actuelle, marque la mémoire d'un certain nombre d'événements qui ont eu lieu dans notre pays et qui ne sont pas réjouissants ; c'est le moins que l'on puisse dire !

Donc, ces trois plaques seront installées et je pense que nous serons nombreux, au moment de leur installation, à commémorer ces événements.

Je vous remercie.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 794.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DAC 794).

2012 DAJ 26 - Marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres les 6, 20 et 27 novembre 2012.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant au projet de délibération DAJ 26 et l'amendement technique n° 188, qui va être présenté par Camille MONTACIÉ.

C'est un amendement technique.

Mme Camille MONTACIÉ, adjointe. - Il s'agit d'un amendement technique, en effet, concernant le marché de maintenance des fontaines ornementales. La société, qui a été attributaire, a changé de nom entre le moment où elle a soumissionné et le moment où le marché lui est attribué.

C'était précédemment Aqua Distribution Pompes Setralec et c'est devenu Segex Energie.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci pour ces informations.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 188.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Pas d'abstention ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAJ 26 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Pas de vote contre ?

Pas d'abstention ?

Le projet de délibération amendé est adopté aussi à l'unanimité. (2012, DAJ 26).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux nuisances aux abords du bar "l'Authentici-thé".

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu non rattaché n° 189, relatif aux nuisances aux abords du bar "l'Authentici-thé".

Je donne la parole à Mme Marie-Laure HAREL, pour une minute.

Mme Marie-Laure HAREL. - Bonsoir. J'ai donc l'occasion de présenter le tout dernier vœu de l'année 2012 et ce serait un rêve qu'il soit voté à l'unanimité.

Il s'agit de mettre fin aux multiples nuisances qui découlent de l'installation d'un bar installé dans le 3e arrondissement : voitures cassées, voitures garées sur les passages cloutés, personnes qui fument du cannabis et font du bruit après 2 heures du matin tous les soirs de la semaine, je ne demande pas grand-chose si ce n'est que les services du Préfet de police agissent systématiquement dès qu'un trouble à l'ordre public est créé. Voilà.

Votons tous à l'unanimité pour bien terminer l'année 2012, j'en profite pour vous souhaiter à tous de bonnes fêtes de fin d'année et une bonne année.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Mais nous n'avons pas encore fini.

M. Mao PENINOU va vous répondre.

M. Mao PENINOU, adjoint. - Je crains de vous décevoir. J'imagine que vous parlez de l'établissement qui s'appelle depuis plusieurs mois "le Pal'Marais" et non pas "l'Authentici-thé" vu l'adresse que vous nous avez fournie. Il y a eu en effet au début de l'année 2011, un certain nombre de problèmes de tapages avec cet établissement qui ont donné lieu à des verbalisations et à une fermeture administrative pour neuf jours en avril 2011.

Depuis, que ce soit du côté des éléments que nous avons pu recueillir de la Préfecture ou des éléments que nous avons pu recueillir de la mairie d'arrondissement, si effectivement des dégradations de véhicules ont été signalées, elles étaient apparemment sans aucun rapport avec cet établissement. Il n'y a pas eu de saisine à la mairie du 3e arrondissement depuis 2008 sur cette question-là.

Évidemment, à ce stade nous ne souhaitons pas demander la fermeture administrative de cet établissement. Si des troubles étaient manifestés auprès de la mairie ou du commissariat, nous mettrions en place comme nous l'avons fait sur d'autres arrondissements une médiation pour voir comment ces troubles pourraient être résorbés.

Évidemment, j'invite et la mairie et le commissariat local à porter beaucoup d'attention et à être vigilants sur ce lieu comme sur l'ensemble des lieux de nuit de manière qu'il puisse y avoir une activité nocturne et que celle-ci amène de la vie dans le quartier, mais aussi effectivement que le voisinage puisse vivre sereinement.

À ce stade, pour moi, l'avis est défavorable à ce vœu.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur PENINOU.

Avant de passer au vote, je donne la parole au Représentant du Préfet pour nous apporter des informations sur ce sujet.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Nous connaissons tous évidemment la rue du Temple, qui est l'une des rues les plus passantes de l'arrondissement en journée, qui retrouve une physionomie plus calme en soirée.

De manière générale, les faits relevés par le commissariat effectivement ne caractérisent pas un territoire criminogène, et les dégradations de véhicules enregistrées, c'est vrai ne sont pas spécifiquement concentrées autour de cet établissement.

Vous comprendrez que je n'évoque pas ici en détail la situation d'un établissement particulier dans cette enceinte, je suis à votre disposition pour en parler plus longuement, je me bornerai à rappeler quatre éléments mais Mao PENINOU a fait référence à des éléments qui venaient de la Préfecture, il était bien informé.

D'abord, la Préfecture de police s'est toujours montrée attentive aux doléances des riverains de cet établissement dans le passé, un certain nombre de mesures administratives et de sanctions ont été prises, je ne m'y étendrai pas.

Deuxièmement, la situation est effectivement un peu différente aujourd'hui puisque depuis quelques semaines ou même depuis quelques mois le gérant de l'établissement a changé, le nom de l'établissement a d'ailleurs aussi changé depuis le 12 octobre. Et dès lors, les services de police ont pris contact avec le nouveau gérant lors de son arrivée pour lui rappeler le cadre légal réglementaire dans lequel son activité devait s'exercer.

Bien évidemment, je tiens à assurer d'abord les élus de ce Conseil et les riverains que nous serons extrêmement vigilants à ce que ce cadre réglementaire soit respecté dans les mois qui viennent.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 189 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Désignation d'une représentante du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans un organisme.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Je vous invite à procéder à la désignation d'une représentante dans l'organisme suivant :

Régie chargée de la gestion de l'Ecole supérieure de physique et de chimie industrielles de la Ville de Paris (Conseil d'administration) (R. 70) :

- Mme Sandrine CHARNOZ, en remplacement de Mme Odette CHRISTIENNE, désignée les 6 et 7 février 2012, démissionnaire.

La candidature proposée est adoptée. (2012, R. 70).

Modification de la composition de la 3e Commission.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Je vous informe de la modification suivante :

- M. Christophe NAJDOVSKI a été élu vice-président de la 3e Commission, en remplacement de M. Denis BAUPIN.

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal intégral de la présente séance.

Clôture de la séance.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Je voulais remercier tout le personnel du Conseil de nous avoir accompagnés jusqu'à cette heure tardive. Je vous souhaite une bonne et heureuse année.

(La séance est levée à vingt-et-une heures quinze minutes).

Votes spécifiques.

MM. René DUTREY, François VAUGLIN, Mmes Danielle SIMONNET, Claire de CLERMONT-TONNERRE et Fabienne GASNIER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012 DU 254 Subvention (36.000 euros) et convention avec l'Agence Parisienne du Climat.

Mmes Danièle POURTAUD, Anne HIDALGO, MM. Christophe GIRARD, Bruno JULLIARD, Mmes Danielle FOURNIER, Danielle SIMONNET, Hélène MACÉ de LÉPINAY, Céline BOULAY-ESPERONNIER et Geneviève BERTRAND ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2012 DAC 804 Convention de partenariat entre le Théâtre National de Chaillot, la Ville de Paris (Musée d'Art Moderne) et l'établissement public Paris Musées.

2012 SG 210 - DAC 807 Subventions de fonctionnement (57.150.000 euros) et (1.882.000 euros) d'investissement à l'établissement public Paris Musées, chargé de la gestion des musées de la Ville de Paris.

Mme Halima JEMNI, MM. Julien BARGETON, Mao PENINOU, Mmes Pauline VÉRON, Claude-Annick TISSOT, M. Alexis CORBIÈRE, Mmes Fatima LALEM, Frédérique PIGEON, M. Romain LEVY, Mme Delphine BURKLI, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mmes Annick OLIVIER, Delphine BURKLI, Myriam EL KHOMRI et M. Daniel ASSOULINE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012 DRH 66 Subvention (10.426.203 euros) au titre de l'année 2013et convention pluriannuelle avec l'ASPP.

Mme Anne LE STRAT, M. François VAUGLIN, Mme Annick OLIVIER, M. Alexis CORBIÈRE, Mme Aline ARROUZE, M. Jean-Didier BERTHAULT et Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012 DVD 197 Signature avec le STIF et Eau de Paris de deux conventions d'organisation des maîtrises d'ouvrage pour l'enquête environnementale dans le cadre de l'extension du Tramway T3 de la Porte de la Chapelle à la Porte d'Asnières (17e et 18e).

M. Jean-Yves MANO, Mme Halima JEMNI, MM. Gauthier CARON-THIBAULT, René DUTREY, Jean TIBERI et Mme Roxane DECORTE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2012 DPE 81 Signature avec Paris Habitat OPH d'une convention de recouvrement de charges relatives à quatre emplacements de parking situés 78 rue Nationale (13e).

2012 DEVE 172 Signature avec Paris Habitat OPH d'un avenant conventionnel visant à autoriser la sous-occupation d'une partie du jardin Lecourbe Croix Nivert (15e) par une association, pour la gestion d'un jardin collectif de quartier.

2012 DU 233 Etablissement d'une servitude de cour commune et d'une servitude contractuelle d'implantation entre les biens appartenant à la Ville de Paris et à Paris Habitat-OPH, sur deux parcelles cadastrées délimitées par les rues de la Glacière et Daviel (13e).

2012 DLH 121 Réalisation par Paris Habitat OPH, dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement, d'un programme de construction neuve comportant 9 logements PLUS, 33 logements PLUS CD, 8 logements PLAI et 20 logements PLS, 10 bis, 12, 14 Quai Henri IV (4e).

2012 DLH 151 Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de construction neuve comportant 75 logements PLUS, 2 logements PLUS CD, 36 logements PLAI et 37 logements PLS, 25-27 avenue Bartolomé, 5-7 avenue de la Porte de Plaisance, 4-10 rue Theuriet (15e).

2012 DLH 154 Location par bail emphytéotique, au profit de PARIS HABITAT-OPH, de l'immeuble 3 avenue du Coq (9e).

2012 DLH 226 Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 1 logement PLA-I, 120 boulevard de Clichy (18e).

2012 DLH 254 Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme comportant 2 logements PLUS CD, 10 logements PLUS, 6 logements PLAI et 6 logements PLS, 40 rue de la Chapelle (18e).

2012 DLH 256 Réalisation par Paris Habitat-OPH d'un programme de résidentialisation et de réhabilitation Plan Climat de 289 logements, 30 rue Erard, 23-35 rue du Colonel Rozanoff (12e).

2012 DLH 262 Réalisation par Paris Habitat - OPH d'un programme de réhabilitation Plan Climat comportant 49 logements, 221, 231, 239, 247 rue de Belleville (19e).

2012 DLH 263 Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de construction neuve comportant 64 logements étudiants PLUS, 57 boulevard Ornano - 70 rue Championnet (18e).

2012 DLH 288 Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme comportant 21 logements étudiants PLUS, 9 rue de la Tombe Issoire (14e).

2012 DLH 289 Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de création d'un logement PLAI 51/53 rue de Lourmel - 95/103 avenue Emile Zola et de deux logements PLAI 20/26 rue Cronstadt (15e)

2012 DLH 294 Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de construction neuve comportant 5 logements PLUS, 2 logements PLAI et 4 logements PLS, 1-7 rue de la Mare (20e).

2012 DLH 295 Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 1 logement PLA-I, 4 logements PLUS et 4 logements PLS, 108 rue de Bagnolet (20e).

2012 DLH 298 Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 3 logements PLUS, 10 rue des Rosiers (4e).

2012 DLH 301 Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme comportant 18 logements étudiants PLUS et 7 logements étudiants PLS, 148 boulevard Vincent Auriol (13e).

2012 DLH 302 Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 4 logements PLUS, 3 logements PLA-I et 4 logements PLS, 158 boulevard de Magenta (10e).

2012 DLH 304 Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 16 logements PLUS, 60 rue Bayen (17e).

2012 DLH 323 Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme comportant 6 logements PLUS, 3 logements PLAI et 6 logements PLS, 47 rue Hermel (18e).

2012 DLH 324 Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de construction neuve comportant 15 logements PLUS-CD et 35 logements PLS, 66 rue René Binet (18e).

2012 DLH 326 Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition conventionnement comportant 69 logements PLUS, 29 logements PLAI et 98 logements PLS, 25/33 rue Pradier - 57/65 rue Fessart (19e).

2012 DLH 327 Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de construction neuve comportant 70 logements PLUS, 28 logements PLAI et 42 logements PLS, ZAC Clichy Batignolles lot 04 A (17e).

2012 DLH 331 Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 2 logements PLA-I, 7 logements PLUS et 6 logements PLS, 104 rue Balard (15e).

2012 DLH 333 Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme comportant 13 logements PLUS, répartis sur différents arrondissements (13e ,14e, 17e, 19e et 20e), par la transformation de chambres en logements.

2012 DLH 351 Réalisation par Paris Habitat - OPH d'un programme de résidentialisation et de réhabilitation Plan Climat de 130 logements, 1-7 rue de la Mare (20e).

2012 DLH 355 Réalisation par Paris Habitat-OPH d'un programme de réhabilitation Plan Climat progressif de 46 logements, 59 rue Falguière (15e).

2012 DLH 356 Réalisation par Paris Habitat-OPH d'un programme de réhabilitation Plan Climat progressif de 168 logements, 55 rue de la Grange aux Belles (10e).

2012 DLH 357 Réalisation par Paris Habitat-OPH d'un programme de réhabilitation Plan Climat progressif de 39 logements, 1/5 rue Bernard de Ventadour - 83/85 rue Pernety (14e).

2012 DLH 358 Réalisation par Paris Habitat-OPH d'un programme de réhabilitation Plan Climat progressif de 628 logements, 2/29 rue du Clos et 79/99 rue des Orteaux (20e).

2012 DLH 347 Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de construction d'une structure pour personnes âgées composée d'une maison relais de 24 logements PLAI, d'une résidence sociale de 17 logements PLAI et d'une petite unité de vie de 21 logements PLS, 12 place du Docteur Yersin (13e).

MM. François VAUGLIN, Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jérôme DUBUS, Mmes Anne HIDALGO, Géraldine POIRAULT-GAUVIN, MM. René DUTREY et Julien BARGETON ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012 DU 239 Subvention (5.687.000 euros) et avenant à convention avec l'association Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) (4e) au regard du programme annuel d'activités.

Mmes Danielle SIMONNET et Marie-Thérèse ERRECART ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012 DJS 444 Contribution (10.000 euros) au programme annuel d'actions pour 2013 du Conseil Départemental de l'Accès au Droit de Paris destinée au Point d'Accès au Droit implanté au CIDJ.

M. Roger MADEC, Mmes Léa FILOCHE, Danielle FOURNIER, MM. Jean-Jacques GIANNESINI, Thierry COUDERT, Mme Firmine RICHARD, MM. Ian BROSSAT et Jean-Marie CAVADA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012 DAC 803 Avenant à la convention d'occupation du Domaine Public entre la Ville de Paris et le 104 CENTQUATRE, situé 104, rue d'Aubervilliers (19e).

Mmes Lyne COHEN-SOLAL, Danièle POURTAUD, M. Philippe MOINE et Mme Catherine DUMAS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012 DAC 371 Subvention (200.000 euros) et convention avec l'association Paris-Ateliers (4e).

Mme Anne HIDALGO et M. Jean-Pierre CAFFET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012 DU 240 Subvention (2.337.000 euros) et avenant à convention avec le Pavillon de l'Arsenal.

M. Philippe MOINE ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012 DLH 282 Réalisation par Antin Résidences d'un programme de transformation d'un Foyer de Travailleurs Migrants en une résidence sociale comportant 129 logements PLA-I, 23 rue du Retrait (20e).

M. Didier GUILLOT ne prend pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2012 DLH 232 Réalisation par Batigère Ile-de-France d'un programme de construction neuve comportant 12 logements PLS et d'un programme de réhabilitation Plan Climat de 36 logements, 8 rue Mercoeur (11e).

2012 DLH 297 Réalisation par Batigère Ile-de-France d'un programme de réhabilitation Plan Climat de 69 logements, 15 bis rue Jules Romains (19e).

2012 DLH 299 Réalisation par Batigère Ile-de-France d'un programme de réhabilitation Plan Climat de 12 logements, 25 rue Laghouat (18e).

2012 DLH 300 Réalisation par Batigère Ile-de-France d'un programme de construction neuve comportant 12 logements PLUS CD, 5-7 rue Myrha et 30-32 rue Affre (18e).

2012 DLH 349 Réalisation par Batigère Ile-de-France d'un programme d'amélioration de la qualité de service (AQS) de 160 logements, 162 bis rue Ordener, 6 rue Désiré Ruggieri et 87-91 rue Damrémont (18e).

2012 DLH 350 Réalisation par Batigère Ile-de-France d'un programme d'amélioration de la qualité de service (AQS) de 268 logements, Ilot Saint-Blaise (20e).

Mme Véronique DUBARRY ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012 DLH 340 Réalisation par la SA d'HLM "l'Habitat Social Français" (HSF) d'un programme de réhabilitation Plan Climat de l'ensemble immobilier, 143-145 rue de l'Ourcq (19e).

M. Ian BROSSAT ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012 DLH 241 Réalisation par ICF LA SABLIERE d'un programme de réhabilitation progressive Plan Climat de 105 logements, 2-4 square Auguste Renoir (14e).

Mme Anne HIDALGO et M. Claude DARGENT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012 DAC 797 Subvention (80.000 euros) et convention avec l'association Théâtre Silvia Monfort (15e).

MM. René DUTREY, Denis BAUPIN, Mmes Aline ARROUZE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Fabienne GASNIER et M. François VAUGLIN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012 DU 254 Subvention (36.000 euros) et convention avec l'Agence Parisienne du Climat.

Mme Isabelle GACHET, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mmes Sandrine CHARNOZ, Emmanuelle BECKER et Katia LOPEZ ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012 DPP 47 Subvention (21.000 euros) et convention avec la Mission locale de Paris au titre de la lutte contre la récidive.

M. Ian BROSSAT et Mme Sandrine CHARNOZ ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012 SGCP 12 Fixation de la rémunération annuelle maximum susceptible d'être perçue par deux conseillers de Paris siégeant au conseil d'administration de la Société d'économie mixte Paris Seine.

Mme Emmanuelle BECKER ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012 SGCP 13 Fixation de la rémunération annuelle maximum susceptible d'être perçue par une conseillère de Paris siégeant au conseil d'administration de la Société immobilière d'économie mixte de la Ville de Paris (SIEMP).

M. Jean-Yves MANO ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012 SGCP 14 Fixation de la rémunération annuelle maximum susceptible d'être perçue par un conseiller de Paris siégeant au conseil d'administration de la Société de gérance d'immeubles municipaux de la Ville de Paris (SGIM).

M. Yves POZZO di BORGO ne prend pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2012 SG 183 Réaménagement du quartier des Halles (1er). Convention constitutive d'un groupement de commandes dans le cadre de la maîtrise d'oeuvre pour la mise en place d'une Gestion Technique Centralisée (GTC) asservie aux services généraux et aux établissements de la DAC et de la DJS dans le nouveau Forum des Halles.

2012 SG 206 Réaménagement du quartier des Halles (1er). Echanges de volumes au niveau -4 du Forum des Halles. - Approbation et signature d'un protocole foncier entre la Ville de Paris et la Régie Autonome des Transports Parisiens et de l'acte subséquent.

Votes spécifiés.

M. Thierry COUDERT

Vote contre le vœu n° 17

Vote comme l'Exécutif pour le vœu n° 22

S'abstient sur le vœu ° 25

Votre contre le vœu n° 28

Vote contre le vœu n° 38

Vote contre le vœu n° 45

Vote contre le vœu n° 46

Vote contre le vœu n° 48

Vote pour le vœu n° 131

Vote pour le vœu n° 132

Vote comme l'Exécutif pour le vœu n° 133

Vote pour le vœu n° 143

Vote pour le vœu n° 147

Vote pour le vœu n° 148

Vote pour le vœu n° 150 bis

Vote pour le vœu n° 151

Vote pour le vœu n° 152

Vote comme l'Exécutif pour le vœu n° 157

Vote pour le vœu n° 165

Vote comme l'Exécutif pour le vœu n° 180.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2012 DICOM 37 Convention de parrainage "Paris Plages 2012" (Fatboy).

2012 DICOM 38 Lancement de trois accords-cadres relatifs à l'opération Paris Plages pour les éditions 2013 à 2016.

2012 DVD 12 Avenant n°8 avec la société Rond Point des Champs Elysées à la convention de concession du parc de stationnement Rond Point des Champs Elysées (8e).

2012 DVD 80 Signature des marchés de travaux d'enrobés bitumineux minces et de réfections ponctuelles sur le boulevard périphérique, les voies sur berges, les tunnels et les chaussées de Paris intra muros.

2012 DVD 123 Signature de marchés relatifs à la fourniture de bordures, bordurettes, bornes et couronnements en granit.

2012 DVD 148 Subvention et convention (32 000 euros) avec l'association Mieux Se Déplacer à Bicyclette (MDB) (4e) au titre de l'année 2012.

2012 DVD 149 Subvention (22.000 euros) et convention avec l'association Animation, Insertion, Culture et Vélo (AICV).

2012 DVD 161 Marché relatif à la maintenance des équipements de sécurité des tunnels Tuileries, Vanves, parc des Princes, Pantin, Lilas et Fougères mis en conformité (1er, 14e, 16e, 19e et 20e).

2012 DVD 187 Avenant n°3 à la convention de mise à disposition d'emplacements de stationnement dans le parc autocars Carrousel-Louvre (1er).

2012 DVD 194 Signature de trois avenants aux marchés de maîtrise d'oeuvre (lots 3, 4 et 5) pour l'extension du Tramway T3 de la porte d'Ivry à la porte de La Chapelle (12e, 13e, 18e, 19e et 20e).

2012 DVD 196 Signature d'une convention avec le Syndicat de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) relative à la validation des dossiers de raccordement avec extension au réseau de distribution publique d'électricité sur le territoire parisien.

2012 DVD 197 Signature avec le STIF et Eau de Paris de deux conventions d'organisation des maîtrise d'ouvrage pour l'enquête environnementale dans le cadre de l'extension du Tramway T3 de la Porte de la Chapelle à la Porte d'Asnières (17e et 18e).

2012 DVD 198 Signature de la convention de financement pour la maîtrise d'oeuvre et la maîtrise d'ouvrage du projet d'extension du tramway T3 de la porte de la Chapelle à la porte d'Asnières (17e et 18e).

2012 DVD 203 Convention particulière avec la concessionnaire CLIMESPACE pour le financement partiel des travaux compris dans la tranche 2 de l'opération de rénovation de la centrale énergétique des Halles (1er).

2012 DVD 207 Marché de maîtrise d'oeuvre relatif aux travaux de renforcement des tabliers des ouvrages Ibsen et Cartellier du boulevard périphérique (20e).

2012 DVD 212 Indemnisation amiable de différents tiers en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

M. Julien BARGETON, rapporteur.

2012 DVD 56 Fixation d'un tarif pour les canalisations de distribution d'eau des communes limitrophes à compter du 1er janvier 2013.

M. Julien BARGETON, **Mme Anne LE STRAT**, rapporteurs.

2012 DUCT 90 Subvention Fonds du Maire (6.359 euros) au Comité des fêtes et de solidarité du VIIIème arrondissement (8e).

2012 DUCT 165 Subvention (4.000 euros) à l'Association des commerçants Bellevillois (20e).

2012 DUCT 180 Subvention Fonds du Maire (1.000 euros) à l'association Mosaïques 9 (9e).

2012 DUCT 191 Subvention Fonds du Maire (2.000 euros) au Centre d'Action Sociale Notre Dame des Anges (6e).

2012 DUCT 198 Subvention Fonds du Maire (4.000 euros) et convention avec l'Association Sainte-Agnès (7e).

2012 DUCT 201 Subvention Fonds du Maire (2.000 euros) à l'association Partage 5.6.7 (7e).

2012 DUCT 202 Subvention Fonds du Maire (2.000 euros) à l'association La vie de plus belle (7e).

2012 DUCT 211 Subvention Fonds du Maire (3.000 euros) à l'association Eiffel Basket Club (EBC) (15e).

2012 DUCT 212 Subvention Fonds du maire (600 euros) à l'association Atout Jeunes à Tous Ages (A.T.J) (9e).

2012 DUCT 213 Subvention Fonds du Maire (1.300 euros) à l'association Ozanam services (15e).

2012 DUCT 216 Subvention Fonds du Maire (1.400 euros) à l'association Equipe Saint Vincent Alpha XV Paris (15e).

2012 DUCT 222 Subvention (2.000 euros) à l'association Tout autre chose (9e).

2012 DUCT 223 Subvention Fonds du Maire (3.000 euros) et convention avec l'association Evolution sportive et culturelle du XVème ESC XV.

2012 DUCT 224 Subvention Fonds du Maire (16e) (2.000 euros) et convention avec l'association Jeunes talents (20e).

2012 DUCT 225 Subvention Fonds du Maire (1.000 euros) à l'association Animômes de Beaugrenelle (15e).

2012 DUCT 227 Subvention Fonds du Maire (15e) (1.000 euros) à l'association Août secours alimentaire (A.S.A.) (13e).

M. Hamou BOUAKKAZ, rapporteur.

2012 DPVI 189 Subvention (12.500 euros) aux associations ACHAC (Association Connaissance Histoire Afrique Contemporaine), et BATIK International au titre de l'intégration.

2012 DPVI 194 Subvention (6.350 euros) à l'Association des Travailleurs Maghrébins de France au titre de l'intégration.

2012 DPVI 199 Subvention (18.000 euros) aux associations European Grassroots Antiracist Movement, et Association Connaissance Histoire Afrique Contemporaine au titre de l'intégration.

2012 DPVI 201 Subvention (11.500 euros) à 3 associations au titre de l'Intégration et des droits de l'Homme et de la lutte contre les discriminations.

2012 DPVI 202 Subvention (5.000 euros) à l'Association des jeunes chinois de France (AJCF) au titre de l'intégration.

2012 DPVI 203 Fixation de la redevance due par l'Association Droits devant !! pour l'occupation temporaire d'un local communal (15e).

Mme Claudine BOUYGUES, rapporteure.

2012 DASCO 101 Remboursement de frais de stage d'élèves des lycées municipaux.

2012 DASCO 138 Avenant à la convention signée avec l'Association de Groupements Educatifs pour l'organisation d'un centre aéré et de centres de loisirs de la Ville de Paris dans le domaine de Coye-la-Forêt (Oise).

2012 DASCO 161 Subvention (5.000 euros) avec convention annuelle d'objectifs à l'association SOS Racisme-Touche pas à mon Pote (19e) pour une action de lutte contre les discriminations.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2012 DDEEES 190 Convention de délégation de service public pour la gestion des marchés de la Création Bastille (11e) et Edgar Quinet (14e).

2012 DDEEES 253 Subvention (17.500 euros) et convention avec l'association des commerçants et entreprises de la rue de Rennes et de ses abords (ACERA) (6e) pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2012.

2012 DDEEES 254 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association des commerçants le hameau de Belleville Pyrénées Jourdain pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2012 (19e).

2012 DDEEES 256 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3.

2012 DDEEES 257 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3.

2012 DDEEES 261 Tarifs et conditions d'accueil de résidents au sein de l'incubateur municipal des Ateliers de Paris et modification des tarifs pour les consultations d'experts et les formations destinées aux publics résidents et non-résidents.

2012 DDEEES 264 Convention d'occupation domaniale avec la société Joël Garcia Organisation pour l'occupation de la place Saint-Sulpice (6e) du jeudi 23 mai 2013 au mardi 2 juillet 2013 inclus.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

2012 DAJ 29 - DDEEES 249 Approbation d'un accord de coexistence entre les marques Raconte-moi Paris et Raconteries de Paris.

2012 DAJ 30 - DDEEES 250 Approbation d'une convention de licence croisée sur la marque Raconte-moi Paris.

Mme Lyne COHEN-SOLAL et **Mme Maïté ERRECART**, rapporteures.

2012 DPE 81 Signature avec Paris Habitat OPH d'une convention de recouvrement de charges relatives à quatre emplacements de parking situés 78 rue Nationale (13e).

2012 DPE 92 Approbation d'un contrat de cession de droits d'auteur avec le créateur de quatre personnages animés dénommés "les petits bonhommes verts".

M. François DAGNAUD, rapporteur.

2012 DPA 8 Convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) pour le financement de travaux d'accessibilité des locaux professionnels, pour favoriser l'intégration des agents handicapés.

Mme Véronique DUBARRY, **Mme Maïté ERRECART**, rapporteures.

2012 DEVE 179 Subvention (2.000 euros) au Collectif Appel de la Jeunesse (10e) pour l'organisation de conférences sur l'environnement à l'occasion de l'événement festif " Greenpride ".

2012 DEVE 183 Avis du Conseil de Paris sur la demande d'autorisation formulée par la société DT PROJECTS en vue d'exploiter, au titre de la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, des installations de combustion 115 rue Léopold Réchossière à Aubervilliers (93300).

2012 DEVE 184 Subvention (1.800 euros) à l'association Le Temps Presse (11e) pour ses actions de sensibilisation du public à la consommation responsable.

2012 DEVE 185 Subvention (8.000 euros) à l'association Agir Pour l'Environnement (APE) (18e) pour son action sur le territoire parisien.

M. René DUTREY, rapporteur.

2012 DPP 10 Subvention (1.004 euros) et convention avec l'association M'Panam dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances.

2012 DPP 29 Subvention (10.000 euros) et convention avec le Centre de documentation, d'éducation et d'action contre les manipulations mentales au titre de la lutte contre les dérives sectaires.

2012 DPP 30 Subvention (4.000 euros) et convention avec l'association AOCSA La 20e Chaise au titre de la prévention de la délinquance.

2012 DPP 34 Subvention (180.000 euros) et convention avec le Fonds social juif unifié.

2012 DPP 36 Subvention (20.160 euros) et convention avec l'association Jeunesse Feu Vert Fondation Robert Steindecker au titre de la lutte contre la récidive.

2012 DPP 47 Subvention (21.000 euros) et convention avec la Mission locale de Paris au titre de la lutte contre la récidive.

2012 DPP 48 Subvention (6.000 euros) et convention avec le Forum européen pour la sécurité urbaine/european forum for urban security (20e).

2012 PP 88 Modification des effectifs budgétaires de la préfecture de police au titre de l'année 2013.

2012 PP 90 Admissions en non-valeur et remises gracieuses d'anciennes créances présentées au cours de l'exercice 2012.

2012 PP 91 Autorisation à M. le Préfet de police de signer les marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de la ville de Paris.

2012 PP 92 Modification de la délibération n° 2009 PP 61 des 6, 7 et 8 juillet 2009 modifiée fixant la liste des emplois permanents rémunérés sur le budget spécial de la préfecture de police pouvant être pourvus par des agents recrutés sur contrat de droit public.

2012 PP 94 Approbation des modalités d'attribution d'un marché d'acquisition et de mise en oeuvre d'un système d'information comptable et financier du budget spécial de la Préfecture de police.

2012 PP 95 Approbation des modalités d'attribution d'un marché relatif à la fourniture de matériels incendie nécessaires aux opérations de secours de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

2012 DAJ 8 Subvention (290.750 euros) et convention avec l'Ordre des avocats au Barreau de Paris et la Caisse des règlements Pécuniaires des Avocats de Paris.

2012 DILT-DA 15 - DILT 15-G Convention constitutive d'un groupement de commandes pour un marché à bons de commande de prestations d'acheminement, distribution, collecte et remise anticipée de plis et/ou objets destinées

aux services de la Ville et du Département de Paris en 4 lots séparés, et des modalités de lancement et d'attribution des marchés.

2012 DILT 16 Approbation des modalités de lancement et d'attribution d'un marché à bon de commande relatif à la fourniture d'articles vestimentaires au sein d'un catalogue intitulé "Mairie de Paris - Sécurité", destinés aux agents de la Direction de la prévention et de la protection de la Ville de Paris.

2012 DILT 17 Approbation des modalités de lancement et d'attribution du marché à bons de commande de fourniture et de livraison de pièces détachées, accessoires et produits pour des véhicules de marque Renault Trucks des services techniques de la Ville de Paris.

2012 DILT 19 Approbation des modalités de lancement et d'attribution d'un marché à bons de commande relatif à la fourniture d'articles vestimentaires au sein d'un catalogue intitulé "Mairie de Paris - Sécurité", destinés aux agents de la Direction de la Prévention et de la Protection de la Ville de Paris.

2012 DRH 4 Statut particulier du corps des conseillers socio-éducatifs d'administrations parisiennes.

2012 DRH 5 Fixation de l'échelonnement indiciaire des conseillers socio-éducatifs d'administrations parisiennes.

2012 DRH 41 Approbation des modalités de lancement et d'attribution d'un marché à bons de commande de formation à l'accueil du public étranger pour les agents de la Ville de Paris.

2012 DRH 76 Approbation des modalités de lancement et d'attribution d'un marché à bons de commande de formation en santé et sécurité au travail

2012 DRH 89 Prolongation du contrat de bail de location de l'hôtel Alcyon 17 rue de Prague (12e)

2012 DRH 90 Proposition du comité d'accompagnement des pupilles des administrations parisiennes au titre de l'exercice 2013

2012 DRH 93 Modification des délibérations relatives à l'emploi et à l'échelonnement indiciaire de chef d'exploitation de la Commune de Paris.

2012 DRH 94 Délibération relative à l'avancement accéléré d'échelon et modifiant des dispositions statutaires applicables à des corps de catégorie B et C.

2012 DRH 95 Modification de dispositions statutaires applicables à divers corps de catégorie C de la Commune de Paris.

2012 DRH 96 Modification des dispositions statutaires applicables au corps des mécaniciens en prothèse dentaire de la Commune de Paris.

2012 DRH 97 Délibération relative à l'avancement accéléré d'échelon et modifiant des dispositions statutaires applicables à des corps de catégorie A.

2012 DRH 98 Indemnité de fonctions, résultats et de performance aux agents nommés dans certains emplois de la Ville de Paris

2012 DRH 99 Modification du statut particulier des ingénieurs des services techniques de la Commune de Paris.

2012 DRH 112 Fixation des conditions de la prime de fonctions et de résultats.

2012 DRH 119 Fixation de l'échelonnement indiciaire applicable au corps des éducatrices et éducateurs de la Commune de Paris.

2012 DRH 120 Conventions avec l'école nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB).

2012 DRH 121 Avenant à la convention pluriannuelle visant à définir les engagements réciproques entre la Ville de Paris et l'AGOSPAP.

2012 DSTI 15 Signature d'un marché négocié sans publicité préalable et sans mise en concurrence à bons de commande pour la fourniture de licences, la maintenance et la réalisation de prestations associées relatifs à des produits édités et distribués par Bentley Systems International Limited.

2012 DSTI 28 Marché à bons de commande pour la maintenance et l'installation des équipements électriques de courants et de climatisation dans les locaux informatiques gérés par la DSTI.

2012 DSTI 33 Avenant à la convention entre la Ville de Paris et le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP) relatif à la réalisation du réseau THD de la Ville de Paris.

2012 DSTI 36 Contrat de transaction portant sur l'utilisation des licences éditées par la société SAP France durant l'année 2012.

2012 DUCT 208 Protocole d'accord transactionnel pour le versement d'une indemnité en réparation d'un préjudice subi en mairie du (15e).

2012 DUCT 218 Fixation des redevances liées à l'occupation temporaire de l'espace polyvalent municipal 7 rue Pierre Girard (19e).

2012 DUCT 219 Fixation des redevances liées à l'occupation temporaire de la salle du Conseil et de la salle des Mariages de la mairie du 7e arrondissement.

2012 DUCT 220 Fixation des redevances liées à l'occupation temporaire de la salle des fêtes de la mairie du 13e arrondissement.

2012 DUCT 228 Gratuité relative à l'utilisation des locaux associatifs Silvia Montfort situés 2bis rue Elzévir (3e).

2012 DUCT 229 Fixation des redevances liées à l'occupation temporaire de la salle des fêtes de la mairie du 4e arrondissement.

2012 DUCT 230 Fixation des redevances liées à l'occupation temporaire de l'Espace d'Animation des Blancs Manteaux (4e).

Mme Maïté ERRECART, rapporteure.

2012 DJS 431 Subvention (10.000 euros) et convention avec Insertion et Alternatives gestionnaire du foyer de jeunes travailleurs Le Tempo.

2012 DJS 432 Mise en oeuvre de l'opération Paris Jeunes Aventures pour l'année 2013.

2012 DJS 433 Mise en oeuvre de l'opération Paris Jeunes Talents pour l'année 2013.

2012 DJS 440 Lancement d'un marché selon la procédure de l'article 30 du code des marchés publics pour la gestion du centre d'animation Victor Gelez (11e).

2012 DJS 444 Contribution (10.000 euros) au programme annuel d'actions pour 2013 du Conseil Départemental de l'Accès au Droit de Paris destinée au Point d'Accès au Droit implanté au CIDJ.

Mme Isabelle GACHET, rapporteure.

2012 DF 114 Convention d'occupation des hippodromes d'Auteuil et de Longchamp. Résiliation de la convention du 18 octobre 2006 et nouvelle convention avec l'association France Galop (16e).

2012 DF 118 Contrats de couverture des taux d'intérêts et(ou) de change.

2012 DF 120 Remise gracieuse d'une ancienne créance municipale.

2012 DU 239 Subvention (5.687.000 euros) et avenant à convention avec l'association Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) (4e) au regard du programme annuel d'activités.

2012 DU 240 Subvention (2.337.000 euros) et avenant à convention avec le Pavillon de l'Arsenal.

2012 SGCP 12 Fixation de la rémunération annuelle maximum susceptible d'être perçue par deux conseillers de Paris siégeant au conseil d'administration de la Société d'économie mixte Paris Seine.

2012 SGCP 13 Fixation de la rémunération annuelle maximum susceptible d'être perçue par une conseillère de Paris siégeant au conseil d'administration de la Société immobilière d'économie mixte de la Ville de Paris (SIEMP).

2012 SGCP 14 Fixation de la rémunération annuelle maximum susceptible d'être perçue par un conseiller de Paris siégeant au conseil d'administration de la Société de gérance d'immeubles municipaux de la Ville de Paris (SGIM).

M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur.

2012 DLH 160 - DU 261 - DF 117 Fusion simplifiée de la SEMIDEP et de la SGIM, résiliation anticipée de la convention du 16 septembre 1955 entre la Ville de Paris et la SEMIDEP, et cession de l'ensemble immobilier "Massy Grand Ensemble" situé à Massy (91) à la société ERIGERE.

M. Bernard GAUDILLÈRE, **M. Jean-Yves MANO**, rapporteurs.

2012 DEVE 129 Signature d'un avenant à convention avec l'Etat, Université Paris Sud 11 et le Muséum National d'Histoire Naturelle, pour la mise en place d'une licence professionnelle d'Aménagement du paysage intitulée "Gestion environnementale du paysage végétal urbain ".

2012 DEVE 171 Subvention (2.500 euros) à l'association Parti Poétique pour la poursuite de son projet Banque du Miel dans l'est du 20e arrondissement.

2012 DEVE 172 Signature avec Paris Habitat OPH d'un avenant conventionnel visant à autoriser la sous-occupation d'une partie du jardin Lecourbe Croix Nivert (15e) par une association, pour la gestion d'un jardin collectif de quartier.

2012 DEVE 175 Subvention (4.000 euros) à l'association Société Centrale d'Apiculture (SCA (14e) pour ses actions de sensibilisation du public à la vie des abeilles, à la pollinisation et aux activités apicoles.

2012 DEVE 180 Subvention (1.400 euros) à l'association Ville en Herbes pour ses actions de sensibilisation du public aux activités de jardinage écologique.

2012 DEVE 182 Subvention (3.000 euros) à l'association Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) (17305 ROCHEFORT) pour son opération de sensibilisation du grand public, dans le cadre du centenaire de l'association.

2012 DEVE 187 Convention avec AIRPARIF en vue de mettre à sa disposition une parcelle de terrain située en bordure du périphérique, à hauteur de la rue Edouard Lartet (12e), pour l'installation d'une station de mesure de la qualité de l'air.

2012 DEVE 188 Convention avec l'institut de Relations Internationales et Stratégiques (IRIS), l'autorisant à créer, dans ses locaux, une issue de secours débouchant dans le square Jean Allemane (11e) afin de permettre l'évacuation en cas d'urgence.

2012 DEVE 189 Approbation du principe et des modalités de réalisation de l'appel d'offres ouvert pour les travaux destinés à l'entretien des sols des espaces verts, bois et cimetières parisiens.

2012 DEVE 195 Convention d'occupation temporaire du domaine public avec la SEMAVIP, dans le cadre des travaux de la Zac Pouchet, dans le square du mail Bréchet (17e).

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.

2012 DEVE 127 - DPVI 488 Subvention (1.500 euros) à l'association Passerelle 17 pour ses actions d'éducation à l'environnement.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, **Mme Gisèle STIEVENARD**, rapporteures.

2012 DDEEES 255 Subvention (800.000 euros) et convention avec l'Association Institut d'Etudes Avancées de Paris.

M. Didier GUILLOT, rapporteur.

2012 DU 178 Déclassement du domaine public de l'immeuble 6 rue Récamier (7e).

2012 DU 211 Lancement d'un marché à bons de commandes de prestations de services d'expertises immobilières pour des biens immobiliers à paris et en Région Ile de France sous forme d'appel d'offres ouvert européen.

2012 DU 233 Etablissement d'une servitude de cour commune et d'une servitude contractuelle d'implantation entre les biens appartenant à la Ville de Paris et à Paris Habitat-OPH, sur deux parcelles cadastrées délimitées par les rues de la Glacière et Daviel (13e).

2012 DU 254 Subvention (36.000 euros) et convention avec l'Agence Parisienne du Climat.

2012 DU 255 Création d'une opération d'aménagement 90 boulevard Vincent Auriol (13e). Approbation et signature du traité de concession à conclure avec la SEMAPA. Approbation du principe de déclassement de la parcelle 113 AO 14 et autorisation donnée de déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme ayant pour la réalisation de l'opération d'aménagement.

2012 DU 259 Approbation du principe de déclassement et de cession à la RIVP d'une emprise de voirie située le long de la rue des Mariniers dans le cadre de l'aménagement du site de l'ancien hôpital Broussais (14e).

2012 SG 183 Réaménagement du quartier des Halles (1er). Convention constitutive d'un groupement de commandes dans le cadre de la maîtrise d'oeuvre pour la mise en place d'une Gestion Technique Centralisée (GTC) asservie aux services généraux et aux établissements de la DAC et de la DJS dans le nouveau Forum des Halles.

2012 SG 206 Réaménagement du quartier des Halles (1er). Echanges de volumes au niveau -4 du Forum des Halles. - Approbation et signature d'un protocole foncier entre la Ville de Paris et la Régie Autonome des Transports Parisiens et de l'acte subséquent.

Mme Anne HIDALGO, rapporteure.

2012 DPA 84 Passation et signature de 6 marchés d'achat de fournitures et de matériels pour les ateliers de la régie de la Section Technique de l'Energie et du Génie Climatique de la Direction du Patrimoine et de l'Architecture.

Mme Anne HIDALGO, **M. René DUTREY**, rapporteurs.

2012 SG 205 - DEVE 194 Convention avec Port Autonome de Paris pour l'occupation temporaire du domaine public fluvial et portuaire pour les travaux de réalisation de l'archipel au port du Gros Caillou (7e).

Mme Anne HIDALGO, **Mme Anne LE STRAT** et **Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, rapporteures.

2012 DU 14 - DLH 193 Aménagement Paul Bourget (13e) : Bilan de la concertation. Arrêt du programme de l'opération. Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU. Déclassement d'une bande rue Paul Bourget. Résiliation partielle du bail emphytéotique consenti à la SGIM portant location de divers ensembles immobiliers. Convention conclue avec la SGIM.

Mme Anne HIDALGO, **Mme Gisèle STIEVENARD**, rapporteures.

2012 DU 256 Convention d'occupation temporaire du domaine public passée avec la SEMAPA dans le cadre du relogement provisoire des services municipaux de la place Yersin, ZAC Joseph Bédier - Porte d'Ivry (13e).

Mme Anne HIDALGO, **Mme Gisèle STIEVENARD**, **M. Jean VUILLERMOZ**, rapporteurs.

2012 DAC 30 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association SKITe (11e).

2012 DAC 278 Subvention (5.000 euros) et convention avec l'association Abricadabra (19e).

2012 DAC 284 - SG 114 Subvention (15.000 euros) à l'association Roaratorio (2e).

2012 DAC 371 Subvention (200.000 euros) et convention avec l'association Paris-Ateliers (4e).

2012 DAC 514 Subvention (25.000 euros) et avenant avec l'association Friches Théâtre Urbain (17e).

2012 DAC 533 Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association Life Live (20e).

2012 DAC 605 Subvention (40.000 euros) et convention avec l'association Jeunes Talents (20e).

2012 DAC 612 Subvention (1.000 euros) à l'Association pour la création théâtrale européenne (92300 Levallois-Perret).

2012 DAC 617 Subvention (2.500 euros) à l'association Compagnie In-Sense (93400 Saint-Ouen).

2012 DAC 622 Subvention (3.000 euros) à l'association Cyclone (15e).

2012 DAC 715 Subvention (1.200 euros) à l'association Espace Brémontier (17e).

2012 DAC 722 Subvention (2.000 euros) à l'association Silhouette (11e).

2012 DAC 731 Subvention (5.000 euros) et convention avec l'association Centre du Théâtre de l'Opprimé - Augusto Boal (12e).

2012 DAC 750 Subvention (2.000 euros) à l'association Les Petits Riens (19e).

2012 DAC 754 Subvention (18.000 euros) à l'Association Française pour le Cirque de Demain (17e).

2012 DAC 761 Indemnisation de la société SOGESSUR, pour le compte d'un particulier victime d'une inondation provoquée par une défectuosité des installations sanitaires de la bibliothèque André Malraux à Paris 6e.

2012 DAC 765 Subvention (35.000 euros) et convention avec l'association Les Amis de Frans Krajcberg (15e).

2012 DAC 775 Subvention (3.000 euros) à l'association Atelier Musical Paris Seine (18e).

2012 DAC 776 Subvention (8.000 euros) à l'Association Nationale de Recherche et d'Action Théâtrale (14e).

2012 DAC 781 Approbation des modalités de lancement et d'attribution de marchés relatifs à la fourniture de pianos destinés aux nouveaux conservatoires municipaux d'arrondissement.

2012 DAC 783 Signature de 7 conventions relatives à l'occupation du domaine public pour les théâtres.

2012 DAC 785 Subvention (5.000 euros) à l'association de promotion des arts plastiques et urbains contemporains (13e).

2012 DAC 788 Subvention (15.000 euros) et convention avec la SARL Centre International de Créations Théâtrales (10e).

2012 DAC 793 Contrat de transaction avec la société SAS IDENT au titre de l'exécution du marché relatif à la fourniture et à la maintenance de platines et d'unités portatives pour inventaire de technologie RFID.

2012 DAC 800 Convention de partenariat entre la Ville de Paris et la société Paris Docks en Seine en vue de l'organisation de l'exposition "Mannequins, le Corps de la Mode".

2012 DAC 803 Avenant à la convention d'occupation du Domaine Public entre la Ville de Paris et le 104 CENTQUATRE, situé 104, rue d'Aubervilliers (19e).

2012 DICOM 39 Convention de parrainage avec Samsung pour trois expositions et la Ville de Paris.

2012 DPA 82 Avenant n°3 au marché de maîtrise d'oeuvre de l'opération d'extension du Théâtre du Châtelet dans l'ancien Hôtel du Palais (1er).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

2012 DAC 763 Subvention (18.000 euros) à la Fondation Institut kurde de Paris (10e).

M. Bruno JULLIARD, **Mme Claudine BOUYGUES**, rapporteurs.

2012 DAC 521 Subvention (6.500 euros) et avenant avec l'association International Visual Theatre (9e).

2012 DAC 592 Subvention (25.000 euros) et avenant avec l'association Regard'en France Compagnie (12e).

2012 DAC 752 Subvention (7.000 euros) à l'association Futur Composé (3e).

2012 DAC 777 Subvention (8.500 euros) à l'association Mode et handicap, c'est possible ! (16e).

M. Bruno JULLIARD, **Mme Véronique DUBARRY**, rapporteurs.

2012 DAC 256 - DJS 318 Subvention (9.500 euros) à l'association Festival des Musiques Sacrées de Paris (13e).

M. Bruno JULLIARD, **Mme Isabelle GACHET**, rapporteurs.

2012 DAC 430 Subvention (1.000 euros) et avenant avec l'association Le Mystère Bouffe (93310 Le Pré Saint Gervais).

2012 DAC 558 Subvention (3.500 euros) à l'association A Tire d'Ailes (18e).

2012 DAC 562 Subvention (1.000 euros) à l'association Les Yeux Blancs (18e).

2012 DAC 696 Subvention (1.500 euros) à l'association R'Style (19e).

2012 DAC 778 Subvention (1.000 euros) à l'association L'Eclaboussée (18e).

M. Bruno JULLIARD, **Mme Gisèle STIEVENARD**, rapporteurs.

2012 DAC 442 - DASCO 110 Subvention (10.700 euros) et convention avec l'association Compagnie Tamérantong ! (20e).

M. Bruno JULLIARD, **Mme Gisèle STIEVENARD**, **Mme Colombe BROSSEL**, rapporteurs.

2012 DAC 639 Subventions (15.700 euros) à diverses associations oeuvrant dans le 11e arrondissement.

M. Bruno JULLIARD et **Mme Catherine VIEU-CHARIER**, rapporteurs.

2012 DPE 95 Désignation du directeur général d'Eau de Paris.

Mme Anne LE STRAT, rapporteure.

2012 DLH 14 Location par bail emphytéotique, au profit de la RIVP, de l'immeuble communal 3-5 rue Oscar Roty (15e).

2012 DLH 104 Subvention (15.000 euros) à l'Association Consommation Logement et Cadre de Vie, Union Départementale 75 (15e).

2012 DLH 121 Réalisation par Paris Habitat OPH, dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement, d'un programme de construction neuve comportant 9 logements PLUS, 33 logements PLUS CD, 8 logements PLAI et 20 logements PLS, 10 bis, 12, 14 Quai Henri IV (4e).

2012 DLH 129 Modification de la participation de la Ville de Paris au financement du programme de construction comportant 4 logements PLA-I, 16 logements PLUS et 5 logements PLS à réaliser par la SIEMP, 133-135 rue Pelleport / 13 rue des Pavillons (20e).

2012 DLH 154 Location par bail emphytéotique, au profit de PARIS HABITAT-OPH, de l'immeuble 3 avenue du Coq (9e).

2012 DLH 183 Location par bail emphytéotique, au profit de la SIEMP, de l'immeuble communal 26 rue de l'Echiquier (10e).

2012 DLH 214 Bail emphytéotique consenti à la RIVP le 27 juin 2011 portant location de volumes dépendant de l'immeuble communal 5 - 5 bis rue Stendhal (20e).

2012 DLH 217 Réalisation par PROLOGUES d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 2 logements PLAI, 22 rue Jean Moinon (10e) et 132 rue du Chemin Vert (11e).

2012 DLH 226 Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 1 logement PLA-I, 120 boulevard de Clichy (18e).

2012 DLH 231 Réalisation par ERIGERE d'un programme de réhabilitation Plan Climat de 39 logements, 11-13 boulevard Exelmans (16e) et de 120 logements, 1 rue Meryon (16e).

2012 DLH 232 Réalisation par Batigère Ile-de-France d'un programme de construction neuve comportant 12 logements PLS et d'un programme de réhabilitation Plan Climat de 36 logements, 8 rue Mercoeur (11e).

2012 DLH 241 Réalisation par ICF LA SABLIERE d'un programme de réhabilitation progressive Plan Climat de 105 logements, 2-4 square Auguste Renoir (14e).

2012 DLH 252 Réalisation par la SGIM, dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement, d'un programme comportant 7 logements PLA-I, 17 logements PLUS et 7 logements PLS, ZAC Beaujon Lot 5 (8e).

2012 DLH 254 Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme comportant 2 logements PLUS CD, 10 logements PLUS, 6 logements PLAI et 6 logements PLS, 40 rue de la Chapelle (18e).

2012 DLH 256 Réalisation par Paris Habitat-OPH d'un programme de résidentialisation et de réhabilitation Plan Climat de 289 logements, 30 rue Erard, 23-35 rue du Colonel Rozanoff (12e).

2012 DLH 258 Réalisation par la SIEMP d'un programme de construction de 18 logements étudiants en colocation (62 chambres), 83 bis - 85 rue Philippe de Girard (18e).

2012 DLH 261 Réalisation par Emmaüs Habitat d'un programme de réhabilitation Plan Climat et d'Amélioration de la qualité de service de 96 logements, 2 rue Henri Chevreau (20e).

2012 DLH 262 Réalisation par Paris Habitat - OPH d'un programme de réhabilitation Plan Climat comportant 49 logements, 221, 231, 239, 247 rue de Belleville (19e).

2012 DLH 263 Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de construction neuve comportant 64 logements étudiants PLUS, 57 boulevard Ornano - 70 rue Championnet (18e).

2012 DLH 264 Réalisation par la RIVP, dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement, d'un programme comportant une résidence étudiante de 131 logements PLUS, 136-138 avenue Jean Jaurès (19e).

2012 DLH 266 Réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 1 logement PLA-I et 4 logements PLUS, 70 rue René Boulanger (10e).

2012 DLH 267 Réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 6 logements PLA-I, 9 logements PLUS et 6 logements PLS 32, boulevard de Reuilly (12e).

2012 DLH 269 Réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 2 logements PLA-I, 8 logements PLUS et 2 logements PLS, 10 rue Laplace (5e).

2012 DLH 270 Réalisation par la RIVP d'un programme comportant 7 logements PLA-I, 8 logements PLUS et 2 logements PLS, 62-62 bis rue Oberkampf (11e).

2012 DLH 271 Réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 2 logements PLA-I, 6 logements PLUS et 4 logements PLS, 10 bis rue Daguerre (14e).

2012 DLH 272 Réalisation par la RIVP d'un programme comportant 3 logements PLUS, 13 rue Richer (9e).

2012 DLH 273 Réalisation par la RIVP d'un programme comportant 1 logement PLUS, 16 rue Lesueur (16e).

2012 DLH 275 Réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 4 logements PLA-I, 16 logements PLUS et 2 logements PLS, 7 boulevard Richard Lenoir (11e).

2012 DLH 277 Réalisation par la RIVP, dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement (VEFA), d'un programme comportant une résidence sociale de type foyer pour jeunes travailleurs (FJT) de 63 logements PLA-I et une résidence étudiante de 89 logements PLUS, lot O3 de la ZAC Batignolles (17e).

2012 DLH 278 Réalisation par la RIVP d'un programme comportant 1 logement PLUS, 8 rue Victor Considérant (14e).

2012 DLH 279 Réalisation par la RIVP d'un programme comportant 3 logements PLUS, 129 boulevard Ney (18e).

2012 DLH 280 Réalisation par la SGIM d'un programme comportant 2 logements PLA-I et 4 logements PLUS, 19 rue du Groupe Manouchian (20e).

2012 DLH 283 Réalisation par Coopération et Famille d'un programme de réhabilitation Plan Climat de 255 logements, 225-231 rue d'Alésia (14e).

2012 DLH 284 Réalisation par Immobilière 3F d'un programme de construction neuve comportant 4 logements PLAI et 16 logements PLUS, 6 rue du Bouloi - 5 rue du Colonel Driant (1er).

2012 DLH 285 Réalisation par REHABAIL d'un programme de réhabilitation Plan Climat d'une résidence sociale comportant 13 logements, 30 rue de la Folie Regnault (11e).

2012 DLH 287 Réalisation par la SGIM, dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement, d'un programme comportant 3 logements PLA-I, 4 logements PLUS et 2 logements PLS 9 rue Elisa Lemonnier (12e).

2012 DLH 289 Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de création d'un logement PLAI 51/53 rue de Lourmel - 95/103 avenue Emile Zola et de deux logements PLAI 20/26 rue Cronstadt (15e).

2012 DLH 290 Réalisation par la SIEMP d'un programme de construction comportant 11 logements PLA-I, 15 logements PLUS et 5 logements PLS, 33-35 boulevard Ornano (18e).

2012 DLH 291 Réalisation par la SIEMP d'un programme comportant 2 logements PLA-I et 6 logements PLUS, 4 rue Gustave Goublier (10e).

2012 DLH 292 Réalisation par la SIEMP d'un programme d'acquisition - réhabilitation comportant 3 logements PLA-I, 5 logements PLUS et 13 logements PLS 6, rue Julien Lacroix (20e).

2012 DLH 293 Réalisation par la SGIM d'un programme comportant 2 logements PLA-I, 5 logements PLUS et 2 logements PLS, 80 rue de Turenne Bâtiment A (3e).

2012 DLH 294 Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de construction neuve comportant 5 logements PLUS, 2 logements PLAI et 4 logements PLS, 1-7 rue de la Mare (20e).

2012 DLH 295 Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 1 logement PLA-I, 4 logements PLUS et 4 logements PLS, 108 rue de Bagnolet (20e).

2012 DLH 296 Réalisation par EFIDIS d'un programme de réhabilitation progressive Plan Climat de 183 logements, 63-65 avenue Emile Zola (15e).

2012 DLH 297 Réalisation par Batigère Ile-de-France d'un programme de réhabilitation Plan Climat de 69 logements, 15 bis rue Jules Romains (19e).

2012 DLH 299 Réalisation par Batigère Ile-de-France d'un programme de réhabilitation Plan Climat de 12 logements, 25 rue Laghouat (18e).

2012 DLH 300 Réalisation par Batigère Ile-de-France d'un programme de construction neuve comportant 12 logements PLUS CD, 5-7 rue Myrha et 30-32 rue Affre (18e).

2012 DLH 301 Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme comportant 18 logements étudiants PLUS et 7 logements étudiants PLS, 148 boulevard Vincent Auriol (13e).

2012 DLH 302 Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 4 logements PLUS, 3 logements PLA-I et 4 logements PLS, 158 boulevard de Magenta (10e).

2012 DLH 304 Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 16 logements PLUS, 60 rue Bayen (17e).

2012 DLH 305 Création par la SGIM de 14 logements PLUS par transformation de chambres de service dans les 5e, 12e, 13e, 15e, 16e, 17e et 20e arrondissements.

2012 DLH 307 Réalisation par la SIEMP d'un programme de construction comportant 7 logements PLS, 14 rue du Département (19e).

2012 DLH 309 Réalisation par la SIEMP d'un programme de réhabilitation Plan Climat comportant 23 logements 20-22, rue Alibert (10e).

2012 DLH 310 Réalisation par la RIVP d'un programme comportant 1 logement PLUS, 118 rue Rambuteau (1er).

2012 DLH 311 Réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 2 logements PLA-I, 11 logements PLUS et 2 logements PLS, 98 rue de la Folie Méricourt (11e).

2012 DLH 312 Réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 1 logement PLS 76, rue de la Colonie (13e).

2012 DLH 314 Réalisation par la RIVP d'un programme de réhabilitation Plan Climat de l'ensemble immobilier, 55-59 et 63 rue Balard et 70 rue Gutenberg (15e).

2012 DLH 315 Réalisation par la RIVP d'un programme de réhabilitation Plan Climat de l'ensemble immobilier, 230-232 rue de Courcelles (17e).

2012 DLH 316 Réalisation par la RIVP d'un programme de réhabilitation Plan Climat de l'ensemble immobilier 30, rue Baron et 27, rue Lantiez (17e).

2012 DLH 317 Réalisation par la RIVP d'un programme de réhabilitation Plan Climat progressive de l'ensemble immobilier, 18 rue Nicolet (18e).

2012 DLH 318 Réalisation par la RIVP d'un programme de réhabilitation Plan Climat de l'ensemble immobilier 31 rue de Nantes (19e).

2012 DLH 319 Réalisation par la RIVP d'un programme de réhabilitation Plan Climat de l'ensemble immobilier 6, 6 bis, 6 ter, 10, 10 bis rue Barbanègre et 23-23 bis quai de l'Oise (19e).

2012 DLH 320 Réalisation par la RIVP d'un programme de réhabilitation Plan Climat de l'ensemble immobilier, 109-121 boulevard Mortier et 60 rue Saint Fargeau (20e).

2012 DLH 321 Réalisation par la RIVP d'un programme de réhabilitation Plan Climat de l'ensemble immobilier, 4 place de la Porte de Bagnolet (20e).

2012 DLH 322 Réalisation par la RIVP d'un programme de réhabilitation Plan Climat de l'ensemble immobilier 304-306 rue de Belleville (20e).

2012 DLH 323 Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme comportant 6 logements PLUS, 3 logements PLAI et 6 logements PLS, 47 rue Hermel (18e).

2012 DLH 324 Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de construction neuve comportant 15 logements PLUS-CD et 35 logements PLS, 66 rue René Binet (18e).

2012 DLH 327 Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de construction neuve comportant 70 logements PLUS, 28 logements PLAI et 42 logements PLS, ZAC Clichy Batignolles lot 04 A (17e).

2012 DLH 328 Réalisation par la SIEMP d'un programme de construction comportant 4 logements PLA-I et 10 logements PLUS 179, rue Saint Maur (10e).

2012 DLH 329 Réalisation par la SGIM d'un programme de construction comportant 2 logements PLA-I et 6 logements PLUS, 25 rue Duhesme et 149 rue Marcadet (18e).

2012 DLH 330 Réalisation par la SGIM d'un programme comportant 4 logements PLUS 32 rue Terre Neuve (20e).

2012 DLH 331 Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 2 logements PLA-I, 7 logements PLUS et 6 logements PLS, 104 rue Balard (15e).

2012 DLH 332 Signature d'un protocole d'accord transactionnel pour la fixation de l'indemnité d'éviction commerciale et la libération des lieux pour le local situé 10 rue des Patriarches (5e).

2012 DLH 333 Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme comportant 13 logements PLUS, répartis sur différents arrondissements (13e ,14e, 17e, 19e et 20e), par la transformation de chambres en logements.

2012 DLH 334 Autorisation donnée au représentant de la Ville de Paris de voter en assemblée générale de copropriété l'aliénation de parties communes et la modification de la grille de répartition des tantièmes de charges qui en résulte, dans l'immeuble en copropriété, 35-37 rue Bonaparte (6e).

2012 DLH 335 Avance sur la participation d'équilibre de la convention publique d'aménagement d'éradication de l'insalubrité conclue le 30 mai 2002 entre la Ville de Paris et la SIEMP.

2012 DLH 337 Réalisation par la RIVP d'un programme comportant 1 logement PLUS, 11 place de la Porte de Champerret (17e).

2012 DLH 340 Réalisation par la SA d'HLM "l'Habitat Social Français" (HSF) d'un programme de réhabilitation Plan Climat de l'ensemble immobilier, 143-145 rue de l'Ourcq (19e).

2012 DLH 342 Réalisation par la SGIM d'un programme de construction comportant 12 logements PLA-I, 31 logements PLUS et 19 logements PLS, 18 à 34 rue Paul Bourget (13e).

2012 DLH 343 Modification de l'assiette foncière de l'ensemble immobilier Vincennes I (12e et 20e), destiné à être loué par bail emphytéotique au profit de la RIVP.

2012 DLH 344 Octroi de la garantie de la Ville de Paris à l'emprunt PEX à contracter par France Habitation en vue de l'acquisition d'un immeuble, 11 rue Duperré (9e).

2012 DLH 346 Réalisation par PROLOGUES d'un programme de réhabilitation Plan Climat de 4 logements PLAI, répartis sur trois arrondissements (10e, 12e et 19e).

2012 DLH 349 Réalisation par Batigère Ile-de-France d'un programme d'amélioration de la qualité de service (AQS) de 160 logements, 162 bis rue Ordener, 6 rue Désiré Ruggieri et 87-91 rue Damrémont (18e).

2012 DLH 350 Réalisation par Batigère Ile-de-France d'un programme d'amélioration de la qualité de service (AQS) de 268 logements, Ilot Saint-Blaise (20e).

2012 DLH 351 Réalisation par Paris Habitat - OPH d'un programme de résidentialisation et de réhabilitation Plan Climat de 130 logements, 1-7 rue de la Mare (20e).

2012 DLH 352 Réalisation par la RIVP d'un programme de résidentialisation de l'ensemble immobilier, 194-224 boulevard Macdonald et 2-16 avenue de la porte d'Aubervilliers (19e).

2012 DLH 353 Réalisation par la SGIM, dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement, d'un programme comportant 10 logements PLA-I, 24 logements PLUS et 14 logements PLS, ZAC Clichy Batignolles Lot O2 (17e).

2012 DLH 354 Autorisation donnée au représentant de la Ville de Paris de voter en assemblée générale de copropriété l'aliénation de parties communes et la modification de la grille de répartition des tantièmes de charges qui en résulte dans l'immeuble en copropriété, 77 rue des Haies (20e).

2012 DLH 355 Réalisation par Paris Habitat-OPH d'un programme de réhabilitation Plan Climat progressif de 46 logements, 59 rue Falguière (15e).

2012 DLH 356 Réalisation par Paris Habitat-OPH d'un programme de réhabilitation Plan Climat progressif de 168 logements, 55 rue de la Grange aux Belles (10e).

2012 DLH 357 Réalisation par Paris Habitat-OPH d'un programme de réhabilitation Plan Climat progressif de 39 logements, 1/5 rue Bernard de Ventadour - 83/85 rue Pernety (14e).

2012 DLH 358 Réalisation par Paris Habitat-OPH d'un programme de réhabilitation Plan Climat progressif de 628 logements, 2/29 rue du Clos et 79/99 rue des Orteaux (20e).

2012 DLH 359 Modification du règlement d'attribution des subventions de la Ville de Paris pour les travaux d'amélioration de l'habitat.

2012 DU 224 Cession d'un ensemble immobilier 7 rue Caplat (18e).

M. Jean-Yves MANO, rapporteur.

2012 DLH 282 Réalisation par Antin Résidences d'un programme de transformation d'un Foyer de Travailleurs Migrants en une résidence sociale comportant 129 logements PLA-I, 23 rue du Retrait (20e).

2012 DLH 286 Transformation par COALLIA HABITAT des foyers de travailleurs migrants 50-52 rue Clisson (13e) et 13-15 rue de Lorraine (19e) en deux résidences sociales comportant respectivement 182 logements PLA-I et 173 logements PLA-I.

M. Jean-Yves MANO, **Mme Claudine BOUYGUES**, rapporteurs.

2012 DLH 347 Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de construction d'une structure pour personnes âgées composée d'une maison relais de 24 logements PLAI, d'une résidence sociale de 17 logements PLAI et d'une petite unité de vie de 21 logements PLS, 12 place du Docteur Yersin (13e).

M. Jean-Yves MANO, **Mme Liliane CAPELLE**, rapporteurs.

2012 DLH 220 Réalisation par la RIVP, dans le cadre d'un vente en l'état futur d'achèvement, d'un programme comportant 1 logement PLA-I, 1 logement PLS et un mini-foyer pour personnes en situation de handicap mental de 9 logements PLUS, 154 avenue Victor Hugo (16e).

M. Jean-Yves MANO, **Mme Véronique DUBARRY**, rapporteurs.

2012 DLH 348 Octroi d'une subvention complémentaire à AXIMO pour le financement d'une résidence sociale comportant 21 logements PLAI, dont 6 logements en acquisition-réhabilitation et 15 logements en construction neuve, 13 rue Morère (14e).

M. Jean-Yves MANO, **Mme Fatima LALEM**, rapporteurs.

2012 DLH 276 Réalisation par la RIVP d'un programme de structure d'hébergement de 5 logements PLA-I, 12 rue Jean Quarré (19e).

2012 DLH 308 Réalisation par la SIEMP d'un programme d'acquisition - réhabilitation comportant une résidence sociale de 13 logements PLA-I, 41 rue d'Aboukir (2e).

M. Jean-Yves MANO, **Mme Olga TROSTIANSKY**, rapporteurs.

2012 DU 257 Cession au profit de l'Etablissement Public Foncier des Yvelines (EPFY), de 21 ha de terrains (78955 Carrières-sous-Poissy).

M. Pierre MANSAT, rapporteur.

2012 SG 190 - DVD 214 Convention-cadre avec la Communauté d'agglomération Est Ensemble et la commune de Bobigny relative à la réalisation de la ZAC Ecocité à Bobigny et aux conditions d'entretien et d'exploitation des berges du canal de l'Ourcq, et convention d'application n° 1 relative à l'aménagement de la place au droit de la passerelle.

M. Pierre MANSAT, **Mme Anne LE STRAT**, rapporteurs.

2012 DDEEES 252 Trois Conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE) avec l'Association nationale de la recherche et de la technologie et de trois contrats de collaboration avec les laboratoires d'accueil.

2012 DDEEES 259 Subvention (13.800.000) à la régie à autonomie financière et personnalité morale chargée de la gestion de l'école supérieure de physique et de chimie industrielles de la ville de Paris (ESPCI).

2012 DDEEES 260 Subvention (2.000.000 euros) à la régie à autonomie financière et personnalité morale chargée de la gestion de l'école supérieure de physique et de chimie industrielles de la ville de Paris (ESPCI).

2012 DDEEES 262 Subvention (4.250.000 euros) à la régie à autonomie financière et personnalité morale chargée de la gestion de l'école des ingénieurs de la ville de Paris (EIVP).

2012 DDEEES 263 Convention de partenariat entre la Ville de Paris et France Télécom Orange pour le raccordement et l'offre d'accès des incubateurs, pépinières et hôtels d'entreprises parisiens à la fibre très haut débit.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2012 DA 41 Lancement et signature des marchés à bons de commande pour les prestations de nettoyage des séchoirs et des hottes de cuisine et le ramonage de leurs conduits d'évacuation et des ventilations mécaniques des établissements municipaux de petite enfance.

2012 DA 43 - DA 43-G Approbation et signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville de Paris et le Département de Paris pour la fourniture de produits d'entretien, de papier hygiénique, de brosserie et articles divers de nettoyage, en 5 lots séparés et lancement et attribution des MBC correspondants.

2012 DICOM 41 Lancement d'un appel d'offre ouvert relatif au lot n° 2 "Suivi des informations dans la presse écrite internationale" du marché "Suivi des informations dans les médias français et étrangers pour le compte de la Mairie de Paris".

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

2012 DFPE 16 Convention (18.629 euros) avec l'association Calinot Singe pour la réalisation de travaux dans sa crèche parentale 184, rue de la Croix Nivert (15e).

2012 DFPE 17 Subvention (70.000 euros) et convention avec l'association La Goutte de Lait St-Léon pour la réalisation de travaux dans sa halte-garderie 14, rue Edgar Faure (15e).

2012 DFPE 56 Subvention (15.973 euros) et avenant n° 3 à convention avec l'Association Au Fil de la Découverte (15e) pour la halte-garderie (15e).

2012 DFPE 72 Subvention (170.693 euros) et avenant n° 3 avec l'Association Familiale Catholique de Saint Honoré d'Eylau (16e) pour sa halte-garderie.

2012 DFPE 75 Subventions (450.775 euros) et convention avec l'association Les Crocos (12e) pour sa crèche parentale.

2012 DFPE 76 Subvention (1.060.120 euros) et convention avec La Maison des Bout'Chou (13e) pour sa crèche collective (12e).

2012 DFPE 89 Subvention (34.173 euros) et avenant n° 3 avec l'association Halte-garderie de l'Annonciation pour sa halte-garderie (16e).

2012 DFPE 91 Subvention (40.830 euros) et avenant n°3 à l'association L'Ile aux trésors (19e) pour la crèche parentale.

2012 DFPE 120 Subvention (81.082 euros) et avenant n° 3 avec l'association La Joannaise Du Gros Caillou (7e) pour sa halte garderie.

2012 DFPE 197 Subvention (485.194 euros) et avenant n° 3 à la Fondation Maison des Champs de Saint François d'Assise (19e) pour la crèche collective Sainte Lucie (5e).

2012 DFPE 198 Subvention (131.133 euros) et avenant avec l'association des Cité du Secours Catholique (20e) pour la crèche familiale Cité Saint Martin (4e).

2012 DFPE 238 Subvention (51.324 euros) et avenant n° 3 avec l'association Oeuvre d'Education Populaire Familiale du Petit Montrouge (14e) pour la halte-garderie.

2012 DFPE 243 Subvention (48.911 euros) et avenant n° 3 avec l'Association d'Education Populaire Notre Dame des Champs - Montparnasse Rencontres pour la halte-garderie (14e).

2012 DFPE 249 Subvention (72.173 euros) et avenant n° 3 avec l'association Enfance pour Tous (69001 Lyon) pour la crèche collective Les Petits Réglisses (20e).

2012 DFPE 250 Subvention (132.648 euros) et avenant n° 3 à convention avec l'association l'Oeuvre de la Chaussée du Maine-Ceasil (15e) pour la crèche collective Plein Ciel (15e).

2012 DFPE 251 Subvention (141.229 euros) et avenant n° 3 avec l'association l'Oeuvre de la Chaussée du Maine-Ceasil (15e) pour la halte-garderie du même nom (15e).

2012 DFPE 319 Subventions (196.621 euros) et avenants à conventions avec l'association Estrelia (10e) pour ses activités d'accueil enfants parents.

2012 DFPE 363 Convention de délégation de service public pour l'exploitation de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 11-13 rue Emile Duployé (18e).

2012 DFPE 419 Subventions attribuées à la ville de Paris (5.804.800 euros maximum) et conventions avec la Caisse d'Allocations Familiales de Paris au titre de la création de 12 équipements de petite enfance sur le territoire parisien.

2012 DFPE 422 Approbation des modalités de lancement, d'attribution et de signature d'un marché article 30 à bons de commande de prestations d'information et de conseil concernant les modes d'accueil des jeunes enfants parisiens.

2012 DFPE 424 Approbation d'un marché de prestations de service avec le centre hospitalier national d'ophtalmologie (12e) ayant pour objet la mise à disposition de 8 places d'accueil de petite enfance pour les parisiens au sein de la crèche hospitalière du CHNO des Quinze-Vingts.

2012 DFPE 425 Avenant n°4 à la convention d'objectifs avec une association gestionnaire d'un établissement de la petite enfance (1er).

2012 DFPE 426 Avenants aux conventions d'objectifs avec les associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance (2e).

2012 DFPE 427 Avenants aux conventions d'objectifs avec les associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance (3e).

2012 DFPE 428 Avenants aux conventions d'objectifs avec les associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance (4e).

2012 DFPE 429 Avenants aux conventions d'objectifs avec les associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance (5e).

2012 DFPE 430 Avenants aux conventions d'objectifs avec une association gestionnaire d'établissements de la petite enfance (6e).

2012 DFPE 431 Avenants aux conventions d'objectifs avec des associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance (7e).

2012 DFPE 432 Avenant à la convention d'objectifs avec une association gestionnaire d'un établissement de la petite enfance (8e).

2012 DFPE 433 Avenants aux conventions d'objectifs avec des associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance (9e).

2012 DFPE 434 Avenants aux conventions d'objectifs avec les associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance (10e).

2012 DFPE 435 Avenants aux conventions d'objectifs avec les associations et organismes gestionnaires d'établissements de la petite enfance (11e).

2012 DFPE 436 Avenants aux conventions d'objectifs avec les associations et organismes gestionnaires d'établissements de la petite enfance (12e).

2012 DFPE 437 Avenants aux conventions d'objectifs avec des associations et organismes gestionnaires d'établissements de la petite enfance (13e).

2012 DFPE 438 Avenants aux conventions d'objectifs avec les associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance (14e).

2012 DFPE 439 Avenants aux conventions d'objectifs avec les associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance (15e).

2012 DFPE 440 Avenants aux conventions d'objectifs avec des associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance (16e).

2012 DFPE 441 Avenants aux conventions d'objectifs avec des associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance (17e).

2012 DFPE 442 Avenants aux conventions d'objectifs avec les associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance (18e).

2012 DFPE 443 Avenants aux conventions d'objectifs avec les associations et organismes gestionnaires d'établissements de la petite enfance (19e).

2012 DFPE 444 Avenants aux conventions d'objectifs avec les associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance (20e).

2012 DFPE 446 Convention d'objectif avec l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris - U.D.A.F. de Paris pour le fonctionnement de la halte-garderie A Tout Petits Pas (17e).

2012 DFPE 447 Convention d'objectif avec l'association ESTRELIA (10e) pour le fonctionnement de la crèche collective (20e).

2012 DFPE 450 Signature d'un contrat de transaction avec la société LOVETRA, concernant les dépenses de pressing pour les établissements municipaux de petite enfance de Paris.

2012 DFPE 451 Signature d'une convention de partenariat entre l'association les Restaurants du Coeur, la SODEXO et la Ville de Paris.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2012 DAC 773 Subvention (1.500 euros) à l'association Photographisme / Les Amis de Alain-Gilles Bastide (14e).

2012 DAC 790 Subvention (7.000 euros) à la Fondation du Patrimoine (16e).

2012 DAC 792 Protocole d'accord transactionnel entre la Ville de Paris et les consorts Oudot relatif à la contrefaçon de la sculpture Hamadryade de Bourdelle

2012 DUCT 207 Demande de modification de statuts formulée par la congrégation dénommée Province de France de la compagnie de Jésus (7e).

Mme Danièle POURTAUD, rapporteure.

2012 DAC 759 Lancement d'un appel d'offres ouvert pour la réalisation d'une étude organisationnelle pour la maintenance des équipements et installations techniques, l'entretien du bâti et l'exploitation du chauffage de 9 musées parisiens et divers bâtiments annexes.

2012 DAC 764 Approbation et signature du protocole d'accord sur la résiliation amiable de la convention de délégation de service public relative à l'animation des musées de la Ville de Paris.

Mme Danièle POURTAUD et **M. Bruno JULLIARD**, rapporteurs.

2012 DILT 20 Approbation et signature d'une convention entre la Ville de Paris et l'Etablissement Public "Paris Musées" relative aux modalités de mise à disposition de prestations de services et équipements de la Ville de Paris (DILT) permettant la continuité des activités transférées de la Direction des Affaires culturelles à l'Etablissement Public "Paris Musées".

2012 DRH 122 Convention de services entre la Direction des ressources humaines de la Ville de Paris et l'Etablissement "Paris Musées".

2012 DSTI 32 Approbation et signature d'une convention de mise à disposition de compétences et de services entre la Ville de Paris (DSTI) et l'Etablissement Public "Paris Musées".

2012 DDEEES 265 Convention entre la Ville de Paris (direction du développement économique, de l'emploi et de l'enseignement supérieur) et l'Etablissement Public Paris Musées relative aux modalités de la mise à disposition de compétences et de services en matière d'accueil, de gestion, de formation et de paie des apprentis.

2012 DPE 104 Convention relative aux modalités de mise à disposition de services et de moyens entre la Ville de Paris (DPE) et l'établissement public Paris Musées.

2012 DEVE 193 Convention relative aux modalités de mise à disposition de services et de moyens entre la Ville de Paris (DEVE) et l'établissement public des Musées de la Ville de Paris.

2012 DPP 49 Convention de mise à disposition de compétences et de services Ville de Paris (direction de la prévention et de la protection) / Etablissement public Paris Musées.

2012 DAC 804 Convention de partenariat entre le Théâtre National de Chaillot, la Ville de Paris (Musée d'Art Moderne) et l'établissement public Paris Musées.

2012 DICOM 40 Convention de partenariat avec l'Etablissement Public des Musées et la Ville de Paris.

2012 DPA 88 Approbation des modalités de passation d'une convention de mise à disposition de compétences et de services entre la Direction du Patrimoine et de l'Architecture et l'établissement public "Paris Musées" et autorisation de signer ladite convention.

2012 DAC 768 Signatures d'avenants à 14 conventions dans le cadre du transfert de la gestion des musées à l'établissement public Paris Musées au 1er janvier 2013.

2012 DAC 796 - SG 208 Versement par la Ville de Paris d'une dotation initiale en numéraire à l'établissement public Paris Musées.

2012 DAC 802 Convention de partenariat entre la Direction des Affaires Culturelles et l'établissement public Paris Musées.

2012 SG 210 - DAC 807 Subventions de fonctionnement (57.150.000 euros) et (1.882.000 euros) d'investissement à l'établissement public Paris Musées, chargé de la gestion des musées de la Ville de Paris.

2012 DAC 795 - DPE 102 Convention avec l'association Inter-Musées, la Ville de Paris et l'établissement public Paris Musées pour le Paris Museum Pass.

2012 DF 119 Convention de mise à disposition de compétences et de services entre la direction des finances et l'établissement public Paris Musées.

Mme Danièle POURTAUD et **M. Bruno JULLIARD**, **M. Bernard GAUDILLÈRE**, **Mme Maïté ERRECART** et **M. Christian SAUTTER**, **M. François DAGNAUD**, **Mme Fabienne GIBOUDEAUX** et **Mme Anne LE STRAT**, **Mme Myriam EL KHOMRI**, rapporteurs.

2012 DAC 760 - SG 191 Acomptes de subventions au titre de 2013 avec avenant à la convention et conventions à divers organismes.

Mme Danièle POURTAUD, **M. Bruno JULLIARD** et **Mme Catherine VIEU-CHARIER**, rapporteurs.

2012 SG 209 Signature de la convention de l'accord de partenariat entre le Comité d'Histoire de la Ville de Paris et le magazine l'Histoire.

Mme Danièle POURTAUD et **Mme Catherine VIEU-CHARIER**, rapporteures.

2012 DDEEES 233 Acomptes sur subvention pour 2013 (1.218.250 euros) aux Unions départementales syndicales.

2012 DDEEES 234 Acompte sur la subvention 2013 (151.750 euros) avec avenant à la convention à la Commission Administrative de la Bourse du Travail.

M. Christian SAUTTER, rapporteur.

2012 DGRI 74 Subvention (100.000 euros) et convention avec l'Union des Organisations Syriennes de Secours Médicaux (49 080 Bouchemaine) pour un programme d'aide d'urgence à la population syrienne.

M. Pierre SCHAPIRA, rapporteur.

2012 DGRI 73 - DPE 103 Subvention (20.000 euros) et avenant à convention avec l'association Hydraulique sans frontières, pour l'attribution du solde de la subvention relative au projet d'assainissement des effluents liquides des villages d'Asrouks et Zawyat Irs (Maroc).

M. Pierre SCHAPIRA, **Mme Anne LE STRAT**, rapporteurs.

2012 DPVI 205 Convention n° 39906 relative au cofinancement par le Fonds Social Européen "Compétitivité Régionale et Emploi" d'une action menée par la Ville de Paris.

2012 DPVI 206 Subventions (22.343 euros) à 8 associations et une convention menant des actions au titre de la Politique de la Ville.

2012 DPVI 207 Signature de quatre conventions pour la manifestation "Quartiers en scène" du 24 janvier 2013 et versement à la ville de 60.000 euros.

Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteure.

2012 DASES 40 Subvention (24.277 euros) et convention avec l'association Secours catholique pour le centre d'accueil et d'orientation de personnes demandeuses d'asile "LE CEDRE" (19e).

2012 DFPE 420 Subvention (2.000 euros) à l'association YACHAD (14e).

2012 DFPE 448 Subvention (7.000 euros) et avenant avec l'association Ecole des Parents et des Educateurs (EPE) (11e).

2012 DFPE 449 Subvention (2.000 euros) et convention avec le Centre d'Etudes et de Recherches, d'Accompagnement Familial par la Médiation (CERAF) (18e).

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

2012 DAC 177 Subvention (32.067 euros) et convention avec la Fondation de la Résistance 7e.

2012 DAC 767 Subvention (3.000 euros) à l'Association Périphérie Centre régional de création cinématographique (93100 Montreuil).

2012 DAC 779 Subvention (3.000 euros) à l'association Ciné Histoire, 15e.

2012 DAC 786 Subvention (1.500 euros) à l'Union nationale des combattants du département de Paris (1e).

2012 DAC 789 Subvention (5.000 euros) à l'Association républicaine des anciens combattants et victimes de guerre A.R.A.C. Comité départemental de Paris (13e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

2012 DJS 184 Subvention (112.730 euros) et convention avec la Fédération Française Handisport.

2012 DJS 443 Subvention (30.000 euros) et convention avec le Centre de Formation de Football de Paris.

2012 DJS 447 Subvention (50.000 euros) et convention avec la Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées à l'occasion de la 39 e édition du Tournoi Paris Ile-de-France Grand Slam les 9 et 10 février 2013.

2012 DJS 448 Subvention (10.000 euros) et convention avec la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées à l'occasion de l'organisation de l'Open International de Paris de Karaté les 19 et 20 janvier 2013 à Coubertin (16e).

2012 DJS 449 Indemnisation amiable de différents tiers en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2012 DPA 75 Avenant n° 1 au marché de travaux pour la construction d'un complexe sportif dans la ZAC Beaujon (8e).

M. Jean VUILLERMOZ, rapporteur.

2012 DPA 85 Modalités de passation d'un appel d'offres européen pour l'exploitation et la maintenance des installations de génie climatique de piscines et bains douches de la direction de la jeunesse et des sports de la Ville de Paris en 2 lots.

M. Jean VUILLERMOZ, **M. René DUTREY**, rapporteurs.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance des communications suivantes :

2012 SG 207 Communication du bilan d'avancement du projet de réaménagement du quartier des Halles (1er).

Mme Anne HIDALGO, rapporteure.

2012 DAJ 25 - DAJ 25-G Communication de la liste de marchés attribués du 4 octobre au 1er novembre 2012.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

Liste des membres présents.

M. Pierre AIDENBAUM, M. Gilles ALAYRAC, M. David ALPHAND, Mme Aline ARROUZE, Mme Lynda ASMANI, M. Daniel ASSOULINE, M. David ASSOULINE, M. Pierre AURIACOMBE, Mme Marie-Chantal BACH, Mme Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, M. Denis BAUPIN, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BENESSIANO, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Geneviève BERTRAND, Mme Hélène BIDARD, M. Patrick BLOCHE, Mme Michèle BLUMENTHAL, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, M. Jacques BRAVO, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Catherine BRUNO, Mme Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mme Frédérique CALANDRA, Mme Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Michel CHARZAT, Mme Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT, M. Pascal CHERKI, Mme Odette CHRISTIENNE, Mme Lyne COHEN-SOLAL, M. Yves CONTASSOT, M. Alexis CORBIÈRE, M. Thierry COUDERT, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. Gérard d'ABOVILLE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mlle

Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Françoise de PANAFIEU, M. Bertrand DELANOË, Mme Laurence DOUVIN, Mme Laurence DREYFUSS, Mme Véronique DUBARRY, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, M. Michel DUMONT, M. René DUTREY, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Maïté ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Mireille FLAM, Mme Ghislène FONLLADOSA, Mme Danielle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Isabelle GACHET, Mme Edith GALLOIS, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, M. Christophe GIRARD, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, Mme Claire GUIDI, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, Mme Halima JEMNI, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Brigitte KUSTER, Mme Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne LE STRAT, M. François LEBEL, M. Jean-Pierre LECOQ, M. Jean-François LEGARET, M. Pierre LELLOUCHE, M. Romain LEVY, M. Alain LHOSTIS, Mme Katia LOPEZ, Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY, M. Roger MADEC, M. Jean-Yves MANO, M. Pierre MANSAT, M. Daniel MARCOVITCH, M. Stéphane MARTINET, M. Jean-François MARTINS, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, Mme Martine MÉRIGOT de TREIGNY, M. Jean-Louis MISSIKA, M. Philippe MOINE, Mme Camille MONTACIÉ, Mme Valérie MONTANDON, Mme Claire MOREL, M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Martine NAMY-CAULIER, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Mao PENINOU, Mme Frédérique PIGEON, Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN, Mme Olivia POLSKI, Mme Danièle POURTAUD, M. Yves POZZO DI BORGO, M. Loïg RAOUL, M. Gérard REY, Mme Firmine RICHARD, M. Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Georges SARRE, M. Christian SAUTTER, M. Pierre SCHAPIRA, Mme Danielle SIMONNET, M. Richard STEIN, Mme Gisèle STIEVENARD, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Jean TIBERI, Mme Claude-Annick TISSOT, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ, Mme Sylvie WIEVIORKA.

Excusés

M. Bernard DEBRÉ, Mme Valérie HOFFENBERG, Mme Annick LEPETIT.

Absente

Mme Roxane DECORTE.

Liste des membres présents en Commission.

1ère Commission

MM. David ALPHAND, Julien BARGETON, Jacques BRAVO, Jean-Pierre CAFFET, Pierre GABORIAU, Bernard GAUDILLÈRE, Jean-François LEGARET, Mme Camille MONTACIÉ, MM. Mao PENINOU, Yves POZZO di BORGO, Daniel VAILLANT, Mmes Geneviève BERTRAND, Laurence DREYFUSS, MM. Sylvain GARET, Gérard REY.

2e Commission

MM. Jacques BOUTAULT, Jean-Bernard BROS, Mmes Maïté ERRECART, Laurence GOLDGRAB, MM. Didier GUILLOT, Jean-Louis MISSIKA, Mmes Valérie MONTANDON, Valérie SACHS, M. Christian SAUTTER, Mme Pauline VÉRON.

Excusées : Mmes Lyne COHEN-SOLAL, Gisèle FONLLADOSA.

3e Commission

MM. Julien BARGETON, Claude DARGENT, Mmes Laurence DOUVIN, Léa FILOCHE, Edith GALLOIS, Halima JEMNI, M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Françoise de PANAFIEU, M. Jean VUILLERMOZ.

4e Commission

Mme Aline ARROUZE, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Yves CONTASSOT, René DUTREY, Mmes Fabienne GASNIER, Fabienne GIBOUDEAUX, Anne LE STRAT, M. Daniel MARCOVITCH, Mmes Annick OLIVIER, Claude-Annick TISSOT.

Excusé : M. DAGNAUD.

5e Commission

Mmes Sylvie WIEVIORKA, Myriam EL KHOMRI, Gisèle STIEVENARD, MM. Hamou BOUAKKAZ, Mao PENINOU, Gilles ALAYRAC, Mmes Véronique DUBARRY, Fabienne GIBOUDEAUX, M. Philippe GOUJON, Mme Geneviève BERTRAND.

6e Commission

Mmes Karen TAIEB, Claudine BOUYGUES, Catherine BRUNO, Liliane CAPELLE, Véronique DUBARRY, Myriam EL KHOMRI, Fatima LALEM, M. Romain LEVY, Mme Martine MÉRIGOT de TREIGNY, M. Vincent ROGER, Mme Olga TROSTIANSKY.

7e Commission

Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BENESSIANO, Mmes Michèle BLUMENTHAL, Colombe BROSSEL, Isabelle GACHET, MM. Christophe NAJDOVSKI, Jean VUILLERMOZ.

Excusé : M. Richard STEIN.

8e Commission

MM. Sylvain GAREL, Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Mmes Laurence DREYFUSS, Claire GUIDI, M. Alain LHOSTIS.

Excusés : Mmes Anne HIDALGO, Sandrine CHARNOZ, M. Christophe GIRARD.

9e Commission

Mme Geneviève BERTRAND, M. Pierre AIDENBAUM, Mmes Catherine DUMAS, Danielle FOURNIER, MM. Christophe GIRARD, Bruno JULLIARD, Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY, M. Stéphane MARTINET, Mmes Danièle POURTAUD, Catherine VIEU-CHARIER.

Excusé : M. Pierre SCHAPIRA.

Annexe n° 1 - Questions écrites posées à M. le Maire de Paris.

Questions du groupe U.M.P.P.A.

QE 2012-26 Question de M. Jérôme DUBUS et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à une demande de bilan en matière de consommation énergétique des programmes neufs et des réhabilitations engagés par la Ville de Paris et par les bailleurs sociaux depuis 2007.

Libellé de la question :

"Le Plan Climat de Paris, adopté à l'unanimité en 2007, fixe des objectifs de consommation en énergie primaire d'un maximum de 50 kilowatt-heure/mètre carré pour les opérations neuves et de 80 kilowatt-heure/mètre carré pour les réhabilitations lourdes.

L'objectif de 50 kilowatt-heure/mètre carré pour les opérations neuves vise ainsi à dépasser les normes du label BBC.

Il est important d'atteindre ces objectifs pour réduire les émissions de gaz à effet de serre mais aussi pour lutter contre la précarité énergétique.

En effet, la rénovation énergétique d'un bâtiment permet de faire des économies de l'ordre de plusieurs centaines d'euros par an pour un ménage.

Cependant, plusieurs constructions neuves et rénovations lourdes réalisées par des opérateurs de la Ville de Paris présentent des consommations en énergie primaire qui ne sont pas conformes aux objectifs du Plan Climat.

D'ailleurs, à l'occasion de la conférence environnementale des 14 et 15 septembre derniers, le Premier Ministre a réaffirmé que la rénovation énergétique était l'un des objectifs prioritaires du Gouvernement.

Aussi, l'auteur de la question souhaiterait disposer d'un bilan en matière de consommation énergétique des programmes neufs et des réhabilitations engagés par la Ville de Paris et par les bailleurs sociaux qui en dépendent, depuis 2007."

Réponse (M. Jean-Yves MANO, adjoint) :

"La mise en œuvre du Plan Climat de Paris adopté le 1er octobre 2007, dans les programmes neufs et de réhabilitations de logements sociaux, a débuté dès 2008. Les objectifs en matière de consommation d'énergie, permettant l'ouverture des financements spécifiques du Plan Climat, sont restés stables sur l'ensemble de la période 2008/2012 (50 kWh/m^2 pour les opérations neuves et de 80 kWh/m^2 pour les réhabilitations lourdes).

Le taux de conformité global sur l'ensemble de la période considérée est supérieur à 70 %. Ce taux de conformité au Plan Climat des programmes de logements sociaux s'est amélioré depuis 2008 de 62 % à 76 % en 2012 et est globalement stable depuis 2010. Les procédures de certifications mobilisées par les bailleurs, Patrimoine Habitat & Environnement pour les réhabilitations et Habitat & Envrionnement pour le neuf, suivent la même tendance sur la période.

Sur la période 2008/2012, le taux de conformité aux objectifs du Plan Climat en matière de consommation énergétique dans la production de logements sociaux est le suivant :

	Période 2008/2012		
Conformité de la production	en logements		
	Logement familial	Résidence sociale	Total
Réhabilitations	4.981	4.318	9.299
Réhabilitations conformes au Plan Climat	2.203	2.905	5.108
Taux de conformité en réhabilitation	44 %	67 %	55 %
Constructions	6.342	7.373	13.715
Constructions conformes au Plan Climat	5.608	5.828	11.436
Taux de conformité en construction	88 %	79 %	83 %
Toutes opérations	11.323	11.691	23.014
Toutes opérations conformes au Plan Climat	7.811	8.732	16.543
Taux de conformité global	69 %	75 %	72 %

Le taux de conformité varie en fonction du type de produit considéré et à ces contraintes propres en terme de mise en œuvre d'un programme de travaux.

La très grande majorité des opérations de construction de logements familiaux atteint désormais l'objectif du Plan Climat (88 % de conformité sur la période 2008/2012, 95 % en moyenne à partir de 2009).

Les principales exceptions concernent des opérations de logements acquis en VEFA auprès de promoteurs privés dans le cadre notamment de l'application de la "règle des 25 %" de logements sociaux posée par le PLU. Les promoteurs privés étant simplement tenus de respecter la réglementation thermique, moins exigeante que le Plan Climat.

La conformité des réhabilitations de logements familiaux est de 44 %. Cet écart s'explique par les contraintes liées au bâti existant, à la préservation du patrimoine architectural ou au maintien de l'occupation d'une partie des logements, ne permettant pas la mise en œuvre des travaux d'amélioration du bâti les plus performants sur le plan thermique.

Par ailleurs, compte tenu du prix du foncier élevé, certaines opérations de réhabilitation se limitent à des travaux légers de sécurité, de confort et de parties communes afin de préserver l'équilibre économique de l'opération.

Logements familiaux conforme au Plan Climat

	2008		2009		2010		2011		Prévisions 2012		2008/2012	
Réhabilitations	286	28 %	545	40 %	669	58 %	425	50 %	278	46 %	827	44 %
Constructions	672	58 %	770	97 %	1.322	93 %	1.877	97 %	967	94 %	5.608	88 %
Total	958	44 %	1.315	61 %	1.991	77 %	2.302	83 %	1.245	76 %	7.811	69 %

(Les % sont calculés par rapport à l'ensemble de la production soumise aux règles du Plan Climat).

La construction de résidences sociales a un taux de conformité plus faible que la construction de logements familiaux (79 % contre 88 %). La difficulté d'atteinte de l'objectif de 50 kWh/m^2 dans ce type de produit spécifique (FPH, EHPA, FAM…), soumis à une réglementation plus stricte en termes d'éclairage des parties communes et de ventilation, explique cet écart.

La conformité des réhabilitations de résidences sociales est supérieure à celle de la réhabilitation des logements familiaux, les programmes de travaux mis en œuvre étant principalement plus lourd.

Résidences sociales conformes au Plan Climat

	2008		2009		2010		2011		2012		2008/2012	
Réhabilitations	198	92 %	676	62 %	918	58 %	564	78 %	549	78 %	2.905	67 %
Constructions	1.308	83 %	1.286	91 %	1.437	86 %	801	58 %	995	74 %	5.827	79 %
Total	1.506	84 %	1.962	79 %	2.355	72 %	1.365	65 %	1.544	75 %	8.732	75 %

(Les % sont calculés par rapport à l'ensemble de la production soumise aux règles du Plan Climat).

Globalement, tous modes de réalisation confondus, le nombre de logements sociaux conformes aux objectifs du Plan Climat a fortement progressé depuis 2008. Toutefois, le taux de conformité moyen plafonne depuis 2010 à 75 %.

Production globale conforme au Plan Climat

	2008		2009		2010		2011		2012		2008/2012	
Réhabilitations	484	40 %	1.221	50 %	1.587	58 %	989	63 %	827	63 %	5.108	55 %
Constructions	1.980	72 %	2.056	93 %	2.759	90 %	2.678	81 %	1.962	83 %	11.435	83 %
Total	2.464	62 %	3.277	71 %	4.346	75 %	3.667	75 %	2.789	76 %	16.543	72 %

(Les % sont calculés par rapport à l'ensemble de la production soumise aux règles du Plan Climat)."

QE 2012-27 Question de M. Michel DUMONT et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur le calendrier et le contenu du processus d'informatisation de demandes de logements.

Libellé de la question :

"A l'occasion de la Mission d'Information et d'Evaluation sur les modes et méthodes d'attribution des logements sociaux, nous avons été particulièrement étonnés, voire choqués, par certains archaïsmes.

En effet, une visite dans les locaux de la Direction du Logement et de l'Habitat de la Ville de Paris nous a permis de constater un amoncellement de dossiers papier, alimenté par les quelques 20.000 courriers reçus chaque année par la DLH.

Afin de traiter au mieux les 126.539 demandeurs qui attendent un logement social, une informatisation demeure indispensable pour une gestion optimale et transparente de la demande.

Aussi, la recommandation n° 15 de notre rapport préconise de s'engager résolument vers une dématérialisation de la procédure d'inscription des demandeurs (demandes initiales, fourniture des pièces justificatives scannées et renouvellement) afin de limiter les flux de courrier. Ainsi, le demandeur pourrait à tout moment accéder à son dossier, consultable en ligne, l'informant de l'état de sa demande, du type de logement auquel il peut prétendre et du temps moyen d'attente observé par le passé pour une demande similaire.

Considérant cette recommandation, l'auteur de la question souhaiterait connaître précisément le calendrier et le contenu du processus d'informatisation de la demande."

Réponse (M. Jean-Yves MANO, adjoint) :

"Il convient tout d'abord de préciser que la demande de logement est informatisée depuis de nombreuses années. L'application information AIDA (Accueil et Instruction des Demandes d'Attributions de logements) a été mise en service en mars 2008 et a remplacé le SIL (Système d'Information des Logements) lui-même mis en service en 1989.

Les données contenues dans le formulaire sont saisies dans cette application qui permet de gérer les demandes de logement mais également le contingent de logements réservés à la Ville.

La Direction du Logement et de l'Habitat (DLH) dispose, en revanche, d'un fichier papier des demandes de logement comprenant le formulaire et les pièces justificatives, nécessaires à l'instruction des demandes.

Alors que la Ville avait engagé courant 2009 les premiers travaux en vue de la mise en place d'une Gestion Electronique des Documents, le projet n'a pu être mené dans les délais prévus en raison des nécessaires adaptations d'AIDA à la réforme nationale de la demande de logement social et notamment les interfaces avec le système national géré par l'Etat.

Néanmoins, la GED a été mise en service le 4 décembre 2012 et permettra, avec un déploiement progressif dans tous les points d'accueil avant le 15 mars 2013, de numériser les pièces justificatives présentées à l'appui de toute nouvelle demande, et de numériser parallèlement les dossiers existants à l'occasion d'un renouvellement ou d'une actualisation.

Pour faciliter cette numérisation de masse des dossiers, le service est engagé depuis plusieurs mois dans une opération de desserrement des dossiers qui a permis de supprimer dans plus de 60.000 dossiers les pièces inutiles ou obsolètes.

La DLH avait relancé depuis plusieurs mois le projet de "guichet électronique", déjà évoqué lors de la mise en place d'AIDA : possibilité de s'inscrire, d'actualiser ou de renouveler une demande, en joignant les pièces justificatives numérisées.

L'Etat envisageant la mise en service d'un guichet de pré-inscription sur le système national, la DLH attend janvier 2013, période à laquelle le calendrier et le périmètre du projet de l'Etat devraient être précisés, pour s'engager dans la mise en place, le cas échéant, d'un guichet propre à la Ville de Paris. Si tel était le cas, ce guichet devrait pouvoir être mis en service avant fin 2013."

Annexe n° 2 - Budget d'investissement de la Ville de Paris pour 2013.

RECAPITULATION GENERALE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Missions	Libellés	Autorisations de programme (stock net après BP 2013)	
		Dépenses	Recettes
01000	Cabinet du Maire	40 049,68	0,00
02000	Secrétariat général	22 709 635,97	3 950 124,00
03000	Inspection générale	34 749,31	13 570,00
04000	Sécrétariat général du Conseil de Paris	138 160,56	0,00
05000	Systèmes et technologies de l'information	11 994 526,42	1 903 122,00
06000	Information et communication	257 114,61	0,00
08000	Prévention et protection	1 902 997,72	50 365,00
09000	Affaires juridiques	343 647,05	535,94
10000	Ressources humaines	1 712 918,18	0,00
12000	Achats	100 000,00	0,00
13000	Immobilier, logistique et transports	103 027 463,03	991 357,90
14000	Usagers, citoyens et territoires	8 271 632,67	0,00
15000	Politique de la ville et de l'intégration	475 620,87	0,00
21000	Patrimoine et architecture	1 373 985 938,85	656 674 751,65
23000	Espaces verts et environnement	200 125 274,70	14 464 295,13
30000	Familles et petite enfance	351 927 466,23	2 573 957,40
34000	Action sociale, enfance et santé	3 171 063,64	2 616,00
40000	Affaires culturelles	386 870 173,08	52 056 594,75
50000	Finances (services financiers communs)	22 284 754,35	188 000 000,00
51000	Finances	981 765,03	10 703,00
55000	Développement économique, emploi et enseignement supérieur	63 298 080,13	566 567,00
60000	Urbanisme	205 267 708,69	157 221 610,57
61000	Voirie et déplacements	938 961 701,32	203 099 801,83
64000	Propreté et eau	176 592 058,35	6 203 546,99
65000	Logement et habitat	14 003 357,69	370 000,00
80000	Affaires scolaires	434 337 629,65	5 600 064,24
88000	Jeunesse et sports	495 309 635,26	35 911 736,11
MISSIONS ORGANIQUES		**4 818 125 123,04**	**1 329 665 319,51**
90000	Dons et legs	5 857 313,05	6 414 863,25
90001	Etudes	31 204 554,10	36 502 105,00
90002	Grands projets de renouvellement urbain	174 346 716,00	41 584 472,59
90003	Action en faveur des personnes handicapées	14 458 374,49	3 094 200,00
90004	Opérations sous mandat	42 915 876,60	63 424 237,55
90005	Schéma directeur informatique	95 745 467,36	200 000,00
90006	Compte foncier	711 855 908,28	1 820 957 851,72
90007	Avances de trésorerie	13 190 000,00	127 050 000,00
90010	Subventions d'équipement	1 903 022 647,48	20 204 800,00
90011	Avances sur marchés	9 265 684,89	7 266 392,00
MISSIONS TRANSVERSALES		**3 001 862 542,25**	**2 126 698 922,11**
TOTAL GENERAL		**7 819 987 665,29**	**3 456 364 241,62**

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES		A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Maire	VOTE de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = II + III
010	STOCKS (REGROUPEMENT DES COMPTES 31, 33, 35) (5)					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)	19 366 606,00		22 317 388,00	22 067 388,00	22 067 388,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	394 112 100,00		412 850 336,00	412 850 336,00	412 850 336,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	221 679 392,00		234 040 507,00	225 040 507,00	225 040 507,00
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (6)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	814 387 309,00		759 786 749,00	760 786 749,00	760 786 749,00
	Total des dépenses d'équipement	**1 449 545 406,00**		**1 408 994 980,00**	**1 420 744 980,00**	**1 420 744 980,00**
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	10 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	790 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	625 996 000,00		429 863 340,00	429 363 340,00	429 363 340,00
18	COMPTE DE LIAISON AFFECTATION (BA, REGIES) (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	2 650 000,00		2 000 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	33 450 000,00		26 300 000,00	25 550 000,00	25 550 000,00
020	DEPENSES IMPREVUES	1 400 000,00		1 400 000,00	1 400 000,00	1 400 000,00
	Total des dépenses financières	**654 296 000,00**		**459 593 340,00**	**457 843 340,00**	**457 843 340,00**
45...1	TOTAL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (8)	27 830 000,00		16 902 657,00	16 202 657,00	16 902 657,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	**2 128 671 406,00**		**1 885 490 977,00**	**1 895 490 977,00**	**1 895 490 977,00**
040	*OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)*	*26 230 000,00*		*4 460 000,00*	*4 460 000,00*	*4 460 000,00*
041	*OPERATIONS PATRIMONIALES (4)*	*255 627 819,00*		*282 021 196,00*	*282 021 196,00*	*282 021 196,00*
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	***281 857 819,00***		***286 481 196,00***	***286 481 196,00***	***286 481 196,00***
	TOTAL	2 410 529 225,00		2 171 972 173,00	2 181 972 173,00	2 181 972 173,00
					D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF OU ANTICIPE (1)	+
					TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	= 2 181 972 173,00

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération FI 021+ FI 040 - DI 040.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Maire	VOTE de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = II + III
010	STOCKS (REGROUPEMENT DES COMPTES 31, 33, 35) (5)					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (hors 138)	48 605 000,00		54 255 037,00	54 255 037,00	54 255 037,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	1 200 073 775,00		982 093 281,00	1 013 426 926,00	1 013 426 926,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)					
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (6)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	4 414 000,00		550 000,00	550 000,00	550 000,00
	Total des recettes d'équipement	**1 253 092 775,00**		**1 036 898 318,00**	**1 068 231 963,00**	**1 068 231 963,00**
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)	136 920 000,00		157 500 000,00	157 500 000,00	157 500 000,00
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (9)					
138	AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NON TRANSFERABLES					
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS REÇUS	200 000,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
18	COMPTE DE LIAISON AFFECTATION (BA, REGIES) (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	51 195 561,00		61 222 629,00	61 222 629,00	61 222 629,00
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	200 000 000,00		175 000 000,00	175 000 000,00	175 000 000,00
	Total des recettes financières	**388 315 561,00**		**393 772 629,00**	**393 772 629,00**	**393 772 629,00**
45...2	TOTAL DES OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS (8)	1 150 000,00		3 737 345,00	3 737 345,00	3 737 345,00
	Total des recettes réelles d'investissement	**1 642 558 336,00**		**1 434 408 292,00**	**1 465 741 937,00**	**1 465 741 937,00**
021	*VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)*	*129 856 200,00*		*138 646 203,00*	*97 312 555,00*	*97 312 555,00*
040	*OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)*	*382 480 870,00*		*336 896 485,00*	*336 896 485,00*	*336 896 485,00*
041	*OPERATIONS PATRIMONIALES (4)*	*255 627 819,00*		*282 021 196,00*	*282 021 196,00*	*282 021 196,00*
	Total des recettes d'ordre d'investissement	***767 970 889,00***		***737 563 884,00***	***716 230 236,00***	***716 230 236,00***
	TOTAL	2 410 529 225,00		2 171 972 173,00	2 181 972 173,00	2 181 972 173,00
					R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	+
					TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	= 2 181 972 173,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.	AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	429 749 040,00

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

Chap (1)	Libelle	Non ventilable 01	0 Services generaux des administrations (sauf 01)	1 Securite et salubrite publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sports et jeunesse
	INVESTISSEMENT						
	DEPENSES REELLES	435 899 582,00	232 479 806,00	1 298 600,00	121 766 085,00	71 948 505,00	144 716 778,00
	Dépenses de l'exercice	435 899 582,00	232 479 806,00	1 298 600,00	121 766 085,00	71 948 505,00	144 716 778,00
020	DEPENSES IMPREVUES	1 400 000,00					
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES						
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT						
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	425 506 340,00	54 000,00		1 793 000,00		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 680 000,00	8 195 180,00		2 509 000,00	993 000,00	1 250 000,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES		33 990 000,00		10 080 000,00	5 080 000,00	95 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 000 800,00	9 816 340,00	168 000,00	7 103 000,00	8 825 800,00	9 925 857,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 593 242,00	169 373 485,00	133 600,00	88 562 485,00	56 650 905,00	133 445 921,00
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	1 500 000,00					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 230 000,00	10 200 000,00				
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE		850 797,00	1 000 000,00	11 575 600,00	400 000,00	
	Restes a réaliser - reports dépenses						
	RECETTES REELLES	1 170 929 555,00	0,00	1 000 000,00	0,00	5 690 624,00	0,00
	Recettes de l'exercice	1 170 929 555,00	0,00	1 000 000,00	0,00	5 690 624,00	0,00
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS						
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	157 500 000,00					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT					5 690 624,00	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 013 426 926,00					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS						
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 629,00					
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE			1 000 000,00			
	Restes à réaliser - reports recettes						
	SOLDE	735 029 973,00	-232 479 806,00	-298 600,00	-121 766 085,00	-66 257 881,00	-144 716 778,00

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Amenagements et services urbains, environnement	9 Action economique	TOTAL	Chap (1)
INVESTISSEMENT						
8 256 985,00	65 596 326,00	301 665 000,00	508 808 310,00	3 055 000,00	1 895 490 977,00	
8 256 985,00	65 596 326,00	301 665 000,00	508 808 310,00	3 055 000,00	1 895 490 977,00	
					1 400 000,00	020
			10 000,00		10 000,00	10
			20 000,00		20 000,00	12
		50 000,00	2 000 000,00	20 000,00	429 363 340,00	15
	600 000,00		6 840 288,00	30 000,00	22 067 388,00	21
	5 920 656,00	299 000 000,00	58 464 680,00	220 000,00	412 850 336,00	204
	1 872 958,00	15 000,00	185 297 352,00	20 000,00	225 040 507,00	21
7 344 985,00	56 392 712,00	2 600 000,00	241 124 810,00	2 765 000,00	769 786 749,00	23
					1 500 000,00	25
			14 100 000,00		25 560 000,00	27
912 000,00	810 000,00		961 260,00		16 902 657,00	45
2 487 345,00	0,00	1 550 000,00	248 564 413,00	35 520 000,00	1 465 741 937,00	
2 487 345,00	0,00	1 550 000,00	248 564 413,00	35 520 000,00	1 465 741 937,00	
			175 000 000,00		175 000 000,00	004
					157 500 000,00	10
			48 564 413,00		54 255 087,00	13
		50 000,00			1 033 476 926,00	16
			550 000,00		550 000,00	23
		1 500 000,00	24 200 000,00	35 520 000,00	61 222 629,00	27
2 487 345,00			250 000,00		3 737 345,00	45
-5 769 640,00	-65 596 326,00	-300 115 000,00	-260 243 897,00	32 465 000,00	-429 749 040,00	

Annexe n° 3 - Budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2013.

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES		A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Maire	VOTE de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = II + III
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	706 392 671,00		707 780 300,00	708 140 300,00	708 140 300,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 906 245 000,00		1 914 178 224,00	1 914 728 224,00	1 914 728 224,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	285 142 346,00		301 745 281,00	323 078 926,00	323 078 926,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 744 873 560,00		1 868 448 264,00	1 868 768 264,00	1 868 768 264,00
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	3 699 000,00		3 700 000,00	3 700 000,00	3 700 000,00
	Total des dépenses de gestion courante	4 646 317 577,00		4 795 852 069,00	4 818 415 714,00	4 818 415 714,00
66	CHARGES FINANCIERES	109 900 000,00		112 580 000,00	112 580 000,00	112 580 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	45 387 000,00		45 265 330,00	45 265 330,00	45 265 330,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (4)					
022	DEPENSES IMPREVUES	4 205 074,00		5 000 000,00	3 778 000,00	3 778 000,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	4 805 811 651,00		4 958 697 399,00	4 980 031 044,00	4 980 031 044,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)	129 856 200,00		130 646 200,00	97 312 555,00	97 312 555,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (5)	382 486 870,00		336 896 485,00	336 896 485,00	336 896 485,00
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (5)					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	512 343 070,00		467 542 685,00	434 209 040,00	434 209 040,00
	TOTAL	5 318 154 721,00		5 414 240 084,00	5 414 240 084,00	5 414 240 084,00
						+
				D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)		
						=
				TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		5 414 240 084,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Maire	VOTE de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = II + III
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	19 860 000,00		20 080 000,00	20 080 000,00	20 080 000,00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	301 970 483,00		324 261 675,00	324 261 675,00	324 261 675,00
73	IMPOTS ET TAXES	2 971 621 979,00		3 058 550 888,00	3 058 550 888,00	3 058 550 883,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 481 551 581,00		1 441 355 695,00	1 441 355 695,00	1 441 355 695,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	586 700 441,00		555 011 886,00	555 011 886,00	555 011 886,00
	Total des recettes de gestion courante	5 281 704 484,00		5 399 260 144,00	5 399 260 144,00	5 399 260 144,00
76	PRODUITS FINANCIERS	4 765 237,00		5 089 440,00	5 089 440,00	5 089 440,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 455 000,00		5 430 500,00	5 430 500,00	5 430 500,00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (4)					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	5 291 924 721,00		5 409 780 084,00	5 409 780 084,00	5 409 780 084,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (5)	26 230 000,00		4 460 000,00	4 460 000,00	4 460 000,00
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (5)					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	26 230 000,00		4 460 000,00	4 460 000,00	4 460 000,00
	TOTAL	5 318 154 721,00		5 414 240 084,00	5 414 240 084,00	5 414 240 084,00
						+
				R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)		
						=
				TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		5 414 240 084,00

Pour information :

Il s'agit pour un budget voté en équilibre de ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissement	AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	429 749 040,00

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

FONCTIONNEMENT

Chap (1)	Libelle	Non ventilable 01	0 Services generaux des administrations (sauf 01)	1 Securite et salubrite publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sports et jeunesse
	DEPENSES REELLES	313 253 645,00	1 146 337 989,00	58 185 598,00	473 945 980,00	289 435 418,00	234 442 498,00
	Dépenses de l'exercice	313 253 645,00	1 146 337 989,00	58 185 598,00	473 945 980,00	289 435 418,00	234 442 498,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 200 000,00	230 755 714,00	9 585 098,00	81 261 134,00	22 521 813,00	56 757 996,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	550 000,00	398 498 724,00	43 395 500,00	310 676 600,00	116 136 100,00	161 258 500,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	192 553 645,00	130 546 281,00				
022	DEPENSES IMPREVUES	3 770 000,00					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 900 000,00	348 780 830,00	5 205 000,00	131 265 256,00	150 667 600,00	15 691 000,00
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	3 700 000,00					
66	CHARGES FINANCIERES	88 500 000,00	23 600 000,00		492 000,00		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	12 900 000,00	14 157 440,00		242 990,00	109 980,00	315 000,00
	Restes à réaliser - reports dépenses						
	RECETTES REELLES	3 712 190 464,00	169 326 795,00	968 000,00	19 072 463,00	15 620 160,00	62 857 366,00
	Recettes de l'exercice	3 712 190 464,00	169 326 795,00	968 000,00	19 072 463,00	15 620 160,00	62 857 366,00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES		20 069 000,00				
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		16 432 654,00	784 000,00	16 343 130,00	9 231 700,00	29 787 965,00
73	IMPOTS ET TAXES	2 420 578 947,00	270 000,00		38 000,00		
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 289 791 517,00	2 253 534,00	184 000,00	2 066 501,00	479 000,00	12 534 401,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		128 546 107,00		626 832,00	5 648 660,00	20 490 000,00
76	PRODUITS FINANCIERS		549 500,00			14 300,00	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 020 000,00	1 960 000,00		48 000,00	146 500,00	125 000,00
	Restes à réaliser - reports recettes						
	SOLDE	3 398 936 819,00	-977 011 194,00	-57 217 598,00	-454 873 517,00	-273 815 258,00	-171 585 132,00

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

FONCTIONNEMENT

5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagements et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL	Chap (1)
1 033 339 219,00	368 822 400,00	35 267 200,00	991 899 269,00	35 101 828,00	4 980 031 044,00	
1 033 339 219,00	368 822 400,00	35 267 200,00	991 899 269,00	35 101 828,00	4 980 031 044,00	
921 501,00	27 313 000,00	7 744 200,00	311 485 009,00	3 881 828,00	708 140 300,00	011
44 941 900,00	292 926 400,00	18 823 000,00	506 306 500,00	31 215 000,00	1 914 728 224,00	012
					323 078 926,00	014
					3 770 000,00	022
987 415 818,00	48 643 000,00	8 700 000,00	157 154 760,00	9 785 000,00	1 868 768 264,00	65
					3 700 000,00	655
					112 500 000,00	65
60 000,00	140 000,00		17 000 000,00	240 000,00	45 265 330,00	67
3 196 046,00	203 100 000,00	193 688 000,00	1 012 039 290,00	17 721 500,00	5 409 780 084,00	6
3 196 046,00	203 100 000,00	193 688 000,00	1 012 039 290,00	17 721 500,00	5 409 780 084,00	
					20 000 000,00	013
	77 200 000,00	1 287 000,00	164 310 726,00	5 846 500,00	324 261 675,00	70
			637 631 941,00	220 000,00	3 058 550 858,00	73
3 196 046,00	125 900 000,00	900 000,00	3 930 694,00	140 000,00	1 441 355 695,00	74
		189 500 000,00	202 605 319,00	7 515 000,00	555 361 836,00	75
		1 900 000,00	2 250 640,00	388 000,00	5 039 440,00	76
		181 000,00	1 230 000,00	628 000,00	5 432 500,00	77
-1 030 143 173,00	-165 722 400,00	158 420 800,00	20 140 021,00	-17 380 328,00	429 749 040,00	

Annexe n° 4 - Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

Déposé en	Commission saisie	n° amendt	n° Adopté	Groupe déposant	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de Vote
1ère	1ère	1		Exécutif		CM	A	DF 99	Lettre rectificative n° 1	GAUDILLERE	Adopté	11 dec 2012
1ère	1ère							DF 99	Lettre rectificative n° 2	GAUDILLERE		11 dec 2012
1ère	1ère	2		Exécutif		CM	A	DF 99	amendement technique	GAUDILLERE	Adopté	11 dec 2012
Séance	1ère	2bis		Exécutif		CM	A	DF 99		GAUDILLERE	Adopté	11 dec 2012
1ère	1ère	3		PS-RGA		CM	A	DF 99 et DF 29-G	Allégement du coût de la protection sociale complémentaire pour les agents de la Ville de Paris	GAUDILLERE	Adopté	11 dec 2012
1ère	1ère	4		ELVAA	GAREL	CM	A	DF 99	Soutien aux projets "classe découverte"	GAUDILLERE	Retiré	11 dec 2012
1ère	1ère	5		ELVAA	GIBOUDEAUX, DUTREY, LOPEZ	CM	A	DF 99	Accompagnement social lié au logement	GAUDILLERE	Retiré	11 dec 2012
Séance	1ère	5bis	244	Exécutif		CM	V	DF 99			Adopté	11 dec 2012
1ère	1ère	6		ELVAA	FOURNIER	CM	A	DF 99	Plantation d'arbres à Paris	GAUDILLERE	Adopté	11 dec 2012
1ère	1ère	7		ELVAA	FOURNIER, DUTREY	CM	A	DF 99	Soutien aux "projets associés" de nuit blanche	GAUDILLERE	Retiré	11 dec 2012
1ère	1ère	8		ELVAA	GAREL	CM	A	DF 99	Favoritisé l'achat des taxis propres	GAUDILLERE	Retiré	11 dec 2012
Séance	1ère	8bis		Exécutif		CM	A	DF 99		GAUDILLERE	Adopté	11 dec 2012
1ère	1ère	9		ELVAA	FOURNIER	CM	A	DF 99	Entretien des tenues des agents d'accueil et de surveillance de la DEVE	GAUDILLERE	Retiré	11 dec 2012
1ère	1ère	10		ELVAA	GAREL	CM	A	DF 99	Remplacement et entretien des centres thermiques des équipements publics	GAUDILLERE	Retiré	11 dec 2012
1ère	1ère	11		ELVAA	GAREL	CM	A	DF 99	Financement de 2 lieux d'accueils enfants-parents	GAUDILLERE	Retiré	11 dec 2012
1ère	1ère	12		PCF-PG	BROSSAT	CM	A	DF 99	Lutte contre l'homophobie dans le football	GAUDILLERE	Retiré	11 dec 2012
1ère	1ère	13		PCF-PG	BROSSAT	CM	A	DF 99	Traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle	GAUDILLERE	Adopté	11 dec 2012
1ère	1ère	14		PCF-PG	BROSSAT	CM	A	DF 99	Tritre des préemptions pour le logement social	GAUDILLERE	Retiré	11 dec 2012
Séance	1ère	14bis	245			CM	V				Adopté	11 dec 2012
1ère	1ère	15		PCF-PG	BROSSAT, BECKER	CM	A	DF 99	Classes de découverte	GAUDILLERE	Retiré	11 dec 2012
1ère	1ère	16		PCF-PG	BROSSAT	CM	A	DF 99	Mise en place d'un tarif social vélib'	GAUDILLERE	Retiré	11 dec 2012
Séance	1ère	16bis	246	Exécutif		CM	V	DF 99		GAUDILLERE	Adopté	11 dec 2012
1ère	1ère	17		UMPPA/UDI	LEGARET, POZZO DI BORGO	CM	A	DF 99 , DF 100 et DF 30-G	Amendement budgétaire	GAUDILLERE	Rejeté	11 dec 2012
1ère	1ère	18		UMPPA	LEGARET	CM	A	DF 99	Lutte contre l'insalubrité	GAUDILLERE	Rejeté	11 dec 2012
1ère	1ère	19		UMPPA	GOUJON, MENGUY	CM	A	DF 99	Prévention de la toxicomanie dans les écoles et collèges parisiens	GAUDILLERE	Rejeté	11 dec 2012
1ère	1ère	20		UMPPA	GOUJON	CM	A	DF 99	Groupement parisien inter-bailleurs de surveillance	GAUDILLERE	Rejeté	11 dec 2012
1ère	1ère	21		UMPPA	GIANNESINI	CM	A	DF 99	Renouvellement urbain dans les quartiers politique de la ville	GAUDILLERE	Rejeté	11 dec 2012
1ère	1ère	22		UDI	BRUNO, POZZO DI BORGO, SAINT-ETIENNE	CM	A	DF 99	Gratuité du "Vertigo Emeraude Améthyste"	GAUDILLERE	Rejeté	11 dec 2012
1ère	1ère	23		ELVAA	BOUTAULT	CM	V	DF 99	Orientations et engagements budgétaire de l'Etat	GAUDILLERE	Rejeté	11 dec 2012
1ère	1ère	24		ELVAA	BOUTAULT	CM	V	DF 99	Majoration de la cotisation foncière des entreprises	GAUDILLERE	Rejeté	11 dec 2012
1ère	1ère	25		PCF-PG	BROSSAT, SIMONNET	CM	V	DF 99 et DF 29-G	Remboursement de la dette de l'Etat à Paris	GAUDILLERE	Rejeté	11 dec 2012
Séance	1ère	25bis	247			CM	V				Adopté	11 dec 2012
1ère	1ère	26		PCF-PG	BROSSAT	CM	V	DF 99 et DF 29-G	Création d'une taxe foncière additionnelle sur les propriétés bâties	GAUDILLERE	Rejeté	11 dec 2012
1ère	1ère	27		PCF-PG	SIMONNET	CM	V	DF 99 et DF 29-G	Création d'un pôle public bancaire	GAUDILLERE	Rejeté	11 dec 2012
1ère	1ère	28		PCF-PG	BROSSAT, BECKER	CM	V	DF 99	Application d'une journée de carence pour les personnels	GAUDILLERE	Rejeté	11 dec 2012
1ère	1ère	29		PCF-PG	BROSSAT	CM	V	DF 99 et DF 29-G	Révision des valeurs locatives parisiennes	GAUDILLERE	Retiré	11 dec 2012
Séance	1ère	29bis	248			CM	V				Adopté	11 dec 2012

Déposé en	Commission saisie	n° amendt	n° Adopté	Groupe déposant	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de Vote
1ère	1ère	30		UMPPA	LEGARET	CM	V	DF 99	Dispositif "louez solidaire et sans risque"	GAUDILLERE	Rejeté	11 dec 2012
1ère	1ère	31		UMPPA	LEGARET, MENGUY	CM	V	DF 99	Subvention à SASP Paris-Saint--Germain-Football	GAUDILLERE	Rejeté	11 dec 2012
1ère	1ère	32		UMPPA	MENGUY	CM	V	DF 99	Réforme des tarifs des centres d'animation	GAUDILLERE	Rejeté	11 dec 2012
1ère	1ère	33		UMPPA	DUBUS	CM	V	DF 99	Rénovation du parc socle	GAUDILLERE	Rejeté	11 dec 2012
1ère	1ère	34		UMPPA	DUBUS	CM	V	DF 99	Diminution de la taxe foncière au propriétaire réalisant des travaux d'économie d'énergie	GAUDILLERE	Rejeté	11 dec 2012
1ère	1ère	35		UMPPA	MONTANDON	CM	V	DF 99	Réorientation budgétaire en faveur de l'éducation	GAUDILLERE	Rejeté	11 dec 2012
1ère	1ère	36		UMPPA	KUSTER, DUBUS	CM	V	DF 99	Taux de la contribution foncière des entreprises	GAUDILLERE	Rejeté	11 dec 2012
1ère	1ère	37		UMPPA	LEGARET	CM	V	DF 99	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	GAUDILLERE	Rejeté	11 dec 2012
1ère	1ère	38		UMPPA	CHERIOUX DE SOULTRAIT	CM	V	DF 99	Allocation Paris Logement	GAUDILLERE	Rejeté	11 dec 2012
1ère	1ère	39		UDI	POZZO DI BORGO, SAINT-ETIENNE, SACHS	CM	V	DF 99	Cotisation minimum foncière des entreprises	GAUDILLERE	Rejeté	11 dec 2012
1ère	1ère	40		UDI	POZZO DI BORGO, SAINT-ETIENNE	CM	V	DF 99	Elaboration d'un rapport de synthèse relatif aux subventions aux associations	GAUDILLERE	Retiré	11 dec 2012
1ère	1ère	41		UDI	TACHENE, POZZO DI BORGO, SAINT-ETIENNE, REY	CM	V	DF 99	Prêts Paris Logement et prêts parcours résidentiel	GAUDILLERE	Rejeté	11 dec 2012
1ère	1ère	44		UMPPA	GOUJON	CM	A	DF DRH 102 et DF-DRH 31 G	Recrutement d'inspecteurs de sécurité	ERRECART	Rejeté	11 dec 2012
1ère	2e	45		PCF-PG	BROSSAT, BECKER, SIMONNET	CM	V	DF-DRH 102 et DF-DRH 31-G	Gel des salaires dans la fonction publique	ERRECART	Rejeté	11 dec 2012
1ère	2e	46	249	PCF-PG	BROSSAT, BECKER, SIMONNET	CM	V	DF-DRH 102 et DF-DRH 31-G	Agents vacataires de la collectivité	ERRECART	Adopté	11 dec 2012
1ère	2e	47		PCF-PG	SIMONNET	CM	V	DF-DRH 102 et DF-DRH 31-G	Missions de nettoyage des locaux de la collectivité parisienne	ERRECART	Rejeté	11 dec 2012
1ère	6e	48		UMPPA	CHERIOUX DE SOULTRAIT	CM	A	CAS 9 et CAS 10	Harmonisation du montant de l'aide Paris Forfait Familles	TROSTIANSKY	Rejeté	11 dec 2012
1ère	5e	49	250	PS-RGA	ALAYRAC, GOLDGRAB, BROS	CM	V	PP 93	Plan 1000 caméras	EL KHOMRI	Adopté	11 dec 2012
4e	4e/8e	50	251	ELVAA	CONTASSOT	CM	V	DEVE 186	Renouvellement de la flotte de véhicules de la Ville	DUTREY	Adopté	11 dec 2012
4e	4e/8e	51		ELVAA	CONTASSOT	CM	A	DEVE 186	Déplacements domicile-travail	DUTREY	Rejeté	11 dec 2012
4e	4e/8e	52	252	ELVAA	CONTASSOT	CM	V	DEVE 186	Suivi des Diagnostics de Performance Energétique	DUTREY	Adopté (amendé)	11 dec 2012
4e	4e/8e	53		ELVAA	CONTASSOT	CM	A	DEVE 186	Réservoirs d'eau non potable	DUTREY	Rejeté	11 dec 2012
4e	4e/8e	54		ELVAA	CONTASSOT	CM	A	DEVE 186	Précision sur la notion de surface	DUTREY	Retiré	11 dec 2012
4e	4e/8e	55		ELVAA	CONTASSOT	CM	A	DEVE 186	Objectifs rénovation chauffage électrique	DUTREY	Retiré	11 dec 2012
4e	4e/8e	56		ELVAA	CONTASSOT	CM	A	DEVE 186	Objectifs 2020 pour le Plan Climat	DUTREY	Retiré	11 dec 2012
4e	4e/8e	57		ELVAA	CONTASSOT	CM	A	DEVE 186	Evolution du prix de l'électricité	DUTREY	Adopté	11 dec 2012
4e	4e/8e	58		ELVAA	CONTASSOT	CM	A	DEVE 186	Evolution de l'incinération	DUTREY	Rejeté	11 dec 2012
4e	4e/8e	59		ELVAA	CONTASSOT	CM	A	DEVE 186	Evolution des réseaux de chaleur	DUTREY	Retiré	11 dec 2012
4e	4e/8e	60		ELVAA	CONTASSOT	CM	A	DEVE 186	Suivi des consommations d'eau	DUTREY	Adopté	11 dec 2012
4e	4e/8e	61		ELVAA	CONTASSOT	CM	A	DEVE 186	Revêtements de voirie	DUTREY	Retiré	11 dec 2012
4e	4e/8e	62		ELVAA	CONTASSOT	CM	A	DEVE 186	Prix de l'électricité et économies attendues	DUTREY	Adopté	11 dec 2012
4e	4e/8e	63		ELVAA	CONTASSOT	CM	A	DEVE 186	Collecte des déchets ménagers (rattrapage chaufferies)	DUTREY	Retiré	11 dec 2012
4e	4e/8e	64		ELVAA	CONTASSOT	CM	A	DEVE 186	Partenariat public privé	DUTREY	Retiré	11 dec 2012
4e	4e/8e	65		ELVAA	CONTASSOT	CM	A	DEVE 186	Consommations des grands équipements sportifs	DUTREY	Adopté	11 dec 2012
1ère	4e/8e	66		ELVAA	CONTASSOT	CM	A	DEVE 186	Performances du Plan Climat	DUTREY	Retiré	11 dec 2012
1ère	4e/8e	67	253	PCF-PG	BROSSAT, BECKER	CM	V	DEVE 186	Actualisation du Plan Climat Energie	DUTREY	Adopté	11 dec 2012
1ère	4e/8e	68	254		COUNET	CM	V	DEVE 186	ajout de 3 orientations nouvelles	DUTREY	Adopté	11 dec 2012
4e	4e/8e	69		ELVAA	BOUTAULT	CM	V	DEVE 186	Création d'un programme participatif de végétalisation des murs (2ème arrondissement)	DUTREY	Retiré	11 dec 2012
4e	4e/8e	70		ELVAA	BOUTAULT	CM	V	DEVE 186	Création d'un programme participatif de végétalisation des murs (4ème arrondissement)	DUTREY	Retiré	11 dec 2012
4e	4e/8e	71		ELVAA	BOUTAULT	CM	V	DEVE 186	Création d'un programme participatif de végétalisation des murs (14ème arrondissement)	DUTREY	Retiré	11 dec 2012
4e	4e/8e	72		ELVAA	FOURNIER, GAREL	CM	V	DEVE 186	Création d'un programme participatif de végétalisation des murs (19ème arrondissement)	DUTREY	Retiré	11 dec 2012

Déposé en	Commission Séance	N° Général	n° Adopté	Groupe déposant	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de Vote
4e	4e/8e	73		ELVAA	BAUPIN, CHARZAT, GIBOUDEAUX, LOPEZ	CM	V	DEVE 186	Création d'un programme participatif de végétalisation de murs (20ème arrondissement)	DUTREY	Retiré	11 dec 2012
4e	4e/8e	74		ELVAA	BAUPIN, CHARZAT, GIBOUDEAUX, LOPEZ	CM	V	DEVE 186	Plantation d'arbres dans le 20ème arrondissement	DUTREY	Retiré	11 dec 2012
4e	4e/8e	75	255	ELVAA	BAUPIN, CHARZAT, GIBOUDEAUX, LOPEZ	CM	V	DEVE 186	Matériaux biosourcés	DUTREY	Adopté (amendé)	11 dec 2012
4e	4e/8e	76		ELVAA	BOUTAULT	CM	V	DEVE 186	Lancement d'un projet de bâtiment exemplaire en matière environnementale (14ème arrondissement)	DUTREY	Retiré	11 dec 2012
4e	4e/8e	77		ELVAA	BAUPIN, CHARZAT, GIBOUDEAUX, LOPEZ	CM	V	DEVE 186	Bâtiment exemplaire (20ème arrondissement)	DUTREY	Retiré	11 dec 2012
4e	4e/8e	78		ELVAA	NAJDOVSKI	CM	V	DEVE 186	Réalisation de projets d'agriculture urbaine (12ème arrondissement)	DUTREY	Retiré	11 dec 2012
4e	4e/8e	79		ELVAA	BOUTAULT	CM	V	DEVE 186	Développement de l'agriculture urbaine (14ème arrondissement)	DUTREY	Retiré	11 dec 2012
4e	4e/8e	80		ELVAA	BAUPIN, CHARZAT, GIBOUDEAUX, LOPEZ	CM	V	DEVE 186	Agriculture urbaine (20ème arrondissement)	DUTREY	Retiré	11 dec 2012
4e	4e/8e	81	256	ELVAA	BOUTAULT	CM	V	DEVE 186	Ecoquartier Saint-Vincent de Paul	DUTREY	Adopté (amendé)	11 dec 2012
4e	4e/8e	82		ELVAA	NAJDOVSKI	CM	V	DEVE 186	Réalisation d'une canopée solaire en surplomb du boulevard périphérique (12ème arrondissement)	DUTREY	Retiré	11 dec 2012
4e	4e/8e	83		ELVAA	BOUTAULT	CM	V	DEVE 186	Installation d'une canopée solaire sur le périphérique (14ème arrondissement)	DUTREY	Retiré	11 dec 2012
4e	4e/8e	84		ELVAA	NAJDOVSKI	CM	V	DEVE 186	Tram Fret	DUTREY	Retiré	11 dec 2012
4e	4e/8e	85		ELVAA	NAJDOVSKI	CM	V	DEVE 186	Expérimentation de compostage collectif à l'échelle d'un quartier du 12ème arrondissement	DUTREY	Retiré	11 dec 2012
4e	4e/8e	86		ELVAA	BOUTAULT	CM	V	DEVE 186	Interdiction du stationnement des autocars au centre de Paris	DUTREY	Rejeté	11 dec 2012
4e	4e/8e	87		ELVAA	BOUTAULT	CM	V	DEVE 186	Valorisation des déchets des restaurants scolaires du 2ème arrondissement	DUTREY	Retiré	11 dec 2012
4e	4e/8e	88	257	ELVAA	BOUTAULT	CM	V	DEVE 186	Etude de faisabilité d'une piste cyclable à contre-sens sur l'axe Réaumur-Quatre Septembre	DUTREY	Adopté	11 dec 2012
4e	4e/8e	89		ELVAA	BOUTAULT	CM	V	DEVE 186	Création d'un jardin urbain sur le toit du gymnase Léopold Bellan	DUTREY	Retiré	11 dec 2012
4e	4e/8e	90	258	ELVAA	BOUTAULT	CM	V	DEVE 186	Mise en place d'une éco-labellisation des commerces du 2e arrondissement	DUTREY	Adopté (amendé)	11 dec 2012
4e	4e/8e	91		ELVAA	BOUTAULT	CM	V	DEVE 186	Modification du point de vue des ABF en matière de panneaux photovoltaïques	DUTREY	Retiré	11 dec 2012
4e	4e/8e	92		ELVAA	BOUTAULT	CM	V	DEVE 186	Modification du point de vue des ABF en matière de plantation d'arbres dans le centre de Paris	DUTREY	Retiré	11 dec 2012
4e	4e/8e	93		ELVAA	BOUTAULT	CM	V	DEVE 186	Réduction de la vitesse à 30 km/h au centre de Paris	DUTREY	Rejeté	11 dec 2012

Déposé en	Commission Séance	N° Général	n° Adopté	Groupe déposant	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de Vote
4e	4e/8e	94		ELVAA	BOUTAULT, CONTASSOT	CM	V	DEVE 186	Abandon des projets d'immeubles de grande hauteur	DUTREY	Rejeté	11 dec 2012
4e	4e/8e	95		ELVAA	CONTASSOT, BOUTAULT, DUBARRY, CHARZAT, FOURNIER, GAREL, GIBOUDEAUX, LOPEZ, NAJDOVSKI	CM	V	DEVE 186	Eclairage public	DUTREY	Rejeté	11 dec 2012
4e	4e/8e	96		ELVAA	BOUTAULT	CM	V	DEVE 186	Evolution de la réglementation du pouvoir d'injonction de ravalement	DUTREY	Retiré	11 dec 2012
4e	4e/8e	97	259	ELVAA	CONTASSOT	CM	V	DEVE 186	Bilan des conventions avec la FFB et la CAPEB	DUTREY	Adopté (amendé)	11 dec 2012
4e	4e/8e	98		ELVAA	NAJDOVSKI	CM	V	DEVE 186	Financement des réhabilitations thermiques des logements sociaux	DUTREY	Retiré	11 dec 2012
4e	4e/8e	99		ELVAA	BOUTAULT	CM	V	DEVE 186	Systèmes de climatisation	DUTREY	Retiré	11 dec 2012
4e	4e/8e	100		ELVAA	BOUTAULT	CM	V	DEVE 186	Repas servis dans le cadre de la restauration scolaire	DUTREY	Retiré	11 dec 2012
4e	4e/8e	101		ELVAA	CONTASSOT	CM	V	DEVE 186	Chauffage électrique	DUTREY	Retiré	11 dec 2012
4e	4e/8e	102		ELVAA	BOUTAULT	CM	V	DEVE 186	Pôle de fret ferroviaire sur le site des Halles	DUTREY	Retiré	11 dec 2012
4e	4e/8e	103		ELVAA	BOUTAULT	CM	V	DEVE 186	Evolution de la réglementation sur la copropriété en matière de travaux d'amélioration énergétique	DUTREY	Retiré	11 dec 2012
4e	4e/8e	104		ELVAA	BOUTAULT	CM	V	DEVE 186	Contrats de fourniture d'électricité	DUTREY	Rejeté	11 dec 2012
4e	4e/8e	105	260	ELVAA	CONTASSOT	CM	V	DEVE 186	Rénovation des logements sociaux	DUTREY	Adopté	11 dec 2012
1ère	4e 8e	106	261	ELVAA	CHARZAT, CONTASSOT	CM	V	DEVE 186	Création d'un livret d'épargne Paris Climat	DUTREY	Adopté (amendé)	11 dec 2012
1ère	4e/8e	107		PCF-PG	SIMONNET	CM	V	DEVE 186	Non recours aux partenariats publics privés	DUTREY	Rejeté	11 dec 2012
4e	4e/8e	108		UMPPA	GOUJON, LAMOUR, CLERMONT-TONNERRE	CM	V	DEVE 186	Mise en place d'une OPATB dans le 15ème arrondissement	DUTREY	Rejeté	11 dec 2012
4e	4e/8e	109		UMPPA	GOUJON, LAMOUR, CLERMONT-TONNERRE	CM	V	DEVE 186	Contrat de Partenariat et de Performance Energétique (CPPE) dans les écoles du 15ème arrondissement	DUTREY	Retiré	11 dec 2012
4e	4e/8e	110		UMPPA	CLERMONT-TONNERRE	CM	V	DEVE 186	Opportunité et plan d'investissement pour le développement des panneaux solaires photovoltaïques	DUTREY	Retiré	11 dec 2012

Déposé en	Commission Saisie	n° Définitif	n° Adopté	Groupe déposant	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de Vote
4e	4e/8e	111		UMPPA	CLERMONT-TONNERRE	CM	V	DEVE 186	Présentation d'un programme d'investissement sur les énergies renouvelables	DUTREY	Rejeté	11 dec 2012
4e	4e/8e	112		UMPPA	GOUJON, LAMOUR, CLERMONT-TONNERRE	CM	V	DEVE 186	Charte d'Engagement Partenariale pour le Climat	DUTREY	Rejeté	11 dec 2012
4e	4e/8e	113		UMPPA	DUBUS, CLERMONT-TONNERRE	CM	V	DEVE 186	Réalisation de bâtiments exemplaires pour les opérations de construction neuve et de réhabilitation lourde	DUTREY	Retiré	11 dec 2012
4e	4e/8e	114		UMPPA	CLERMONT-TONNERRE	CM	V	DEVE 186	Présentation d'un "bleu" budgétaire transition énergétique	DUTREY	Rejeté	11 dec 2012
1ère	4e/8e	115		UMPPA	DE CLERMONT-TONNERRE	CM	V	DEVE 186	Développement de l'agriculture urbaine à Paris	DUTREY	Retiré	11 dec 2012
1ère	4e/8e	116		UMPPA	TREMEGE	CM	V	DEVE 186	Politique de la collectivité parisienne sur les modes de chauffage	DUTREY	Retiré	11 dec 2012
1ère	4e/8e	117		UMPPA	TREMEGE	CM	V	DEVE 186	Dispositif d'incitation au recyclage des déchets	DUTREY	Rejeté	11 dec 2012
1ère	4e/8e	118		UMPPA	TISSOT, CLERMONT-TONNERRE	CM	V	DEVE 186	Réalisation d'une carte sanitaire des arbres	DUTREY	Rejeté	11 dec 2012
1ère	4e/8e	119		UMPPA	KUSTER, PANAFIEU, BENESSIANO	CM	V	DEVE 186	Végétalisation de la façade de la Mairie du 17e arrondissement	DUTREY	Retiré	11 dec 2012
4e	4e/8e	120		UDI	GASNIER, POZZO DI BORGO	CM	V	DEVE 186	Renforcement de l'action d'information de l'Agence Parisienne du Climat	DUTREY	Rejeté	11 dec 2012
4e	4e/8e	121		UDI	GASNIER, POZZO DI BORGO	CM	V	DEVE 186	Flotte de bennes à ordures au GNV	DUTREY	Rejeté	11 dec 2012
1ère	4e/8e	122		UDI	GASNIER, POZZO DI BORGO	CM	V	DEVE 186	Etablissement d'un plan de financement pluriannuel 2020	DUTREY	Rejeté	11 dec 2012
1ère	4e/8e	123			MARTINS	CM	V	DEVE 186	Organisation d'une collecte des déchets végétaux	DUTREY	Retiré	11 dec 2012
1ère	4e/8e	124	262		MARTINS	CM	V	DEVE 186	Renouvellement de convention d'occupation du domaine public	DUTREY	Adopté (amendé)	11 dec 2012
1ère	4e/8e	125	263		MARTINS	CM	V	DEVE 186	Création d'un mécanisme d'appels à projet et de financements des recherches innovantes	DUTREY	Adopté	11 dec 2012
Séance	4e/8e	125bis	264	Exécutif		CM	V	DEVE 186			Adopté	11 dec 2012
1ère	2e	126	265	PCF-PG	LHOSTIS	CM	Vnr	-	Marque d'application réglementaire des commerces, secteur Faubourg Saint-Denis - La Chapelle	COHEN-SOLAL	Adopté	11 dec 2012
1ère	2e	127		UDI	TACHENE, SACHS, POZZO DI BORGO, LEBEL	CM	Vnr		Evenement "Paris Village de Noël"	COHEN-SOLAL	Rejeté	11 dec 2012
2e	2e	128		Exécutif	ERRECART	CM	A	DAJ 32	Amendement technique	ERRECART	Adopté	11 dec 2012
3e	2e	129		ELVAA	GAREL	CM	A	DAJ 32	Pour favoriser la substitution des véhicules diesel	ERRECART	Retiré	11 dec 2012
Séance	2e	129bis	266	Exécutif		CM	V	DAJ 32		ERRECART	Adopté	11 dec 2012

Déposé en	Commission Saisie	n° Définitif	n° Adopté	Groupe déposant	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de Vote
1ère	2e	130		PCF-PG	SIMONNET	CM	V	DRH 32 et DRH 19-G	Statut des EJE et des ASE	ERRECART	Rejeté	11 dec 2012
Séance	2e	130bis	267	Exécutif		CM	V	DRH 32 et DRH 19-G		ERRECART	Adopté	11 dec 2012
1ère	2e	131		PS-RGA	VAILLANT	CM	Vnr	-	Application de la prochaine loi sur le mariage pour tous	ERRECART	Retiré	11 dec 2012
6e	2e	132		PCF-PG	BROSSAT	CM	Vnr	-	Soutien au projet de mariage pour tous,	ERRECART	Retiré	11 dec 2012
Séance	2e	132bis	268	Exécutif		CM	Vnr			ERRECART	Adopté	11 dec 2012
1ère	2e	133		UDI	POZZO DI BORGO, BERTRAND	CM	Vnr		Débat sur la réforme du mariage	ERRECART	Rejeté	11 dec 2012
2e	2e	134	269	ELVAA	BOUTAULT, FOURNIER	CM	Vnr	-	Vœu relatif à l'utilisation des logiciels libres par la collectivité parisienne	ERRECART	Adopté	11 dec 2012
1ère	2e	135		UMPPA	LEGARET, TISSOT	CM	Vnr		Mise en place d'une prime d'intéressement	ERRECART	Rejeté	11 dec 2012
3e	3e	136	270	ELVAA	NAJDOVSKI	CM	Vnr	-	Desserte de la foire du Trône et maintien du statut piétonnier des voies du bois de Vincennes pendant toute l'année	BARGETON	Adopté	11 dec 2012
3e	3e	137	271	ELVAA	NAJDOVSKI, BAUPIN	CM	Vnr	-	Augmentation annoncée de la TVA sur les transports	BARGETON	Adopté	11 dec 2012
3e	3e	138	272	ELVAA	FOURNIER	CM	Vnr	-	Installation de véligo (garages sécurisés pour vélo) au terminus des lignes de métro et auprès des gares	BARGETON	Adopté	11 dec 2012
3e	3e	139		UMPPA	DOUVIN	CM	Vnr	-	Bilan annuel des déplacements	BARGETON	Rejeté	11 dec 2012
5e	3e	140		UDI	POZZO DI BORGO, GALLOIS	CM	Vnr	-	Taxis parisiens	BARGETON	Retiré	11 dec 2012
Séance	3e	140bis	273	Exécutif		CM	Vnr			BARGETON	Adopté	11 dec 2012
3e	3e	141	274	UDI	GALLOIS	CM	Vnr	-	Amélioration de la signalétique des ponts parisiens	BARGETON	Adopté	11 dec 2012
1ère	3e	142	275	UDI	GALLOIS	CM	Vnr		Bilan officiel d'autolib'	BARGETON	Adopté (amendé)	11 dec 2012
6e	5e	143		PCF-PG	CORBIERE, BROSSAT	CM	Vnr		Arrêt de la reconnaissance d'intérêt général de l'Institut Civitas,	BOUAKKAZ	Rejeté	11 dec 2012
5e	5e	144	276	PS-RGA	ALAYRAC, HIDALGO, DARGENT, LAIEM	CM	Vnr	-	Installation d'un dispositif de vidéoprotection dans l'ensemble des Périchaux	EL KHOMRI	Adopté	11 dec 2012
5e	5e	145		UMPPA	GOUJON, LAMOUR, DE CLERMONT-TONNERRE, MENGUY	CM	Vnr	-	Sécurité du secteur des Périchaux	EL KHOMRI	Rejeté	11 dec 2012
5e	5e	146		UMPPA	GOUJON	CM	Vnr	-	Recrudescence de la mendicité agressive	EL KHOMRI	Rejeté	11 dec 2012
5e	5e	147		UDI	HELARD	CM	Vnr	-	Demande de démantèlement de la délinquance dans le métro	EL KHOMRI	Retiré	11 dec 2012
5e	5e	148		UDI	HELARD	CM	Vnr	-	Campements de Roms du quartier Bastille	EL KHOMRI	Retiré	11 dec 2012
1ère	5e	149		PCF-PG	BROSSAT	CM	Vnr	-	Orchestre des jeunes DEMOS	STIEVENARD	Retiré (non présenté)	11 dec 2012
6e	6e	150		PCF-PG	SIMONNET, ARROUZE	CM	Vnr	-	Droit de vote des résidents étrangers extracommunautaires,	BOUYGUES	Rejeté	11 dec 2012
Séance	6e	150bis	277	Exécutif		CM	Vnr			BOUYGUES	Adopté	11 dec 2012
1ère	7e	151		PCF-PG	CORBIERE	CM	V		Associations confessionnelles qui gèrent des crèches subventionnées	BOUYGUES	Retiré	11 dec 2012
1ère	6e	152	278	PCF-PG	BROSSAT SIMONNET	CM	Vnr	-	Renouvellement de l'agrément à SOS Homophobie	BOUYGUES	Adopté	11 dec 2012

Déposé en	Commission Saisie?	n° Amdt conseil	n° Amdt/pg2	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de Vote
6e	6e	153	279	ELVAA	NAJDOVSKI, FOURNIER	CM	Vnr		Lutte contre les stéréotypes de genre,	LALEM	Adopté	11 dec 2012
2e	6e	154	280	ELVAA	BOUTAULT	CM	Vnr	-	Vœu relatif à l'huile de palme	LE GUEN	Adopté	11 dec 2012
6e	6e	155	281	PCF-PG	BROSSAT, BIDARD	CM	Vnr	-	Situation de la maternité de l'hôpital Trousseau,	LE GUEN	Adopté	11 dec 2012
6e	6e	156		UMPPA	HAREL	CM	Vnr		Personne sans domicile fixe de la rue Cunin-Gridaine,	TROSTIANSKY	Rejeté	11 dec 2012
1ère	6e	157		UDI	POZZO DI BORGO, BERTRAND	CM	Vnr		Apport de l'Eglise catholique à l'action sociale	TROSTIANSKY	Rejeté	11 dec 2012
7e	7e	158	282	PCF-PG	BECKER	CM	Vnr	-	Mise en oeuvre de la réforme des rythmes scolaires à Paris	BROSSEL	Adopté (amendé oralement)	11 dec 2012
1ère	7e	159		UMPPA	LEGARET, BERTHOUT	CM	V	DJS 434	Paris Jeunes Vacances	GACHET	Rejeté	11 dec 2012
7e	7e	160		Exécutif		CM	A	DFPE 421	Amendement technique	NAJDOVSKI	Adopté	11 dec 2012
7e	7e	161	283	UMPPA	GOASGUEN, DEBRE, GIAZZI	CM	Vnr	-	Exploitation du nouveau stade Jean-Bouin	VUILLERMOZ	Adopté	11 dec 2012
8e	8e	162		Exécutif	HIDALGO	CM	A	DU 36	Date de l'arrêté de désaffectation du terrain 45 à 51, boulevard Carnot (12e)	HIDALGO	Adopté	11 dec 2012
8e	8e	163		ELVAA	CONTASSOT	CM	V	DU 63	Conclusion de baux emphytéotiques sur la parcelle concernée par le projet de cession	HIDALGO	Rejeté	11 dec 2012
8e	8e	164		Exécutif	HIDALGO	CM	A	DU 191	Dernier avis des Services fonciers	HIDALGO	Adopté	11 dec 2012
8e	8e	165	284	ELVAA	DUTREY, CONTASSOT	CM	Vnr	-	Recensement du foncier non utilisé des congrégations confessionnelles	HIDALGO	Adopté	11 dec 2012
8e	8e	166		UMPPA	LEGARET, BERTHOUT	CM	Vnr	-	Réunion du Comité permanent de concertation du réaménagement du quartier des Halles	HIDALGO	Rejeté	11 dec 2012
1ère	8e	167		UMPPA	GOUJON, LAMOUR, CLERMONT-TONNERRE, MENGUY	CM	Vnr		Demande de précisions relatives à l'Hôtlport de Paris	HIDALGO	Rejeté	11 dec 2012
8e	8e	168	285	PCF-PG	BROSSAT, VIEU-CHARIER	CM	Vnr	-	Dénomination d'une voie ou d'un lieu parisien en hommage à José Aboulker	HIDALGO	Adopté	11 dec 2012
8e	8e	169		UMPPA	GOUJON, LAMOUR, CLERMONT-TONNERRE, MENGUY	CM	A	DLH 259	Réalisation de logements à destination des classes moyennes	MANO	Rejeté	11 dec 2012
Séance	8e	169a		Exécutif		CM	A	DLH 298		MANO	Adopté	11 dec 2012
8e	8e	170		ELVAA	CONTASSOT	CM	V	DU 244	Conclusion d'un bail emphytéotique en faveur d'un logement passerelle d'insertion en lieu et place de la cession envisagée	MANO	Rejeté	11 dec 2012
8e	8e	171	286	PCF-PG	BROSSAT	CM	Vnr	-	Application d'un taux réduit de TVA sur la production de logements sociaux	MANO	Adopté	11 dec 2012

Déposé en	Commission Saisie?	n° Amdt conseil	n° Amdt/pg2	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de Vote
1ère	8e	172		PCF-PG	BROSSAT	CM	Vnr		Objectif de production de logements sociaux	MANO	Rejeté	11 dec 2012
8e	8e	173		UMPPA	KUSTER, DUBUS	CM	Vnr	-	Affectation du programme de construction 5, rue Berzélius (17e) à un centre d'accueil d'urgence pour femmes victimes de violences conjugales	MANO	Rejeté	11 dec 2012
1ère	8e	174		UMPPA	DUBUS	CM	Vnr		Négociations avec les professionnels de la location meublée de courte durée	MANO	Rejeté	11 dec 2012
5e	8e	175		UMPPA	GOUJON	CM	Vnr	-	Réservation d'un quota de logements sociaux par les commissions d'attribution aux policiers exerçant dans la Capitale	MANO	Rejeté	11 dec 2012
1ère	8e	176	287		MARTINS	CM	Vnr		Impact des productions de logement social	MANO	Adopté	11 dec 2012
9e	9e	177		ELVAA	FOURNIER, NAJDOVSKI	CM	Vnr	-	Soutien au projet de nouvelle implantation de la Maison d'Europe et d'Orient	JULLIARD	Retiré	11 dec 2012
Séance	9e	177bis	288	Exécutif		CM	Vnr			JULLIARD	Adopté	11 dec 2012
1ère	9e	178		PCF-PG	BECKER, BROSSAT	CM	Vnr		Condition d'accueil du public du forum des Images	JULLIARD	Retiré (non présenté)	11 dec 2012
1ère	9e	179		PCF-PG	BROSSAT, SIMONNET	CM	Vnr	-	Pérennité du théâtre de création Paris Villette	JULLIARD	Rejeté	11 dec 2012
9e	9e	179bis	289	Exécutif		CM	Vnr			JULLIARD	Adopté	11 dec 2012
9e	9e	180		UMPPA	DUMAS, MACE DE LEPINAY, BERTHOUT	CM	Vnr	-	Demande d'évaluation du budget de la culture	JULLIARD	Rejeté	11 dec 2012
1ère	9e	181		UMPPA	KUSTER	CM	Vnr		Carte Pass Culture 17	JULLIARD	Rejeté	11 dec 2012
8e	9e	182		UMPPA	GOASGUEN, CLERMONT-TONNERRE	CM	Vnr	-	Devenir du bâtiment qui accueillait le musée national des arts et traditions populaires	POURTAUD	Rejeté	11 dec 2012
9e	9e	183	290	PS-RGA	GIRARD	CM	Vnr	-	Emprisonnement du poète qatari Mohammed Al-Ajami	SCHAPIRA	Adopté	11 dec 2012
9e	9e	184	291	UMPPA	DUBUS	CM	Vnr	-	Soutien aux populations réfugiées de la République Démocratique du Congo	SCHAPIRA	Adopté (amendé)	11 dec 2012
9e	9e	185		Exécutif		CM	A	DAC 486	Amendement technique	VIEU CHARIER	Adopté	11 dec 2012
9e	9e	186		UMPPA/UDI	DATI, POZZO DI BORGO	CM	V	DAC 486	Aménagement paysager de la place Denys Cochin	VIEU CHARIER	Rejeté	11 dec 2012
1ère	9e	187		UMPPA/UDI	DATI, POZZO DI BORGO	CM	Vnr	-	Futur monument OPEX	VIEU CHARIER	Retiré	11 dec 2012
1ère	1ère	188		Exécutif	MONTACIE	CM	A	DAJ 26	Amendement technique	MONTACIE	Adopté	11 dec 2012
5e	1ère	189		UMPPA	HAREL	CM	Vnr	-	Nuisances aux abords du bar "Authentici-thé"	PENINOU	Rejeté	11 dec 2012

Annexe n° 5 - Tableau des votes des groupes politiques.

													PCF-PG		EELVA		PS-RGA		UDI		UMPPA		
Déposé en	Commission Séance	n° définitif	n° Adopté	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de Vote	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	UNANIMIT
1ère	1ère	1		Exécutif		CM	A	DF 99	Lettre rectificative n° 1	GAUDILLERE	Adopté	11 dec 2012									X		
1ère	1ère	2		Exécutif		CM	A	DF 99	amendement technique	GAUDILLERE	Adopté	11 dec 2012								X	X		
Séance	1ère	2bis		Exécutif		CM	A	DF 99		GAUDILLERE	Adopté	11 dec 2012								X	X		
1ère	1ère	3		PS-RGA		CM	A	DF 99 et DF 29-G	Allègement du coût de la protection sociale complémentaire pour les agents de la Ville de Paris	GAUDILLERE	Adopté	11 dec 2012											X
1ère	1ère	4		ELVAA	GAREL	CM	A	DF 99	Soutien aux projets "classe découverte"	GAUDILLERE	Retiré	11 dec 2012											
1ère	1ère	5		ELVAA	GIBOUDEAUX, DUTREY, LOPEZ	CM	A	DF 99	Accompagnement social lié au logement	GAUDILLERE	Retiré	11 dec 2012											
Séance	1ère	5bis	244	Exécutif		CM	V	DF 99			Adopté	11 dec 2012											X
1ère	1ère	6		ELVAA	FOURNIER	CM	A	DF 99	Plantation d'arbres à Paris	GAUDILLERE	Adopté	11 dec 2012											X
1ère	1ère	7		ELVAA	FOURNIER, DUTREY	CM	A	DF 99	Soutien aux "projets associés" de nuit blanche	GAUDILLERE	Retiré	11 dec 2012											
1ère	1ère	8		ELVAA	GAREL	CM	A	DF 99	Favorisé l'achat des taxis propres	GAUDILLERE	Retiré	11 dec 2012											
Séance	1ère	8bis		Exécutif		CM	A	DF 99		GAUDILLERE	Adopté	11 dec 2012											X
1ère	1ère	9		ELVAA	FOURNIER	CM	A	DF 99	Entretien des tenues des agents d'accueil et de surveillance de la DEVE	GAUDILLERE	Retiré	11 dec 2012											
1ère	1ère	10		ELVAA	GAREL	CM	A	DF 99	Remplacement et entretien des centres thermiques des équipements publics	GAUDILLERE	Retiré	11 dec 2012											
1ère	1ère	11		ELVAA	GAREL	CM	A	DF 99	Financement de 2 lieux d'accueils enfants-parents	GAUDILLERE	Retiré	11 dec 2012											
1ère	1ère	12		PCF-PG	BROSSAT	CM	A	DF 99	Lutte contre l'homophobie dans le football	GAUDILLERE	Retiré	11 dec 2012											
1ère	1ère	13		PCF-PG	BROSSAT	CM	A	DF 99	Traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle	GAUDILLERE	Adopté	11 dec 2012											
1ère	1ère	14	245	PCF-PG	BROSSAT	CM	A	DF 99	Titre des préemptions pour le logement social	GAUDILLERE	Retiré	11 dec 2012											X
Séance	1ère	14bis	245			CM	V				Adopté	11 dec 2012								X			
1ère	1ère	15		PCF-PG	BROSSAT, BECKER	CM	A	DF 99	Classes de découverte	GAUDILLERE	Retiré	11 dec 2012								X		X	
1ère	1ère	16		PCF-PG	BROSSAT	CM	A	DF 99	Mise en place d'un tarif social vélib'	GAUDILLERE	Retiré	11 dec 2012											
Séance	1ère	16bis	246	Exécutif		CM	V	DF 99		GAUDILLERE	Adopté	11 dec 2012											
1ère	1ère	17	246	UMPPA/UDI	LEGARET, POZZO DI BORGO	CM	A	DF 99 , DF 100 et DF 30-G	Amendement budgétaire	GAUDILLERE	Rejeté	11 dec 2012											X
1ère	1ère	18		UMPPA	LEGARET	CM	A	DF 99	Lutte contre l'insalubrité	GAUDILLERE	Rejeté	11 dec 2012	X		X		X						
1ère	1ère	19		UMPPA	GOUJON, MENGUY	CM	A	DF 99	Prévention de la toxicomanie dans les écoles et collèges parisiens	GAUDILLERE	Rejeté	11 dec 2012	X		X		X						
1ère	1ère	20		UMPPA	GOUJON	CM	A	DF 99	Groupement parisien inter-bailleurs de surveillance	GAUDILLERE	Rejeté	11 dec 2012	X		X		X						
1ère	1ère	21		UMPPA	GIANNESINI	CM	A	DF 99	Renouvellement urbain dans les quartiers politique de la ville	GAUDILLERE	Rejeté	11 dec 2012	X		X		X						
1ère	1ère	22		UDI	BRUNO, POZZO DI BORGO, SAINT-ETIENNE	CM	A	DF 99	Gratuité du "Navigo Emeraude Améthyste"	GAUDILLERE	Rejeté	11 dec 2012	X		X		X						
1ère	1ère	23		ELVAA	BOUTAULT	CM	V	DF 99	Orientations et engagements budgétaire de l'Etat	GAUDILLERE	Rejeté	11 dec 2012	X				X			NPPV		X	
1ère	1ère	24		ELVAA	BOUTAULT	CM	V	DF 99	Majoration de la cotisation foncière des entreprises	GAUDILLERE	Rejeté	11 dec 2012					X		X		X		
1ère	1ère	25		PCF-PG	BROSSAT, SIMONNET	CM	V	DF 99 et DF 29-G	Remboursement de la dette de l'Etat à Paris	GAUDILLERE	Rejeté	11 dec 2012			X		X						
Séance	1ère	25bis	247			CM	V				Adopté	11 dec 2012					X			X			
1ère	1ère	26		PCF-PG	BROSSAT	CM	V	DF 99 et DF 29-G	Création d'une taxe foncière additionnelle sur les propriétés bâties	GAUDILLERE	Rejeté	11 dec 2012			X				X			X	
1ère	1ère	27		PCF-PG	SIMONNET	CM	V	DF 99 et DF 29-G	Création d'un pôle public bancaire	GAUDILLERE	Rejeté	11 dec 2012			X		X		X		X		
1ère	1ère	28		PCF-PG	BROSSAT, BECKER	CM	V	DF 99	Application d'une journée de carence pour les personnels	GAUDILLERE	Rejeté	11 dec 2012				X	X			X	X		
1ère	1ère	29		PCF-PG	BROSSAT	CM	V	DF 99 et DF 29-G	Révision des valeurs locatives parisiennes	GAUDILLERE	Retiré	11 dec 2012					X		X			X	

Déposé en	Commission Séance	n° bis/ter	n° Adopté	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de Vote	PCF-PG		EELVA		PS-RGA		UDI		UMPPA		UNANIMIT
													CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	
Séance	1ère	29bis	246			CM	V				Adopté	11 dec 2012								X			
1ère	1ère	30		UMPPA	LEGARET	CM	V	DF 99		GAUDILLERE	Rejeté	11 dec 2012			X					X		X	
1ère	1ère	31		UMPPA	LEGARET, MENGUY	CM	V	DF 99	Subvention à SASP Paris-Saint--Germain Football	GAUDILLERE	Rejeté	11 dec 2012	X		X		X						
1ère	1ère	32		UMPPA	MENGUY	CM	V	DF 99	Réforme des tarifs des centres d'animation	GAUDILLERE	Rejeté	11 dec 2012	X		X		X						
1ère	1ère	33		UMPPA	DUBUS	CM	V	DF 99	Rénovation du parc social	GAUDILLERE	Rejeté	11 dec 2012	X		X		X						
1ère	1ère	34		UMPPA	DUBUS	CM	V	DF 99	Diminution de la taxe foncière au propriétaire réalisant des travaux d'économie d'énergie	GAUDILLERE	Rejeté	11 dec 2012	X		X		X						
1ère	1ère	35		UMPPA	MONTANDON	CM	V	DF 99	Réorientation budgétaire en faveur de l'éducation	GAUDILLERE	Rejeté	11 dec 2012	X		X		X			X			
1ère	1ère	36		UMPPA	KUSTER, DUBUS	CM	V	DF 99	Taux de la contribution foncière des entreprises	GAUDILLERE	Rejeté	11 dec 2012	X		X		X						
1ère	1ère	37		UMPPA	LEGARET	CM	V	DF 99	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	GAUDILLERE	Rejeté	11 dec 2012	X		X		X						
1ère	1ère	38		UMPPA	CHERIOUX DE SOULTRAIT	CM	V	DF 99	Allocation Paris Logement	GAUDILLERE	Rejeté	11 dec 2012	X		X		X						
1ère	1ère	39		UDI	POZZO DI BORGO, SAINT-ETIENNE, SACHS	CM	V	DF 99	Cotisation minimum foncière des entreprises	GAUDILLERE	Rejeté	11 dec 2012	X		X		X						
1ère	1ère	40		UDI	POZZO DI BORGO, SAINT-ETIENNE	CM	V	DF 99	Elaboration d'un rapport de synthèse relatif aux subventions aux associations	GAUDILLERE	Retiré	11 dec 2012											
1ère	1ère	41		UDI	TACHENE, POZZO DI BORGO, SAINT-ETIENNE, REY	CM	V	DF 99	Prêts Paris Logement et prêts parcours résidentiel	GAUDILLERE	Rejeté	11 dec 2012	X		X		X						
1ère	1ère	44	248	UMPPA	GOUJON	CM	A	DF DRH 102 et DF-DRH 31 G	Recrutement d'inspecteurs de sécurité	ERRECART	Rejeté	11 dec 2012	X		X		X						
1ère	2e	45	249	PCF-PG	BROSSAT, BECKER, SIMONNET	CM	V	DF-DRH 102 et DF-DRH 31-G	Gel des salaires dans la fonction publique	ERRECART	Rejeté	11 dec 2012			X		X			X		X	
1ère	2e	46	249	PCF-PG	BROSSAT, BECKER, SIMONNET	CM	V	DF-DRH 102 et DF-DRH 31-G	Agents vacataires de la collectivité	ERRECART	Adopté	11 dec 2012								X		X	
1ère	2e	47	250	PCF-PG	SIMONNET	CM	V	DF-DRH 102 et DF-DRH 31-G	Missions de nettoyage des locaux de la collectivité parisienne	ERRECART	Rejeté	11 dec 2012			X		X		X		X		
1ère	6e	48		UMPPA	CHERIOUX DE SOULTRAIT	CM	A	CAS 9 et CAS 10	Harmonisation du montant de l'aide Paris Forfait Familles	TROSTIANSKY	Rejeté	11 dec 2012	X		X		X						
1ère	5e	49	250	PS-RGA	ALAYRAC, GOLDGRAB, BROS	CM	V	PP 93	Plan 1000 caméras	EL KHOMRI	Adopté	11 dec 2012		X	X								
								PP 93			Adopté	11-déc-12				X							
4e	4e/8e	50	251	ELVAA	CONTASSOT	CM	V	DEVE 186	Renouvellement de la flotte de véhicules de la Ville	DUTREY	Adopté	11 dec 2012											X
4e	4e/8e	51		ELVAA	CONTASSOT	CM	A	DEVE 186	Déplacements domicile-travail	DUTREY	Rejeté	11 dec 2012	X				X			X			
4e	4e/8e	52	252	ELVAA	CONTASSOT	CM	V	DEVE 186	Suivi des Diagnostics de Performance Energétique	DUTREY	Adopté (amendé)	11 dec 2012											X
4e	4e/8e	53	251	ELVAA	CONTASSOT	CM	A	DEVE 186	Réservoirs d'eau non potable	DUTREY	Rejeté	11 dec 2012	X				X						
4e	4e/8e	54	252	ELVAA	CONTASSOT	CM	A	DEVE 186	Précision sur la notion de surface	DUTREY	Retiré	11 dec 2012											
4e	4e/8e	55		ELVAA	CONTASSOT	CM	A	DEVE 186	Objectifs rénovation chauffage électrique	DUTREY	Retiré	11 dec 2012											
4e	4e/8e	56		ELVAA	CONTASSOT	CM	A	DEVE 186	Objectifs 2020 pour le Plan Climat	DUTREY	Retiré	11 dec 2012											
4e	4e/8e	57		ELVAA	CONTASSOT	CM	A	DEVE 186	Evolution du prix de l'électricité	DUTREY	Adopté	11 dec 2012										X	
4e	4e/8e	58		ELVAA	CONTASSOT	CM	A	DEVE 186	Evolution de l'incinération	DUTREY	Rejeté	11 dec 2012	X				X						
4e	4e/8e	59		ELVAA	CONTASSOT	CM	A	DEVE 186	Evolution des réseaux de chaleur	DUTREY	Retiré	11 dec 2012											
4e	4e/8e	60		ELVAA	CONTASSOT	CM	A	DEVE 186	Suivi des consommations d'eau	DUTREY	Adopté	11 dec 2012											X
4e	4e/8e	61	253	ELVAA	CONTASSOT	CM	A	DEVE 186	Revêtements de voirie	DUTREY	Retiré	11 dec 2012											
4e	4e/8e	62		ELVAA	CONTASSOT	CM	A	DEVE 186	Prix de l'électricité et économies attendues	DUTREY	Adopté	11 dec 2012										X	
4e	4e/8e	63		ELVAA	CONTASSOT	CM	A	DEVE 186	Collecte des déchets ménagers (rattrapage chaufferies)	DUTREY	Retiré	11 dec 2012											
4e	4e/8e	64		ELVAA	CONTASSOT	CM	A	DEVE 186	Partenariat public privé	DUTREY	Retiré	11 dec 2012											
4e	4e/8e	65		ELVAA	CONTASSOT	CM	A	DEVE 186	Consommations des grands équipements sportifs	DUTREY	Adopté	11 dec 2012										X	

Déposé en	Commission Séance	n° Définitif	n° Adopté	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de Vote	PCF-PG		EELVA		PS-RGA		UDI		UMPPA		UNANIMIT
													CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	
1ère	4e/8e	66		ELVAA	CONTASSOT	CM	A	DEVE 186	Performances du Plan Climat	DUTREY	Retiré	11 dec 2012											
1ère	4e/8e	67	253	PCF-PG	BROSSAT, BECKER	CM	V	DEVE 186	Actualisation du Plan Climat Energie	DUTREY	Adopté	11 dec 2012										X	
1ère	4e/8e	68	254		COUMET	CM	V	DEVE 186	ajout de 3 orientations nouvelles	DUTREY	Adopté	11 dec 2012								X			
4e	4e/8e	69		ELVAA	BOUTAULT	CM	V	DEVE 186	Création d'un programme participatif de végétalisation des murs (2ème arrondissement)	DUTREY	Retiré	11 dec 2012										X	
4e	4e/8e	70		ELVAA	BOUTAULT	CM	V	DEVE 186	Création d'un programme participatif de végétalisation des murs (4ème arrondissement)	DUTREY	Retiré	11 dec 2012											
4e	4e/8e	71		ELVAA	BOUTAULT	CM	V	DEVE 186	Création d'un programme participatif de végétalisation des murs (14ème arrondissement)	DUTREY	Retiré	11 dec 2012											
4e	4e/8e	72		ELVAA	FOURNIER, GAREL	CM	V	DEVE 186	Création d'un programme participatif de végétalisation des murs (18ème arrondissement)	DUTREY	Retiré	11 dec 2012											
4e	4e/8e	73		ELVAA	BAUPIN, CHARZAT, GIBOUDEAUX, LOPEZ	CM	V	DEVE 186	Création d'un programme participatif de végétalisation de murs (20ème arrondissement)	DUTREY	Retiré	11 dec 2012											
4e	4e/8e	74	255	ELVAA	BAUPIN, CHARZAT, GIBOUDEAUX, LOPEZ	CM	V	DEVE 186	Plantation d'arbres dans le 20ème arrondissement	DUTREY	Retiré	11 dec 2012											
4e	4e/8e	75	255	ELVAA	BAUPIN, CHARZAT, GIBOUDEAUX, LOPEZ	CM	V	DEVE 186	Matériaux biosourcés	DUTREY	Adopté (amendé)	11 dec 2012											X
4e	4e/8e	76	256	ELVAA	BOUTAULT	CM	V	DEVE 186	Lancement d'un projet de bâtiment exemplaire en matière environnementale (14ème arrondissement)	DUTREY	Retiré	11 dec 2012											
4e	4e/8e	77		ELVAA	BAUPIN, CHARZAT, GIBOUDEAUX, LOPEZ	CM	V	DEVE 186	Bâtiment exemplaire (20ème arrondissement)	DUTREY	Retiré	11 dec 2012											
4e	4e/8e	78		ELVAA	NAJDOVSKI	CM	V	DEVE 186	Réalisation de projets d'agriculture urbaine (12ème arrondissement)	DUTREY	Retiré	11 dec 2012											
4e	4e/8e	79		ELVAA	BOUTAULT	CM	V	DEVE 186	Développement de l'agriculture urbaine (14ème arrondissement)	DUTREY	Retiré	11 dec 2012											
4e	4e/8e	80		ELVAA	BAUPIN, CHARZAT, GIBOUDEAUX, LOPEZ	CM	V	DEVE 186	Agriculture urbaine (20ème arrondissement)	DUTREY	Retiré	11 dec 2012											
4e	4e/8e	81	256	ELVAA	BOUTAULT	CM	V	DEVE 186	Ecoquartier Saint-Vincent de Paul	DUTREY	Adopté (amendé)	11 dec 2012											X
4e	4e/8e	82		ELVAA	NAJDOVSKI	CM	V	DEVE 186	Réalisation d'une canopée solaire en surplomb du boulevard périphérique (12ème arrondissement)	DUTREY	Retiré	11 dec 2012											
4e	4e/8e	83	257	ELVAA	BOUTAULT	CM	V	DEVE 186	Installation d'une canopée solaire sur le périphérique (14ème arrondissement)	DUTREY	Retiré	11 dec 2012											
4e	4e/8e	84		ELVAA	NAJDOVSKI	CM	V	DEVE 186	Tram Fret	DUTREY	Retiré	11 dec 2012											
4e	4e/8e	85		ELVAA	NAJDOVSKI	CM	V	DEVE 186	Expérimentation de compostage collectif à l'échelle d'un quartier du 12ème arrondissement	DUTREY	Retiré	11 dec 2012											
4e	4e/8e	86		ELVAA	BOUTAULT	CM	V	DEVE 186	Interdiction du stationnement des autocars au centre de Paris	DUTREY	Rejeté	11 dec 2012					X				X		

Déposé en	Commission Séance	n° Définitif	n° Adopté	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de Vote	PCF-PG		EELVA		PS-RGA		UDI		UMPPA		UNANIMIT
													CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	
4e	4e/8e	87		ELVAA	BOUTAULT	CM	V	DEVE 186	Valorisation des déchets des restaurants scolaires du 2ème arrondissement	DUTREY	Retiré	11 dec 2012											
4e	4e/8e	88	257	ELVAA	BOUTAULT	CM	V	DEVE 186	Etude de faisabilité d'une piste cyclable à contre-sens sur l'axe Réaumur-Quatre Septembre	DUTREY	Adopté	11 dec 2012								X		X	
4e	4e/8e	89		ELVAA	BOUTAULT	CM	V	DEVE 186	Création d'un jardin urbain sur le toit du gymnase Léopold Bellan	DUTREY	Retiré	11 dec 2012											
4e	4e/8e	90	258	ELVAA	BOUTAULT	CM	V	DEVE 186	Mise en place d'une éco-labellisation des commerces du 2e arrondissement	DUTREY	Adopté (amendé)	11 dec 2012										X	
4e	4e/8e	91	258	ELVAA	BOUTAULT	CM	V	DEVE 186	Modification du point de vue des ABF en matière de panneaux photovoltaïques	DUTREY	Retiré	11 dec 2012											
4e	4e/8e	92	259	ELVAA	BOUTAULT	CM	V	DEVE 186	Modification du point de vue des ABF en matière de plantation d'arbres dans le centre de Paris	DUTREY	Retiré	11 dec 2012											
4e	4e/8e	93		ELVAA	BOUTAULT	CM	V	DEVE 186	Réduction de la vitesse à 30 km/h au centre de Paris	DUTREY	Rejeté	11 dec 2012	X				X		X		X		
4e	4e/8e	94		ELVAA	BOUTAULT, CONTASSOT	CM	V	DEVE 186	Abandon des projets d'immeubles de grande hauteur	DUTREY	Rejeté	11 dec 2012	X				X		X		X		
4e	4e/8e	95		ELVAA	CONTASSOT, BOUTAULT, DUBARRY, CHARZAT, FOURNIER, GAREL, GIBOUDEAUX, LOPEZ, NAJDOVSKI	CM	V	DEVE 186	Eclairage public	DUTREY	Rejeté	11 dec 2012	X				X		X				
4e	4e/8e	96		ELVAA	BOUTAULT	CM	V	DEVE 186	Evolution de la réglementation du pouvoir d'injonction de ravalement	DUTREY	Retiré	11 dec 2012											
4e	4e/8e	97	259	ELVAA	CONTASSOT	CM	V	DEVE 186	Bilan des conventions avec la FFB et la CAPEB	DUTREY	Adopté (amendé)	11 dec 2012											X
4e	4e/8e	98		ELVAA	NAJDOVSKI	CM	V	DEVE 186	Financement des réhabilitations thermiques des logements sociaux	DUTREY	Retiré	11 dec 2012											
4e	4e/8e	99		ELVAA	BOUTAULT	CM	V	DEVE 186	Systèmes de climatisation	DUTREY	Retiré	11 dec 2012											
4e	4e/8e	100		ELVAA	BOUTAULT	CM	V	DEVE 186	Repas servis dans le cadre de la restauration scolaire	DUTREY	Retiré	11 dec 2012											
4e	4e/8e	101		ELVAA	CONTASSOT	CM	V	DEVE 186	Chauffage électrique	DUTREY	Retiré	11 dec 2012											
4e	4e/8e	102		ELVAA	BOUTAULT	CM	V	DEVE 186	Pôle de fret ferroviaire sur le site des Halles	DUTREY	Retiré	11 dec 2012											
4e	4e/8e	103		ELVAA	BOUTAULT	CM	V	DEVE 186	Evolution de la réglementation sur la copropriété en matière de travaux d'amélioration énergétique	DUTREY	Retiré	11 dec 2012											
4e	4e/8e	104		ELVAA	BOUTAULT	CM	V	DEVE 186	Contrats de fourniture d'électricité	DUTREY	Rejeté	11 dec 2012					X					X	
4e	4e/8e	105	260	ELVAA	CONTASSOT	CM	V	DEVE 186	Rénovation des logements sociaux	DUTREY	Adopté	11 dec 2012											X
1ère	4e 8e	106	261	ELVAA	CHARZAT, CONTASSOT	CM	V	DEVE 186	Création d'un livret d'épargne Paris-Climat	DUTREY	Adopté (amendé)	11 dec 2012										X	

Déposé en	Commission Séance	n° définitif	n° Adopté	Groupe dépositaire	Auteurs	CM au CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de Vote	PCF-PG		EELVA		PS-RGA		UDI		UMPPA		UNANIMIT
													CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	
1ère	4e/8e	107		PCF-PG	SIMONNET	CM	V	DEVE 186	Non recours aux partenariats publics privés	DUTREY	Rejeté	11 dec 2012					X		X		X		
4e	4e/8e	108		UMPPA	GOUJON, LAMOUR, CLERMONT TONNERRE	CM	V	DEVE 186	Mise en place d'une OPATB dans le 15ème arrondissement	DUTREY	Rejeté	11 dec 2012	X		X		X						
4e	4e/8e	109		UMPPA	GOUJON, LAMOUR, CLERMONT TONNERRE	CM	V	DEVE 186	Contrat de Partenariat et de Performance Energétique (CPPE) dans les écoles du 15ème arrondissement	DUTREY	Retiré	11 dec 2012											
4e	4e/8e	110	260	UMPPA	CLERMONT-TONNERRE	CM	V	DEVE 186	Opportunité et plan d'investissement pour le développement des panneaux solaires photovoltaïques	DUTREY	Rejeté	11 dec 2012	X		X		X						
4e	4e/8e	111	261	UMPPA	CLERMONT-TONNERRE	CM	V	DEVE 186	Présentation d'un programme d'investissement sur les énergies renouvelables	DUTREY	Rejeté	11 dec 2012	X		X		X						
4e	4e/8e	112	262	UMPPA	GOUJON, LAMOUR, CLERMONT TONNERRE	CM	V	DEVE 186	Charte d'Engagement Partenariale pour le Climat	DUTREY	Rejeté	11 dec 2012	X		X		X						
4e	4e/8e	113		UMPPA	DUBUS, CLERMONT-TONNERRE	CM	V	DEVE 186	Réalisation de bâtiments exemplaires pour les opérations de construction neuve et de réhabilitation lourde	DUTREY	Retiré	11 dec 2012											
4e	4e/8e	114	263	UMPPA	CLERMONT-TONNERRE	CM	V	DEVE 186	Présentation d'un "bleu" budgétaire transition énergétique	DUTREY	Rejeté	11 dec 2012	X		X		X						
1ère	4e/8e	115		UMPPA	DE CLERMONT-TONNERRE	CM	V	DEVE 186	Développement de l'agriculture urbaine à Paris	DUTREY	Retiré	11 dec 2012											
1ère	4e/8e	116		UMPPA	TREMEGE	CM	V	DEVE 186	Politique de la collectivité parisienne sur les modes de chauffage	DUTREY	Retiré	11 dec 2012											
1ère	4e/8e	117		UMPPA	TREMEGE	CM	V	DEVE 186	Dispositif d'incitation au recyclage des déchets	DUTREY	Rejeté	11 dec 2012	X		X		X						
1ère	4e/8e	118		UMPPA	TISSOT, CLERMONT-TONNERRE	CM	V	DEVE 186	Réalisation d'une carte sanitaire des arbres	DUTREY	Rejeté	11 dec 2012	X		X		X						
1ère	4e/8e	119		UMPPA	KUSTER, PANAFIEU, BENESSIANO	CM	V	DEVE 186	Végétalisation de la façade de la Mairie du 17e arrondissement	DUTREY	Retiré	11 dec 2012											
4e	4e/8e	120	264	UDI	GASNIER, POZZO DI BORGO	CM	V	DEVE 186	Renforcement de l'action d'information de l'Agence Parisienne du Climat	DUTREY	Rejeté	11 dec 2012	X		X		X						
4e	4e/8e	121		UDI	GASNIER, POZZO DI BORGO	CM	V	DEVE 186	Flotte de bennes à ordures au GNV	DUTREY	Rejeté	11 dec 2012	X		X		X						
1ère	4e/8e	122	265	UDI	GASNIER, POZZO DI BORGO	CM	V	DEVE 186	Etablissement d'un plan de financement pluriannuel 2020	DUTREY	Rejeté	11 dec 2012	X		X		X						
1ère	4e/8e	123			MARTINS	CM	V	DEVE 186	Organisation d'une collecte des déchets végétaux	DUTREY	Retiré	11 dec 2012											
1ère	4e/8e	124	262		MARTINS	CM	V	DEVE 186	Renouvellement de convention d'occupation du domaine public	DUTREY	Adopté (amendé)	11 dec 2012											X
1ère	4e/8e	125	263		MARTINS	CM	V	DEVE 186	Création d'un mécanisme d'appels à projet et de financements des recherches innovantes.	DUTREY	Adopté	11 dec 2012											X
Séance	4e/8e	125bis	264	Exécutif		CM	V	DEVE 186			Adopté	11 dec 2012											X

Déposé en	Commission Séance	n° Définitif	n° Adopté	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de Vote	PCF-PG		EELVA		PS-RGA		UDI		UMPPA		UNANIMIT
													CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	
1ère	2e	126	265	PCF-PG	LHOSTIS	CM	Vnr	-	Manque d'application réglementaire des commerces, secteur Faubourg Saint Denis - La Chapelle	COHEN-SOLAL	Adopté	11 dec 2012											X
1ère	2e	127	266	UDI	TACHENE, SACHS, POZZO DI BORGO, LEBEL	CM	Vnr		Evenement "Paris Village de Noël"	COHEN-SOLAL	Rejeté	11 dec 2012	X		X		X						
2e	2e	128		Exécutif	ERRECART	CM	A	DAJ 32	Amendement technique	ERRECART	Adopté	11 dec 2012								X		X	
3e	2e	129		ELVAA	GAREL	CM	A	DAJ 32	Pour favoriser la substitution des véhicules diesel	ERRECART	Retiré	11 dec 2012											
Séance	2e	129bis	266	Exécutif		CM	V	DAJ 32		ERRECART	Adopté	11 dec 2012											X
	2e					CM		DAJ 32		ERRECART	Adopté	11 déc2012				X							
1ère	2e	130	269	PCF-PG	SIMONNET	CM	V	DRH 32 et DRH 19-G	Statut des EJE et des ASE	ERRECART	Rejeté	11 dec 2012			X		X			X		X	
Séance	2e	130bis	267	Exécutif		CM	V	DRH 32 et DRH 19-G		ERRECART	Adopté	11 dec 2012								X		X	
1ère	2e	131	273	PS-RGA	VAILLANT	CM	Vnr	-	Application de la prochaine loi sur le mariage pour tous	ERRECART	Retiré	11 dec 2012											
6e	2e	132		PCF-PG	BROSSAT	CM	Vnr	-	Soutien au projet de mariage pour tous,	ERRECART	Retiré	11 dec 2012											
Séance	2e	132bis	268	Exécutif		CM	Vnr			ERRECART	Adopté	11 dec 2012								X		X	
1ère	2e	133	274	UDI	POZZO DI BORGO, BERTRAND	CM	Vnr		Débat sur la réforme du mariage	ERRECART	Rejeté	11 dec 2012	X			X	X						
2e	2e	134	269	ELVAA	BOUTAULT, FOURNIER	CM	Vnr	-	Vœu relatif à l'utilisation des logiciels libres par la collectivité parisienne	ERRECART	Adopté	11 dec 2012										X	
1ère	2e	135		UMPPA	LEGARET, TISSOT	CM	Vnr		Mise en place d'une prime d'intéressement	ERRECART	Rejeté	11 dec 2012	X		X		X						
3e	3e	136	270	ELVAA	NAJDOVSKI	CM	Vnr	-	Desserte de la foire du Trône et maintien du statut piétonnier des voies du bois de Vincennes pendant toute l'année	BARGETON	Adopté	11 dec 2012											X
3e	3e	137	271	ELVAA	NAJDOVSKI, BAUPIN	CM	Vnr	-	Augmentation annoncée de la TVA sur les transports	BARGETON	Adopté	11 dec 2012										NPPV	
3e	3e	138	272	ELVAA	FOURNIER	CM	Vnr	-	Installation de véligo (garages sécurisés pour vélo) au terminus des lignes de métro et auprès des gares	BARGETON	Adopté	11 dec 2012											X
3e	3e	139	275	UMPPA	DOUVIN	CM	Vnr	-	Bilan annuel des déplacements	BARGETON	Rejeté	11 dec 2012	X		X		X						
5e	3e	140		UDI	POZZO DI BORGO, GALLOIS	CM	Vnr	-	Taxis parisiens	BARGETON	Retiré	11 dec 2012											
Séance	3e	140bis	273	Exécutif		CM	Vnr			BARGETON	Adopté	11 dec 2012											X
3e	3e	141	274	UDI	GALLOIS	CM	Vnr	-	Amélioration de la signalétique des ponts parisiens	BARGETON	Adopté	11 dec 2012											X

Déposé en	Commission Cassation	n° définitif	n° Adopté	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de Vote	PCF-PG		EELVA		PS-RGA		UDI		UMPPA		UNANIMIT
													CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	
1ère	3e	142	275	UDI	GALLOIS	CM	Vnr		Bilan officiel d'autolib'	BARGETON	Adopté (amendé)	11 dec 2012											X
	3e et 4e					CM		SGCP 15							X								
6e	5e	143		PCF-PG	CORBIERE, BROSSAT	CM	Vnr		Arrêt de la reconnaissance d'intérêt général de l'Institut Civitas,	BOUAKKAZ	Rejeté	11 dec 2012			X		X			NPPV	NPPV		
5e	5e	144	276	PS-RGA	ALAYRAC, HIDALGO, DARGENT, LALEM	CM	Vnr	-	Installation d'un dispositif de vidéoprotection dans l'ensemble des Périchaux	EL KHOMRI	Adopté	11 dec 2012			X				X		X		
5e	5e	145	280	UMPPA	GOUJON, LAMOUR, DE CLERMONT-TONNERRE, MENGUY	CM	Vnr	-	Sécurité du secteur des Périchaux	EL KHOMRI	Rejeté	11 dec 2012	X		X		X						
						CM																	
5e	5e	146		UMPPA	GOUJON	CM	Vnr	-	Recrudescence de la mendicité agressive	EL KHOMRI	Rejeté	11 dec 2012	X		X		X						
5e	5e	147		UDI	HELARD	CM	Vnr	-	Demande de démantelement de la délinquance dans le métro	EL KHOMRI	Retiré	11 dec 2012			X								
5e	5e	148		UDI	HELARD	CM	Vnr	-	Campements de Roms du quartier Bastille	EL KHOMRI	Retiré	11 dec 2012			X								
1ère	5e	149		PCF-PG	BROSSAT	CM	Vnr	-	Orchestre des jeunes DEMOS	STIEVENARD	Retiré (non présenté)	11 dec 2012											
6e	6e	150		PCF-PG	SIMONNET, ARROUZE	CM	Vnr	-	Droit de vote des résidents étrangers extracommunautaires,	BOUYGUES	Rejeté	11 dec 2012			X				X		X		
Séance	6e	150bis	277	Exécutif		CM	Vnr			BOUYGUES	Adopté	11 dec 2012							X		X		
1ère	7e	151		PCF-PG	CORBIERE	CM	V		Associations confessionnelles qui gèrent des crèches subventionnées	BOUYGUES	Retiré	11 dec 2012											
1ère	6e	152	278	PCF-PG	BROSSAT SIMONNET	CM	Vnr	-	Renouvellement de l'agrément à SOS Homophobie	BOUYGUES	Adopté	11 dec 2012							X		X		
6e	6e	153	279	ELVAA	NAJDOVSKI, FOURNIER	CM	Vnr		Lutte contre les stéréotypes de genre,	LALEM	Adopté	11 dec 2012							X		X		
2e	6e	154	280	ELVAA	BOUTAULT	CM	Vnr	-	Vœu relatif à l'huile de palme	LE GUEN	Adopté	11 dec 2012						X		X			
6e	6e	155	281	PCF-PG	BROSSAT, BIDARD	CM	Vnr	-	Situation de la maternité de l'hôpital Trousseau,	LE GUEN	Adopté	11 dec 2012											X
6e	6e	156		UMPPA	HAREL	CM	Vnr		Personne sans domicile fixe de la rue Curnin-Gridaine	TROSTIANSKY	Rejeté	11 dec 2012	X		X		X						
1ère	6e	157		UDI	POZZO DI BORGO, BERTRAND	CM	Vnr		Apport de l'Eglise catholique à l'action sociale	TROSTIANSKY	Rejeté	11 dec 2012	X		X								
7e	7e	158	282	PCF-PG	BECKER	CM	Vnr	-	Mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires à Paris	BROSSEL	Adopté (amendé oralement)	11 dec 2012										X	
1ère	7e	159		UMPPA	LEGARET, BERTHOUT	CM	V	DJS 434	Paris Jeunes Vacances	GACHET	Rejeté	11 dec 2012	X		X		X		X				
7e	7e	160		Exécutif		CM	A	DFPE 421	Amendement technique	NAJDOVSKI	Adopté	11 dec 2012										X	
7e	7e	161	283	UMPPA	GOASGUEN, DEBRE, GIAZZI	CM	Vnr	-	Exploitation du nouveau stade Jean-Bouin	VUILLERMOZ	Adopté	11 dec 2012				X							X
8e	8e	162		Exécutif	HIDALGO	CM	A	DU 36	Date de l'arrêté de désaffectation du terrain 45 à 51, boulevard Carnot (12e)	HIDALGO	Adopté	11 dec 2012								X			X
8e	8e	163		ELVAA	CONTASSOT	CM	V	DU 63	Conclusion de baux emphytéotiques sur la parcelle concernée par le projet de gestion	HIDALGO	Rejeté	11 dec 2012	X				X		X		X		
8e	8e	164		Exécutif	HIDALGO	CM	A	DU 191	Dernier avis des Services fonciers	HIDALGO	Adopté	11 dec 2012								X			X
8e	8e	165	284	ELVAA	DUTREY, CONTASSOT	CM	Vnr	-	Recensement du foncier non utilisé des congrégations confessionnelles	HIDALGO	Adopté	11 dec 2012							X		X		

													PCF-PG		EELVA		PS-RGA		UDI		UMPPA		
Déposé en	Commission Séance	n° Définitif	n° Adopté	Groupe déposataire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de Vote	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	UNANIMIT
8e	8e	166		UMPPA	LEGARET, BERTHOUT	CM	Vnr	-	Réunion du Comité permanent de concertation du réaménagement du quartier des Halles	HIDALGO	Rejeté	11 dec 2012	X				X						
1ère	8e	167		UMPPA	GOUJON, LAMOUR, CLERMONT-TONNERRE, MENGUY	CM	Vnr		Demande de précisions relatives à l'Héliport de Paris	HIDALGO	Rejeté	11 dec 2012	X		X		X						
8e	8e	168	285	PCF-PG	BROSSAT, VIEU-CHARIER	CM	Vnr	-	Dénomination d'une voie ou d'un lieu parisien en hommage à José Aboulker	HIDALGO	Adopté	11 dec 2012											X
8e	8e	169		UMPPA	GOUJON, LAMOUR, CLERMONT-TONNERRE, MENGUY	CM	A	DLH 259	Réalisation de logements à destination des classes moyennes	MANO	Rejeté	11 dec 2012	X		X		X						
Séance	8e	169a		Exécutif		CM	A	DLH 298		MANO	Adopté	11 dec 2012								X			X
8e	8e	170		ELVAA	CONTASSOT	CM	V	DU 244	Conclusion d'un bail emphytéotique en faveur d'un logement passerelle d'insertion en lieu et place de la cession envisagée	MANO	Rejeté	11 dec 2012	X				X		X		X		
						CM		DLH 258							X								
8e	8e	171	286	PCF-PG	BROSSAT	CM	Vnr	-	Application d'un taux réduit de TVA sur la production de logements sociaux	MANO	Adopté	11 dec 2012											X
1ère	8e	172		PCF-PG	BROSSAT	CM	Vnr		Objectif de production de logements sociaux	MANO	Rejeté	11 dec 2012			X		X			X		X	
8e	8e	173		UMPPA	KUSTER, DUBUS	CM	Vnr	-	Affectation du programme de construction 5, rue Berzélius (17e) à un centre d'accueil d'urgence pour femmes victimes de violences conjugales	MANO	Rejeté	11 dec 2012	X		X		X						
1ère	8e	174		UMPPA	DUBUS	CM	Vnr		Négociations avec les professionnels de la location meublée de courte durée	MANO	Rejeté	11 dec 2012	X		X		X						
5e	8e	175	288	UMPPA	GOUJON	CM	Vnr	-	Réservation d'un quota de logements sociaux par les commissions d'attribution aux policiers exerçant dans la Capitale	MANO	Rejeté	11 dec 2012	X		X		X						
1ère	8e	176	287		MARTINS	CM	Vnr		Impact des productions de logement social	MANO	Adopté	11 dec 2012											X
9e	9e	177		ELVAA	FOURNIER, NAJDOVSKI	CM	Vnr	-	Soutien au projet de nouvelle implantation de la Maison d'Europe et d'Orient	JULLIARD	Retiré	11 dec 2012											
Séance	9e	177bis		Exécutif		CM	Vnr			JULLIARD	Adopté	11 dec 2012											X
1ère	9e	178	289	PCF-PG	BECKER, BROSSAT	CM	Vnr		Condition d'accueil du public du forum des images	JULLIARD	Retiré (non présenté)	11 dec 2012											
1ère	9e	179		PCF-PG	BROSSAT, SIMONNET	CM	Vnr	-	Pérennité du théâtre de création Paris Villette	JULLIARD	Rejeté	11 dec 2012			X		X						
9e	9e	179bis		Exécutif		CM	Vnr			JULLIARD	Adopté	11 dec 2012											X
9e	9e	180		UMPPA	DUMAS, MACE DE LEPINAY, BERTHOUT	CM	Vnr	-	Demande d'évaluation du budget de la culture	JULLIARD	Rejeté	11 dec 2012	X		X		X			X			
1ère	9e	181		UMPPA	KUSTER	CM	Vnr		Carte Pass Culture 17	JULLIARD	Rejeté	11 dec 2012	X		X		X						
8e	9e	182		UMPPA	GOASGUEN, CLERMONT-TONNERRE	CM	Vnr	-	Devenir du bâtiment qui accueillait le musée national des arts et traditions populaires	POURTAUD	Rejeté	11 dec 2012	X		X		X						
9e	9e	183	290	PS-RGA	GIRARD	CM	Vnr	-	Emprisonnement du poète qatari Mohammed Al-Ajami	SCHAPIRA	Adopté	11 dec 2012											X
9e	9e	184	291	UMPPA	DUBUS	CM	Vnr	-	Soutien aux populations réfugiées de la République Démocratique du Congo	SCHAPIRA	Adopté (amendé)	11 dec 2012											X
9e	9e	185		Exécutif		CM	A	DAC 486	Amendement technique	VIEU CHARIER	Adopté	11 dec 2012											X
9e	9e	186		UMPPA/UDI	DATI, POZZO DI BORGO	CM	V	DAC 486	Aménagement paysager de la place Denys Cochin	VIEU CHARIER	Rejeté	11 dec 2012	X		X		X						

Déposé en	Commission Séance	n° Définitif	n° Adopté	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de Vote	PCF-PG		EELVA		PS-RGA		UDI		UMPPA		UNANIMIT
													CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	
1ère	9e	187		UMPPA/UDI	DATI, POZZO DI BORGO	CM	Vnr	-	Futur monument OPEX	VIEU CHARIER	Retiré	11 dec 2012											
1ère	1ère	188		Exécutif	MONTACIE	CM	A	DAJ 26	Amendement technique	MONTACIE	Adopté	11 dec 2012								X			X
5e	1ère	189		UMPPA	HAREL	CM	Vnr	-	Nuisances aux abords du bar "l'Authentici-thé"	PENINOU	Rejeté	11 dec 2012	X		X		X						